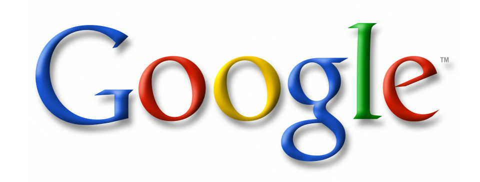
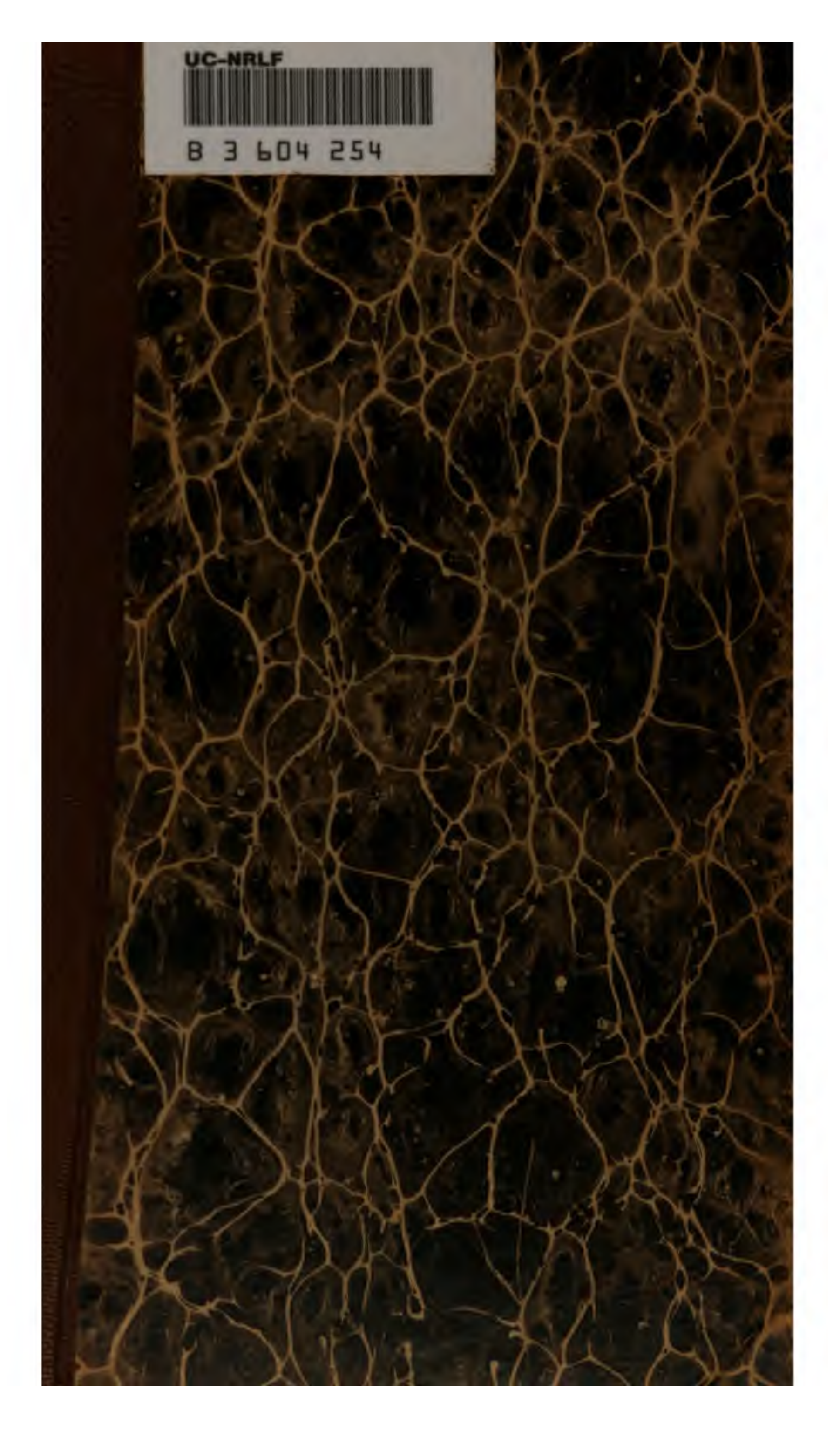



UC-NRLF
B 3 604 254

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE,

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

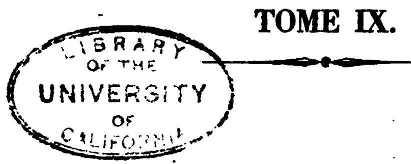
RÉDIGÉ

PAR MM. BROSSET. — BURNOUF. — CHÉZY. — GARCIN DE TASSY. — GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — JACQUET. — AM. JAUBERT. — STAN. JULIEN. — KLAPROTH. — REINAUD. — ABEL-RÉMUSAT. — SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE SACY. — STAHL, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TOME IX.



IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX,

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

PARIS. — 1832.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

(JANVIER 1832.)



NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Notice historique, chronologique et généalogique des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1832.

EMPIRE OTHOMAN.

Sulthan MAHMOUD II (surnommé *Adlî*, le juste), fils du sulthan *Abd'oulhamid*, né le 20 juillet 1785, et proclamé à la place de son frère *Moustafa IV*, détrôné le 28 juillet 1808.

Égypte : MOHAMMED-ALI, né à Cavala en Romélie, en 1769 (1182 de l'hégire), fils d'*Ibrahîm-agha;* proclamé pacha le 14 mai 1805, à la place de *Khorschid-pacha;* confirmé par le sulthan Sélim III, le 1.er avril 1806.

Bagdad : ALY-PACHA.

Moldavie : *Jean* STOURZA, boyard moldave, nommé hospodar le 16 juillet 1822, et proclamé à Yassy le 21 du même mois.

Valachie : *Grégoire* GHIKA, nommé hospodar le 16 juillet 1822; inauguré par le pacha de Silistrie, le 21 septembre 1822.

Servie : le prince MILOSCH *Obrénowich*, nommé, en 1829, par la Porte, prince héréditaire de ce pays.

Tripoli : *Sidi* YOUSOUF-*Karamanli*, pacha, succède, en mai 1795, à son père Ali, fils de Mohammed.

Tunis : *Sidi* HASAN, bey, succède à *Hamouda-Bey*, le 23 mars 1824.

Le schérif de la Mekke : YAHYA, fils de *Sourour*, remplace, le 2 novembre 1813, son oncle, le schérif *Ghaleb*, déposé par le pacha d'Égypte, *Mohammed-Ali*, et mort à Salonique en 1818.

L'imam de l'Yémen : N....... succède en 1815 à *Tamy*, chef de la tribu d'*Asir*, fait prisonnier par l'Arabe *Hasan*, fils de *Khaled*, allié du pacha *Mohammed-Ali*, et mis à mort à Constantinople en 1819. L'imam de l'Yémen réside à Sanaa.

Roi de Sennaar : BÂDY VII, fils de *Tabl*, vingt-neuvième roi de la race des *Foundjis*, tribu partie de l'intérieur de l'Afrique, et qui vint s'établir à Sennaar vers la fin du XVe siècle. En juin 1821, *Ismaïl*, fils du pacha d'Égypte, le contraint de reconnaître la suprématie du sulthan Mahmoud.

EMPIRE DE MAROC.

MOULEY-ABD-ERRAHMAN, sulthan, fils aîné de *Mouley Hescham*, fils de *Sidi Mohammed*, succède à son oncle *Mouley-Souléiman*, le 28 novembre 1822.

ROYAUME D'ABYSSINIE.

ITSA TAKLEY GORGES succède avant 1817 à *Itsa Guarlou*, de la dynastie de *Salomon*, qui règne sans

interruption depuis 1268; réside à Gondar: il jouit de beaucoup de considération, mais n'a aucun pouvoir et ne possède en revenus que ce que les gouverneurs indépendans des provinces veulent bien lui accorder. Ces gouverneurs sont : SELASSY, le plus puissant de tous, successeur de *Wassen Segued*, chef ou *murd-Azimadd* de *Schoa* et d'*Efat*, qui a pris le titre de roi; SCHAM TEMBEN GUEBRA MICHAEL, chef de *Tigré*, successeur de *Ras Welled Selassy*; GUKHO, successeur de *Fasil*, chef d'*Amhara* (Gojam); ITSA BEDE MARIAM, fils et successeur de *Helle Mariam*, gouverneur de *Samen*, plateau de l'Abyssinie. —D'après les dernières nouvelles venues de ce pays, une lutte sanglante s'est élevée entre plusieurs chefs de l'Abyssinie qui prétendaient à l'héritage de la riche dépouille de *Ras Welled Selassy*. La victoire est demeurée à un certain *Subegadis*, âgé d'environ quarante ans, brave, intelligent, et plein d'audace et de vigueur. Il s'était emparé de la plupart des états de l'Abyssinie et préparait une expédition contre Gondar.

Avant cet événement, les Galla avaient depuis long-temps envahi la partie méridionale du pays. La tribu la plus puissante est celle des *Edjow*, commandée par LIBAN et par GODJI.

IMAM DE MASCATE.

Séid-SAÏD succède à son père *Séid-sulthan*, vers l'an 1804; il est le troisième descendant d'*Ahmed*, fils de *Saïd*, fondateur de cette puissance.

PERSE.

Feth-Ali-Schah, de la tribu turke des Kadjars, nommé *Baba-Khan* avant son avénement au trône; fils d'*Houssaïn-Kouly-Khan*; né en 1768, succède, en 1796, à son oncle *Agha-Mohammed-Khan*, fondateur de la dynastie. *Abbas-Mîrzâ*, héritier présomptif de la couronne, est né en 1785.

AFGHANISTAN.

La couronne est héréditaire dans la branche de la famille des *Saddouzi*, qui descend d'*Ahmed-Schah Abdalli*: le titre royal est *schahi-devri-devrân*. Le monarque ghaznévide *Sebecteghin* soumit le pays en 997; *Babour* conquit Ghazna et Kaboul en 1506; les Afghans conquirent la Perse en 1720, et furent soumis par Nadir-Schah en 1737. *Ahmed-schah Abdalli* fut couronné à Kandahar en 1747. Son fils *Timour-schah* régna de 1773 à 1793; *Zemân-schah*, jusqu'à 1800, où il fut déposé par son frère Mahmoud, qui, trois années après, fut chassé par son frère Schoudjah, qui fut expulsé à son tour par *Mahmoud*, en 1809. Favorisé par ces désordres, qui durent encore, *Ranadjit-singh*, le souverain de Lahor, conquit Kaschmir et Peschawer, où le fils de Yar-Mohammed Khan, le troisième frère, règne sous sa tutelle. En 1826, *Mahmoud* partit de Kandahar et réunit ses troupes à celles de *Feth-Ali-Schah*, tandis que *Schou-*

djah était fugitif dans l'Inde anglaise. Les émirs du Sinde se sont emparés d'une partie du pays.

BELOUTCHISTAN.

MAHMOUD-KHAN, âgé d'environ 48 ans, succède à son père *Nasir-Khan*, en juin 1795; ce dernier avait soumis le Mékran, vers la fin de son règne; son fils l'abandonna en 1809.

BALKH.

Conquis en 1825 par *Mîr* MOURAD-BEY, qui en chassa *Nedjib-oullah-khan*, gouverneur pour le roi de Kâboul.

BOKHARA.

Grand khan de Bokhara et de Samarkand: BATKAR-KHAN succède à son père *Mir-Haïder-khan*, en 1826. Le règne intermédiaire de son frère *Mir-Houssaïn* ne fut que de quatre mois.

Gouverneur de Hisar: *Séid-Atalyk-bey*, beau-père de *Mir-Haïder*.

KHOKAND.

ÉMIR-KHAN, prince de Farghanah et de Khokand.

BADAKHSCHAN.

MIRZA-ABD'OUL-GHAFOUL, fils de *Mohammed-schah*, réside à Faïz-abad, ville différente de Badakhschân, et placée au sud de celle-ci.

KHARIZM.

RAHMAN-KOULI-KHAN succède à son père *Moham-*

med-Rahim-khan en 1826. Le titre de ces princes d'origine ouzbeke est *Taksir-khan;* ils résident à *Khiwa.*

INDE.

Gouverneur général du Bengale : lord *William Cavendish* BENTINCK, succède au mois de mai 1828 à lord *Amherst.*

L'aréal de la présidence du Bengale contient 15,000 □ géogr.; il est habité par 57,500,000 sujets.

Gouverneur de Madras : sir *Stephen Rumbold* LUSHINGTON, succède le 18 octobre 1827 à sir *Thomas Munro.*

Ce gouvernement comprend 7,000 □ et 15 millions d'habitans, sans compter les provinces détachées de l'empire birman.

Gouverneur de Bombay : *Earl* OF CLARE, nommé le 25 août 1830, succède à sir *John* MALCOLM.

L'étendue de cette présidence est de 3,200 □; habitans, 10,500,000.

Gouverneur de Ceylan : *Robert John* WILMOT HORTON succède, en mars 1831, à sir *Hudson-Lowe.*

Administrateur général des colonies françaises : M. DE MELAY, succède, au mois de mai 1829, au vicomte *Desbassyns de Richemont.*

Gouverneur des possessions danoises : CHRISTENSON.

Gouverneur général des possessions hollandaises : VAN DER BOSCH, succède, au mois de mars 1830, au vicomte *Du Bas* DE GHISSIGNIÈS.

Gouverneur hollandais des îles Moluques : VAN MERKUS.

Gouverneur espagnol des Philippines : D. MARIANA RICAFORD.

ÉTATS DE L'INDE

DÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Haïder-abad, entre le 16° et le 22° lat. sépt., contient une partie de l'ancien *Telîngana*, s'étend du nord au sud, depuis les rivières *Tapty* et *Wardâ*, jusqu'au *Toumbadra* et *Krischna* (ou *Makanady*). L'aréal est de 96,000 milles anglais carrés; la population, de 10 millions d'habitans, dont une partie est mahométane. Le *Telîngana* fut conquis par les Mahométans, et fit partie de l'empire *Bhamani* dans le Décan; lors de la dissolution de ce dernier, il fut de nouveau indépendant sous le nom de *Golconda*, dont le premier prince, *Kouli Koutoub-schah*, régna depuis 1512 — 1551; *Djemschid Koutoub-schah*, jusqu'en 1558; *Ibrahim Koutoub-schah*, — 1581; *Kouli-koutoub-schah*, — 1586 : il fonda la ville de Haïder-abad. Son frère *Mohammed* lui succéda; à celui-ci *Abd-allah koutoub-schah*, que le grand mongol *Schah-djihan* rendit tributaire; en 1690, *Abou-Hosaïn* fut fait prisonnier par *Avreng-zeb* et mourut en 1704. Au milieu des désordres qui suivirent la mort de ce dernier, *Nidzam-el-mulk* s'empara, vers 1717, du pays, et mourut en 1748; son fils *Nasir-djeng* fut tué en 1750; et le fils de celui-ci, *Modaffer-djeng*,

en 1757; *Salabet-djeng*, fils de Nizam, fut emprisonné en 1761 (il mourut deux ans après) par son frère *Nidzam-Ali*, qui régna jusqu'en 1803; son fils SEKANDER-DJAH mourut le 21 mai 1828; le fils aîné de celui-ci, NASIR ED-DEVLAH, monta sur le trône le 24 mai. La résidence est Haïder-abad, 17° 15' lat., 76° 15' long. Fondée en 1585; elle a 400,000 habitans.

Nagpour, reste du grand empire des Mahrattes dans le Dekkan, qui fut renversé par les Anglais en 1818. Il est situé entre 18° 40' et 6° 40' lat., 76° et 81° long.; il contient un aréal de 70,000 milles anglais carrés, et il est habité par 3 millions d'hommes. Il n'est pas prouvé que la dynastie régnante descende de *Sewadji*, fondateur de l'empire des Mahrattes. *Ragodji*, en 1738, conquit le pays et mourut en 1755; son fils aîné *Djanodji* mourut en 1772; son frère *Moudhadji* régna jusqu'en 1788, où le fils de ce dernier, *Ragodji Bhounsla*, monta sur le trône; il régna jusqu'au 22 mars 1816, et laissa en mourant ses états à son fils *Persodji Bhounsla*, qui fut étranglé le 1.er février de l'année suivante, et remplacé par *Appa-saheb*, qui monta sur le trône sous le nom de *Moudhadji* II; il fut déposé par les Anglais, qui, le 25 juin 1818, mirent à sa place le fils de Persodji, RAGODJI BHOUNSLA, âgé de 9 ans. Sa résidence est à *Nagpour*: 21° 9' lat., 76° 51' long.; elle a 115,000 habitans.

Audh ou *Oude*, entre 26° et 28° lat. sept.; surface de

20,000 milles anglais carrés ; population, 8 millions. Le pays fut soumis par les Mahométans lors de leurs premières incursions ; sous Mohammed, un des successeurs d'Avreng-zeb, *Saadet-khan*, de Nischapour en Khorasan, devint *soubahdar* du pays : il eut pour successeur son fils *Sefdar-djeng*, — 1756 ; le fils de celui-ci, *Schudja-ed-devlah*, régna jusqu'en 1775 ; son fils *Asaf-ed-devlah*, jusqu'en 1797. Le fils naturel de ce dernier, *Vizir Ali*, ayant usurpé le pouvoir, fut deposé par lord Teignmouth, et *Saadet-Ali* fut proclamé le 21 janvier 1798 ; il mourut le 11 juillet 1814 : son successeur, *Ghazi-eddin Häider*, prit, le 9 octobre 1819, le titre de padischah, et mourut le 20 octobre 1827 ; son fils *Souléiman-djah* NASIR EDDIN HAÏDER lui succède. Résidence, *Lucknau*, 26° 51' lat. 78° 30' long. ; elle a plus de 300,000 habitans.

Baroda, la partie la plus considérable et la plus belle de la presqu'île de Gudjerat, contient 18,000 milles anglais carrés et 2 millions d'habitans. *Pilladji*, de la famille de *Guikowar* (*Gaikevad*), Mahratte, propriétaire d'un village, parvint à s'emparer du pouvoir, et régna jusqu'en 1747 ; son fils *Damadji Guikowar*, jusqu'en 1768 ; *Fath-singh Guikowar*, jusqu'en 1789 ; *Manadji Guicowar*, jusqu'en 1792 ; *Govind Rao*, jusqu'en 1800 ; *Anand Rao Guikowar*, jusqu'en 1819 ; son frère SYADJI RAO GUIKOWAR lui succède. Capitale, *Baroda*, avec 100,000 habitans.

Maïsour, entre le 11° et le 15° lat.; 27,000 milles anglais carrés, 3 millions d'habitans; c'est le plateau du Carnâtic. La dynastie prétend être originaire de Dvaraca dans le Gudjerat; le premier souverain connu est *Scham-radj*, qui monta sur le trône en 1507. *Tim-radj* régnait en 1548, *Hîr-scham-radj* mourut en 1576, *Scham-radj* en 1637; *Immader-radj* ne régna qu'une année, *Kanty-revy-narsa-radj* jusqu'en 1659, *Djik-deo-radj* jusqu'en 1704, *Kanty-radj* jusqu'en 1714, *Doud-Kischen Radj* jusqu'en 1731; *Djik-kischen-radj* jusqu'en 1755, dépossédé par *Haïder-Ali*, qui mourut le 9 décembre 1782. Celui-ci fut remplacé par son fils *Tippou-saheb*, qui périt le 4 mai 1799. Wellesley plaça sur le trône un rejeton de l'ancienne dynastie *Maharadja* KRISCHNA ADIÂVER, âgé de 6 ans, le 22 juin 1799 : il gouverne réellement depuis 1812. Résidence, *Maïsour*, 12° 19′ lat., 74° 22′ long.; à 11 milles de Seringapatnam, qui n'a plus que 10,000 habitans.

Satara, 14,000 milles anglais carrés et 1,500,000 hab. *Sewadji*, en 1651, détrôna le souverain de Bedjapour, et le tint comme prisonnier. Cet état de choses dura jusqu'en 1818, où le peischwa fut chassé, et, en 1821, NAR-NARRAIN fut réinstallé dans tous les droits que ses ancêtres avaient possédés. Il réside à *Satara*, 17° 42′ lat., 71° 52′ long. Après la dissolution de l'empire Bhamani, *Abou'l-modaffer-adil-schahy* fonda la dynastie de Bedjapour avant 1489; il mourut en 1510, *Ismaïl adil-*

schah en 1534, *Moulou adil-schah* en 1557, *Ali adil-schah* en 1579, *Ibrahim adil-schah* en 1626, *Mohammed adil-schah* en 1660, *Ali adil-schah* en 1672; *Sekander adil-schah* fut fait prisonnier, lors de la prise de Bedjapour, par Evreng-zeb, en 1689.

Un grand nombre de petites principautés, telles que *Travancor*, *Cochin*, *Bopâl*, *Kotah*, *Boundi*, des chefs de *Radjpoutes*, des *émirs du Sind* et autres, forment un territoire de 305,000 lieues carrées, avec 17 millions d'habitans.

ASSAM.

Ce pays contient le bassin du Brahmapoutra. Le titre royal est *svarga radja* [monarque céleste], parce que la dynastie prétend descendre de deux frères, *Khunlai* et *Khuntai*, qui, avec le dieu *Chang*, vinrent des contrées du nord s'établir dans ce pays. Le Mongol *Evreng-zeb* essaya de soumettre le d'Assam; mais son armée fut détruite. En 1793, le roi *Gaurinath* fut replacé, avec le secours des Anglais, sur le trône d'où un prêtre ambitieux l'avait chassé; il fut assassiné : son fils BIRDJINATH KOUMAR ne put se soutenir contre les usurpateurs *Boura Gohaing* et *Tchander khant*; ce dernier appela les Birmans, qui, en 1822, conquirent le pays, et proclamèrent pour radja leur général *Menghi maha thelonah*. Les Anglais s'en sont emparés en 1825.

ÉTATS DE L'INDE

INDÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Nepâl.—53,000 milles anglais carrés, 2 millions d'habitans; ayant à l'ouest et au sud les provinces anglaises; frontière, au nord le mont *Himâlaya*, à l'est la principauté de Sikkim. La constitution physique des habitans les rapproche des Tartares et des Chinois, comme les habitans du Boutan. La dynastie indigène *Sourya-bansi* [race du soleil] finit avec *Raddjit-mall*, qui, en 1768, se vit enlever ses états par le radja de Gorkha, *Prithi Narrain*, qui mourut en 1771; *Singh-pertâp*, son fils, régna jusqu'en 1775; *Ram-bahader*, fils mineur de ce dernier, fut dépossédé par son oncle *Bahader-sah*, qui pilla Lassa en 1784 et Teschou Loumbou en 1790. Une armée chinoise passa le mont Himâlaya en 1792, et força *Bahader-sah* à faire la paix. *Ram-bahader* fit périr ce dernier en 1795; mais ses cruautés le rendirent si odieux, qu'il fut obligé de s'enfuir à Bénarès en 1800; il revint en 1804, et fut assassiné en 1805. Malgré ces désordres, les conquêtes continuèrent sous le général *Ammer-singh-thappa*, qui enfin fut défait par sir Ochterlony. Par la paix de Catmandou (4 mars 1816), il fut contraint de céder presque toutes ses conquêtes aux Anglais. *Ammer-singh-thappa* mourut âgé de 68 ans, le 19 juillet 1816, et le jeune *radja* du même nom, le 20 novembre suivant; on plaça sur le trône son fils, âgé de 3 ans, RADJINDRA

BIKRAM SAH. Capitale, *K'hatmandou*, située à 4,784 pieds d'élévation au-dessus des plaines du Bengale, 27° 42' lat., 82° 40' long.; elle a 20,000 habitans.

Lahore. — 50,000 milles anglais carrés, 3 millions d'habitans, entre le 30° et 34° lat.; les frontières sont le Kaschmir et le cours de l'Indus au nord; les montagnes de l'Indoustan septentrional à l'est; l'Indus le sépare, à l'ouest, de l'Afghanistan; il se compose de deux parties distinctes, le Pendjab et le Kouhistan. Les Seiks, qui professent une religion indienne, dominent en ce pays. Les Mahométans y sont opprimés et vexés de différentes manières. Le fondateur de la secte des Seiks fut *Nanek*, qui naquit à *Talwandy*, village du district de Lahore, en 1519; son successeur fut *Gourou Angad*, mort en 1552; *Amera-das*, *kschatriya* de race, — 1574; *Ram-das*, son fils, — 1585. *Ardjoun-mal*, rédacteur du principal livre sacré des Seiks, nommé *Adi-granth*, mourut en 1606; son fils *Hargovind* fut le premier *gourou* (chef) guerrier, — 1644; son petit-fils *Harray*, — 1661; son fils *Tegh-bahauder* fut tué par les ordres du gouvernement mongol en 1675: son fils, *Gourou govind*, prêtre et soldat, introduisit l'esprit militaire chez les Seiks; on parvint à le chasser de Lahore et il mourut dans le Dekan, en 1708. Il fut le dernier *gourou* général; depuis lui, chaque petit *radja* s'est fait chef spirituel et temporel. *Ahmed-schah Abdalli* défit les Seiks à différentes reprises en

1762 et 1763; mais ils se relevèrent bien vîte. Aujourd'hui, les chefs qui habitent au sud du Setledj, sont sous la protection anglaise; tout ce qui est au nord obéit à RANDJIT-SINGH, âgé maintenant de 69 ans; il a trois fils, *Kourrouk-singh*, *Schere-singh* et *Tara-singh*. Résidence, *Lahore*, 34° 9′ 21″ lat., 76° long.

Sindhy: 24,000 milles anglais carrés, 1 million d'habitans; ayant pour frontières, au nord le Moultan et l'Afghanistan, au sud Kutch et la mer, à l'ouest la mer et les montagnes du Beloutchistan. Le pays fut soumis par le Mongol Akbar. Durant l'invasion de Nadir-schah, *Mohammed-Abassi-Kalori* se fit soubahdar du Sindhy; il fut battu en 1739 par le monarque persan, qui le rendit tributaire; il mourut en 1771. Ses successeurs furent chassés par les *Talpouris*, tribu de Baloutches sous la conduite de leur émir *Fath-Ali khan*, en 1779, qui fut obligé de payer un tribut à Timour-schah de Kaboul jusqu'à la mort de ce dernier en 1793. *Mir Gholam Ali*, fils de Fath-Ali khan, après avoir gouverné avec ses frères le pays, mourut à la chasse en 1811; MIR SOBDAR son fils et ses deux frères MIR KERIM ALI et MIR MOURAD ALI lui succédèrent; ils ont envahi une partie de l'Afghanistan. *Mir Kerim Ali* est mort il y a quelques années, de sorte que *Mir Mourad Ali* est devenu réellement l'unique maître du pays, car *Mir Sobdar* est d'une santé faible, et pour ainsi dire exclu du gouvernement.

Oudjéin, 40,000 milles anglais carrés et 4 millions d'hab. Le pays d'Oudjéin fut conquis par les Mahométans en 1230; il échut plus tard aux Mahrattes. *Djyapa Sindia* servit comme général sous le premier peischwa, *Badjerao*, et acquit par de nombreux services le pays d'Oudjéin. Son fils *Djankodji* fut assassiné après la bataille de Paniput (1761); son oncle *Ranodji* lui succéda; le fils de celui-ci, *Madhadji Sindia*, régna jusqu'en 1794. Son neveu *Devlet Rao* perdit, en 1803, dans une guerre contre les Anglais, la moitié de ses états; le traité du 5 novembre 1817 lui en fit perdre une autre partie : il mourut âgé de 47 ans, le 21 mars 1827. Un de ses parens, *Moukht Rao*, âgé de 12 ans, prit, en lui succédant, le titre de *Maharadja-Ali-djah* DJANKODJI-RAO *Sindia-behader* (le 18 juin). L'ancienne capitale était Oudjéin, 26° 11′ lat., 73° 15′ long.; actuellement c'est Gwalior, 26° 15′ lat., 75° 5′ long.

ÉTATS

AU-DELÀ DU GANGE.

Birmans : population 3,500,000 ames. Depuis la paix de Yandabou (le 25 février 1826), ce royaume a perdu tout l'Arakan, la moitié du pays de Martaban, Tavoy, Tanasserim et les îles de Merguy; il ne se compose plus que d'Ava et de Pégu. Le nom d'Ava est la prononciation corrompue d'*Aënwa*, qui est le nom que le peuple donne à la capitale.

Le nom des Birmans dérive du mot *Mrànma*, dont se sert le peuple d'Arakan pour désigner cette nation. Cent vingt-huit monarques ont régné depuis le commencement de la monarchie. Ava, avec le secours des Portugais, se détacha de Pégu; mais, en 1752, Beinga Della, roi de Pégu, conquit Ava; *Alomhpra* (*Aloungp'houra*) ou *Alomandra Praou*, homme de basse extraction, reconquit la ville en automne 1753, et mourut âgé de 50 ans en 1760; son fils aîné, *Namdodji Praou*, régna jusqu'en 1762; son frère *Schembran* jusqu'en 1776; son fils *Tchengouza* fut déposé et tué en 1782 par son oncle *Minderadji Praou*, qui gouverna jusqu'en 1819; son petit-fils MADOUTCHAO est mort il y a quelques mois; on ignore le nom de son successeur. Résidence actuelle : Ava.

Siam. — Ce pays comprend le bassin du fleuve Ménam. En 1757, les Birmans, sous Alompra, conquirent Youthia, la capitale, et exterminèrent la famille royale. En 1769, *Piatak*, fils d'un riche Chinois, les chassa et monta sur le trône; il fut tué en 1782. Le premier monarque de la dynastie actuellement régnante lui succéda et gouverna jusqu'en 1809; son successeur mourut le 20 juillet 1824. Son fils naturel KROMA MON-TCHIT, âgé de 40 ans, est maintenant sur le trône; il a fait prisonnier et fait exécuter le roi de Laos et sa famille en 1829. Capitale actuelle, Bankok, à l'embouchure du Ménam; 30,000 habitans.

Cochinchine. — État tributaire de l'empire chinois;

il comprend actuellement la Cochinchine, le Tonquin, la plus grande partie du Camboge et le petit état de Tsiampa. La dynastie régnante fut chassée par une révolte en 1774. L'héritier de la couronne parvint, en 1790, à ressaisir ses états et conquit même le Tonquin : le titre des années de son règne est *Kang chang*; on ignore l'année de sa mort. Son successeur donna aux années de son règne le titre de *Ghia-long* [aidé par la fortune], et mourut en 1812; *Ming-ming* [destin illustre] est celui des années du monarque suivant, qui mourut en 1822; l'année précédente il avait reçu l'investiture royale de la cour de Péking. Son jeune successeur a pris de même le titre de *Ming-ming* pour les années de son règne.

Sumatra. — Le *toanko* [seigneur] PASSAMAN à Lintoeu; le *toanko* NORINCHI de Loubou-Agam; le *toanko* ALLAHAN-PANDJANG.

Java. — 4,660,000 habitans. Le sulthan réside à Yugya-Carta, dans la ci-devant province de Mataram. *Mangko-Bouvana-Sepou*, couronné par les Hollandais en 1826, est mort le 2 janvier 1828; le jeune sulthan est sous la tutelle de *Pandjerang-Mangko-Kotoumo*. Le souverain de la plus grande partie de l'île porte le titre de *Sousouhanan*, et réside à Surakarta auprès du fleuve Solo.

CHINE.

Le nom de la dynastie régnante, d'origine mandchoue, est *Tai-tsing* [la très-pure]. En Chine, on ne con-

2.

naît pas le nom de l'empereur régnant; celui qui occupe actuellement le trône est le fils aîné de son prédécesseur, mort le 2 septembre 1820, et il portait auparavant le nom de *Mian-ming*. Il donna à son père le titre posthume de *Jin-tsoung-joui-hoang-ti*, c'est-à-dire, l'auguste et sage empereur, le compatissant prédécesseur. Le titre honorifique des années du règne du monarque actuel est, en chinois, TAO-KOUANG, et en mandchou, DOROÏ ELDENGHE [éclat de la raison]. Il est âgé maintenant de 48 ans.

JAPON.

Le *Daïri* (empereur) actuel est le 121.ᵉ successeur de *Zin-mou;* il règne depuis 1817; le public ignore son nom durant sa vie. L'année 1822 était la cinquième du *nengo* (titre honorifique des règnes) BOUNZIO (en chinois, *Wen-tching*). Sa résidence est *Miyako* ou *Kio* (ces deux noms signifient *résidence*). Le *Koubo* ou *Seogoun* est le chef militaire généralissime de l'empire; il réside à Yedo: c'est par le fait lui qui règne; cependant il affecte toujours une espèce de dépendance du Daïri, descendant de l'antique dynastie japonaise qui a commencé par *Zin-mou*, 660 ans avant notre ère. Le mot *Daïri* (en chinois *Naï li*) signifie proprement l'*intérieur* (du palais impérial). On s'en sert pour désigner l'empereur, puisqu'il n'est pas permis de proférer son nom, pendant qu'il est en vie. La même chose a lieu à l'égard du *Séogoun* et du

prince son successeur; on donne au premier le nom de *Gonfon marou*, et à l'autre celui de *Ni sio marou*, d'après les palais qu'ils habitent.

Détails sur le droit public arménien, extraits du Code géorgien du roi Wakhtang, et traduits du géorgien par M. Brosset.

Nous avons établi précédemment les lois concernant les évêques : il convenait d'en parler en premier lieu. Maintenant exposons la loi des souverains. Tout le monde sait qu'ils sont sur la même ligne que Dieu et son image. En principe, le souverain est un homme unique; en réalité, et selon la loi, il doit tenir la place de Dieu sur la terre, et tous doivent au souverain, de même qu'à Dieu, crainte et respect. Quand un prince mourra, laissant fils et fille, tout son bien sera divisé en parts égales, et l'aîné aura le pouvoir. Mais si, parmi les autres enfans, il y en avait un plus digne, plus habile et plus sage, ce serait celui-là que l'on placerait sur le trône de son père. Si le prince défunt avait un frère, ce serait lui qui succéderait : telle est la loi. Sa fille, avec son mari et ses fils, aura demi-part, c'est-à-dire que, de la part donnée au frère, on lui en donnera la moitié. Si les fils meurent peu de temps après le prince, et qu'il reste un fils du fils, il aura l'empire, mais non le fils de la fille. Ainsi l'a écrit et ordonné notre prince Abcar (1), appelé en langue géorgienne Aw-

(1) Il est ici question du roi Abgare, qui régnait à Édesse vers

garoz, au pays de *Sparseth* (Perse). Et le patriarche Noé a donné au fils et à la fille une part et un héritage dans le *Samkhreth* (le midi), où régnaient les femmes (1), qu'il en chassa. Le seigneur lui-même l'atteste dans son évangile (2) : « Et il donna au fils de l'esclave tout » honneur égal au sien, et la part qu'a prescrite la » deuxième loi (en disant) de donner à deux filles la » même chose qu'à un frère. » Mais s'il n'y a ni garçon ni fille, on la donnera à la fille de son propre (frère?) (3). La loi est ici notre garant irréfragable.

Si quelque (roi) meurt sans laisser de garçon, mais seulement une fille, celle-ci héritera de son domaine, et se mariera ; ou, si elle est déjà mariée, elle prendra la couronne et la donnera à son mari, ainsi que sa dignité. Après la mort de la fille, ses enfans seront admis à titre d'étrangers. Si l'on nous dit : « Pourquoi, » au lieu de régner elle-même, a-t-elle donné l'empire » à son mari? » On saura qu'autrefois les femmes régnèrent dans le Samkhreth ; que, durant leur vie, les rois peuvent, par testament, constituer en leur

---

le commencement de l'ère chrétienne. Les Arméniens le font Arsacide, fils d'un frère du célèbre Tigrane, contemporain de Mithridate. C'est le même prince auquel les écrivains ecclésiastiques attribuent des relations avec Jésus-Christ. (*Note du Rédacteur.*)

(1) منديل *mandil*, manteau, d'où se forme le géorgien *mandilonasi*, *qui porte manteau*, *matrone*. Cf. §. 181.

(2) Lors de la lecture de ce morceau, un membre de la Société a suggéré qu'il pourrait être ici question d'un évangile propre aux Arméniens.

(3) Je puis certifier que, sans le mot *frère*, la phrase n'a pas de sens. Cf. *Levitic.* XXVII, 1-11, d'où ce passage paraît tiré.

place qui ils veulent, et que leur testament, comme l'ordonne l'apôtre, sera respecté. Ce fut ainsi que Costandil légua l'empire à son fils, avec ses frontières, ses montagnes et ses fleuves; ce qu'il confirma par un diplome des anciens souverains. Si le souverain défunt n'a laissé ni fils ni frère, ni fils de ses fils, ni fils de son frère, de telle sorte que, jusqu'à la quatrième tête, il n'ait pas d'héritiers, il peut ensuite donner la couronne à d'autres. Mais, contrairement à ce que font les Indiens, les Macédoniens, les Alexandre et autres, un homme ne doit pas se faire souverain sans l'aveu du catholicos et du patriarche; et si un souverain bâtit une forteresse ou une ville, fait des dénombremens, frappe des florins ou de l'argent, il agit de lui-même ou par ses vésirs et commissaires. D'après les lois du code, les princes et les nobles ne doivent pas se revêtir de l'habit royal. Que les princes et les nobles, excepté le patriarche, ne s'asseyent pas à la table du souverain tant que celui-ci ne les y aura pas engagés.

Que personne ne s'asseye, sans autorisation du souverain, sur un trône ou un souzan, encore n'y a-t-il que le patriarche qui puisse siéger sur un souzan; que le souverain ne s'asseye pas dans la maison du patriarche à la première invitation; que le prince des chrétiens ne le soit pas seulement par son luxe, comme celui des infidèles. Le souverain des chrétiens a, comme le patriarche, le droit de monter à la (sainte) table; et il réglera l'administration de l'empire avec justice. En cas de guerre extérieure, quand le succès et la victoire auront glorifié son glaive, il doit, après le combat,

arrêter l'effusion du sang. Et s'il se porte contre une ville étrangère, en arrivant sous ses murs il proposera une, deux et trois fois la paix; si elle refuse de s'ouvrir, la ville sera prise de vive force, les ennemis passés au fil de l'épée, et le reste emmené captif. S'il y a encore de l'opposition et défaut de sincérité, on coupera la tête aux chefs de la révolte. Il ne convient pas d'endommager les arbres fruitiers de la ville et du prince à qui l'on fait la guerre (1). Si ceux qui ont livré une citadelle et une ville ont déjà fait du mal par le passé et que cela soit bien sûr, ils seront condamnés à mort et se racheteront à prix d'argent; mais on leur crevera les yeux, leurs femmes et leurs enfans deviendront sujets et esclaves du trône, et cet homme sera envoyé en ville étrangère, aveuglé et nu. Si c'est un chrétien qui ait livré des villes et des forts aux mains des infidèles ou des chrétiens, voici ce qui se fera : si on ne le tue pas en vue de Dieu plein de charité pour les hommes, sa femme et son fils avec leurs biens seront confisqués au trône; et cependant, ce méchant, aveuglé et nu, sera exilé en terre étrangère.

Si un homme s'en va avec son patron pour brigander, et qu'il soit pris et convaincu : infidèle, on lui crevera les yeux ou on lui coupera la main, ou sa femme, son fils et ses biens seront confisqués au trône et le voleur exilé en terre étrangère : chrétien, on lui fera rendre les objets volés; sa maison, sa demeure, tout ce qu'il a et lui-même seront vendus au profit du

(1) Cf. *Deuteron.* xx, 19-20.

souverain ; sa femme et ses enfans seront libres ; on ne peut rien sur eux.

Si un infidèle tue un chrétien de dessein prémédité, on le tuera en punition ; s'il l'a tué involontairement, on lui coupera la main droite et on lui fera payer le prix du sang. Mais, *en vérité*, l'homme n'a pas de prix et sa valeur ne peut être fixée, parce qu'étant faits tous deux de la main de Dieu, ils sont son image, et que Dieu seul peut ressusciter un mort. Et si l'on dit que le prix de Joseb et du Christ a été de 20 et 30 pièces, ceux qui les ont vendus étaient des voleurs. Le prix de l'homme est bien différent, et, suivant le nombre des jours de l'année, de 365 décans (1) ou florins d'or; or, un décan-florin est de 13 dragmes d'argent : tel est le prix d'un homme. D'après les décrets des princes, pour un chrétien on le doublera, et pour un infidèle on ne donnera qu'un tiers ou 122 *diécon*-florins (2) et 2 *kartez* ou papiers, parce qu'il n'a pas le *don du saint baptème* (3). Le meurtrier qui ne pourra donner ce

---

(1) C'est le mot arménien դահեկան *tahégan*, employé autrefois pour désigner une monnaie d'or, dont la valeur ne nous est pas bien connue. (*Note du Rédacteur.*)

(2) Altération du mot *décan*, ci-dessus; plus bas on verra *décacan* au lieu de *florin*; le texte dit *phlour*. Le phlour et le sequin sont la même monnaie, comme il résulte de ce passage : « Et il » leur donnait pour signe de reconnaissance le mot d'ordre *flouri* » ou sequin. » Pouqueville, *Rég. de la Gr.* tom. II, pag. 283. Le mot *kartez*, ou *papier*, indique une valeur monétaire qui ne m'est pas connue.

(3) Je garantis d'autant moins le sens de *baptème*, donné au géorgien *ambazi*, qu'en persan انبازی *anbazi* signifie *société*, *association*, peut-être l'église. Je n'ai vu ce mot qu'ici et dans la

prix sera vendu à un chrétien (1), et le prix de la vente remis au patron (2), pour le sang, ainsi que sa maison et sa résidence, à titre d'amende. Si c'est un chrétien qui, de propos délibéré, tue un infidèle, on lui fera payer pour prix du sang 122 déacans-florins ; s'il l'a tué sans le vouloir, il paiera 61 déacans pour prix du sang, entre les mains du souverain, dont on fera trois parts, une pour le patron du sang ; et si c'est un chrétien qui en a tué un autre, le prix du sang sera tout entier pour le patron. Pour le souverain, on exigera une amende telle que possible. A la rigueur, le meurtrier mérite la mort ; mais pour qu'il se repente, il suffira de lui abattre la main. S'il est pauvre, il sera vendu, lui et tout ce qu'il a, et la somme qui en reviendra sera le prix du sang. S'il a tué par mégarde, on n'exigera que la moitié du prix, qui sera donné au patron, et une modique amende pour le prince ; mais on ne lui coupera pas la main. La législation du sang dépend toute entière du prince ; ce sera lui, et non aucun autre juge, qui l'exercera. Toutes les autres parties du droit seront administrées par des juges ; le péché

---

spécimen des caractères géorgiens, à la suite du livre de l'Institut arménien de M. J. Lazareff, Moscou, 1829. En outre, le mot géorgien *çhno*, qui précède, ne m'est pas précisément connu : peut-être pourrait-on traduire, *parce qu'il n'a pas le* don *ou la* faveur *d'être de la sainte* église.

(1) Il y a une variante qui dit : *on vendra le meurtrier du chrétien.*

(2) Mot inconnu, qui se retrouve page 54 de la *Chronique géorgienne.* Le synonyme suivant, *garapul*, spldat, sert à en faire conjecturer le sens.

honteux et secret, par les évêques et les docteurs chargés de décider ces sortes d'affaires. Les princes (thawad) ne pourront, sans ordre du souverain, faire périr les meurtriers; mais la surveillance des voleurs et l'administration de cette partie sont de leur compétence. Les fils d'Aznaours ne pourront, sans les juges, châtier aucun voleur.

S'il arrive que le souverain faisant la guerre occupe et ravage un pays avec ses troupes, et le soumette en entier, en faisant du butin, tout l'or est pour le prince et lui sera remis. On en fera la recherche avec serment : « Vous tous qui avez de l'or, (apportez-le) au souve- » rain. Quiconque ne l'apportera pas, nous le con- » damnerons à rendre au septuple. » Ensuite, de tout l'or ramassé, le dixième sera donné par le prince au catholicoz. De tout le reste du butin et des captifs, on fera deux parts; la moitié pour le souverain, la moitié pour les princes et les troupes. Chaque prince en fera le partage à ses soldats, qui devront également donner le dixième à l'église. Si le souverain fait une expédition à l'intérieur, et que la guerre lui donne du butin, tout l'or sera pour lui; du reste, butin et prisonniers, encore un dixième sera pour le prince, et selon la loi, encore un cinquantième sera donné à l'Église.

Il ne convient pas et ne peut convenir au souverain et aux princes de s'occuper des voleurs et des brigands; c'est l'affaire des *djamouch* (1) et des soldats. Les armées

(1) Ce mot indique tout individu ayant pouvoir sur un autre : le père sur son fils, le mari sur sa femme, les parens sur leur parens, le maître sur l'esclave, &c.

et les princes devront se rendre, d'après les ordres du souverain, aux lieux qu'ils infestent. Le butin qui se fera est pour le souverain, et une moitié pour les princes et les troupes. S'ils sont partis de leur propre mouvement, il y aura deux parts de butin pour les princes et la troupe, et une pour le souverain, pour avoir sacrifié leur vie. S'il meurt quelqu'un à l'armée, celui qui l'a envoyé est innocent; mais celui qui envoie son serf pour brigander, est responsable de son sang s'il vient à mourir.

Celui qui, envoyé par le souverain ou par les princes pour brigander, aura été pris, sera racheté par celui qui lui a donné mission. Celui qui, parti de son propre mouvement, sera pris, se rachetera lui-même. Celui qui, de son chef, ira brigander, son sang est sur sa tête.

Le guerrier qui en abattra un autre dans la mêlée, aura pour lui le cheval, l'armure et le vêtement du mort; l'homme, la cuirasse et la cotte de mailles (1), seront remis au souverain. Tout l'or gagné dans cette bataille, les diamans et bijoux de poids (2), sont la part du souverain; les perles, l'argent, sont pour les princes, et tout le reste pour les simples soldats.

Et encore, tous les revenus du pays, perçus précédemment par le souverain et les princes qui se trou-

---

(1) *Mouzaradi*, voyez *Chronique géorgienne*, pag. 19; persan زره, sans le *m* déterminatif, *cotte de mailles*. = (En arménien, զրահ *zrah*, en arabe, درع *diraa* ou *deraa*.)

(2) Arabe, زرباب *or, splendeur*; géorgien, *zarbabi*.

verent dûment établis, continueront à être levés. Mais si, outre la perception suffisante, on exigeait davantage, cela ne convient pas; si cependant on persiste, Dieu, dans l'autre vie, en fera rendre un compte rigoureux.

Dieu a établi le souverain pour conserver la terre et la protéger, et non pour la piller, la ruiner. Voici comme se paiera le droit du *mindwri* : Cinq parties du grain sont pour le cultivateur chargé des semences, une pour le souverain, à titre de *récolte* (1); si c'est un champ arrosé, on en donnera le cinquième; ainsi qu'il avait été fixé en Égypte le jour où il est dit que « Pharaon acquit tout le pays (2). » Aux terres *achetées* et aux vignes, on ne demande ni droit de récolte ni impôt (3); mais les moulins, maisons, boutiques, paieront un loyer, comme cela est juste (4).

Il ne convient pas d'exiger le kharadj des chrétiens pour le rachat de leur tête, mais seulement des infidèles.

On donnera au souverain la dîme du bostan, du bagh et de la vigne, parce qu'il est le seigneur de la terre et du lieu, et non seulement de l'eau.

Le taureau ne paiera rien, parce que c'est lui qui laboure et qui sème, et que c'est sur son travail que se prélève le droit de récolte. Pour une vache, on

(1) Arabe, غلة *récolte. Mindwri* m'est inconnu.

(2) *Gen.* XLVII, 24.

(3) Arménien, բեկար *tribut.*

(4) Il y a une variante contradictoire, *on ne prendra pas* d'impôt pour les boutiques.

donnera 100 dragmes de beurre; pour une brebis, le dixième de la toison; pour un cheval, un mulet, une bête de somme, on n'exigera rien, parce qu'ils sont les instrumens du service du souverain.

Que les chrétiens n'apportent pas de riches présens pour les saints jours, mais seulement ce qu'ils pourront, et ce, non par contrainte. Ces présens des saints jours sont trop relevés pour être arrachés par la force. Il ne faut pas non plus se fâcher de la modicité de l'offrande. Le prince qui gouverne la terre donnée à lui par le souverain, et y construit, par ses ordres, château, fort, village, maison des champs ou autre endroit où il y ait plus de 10,000 individus, recevra pour lui et sa postérité, du souverain, le titre de prince libre et indépendant. Du vilain qui fera sur les montagnes des constructions et en défrichera la terre, son travail sera de droit, après sa mort, la propriété de ses enfans. (Trad. du Code géorg. manuscrit, III.e part. §. 152.) (1).

(1) Ce morceau est, on ne sait pourquoi, répété en entier, sauf de nombreuses variantes, à la fin de cette III.e partie du *Code géorgien*, où il forme les §§. 403-431. Ici, l'éditeur a, pour l'ordinaire, fondu les variantes purement philologiques en un même texte.

Observations sur l'ouvrage de M. Schmidt intitulé Histoire des Mongols orientaux, *par* M. ABEL-RÉMUSAT.

(Suite.)

§ II.

Histoire du Tibet.

Ainsi qu'on l'a vu dans notre premier extrait, toute l'histoire du monde, depuis la première origine des choses, est résumée par Sanang-Setsen dans son premier chapitre, qui occupe huit pages. Nous sommes, au commencement du second, transportés dans le Tibet, au pied des immenses montagnes de Neige, et au IV.ᵉ siècle avant J. C. Ce chapitre et le suivant comprennent toute l'histoire du Tibet pendant la durée de plus de 1,300 ans : elle se partage naturellement en deux périodes, dont nous allons donner une idée générale en peu de mots.

Les diverses traditions recueillies par les historiens mongols semblent d'accord sur ce point, que la race des princes du Tibet était originaire de l'Hindoustan. Telle paraît être aussi l'opinion des chroniqueurs tibétains que le P. Horace de la Penna a suivis (1). Un écrivain tartare, cité par Sanang-Setsen, nomme trois descendans de Bouddha, c'est-à-dire, de Shakya-Mouni, de l'un desquels était issu un prince qui fut pris dans une bataille contre une armée de barbares,

(1) *Voyez* Georgi, *Alphabetum tibetanum*, p. 296.

au nombre de 180,000. Son plus jeune fils se sauva dans les montagnes de Neige, et devint la souche des princes de Yarlong dans le Tibet. Cette tradition n'est fixée par aucune date, et n'a même pas de suite dans le reste de l'histoire tibétaine; mais il en vient immédiatement une autre qui, dit l'auteur, se rapporte *à ce temps*, c'est-à-dire, à une époque inconnue. Il naquit un fils à un roi de *Patrala*, pays sur le nom duquel le traducteur ne fait pas de remarque, et qui pourrait être Patna. Les cheveux de l'enfant étaient bleu de ciel, ses dents semblables à l'émail d'une conque, et, entre autres singularités, il avait les doigts des pieds et des mains réunis par une membrane comme ceux des oies. Les brahmanes consultés firent craindre au roi que cet enfant ne lui portât malheur, et on l'exposa sur le Gange dans un coffre de cuivre. Il fut recueilli par un laboureur de la ville de Waisali, qui l'éleva, et le cacha dans une forêt pour le dérober aux recherches du roi. Là les oiseaux et les bêtes lui apportaient de la nourriture. Quand il fut devenu grand, il quitta ce lieu, se dirigea vers les montagnes de Neige, et parvint à la vallée de Yarlong, dans le voisinage d'un temple en forme de pyramide, à quatre portes. Il y fit la rencontre de deux génies, auxquels il raconta son histoire. Celui que les eaux ont épargné, dirent les génies, pour qui les bêtes et les oiseaux se sont joints aux hommes, doit évidemment être de race divine. Ils le firent donc asseoir sur une sellette de bois, et le portèrent sur leurs épaules. De là lui vint le nom de *Seger sandalitou*,

de deux mots mongols, dont l'un signifie le *cou*, et l'autre *assis*. Ils le portèrent au mont *Chambou*, et le firent reconnaître pour prince du pays, l'an 313 avant J. C. Après qu'il eut soumis les quatre tribus, il fut souverain des 88 *tœmen* (dix mille) du peuple tibétain.

Après Seger-Sandalitou, l'auteur mongol nomme cinq rois, tous issus les uns des autres. Le dernier fut tué par un usurpateur; mais celui-ci périt peu après, et le second des fils du roi reprit possession du trône, tandis que son plus jeune frère, Bœrte-tchinô, s'étant enfui dans les contrées du nord, y allait fonder la race dont devait sortir un jour Tchingkis-khakan. On trouve ensuite l'indication de seize rois descendus de père en fils les uns des autres jusqu'à Lhatotori, qui naquit en 348. Non-seulement il n'y a aucun détail sur cette succession directe de vingt-trois rois, succession un peu longue pour n'avoir pas été interrompue; mais un autre écrivain mongol, que le traducteur cite fréquemment dans ses notes, donne une liste de noms assez différente. Cette diversité explique le silence qu'avait gardé, sur cette partie de l'histoire tibétaine, un auteur que M. Schmidt semblerait n'avoir pas connu, quoique Pallas en ait souvent fait mention, et qu'il le nomme lui-même une fois à propos de toute autre chose (1). Le P. Horace de la Penna avait rédigé un *canon* des rois du Tibet, que Géorgi a inséré dans son *Alphabetum tibetanum* (2), en y mêlant

(1) Page 418.
(2) Pag. 296 et suiv.

beaucoup d'élémens étrangers, et en bouleversant toutes les dates (1). Malgré ces altérations, on y reconnaît le même fond que dans l'histoire de Sanang-Setsen. Le premier roi est *Nge-tri*, dont le nom signifie en tibétain la même chose que le mongol *Seger-sandalitou*. C'est pareillement un prince de l'Inde, exposé par son père, nourri par un paysan, et reconnu roi par les bergers de *Yarlon*. Il ne faut faire aucune attention à la date de 1193 ans avant J. C., qui est une interpolation de l'éditeur. Après *Nge-tri*, viennent, comme chez notre auteur, vingt-trois rois, dont le P. Horace n'a pas recueilli les noms, et que Géorgi fait descendre jusqu'à l'époque de notre ère. Les deux listes ne commencent à s'accorder qu'un peu après; mais le parallèle qu'on en peut faire n'en confirme pas moins l'authenticité du récit de Sanang-Setsen, et c'est, dans l'état actuel de nos connaissances sur cette matière, un soin que M. Schmidt n'aurait pas dû négliger.

Lhatotori monta sur le trône en 367. Son règne fut marqué par des prodiges; il reçut du ciel la fameuse formule dite *des six syllabes, Om mani padme hom*, source inépuisable de bénédictions (2), et le livre intitulé *Samadok*. Le roi ne sentit pas d'abord tout le prix de ces dons; il en fut puni par toute sorte de calamités : ses enfans naissaient aveugles; les grains

(1) Voyez *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 383 et 384.

(2) Voyez le résumé des opinions relatives à cette formule, et une nouvelle explication proposée par M. Klaproth, dans le *Nouveau Journal asiatique*, pour mars 1831.

et les fruits ne venaient plus à maturité ; des épizooties, des famines, des épidémies désolaient le pays. A la fin, en 407, cinq étrangers vinrent apprendre au roi son erreur ; il rendit hommage au trésor qu'il avait négligé : son bonheur se renouvela dès-lors ; sa vie fut prolongée, sa fortune s'accrut, il eut de beaux enfans ; les grains et les fruits mûrirent en abondance, et la prospérité remplaça les fléaux qui avaient désolé le pays. Telle est l'époque de la première introduction du bouddhisme dans le Tibet.

Le chapitre IV continue l'histoire de cette contrée depuis que le bouddhisme s'y fut répandu pour la première fois, jusqu'à la persécution qu'il eut à subir, persécution que M. Schmidt traite d'extirpation (*Ausrottung*), mais qui fut bientôt suivie de son rétablissement. Il embrasse l'époque de la plus grande puissance de la monarchie tibétaine, et de sa chute, et contient en treize pages une période de 647 ans, entre 407 et 1054. L'introduction du bouddhisme est exprimée par Sanang-Sètsen en ces mots : Depuis qu'on commença à lire le *Mani-bGamboum*. C'est un ouvrage considérable et très-important pour l'histoire et la doctrine du bouddhisme, qui traite particulièrement du Bouddha divin du monde actuel Amitabha, de son Bodhisatoua Avalokiteshwara, et du Bouddha humain Shakya-Mouni, ainsi que nous l'apprend Jæhrig, qui en a donné des extraits (1). Malgré tous

(1) *Voyez* Pallas, *Sammlungen*, u. s. w., tome II, page 396. Cf. *Alphab. tibet.* p. 285.

ses efforts, M. Schmidt n'a pu se procurer ce livre, parce qu'à raison de sa rareté et de l'idée de sainteté qui s'y attache, les bouddhistes ne le laissent pas volontiers sortir de leurs mains. C'est sur-tout dans ce livre qu'on trouve une fréquente répétition de la formule *des six syllabes*, dont l'usage s'établit au Tibet du temps de Lhatotori.

L'arrière-petit-fils de ce prince, nommé *bNamri-Srongdsan*, et son fils et successeur Srongdsan-Gambo, se retrouvent dans la table du P. Horace (1). Le règne du second est sur-tout mémorable dans l'histoire tibétaine. Le P. Horace lui attribue la translation du siége du gouvernement, du canton de Yarlong à Lassa, et la fondation de cette capitale. Sanang raconte qu'il envoya dans l'Inde Tongmi-Sambhoda (le prétendu Samtan Poutra de Fourmont et de Géorgi), avec seize autres personnes, pour y apprendre l'écriture de ce pays, et se mettre en état de l'accommoder à la langue du Tibet. Ce personnage fameux, inventeur de l'écriture tibétaine, et considéré pour cette raison comme une incarnation du dieu Mandjousri, vivait donc au commencement du VII.e siècle, et non pas dans le premier, comme l'avait supposé Géorgi (2); et c'est à cette époque seulement qu'il est permis de placer l'introduction du bouddhisme et de l'écriture de l'Inde au Tibet, c'est-à-dire, l'origine de la civilisation tibétaine; ce qui confirme tout ce que nous apprenons des

---

(1) *Alphab. tibet.* p. 297.

(2) *Ibid.* p. 298.

Chinois, et renverse bien des systèmes qu'on a voulu établir en Europe sur les antiques progrès des montagnards tibétains dans les sciences. Quand l'alphabet eut été établi, le roi lui-même s'occupa, durant quatre années, à traduire plusieurs ouvrages religieux, parmi lesquels un sur-tout, d'après les découvertes les plus récentes, exciterait un vif intérêt : c'est le *livre des trois* (êtres) *précieux*, c'est-à-dire, à en juger par le titre, un traité sur les trois personnes de la triade panthéistique. Srongdsan, pour seconder les bons effets des instructions religieuses, établit une législation sévère. Il fonda plusieurs temples, et y plaça des images religieuses venues de l'Inde. Les services qu'il rendit à la religion furent tels, qu'on le considère comme une incarnation divine. Il étendit au loin sa puissance et mérita le titre de *Tchakravarti*, ou *roi de la Roue* (1). Ce monarque est effectivement cité pour ses conquêtes, et c'est à son règne que les écrivains chinois placent l'époque de la plus grande puissance des Tibétains (2). Géorgi le nomme d'après le P. Horace (3), mais en transportant son règne de dix siècles en arrière, ce qui lui a fait commettre d'étranges mé-

(1) Voyez la définition de ce titre dans notre précédent extrait, t. VIII, p. 522.

(2) *Wen hian thoung khao*, livre CCCXXXIV, pag. 17. *Pian-y-tian*, liv. LXVIII. On trouve dans cette collection 162 pages sur les événemens de l'histoire tibétaine dont les Chinois ont eu connaissance, entre 623 et 1104. Comparez Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. II, pag. 164; Gaubil, *Hist. de la dynastie Tang*, dans les Mémoires des missionnaires, tom. XV, p. 448.

(3) *Alphab. tibetanum*, p. 297.

prises. Le mariage de ce prince avec une princesse chinoise, fille de l'empereur Taï-tsoung, de la dynastie des Thang, ne laisse aucun doute sur l'époque où il a vécu. L'écrivain mongol rapporte cette circonstance et plusieurs autres, d'une manière conforme à la vérité historique; il en raconte aussi quelques-unes empreintes de ce merveilleux outré qui caractérise les légendes bouddhiques. Le traducteur, dans ses notes, ajoute encore, d'après d'autres auteurs, à la partie fabuleuse des récits de Sanang. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans les détails qui concernent Srongdsan, c'est l'histoire de son mariage avec la princesse Wen-tching, qui lui fut accordée par l'empereur de la Chine, et avec la princesse du Nipol. L'une et l'autre sont nommées Dâra, et distinguées par les épithètes de *Verte* et de *Blanche*. Ce prince mourut en 698, âgé de 82 ans.

La série des successeurs du monarque tibétain est rapportée d'une manière un peu différente dans le texte de Sanang, et dans les additions que son traducteur y a jointes, en consultant une autre chronique intitulée *Bœdkimer*. Mais la chronologie de cette dernière s'accorde beaucoup plus facilement avec le canon du P. Horace. La diversité dans les noms et dans les degrés de généalogie assignés à chacun de ces princes, nous entraînerait à des discussions que nous devons éviter ici, mais qui auraient dû avoir une place dans les éclaircissemens de M. Schmidt. On regrette aussi de n'y pas trouver des tableaux chronologiques, qui, s'ils avaient offert le résumé des diverses traditions tibé-

taines en ce qu'elles ont de véritablement historique, eussent facilité la lecture de cette partie de l'ouvrage, dissipé l'obscurité qu'elle présente, et fourni les moyens de concilier les témoignages contradictoires des écrivains tartares.

Les deux règnes qui suivent immédiatement celui de Srongdsan, n'offrent le récit d'aucun événement : ils s'étendent de 699 à 802, et occupent ainsi 103 ans, selon Sanang. Le *Bœdhimer* et la chronique du P. Horace placent dans le même intervalle quatre princes toujours dans une ligne directe de descendans. Le second de ces princes, nommé Dousrong-Mangbo, accrût encore la puissance des rois du Tibet, et soumit tous les peuples qui habitaient sur ses frontières. Le troisième, à l'exemple de son aïeul, le puissant Srongdsan, demanda à l'empereur de la Chine une princesse qu'il fit épouser à son fils, et qui, en 790, donna le jour à Thisrong-lte-bdsan. Ce dernier monta sur le trône à treize ans; et, quatre ans après, il fit venir du pays des Sakhora un saint personnage nommé mKhanbo Bodhisatoua. Le nom de *Sakhora* est ici l'objet d'une longue note : il se retrouve dans le titre de l'évêque syrien *Mar bar sema*, qui conduisit auprès d'Argoún une ambassade du roi Philippe le Bel (1), et qui est nommé dans la lettre originale du roi mongol. M. Schmidt blâme l'éditeur de cette pièce de n'avoir proposé aucune explication pour le mot dont il s'agit;

---

(1) *Mémoires de l'Institut; Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. VII, pag. 369.

on ne saurait lui adresser le même reproche, car les conjectures qu'il a accumulées à ce sujet offrent une assez grande variété. D'abord il avait rapproché le mongol *sakhora* du syriaque *sakhouro,* du chaldaïque *sikhouro,* et de l'arabe *sakhir,* mots qui signifient un magicien, un devin; et comme Barsœma était moine, et qu'apparemment il entendait les pratiques religieuses des Mongols non bouddhistes en fait de magie, de divination et de jonglerie, les mots *moine* et *sorcier* pouvaient être tout un aux yeux d'Argoun, qui, par un caprice remarquable dans un Mongol habitant de la Perse, désignait l'un comme l'autre par des termes arabes, syriaques ou chaldaïques. Mais Aboulfaradje appelle Barsœma un moine ouïgour. D'ailleurs les montagnes qui sont au sud-est du lac Saïsang, ou les montagnes des Marmottes, sont nommées par Sanang-Setsen SAKHARA *Tarbagathaï;* et de plus un roi de Khodjo (Ho-tcheou) portait le nom de *Sagara*. *Sakhora* pourrait donc être la dénomination mongole ou nationale des Turcs ouïgours (1). Maintenant M. Schmidt déclare qu'il laisse tomber ces hypothèses sans fondement, *luftige* comme il les appelle; et c'est une bonne foi qu'on doit louer et desirer de voir étendre à toutes les hypothèses de la même espèce. M. Schmidt pense aujourd'hui que *Sakhora* est la transcription du sanscrit *Sahora, saint homme pieux et pur;* que le pays de *Sahora,* ou la terre des Saints, dans l'histoire des Mongols, n'est autre que

(1) *Philologisch-kritische Zugabe,* u. s. w. pag. 20.

l'Hindoustan, et que, *sans aucun doute,* Barsœma reçut ce surnom en considération de son caractère sacré; ce qui doit d'autant moins surprendre, que la langue mongole, tant ancienne que moderne, a toujours contenu un nombre considérable de mots sanscrits. On pourrait bien objecter que ces mots sanscrits s'étant introduits dans le Mongol par une voie qui nous est connue, et par suite de la conversion des Tartares au bouddhisme, il serait toujours étonnant de les voir employer à une époque antérieure à cet événement, dans un pays où il n'a pas eu d'influence; on pourrait encore être étonné qu'Argoun, prince des Mongols non bouddhistes de la Perse, se fût avisé de donner un titre indien, très-peu usité dans l'Inde même, à un moine ouïgour du rite syrien qu'il avait vu à la tête d'une ambassade du pays des Francs : mais on ne saurait nier pourtant que la dernière conjecture de M. Schmidt ne soit encore plus ingénieuse que les précédentes, et qu'elle ne puisse être admise jusqu'à ce qu'il s'en présente une qui soit à l'abri de toute contestation.

Le saint du pays de Sakhora engagea le roi du Tibet à faire venir près de lui un autre personnage nommé Padma-sambhava, lequel résidait dans le pays d'Oudayâna. Le traducteur avoue qu'il n'a pu déterminer ce que c'était que cette partie de l'Hindoustan (1). Oudyâna, comme nous l'apprennent les géographes

(1) *Ich kann nicht bestimmen, was Udajana für eine Gegend Hindustan's ist oder war.* pag. 354.

chinois d'après les voyageurs bouddhistes, était ainsi nommé (*Oudyâna*, jardin, en sanscrit), parce que dans ce pays avait été jadis le parc d'un roi Tchakravarti ou souverain du monde; il était situé sur la rive droite de l'Indus, au nord du pays des Gandhâras (1). Padma-sambhava enseigna au roi du Tibet beaucoup de pratiques religieuses, et l'usage de formules auxquelles les bouddhistes attachent un très-grand prix. Thisrong se rendit très-habile dans ce genre de connaissances, et vingt-cinq compagnons qu'il s'était choisis, surent acquérir par ces moyens toute sorte de facultés merveilleuses. Huit d'entre eux, au nombre desquels le monarque était compris, étaient parvenus à contempler la face d'autant de Bouddhas, dont l'auteur mongol rapporte les noms. Plusieurs de ces noms coïncident avec ceux des huit *Dokchot* que Pallas nous a fait connaître (2). Le titre de *Bourkhan* (Bouddha), qui leur est attribué à tous, a droit de surprendre, puisque quelques-uns, par exemple Vadjra-pâni et Yamandaga, portent des noms connus pour appartenir à des intelligences du second ordre ou bodhisatouas. M. Schmidt, qui possède tant de moyens de résoudre les difficultés de ce genre, ne donne à ce sujet aucun éclaircissement.

---

(1) *Pian-yi-tian*, liv. LXIII. *Notice sur le pays de Ou-tchang.* On trouvera la traduction de cette notice et plusieurs autres relatives aux mêmes contrées, dans les notes et éclaircissemens qui suivront ma traduction du *Fo koue ki*. *Voyez* aussi le *Wen hian thoung khao*, liv. CCCXXXVIII, pag. 13.

(2) *Samml. Hist. Nachr.* tome II, page 95.

Padma-sambhava ou *le Maître*, comme il était surnommé, avait formé le projet de faire composer des traductions du sanscrit en tibétain, et, pour cela, de faire apprendre à de jeunes Tibétains la langue sacrée de l'Hindoustan. Celui de ses élèves qui lui fit le plus d'honneur, et qu'à des marques particulières de pénétration il prétendait avoir reconnu pour une incarnation d'Ananda, se nommait Pagour Vaïrotchana. C'est celui dont le P. Horace a parlé sous le nom de *Pe-ro-thza-na* (1), et qui, suivant lui, avait concouru à la traduction des 108 volumes du *Kaghiour*. Sanang-Setsen dit seulement que tous les livres de doctrine et toutes les formules sans exception furent traduits en tibétain par lui et par ses collaborateurs, dont le chef (Padma-sambhava) était, comme on l'a vu, du pays d'Oudyâna, et dont le reste était des étrangers venus de l'Inde, du Népol ou de la Chine. L'exécution d'une telle entreprise fit beaucoup d'honneur à Thisrong, qui fut regardé comme une incarnation de Mandjousri, et qualifié de *roi* Tchakravarti *du milieu, faisant tourner mille roues d'or*. Il régna vingt-quatre ans, et entra dans le Nirvâna à l'âge de 56 ans, en 845.

Le règne de Thisrong est remarquable dans l'histoire tibétaine, non-seulement par la construction de

(1) *Alphab. tibet.* pag. 305. — Géorgi, par suite de la méprise qui a déjà été relevée, fait vivre Perothzana au III.e siècle. J'avais, par conjecture (*Recherches tartares*, tom. I, pag. 382), proposé une rectification de cette chronologie, qui se trouve complètement justifiée par le témoignage des auteurs mongols.

plusieurs temples célèbres, par l'arrivée dans le Tibet d'un grand nombre de savans religieux, venus de plusieurs contrées voisines, et enfin par la traduction en langue tibétaine du triple corps de doctrine intitulé en mongol, les trois *Aïmâk Sava* (1); mais plus encore par l'institution d'une hiérarchie parmi les prêtres et d'une sorte d'organisation ecclésiastique, que le monarque tibétain fonda par des réglemens. Ce fait, extrêmement important, résulte du témoignage précis des auteurs mongols, et a pour époque la première moitié du neuvième siècle de notre ère. C'est au moment où la religion bouddhique semble le plus solidement établie dans le Tibet, par la traduction des textes sacrés et la constitution ecclésiastique, qu'on voit paraître les premiers signes de division entre les sectes de cette religion. L'exemple des disputes théologiques est donné par deux Samanéens: l'un, venu de l'Hindoustan, se nommait *Gamalashila;* l'autre, Chinois de nation, était appelé *Khochang Maha-yana.* C'est ainsi que M. Schmidt désigne ces deux personnages; et quoiqu'il rapporte à leur sujet quelques particularités dans ses notes, il en aurait pu relever d'autres qui ne sont pas dénuées d'importance. *Gamalashila*, ou plus exactement *Kamalashîla* [*Beauté de Nénuphar*] est le nom sanscrit d'un personnage plus connu sous son nom tibétain de *Ou-rgyan,* et

(1) C'est ce que les Chinois nomment *San tsang* ou les *trois Collections*, proprement les *trois contenans;* en sanscrit, *Pitaka*, savoir, les *Soûtras* ou Aphorismes, les *Vinayas* ou Préceptes, et les *Abhidharmas* ou Entretiens.

sur lequel on trouve des détails curieux dans un livre qui, comme on l'a déjà dit, a échappé aux savantes recherches de M. Schmidt (1). Le nom du second, *Kho-chang Mahâ-yâna,* est évidemment significatif, et il aurait pu, pour plus d'une raison, attirer l'attention du traducteur de Sanang-Setsen. *Ho-chang* est un mot de la langue de Khotan (2), dérivé du sanscrit *Oupâsika* et introduit dans le chinois, où il désigne en général les prêtres bouddhistes. *Mahâ-yâna* est une expression sanscrite qu'on devait remarquer comme une singularité dans le nom d'un religieux de la Chine, et qui d'ailleurs avait précédemment arrêté M. Schmidt (3); elle s'applique à la grande doctrine ou à la doctrine secrète (4). Or *Ho-chang,* ou plutôt le *Ho-chang* dont

---

(1) *Alphab. tibet.* pag. 223, 242, 302.

(2) En langue fan, *Yeou-po-che-kia,* pour *Oupâsika*. Les Chinois traduisent ce mot par *li seng, robore nati*. Mais M. E. Burnouf m'apprend que ce mot, qui désigne à Ceylan les croyans au bouddhisme, et spécialement les laïques, signifie proprement *les fidèles*.

(3) *Forschungen,* u. s. w., pag. 253. Il y rend les mots *Mahâyâna soûtra,* d'après une traduction mongole, par *un soutra de la grande tradition, einer Ssûtra der grossen Ueberlieferung.* Il ajoute entre parenthèses le mot *Lehre* suivi d'un point de doute. « Je remarque en outre, dit-il, que le mot *tradition* ou *doctrine* est » pris par moi dans un sens figuré; car le mot correspondant, en mon» gol, *gœlgoun,* signifie une *bête de somme,* une *monture,* comme » un cheval, un chameau, un âne, un éléphant, &c. » Le mot mongol *gœlgoun* et le sanscrit *yâna* signifient, dans le langage des bouddhistes, *translation* ou *révolution.* M. Schmidt trouvera de quoi lever ses doutes à cet égard, dans le *Nouveau Journal asiatique* d'avril 1831, p. 259.

(4) *Nouv. Journ. asiat.* tom. VII, pag. 259.

il est ici question, n'est pas plus inconnu que Kamalashila : c'est le religieux chinois dont il est parlé sous le nom d'*Achang* dans les mémoires du P. Horace de la Penna (1), qui vint au Tibet sous le règne de Thisrong, que l'on donne pour le fondateur de la secte des contemplatifs, ou de la doctrine intérieure (2), appelée en tibétain *Rgyoud-te*, comme l'Indien Ourgyan ou Kamalashila était le fondateur de la doctrine populaire (3). On va voir qu'encore ici les traditions recueillies par le P. Horace sont d'accord avec les historiens qu'a suivis M. Schmidt, et auraient pu servir à les expliquer. Selon le *Bœdhimer*, le roi rendit un décret pour que chacun eût à se soumettre au formulaire qu'il avait réglé ; mais il arriva que le Hochang Mahâyâna vint de la Chine au Tibet, ce qui fit que le sens de la doctrine, qui avait été simple jusque-là, se partagea en *sTon-min* et en *Tse-min*. M. Schmidt traduit ces deux mots tibétains, qui ne sont pas connus d'ailleurs, par *sans repos*, et *sans temps*, *sans naissance* ou *sans vie* (4), en ajoutant au surplus *qu'il ne saurait dire ce qu'on entend par-là* (5). Rien n'est maintenant plus facile à reconnaître : il s'agit des deux doctrines, de la doctrine extérieure prêchée jusque-là dans le Tibet, appuyée par l'Indien Kama-

(1) *Alphab. tibet.* pag. 305.

(2) *Ibid.* pag. 223.

(3) *Id. ibid.*

(4) *Ohne Ruhe oder Rast...... ohne Zeit, Geburt oder Lebens-periode.*

(5) *Was damit gemeint ist, muss ich dahin gestellt seyn lassen.*

lashila et soutenue par les actes de l'autorité royale, et de la doctrine intérieure, importée de la Chine par le religieux surnommé *Mahâ-yâna*, ou *de la grande doctrine*. Cette dernière ne paraît pas avoir eu de succès dans le Tibet. Son introduction y fit naître des dissensions religieuses. Thisrong fit venir les deux religieux. Il leur rappela les efforts qu'il avait faits pour établir le bouddhisme sur des fondemens inébranlables, les temples qu'il avait bâtis, les Panditas qu'il avait fait venir de l'Hindoustan, les collections qu'il avait fait traduire, enfin la constitution qu'il avait donnée au clergé. « Jusqu'ici, ajouta-t-il, il n'y a eu, sous le point de vue de la doctrine, qu'un seul sentiment, sur lequel tout le monde était d'accord. Depuis l'arrivée du *Ho-chang* chinois, on ne se contente plus de ce qui satisfaisait auparavant, et il s'élève des différens à ce sujet. C'est pourquoi j'ai fait venir Kamalashila, qui est habile dans l'intelligence des écritures. Comme deux chefs de doctrine ne peuvent subsister l'un à côté de l'autre dans une même religion, avec des opinions différentes et des manières de voir opposées, et comme il faut que la volonté du Bouddha suprême soit prise du même point de vue et entendue dans un sens unique, je vous ai invités à cet entretien, espérant bien que cette discussion, qui aura lieu en ma présence, sera sans orgueil et sans amertume, et que le vaincu cédera la place au vainqueur. » Le Ho-chang s'assit ensuite à sa droite, et Kamalashila à sa gauche; puis la dispute commença. Le Hochang fut vaincu, avoua sa défaite et s'en retourna en

Chine. Parvenu sur les frontières, il renvoya dans le Tibet une de ses bottes avec ces mots : « Comme il y » a dans ce pays quelques partisans de mes opinions, » il faut qu'il y reste quelque chose de moi. » Il est assez probable que l'envoi d'une marque de souvenir si singulièrement choisie, avait, dans l'idée du religieux, un autre sens que celui que lui prête obligeamment l'auteur : mais enfin tel est le récit du *Bædhimer;* et en le rapprochant des renseignemens conservés par le P. Horace, il est aisé de reconnaître qu'au neuvième siècle la croyance dominante au Tibet était la doctrine populaire ou extérieure appelée *Dote* (1); que les Samanéens chinois y voulurent introduire la doctrine ésotérique nommée *Gyou-te* (2); que cette tentative n'eut pas de succès, et que les religieux du Tibet, goûtant peu sans doute les hautes abstractions de la métaphysique samanéenne et les sens symboliques qu'on veut trouver dans les fables, demeurèrent attachés à ce polythéisme extravagant qui prend les traditions mythologiques au pied de la lettre, et, par cela même, convient mieux à un peuple grossier comme les Tibétains. Cela confirme l'opinion des bouddhistes chinois qui prétendent que le *Ta-tching* (*Mahâ-yâna*) est inconnu dans les contrées du nord, et qui sont toujours allés l'étudier dans l'Inde ou à Ceylan (3). L'événement dont parlent les historiens mongols, était donc in-

---

(1) *Alphab. tibet.* p. 223.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Fo koue ki*, passim.

téressant à étudier, parce qu'il jette du jour sur un point curieux de l'histoire du samanéisme, sur sa division en sectes, et l'origine des différences qui existent entre le bouddhisme de la Chine et le lamisme du Tibet.

Enfin je terminerai ces observations par une dernière remarque, qui aurait pu être présentée plutôt, mais qui vient naturellement à l'occasion du règne de Thisrong. L'habitude était prise dès long-temps de considérer les religieux arrivés des pays étrangers, les savans théologiens et les princes eux-mêmes, comme de nouvelles incarnations des saints personnages de l'antiquité, ou des dieux. La même manière de voir dut s'appliquer aux dignitaires ecclésiastiques établis dans le neuvième siècle; et quand, au treizième, les lamas suprêmes vinrent à réunir, au moins par intervalles, les deux puissances dans leur personne, on ne fit, en les prenant pour des dieux incarnés, que suivre une direction d'idées à laquelle l'esprit des peuples était depuis long-temps accoutumé. Il semble que tous ces faits jetteront, par la suite, beaucoup de jour dans les discussions qui pourront avoir pour objet l'origine et l'esprit des institutions lamaïques.

On ne dit rien du successeur immédiat de Thisrong, ni du fils de ce successeur, si ce n'est qu'il mourut en 877 et qu'il avait été contemporain du roi des Indes Dharmabala, et de l'empereur chinois Yi-tsoung, de la dynastie des Thang.

Le *Bœdhimer,* cité dans les notes, nomme un prince de plus dans le même intervalle de temps. On trouve ensuite, dans les deux historiens, Thi-tsong-te, né en

866, et qui, monté sur le trône en 878, fit en 882 une guerre acharnée aux Chinois, et tua même, selon les Tibétains, l'empereur *Tcho-tsong* des Thang. Mais les annales chinoises ne parlent pas de cette guerre. L'empereur Hi-tsoung, qui régnait en 882, mourut dans son lit en 888; et son successeur Tchao-tsoung, dont sans doute l'auteur mongol a voulu parler, ne commença qu'en 889 un règne qui dura seize ans. Cette remarque est utile pour apprécier l'exactitude chronologique des écrivains tartares. Quoi qu'il en soit, Thi-tsong-te obtint une grande puissance; il a reçu en conséquence le titre de dernier Tchakravarti, et on le regarde comme une incarnation de Vadjrapâni. Parmi les noms qu'on lui donne, est celui de Ralpa-yan, que le P. Horace écrit *Relvatchen* (1). Ce prince mourut en 901; il y avait alors, selon la remarque de Sanang, 495 ans que la religion bouddhique avait été pour la première fois introduite dans le Tibet. Avec lui périt la puissance et la gloire des monarques tibétains, comme s'éteint une lampe dont l'huile est épuisée. C'est un auteur mongol qui emploie cette comparaison.

Le frère du précédent lui succéda sous le nom de Dharma. On est d'accord sur ce prince : seulement les mémoires du P. Horace le font régner une première fois avant Relvatchen, et reprendre après lui de nouveau possession du trône. On le considère comme une incarnation du fabuleux éléphant des premiers temps

(1) *Alphab. tibet.* page 307.

Aradjavarta, ou, suivant d'autres, du démon *Schimnous;* et comme punition de ses anciens blasphèmes, il fut 24 ans attaché à la *religion noire*, ou, comme on le lit dans le *Bœdhimer*, à la religion et aux usages des contrées noires. M. Schmidt ne donne sur ce mot aucune explication ; mais il a pensé ailleurs, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il s'agissait de la religion des Abbassides, qui commencèrent en effet vers cette époque à faire des incursions dans le Tibet (1). Je ne puis néanmoins m'empêcher de remarquer que la distinction de *loi blanche* et de *loi noire* existe dans le bouddhisme même. La loi blanche, c'est la loi de pureté ; la loi noire est celle des enfers. Les hommes et les dieux doivent suivre la loi blanche. Un livre intitulé *Kouang ming wen kiu* dit : *Il faut honorer la* loi blanche *et rejeter la* loi noire. Éprouver une louable confusion, s'abstenir du mal, cultiver la vertu, se garantir du péché, c'est une disposition que donne la *loi blanche* et dont on distingue deux modifications (2), &c. On voit qu'il n'est pas besoin de recourir à l'islamisme pour expliquer le [illegible] ou la *religion noire* de Dharma.

Quoi qu'il en soit, ce qui paraît certain, c'est que Dharma persécuta les bouddhistes : les choses en vinrent au point que le nom même des *trois objets de toute confiance* (la triade suprême) était inconnu

(1) *Forschungen*, u. s. v., page 85.

(2) *Hoa yan king souï sou yan yi tchhao*, cité dans le *San tsang fa sou*, livre VII, page 21.

et que les quatre classes du clergé n'existaient plus. Mais le plus illustre des ancêtres du roi, Srong-dsan gambo, reparut vêtu d'habits noirs, monté sur un cheval dont la couleur blanche avait disparu sous une teinte noire, et frappa le coupable Dharma d'une flèche dans le cœur. Son successeur monta sur le trône en 925 et régna 53 ans sans religion. Le fils de ce dernier régna 18 ans, de 977 à 995; et comme il était attaché à la loi intérieure, il entreprit de rétablir le culte, et fit bâtir huit nouveaux temples. Il eut deux fils dont les enfans se partagèrent le Tibet. On ne nomme plus de leurs descendans que quelques-uns de ceux qui ont rendu des services à la religion boud-dhique, en construisant des temples, en faisant venir des savans de l'Inde, ou en favorisant les travaux de traduction qui devaient répandre de plus en plus au Tibet la connaissance des dogmes samanéens. L'un des derniers événemens de ce genre dont Sanang fasse mention, est la construction du temple de Toling en 1014, et le voyage de *Lodsâva Saïn Erdeni* et de vingt-une autres personnes dans l'Hindoustan, d'où ils ramenèrent plusieurs pandits, et rapportèrent les quatre *Tantras* du *Dharani* invisible, avec d'autres écrits qui furent traduits en tibétain. En 1054, on traduisit pareillement quelques livres qui n'étaient pas encore connus au Tibet. C'est le dernier fait de l'histoire ti-bétaine que rapporte Sanang, et le *Bœdhimer* n'ajoute rien de postérieur à cette date. M. Schmidt assure qu'il a trouvé cités d'autres traités qui paraissent histori-ques, comme *la grande histoire de Lhasa*, *les cent*

mille ordonnances des rois du Tibet, les chroniques des monarques du Tibet ainsi que des petits princes de ces contrées, composées par de savans et sages écrivains, et quelques autres. Mais comme on ne possède rien de ces ouvrages, nous devons, avec Sanang, passer du Tibet dans la Mongolie, et voir comment les traditions bouddhiques ont servi à suppléer aux traditions nationales relativement aux antiquités de la Tartarie.

(*La suite au prochain numéro.*)

Affinité du Zend avec les dialectes germaniques.

Un des résultats les plus importans pour la philologie comparative, que doive mettre en lumière l'étude de l'ancien idiome des Persans, c'est le degré d'affinité qu'on remarque entre cette langue et la famille des dialectes germaniques. Le zend, si intéressant à étudier à cause de son analogie générale avec le sanscrit, le grec et le latin, acquiert une valeur nouvelle, lorsqu'on le rapproche des langues germaniques, et qu'on remarque qu'outre sa ressemblance avec les trois premiers idiomes, il est, en plusieurs points, plus intimement uni avec la famille de ces dernières. Cette affinité particulière est mise hors de doute par quelques faits très-caractéristiques. Il en résulte que, là où les dialectes germaniques s'éloignent du grec et du latin, ils se rapprochent du zend, et qu'en même temps le réciproque est vrai pour le

sanscrit, dont les formes sont, en général, plus semblables à celles du latin et du grec. Le zend et le sanscrit se trouvent ainsi, au moins en quelques points, placés à la tête de deux systèmes de langues appartenant à la même souche, mais depuis long-temps développées sous des influences diverses : d'une part, le latin et le grec, d'autre part, le gothique et les dialectes germaniques. Ce fait n'empêche pas le zend d'offrir les plus curieuses analogies avec le sanscrit, et sur-tout avec la langue des Védas, dont MM. Lassen et Rosen nous ont déjà fait connaître plusieurs faits très-importans. Nous voulons dire seulement que l'analogie du zend avec le gothique est assez marquée, pour rendre compte, d'une manière satisfaisante, de plusieurs particularités qui distinguent ce dernier idiome du latin et du grec ; particularités qui n'ont pas échappé à la sagacité du célèbre Grimm, mais dont la cause reste inconnue, si l'on se contente de la chercher dans la comparaison du grec et du sanscrit avec le gothique.

On connaît les tableaux que Grimm a dressés des consonnes du gothique et de l'ancien allemand, comparées à celles du grec et du latin (1). Les tenues, les moyennes et les aspirées y sont très-systématiquement réparties ; et, par exemple, là où le gothique et l'ancien haut-allemand ont F et B qui équivaut à V, le grec a P (Π) ; et réciproquement, là où le grec a F (Φ), le gothique et l'ancien haut-allemand ont B et P. Cette loi se répète avec une régularité

(1) *Deutsch. Gramm.* I, 584.

très-frappante dans les deux ordres des dentales et des gutturales.

Or ce que Grimm a fait pour deux dialectes germaniques comparés au grec, nous pouvons l'appliquer au zend, par rapport au sanscrit, de telle sorte que le zend suivra la loi des dialectes gothiques, et s'éloignera du sanscrit, dont se rapprochera le grec. Il y a plus, dans les cas où la langue zend laisse voir ce rapport curieux, nous pourrons toujours en donner l'explication; et cette explication devra, si nous ne nous abusons pas, rendre également raison du même fait en gothique, chaque fois qu'il se manifestera dans des circonstances tout-à-fait semblables. Voici quelques exemples de la présence de l'aspirée de l'ordre des labiales et des dentales, en zend et en gothique, tandis que le grec avec le latin et le sanscrit ont la tenue.

SANSCRIT.	LATIN.	GREC.	ZEND.	GOTHIQUE.
pra	pro	πρὸ	fra	fra (1)
prathama	primus	πρῶτος	frathema	fruma
svapna	sopnus (2)	ὕπνος	qafna (3)	svĕfen (4)

(1) Comparez toutes les prépositions dont *fr* forme le radical dans les dialectes germaniques, rassemblées par Grimm, III, 256.

(2) Gell. *Noct. att.* XIII, 9, 5. Schneider, I, 315.

(3) Dans cette forme du mot zend, le *q* est une représentation bien imparfaite du caractère qui, dans l'ancien dialecte persan, remplace fréquemment *sv* des langues sanscrite et latine; comme on l'a fait voir pour la première fois, *Nouv. Journ. asiat.* t. III, p. 345.

(4) Nous citons ce mot anglo-saxon avec *svĕfn*, qui est encore plus identique au zend, pour compléter la comparaison, mais nullement pour prouver que l'aspiration du *p* radical en gothique soit due, dans les dialectes germaniques, à la même cause qu'en zend.

SANSCRIT.	LATIN.	GREC.	ZEND.	GOTHIQUE.
praçna	precor (1)	....	fraçna	fraihan
priya	....	....	frya (2)	friathva (3)
tvam	tu	τύ	thwam	thu
tri	tres	τρεῖς	thri	threis

Ce tableau suffit pour établir d'une manière positive la loi dont nous avons parlé; savoir, que le zend, comme le gothique, ou, en général, l'un ou l'autre des dialectes germaniques, met une aspiration là où le sanscrit a la tenue du même ordre. D'où peut venir cette différence ? La comparaison d'un très-grand nombre de mots zend, avec les mots sanscrits correspondans, m'autorise à penser que la présence de l'aspirée, en zend, est due à l'action de la consonne qui suit la dentale ou la labiale. Ainsi, dans la liste suivante,

(1) C'est le radical *prec* dans *prec-or* ou *prec-is* qu'il faut comparer (avec le *pr* du radical sanscrit), au gothique *fraihan;* on peut ajouter l'ancien nord *vrâka* et l'allemand actuel *frage*.

(2) Le nombre des mots zend dérivés du sanscrit *prî* est très-considérable : on rencontre fréquemment *frîti*, plaisir.

(3) Selon Grimm, II, 188 et 234, *friathva* (dilectio) contient une double formative jointe au radical *fri*. Il est cependant curieux que ce mot présente une si grande ressemblance avec le zend *fryathwa* pour le sanscrit *priyatva*. Ne serait-on pas tenté de soupçonner l'existence d'un suffixe *twa*, qui serait rare en gothique, et formerait une exception à la règle, d'ailleurs si fondée, de Grimm, d'après laquelle le *tvam* sanscrit devrait être en goth. *dôm*, en ancien allemand, *tuom*, &c. Grimm, II, p. 491. Quant à la signification très-étendue du radical *fri* que Grimm a notée, II, 454, n.o **, le sanscrit et le zend *prî* et *frî* paraissent en rendre suffisamment compte.

ZEND.	SANSCRIT.	FRANÇAIS.
thrâtâ	*trâtâ*	protecteur
puthra	*putra*	fils
mithra	*mitra*	soleil
manthra	*mantra*	parole
chôithra	*kchetra*	pays
zaothra	*hotra*	sacrifice
yathra	*yatra*	où
frîti	*prîti*	plaisir
fermân (1)	*pramâna*	autorité
ughra	*ugra*	terrible
aghra	*agra*	commencement
tchakhra	*tchakra*	roue
pathnî	*patnî*	épouse, &c.

on pourra remarquer que *th*, *f* (*ph*), *gh*, *kh*, sont attirés par R, qui, comme le ῥ grec (2), contient virtuellement une aspiration qui, en zend, remonte sur la consonne précédente, pourvu qu'elle ne soit pas précédée elle-même d'une autre consonne. Les lettres qu'en grammaire sanscrite on appelle sémi-voyelles, c'est-à-dire, V et Y, ont également la même influence, Y toutefois bien moins souvent que V; elle est éga-

---

(1) Le rapprochement du persan *fermân* avec le sanscrit *pramâna* (autorité) est dû à M. Bopp. *Jahrb. der Lit.* t. LII, p. 259.

(2) On n'a peut-être pas non plus assez remarqué en grec l'influence du R sur les labiales et les dentales qui le précèdent : elle est presque aussi étendue qu'en zend. Ainsi le φρὴν grec et le *prâna* sanscrit ne diffèrent que par cette aspiration, qui rapproche le grec du zend. De même encore le suffixe τρον (latin *trum*, sanscrit *tram*), prend comme en zend le θ dans un assez grand nombre de mots ; en voici quelques-uns : ἄρθρον, κλῆθρον, λύθρον, σάρθρον, ψίλωθρον, ῥέεθρον, βάθρον, κόρηθρον, κ. τ. λ.

lement reconnaissable dans la sifflante *s* (ou *ch*) (1), dans la nasale *n*, quelquefois même *m* (2). Or, si cette loi est incontestable en zend (et j'aurai occasion plus tard d'en fournir des preuves très-détaillées), ne peut-on pas l'appliquer aussi aux dialectes germaniques, et expliquer par la présence de R, ou tout au moins par une analogie intime avec le zend, l'aspiration du *p* dans *fra*, et dans les autres mots (3)?

Il est cependant un mot qui forme une exception remarquable à ce principe de l'aspiration de la consonne qui précède la lettre R; c'est celui qui, dans les langues germaniques, répond au latin *frater*. Dans ces dialectes, ce mot n'a pas d'aspirée; c'est tantôt la tenue, tantôt la moyenne de l'ordre des labiales qu'on y trouve : mais on n'y rencontre ni le F latin, ni le Φ grec, dans lequel se sont confondus le *bh* et le *ph* sanscrit. D'où peut venir cette particularité, et pourquoi ici le R n'exerce-t-il plus la même influence que sur les autres lettres? Ici nous sommes ramenés à l'observation consignée dans les tableaux de Grimm, qui

(1) Le nominatif *âfs* de *âp-s* en est un exemple frappant.

(2) Nous citerons entre autres l'adjectif *âf-mat*, qui a de l'eau, de *âp* et du suffixe *mat*.

(3) On remarquera que notre explication ne limite en rien la règle posée par Grimm; seulement elle donne une raison particulière de quelques-uns des faits qui y sont soumis : ainsi elle peut, si elle est admise, servir à expliquer les mots comme *fra* et ceux de la liste qui précède; mais elle est insuffisante pour rendre raison du F, par exemple dans le gothique *fôtus*, qu'il faut comparer non pas au latin, au grec et au sanscrit *pes*, ποῦς, *pad*, mais à un autre mot également sanscrit, *pâda*, si l'on veut, avec Grimm, expliquer dans le gothique la longue *ô*.

a remarqué qu'un Φ grec ou un F latin sont représentés, en gothique et en ancien haut-allemand, par B et P. Or cette observation s'applique également au zend, comme le montre la liste suivante :

SANSCRIT.	LATIN.	GREC.	ZEND.	GOTHIQUE.
bhrâtri	frater	φράτωρ	brâtar	brôthar.
bhû	fui	φύω	bû	pîm (anc. h.-a.)
bhri	ferre	φέρειν	bar	baira

On voit que l'observation que nous faisions tout-à-l'heure ne porte plus seulement sur *frater* et *brôthar*, mais qu'elle s'étend à quelques mots, peu nombreux, il est vrai, mais tous d'un immense usage dans les langues où ils sont employés, et qui, à ce titre, étaient plus exposés que d'autres à de fréquentes altérations. Aussi la régularité qu'on remarque dans l'orthographe de ces mots a-t-elle droit d'étonner. La question à laquelle donne lieu le rapprochement de ces cinq langues devient la suivante : le zend manque-t-il d'une lettre pour représenter le *bh* sanscrit ? Or je crois pouvoir affirmer qu'il en est ainsi, et que cette aspirée sanscrite est représentée par le B, à l'exception d'un bien petit nombre de cas (1). Et il faut bien qu'il en soit ainsi,

---

(1) Les faits auxquels je fais allusion ne font que confirmer l'absence d'un *bh* aspiré en zend; ils nous montrent en effet le *bh* sanscrit devenu *W* ou *V*, dans *aiwi* pour le sanscrit *abhi*, *garewa* pour *garbha*, *&c.* Le verbe des Védas, *gribh*, cité par M. Lassen, se montre aussi en zend avec le *W* qui lui donne une apparence singulière, *geurw* : ici on reconnaît clairement que la lettre qui représente en zend le *bh* sanscrit, est bien un *V*, puisqu'elle attire, con-

puisque la langue a été infidèle au principe qu'elle avait rigoureusement suivi pour la labiale P et la dentale T, celui d'aspirer la tenue devant R. Le zend, ne possédant pas d'aspirée, représente cette lettre par B; et ainsi paraît avoir fait le gothique, qui n'a pas conservé d'une manière plus distincte le *bh* de l'alphabet sanscrit.

La comparaison de ces deux listes me paraît donner un haut degré de vraisemblance à l'opinion que j'ai avancée en commençant, savoir, que, dans un certain nombre de points importans, ce qui distingue les dialectes germaniques du sanscrit, est ce qui les rapproche du zend, et réciproquement. On y voit clairement que les mots que les dialectes gothiques ont en commun avec le latin, le grec et le sanscrit, ont besoin, pour être parfaitement compris, d'être rapprochés de l'ancien idiome persan, qui leur sert d'intermédiaire; et l'on peut déjà pressentir que cette comparaison nouvelle doit être une des données du problème que soulèvent les rapports depuis long-temps constatés entre le persan et les dialectes germaniques. Sans vouloir tirer à présent de ce fait aucune conséquence historique, j'aurais pu appuyer ces analogies d'une liste nombreuse de mots zend qui se trouvent dans les dialectes allemands, sous une forme très-pure; mais comme ces mots se rencontrent (à quelques ex-

---

formément à une règle déjà remarquée, un *u* devant la consonne qui précède le *V*. (Cf. zend *tauruna*, sanscrit *taruna*.) D'ailleurs, si l'on avait le moindre doute sur la valeur de cette lettre, nous citerions le mot *thwam* (toi), qui est écrit par le même *W* que les mots précédemment cités.

ceptions près) dans toutes les langues de la même famille, ils eussent prouvé uniquement la parenté générale de ces idiomes, mais non l'affinité particulière et plus intime du gothique avec le zend. Je me suis borné à des mots où l'élément propre à ces deux derniers idiomes pût être facilement reconnu, et j'ai voulu seulement détacher des recherches dont les textes zend sont devenus pour moi l'objet, un point que j'avais d'autant plus à cœur de soumettre à l'attention des philologues, qu'il a échappé à la sagacité de Rask, auquel ses recherches sur plusieurs dialectes d'origine germanique fournissaient des moyens de comparaison et des secours en quelque sorte nationaux.

Eugène BURNOUF.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Vocabulaire français-turc, à l'usage des interprètes et autres voyageurs dans le Levant, par *T. X.* BIANCHI. *Paris, 1831* (1).

La langue turque, envisagée sous le rapport littéraire, n'offre pas des richesses aussi abondantes et aussi variées que les langues arabe et persane, quoique la belle collection des historiens ottomans, et quelques ouvrages estimables de géographie écrits en turc,

(1) Un vol. *in-8.°* de 1004 pages, chez l'auteur, rue de Beaune, n.° 41, et chez Dondey-Dupré.

mettent dans la balance un poids considérable. Dans l'intérêt du commerce et des voyages, le turc peut aller de pair avec l'arabe, et a l'avantage sur le persan; sous le point de vue diplomatique, la langue des Ottomans a sur les deux autres une supériorité d'importance incontestable. En effet, si l'on observe que, dans les parties de l'Orient habitées par des populations arabes, le turc est l'idiome parlé par les principaux dépositaires de l'autorité, que les traités avec la Porte et les régences barbaresques sont rédigés en cette langue, qu'elle est employée à la cour de Perse, dont le souverain tire son origine de la tribu des Kadjars; si l'on réfléchit sur-tout à la gravité des intérêts qui se traitent à Constantinople, on sera disposé à accorder au turc cette prééminence politique.

Aux yeux du philologue, la langue turque présente un singulier phénomène. Conquérante comme le peuple qui la parle, elle s'est emparée des langues arabe et persane, et se les est incorporées de telle sorte, qu'elle est devenue une espèce de trinité dont les élémens, mêlés sans se confondre, conservent un caractère distinct et particulier. De son côté, le persan s'est approprié une partie de la langue arabe, avec laquelle il a contracté une union intime, en repoussant l'alliance du turc. L'arabe seul a gardé son individualité; car le petit nombre de mots étrangers que les relations de peuple à peuple y ont introduits, comme cela arrive toujours, ne sont point une altération véritable de sa pureté primitive. Fière d'avoir produit le livre de la loi musulmane, regardé comme un prodige d'élo-

quence, la langue arabe ouvre ses trésors au persan et au turc, sans user à leur égard du droit de réciprocité.

Telle est la liberté avec laquelle les auteurs turcs puisent des expressions et des locutions dans l'arabe et le persan, que les mots réellement turcs entrent à peine pour un tiers ou un quart dans leurs compositions. Il est même tel de leurs ouvrages, comme l'*Humayoun namè*, où les mots turcs se rencontrent dans une proportion beaucoup moindre. Dans le style relevé, les Ottomans semblent dédaigner leur propre idiome, de même qu'ils renient le nom de *Turcs*, qu'ils regardent comme une injure. Mais on doit observer que, dans le style simple et dans le langage ordinaire de la conversation, le nombre des expressions arabes et persanes qu'ils emploient, quoique toujours très-considérable, est cependant restreint dans des bornes qu'on ne pourrait dépasser sans tomber dans l'obscurité. Il est même certaines parties de l'Asie mineure où l'on parle un turc moins mélangé et plus rapproché de l'idiome primitif; mais ce langage est réputé grossier par la majorité des Ottomans, et sur tout par les habitans de Constantinople, où l'on peut dire que le turc est parlé avec le plus d'élégance.

Il résulte de cet emploi, dans le langage ordinaire, d'un nombre limité de mots étrangers naturalisés turcs, et, d'autre part, de la faculté illimitée laissée aux écrivains de faire des emprunts à l'arabe et au persan, que des personnes parlant fort bien le turc, que des Turcs même ayant un certain degré d'instruction, ne peuvent comprendre des ouvrages de haut style, sans

le secours de dictionnaires arabes et persans. C'est un vice de la langue, qui retarde chez eux les progrès des connaissances.

Un autre défaut du style turc, sur-tout de celui de chancellerie, c'est la longueur et l'enchaînement des périodes. Au moyen de certaines formules de liaison dont la langue offre une malheureuse abondance, les écrivains turcs réunissent une multitude de phrases, laissant suspendu le sens de chacune jusqu'à la fin de la dernière. Ils se plaisent à jeter ainsi le lecteur au milieu d'immenses labyrinthes dont le fil est toujours près d'échapper à son attention.

A la vérité, ce défaut appartient plutôt au goût et aux habitudes des écrivains qu'à la langue elle-même; car, dans le langage usuel, la phraséologie turque, malgré ses inversions, a de la simplicité, et il ne serait pas difficile d'écrire avec autant de clarté que l'on parle. Je crois que les Turcs sont un peu sur la voie des améliorations à cet égard. Constantinople donne le ton aux provinces musulmanes; et dans les pièces émanées de la Porte, on remarque, dit-on, un système de rédaction moins compliqué qu'autrefois. On assure que la simplification du style de chancellerie est une des réformes entreprises par le sultan actuel. La publication de gazettes turques contribuera sur-tout à répandre parmi la nation ottomane l'usage d'une manière d'écrire claire, précise, exempte d'enflure.

On a lieu de s'étonner que les Turcs n'aient composé jusqu'ici aucun ouvrage de grammaire pour leur langue. Le zèle avec lequel ils cultivent l'arabe et le

persan, devenus classiques pour eux, le nombre des traités grammaticaux qu'ils ont écrits pour ces langues, et sur-tout pour la première, contrastent singulièrement avec l'indifférence qu'ils témoignent pour leur propre idiome. Des savans européens ont réparé cette omission, quant aux élémens ou partie étymologique, mais ils se sont arrêtés devant la partie méthodique ou syntaxe. Ce sujet est épineux à traiter, parce qu'il est neuf et aussi parce qu'il y a du vague dans la syntaxe turque. Il est à regretter qu'aucun écrivain national ne se soit occupé d'en fixer les règles.

Pour ce qui concerne les travaux lexicographiques, les Turcs en ont fait beaucoup et de fort considérables, principalement pour l'arabe, et n'en peuvent citer pour leur langue qu'un seul véritablement important: c'est le dictionnaire *in-fol.* intitulé *Lehdjet-ul-loghat*, imprimé à Constantinople en 1216 de l'hégire, livre estimable et précieux, mais qui ne suppose pas encore dans son auteur, As-àd éfendi, un amour pour la langue turque aussi ardent que celui dont était animé le savant et laborieux Méninski lorsqu'il a exécuté son immense ouvrage. Le *Lehdjet-ul-loghat* paraît d'ailleurs moins destiné à déterminer la signification des mots turcs qu'à faciliter aux Ottomans la connaissance et l'emploi des termes persans et arabes. On peut en dire autant des vocabulaires trilingues intitulés *Teuhféi-chahidi* et *Nazm-uddjévahir*. Ces deux petites productions, dont la seconde a été imprimée à Constantinople il y a peu d'années (en mai 1826), sont écrites en vers, comme notre *Jardin des racines grec-*

ques, sur lequel elles ont l'avantage d'une poésie plus soignée. Ce sont des curiosités lexicographiques d'une utilité peu étendue.

Depuis la publication des grammaires de Méninski, d'Holderman, de Viguier, et sur-tout de celle de Mr Amédée Jaubert, les principes élémentaires de la langue turque sont devenus pour les Européens d'un accès facile; et les personnes qui la cultivent dans le but d'en connaître la littérature, trouvent en outre des secours suffisans pour leurs études dans l'excellent dictionnaire de Méninski, monument d'une patience infatigable et véritable trésor des langues orientales. Mais il manquait à ceux qui parmi nous veulent apprendre à parler et à écrire le turc, c'est-à-dire, aux voyageurs et sur-tout aux interprètes, un dictionnaire ou vocabulaire étendu français-turc, qui contînt tous les mots, toutes les locutions principales de l'une et de l'autre langue. Le petit vocabulaire de Viguier est trop incomplet pour remplir cette lacune. Le dictionnaire italien-turc du P. Bernard, le lexicon latin-turc de Clodius, ceux de Preindl et de Pienzola, enfin l'*Onomasticon latino-persico-arabico-turcicum* de Méninski, outre l'inconvénient qu'ils ont pour nous d'être rédigés dans des langues étrangères, sont d'une rareté extrême ou d'un prix excessif et d'un volume incommode. Le besoin d'un dictionnaire nouveau français-turc était si bien senti en France et même dans le reste de l'Europe, que trois orientalistes se sont occupés à-la-fois d'y satisfaire.

M. Rhazi à Saint-Pétersbourg, M. Hindoglou à

Vienne, et M. Bianchi à Paris, ont chacun entrepris et publié, à peu d'intervalle, un vocabulaire français-turc; et cette heureuse concurrence nous offre maintenant une abondance de ressources du prix desquelles le mérite des auteurs est une garantie certaine. Nous pouvons nous féliciter de ces publications simultanées et rivales, avec d'autant moins de scrupule, que nous y gagnerons beaucoup et que les auteurs eux-mêmes n'y perdront rien. La langue française est si généralement répandue parmi les nations chrétiennes, et le desir de l'apprendre est aujourd'hui si commun chez les musulmans, que MM. Bianchi, Hindoglou et Rhazi peuvent regarder le débit de leurs lexiques comme assuré dans un avenir peu éloigné. L'Europe, l'Asie et l'Afrique leur en feront des demandes.

La substance de l'ouvrage de notre savant confrère M. Bianchi, en ce qui concerne les mots turcs, arabes et persans, a été tirée en grande partie de l'Onomasticon de Méninski, dont on peut le considérer comme un résumé. Toutefois, ne se bornant pas aux seuls mots de l'Onomasticon, l'auteur a extrait des ouvrages antérieurs et postérieurs à ce dernier, ainsi que de divers manuscrits de la bibliothèque royale et du ministère des affaires étrangères, tout ce qui pouvait augmenter l'utilité de son vocabulaire. A ces nombreux matériaux il a ajouté une foule de locutions qui ne se trouvent pas dans les anciens dictionnaires, et qu'il a été à même de recueillir, soit par la lecture des meilleures productions de la langue, soit par ses rapports fréquens et presque journaliers avec des Turcs instruits, pen-

dant son séjour au Levant, où il a rempli pendant dix années des fonctions d'interprète.

Le plan que M. Bianchi a suivi dans son travail est celui des dictionnaires modernes français-latins. Il a choisi pour son ouvrage le titre peu ambitieux de vocabulaire, afin d'écarter, dit-il, la responsabilité des devoirs que lui eût imposés le titre de dictionnaire, auquel il est loin de vouloir l'assimiler. Cette modestie de l'auteur ne doit point empêcher de remarquer qu'il a donné à son travail beaucoup plus d'étendue et de développement que n'en comportent les vocabulaires ordinaires. On en pourra juger par le sommaire suivant de ce qu'il contient : « Toutes les acceptions diverses des mots français et les principales locutions » usuelles, rendues en turc avec les caractères arabes » et leur prononciation en lettres latines ; les mots » arabes et persans suivis de l'indication de leur origine, toutes les fois qu'ils sont usités en turc ; les » termes les plus nécessaires dans le commerce, les » sciences, les arts, les dignités de l'empire ottoman » appartenant à l'ordre civil, religieux et militaire ; les » expressions nouvellement admises, autant qu'elles » ont été susceptibles d'être traduites en turc ; enfin » beaucoup de désignations de pays, de villes, de » fleuves, de montagnes, faisant partie de la géographie du Levant. »

Ce vocabulaire étant destiné particulièrement aux interprètes, commerçans et voyageurs, il était essentiel qu'il fût imprimé dans un format portatif. M. Bianchi, en adoptant le format *in-8.°*, a rendu l'usage de

son livre facile et commode. On ne peut qu'applaudir aussi à l'attention qu'il a eue d'accompagner les mots écrits en caractères arabes, de la prononciation en lettres françaises. Il a mis ainsi son vocabulaire à la portée de ceux qui voudront s'en servir pour parler, sans avoir fait préalablement une étude sérieuse de la langue. L'orthographe turque n'est pas parfaitement fixée, et les mots turcs n'offrent point dans leur composition une régularité de mécanisme qui permette, comme en arabe, de reconnaître le plus souvent la manière de les lire, au moyen d'un système raisonné, sans le secours des signes-voyelles que l'on omet généralement. Les terminaisons seules sont soumises à des règles; mais la lecture du corps même des mots peut toujours être douteuse. La transcription avec nos caractères était donc éminemment utile. On sent qu'il est bien hasardeux d'essayer, avec nos vingt-quatre lettres, de rendre d'une manière exacte tous les sons d'une langue dont l'alphabet ne correspond point au nôtre et compte d'ailleurs un plus grand nombre de caractères. Mais cette difficulté, qui, pour l'arabe, est très-grande, ou plutôt insurmontable, est beaucoup moindre pour la langue turque, dans laquelle on adoucit la rudesse gutturale des lettres arabes. Grâce à cette modification, on peut parvenir à les représenter assez fidèlement avec les nôtres. Seulement nos voyelles françaises sont trop nettes et trop distinctes pour donner une idée satisfaisante de certains sons obscurs de la prononciation turque. Je crois néanmoins, avec M. Bianchi, qu'en prononçant les mots tels qu'il les

a transcrits, on pourra se faire comprendre aisément (1).

Depuis que la civilisation européenne tend à s'introduire parmi les Ottomans, leur langue s'est enrichie d'un assez grand nombre de mots destinés à exprimer des idées nouvelles ou des choses de création récente.

---

(1) En publiant le dictionnaire français-arabe composé par M. Ellious Bocthor et moi, je n'ai pas cru devoir accompagner les mots arabes d'une transcription en caractères français, parce que l'on ne peut présenter avec nos lettres la prononciation arabe que d'une manière extrêmement imparfaite. En effet, les voyelles brèves, sur-tout lorsqu'elles sont jointes à des consonnes fortes et emphatiques, ont dans la bouche des Arabes un son vague que nos voyelles ne peuvent exprimer; et parmi les 28 consonnes arabes, on en compte 13 qui n'ont point de signes équivalens en français. Notre alphabet n'offre aucune ressource pour rendre les rudes aspirations, les articulations emphatiques et gutturales dont abonde la langue arabe. En outre, la nécessité d'opter entre la prononciation la plus régulière ou la plus usuelle, qui varie d'ailleurs dans certaines contrées, m'eût jeté dans l'embarras du choix. Enfin la transcription de tous les mots et de tous les exemples cités eût augmenté considérablement le volume de l'ouvrage et les frais d'impression. Ce motif d'économie m'a empêché aussi de mettre toutes les voyelles brèves et tous les signes orthographiques, dont on sait au reste que l'on néglige communément l'emploi. Du moins j'ai eu soin de placer les *techdid* par-tout où ils étaient nécessaires, et j'ai indiqué souvent les *motions*, sans lesquelles la manière de lire certains substantifs pourrait être douteuse. Il y a d'ailleurs, comme je l'ai fait observer, une telle régularité dans le système de formation des mots arabes, qu'une personne sachant bien la grammaire, peut, dans la plupart des cas, reconnaître, d'après la forme seule, sans l'aide des voyelles brèves, comment doivent être lus les verbes, les adjectifs, les noms de métier, d'instrument, &c.

Je présente ici ces observations, pour atténuer le reproche qui m'a été fait par M. Reinaud, dans un article du *Journal asiatique* (décembre 1829), article pour lequel je ne puis d'ailleurs que remercier l'auteur de ses intentions dont la bienveillance m'est connue.

M. Bianchi a recueilli beaucoup de ces expressions. La gazette turque-arabe qui s'imprime au Caire depuis quelque temps, lui a offert d'utiles secours à cet égard; mais il n'a pu en profiter que pour la dernière partie de son ouvrage; lorsqu'il a composé la première, ce journal n'était pas encore répandu en France. M. Bianchi, du moins, ne me paraît avoir omis aucun des termes essentiels adoptés pour la nouvelle organisation militaire.

Les noms botaniques et géographiques sont assez multipliés dans son vocabulaire. On ne s'attend point sans doute à y trouver une collection complète de désignations géographiques; mais celles dont la connaissance est le plus nécessaire aux voyageurs et commerçans, y sont indiquées. Comme les dénominations de pays, villes, fleuves, &c., sont hors du domaine des dictionnaires consacrés à expliquer les mots d'une langue, on doit savoir gré à l'auteur de celles qu'il a données, sans le blâmer de n'en pas offrir davantage.

Il serait injuste de s'attacher minutieusement à relever quelques légères imperfections de détail qui peuvent se rencontrer dans un ouvrage tel que ce vocabulaire, sur-tout dans une composition neuve, car c'est le premier essai de ce genre qui ait encore paru en France. Qui pourrait se flatter de traduire d'une langue dans une autre, plus de 25,000 mots, sans laisser échapper quelque inexactitude, lorsque le génie des deux idiomes est d'ailleurs aussi différent que celui du turc et du français? Il est une difficulté inhérente à la confection de toute espèce de dictionnaires, qu'il ne faut

pas perdre de vue. Les termes qui expriment des objets matériels ou des faits, ont en général des correspondans dans toutes les langues; mais les termes complexes, ceux qui sont destinés à rendre des idées abstraites, n'ont souvent que des équivalens plus ou moins rapprochés. L'auteur d'un dictionnaire est fréquemment obligé de traduire l'un par l'autre, des mots entre lesquels il existe une faible nuance de signification. Si, dans ce cas, on lui prescrivait la loi de déterminer toujours par des explications précises la nuance qui distingue les mots traduits, des termes par lesquels ils ont été rendus, il faudrait qu'il surchargeât son travail de commentaires interminables. Une obligation si rigoureuse ne peut sur-tout être imposée à l'auteur modeste d'un vocabulaire.

Aussi, sans exiger de M. Bianchi une perfection impossible à atteindre, je crois que son vocabulaire doit obtenir les éloges de tous les juges compétens. Les mots français y sont en général bien traduits; leurs différentes acceptions indiquées avec soin; les périphrases ne sont employées qu'à défaut d'équivalens admissibles (1); enfin c'est une œuvre de conscience et de talent.

(1) Dans l'article du *Journal asiatique* dont j'ai parlé précédemment, M. Reinaud a attribué aux auteurs du dictionnaire français-arabe le tort d'avoir traduit par des périphrases des mots français qui ont en arabe des équivalens. Je ne puis passer condamnation sur ce reproche, énoncé d'une manière générale et que je crois peu mérité. Comme M. Reinaud n'a rien cité à l'appui de cette assertion, il m'a mis dans l'impossibilité d'essayer de la détruire. Mais s'il a voulu parler de mots d'un usage ordinaire, j'ai la ferme confiance

Je m'abstiendrai de porter un jugement sur le mérite comparatif du lexique de notre compatriote et de ceux de MM. Rhazi et Hindoglou, auxquels je rends sincèrement justice. Un tel jugement de ma part, malgré l'équité de mes intentions, pourrait ne pas paraître tout-à-fait exempt de partialité nationale. Je signalerai seulement quelques faits matériels. L'ouvrage de M. Bianchi est plus complet que celui de M. Hindoglou et même que celui de M. Rhazi, bien que dans un format plus petit que ce dernier; il a quelque avantage sous le rapport de l'exécution typographique; en outre, l'origine turque, arabe ou persane de chaque mot, y est marquée par un signe; MM. Rhazi et Hindoglou ont négligé cette distinction.

Dans la préface que M. Bianchi a mise en tête de son vocabulaire, il annonce qu'il s'occupe d'une autre entreprise non moins utile et plus considérable encore : c'est un dictionnaire turc-français, pour la composition duquel il a déjà réuni de nombreux matériaux.

---

que l'inculpation n'est pas suffisamment fondée. S'il a fait allusion à un petit nombre d'expressions qui appartiennent à des nomenclatures d'arts ou de sciences, et qui sont plutot expliquées que traduites dans le dictionnaire, il me paraît avoir été sur ce point bien sévère, en ne tenant pas compte de la difficulté, quelquefois de l'impossibilité de se procurer dans ce cas des équivalens exacts. Je ne craindrai pas d'avouer, par exemple, qu'à l'article du mot français *Cérat*, traduit par مرهم من الشمع والزيت, il eût été bon d'ajouter le terme قيروطى inconnu, comme la chose elle-même, à la plupart des Arabes, mais qui se trouve dans des traités de médecine. Si cette légère omission a attiré l'attention de M. Reinaud, il a pu remarquer aussi qu'il en existe fort peu de ce genre.

Cette publication sera un nouveau service rendu non-seulement à nous, mais encore aux jeunes Ottomans qui veulent acquérir la connaissance de notre langue, et contribuera à faire de la langue française le lien de communication entre l'Occident, aujourd'hui la patrie des lumières, et l'Orient, qui cherche à se civiliser.

A la communauté d'intérêts politiques qui unit la Turquie à la France depuis le règne de François I.er, aux relations commerciales qui rapprochent les deux peuples, sont venus récemment se joindre des liens d'un autre genre, non moins importans à resserrer. Le besoin d'une civilisation plus en rapport avec celle du reste de l'Europe, commence à se faire sentir parmi les Ottomans : c'est sur-tout à la France, sa plus ancienne alliée, que la Turquie demande l'instruction qui lui manque. Dès la fin du siècle dernier, un grand nombre de traités sur les mathématiques, la géographie, le génie militaire, la navigation, &c., ont été traduits du français en turc et imprimés à Constantinople, d'autres traductions de livres français sont entreprises en ce moment. De l'Égypte et de Constantinople; des jeunes gens sont envoyés parmi nous pour apprendre notre langue et nos arts. Nos journaux sont lus au Caire et dans la capitale de l'empire; une gazette rédigée en turc et en français vient même d'être fondée à Constantinople par le gouvernement; enfin, c'est en français que sont écrites les notes diplomatiques les plus importantes remises à la Porte par les ministres étrangers. Le goût et la propagation de notre langue dans l'Orient, doivent naturellement accroître l'in-

fluence française parmi les musulmans, et faire naître chez ce peuple, avec des idées nouvelles, des besoins nouveaux dont notre politique et notre industrie peuvent retirer un jour de grands avantages.

CAUSSIN DE PERCEVAL.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 5 décembre 1831.

M. Lebrun, directeur de l'Imprimerie royale, fait connaître au Conseil que, sur le rapport de M. le Garde des sceaux, le Roi vient d'accorder à la Société asiatique la somme de trois mille francs, comme supplément au crédit précédemment ouvert par l'Imprimerie royale à la Société asiatique pour la publication de son journal. M. le président se charge de transmettre au Roi l'hommage respectueux de la reconnaissance de la Société, et en même temps d'adresser à M. Lebrun les remerciemens du Conseil.

M. Brosset communique au Conseil des documens relatifs aux rapports politiques de la Géorgie avec la France.

M. Caussin de Perceval lit une Notice sur le dictionnaire français-turc de M. Bianchi (1).

M. Stahl lit la Vie de *Terouverkadou Moutya,* savant indien, natif du Carnatic, écrite par lui-même en anglais (2).

---

(1) *Voyez* ci-dessus page 61 de ce numéro.

(2) Ce morceau a été publié dans le *Nouveau Journal asiatique*, t. VIII, p. 444.

Notice sur Amherst-town et Molmienne.

Le golfe d'*Amherst* offre, dans sa grande étendue, un ancrage sûr à de nombreux bâtimens; mais son entrée présente des dangers réels. Au sud règne une chaîne de rochers non interrompue, et au nord des bancs de sable qui ne laissent entre eux que des passages très-resserrés. L'abord en est sur-tout difficile dans la mousson du sud-ouest, pendant laquelle la mer est toujours dure dans ces parages. Les pluies abondantes, qui règnent à cette époque, dérobent le plus souvent la vue de la côte, et la rapidité des courans ajoute encore au danger de cette position. Toutefois la navigation dans ces parages n'est pas entièrement interrompue par l'effet de cette mousson, pendant laquelle on voit arriver des bâtimens venant du Bengale, avec des approvisionnemens de toute espèce pour la nouvelle colonie.

Amherst-town est bâtie à l'extrémité ouest de la côte sud; elle relève l'île Bruxe (1) au nord et l'embouchure de la rivière Salouine au nord-est. L'île Bruxe a environ dix-huit milles du nord au sud et dix milles de large. C'est une terre assez haute. Son extrémité sud et la pointe d'Amherst forment l'entrée du golfe, qui a sept milles et va en s'élargissant à partir de ce point. Toutes les montagnes de ce pays sont

(1) Ou *Bruga*.

affectées des mêmes formes ; elles présentent des cônes dont les bases sont plus ou moins étendues.

Les principaux employés civils de la province de *Ie* résident à Amherst : ce sont les seuls Européens qu'on y rencontre. Il y a 1500 habitans indigènes répandus sur un grand rayon, sans industrie et vivant de riz et de poisson. Leurs maisons, construites en bois de teck et en bambou, sont couvertes avec les feuilles d'une espèce de rafia, qu'on est dans l'obligation de changer après la saison des pluies. Elles sont toutes isolées du sol, disposition que la chaleur du climat pendant la mousson du sud-ouest et l'humidité du sol à cette époque rendent nécessaire.

L'emplacement que la ville projetée doit occuper est tracé ; mais jusqu'à ce jour, les maisons ont été élevées sans ordre et au gré de chacun. Cinquante naturels, condamnés aux travaux forcés pour piraterie, sont occupés au déblai et à extraire les arbres qui se trouvent dans l'enceinte du tracé, tandis que d'autres naturels, ouvriers libres, fraient des passages vers l'intérieur dans différentes directions. Ce dernier travail était à peine ébauché.

On trouve difficilement autre chose que du poisson. Il y a une aiguade où les embarcations des bâtimens peuvent faire de l'eau ; mais on ne peut faire cette opération qu'à mer haute, à cause de l'étendue de terrain que la mer laisse à sec en se retirant, et qui n'offre qu'une vase très-molle et noirâtre, dans laquelle les hommes enfoncent jusqu'à la ceinture par le seul effet de leur propre poids.

Les environs d'Amherst sont peu habités, et j'ai fait bien du chemin vers l'intérieur avant de rencontrer quelques cases; toutes m'ont donné l'idée d'une misère extrême ou de besoins bien restreints : je m'arrête de préférence à cette dernière cause. J'ai rencontré chez eux des dispositions douces et hospitalières; les femmes étaient occupées à préparer, dans de grandes jarres, des œufs de poissons pour la provision de l'année; les hommes trouvaient dans le bambou de quoi faire tous leurs ustensiles de ménage. C'est dans ces contrées que j'ai vu les plus belles tiges de bambou; leurs dimensions dépassent tout ce que j'avais vu dans un précédent voyage aux Philippines, où l'usage de ce roseau est si général. J'en ai rapporté un échantillon dont le diamètre, pris en dedans, avait neuf pouces; la distance des nœuds est de douze pouces.

Quoique la ville soit située sur un terrain très-boisé et dans le voisinage de plusieurs rivières, on n'est pas tourmenté à Amherst par la présence des moustiques, et l'on y rencontre rarement des insectes venimeux.

Les communications entre Amherst-town et Molmienne (1) ont lieu par la Salouine, qui est une rivière aussi large que l'Ougly. Ses bords sont relevés, sur-tout à la rive gauche, où l'on remarque de très-grands arbres; la végétation y est aussi plus active que sur la rive opposée : elle ne m'a point paru variée. La distance entre ces deux établissemens est de 25 milles : un bateau à vapeur fait, à certains jours de la semaine, ce tra-

(1) Ce nom est écrit par les Anglais *Moalmyne*. (Note du Réd.)

jet, dans lequel il met un peu plus de trois heures. Ce bâtiment venant d'être envoyé à Marguy pour le service, je me décidai à remonter le fleuve avec ma chaloupe. Les autorités d'Amherst me donnèrent un pratique qui me fit arriver en douze heures à Molmienne.

Molmienne est le nom d'une ville siamoise qui a existé autrefois à-peu-près sur les mêmes lieux; il n'en reste que les fossés dont elle était entourée. Le nouvel établissement est dans une position admirable, sur une pointe avancée, au confluent de trois rivières, et vis-à-vis l'extrémité nord de l'île Bruxe. Les bâtimens calant quatorze pieds d'eau peuvent remonter facilement jusqu'à Molmienne : il n'y a qu'un seul endroit que les bâtimens de ce tirant d'eau ne peuvent franchir qu'à la haute mer; c'est un banc d'une étendue médiocre qui se trouve à 12 milles au dessous de la ville. J'ai vu en réparation, à Molmienne, un bâtiment qui avait touché en entrant à Amherst; il était de 400 tonneaux et calait 15 pieds anglais.

Les maisons sont construites avec les mêmes matériaux, mais sur un plus grand plan que celles d'Amherst; elles sont aussi disposées avec la plus grande régularité; leur ensemble est agréable à l'œil; et de larges routes qui conduisent à plusieurs milles de la ville, dans diverses directions, ont déjà été exécutées par les pionniers, secondés par ceux des naturels qui ont voulu accepter cet ouvrage.

La population de Molmienne se composait comme il suit, en janvier 1828 :

Naturels	1200.	
Chinois	200,	tous commerçans.
Indiens	300,	gens de service ou occupant de bas emplois.
Européens	24,	commerçans.
	1724.	

La garnison est logée dans de vastes casernes en bambou, qui font les deux faces d'une grande place située à la partie est de la ville : l'hôpital se trouve aussi du même côté ; il est contigu au camp des Cipaïes. Cette garnison, sous les ordres du colonel Vigoureux, commandant militaire de la province de *Ie*, se composait du 45.[e] régiment européen, infanterie, du 36.[e] régiment de Cipaïes, infanterie, d'une compagnie d'artillerie et d'une compagnie de pionniers, formant un effectif d'environ 2000 hommes. Plusieurs officiers m'ont fait l'éloge de la conduite des soldats cipaïes employés dans les nouveaux établissemens : ils m'ont dit que le bon esprit de ces troupes, dans le cours de la guerre qu'ils venaient de terminer, les avait d'autant plus étonnés, qu'une des conditions de leur engagement porte qu'ils ne seront pas employés hors de leur pays. Le 36.[e] devait sous peu être renvoyé à Madras, d'où il était parti depuis deux ans ; on se loue plus particulièrement des régimens indiens fournis par cette résidence.

La province de *Ie* a une flottille composée de quelques goëlettes et chaloupes ; pour la police de la côte, elle est sous les ordres de M. Roubens, lieutenant de

vaisseau de la Compagnie. Tous ces bâtimens ont été construits à Molmienne avec du bois du pays, et l'officier qui les commande m'a assuré qu'ils naviguent fort bien.

A portée de canon de la ville et dans le sud-est, se trouve un monticule décoré d'une pagode, d'où l'œil embrasse une étendue de dix lieues de rayon : l'abord en est difficile, et il est probable que les Anglais utiliseront cette position, lorsqu'ils voudront se fortifier; leur artillerie était parquée au nord de la ville, dans un endroit isolé vers lequel mes guides ne m'ont pas conduit. On trouve, non loin de Molmienne, des mines de fer, d'antimoine, et des carrières de marbre : les pierres propres aux constructions peuvent être fournies par les montagnes voisines; mais il y a absence de chaux, et l'on ne rencontre rien sur les lieux mêmes qui puisse la remplacer.

L'île Bruxe est très-fertile; on m'a assuré que, convenablement cultivée, elle pourrait facilement fournir du riz à toute la province. Le canal formé par cette île et le continent est peu profond et parsemé de rochers; il n'est fréquenté habituellement que par de légères embarcations montées par des naturels. Molmienne présente aussi peu de ressources qu'Amherst sous le rapport de la vie animale, au milieu de si belles productions; je n'ai pu en assigner la cause qu'à la guerre dont ce pays venait d'être le théâtre. J'ai rencontré plusieurs sources d'eau vive, et les bâtimens peuvent faire leur eau dans la Salouine, qui est très-bonne à la hauteur de Molmienne, et qui, dans l'opinion des

Européens, passe pour être très-saine. La mousson du sud-ouest y amène des pluies continuelles qui inondent le pays et font suspendre les travaux. Dans la mousson du nord-est, époque de la belle saison, j'ai trouvé que la chaleur, une heure après le passage du soleil au méridien, s'élevait communément jusqu'à 25° de la division de Réaumur. Dans cette saison, les nuits sont très-fraîches et les rosées abondantes; il y a parfois des brumes épaisses qui ne sont pas encore entièrement dissipées à dix heures du matin.

L'activité que les Anglais ont mise à donner immédiatement une existence à cet établissement, prouve l'importance qu'y attache la Compagnie des Indes. Le pays est susceptible de livrer un jour au commerce de l'opium, de l'indigo, du sucre et du coton; mais il faut chercher des bras pour obtenir ces riches productions. D'après les vaines tentatives que les Anglais ont faites auprès des indigènes pour les diriger vers ce genre d'industrie, il paraît qu'ils ne doivent compter sur des succès qu'en attirant dans ces nouvelles colonies des Indiens du Bengale ou de la côte de Malabar, et plus particulièrement des Chinois. C'est inutilement qu'ils se sont adressés à ceux de Sincapour et de Pulo-pinang. Les deux cents Chinois établis actuellement à Molmienne y sont venus uniquement pour y faire le commerce; l'intérêt seul pourra les y fixer. Une branche de commerce qui s'établira insensiblement, est celle des dents d'éléphant qui, jusqu'à ces dernières époques, avaient été regardée comme la propriété du souverain. Les indigènes ont vu avec peine les Anglais

s'établir dans leur pays ; et ceux-ci à leur tour, les jugeant peu propres à seconder leurs projets, ne font rien pour se les attacher : ils les surchargent d'impôts et de corvées, sans leur confier la plus mince place ; les bas emplois du port, de la police, &c., sont tous remplis par des Malabars.

Telle est l'idée qu'un court séjour m'a permis de prendre de ce beau pays, qui possède tous les élémens d'une riche colonie ; mais pour le rendre tel, il ne faut rien moins que les ressources de la Compagnie et l'heureuse direction que ses agens ont toujours su donner à son système colonial.

H. DEPANIS.

Observation étymologique sur le nom d' Ardauda *que les Alains donnaient à la ville de Théodosie.*

Il est peu de contrées qui aient été plus souvent explorées et décrites par les anciens que le littoral du Pont-Euxin. Les intérêts politiques et commerciaux qui dirigeaient de nombreuses expéditions vers les côtes orientales et septentrionales de cette mer, avaient fait sentir aux navigateurs grecs la nécessité d'en dresser des périples exacts : ces intérêts leur commandaient aussi de comprendre, dans leurs descriptions nautiques des détails sur l'origine, les mélanges, les fédérations et les autres rapports des nations placées sur les côtes du Pont-Euxin, et même des peuples méditerranés qui étaient en communication avec les nations littorales : aussi ces périples, à en juger par ceux qui nous ont été conservés, étaient-ils souvent des topographies d'une étendue considérable, où trouvaient place des notions historiques et ethnographiques.

Dans un fragment de périple anonyme, d'une rédaction évidemment postérieure à celle du périple d'Arrien et que Vossius a publié sous le titre de Πόντου Εὐξείνου καὶ Μαιώτιδος λίμνης περίπλους, on lit le passage suivant, dont il n'a encore été fait que de fausses applications, parce que l'on n'a pas saisi le sens du texte :

Ἀπὸ δὲ Καζέκας εἰς Θευδοσίαν πόλιν ἔρημον καὶ λιμένα, στάδια σπ', μίλια λζ'. γ'. Καὶ αὕτη παλαιὰ ἦν Ἑλλὰς πόλις τῶν Μιλησίων ἄποικος (1), καὶ μνήμη αὐτῆς ἐστὶν ἐν πολλοῖς συγγράμμασιν. Νῦν δὲ λέγεται ἡ Θευδοσία τῇ Ἀλανικῇ ἤτοι τῇ Ταυρικῇ διαλέκτῳ Ἀρδαύδα, τουτέστιν ἑπτάθεος. Ἐν ταύτῃ δὲ τῇ Θευδοσίᾳ λέγεταί ποτε καὶ φυγάδας ἐκ τοῦ Βοσπόρου οἰκῆσαι. Ἀπὸ δὲ Θευδοσίας εἰς Ἀθηναιῶνα λιμένα, ἤτοι Σκυθοταύρων λιμένα ἔρημον, στάδια σ' μίλια κς' L. γ'. Ενταῦθα ὅρμος ναυσὶν ἄκλυστος. Ἀπὸ οὖν Ἀθηναιῶνος λιμένος ἤτοι Σκυθοταύρων εἰς Λαμπάδα, στάδια χ', μίλια π'. Ενταῦθα ὅρμος ναυσίν. Ἀπὸ δὲ Λαμπάδων εἰς τὸ Κριοῦ μέτωπον ἀκρωτήριον τῆς Ταυρικῆς ὑψηλὸν ὄρος στάδια σκ'. μίλια κθ'. γ'.

Je n'essaierai pas de faire reconnaître l'emplacement qu'occupait cette Théodosie (2), moins encore d'examiner s'il y a quelque erreur de chiffres dans les distances indiquées (3); ce sont des questions qu'il est plus facile et plus intéressant peut-être d'examiner à Kertch ou à Odessa : mes observations ne porteront que sur *Ardauda*, nom original et populaire de Théodosie.

Le comte Potocki et le célèbre professeur Pallas, qui ont porté dans leurs recherches sur les antiquités de la Russie méridionale plus de zèle que d'exactitude, ont essayé de

---

(1) Vossius observe : J'aimerais mieux lire avec Arrien, dans le *Périple du Pont-Euxin*, καὶ αὕτη πάλαι ἦν Ἑλλὰς, πόλις Ἰωνικὴ, Μιλησίων ἄποικος. Le détroit de Théodosie s'appelait *Hellas* : aussi Hésychius place-t-il le Palus Mæotide ἐν τῇ Ἑλλάδι.

(2) Quelques géographes ont pensé qu'elle était située sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui la ville de Caffa ; mais cette opinion a été contestée, et la question n'est pas encore résolue.

(3) Cf. les *Geographi græci minores* d'Hudson.

rapporter le mot *Ardauda* à des idiomes caucasiques, et ont cru en reconnaître les élémens dans le dialecte des *Kisti* : « dans ce dialecte, dit Pallas, *ouar* signifie *sept* et *dada* *père* et *dieu*. » Ils se sont hâtés de conclure de cette étymologie qu'*Ardauda* étant un mot *alano-taurien*, les Kisti et toutes les autres tribus Mitzdjeghi devaient être les débris de la grande nation des *Alains*. Cette conclusion a été récemment contestée par M. Klaproth (1) : et en effet, la science philologique ne pouvait lui permettre de croire que la langue alanique, langue d'origine arienne, fût le même idiome que le dialecte barbare des Kisti et des Tchetchentses (2) ; aussi a-t-il déclaré « que cette étymologie » était dénuée de fondement et ne pouvait avoir aucune » valeur historique. »

Il est à regretter que M. Klaproth ait eu trop de confiance dans l'érudition de Pallas, et qu'il n'ait pas pensé à vérifier dans le texte l'étrange assertion du savant naturaliste : il y eût trouvé la cause de l'erreur qu'il a indiquée et saisi l'étymologie qui avait échappé à Pallas. Il résulte de ce texte bien entendu, que la ville qui avait reçu le nom grec de Théodosie, portait aussi le nom d'Ardauda, *soit* dans la langue alanique, *soit* dans la langue taurique, l'auteur ne sait dans laquelle de ces deux langues : l'erreur de Potocki et de Pallas vient en effet de ce qu'ils ont traduit comme Vossius, « dans la langue alanique *ou* (ἤγουν) tau» rique; » contre-sens ethnographique que la connaissance des choses pouvait seule faire éviter. Or le mot taurique *Ardauda* peut s'expliquer très-facilement par les dialectes mitzdjeghi, *ouor* signifiant *sept*, et *dælé* (en tchetchentse), *dèla* (en ingouche), *dálé* (en touchi), signifiant *dieu*. Je

(1) *Voyage au Caucase*, éd. française, tom. II, pag. 353.

(2) D'ailleurs, sans parler de cette incompatibilité, le mot *dada* donné par Pallas doit se réduire à *da* qui signifie *père* et ne peut signifier *dieu* : c'est dans les dialectes lesghis d'Antsoukh et de Tchari que *dédé* a le sens de *père*.

ferai observer seulement, quant à *ouor*, que le *ou* de prosthèse est un des sons qui se glissent le plus facilement dans la prononciation devant une voyelle; et quant à *delé*, que la permutation de *l* et de *d* est un fait reconnu dans toutes les langues.

Il me paraît démontré que le dialecte taurique appartenait à la même langue que ceux qui viennent d'être cités; et aujourd'hui que la linguistique est reconnue comme la meilleure méthode ethnographique, il est permis d'inférer de ce rapprochement, que les Tauriens appartenaient à la race caucasique que nous nommons Mitzdjeghi (1). Cette induction paraîtra étrange, si l'on considère la position qu'occupe actuellement cette nation, au dessous du Terek, entre l'Ossethi et le Daghistan, séparée de la Krimée par plusieurs autres races. Des faits aussi difficiles à concilier ne peuvent s'expliquer, je pense, qu'en reconnaissant dans les Mitzdjeghi la population primitive de l'isthme au dessus de la chaîne du Caucase, refoulée en partie au-delà de la Soundja par les invasions des Alains. Cette conjecture trouvera quelque autorité dans la mention que font de ce peuple les annales géorgiennes dès les plus anciens temps.

Il ne faut pas désespérer des étymologies données par les anciens auteurs; il y a presque toujours moyen ou de les reconnaître, lorsqu'elles sont réelles, ou d'expliquer l'erreur qui les a produites, lorsqu'elles sont le résultat de rapprochemens inconsidérés.

(1) Je pense que l'auteur du périple entend par *Scythotaures*, une population mixte d'Alains et de Mitzdjeghi.

E. JACQUET.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

Nota. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été imprimés à Paris, à Londres, ou à Leipsig.

FRANCE.

1. *Vocabulaire français-turc*, à l'usage des interprètes et autres voyageurs dans le Levant, par *F. X.* Bianchi. *In-8.°*

2. *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte, &c.* avec atlas. Livr. V-IX, *in-8.°*

3. *Voyage en Égypte, en Nubie et autres lieux circonvoisins*, depuis 1805 jusqu'en 1827, publié par M. Rifaud. Livr. VIII—XV, *in-fol.*

4. *Panthéon égyptien*, ou collection de personnages mythologiques de l'ancienne Égypte, avec texte explicatif, par *P. F.* Champollion le jeune. Livr. XV, *in-4.°*

5. *Les Monumens de l'Égypte et de la Nubie* considérés dans leurs rapports avec l'histoire, la religion et les usages civils et domestiques de l'ancienne Égypte, d'après les recherches faites, pendant les années 1828 et 1829, par MM. Champollion et Rossellini. (*Prospectus.*)

6. *Grammaire de Denis de Thrace*, tirée de deux manuscrits arméniens de la Bibliothèque du Roi, publiée en grec, en arménien et en français, par *C.* de Cirbied. *In-8.°*

Tirage à part du VI.e volume des Mémoires de la Société des antiquaires de France, publié en 1824.

7. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, publiés par l'Institut royal de France (Académie des inscriptions). Tom. XII, *in-4.°*

8. *Grammaire arabe*, corrigée et augmentée, à laquelle on a ajouté un Traité de la prosodie et de l'art métrique des Arabes, par M. le baron Silvestre de Sacy. 2.e édit. (Impr. royale), 2 vol. *in-8.°*

9. *De la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité*, par *A. H. L.* HEEREN, traduit de l'allemand sur la 4.e édition, par *W.* SUCKAU. Tom. III, *in-8.°*

10. *Vendidad Sadé*, d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, publié par *E.* BURNOUF. Livr. VI—VIII, *in-fol.*

11. *La Vie contemplative, ascétique et monastique, chez les Indous et chez les peuples bouddhistes*, par *J. J.* BOCHINGER. (Strasbourg), *in-8.°*

12. *Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao*, fondée par Lao-tseu, &c.; suivi de deux Oupanichads des Védas, en sanscrit et en persan, par *T. G.* PAUTHIER. *In-8.°*

13. *Anthologie érotique d'Amarou*, texte sanscrit, traduction, notes et gloses, par *A. L.* APUDY. *In-8.°*

14. *La Reconnaissance de Sakountala*, drame sanscrit et prâkrit de Kâlidâsa, traduit par *A. L.* CHÉZY. *In-8.°*

Nouvelle édition de la traduction publiée aux frais de la Société asiatique, moins le texte sanscrit.

15. *Voyages aux Indes orientales*, par le nord de l'Europe, &c., pendant les années 1825—1829, par *Ch.* BÉLANGER. Zoologie, livr. I—III; Historique, I livr. *in-8.°* et atlas *in-4.°*

16. *Costumes des habitans de l'île de Java et des possessions hollandaises dans l'Inde*, lithographiés par *A.* GERVEDON. (9 planches.)

17. *La Chine*, par *M. D. B.* MALPIÈRE. XXIIIe livr. *in-4.°*

18. *Twenty four plates, illustrative of Hindoo and European manners in Bengal*, drawn on the stone by *A.* COLIN. Six livraisons *in-fol.*, ensemble de 12 feuilles, plus 24 planches, en anglais et en français.

19. *Kabaktian sahari harian: idan sembahiang iang Dijadkan deri parochianus romanus.* (Exercices et prières en malai.) *In-12.*

20. *Fragmens de géologie et de climatologie asiatiques*, par *A.* DE HUMBOLDT. 2 vol. *in-8.°*

21. *La Bible*, traduction nouvelle avec l'hébreu en regard, accompagné des points-voyelles et des accens toniques, avec des notes philologiques, géographiques et littéraires, et les principales variantes des *Septante* et du texte samaritain; par *S.* CAHEN. *Pentateuque*. Tom. Ier, *la Genèse*, *in-8.°*

22. *Commentaire de* MOÏSE CRÉMIEU sur les prières concernant les quatre jeûnes, supplications divines, et la prière sur la pluie. T. III, (Aix), *in-8.°*

23. *Voyages de François* BERNIER, contenant la description des états du grand-mogol. 2 vol. *in-8.°*

24. *Les Voyages advantureux de Fernand* MENDEZ PINTO, traduits du portugais par *B.* FIGUIER. 3 vol. *in-8.°*

25. *Voyages de* BENJAMIN DE TUDELLE autour du monde, commencé l'an 1173; de *Jean* DU PLAN CARPIN en Tartarie; du frère ASCELIN et de ses compagnons, vers la Tartarie; de *Guillaume* DE RUBRUQUIN (sic) en Tartarie et en Chine, en 1253; suivis des additions de Vincent de Beauvais, et de l'Histoire de Guillaume de Nangis, pour l'éclaircissement des précédens voyages. *In-8.°*

26. *De l'Afrique*, contenant la description de ce pays par LÉON *l'Africain*, et la navigation des anciens capitaines portugais aux Indes orientales et occidentales; traduction de *Jean* TEMPORAL. 4 vol. *in-8.°*

27. *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales*, faits par *Jean* MOCQUET, garde du cabinet des singularités du Roi aux Tuileries. *In-8.°*

Ces cinq derniers ouvrages sont des réimpressions faites par ordre et aux frais du Gouvernement, pour procurer du travail aux ouvriers typographes, en août 1830.

ANGLETERRE.

28. *Transactions of the royal asiatic Society of Great-Britain and Ireland.* Vol. III, part. I, *in-4.°*

29. *Miscellaneous translations from oriental languages.* Vol. I; contents : 1) Notes of a journey into the interior of northern Africa, by *Hadji-Ebn-eddin el-Eghwaute*; translated from the arabic by *W. B.* Hodgson. 2) Extracts from the *Sakea Thevan Saasteram*, or Book of Fate; translated from the tamul language by the Rev. *Joseph* Roberts. 3) The last days of Krishna, and the sons of Pandu, from the concluding section of the *Mahabharat*; translated from the persian version, made by *Nekkeib Khan*, in the time of the emperor Akbar, by major *David* Price. 4) The *Vedala Cadai*, being the tamul version of a collection of ancient tales in the sanscrit language, popularly known throughout India, and entitled the *Vatala Panchavinsati*; translated by *B. G.* Babington. 5) *Indian Cookery*, as practised and described by the natives of the East; translated by Sandford Arnot. *In-8.°*

30. *Translations from the chinese and armenian*, with notes and illustrations, by *C. F.* Neumann. Contents : 1) *History of the pirates* who infested the China sea from 1807 to 1810. 2) *The Catechism of the Shamans*, or the laws and regulations of the priesthood of Buddha, in China. 3) *Vahram's Chronicle* of the armenian kingdom of Cilicia, during the time of the crusades. *In-8.°*

31. *Outlines of the ancient history of medicine*; being a view of the progress of the healing art among the Egyptians, Greeks, Romans and Arabians; by *D. M.* Moir, surgeon. (Edinbourg), *in-8.°*

32. *The eastern Origin of the celtic nations*, proved by a comparison of their dialects with the sanscrit, greek, latin and teutonic languages; forming a supplement to *Researches into the physical history of Mankind*, by J. C. Prichard. (Oxford), *in-8.°*

33. *Oriental customs*, applied to the illustration of the sacred scriptures, by S. Burder. *In-12.*

Nouvelle édition d'un ouvrage dont la traduction alle-

mande se trouve dans le *Morgenland* de *Rosenmüller*, publié à Leipsig en 1818.

34. *A Grammar of the hebrew language*, by prof. HURWITZ. *In-8.°*

35. *The Orientalist*, or letters of a rabbi, with notes; by *James* NOBLE, oriental master in the scottish naval and military Academy. (Edinbourg), *in-8.°*

36. *Travels.—The Holy Land* and various other countries, including the track of the apostle Paul; by *W. R.* WILSON. A new edition, 2 vol. *in-8.°*

37. *A Treatise on the comparative geography of western Asia;* by the late major *James* RENNELL. 2 vol. *in-8.°*, avec un atlas *in-4.°*

38. *The History of the maritime wars of the Turks*, translated from the turkish of *Haji Khalifeh*, by *James* MITCHELL. Chapters 1 to 4; *in-4.°*

39. *The Travels of Macarius*, translated from the arabic by *F. C.* BELFOUR. Part. II : Wallachia, Moldavia and the Cossak country. *In-4.°*

40. *Narrative of a journey across the Balcan*, by the two passes of *Selimno* and *Pravadi;* also of a visit to *Azani* and other newly discovered ruines in Asia Minor, in the years 1829-1830; by the hon. *G.* KEPPELL. 2 vol. *in-8.°*

41. *Arabic proverbs*, or the manners and customs of the modern Egyptians, illustrated from their proverbial sayings current at Cairo, translated and explained by the late *J. L.* BURCKHARDT. *In-4.°*

42. *The Algebra of Mohammed ben Musa*, arabic and english; edited and translated by *F.* ROSEN. *In-8.°*

43. *The persian text of the Life of sheikh Mohammed Ali Hazin*, edited from two mss. and noted with their various readings, by *F. C.* BELFOUR. *In-8.°*

44. *Researches into the nature and affinity of ancient and hindu mythology*, by lieut. col. VANS KENNEDY. *In-4.°*

45. *Plantæ asiaticæ rariores*, by D.r Wallich. N.os 5 et 6. *In-fol.*

46. *A Century of birds* hitherto unfigured, from the Himalaya mountains, by *John* Gould. *In-fol.* Part. I (contenant cinq planches coloriées).

47. *Illustrations of indian zoology* from the collection of major gen. *Hardwicke*, arranged by *J. E.* Gray. *In-fol.* Part. VI et VII.

48. *Views in the East* from sketches by capt. Elliot. *In-8.o* et *in-4.o* Part. VII-X.

49. *A Narrative of a visit to the court of Sinds at Hyderabad;* a sketch of the history of Cutch, &c. by *J.* Burnes, surgeon to the residency at Bhooj. (Edinbourg), *in-8.o*

50. *The Life of Hafiz Rehmut khan,* written by his son; abridged and translated from the persian by *Charles* Elliott. *In-8.o*

51. *Life and adventures of Nathaniel* Pearce, written by himself, edited by *J. J.* Halls. 2 vol. *in-8.o*

Pearce a passé une grande partie de sa vie auprès de *Ras Welled Selassi,* chef de Tigré en Abyssinie.

52. *Sketch of the Ryotwar system* of Revenue administration. *In-8.o*

53. *Letters from British settlers in the interior of India*, descriptive of their own condition and that of the native inhabitants under the government of the East India Company, with notes; by *John* Crawfurd. *In-8.o*

54. *A series of Views in the Birman empire,* drawn by capt. *J.* Kershaw, engraved by *W. Daniel*, with a descriptive account of each plate. *In-fol.* (composé de 10 planches).

INDES.

55. *The holy city of Benares illustrated* in a series of twelve plates; by *James* Prinsep. (Calcutta), *demi-fol.*

56. *A series of panoramic Views of Calcutta,* by *W.* Wood, Part. I et II. (Calcutta.)

57. *Report on Dargeeling*, in the *Sikhim* mountains; by capt. *J. D.* Herbert. (Calcutta), *in-8.°*

C'est le premier voyage dans cette contrée intéressante dont nous ayons connaissance.

58. *The Pooroos-Purikhya*, or collection of moral tales, translated from the original sungskrit into english, by *Muha Rajah* Kalee Krishun *Bahadoor*, of *Sobha Bazar*, Calcutta. (Calcutta), *in-8.°*

59. *Notitia linguæ sinicæ*; auctore *P.* Premare. (Malacca), *in-4.°*

60. *Vocabulary english and japanese, and japanese and english*, compiled from native works, by *W. H.* Medhurst. (Lithographié à Batavia), *in-8.°*

CHINE.

61. *Grammatica latina ad usum sinensium juvenum*, a *J. A.* Gonzalves, congregationis missionis presbytero. (Macao), *in-12.*

62. *Arte China*, constante de alphabeto e grammatica, comprehendendo modelos das differentes composiçoens; composta por *J. A.* Gonzalves. (Macao), *in-4.°*

ALLEMAGNE.

63. *Geschichte des Osmanischen Reichs*: Histoire de l'empire ottoman, par M. de Hammer. Tome VII, depuis la paix de Carlowicz jusqu'à celle de Belgrade, 1699-1739. (Pest), *in-8.°*

64. *Erinnerungen aus Aegypten und Kleinasien*: Souvenirs d'un séjour en Égypte et dans l'Asie Mineure, par le chevalier *A.* de Prokesch. Tome III. (Vienne), *in-12.*

Le même auteur vient de publier une description succincte de son *Voyage dans la Terre Sainte* en 1829.

65. *Trachten und Gebräuche der Neugriechen*: Costumes et coutumes des Grecs modernes, par le baron *O. M.* de Stakelberg. (Berlin), *in-fol.* (contenant huit feuilles d'impression et trente-une gravures.)

66. *Jo.* MALALÆ *Chronographia,* ex recens. *Lud.* DINDORFII ; accedunt *Chilmeadi Hodiique* annotationes et *R. Bentleii* epistola ad *Jo. Millium.* (Bonn), *in-8.°*

67. *Des* PROKOPIUS *von Cäsarea Geschichte seiner Zeit.* Histoire de Procope. Tome IV et dernier, contenant la Guerre des Goths. Traduction avec des notes explicatives par le professeur *Fr.* KANNGIESSER. (Greifswald), *in-8.°*

68. *Hebräisches Elementarbuch,* Grammaire hébraïque, par *W.* GESENIUS; dixième édition, revue et augmentée. (Halle), *in-8.°*

69. *Grammatica hebræa,* concinnata a prof. *T.* ROORDA. Vol. I, de elementis vocibusque simplicibus. (Lugduni Batavorum), *in-8.°*

70. *Schemoth Hannirdaphim:* Synonymique de la langue hébraïque, ouvrage destiné aux écoles supérieures et à tous ceux qui désirent parler correctement cette langue, avec une traduction allemande par *J.* HIRSCHFELD; deuxième édition, augmentée. (Berlin), *in-8.°*

71. *Lexicon manuale hebraico-latinum et chaldæo-biblicum,* quod in usum et favorem studio linguæ sanctæ incumbentium concinnatum a doctore *J. Ev.* STADLER. (Munich), *in-8.°*

72. *Historisch-kritische Forschungen :* Recherches historiques et critiques sur la rédaction, l'âge et le plan du Pentateuque, précédées d'une introduction et d'une appréciation des mystères hébraïques, par le prof. *A. Th.* HARTMANN. (Rostock), *in-8.°*

73. *Prophetæ majores,* e recensione textus hebræi et versionum antiquarum, latine versi, notisque philologicis et criticis illustrati a *J. A.* DATHE. Editio tertia. (Halle), *in-8.°*

74. *Grammatica critica linguæ arabicæ,* cum brevi metrorum doctrina, a prof. *G. H. A.* EWALD. Vol. I, elementa et formarum doctrinam complectens. *In-8.°*

75. *Fables de* LOQMAN, *surnommé le Sage;* édition arabe corrigée sur un manuscrit de la bibliothèque royale de

Paris, avec une traduction française, et accompagnée de remarques et d'un vocabulaire arabe-français, par *C.* SCHIER. (Dresde et Leipsik), *in-4.°*

76. *ABULFEDÆ Historia anteislamica*, arabice, e duobus codicibus bibl. reg. Paris. edidit, versione latina, notis et indicibus auxit *H. O.* FLEISCHER; cum præfatione prof. *J. B.* KŒHLER. *In-4.°*

77. *TABERISTANENSIS*, id est, *Abu Dschaferi Mohammed ben Dscherir-ettaberi* Annales regum atque legatorum Dei, ex codice manuscripto berolinensi arabice edidit et in latinum transtulit prof. *J. G. L.* KOSEGARTEN. Vol. I. (Greifswald), *in-4.°*

78. تعليم طوطى زبان فارسى, *Grammatick der persischen Sprache :* Grammaire de la langue persane, avec des parallèles sur-tout du sanscrit et du slavon, suivie d'un appendice de traductions, par *F.* POSSART. *In-8.°*

Ouvrage de peu de valeur.

79. *Liber fundamentorum pharmacologiæ*, autore *Abu Mansur Mowafik ben Ali al Herui;* epitome codicis ms. persici bibl. cæes. reg. Vienn. inediti, primus latio donavit doct. med. *R.* SELIGMANN. Pars I. (Vienne), *in-8.°*

80. *Geschichte Persiens :* Histoire de Perse par *J. Malcolm*, traduite par *G. W.* BECKER. 2 vol. *in-8.°*

Une autre traduction du même ouvrage par *Spazier* a paru chez Cotta, à Tubingue, en deux volumes.

81. *Devimahatmyam.*—Markandeyi Purani sectio, edidit, latinam interpretationem annotationesque adjecit *L.* POLEY. (Berlin), *in-4.°*

82. *Theater der Hindus :* Théâtre indien, traduit en vers allemands d'après la version de Wilson. Tome II et dernier. (Weimar), *in-8.°*

83. *Nachrichten über Indien :* Mémoires sur l'Inde par *Heber*, évêque de Calcutta, traduits par *F.* KROHN. Tom. I. (Berlin), *in-8.°*

84. BLUME, Flora Javæ, fascic. 34 et 35, *fol.* (Bruxelles).

85. KUHL et VAN HASSELT, Genera et species orchidearum et asclepidearum, quas in itinere per insulam Java collegerunt; editionem curavit professor *S.* VAN BREDA. (Gand). Vol. I, fascic. 1-3, *in-fol.*

86. LEDEBOUR, Flora Altaica, centuria II, 2 fascic. (Riga), *in-fol.*

Considérations sur le projet d'une distribution générale d'eau dans Paris; par M. DELACROIX (d'Ivry), *ancien notaire, et membre de la Société asiatique.* Paris, 1831, M.me Huzard, rue de l'Éperon, n.° 7, 1 vol. *in-8.°*

On sait que depuis long-temps, lorsque la révolution de juillet arriva, le Gouvernement s'occupait de créer à Paris les moyens d'une plus grande distribution d'eau qu'il n'y en a eu jusqu'ici. En effet, l'eau distribuée en ce moment dans la capitale, et provenant, soit de la Seine, soit du canal de l'Ourcq, &c., est évaluée à 1005 pouces seulement, tandis que, pour la salubrité de la ville et la commodité des habitans, il en faudrait 6000. Depuis cette époque, les personnes que ces sortes d'entreprises intéressent, n'ont pas cessé d'étudier de nouveau la question. Un grand nombre de plans ont été proposés; la plupart portent sur le point de la prise d'eau dans la Seine. M. Delacroix est d'avis que la prise ait lieu en face du château de Bercy, sur la rive gauche, à l'endroit où l'eau de la Seine est encore dans toute sa pureté, et qu'on l'amène, par le moyen d'un petit canal, sur la montagne d'Ivry, d'où à l'aide de machines hydrauliques, elle sera distribuée dans tous les quartiers de Paris.

Ce serait sortir du cadre du *Journal asiatique,* que de rendre un compte détaillé des questions discutées dans la brochure de M. Delacroix. Qu'il nous suffise d'appeler l'attention des archéologues sur certaines observations qui avaient dû se présenter à Babylone, à Rome et à Constantinople, lorsqu'on y éleva les grands monumens hydrauliques dont les débris font encore notre admiration. Il n'est pas de meilleur moyen de se rendre compte de ce qui a été fait, que par ce qui se fait chaque jour sous nos yeux.

REINAUD.

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

MÉLANGES MALAYS, JAVANAIS ET POLYNÉSIENS.

N.° II.

Bibliothèque malaye.

La littérature malaye est vraiment une littérature en diminutif : ce n'est pas seulement au caractère moral des livres qui la composent, aux conceptions timides et soignées, aux formes littéraires rétrécies, au style délié et tissu fin, que doit s'appliquer cette observation, mais encore à la condition toute matérielle des ouvrages. Franklin n'aurait pu trouver un plus satisfaisant modèle de cette littérature de brochures (*pamphletic*) qu'il aimait tant, et qui est encore presque nationale aux États-Unis. Il n'est pas de sujet qui ne se traite en 50 et 60 pages *in-8.° :* c'est là le plus souvent la matière littéraire qui entre dans un livre ; assez peu d'ouvrages présentent une masse écrite plus considérable. Le *pantoun,* qui croise souvent deux idées contrastées en quatre vers, est le véritable type de cette littérature multiple, à formes exiguës. Les chroniques, les drames, les poëmes javanais, les légendes et les

histoires épiques des Indiens, les lois politiques et religieuses et les romans des Arabes, peut-être même quelques traditions chinoises, tous les genres littéraires de l'Asie viennent se réduire ou se rogner sur le petit format, toutes les réputations subir cette épreuve. Aussi n'est-il pas un ensemble de livres en langues asiatiques qui demande une bibliographie plus complète et plus soigneuse des titres, que cette collection de résumés, où toute l'Asie méridionale se retrouve en échantillons. Le meilleur essai qui ait été publié jusqu'ici sur les livres malays est encore celui de Werndly. Ce grammairien hollandais a completé son excellent ouvrage (1) par deux appendices reunis sous le titre de *Maleische Boekzaal* (p. 227-357). Le premier est consacré aux livres écrits en malay ou sur la langue malaye par des Européens : il est fâcheux que la matière ne méritât pas les soins qu'a pris l'auteur pour rendre cette partie de son travail un excellent modèle de bibliographie critique. Le premier chapitre traite des versions bibliques, depuis l'Év. S. Mathieu, de A. Corn. Ruil (1612), jusqu'à la Bible malaye de la Compagnie hollandaise des Indes (1733); le second, des psautiers en vers malays, dont le dernier cité est celui qu'a publié l'auteur (*Djerdjîs Henrîk Werendlij*) (1735); le troisième, des vocabulaires, depuis celui de Cornelis

(1) *Maleische spraakkunst, uit de eige Schriften der Maleiers opgemaakt met eene voorreden en een dubbeld aanhangsel door G. H. Werndly*. Amsterdam, 1736, *in-8°*. Ce livre écrit en hollandais est trop peu connu.

et Frédérik de Houtman (1603), jusqu'à celui de Melchior Leidekker (inédit); le quatrième, des grammaires, dont la plus curieuse et la plus utile à étudier serait sans doute le traité malay بهاس جاوى اى ايت ملايو (inédit), *composé par Petrus van der Vorm, prédicant dans la ville de Batavia, pays de Djakatra, dans l'année de l'ère de Jésus-le-Messie, fils de Dieu, 1703* (1); le cinquième, des traités catéchétiques (*formulier-boekjes*) qui sont très-nombreux; le sixième, des sermons; le septième, des abécédaires. Les traités publiés depuis cette époque, à commencer par la Grammaire de Werndly, ont fait oublier presque tous ces livres : une continuation de cette revue bibliographique jusqu'aux dernières publications, suivie avec le même esprit d'exactitude, la même conscience de recherches, serait plus intéressante pour l'histoire littéraire que le chapitre même qui vient d'être analysé.

Le second appendix présente un catalogue raisonné des livres écrits par les Malays, ou, pour mieux préciser cette indication si vague, par tous les peuples insulaires et péninsulaires de l'Asie qui parlent la langue malaye comme langue commerciale et littéraire. C'est cette intéressante notice que M. Abel-Rémusat (2) re-

---

(1) ترکارڠ اوله ڤندیت بطرس فندر فرم دالم کوت بتاويه دنگرى جکترا ڤد تاريخ عيسى المسيح ابن الله سريب توجه راتس تيك

(2) Rapport annuel sur les travaux de la Société asiatique, 1827, pag. 40.

grettait de ne point voir conservée dans la nouvelle édition de la Grammaire de Werndly donnée à Batavia par M. Angelbeek (*in-4.°*). L'importance que ce savant orientaliste attache avec tant de raison à ce traité de bibliographie, et l'utilité dont il peut être aux études malayes, m'ont engagé à le tirer de la langue hollandaise où peu de personnes seraient allées le chercher, et à le reproduire avec quelques complémens que nous devons aux recherches faites par les Anglais dans les premières années de ce siècle. Je n'ai dû négliger aucun moyen d'ajouter à la collection de titres formée par Werndly (1); la célèbre dissertation de Leyden sur les nations indo-chinoises, a, plus que tout autre ouvrage, contribué à l'enrichir de nouvelles notices (2) : j'ai essayé de restituer ces documens à leur forme originale, et je les ai classés dans un supplément, sous l'ordre alphabétique observé dans la première partie. J'ai réuni dans ce travail les titres d'une centaine de manuscrits malays; mais je ne doute pas que les bibliothèques publiques ou par-

(1) Il nous apprend lui-même, dans sa préface, qu'il l'avait rédigée d'après les manuscrits de sa propre bibliothèque, le catalogue imprimé des livres laissés par le R. P. Van der Vorm et vendus publiquement à Batavia, la liste de livres malays publiée par le R. F. Valentyn dans son grand ouvrage, la liste des livres et papiers laissés par M. Js. de Saint-Martin à la chancellerie de LL. EE. à Batavia, et le catalogue des livres arabes, malays et javanais rassemblés par M. H. Kolde de Horn.

(2) Je regrette de n'avoir pu faire usage des *Malayan miscellanies* (*collected and chiefly written by S. Th. St. Raffles*), imprimés à *Bencoulin*, et du *Malay magazine*, publié trimestriellement à Malacca : ces ouvrages, excessivement rares en Europe, m'eussent sans doute donné des faits littéraires intéressans et dignes d'étude.

ticulières de la Hollande et de l'Angleterre (1) n'en renferment des collections nombreuses, qui nous sont encore toutes inconnues, et qui pourront un jour augmenter considérablement cette liste.

J'ai altéré les transcriptions hollandaises de Werndly, qui eussent présenté à notre lecture de fausses prononciations.

Mon travail était terminé, lorsque j'ai reçu une ample matière de supplément : je dois à l'obligeante communication du conseil de la Société asiatique de Londres un catalogue des manuscrits malays et javanais donnés à la bibliothèque de cette illustre Société par lady Raffles. La collection présentée par lady Raffles est celle que le célèbre gouverneur de ce nom avait formée et pour ainsi dire choisie dans toute la littérature connue à Java : on peut être assuré d'y trouver les plus beaux exemplaires des meilleurs ouvrages malays et javanais ; c'est la collection M'Kenzie de l'archipel

---

(1) On trouve dans le catalogue du *British Museum* par Ayscough, *Oriental languages*, pag. 906 :

2393. *A ms. in the malaya language.*

4850. *A ms. written on palm leaves, covered over with a varnish of a silver colour, in malaic language, consisting of 11 leaves about 18 inches long, and three inches wide, finely ornamented.*

Je crois pouvoir affirmer que ce second volume n'est pas malay ; c'est sans doute un livre bouddhique écrit sur oles en caractères pali-siamois. La méprise que je suppose a dû être facile à une époque où la domination siamoise s'étendait sur une partie de la presqu'île malaye, et où l'on connaissait à peine le nom même de la littérature palie. D'ailleurs le ms. 4849, qui présente à peu près les mêmes formes extérieures, est évidemment un *Kammouwa*.

oriental. J'ai transcrit, dans un appendix, la partie du catalogue qui concerne les manuscrits javanais : j'ai fait usage de celle qui comprend les manuscrits malays, soit dans les notes ajoutées à la liste de Werndly, soit dans le supplément qui la suit (1).

On comprend de suite toute l'importance de cette belle collection : la liste publiée par Valentyn donnait les titres des livres les plus vulgaires de la littérature malaye, de ceux qu'on peut facilement acquérir à *Batavia ;* celle rédigée par Leyden comprenait plus spécialement les ouvrages qu'on peut se procurer à *Poulo-Pinang* et sur la côte de *Malacca*. La collection de M. Marsden avait été formée dans les districts les moins connus de *Sumatra,* en partie chez les Redjangs : il ne restait plus à explorer que *Java,* ce grand centre de la civilisation et de la littérature polynésiennes ; la collection Raffles représente dignement cette île, dont son grand ouvrage a, pour ainsi dire, renouvelé la célébrité. On peut s'étonner de ce que le colonel M'Kenzie, qui avait visité les côtes et l'intérieur de Java, n'y ait recueilli aucun manuscrit malay pour sa riche collection littéraire et ethnographique.

A l'analyse des ouvrages écrits en malay ou sur la langue malaye par des Européens, je me suis proposé de joindre un catalogue ou petite bibliothèque des livres malays écrits par les naturels, de tous ceux

(1) Cette liste m'aurait été beaucoup plus utile, si les mots malays n'avaient pas été fréquemment altérés par la négligence du copiste.

du moins qui sont venus à ma connaissance de quelque manière que ce soit : je puis donner de quelques-uns une description un peu précise ; je ne produirai de quelques autres que le titre seul, parce que je n'ai jamais trouvé de notice de leur contenu, et que je n'ai pas eu le bonheur de les lire ou même de les examiner. C'est cette considération qui m'a engagé à classer tous ces titres dans l'ordre de l'alphabet malay et par numéros, comme il suit (1) :

1. ارشدك الله, *Dieu te guide dans la bonne voie*. Ce titre est emprunté aux premiers mots du livre ; c'est un traité enseignant ce que l'on doit savoir et pratiquer pour se conformer à la religion musulmane. (Écrit en arabe et traduit interlinéairement en malay.)

2. اسرار الصلوة, *Mystère de la prière*. Ce livre traite de la nécessité, de l'utilité et du caractère des prières. (Écrit en arabe, et traduit interlinéairement en malay).

3. اصول احكم اسلام, *Principes de la foi musulmane*.

4. اصول الدين, *les Principes de la foi*. C'est

(1) Werndly ayant omis, dans son catalogue, quelques manuscrits malays, les a cités dans un supplément (*naberecht*) joint à l'ouvrage. « J'ai retrouvé dans ma collection de livres, dit-il, quelques autres » manuscrits, bien minces il est vrai; car c'est leur exiguité qui les » a dérobés à mes recherches lors de la rédaction de la première » liste, omission que ne m'a point laissé apercevoir l'ordre alpha- » bétique que j'ai suivi. » J'ai reporté les titres de ces manuscrits dans le corps même du catalogue, sous leur ordre alphabétique ; ils ont reçu les numéros 1, 2, 4, 5, 22, 57, 65, 77.

un petit catéchisme malay, présentant et expliquant les principaux articles de la foi musulmane.

Il est très-vraisemblable que quelques-uns de ces traités religieux se trouvent compris dans la collection de M. W. Marsden. Voyez, à la suite des *Additions*, la liste des manuscrits malays de cette collection qui n'ont point reçu de titre spécial dans la *Bibliotheca Marsdeniana*.

Leyden, dans une note additionnelle à son beau travail, a cité les titres de 55 compositions malayes, au nombre desquelles se trouvent l'*Asoul agama islam*, l'*Idlâh agama islam*, l'*Idlâh alfikeh*, &c.; mais comme il est évident qu'en cet endroit il a copié et quelquefois altéré Werndly, que cette transcription n'est d'ailleurs accompagnée d'aucune note explicative, je m'abstiendrai de mentionner cette liste dépourvue d'intérêt.

6. اربعت قوله حديث, *les Quarante histoires* (sic). Recueil de traditions concernant les paroles et les actions du prophète Mohammed. (Écrit en arabe et traduit interlinéairement en malay.)

Il est peu de livres plus vulgaires dans l'Asie musulmane que les *Quarante hadits*. Ce recueil, dont il existe plusieurs rédactions, a été traduit dans toutes les langues cultivées par des musulmans. La Bibliothèque royale en possède des versions persanes, turques et hindoustanies. Voyez, sur les recueils de traditions, la *Chrestom. arabe* de M. Silvestre de Sacy, I, 497-8.

6. ايضاح اكم اسلام, *Exposé de la religion musulmane*.

7. ايضاح الفقه, *Exposé de la loi*.

8. بستان السلاطين, *le Jardin des rois*.

La collection Raffles comprend deux manuscrits du *Bostân-alsalâthîn*; ils portent, dans le catalogue qui m'a été

communiqué, les numéros 8 et 17 : j'observe qu'en citant les manuscrits de cette collection, j'ai cru devoir mentionner les numéros sous lesquels ils sont disposés dans cette liste.

9. تاج السلاطين, autrement dit en malay مكت سكل راج ٢, *la Couronne des rois*. L'auteur de cet ouvrage est *Bokhâri* بخاري de *Djohor* جوهر. La *Couronne des rois* est une suite d'histoires et d'instructions morales, écrite dans un style très-pur et très-élevé, bien que surchargé de nombreuses citations arabes ou même persanes (elles sont presque toujours traduites en malay). C'est un des meilleurs livres pour apprendre cette langue.

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°*). « C'est, » dit-il, le meilleur livre malay que je connaisse: on peut » le nommer la *Cyropédie des Malays*. »

M. Marsden n'a pu s'en procurer une seule copie pendant son séjour à Sumatra.

Deux manuscrits de cet ouvrage se trouvent dans la collection Raffles, sous les numéros 42 (*Makuta sagala raja raja*) et 64 (*Kitab tajul salatin*). Le *Tadj-alsalâthîn* a été récemment publié à Batavia, en malay et en hollandais, par M. Roorda van Eysinga : je transcris ici le titre qui ouvre ce volume :

بهوا اين كتاب تاج السلاطين يائيت مكت سكل
راج ٢ يڠ د كارڠكن اوله بخاري د جوهر سرت يڠ د
ڤرسالين اوله ڤ ڤ روردا ڤن ايسيڠ جورو بهاس سري
ملوك يڠ د ڤرتوان سرسرت سكوت اورڠ ڤڠوني علم
دان حكمت د بتاويه — ترترا د ڤڤرامن كرجاءن دالم
نڬري بتاويه — سنة هجرة ١٢٤٣

Ce livre, qu'on a nommé la *couronne* des manuscrits malays, et qu'on peut nommer la *couronne* des impressions de Batavia, fait honneur à la haute protection et au zèle éclairé de M. le baron Van der Capellen, le seul gouverneur des Indes hollandaises qui ait compris que les littératures malaye et javanaise méritaient d'être mieux connues. Cf. le *Nouv. Journ. asiat* t. II, 389.

M. Roorda van Eysinga en avait déjà inséré un extrait (ڤركار٢ درقد مكت سكل راج) dans une série de fragmens malays (*Uittreksels uit Maleische geschiedenissen tot oefening*) publiés à la suite de son Dictionnaire malay-hollandais (Batavia *in-8.°*).

10. تفسير القران, *Interprétation du Korân.* C'est le Korân même, écrit en arabe et accompagné d'une traduction ou d'une paraphrase malaye en interligne. Ce livre est singulièrement utile pour trouver, par la concordance avec l'arabe, la valeur précise des mots qu'on ne peut reconnaître dans d'autres livres que par le sens du contexte. De ces mots de tout genre, quelques-uns sont expliqués plus amplement que d'autres, et souvent des passages, des fragmens ou même des chapitres entiers ne reçoivent aucune interprétation.

Dans tous les autres dialectes polynésiens, on prononce *tapsir*. Il existe un très-grand nombre de manuscrits du *Tefsir alkoran* en malay, en javanais et en boughi; la Bibliothèque royale en possède quelques-uns. Le texte arabe (*asal*) est très-élégamment écrit, et souvent même accompagné d'un grand luxe d'ornemens calligraphiques : mais la paraphrase est tracée négligemment, entre lignes, en petits caractères presque illisibles ; aussi ne peut-on tirer que bien peu de secours de ces manuscrits. Cette paraphrase d'ailleurs, dans tous les manuscrits que j'ai examinés, ne dépasse pas les cinq ou six premières pages du texte arabe : il

semble que ce soit pour ces peuples une œuvre pieuse très-pénible et presque une rude pénitence à accomplir. Les manuscrits que j'ai mentionnés ne forment pas un Korân complet; ils se composent d'extraits de différentes sourates. Il existe aussi de ces fragmens de *Tefsir alkoran* en madécasse dans les manuscrits de la Bibliothèque royale; il doit en exister en dialectes des Soulous, de Maghindano, &c. Cf. Appendice 1.

11. توحيد, *Traité de l'unité de Dieu.*

Il se trouve un manuscrit de ce traité dans la collection Raffles, sous le n.° 48 et sous le titre *Mukhtasar-altauhed.* A la suite de ces mots sont quelques traces de caractères malays que je lis ainsi : مختصر جوهرة التوحيد كتاب.

12. حافظ ايمان المومن, *le Gardien de la foi du croyant.*

13. حكاية اسكندر ذو القرنين, *Histoire d'Alexandre le bicornu.* L'intention de ce livre est de prouver qu'Alexandre le Grand, étant devenu maître de l'orient et de l'occident, s'efforça de diriger le monde entier vers l'orthodoxie de la croyance en la religion d'Abraham, le prophète de Dieu, l'ami de Dieu, sur qui soit la paix! Ce livre est écrit en très-bon malay, mêlé de très-peu de mots étrangers; le style en est très-clair et très-facile : c'est un des ouvrages les plus utiles pour apprendre la langue.

Mentionné par Leyden et cité comme autorité dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga.

Valentyn, à qui Werndly a emprunté cette notice, dit qu'il s'est donné beaucoup de peine pour acquérir ce livre, mais qu'il n'a pu se le procurer.

Cette *Hakayat* n'est que la traduction d'un de ces romans d'Alexandre si vulgaires dans l'Orient. Ces romans, fondés

sur les récits des historiens grecs, ont été enrichis de tout le luxe de l'imagination asiatique. On sait que tous les faits y ont été systématiquement altérés, et que l'orgueil national des Orientaux, en adoptant Alexandre, a largement étendu ses conquêtes. J'ai quelques raisons de croire que les Malays, qui accommodent toute littérature à leur usage, ont fait de nouvelles additions au texte arabe et à l'empire du conquérant macédonien. Il est vraisemblable que l'ouvrage indiqué sous le n.° 28 des mss. jav. de la collection Raffles (voy. l'app. 1) est une traduction javanaise de l'*Hakayat* malaye. A en juger par une phrase citée comme exemple dans la Grammaire siamoise de M. Low (p. 64), il doit aussi exister un roman d'Alexandre en siamois : c'est un fait littéraire très-curieux et très-probable, quand on se rappelle que les littératures malaye et siamoise se sont fait l'une à l'autre de nombreux emprunts. On pourrait, en réunissant tous les romans d'Alexandre, depuis le *pseudo-Callisthène*, faire une polyglotte très-volumineuse.

Werndly cite comme autorités, dans sa Grammaire malaye, l'*Hikâyat Iskander*, l'*Hikâyat Indra Poutra*, l'*Hikâyat Kalîlah dân Dimnah*, le *Mâkouta segala râdja*, le *Sulâlet-alsalâtîn*, le *Koûda Paroungoû* et l'*Hikâyat Ismâ Iatîm*.

14. حكاية اسما يتيم, *Histoire d'Ismâ Iatîm*. L'intention de ce livre est de présenter le modèle d'un bon ministre d'état et d'un puissant roi. La langue s'y trouve dans toute sa pureté; mais le style en est serré, et l'on y a intercalé beaucoup de vers et de sentences dans l'ancienne langue sacrée nommée كرندم *kirendoum*, ce qui embarrasse souvent le lecteur.

Cité dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga.

Il se trouve deux manuscrits de cet ouvrage dans la collection Raffles, sous les n.os 14 et 22.

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°*). « Ce livre, » dit-il, est destiné à former un grand prince et un bon » ministre d'état. »

Ce traité, qui est très-estimé des Malays, a été publié, en texte seulement, à Batavia (1821), par M. Roorda van Eysinga. Je transcris ici le titre qui ouvre ce volume :

حكاية اسما يانيم اى ايت شرط سكل راج ٢ دان
منترى دان هلبالغ دان سكلينن تركارغ اوله اسمعيل اد
ڤون د ڤرتساءن دان د ڤخكن ڤركار يغ ساله دالمن اوله
روورد ڤن عيسغڬا — د ترا د بتاويه ڤد ڤرتراءن
كرجاءن ولندا ڤد هجرة نبى محمد مصطفى صلى الله
عليه وسلم ١٢٣٧

Plus tard, M. van Eysinga a publié, dans le X.° vol. des *Mémoires de la Société de Batavia*, une analyse très-étendue de ce traité, dans laquelle on trouve plusieurs extraits transcrits en caractères romains et traduits en hollandais.

La langue كرندم *kirendam* et non *kirendoum*, n'est (comme l'a déjà observé Werndly, dans la préface de sa Grammaire malaye) que le *kirendam* ou *grantham* des Tamouls, c'est-à-dire, la langue sanskrite dans un caractère propre au sud de l'Inde.

15. حكاية امبن, *Histoire d'Amboine.*

Ce livre me paraît être un des plus rares de la littérature malaye. Je ne le trouve cité que dans Werndly. Valentyn, qui avait formé une grande partie de sa collection à Amboine, n'en fait pas mention.

16. حكاية امير المومنين عمر, *Histoire d'Omar, émir des croyans.*

Je ne pense pas que cette *Hakayat* soit le même ouvrage que le چرتر در قد عمر (n.° 72). Cf. le n.° 10 des manuscrits de la collection Marsden qui n'ont pas reçu de titre spécial dans la *Bibl. Marsd.*

17. حكاية اندر سقتي, *Histoire d'Indra Sakti.* Ce livre est un recueil des fictions consacrées par l'ancienne religion des idolâtres ; il n'est point de page qui ne présente un prodige. On y rencontre quelques mots de l'ancienne langue, mais généralement le texte n'est pas obscur.

Je n'ai que peu d'observations à faire sur ce roman et sur celui d'Indra Poutra. Je doute que les Malays aient toujours respecté la mythologie des Pouranas ; il me paraît probable qu'ils ont donné aux légendes indiennes, comme aux légendes arabes, un caractère propre, qui n'est ni purement malay ni purement indien ou arabe, une teinte de mœurs presque fantastique qui est le plus souvent celle des mœurs malayes embellies ou exagérées par l'imagination.

M. W. Marsden a déjà observé que, chez les Malays, le nom d'Indra n'est pas attribué seulement à un personnage mythologique, comme dans le système indien, mais encore à une classe d'êtres célestes intermédiaire entre les *Batâras* بتار अवतार et les hommes (1). Il cite en preuve la phrase suivante : ملك سكل راج ٢ دان ديو ٢ دان اندر ٢ چندر مبغ دان جن فرى اينقون سموان &c.

Mais il ne s'agit pas même ici de ces êtres célestes ; *Indra Sakti, Indra Poutra, Indra Mahadewa,* sont des noms romanesques que les Malays se plaisent à composer pour en

(1) Lorsque les Malays traduisent des livres *Keling*, ils expriment le nom d'Indra par بتار اندر.

décorer les héros que crée leur imagination exaltée ; c'est une manie d'archaïsme qui n'est souvent ni heureuse ni savante : traduire ces noms serait une grande méprise.

18. حكاية اندر فترا, *Histoire d'Indra Poutra.* Ce livre ne contient que de vaines fictions ; il est cependant très-estimé des Malays, et la jeunesse en fait une de ses études les plus agréables. Le style en est très-pur, mais un peu concis et souvent même quelque peu obscur.

Cité dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga.

Valentyn en possédait un exemplaire. Le style de cet ouvrage, dit-il, est très-net et très-pur.

La collection Raffles renferme trois manuscrits de ce roman ; ils portent les n.os 9, 37 et 55. Sous le n.° 9, à la suite des mots *Indra Putra,* on lit اين حيكايت اندرا فوترا كاين. Cette énonciation du titre est le début ordinaire de toutes les *Hakayat* malayes.

19. حكاية اچه, *Histoire (des rois) d'Atjih* (ou vulgairement *Atjin*).

Mentionné par Leyden. M. Marsden possède deux exemplaires (*in-8.°*) de la Chronique d'Atchîn ; il a donné à la bibliothèque de la Société asiatique de Paris un troisième exemplaire (*in-8.°*), que je me propose de traduire.

M. W. Marsden a déjà publié, de ces annales, un extrait de quelques lignes dans la *Praxis* qui accompagne sa grammaire.

20. حكاية باين, *Histoire (de l'oiseau) Bâyan.* C'est un récit dans lequel on attribue une singulière prudence à l'oiseau que nous connaissons sous le nom de *perroquet.*

On trouve deux manuscrits de ce conte dans la collection Raffles, sous les n.os 4 et 73; ils portent dans le catalogue le titre de *Bâyan budiman* (بدىعمان) *le Perroquet prudent*.

Je conjecture que ce roman n'est qu'une traduction du célèbre *Thouthy nâmeh* طوطى نامه récemment traduit en plusieurs langues vulgaires de l'Inde (1). Le principal personnage du roman persan est en effet un perroquet, espèce de Salomon emplumé, qui ne doit la conservation de son existence qu'à la prudence et à la discrétion de ses avis.

M. W. Marsden, dans son dictionnaire malay, n'a point défini le genre de l'oiseau *bâyan* باين; Raffles, dans son vocabulaire polyglotte, traduit ce mot par *Beraman parrot* (2).

21. حكاية بختيار, *Histoire du roi de Perse Azbah.*

C'est le *Bakhtiâr nâmeh* بختيار نامه persan, dont Sir W. Ouseley a donné une traduction anglaise. Lescalier en a laissé une traduction française inédite.

22. حكاية بكرم داتى راج, *Histoire de Bikrama Dâti Râdja.* C'est un récit fabuleux destiné à amuser la jeunesse et à lui inspirer le gout de l'étude.

Leyden mentionne ce roman sous le titre *Hikayat Raja Bikermadi*; c'est le *Vikramâditya-tcharitra,* dont il existe des traductions ou des rédactions abrégées dans presque toutes les langues de l'Inde (3) et même en persan. Les-

(1) Il en a été publié deux versions anglaises (1792, Londres; 1801, Calcutta), et une version bengali (Serampour, 1805). Lescalier en a laissé une traduction française inédite.

(2) Valentyn ne nomme même pas le *bâyan* dans la partie ornithologique de sa *Beschryving van Oostindien.*

(3) La traduction bengali est de Serampour, 1808.

calier a publié une traduction de la version persane sous le titre de *Trône enchanté;* tous les noms indiens y sont singulièrement altérés; on lit *Aïnder* pour *Inder* ou *Indra,* &c.

23. حكاية بورغ ڤيڠت, *Histoire de l'oiseau captif.* Poëme sur une jeune fille enfermée (sous l'emblème d'un oiseau retenu dans une cage).

Mentionné par Leyden, qui traduit: *History of a wonderful bird.*

Valentyn en possédait un exemplaire; sa collection comptait plusieurs autres compositions en vers malays.

24. حكاية تانه هيتو, *Description historique de la contrée ou côte de Hitou.*

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°*).

La côte de *Hitou* est une partie de l'île d'Amboine. Valentyn (t. I, pag. 208) dit que l'auteur de cette histoire se nommait *Ridjali* (*Zo als het de Hitoeëze Geschiedschryver Ridjali in zyn twaalfde hoofddeel verhaalt*).

25. حكاية جوهر مانكم, *Histoire de Djewhar Mânikam.* جوهر مانكم était une princesse, fille de هارون الرشيد *Hâroun-arraschid*, roi de بغداد *Bagdad;* elle garda une chasteté exemplaire et éprouva de nombreuses infortunes. Ce roman est accompagné de récits merveilleux.

Cité dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga, sous le titre *Poutri Djôhor manikam.*

Il se trouve un manuscrit de ce roman dans la collection Raffles, sous le n.° 58.

S. Raffles a donné, dans le premier volume de son *Hist. of Java,* l'analyse d'un roman javanais assez estimé, portant le titre de *Djowar manikam.* Cette composition récente paraît être une traduction de l'*Hakayat* malaye. Il y est en effet question des pénibles épreuves que subit la

vertu d'une jeune princesse; mais il n'y est fait mention ni de Bagdad ni de Haroun-arraschid. Toute la couleur de ce roman est javanaise.

Je doute que Haroun-arraschid ait eu une fille de ce nom : le mot جوهر confirme mes soupçons, et je pense qu'on les partagera, en observant que la seconde partie de ce nom n'est que la traduction de la première, مانكم (माणिक्य en sanskrit) ayant le sens de *pierres précieuses, rubis*. Ebn Batouta nous apprend que منيكم signifie aussi *rubis* en singhalais. C'est du mot جوهر *djewhar* que nous avons fait *jewel, joyaux*.

26. حكاية حمزه, *Histoire de Hamzah*. Ce livre rapporte les aventures et les actions héroïques de Hamzah, qui obtint, par sa valeur, le titre de امير المومنين, *Prince des croyans*, et aussi l'histoire de ses fils égarés dans une forêt. Les Malays ont coutume de lire cette *Hakayat* avant de marcher au combat, afin d'animer leur courage par les nobles exemples qu'elle leur présente.

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-fol.*).

Leyden mentionne cette composition sous le titre de *Hikaiat amir humda*. Hamzah, oncle de Mahomet, fut tué à la bataille d'Ohod, après avoir combattu avec le courage de l'enthousiasme religieux. Le titre d'*Amir-almoumenin*, que lui donne cette *Hakayat*, ne peut être qu'un titre posthume et simplement honorifique. Il existe des romans de Hamzah en arabe, en persan et en hindoustani : la Bibliothèque royale en possède plusieurs.

Leyden a observé avec justesse que toutes ces histoires d'origine arabe ne sont jamais sans un mélange de mœurs et de coutumes malayes, qui modifient singulièrement le caractère primitif de ces compositions.

27. حكاية داتی ڤرجڠݢ, *Histoire de Dâti Perdjangga.*

28. حكاية ديو راج, *Histoire de Dewa Râdja.*

29. حكاية راج بسمان دان لقمان, *Histoire du roi Bosmân et de Lokmân.*

La Bibliothèque royale possède un manuscrit (*in-4.°*) assez lisible de ce mince opuscule; il a été donné par M. Langlès. Le donateur pensa qu'il n'était pas sans utilité d'attacher à ce manuscrit un titre qui servît à le faire reconnaître; l'immense réputation que le célèbre professeur *s'était faite* lui parut même intéressée à la recherche de ce titre; car il avouait quelques prétentions à savoir le malay et le javanais, bien qu'il ne s'en soit jamais expliqué aussi franchement que sur le *tatar mandchou* et sur le *persan de l'Inde.* M. Langlès ne chercha pas long-temps; il découvrit, avec la sagacité d'un bibliographe, une petite note placée au bord supérieur de la dernière page du manuscrit après une douzaine de feuillets blancs, note ainsi rédigée: اين حكايت امڤون كڤيتن كرك. M. Langlès n'hésita plus et traduisit : *Manuscrit malay. Histoire du capitaine Kurgou..... Bene trovato !* La note signifie : *Cette Hakayat appartient au capitaine Karkou* (Keerk ?). Mais il fallait un titre à M. Langlès, et ceci pouvait en servir tout aussi bien que le بسم الله. Le célèbre professeur avait l'habitude d'apposer sa signature à tous les volumes de sa bibliothèque: dans l'intention de prévenir de nouvelles erreurs, je crois devoir avertir qu'il ne faut pas traduire cette signature par les mots حكاية قون لڠكليس.

30. حكاية راج تمبكباي, *Histoire du roi de Tambikbaya.*

Valentyn en possédait un exemplaire.

31. حكاية راج سليمان, *Histoire du roi Salomon.*

Valentyn en possédait un exemplaire. (*in-fol.*).

Je ne pense pas que cette *Hakayat* soit le même ouvrage que le چرتر دز قد سليمان (n.° 71).

32. حكاية راج عجمى ازباح, *Histoire du roi de Perse Azbah.*

Je pense qu'il faut reconnaître dans ce conte celui dont M. Marsden donne la notice suivante (*Bibl. Marsd.*) : « *A » romantic story of a king of Persia, in the malayan langua- » ge, in-8.° To be found in the continuation of the arabian » tales or Thousand and one Nights.* » Il dit ailleurs : « Je » possède la traduction malaye de quelques-uns des contes » arabes dernièrement publiés en France sous le titre de » *Continuation des Mille et une Nuits.* Si l'on pouvait con- » server quelques doutes sur l'authenticité de ces additions, » ils seraient bientôt écartés par la seule considération » que ces contes viennent d'être retrouvés en partie dans » la langue malaye. » (*Hist. of Sum.*)

C'est quelque conte de ce genre que Dalrymple reçut sous le titre d'Histoire des îles *Soulous*. Ce savant hydrographe raconte ainsi sa mésaventure : « I was at some pains » to obtain (from the clergy who are here also the repo- » sitories of public records) a copy; the person who pro- » mised this, procrastinated till the moment of my depar- » ture, so that I had no opportunity to shew it to any of » my learned friends; who on being shewn it, on my re- » turn to *Sooloo*, laughingly, told me the person had im- » posed the copy of an *arabian fable* as the *History of » Sooloo* » (*Orient. Repertory*, t. I, p. 546).

33. حكاية راج كريفن, *Histoire du roi de Kouripan.* Ce livre raconte les aventures de plusieurs rois de Java et de princes ou princesses de كريفن

Kouripan, de داه *Dâha*, de ڤموتن *Pamoutan*, de ڬڬالڠ *Gagalang*, de بالى *Baly* et de کمبڠ کونڠ *Kambang kouning.*

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-fol.*).

Je pense que cette *Hakayat* est la traduction d'un roman javanais dont la collection M'Kensie possède un manuscrit (*Cat. mss. jav.* n.° VI). *Charitra chondrakerna, story of the consorts of Rajah Kuripan.* Il y a ici une méprise; کريڤن (*Kóripan*) était, non pas un *radja*, mais le siége d'une de ces petites principautés entre lesquelles était partagée l'île de Java. Il s'agit ici de la célèbre *Tchandra-Kirana* (*Rayon de lune*) dont on trouve l'histoire dans le grand ouvrage de Raffles, tom. II, pag. 89. Les aventures de cette princesse sont un des lieux communs de la littérature javanaise.

34. حكاية راج کمبوج, *Histoire du roi de Camboge.*

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°*).

On sait que, depuis long-temps, les princes de Java et de Malacca ont eu des rapports avec les rois de Camboge (*Khan phou tche*). Les Javanais eurent à repousser, vers l'an 1300, une invasion des Cambogiens.

35. حكاية راج نيل داتي کواچ, *Histoire du roi Nilá Dâti Kawatcha.* C'était un prince javanais.

36. حكاية رڠك راري, *Histoire de Rangga Rári.*

37. حكاية سكل سسهونن, *Histoire des Sousouhounans ou Empereurs de Java.* Cet ouvrage est écrit en vers.

Valentyn en possédait un exemplaire.

38. حكاية عبد الله ابن عمر, *Histoire d'Abdallah, fils d'Omar.* Se trouve le plus souvent en arabe et en malay.

39. حكاية كليله و دمنه, *Histoire de Kalilah et Dimnah*, c'est-à-dire, suivant la traduction de Meninski, dans son *Trésor des langues orientales*, au mot كليله : *Histoire du bœuf et du renard.* Il n'est pas nécessaire que je m'étende beaucoup sur le contenu de ce livre, puisqu'il a été publié en grec et en latin par Seb. God. Starkius, sous le titre de *Specimen sapientiæ Indorum*, et qu'il est également bien connu en hollandais, où il porte le titre de *Woorbeeldsels der oude Wyzen*, *Paraboles des anciens sages*. La langue y est très-pure ; mais le style en est concis, et tout le texte est entremêlé de vers et de maximes tirées des langues sanscrite, arabe et persane.

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.º*)

La collection Raffles comprend trois manuscrits de cette *Hâkayat ;* ils portent les n.os 38, 59 et 71. Sous le n.º 36, à la suite des mots *Kalila dan Damina*, se trouvent quelques caractères peu nets que je lis ainsi اين حيكايت يغبرغا كاليلا دان دمينا ; ces mots, que je crois être les premiers de l'*Hakayat*, indiquent que l'orthographe de ce manuscrit est très-incorrecte.

Cette composition est mentionnée par Leyden : il la considère comme une traduction faite sur la version *keling* (telougou) ; mais le titre même aurait dû l'avertir que ce recueil, dont MM. Silvestre de Sacy et Wilson ont fait connaître les singulières destinées, n'était venu aux Malays qu'en traversant la langue arabe. Je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'analyse du *Pantcha tantra*

par M. Wilson (*Trans. de la Soc. as. de Lond.* tom. I), à la notice des diverses traductions du *Kalilah et Dimnah*, par M. Silvestre de Sacy (*Not. et Extr. des mss. &c.*), l'un des travaux bibliographiques les plus complets qui existent, et enfin à l'édition de la version arabe donnée par cet illustre savant (1816, *in-4.°*).

40. حكاية محمد حنفية, *Histoire de Mohammed Hanefiah.* Ce livre raconte les glorieux combats de ce héros. Les Malays le lisent pour exciter leur courage.

Valentyn, à qui Werndly a emprunté cette notice, dit qu'il n'a pu réussir à se procurer un exemplaire de cet ouvrage.

On lit, dans le شجره ملايو, des détails curieux sur l'influence excitative de l'*Hakayat Hamzah* et de l'*Hakayat Mohammed Hanefiah.* C'était la veille du combat qui livra Malâka à Alphonse d'Albuquerque. « Tous les *Mantris*, » les *Houloubalangs* et les jeunes nobles étaient rassemblés » de nuit dans la salle publique; ils commencèrent à se » dire : Pourquoi rester ici dans l'oisiveté? lisons un récit » de guerre qui élève notre courage! — C'est vrai, dit » *Tuan Mohammed Ounta* : puisque demain les *Frangis* » doivent faire une attaque, envoyons *Touan Indra Sagara* » demander au prince l'*histoire de Mohammed Hanefiah* » qu'il nous a quelquefois racontée. *Touan Indra Sagara* » se présenta devant le prince et lui exposa la demande » des jeunes guerriers. Le prince donna à *Touan Indra* » *Sagara* l'*Hakayat Hamdah* : Dis à ces jeunes gens, ré- » pondit-il, que je leur donnerais volontiers l'histoire de » *Mohammed Hanefiah*, si je ne craignais qu'ils ne puissent » se montrer aussi courageux que lui; mais qu'ils se con- » duisent comme *Hamdah*, et je serai content; ainsi donc » je te remets l'*Hakayat Hamdah*. *Touan Indra Sa-* » *gara* emporta cette histoire, et répéta à ses compagnons

» les paroles du roi. Tous les jeunes gens restèrent silen-
» cieux; mais enfin *Touan Isoup* dit à *Touan Indra Sa-*
» *gara :* Le radja a parlé à tort; retourne et dis-lui que,
» puisque les *Frangis* veulent nous enlever notre patrie,
» il ne doit desirer nous voir déployer d'autre valeur que
» celle de *Bènyár. Indra Sagara* alla faire ces représen-
» tations à S. M. Le prince dit en souriant: L'observation
» de *Touan Isoup* est fort juste; et il lui donna l'*histoire*
» *de Mohammed Hanefiah.* » Les Malays furent défaits;
mais ils firent un terrible *amok* (امق), et vingt-cinq *Hou-loubalangs* distingués restèrent sur le champ de bataille.

Le roman de *Mohammed Hanefiah* existe aussi en hindoustani sous le titre de *Zefer-nama* (Voyez *Cat. Coll. M'Kensie*).

41. حكاية معراج نبى محمد, *Histoire de l'ascension du prophète Mohammed*. Ce faux prophète y est représenté faisant, la nuit, sur l'animal fantastique براق *Borak*, sa miraculeuse ascension de la Mecque à Jérusalem, vers les saints lieux, et de Jérusalem au ciel, où il contempla le trône de Dieu; puis retournant à sa demeure monté sur le même Borak.

Cité dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga.

Il existe aussi des traductions du récit de l'assomption de Mahomet, en turk, en persan et en djagathaï.

42. حكاية مير محمد, *Histoire du Seigneur Mohammed*, aussi nommée حكاية دَرقد محمد مير ... *Histoire de la naissance du Seigneur Mohammed*.

43. حكاية ميس تامن ڤنج ويل كسوم, *Histoire de Misa Tamon Randji Wila Kesouma*. C'est une histoire javanaise.

On trouve dans la collection Raffles, sous le n.° 26, un manuscrit portant le titre de *Hikayat Panji wila kesuma* اين حيكاية ڤڠبرغما ڤنج ويل كسوما ; je pense que c'est le même ouvrage. S'agit-il ici du célèbre héros javanais *Pandji?*

44. حكاية ميس ݢمتر , *Histoire de Misa Gomitar*. C'est également une histoire javanaise.

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°* très-épais).

45. حكاية نبي محمد , *Histoire du prophète Mohammed*. C'est l'histoire de la vie de ce faux prophète.

Valentyn en possédait un exemplaire.

46. حكاية نبي موسى , *Histoire du prophète Mousaï* (Moïse).

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°*).

47. حكاية نبي يوسف , *Histoire du prophète Yousouf* (Joseph).

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°*).

Ces deux *Hakayat* sont évidemment des traductions ou des imitations de l'arabe (1).

---

(1) C'est sans doute un extrait de l'*Hakayat Yousouf*, qui a été publié dans l'*Indo-chinese Gleaner*, avril 1821, sous le titre de *Lettre de Joseph à son père Jacob* (traduite du malay.).

« Cette lettre est présentée au nom de votre fils Joseph, roi » d'Égypte, à son excellence le prophète de Dieu, Jacob, le très- » glorieux, plein d'amour et de tendresse pour les princes ses fils. » Par la vertu des prières de votre excellence, Dieu saint et tout- » puissant a permis que tous vos enfans se rencontrassent. Je suis im- » patient de revoir votre vénérable figure, et je desire vivement de » vous faire hommage, prosterné à vos très-glorieux pieds, si c'est » votre plaisir de répandre votre faveur sur le fils qui en a été privé. » J'espère ne point vous paraître présomptueux, en vous sollicitant

48. حكاية هڠ توه, *Histoire de Hang touwah.* هڠ توه est le nom de l'auteur; il a donné à son livre le titre de سلالة السلاطين, *la Généalogie des rois;* c'est une narration historique des aventures des rois et des princes qu'on prétend être issus d'Alexandre le Grand.

Il se trouve un manuscrit de cet ouvrage dans la collection Raffles, sous le n.° 1.

Werndly a commis ici une erreur très-grave. Je ne pense pas que حكاية هڠ توه puisse signifier en malay *histoire composée par* Hang-Touah; l'auteur du سلالة السلاطين ne s'est d'ailleurs point nommé dans le cours de son ouvrage, et son nom paraît être resté inconnu. Le titre signifie réellement *Histoire de Hang Touah.* Ce personnage est un des héros les plus célèbres dont le souvenir se soit conservé chez les Malays; on peut lire ses aventures chevaleresques dans les *Malay annals* (سلالة السلاطين), traduites par Leyden, pag. 161-191. Il se peut que cette *Hakayat* soit un extrait de l'ouvrage historique précité, et que cette circonstance ait induit Werndly en erreur. Leyden donne de cette composition la notice suivante : « *Hikayat Hang-Tuha,* or the adventures of a malay chief » during the reign of the last rajah of Malacca. »

» de venir habiter, avec vos fils et vos petits-fils, dans la contrée » d'Égypte; car tous sont impatiens de vous voir. Je vous demande » mille pardons d'avoir pris la liberté de vous écrire : mais Dieu, » qui est le maître de tous les événemens, nous a déjà exaltés, dans » l'espoir de l'entier accomplissement de nos desirs. »

Le traducteur remarque que la lettre n'est point *datée :* le messager qui la porta était Kabiri, le fils d'une esclave attachée à la famille de Jacob. Lorsqu'il arriva dans Canaan, il trouva sa vieille mère au puits, lavant la robe de chambre (*bathing-gown*) de Jacob : la bonne vieille femme pleura de joie en revoyant son cher fils, &c.

49. حكاية چرغكلين , *Histoire de Tcharangkolina.* Histoire javanaise.

Un manuscrit de ce roman se trouve dans la collection Raffles, sous le n.° 14 et le titre *Charang kurina.*

چرغكلين serait-il une altération de چندر كيرن ?

50. حكاية چهاي لغكاري , *Histoire* (*nommée*) *la splendeur de Langgâri.* Ce personnage était fils du roi de *Djimsompit.*

Valentyn en possédait un exemplaire : c'est la notice qu'il avait jointe à ce titre (*Ambonsche zaken* dans sa *Beschryving &c.*), que Werndly a reproduite ici. Ces deux malayistes ont commis une erreur évidente; il faut lire جاي (au lieu de چهاي , چاي), et traduire *Histoire de Djaya Langâra.* Ce *Djaya Langâra,* roi de *Mendang Kamoulan,* était père de *Dewa Kesouma,* et l'un des ancêtres du célèbre *Pandji.* Je ne sais ce que c'est que la contrée de *Djimsompit.*

51. حكاية فلندق جناك , *Histoire de la biche plaisante et spirituelle.*

Cité dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga.

Leyden mentionne cette composition; il traduit فلندق جناك par *Sagacious hogdeer.*

52. حكاية فندو , *Histoire des Pândawas.* C'est une histoire romanesque des anciens princes de Java.

Je ne sais si l'on doit entendre par cette histoire des Pândawas, une traduction abrégée du *Mahâbhârata,* ou quelqu'un des divers épisodes de cette grande composition, qui seront cités sous des titres spéciaux dans le supplément. Je ne puis croire que l'*Hikayat Pândawa* soit une tra-

duction ou une imitation malaye du *Bhrata Youdha*, car il ne paraît pas même probable que le poëme Kawi ait été traduit en javanais.

53. حكم اسلام, *Droit musulman.* Ce livre est un recueil des lois civiles déterminant toutes les peines et les amendes dont l'application est en usage chez les Musulmans. Je possède un livre semblable en langue arabe, avec une traduction javanaise et malaye; mais il est acéphale. M. J. Hecbol m'a appris que ce livre doit porter le titre déjà cité de حكم اسلام.

54. حكم ج, *Droit du pèlerinage à la Mecque.*

C'est-à-dire, Traité des devoirs imposés par l'obligation de se rendre en pèlerinage à la Mecque.

55. حكم قانون, *Droit civil.*

56. سلالة السلاطين, autrement en malay قتروتن سكل راج ۲, *la Généalogie des rois.* Ce livre est très-précieux, non-seulement à raison du style, mais aussi à raison du sujet. C'est la généalogie des rois malays issus d'Alexandre le Grand et l'histoire de la contrée malaye jusqu'à l'arrivée des Portugais.

Cité dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga.

Valentyn, qui en possédait un exemplaire (in-4.°) écrit en caractères romains, l'intitule : *Généalogie des rois de la côte malaye et de Malacca.*

M. W. Marsden n'a pu s'en procurer un seul exemplaire pendant son séjour à Sumatra.

Cette histoire a reçu un troisième titre qui n'est mentionné ni par Werndly ni par Valentyn; et l'on peut s'en étonner, car c'est de tous le plus connu. Ce titre est celui

de شجره ملايو (*Généalogie des Malays*), sous lequel a été publiée par Raffles la traduction anglaise qu'avait faite de cet ouvrage le savant D.r Leyden (*the* SAJARA MALAYU. *Malay annals translated from the malay lang. by D.r J. Leyden, with an introd. by S. Th. St. Raffles, Lond. 1821*). La phrase sur laquelle j'établis l'identité de ces titres, appartient à la préface de l'auteur malay, dont Leyden n'a conservé que les détails bibliographiques : « L'auteur ajoute qu'après avoir bien médité son sujet et im- » ploré l'assistance divine, &c., il composa cet ouvrage sous » le titre de *Sillaleteh-al-Salatin* (en arabe) et de *Sala- » silah peratoran Segala Raja Raja* (سلسله فرتورن سكل راج ٢ »). » L'auteur de cette précieuse histoire nous apprend, dans la même préface, qu'ayant entendu parler, dans une assemblée de personnes distinguées par leur naissance et par leur instruction, d'une histoire malaye récemment apportée par un noble chef de la contrée de Goua (Célèbes), il comprit aussitôt de quelle utilité il serait de prendre ces annales pour texte d'une nouvelle histoire des Malays, rédigée dans l'intention de la concilier avec les institutions de ce peuple. La date de cette circonstance est le 12.e jour du mois rabi-al-awal de l'année 1021 de l'hégire. Raffles et Leyden se sont utilement servis de ce roman historique, dont je me propose de faire apprécier l'importance par une analyse comparée. On trouve des résumés du *Shedjereh Malayou* dans le grand ouvrage de Valentyn, tom. V, pag. 316-20, et dans l'introduction au Vocabulaire malay de Gueynier (Batavia, 1677) par P. Van der Vorm.

Il se trouve quatre manuscrits de cette histoire dans la collection Raffles, sous les n.os 35, 39, 68 et 80; ils portent le titre de *Sajara Malayu*. Il est remarquable que sir Raffles ait réussi à recueillir quatre copies d'un livre si rare et si estimé.

57. سمرقندى, *Entretien doux comme le sucre*. Ce livre traite des principaux points de la religion mu-

sulmane. (Écrit en arabe et traduit interlinéairement en malay.)

58. سمو دين الاسلام, *Excellence d'un observateur exact de la religion musulmane.*

Ou peut-être *Sublimité de la religion musulmane.*

59. شيخ الحسين الكاشفي, *Le vénérable Hosséin le commentateur.*

Cet Hosséin, dont le commentaire sur l'Alcoran est très-estimé, a été nommé le *Commentateur* (par excellence). Je pense que ce manuscrit est une traduction malaye de son commentaire.

60. علم فقه, *Science de la jurisprudence.* Ce livre traite du droit et des pratiques extérieures de la religion musulmane.

Valentyn possédait « quelques livres sur le droit spiri-» tuel des Malays, et sur les voies par lesquelles un musul-» man peut arriver à la béatitude. »

Il se trouve sans doute quelques fragmens de l'*Ilmou fi-keh* dans les traités malays de la collection Marsden, non spécialement désignés dans la *Biblioth. Marsd.*

61. علم فلك, *Science des orbes célestes.* Traité d'astronomie.

Ce traité est évidemment traduit de l'arabe.

62. كتاب الفرايض, *Traité du partage des héritages suivant la loi,* c'est-à-dire, la loi des mahométans. Ce livre existe en arabe et en malay.

C'est vraisemblablement ce traité qui a été imprimé par les Hollandais à Batavia en 1760. Sir Raffles, qui possédait un exemplaire de ce livre rare et précieux, dit que c'est

un *compendium* des lois musulmanes sur les successions, en 102 articles, malay et hollandais. (*On the Malayu nation with a translation of its maritime institutions;* Asiat. Research. tom. XII).

63. كتاب الله, *le Livre de Dieu.* Ce livre traite de la connaissance de la loi musulmane. (Écrit en arabe et en malay.)

64. كشف السر التجلى السبحانى, *Explication du mystère de la manifestation divine.* C'est une explication succincte de l'essence des attributs et des ouvrages de Dieu, selon la théologie musulmane. Écrit par un certain حمزة فنصورى *Hamzah Fansoury.*

Fansoury فنصورى, ou né dans la contrée de *Fansour;* ce nom est celui que Marco Polo donne à l'un des huit royaumes que comprenait l'île de *Jaua la meneur;* j'essaierai d'en déterminer la position dans un commentaire sur cette partie de la relation du voyageur vénitien.

65. كلمتى الشهادة, *les Deux mots, ou articles de profession de foi.* C'est un commentaire très-succinct de cette formule de profession de foi musulmane, لا اله الا الله و محمد رسول الله, *Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohammed est l'envoyé de Dieu.* (Écrit en arabe et traduit interlinéairement en malay.)

66. كنز الخفى *Trésor secret.* C'est un très-bon livre, traitant de la création, de l'homme, de la mort, du tombeau, de l'Ante-christ, de Gog et de Magog et du jugement dernier.

Valentyn en possédait un exemplaire : c'est la notice qu'il avait jointe à ce titre (*Ambonsche zaken*) que Werndly a reproduite ici.

67. كود قروغو, *Kouda Paroungǵou.* C'est une histoire des rois de Java, dont le style est mêlé de beaucoup de mots javanais.

Je pense que le titre même est formé de deux mots javanais. C'est vraisemblablement la traduction de quelque chronique en langue javanaise. Il existe un grand nombre de ces chroniques, qui varient d'étendue, depuis la liste généalogique jusqu'au corps d'histoire, et qui ont plus ou moins d'autorité en proportion de l'âge du manuscrit, souvent même en proportion du rang qu'occupe le possesseur de ce manuscrit. Le seul de ces documens historiques qui ait encore été traduit en entier, est le *Sadjara Radja Djawa*, publié par J. van Iperen dans les *Mémoires de la Société de Batavia*, tom. I et sqq.

68. مرآة المومن, *le Miroir d'un croyant.* Ce livre, dont l'auteur se nomme شمس الدين ابو عبد الله *Schems-eddin-abou abd-allah*, est un catéchisme malay ou instruction sur la religion musulmane, et consiste en 211 demandes et réponses. Dans ce traité, sont interprétés, par des synonymes et des périphrases, les principaux termes de la science théologique : aussi est-ce un livre très-utile pour acquérir la connaissance de cette terminologie et de la théologie musulmane. Le mérite de ce traité a engagé le docteur P. Van der Vorm à le traduire en hollandais.

Je ne pense pas que cette traduction ait été imprimée.

69. معرفة الاسلام, autrement en malay ققنل أكم اسلام, *la Connaissance de la foi musulmane.* C'est une exposition sommaire des principaux articles de la religion musulmane, en langues arabe et malaye.

Valentyn en possédait un exemplaire.

70. نور محمد, *la Lumière de Mohammed.* Ce livre traite également de la religion musulmane.

Valentyn en possédait un exemplaire (*in-4.°*). Cet ouvrage, dit-il, contient aussi la vie de Fatime.

71. چريتر دري ڤد سليمان, *Histoire de Souliman* (Salomon).

72. چريتر دري ڤد عمر, *Histoire d'Omar.*

چريتر ne me paraît pas être synonyme de حكاية ; je pense que le sens précis de چريتر est *narration, récit d'une aventure, d'une action :* il n'est pas rare de trouver ces deux mots s'expliquant l'un l'autre par leur position relative, &c. چريتر دري ڤد حكاية. Aussi Werndly traduit-il le premier par *Een verhaal van &c.* Cette interprétation explique le sujet du *Tcheritra deri pada Omar.* Il existe une légende vulgaire d'une femme sollicitant la justice du khalife Omar; le *Tcheritra* malay n'est sans doute que la traduction du عمرنامه persan. Cf. Coll. M'Kenzie, t. II.

73. چريتر راج ديو احمد, *Histoire du roi Dewa Ahmed.*

74. چريتر راج سمعه, *Histoire du roi Somi'h.*

Ce nom m'est absolument inconnu ; son orthographe même prouve qu'il ne peut appartenir à l'histoire javanaise : je ne l'ai pas rencontré dans le peu d'histoire malaye que nous possédons, soit en texte, soit en traduction, et je doute qu'il soit plus connu dans l'histoire musulmane. Il est probable que Valentyn n'a jamais eu ce *Tcheritra* entre les mains, et qu'il n'en a parlé que d'après une note communiquée; je présume encore que cette note portait راج سميه, et que Valentyn aura lu par méprise راج سمعه.

Si l'on approuve cette conjecture, le titre peut facilement s'expliquer: سمبه ayant exactement le même sens que le mot anglais *recovered,* je considère cette histoire comme la légende de la guérison merveilleuse et de la conversion à l'islamisme d'un ancien radja malay, opérées par quelqu'un des premiers apôtres musulmans de la polynésie asiatique. Quelque spécieuse que soit cette explication, je dois rappeler que ce n'est autre chose qu'une conjecture.

75. چرتر قباة ليل اندر, *Histoire de Kobat Lela Indra.* C'est le récit fabuleux des exploits des dieux et des demi-dieux (sic).

76. ثرمات معرفة الله, *les Joyaux de la connaissance de Dieu.*

77. ثنتن اسڤلمن, autrement écrit سڤلمن, *Poëme de Speelman.* Ce poëme raconte la guerre soutenue contre le roi de Makassar par l'honorable Compagnie, sous le commandement de l'amiral Cornelius Speelman, qui a fait éprouver aux Makassars de si terribles défaites, qu'aujourd'hui même son nom les épouvante et retentit à leurs oreilles comme le tonnerre.

M. W. Marsden possède un manuscrit de ce petit poëme: je ne puis mieux faire que de traduire ici la notice qu'en a donnée ce savant malayiste (*Bibl. Marsd.*). « La conquête » de *Mangkâsar* (Macassar) par les forces combinées des » Hollandais et des *Boûghis,* sous le commandement de l'a- » miral Corn. Speelman et de radjah Palaka, en l'année » 1667. Poëme malay composé par Intchi Amboun, *in-4.°* » (*Voyez* Valentyn, *Macassarische Zaaken,* III, pag. 153).

Il faut remarquer ici le mot ثنتن, appliqué à un poëme de beaucoup plus d'étendue que les quatrains spécialement désignés par ce nom.

Suivant Raffles (*Vocab. polyglotte*), شعر signifie *vers héroïques*, هيمبو *vers élégiaques*, رندو (desirs, regrets d'amour) *vers érotiques*, et ڤنتن *épigramme* (dans le sens d'ἐπίγραμμα) (1).

Leyden assimile le شعر des Malays au مثنوى persan : cette espèce de composition comprend les ouvrages didactiques, gnomiques (ڤندنامه), descriptifs, et les récits légendaires ou héroïques.

Les compositions poétiques des Malays, observe M. W. Marsden, présentent plus souvent des réflexions morales et mélancoliques sur les disgraces de la fortune et de l'amour, que des traits brillans d'imagination. (*Hist. of Sum.*)

Les Malays ont assurément écrit beaucoup d'autres livres qui ne sont pas venus à ma connaissance, l'occasion de se procurer ces ouvrages ne se présentant que bien rarement, et cela pour plusieurs motifs : d'abord, les Malays n'ont absolument d'autres livres que des manuscrits, dont le nombre n'est jamais aussi considérable que celui des livres imprimés ; en second lieu, ce n'est qu'avec de grandes difficultés qu'un Malay consent à prêter un bon livre, dans la crainte qu'on n'oublie de le lui rendre ; et eût-on obtenu communication d'un bon livre, on n'a pas souvent occasion de le copier ou de le faire copier ; lors même qu'on a un bon livre et un bon copiste sous la main,

(1) Leyden a longuement traité du *pantoun* ou *sloka* dans son *Essai sur les langues indo-chinoises* (pag. 176 et 181, tom. X des *Asiatic Researches*, édit. de Calcutta). *Voyes* aussi la *Grammaire malaye* de M. W. Marsden, p. 128, et le Voyage de MM. Ward et Burton chez les Battaks, article *Poetry*.

ce n'est jamais sans payer des honoraires très considérables qu'on obtient une copie soignée du manuscrit (1). Je suis néanmoins bien convaincu que l'on peut encore recueillir chez les Malays beaucoup de livres de genres très-variés.

(*La suite dans un prochain numéro.*)

---

(1) Je pense que Werndly pouvait présenter une autre excuse non moins admissible. Répandue sur un vaste archipel, dont la civilisation va toujours décroissant, depuis la pointe d'*Atchin*, où aborda la religion musulmane, jusqu'aux *Soulous* et à *Maghindàno*, où elle s'arrêta, la littérature malaye est par-tout locale. A *Atchin*, elle est spécialement religieuse, musulmane et mêlée d'arabe: c'est dans l'intérieur de Sumatra, c'est chez les *Lampoûngs* et les *Redjangs*, qu'on peut espérer de rencontrer la littérature la plus originale, la plus malaye. A Java, elle ne fait que copier, ou les romans et les chroniques d'origine javanaise, ou les légendes d'origine indienne. Ces mêmes légendes et quelques traductions du siamois la représentent dans la presqu'île de Malacca. Bornéo et Maghindano sont les landes de la littérature malaye, et au-delà il n'y a plus de littérature. C'est cette localisation des manuscrits malays qui ne permet pas de compléter les plus riches collections formées à grands frais, soit à Java, soit à Sumatra; c'est cette même cause qui peut donner du prix à quelques feuillets recueillis dans une contrée encore peu explorée. Il y a deux livres qu'on est assuré de rencontrer sur toutes les côtes habitées par des peuplades d'origine malaye; le *Tafsir al koran,* qui ne peut être intéressant que par des variantes de dialecte ou d'orthographe, et la chronique du pays, en deux ou trois pages, celui de tous les livres qu'il est le plus utile de se procurer. Mais il faut observer que plus on s'avance à l'orient vers des contrées moins immédiatement soumises à la civilisation musulmane, plus ces minces annales se trouvent dépourvues de faits et se résument en listes généalogiques, plus même les exemplaires en deviennent rares et difficiles à obtenir. S'il n'en existe qu'une copie, le livre est alors un meuble national dont il n'est plus permis de disposer.

C'est sans doute à cause de cette pénurie de manuscrits que Dal-

Observations sur l'ouvrage de M. Schmidt intitulé Histoire des Mongols orientaux, *par* M. Abel-Rémusat.

(Suite.)

§. III.

Histoire des Mongols.

Le quatrième chapitre de l'ouvrage de Sanang-Setsen s'étend du commencement de l'histoire mongole jusqu'à la mort de Tchingkis-khagan. Le premier soin de l'auteur est d'expliquer, selon les idées

---

rymple ne put parvenir à se procurer ces chroniques de *Borneo* et des *Soulous*, dont il dit : *They have also, it is said, histories of* BORNEO, *of an ancient date, and of* SOOLOO *from its original.* Je n'ai pas osé, sur des indications si peu explicites, introduire dans le supplément حكاية برنى et حكاية تانه سولو.

Il est digne de remarque que nous ne connaissons encore aucun titre de *wayang* malay. C'est sans doute que ces drames populaires sont joués d'improvisation, *ad libitum*, et que la distribution de l'action scénique est seule écrite : cette opinion ne paraît pas être celle de Leyden. « Il ne m'est pas encore, dit-il, venu entre les » mains de composition dramatique en langue malaye, bien qu'on » dise qu'il en existe plusieurs. Les représentations scéniques nom- » mées *wayang wayang* étaient récemment encore très-fréquentes » dans toute la péninsule de Malacca ; mais cet amusement paraît » être maintenant moins général. Les sujets des drames malays sont » les mêmes que ceux de leurs histoires et de leurs romans, dont » ils ne diffèrent, comme les compositions dramatiques des Siamois » et des Chinois, que par les formes du dialogue et du monologue, » le progrès de l'action étant presque toujours le même. » (*Asiat. Research.* tom. X.)

actuellement reçues chez sa nation (1), l'origine de la race royale, et de la rattacher à cette lignée de princes qui, par l'intermédiaire des rois fabuleux de l'Hindoustan, remonte jusqu'au premier âge du monde. Nous avons vu que le cinquième successeur du premier monarque du Tibet, ayant été tué par un usurpateur, le plus jeune de ses fils nommé *Bœrte-tchinœ* (*Loup bleu*) s'était enfui dans les contrées du nord. On reconnaît ici ce *Bourte-djina*, fondateur de la race de Tchingkis selon Aboulghazi, et dont le règne a été rattaché par les Mongols à l'ancienne tradition tartare sur la captivité d'Irgene-koun (2). Les écrivains musulmans, à l'imitation des généalogies hébraïques, ont fait descendre ce personnage de Turk fils de Japhet. Les bouddhistes, à leur tour, ont voulu qu'il fût issu de Maha-sammata, le premier monarque des hommes. On sent avec quelle précaution la critique doit s'exercer sur une histoire qui a subi des altérations si variées, et dont on prétend faire remonter les souvenirs à près de 700 ans avant le temps où ils ont pu commencer à être fixés par l'écriture. On sera donc peu surpris de découvrir dans ces généalogies une contradiction dont l'auteur mongol ne s'est pas embarrassé, et que son traducteur n'a peut-être pas aperçue. Bœrte-djinœ, antérieur de vingt-trois généra-

(1) Comparez les traditions rapportées par Pallas, *Sammlungen . . . über die Mongolischen Vælkerschaften*, tom. I, pag. 16 et suiv.

(2) Aboulghazi, *Hist. généal. des Tatars*, pag. 143.

tions à Tchingkis-khagan, a dû précéder l'année de la naissance de ce conquérant (1162), d'environ 660 ans, et, par conséquent, vivre vers le commencement du cinquième siècle : mais d'un autre côté, il avait précédé de dix-sept générations, ou d'environ 510 ans, Lhatotori, qui régnait en 367; et pour cela il faudrait qu'il eût vécu 173 ans avant notre ère. De toute nécessité, l'un de ces calculs est faux; et ils le seraient tous deux, si l'on voulait, avec M. Schmidt (1), en admettre un troisième qui ne vaut peut-être pas mieux, et d'après lequel Bœrte-tchinœ, suivant à la septième génération Seger-sandalitou, qu'on fait vivre 313 ans avant J. C., viendrait se placer 180 ans après, ou, comme le préfère M. Schmidt, vers l'an 73 de notre ère. On voit qu'il existe une différence de 675 ans entre les deux époques extrêmes où ces diverses lignes de descendance reporteraient le même personnage, et que jusqu'au moment où des matériaux mieux élaborés nous permettront de découvrir de quel côté est l'erreur, il n'y aura pas grand fond à faire sur ces prétendues généalogies.

La géographie de Sanang n'est guère plus satisfaisante que sa chronologie, et par malheur M. Schmidt ne s'est point occupé d'y suppléer dans les *Éclaircissemens*. Dans une histoire qui s'étend à tant de peuples et durant un si grand nombre de siècles, il y a très-peu de dénominations géographiques citées, sans aucune espèce d'indication qui permette d'en retrouver

(3) *Forschungen im Gebiete der Mongolen und Tibeter*, pag. 32.

l'emplacement, et le silence du traducteur nous laisse dans la même incertitude à l'égard de tous les lieux qui ne sont pas parfaitement connus d'ailleurs; de sorte qu'on ne sait le plus souvent où placer le théâtre des événemens racontés par Sanang-Setsen.

Selon son récit, Bœrte-tchinœ s'était d'abord enfui dans le pays de Gongbo (au S. E. de Lhasa) : mais ne se fiant pas aux habitans de cette contrée, il s'embarqua sur le lac Tingkis; et faisant route *vers les régions de l'orient*, il atteignit *les limites* du *fleuve Baïgal*, dans les montagnes Bourkhan-khaldoun. Il semble ici que les historiens mongols ne s'arrêtent pas plus à la distance des lieux qu'à la différence des époques. Ce passage important sur lequel repose l'hypothèse de l'origine indienne des princes mongols, est sujet à de graves difficultés. On y a déjà opposé une première objection : c'est que le texte fait marcher Bœrte-tchinœ *vers l'orient*, et que son interprète traduit *vers le nord* (1). M. Schmidt répond que les Mongols sont dans l'usage de faire varier les noms des quatre points cardinaux, selon qu'ils se trouvent eux-mêmes placés; qu'ils disent le midi pour l'orient, l'orient pour le nord, &c., parce qu'à proprement parler les mots *orient*, *midi*, signifient pour eux, *la gauche*, *la droite*; qu'en particulier les Mongols *qui ne sont pas bouddhistes* appellent gauche le *nord*, tandis que ceux qui ont embrassé la religion samanéenne, se tournent du côté de l'Inde, qui est leur terre classique, et

(1) Voyez *Journ. asiat.* tom. II, pag. 207.

donnent le nom de *gauche* au côté de l'orient (1). Un tel usage, s'il était général, serait de nature à jeter beaucoup de confusion dans les expositions géographiques. D'ailleurs la solution proposée ne s'applique précisément pas à Sanang-Setsen, *qui était bouddhiste*, et qui, en disant *la gauche*, ne pouvait entendre que l'orient et non pas le nord. Une autre explication qu'on pourrait proposer, c'est que l'écrivain mongol a parlé de choses qu'il savait mal et de lieux dont il ignorait la position relative. Car toute la difficulté consiste en ce que Sanang veut faire venir Bœrte-tchinoe du Tibet, et elle disparaît si l'on suppose que son point de départ, en se dirigeant vers le Baïkal, était à l'ouest de ce lac et non pas au sud; de sorte qu'il aurait dû faire effectivement route *vers l'orient*. Or chacun peut placer où il veut le lac de Tingkis. M. Schmidt avoue que tout grand lac ou toute mer intérieure s'appelle *Tingkis*; mais comme son auteur fait partir Bœrte-tchinoe du Tibet, il ne croit pas qu'il puisse être question d'autre chose que du Kœke-noor. Cependant *Tingkis* est un nom turc qui n'a guère pu être donné à ce lac par des Mongols, et M. Schmidt croit qu'il n'y a jamais eu de Turcs aux environs du Kœke-noor. D'ailleurs, ce dernier lac est nommé bien des fois dans le texte même de Sanang, et jamais il ne l'appelle d'un autre nom que de celui de Kœke-noor (2). Il vaudrait donc mieux en revenir à l'an-

(1) *Journ. asiat.* t. III, p. 112. — *Forschungen*, u. s. w. p. 57.
(2) Pag. 193, 227, 359, 372, 373.

Il en rectifie même plusieurs dans ses notes, en recourant à celles des traductions d'ouvrages des auteurs musulmans ou chinois dont il a eu connaissance. Il aurait facilement rendu ses additions plus considérables encore, s'il eût pu consulter lui-même Raschid-eddin et Chao-youan-ping. Il eût acquis, par la comparaison de matériaux pris en des lieux si différens, des notions encore plus exactes de l'état des peuples de l'Asie avant le treizième siècle, et le moyen de se former des idées plus justes et plus précises que celles que peut procurer l'étude d'un seul écrivain, appartenant à une seule nation, la plus moderne et la moins instruite de l'Asie orientale. Mais ces observations ne diminuent en rien la juste confiance qu'on lui doit pour tout ce qui est relatif à l'interprétation des écrivains mongols et aux événemens dont ceux-ci ont pu avoir connaissance directement. Elles s'appliquent exclusivement à des faits pour lesquels l'autorité de Sanang-Setsen est à-peu-près nulle, et que nous indiquerons très rapidement, comme étant loin de mériter la première place parmi ceux qui abondent dans le bel et intéressant ouvrage de M. Schmidt. Nous sommes d'autant moins obligés de nous y arrêter, que les passages qui s'y rapportent ne sont pour la plupart que des répétitions légèrement amplifiées de ce que l'auteur a déjà avancé dans un autre ouvrage dont on a lu une docte analyse, il y a quelques années, dans un recueil justement célèbre (1). On connaît en

(1) *Journ. des Sav.* année 1825, cahiers d'octobre, novembre et décembre.

particulier, par ces extraits, le système dont M. Schmidt est l'inventeur, et qui consiste à donner des applications toutes nouvelles aux dénominations des peuples les plus connus de l'Asie intérieure, les Tangutains, les Ouïgours, les *Thou-kioueï*, les *Hioung-nou*, et à remplacer par des suppositions imaginaires les traditions les mieux établies sur l'origine et les diverses modifications des écritures tartares. Ce système, que, suivant l'expression de M. Hamaker (1), on ne fera goûter à aucun homme instruit, *nemini eruditorum*, est de ceux qu'il convient de laisser tomber sans réfutation. Malheureusement, il se présentait, dans les notes sur le texte de Sanang, plusieurs occasions d'y revenir, et l'auteur s'est empressé de les saisir. Nous n'entrerons pas dans une discussion qui deviendrait fatigante pour nos lecteurs ; il suffira de remarquer ici que l'ingénieux échafaudage de M. Schmidt repose uniquement sur un passage, un seul passage, d'un petit ouvrage mongol sur l'origine de l'écriture ; c'est celui-ci : « Quant au peuple Ouïgour, on appelait *dans ce temps-là Ouïgour le peuple du Tangut* (2). » Pour que l'auteur de cet opuscule ait raison, il faut que tous les auteurs chinois, syriens et persans, les musulmans et les chrétiens, les voyageurs et les missionnaires, les écrivains anciens et modernes, demeurent convaincus d'ignorance, d'entêtement ou de mauvaise foi. La véritable expli-

(1) *Bibliotheca critica nova*, 1825, tom. I, pag. 189.

(2) *Forschungen*, u. s. f. pag. 128.

cation de cette ligne mongole, qui ne saurait, comme le pense M. Schmidt, renverser tout l'édifice de l'histoire des Tartares, a été donnée par M. Klaproth (1) et adoptée par le savant critique qui a rendu compte de la contestation survenue entre ce savant et M. Schmidt (2). Elle consiste à dire que des Ouïgours venus du nord habitaient, au treizième siècle, dans le Tangut; de sorte que, comme le dit l'auteur mongol, *dans ce temps-là*, la population du Tangut était formée d'Ouïgours. C'est une supposition si naturelle et si simple, qu'il n'est pas d'esprit bien fait, pourvu qu'il ne soit pas prévenu par un système, qui ne s'empresse de l'adopter, parce qu'elle est la seule qui s'accorde avec tout ce que nous savons des annales des nations tartares. On peut dire qu'il n'y a rien d'historique hors de cette interprétation.

La présence des Syriens dans l'Asie orientale, l'introduction du christianisme chez plusieurs nations tartares, les vestiges qu'en ont recueillis les historiens, les voyageurs et les missionnaires, sont autant de faits qui militent avec force contre les hypothèses et les innovations de M. Schmidt. Il les repousse donc, soit avec des témoignages négatifs et toujours mongols, soit par de simples dénégations que n'appuie aucune autorité. C'est ainsi qu'il nie l'authenticité de l'inscription de Si-'an-fou, et celle d'un manuscrit nesto-

---

(1) *Beleuchtung und Widerlegung der Forschungen des H. Schmidt*, pag. 61.

(2) *Journ. des Sav.* de novembre 1825, pag. 677.

rien, calqué à la Chine, qu'avait cité M. de Sacy (1).
Contre la première, il se borne à renouveler l'ancienne supposition d'une *fraude pieuse*, sans répondre à l'objection qui avait été faite, qu'une telle fraude eût exposé ses auteurs à de grands dangers et ne pouvait leur être bonne à rien (2). Contre l'existence du *manuscrit* de M. de Sacy, sa préoccupation le conduit à demander *quand il a été imprimé, wan ist dieses Werk gedruckt* (3)? Un moyen qui fût allé plus droit à son but, c'était de discuter les passages des auteurs syriens qu'il s'est contenté de taxer aussi d'infidélité, quand ils parlent des évêques keraïts, ouïgours, &c., les faits relatifs aux missions de Jean de Montecorvino, d'André de Pérouse et de Nicolas, et sur-tout les témoignages des écrivains musulmans, sur les princesses tartares qui avaient embrassé le christianisme, ce qui ne saurait aisément être attribué à une *fraude pieuse*. L'objet que se propose en définitive M. Schmidt est d'établir que, puisque les Syriens n'ont pas pénétré dans l'orient de l'Asie, ce ne sont pas eux qui y ont porté l'alphabet que les Mongols adoptèrent en 1247; que cet alphabet n'a pas, avec les écritures syriaques, la ressemblance que tout le monde a cru y voir; qu'il a été formé de toutes pièces par un savant Tibétain venu de l'Inde pour se mettre au service de Godan, et nommé Saskya-pandita, qui est

(1) *Ibid.* pag. 670.

(2) *Mélanges asiat.* tom. I, pag. 33.

(3) Pag. 384.

reconnu pour avoir été l'apôtre du bouddhisme parmi les Mongols; et que toutefois, si l'on persiste à penser que l'écriture ainsi fabriquée offre pourtant quelque analogie avec les alphabets d'origine occidentale, c'est du zend ou du pehlvi qu'il faut la rapprocher, plutôt que du syriaque; ce qui doit provenir ou de ce que les idées qui servent de base à la religion de Zoroastre ont été répandues dans toute l'Asie, ainsi que le prouve *un mot* mongol, le nom d'Indra, *Khormousda*, évidemment dérivé d'Ormuzd, ou mieux encore de ce que Saskya-pandita prit pour modèle l'écriture zend ou pehlvi, dont il avait eu connaissance pendant un séjour de plusieurs années qu'il avait fait, non dans la Perse, mais dans l'Hindoustan (1). Ainsi l'on conteste l'analogie de l'alphabet mongol avec les écritures de l'occident, afin de pouvoir établir qu'il n'est pas formé du syriaque; puis on admet cette analogie, à la condition que le même alphabet vienne du zend ou du pehlvi. On envoie un Tibétain dans l'Inde, non pas pour y chercher une écriture indienne, mais pour y prendre, par un caprice difficile à expliquer, un alphabet d'origine persane, apparemment très-répandu et très à la mode dans la partie de l'Hindoustan où séjourna ce voyageur : celui-ci s'empresse d'adopter l'alphabet persan, bien qu'il appartînt à une religion qui n'était pas la sienne. On place cet emprunt dans l'Inde et au treizième siècle; puis on le transporte dans le nord et au temps où la religion des Perses y était introduite,

---

(1) *Forschungen*, u. s. w., pag. 144.

c'est-à-dire, on ne sait où et l'on ne sait quand. On nie, on affirme, on contredit les autres, on se contredit soi-même, sans raison, sans motif, sans vraisemblance, comme sans autorité; car rien de tout cela n'est établi sur un témoignage quelconque, ou même soutenu d'une apparence de probabilité : mais on sait que l'esprit de système, toujours scrupuleux sur les preuves quand il est question d'admettre des idées reçues, se montre facile à contenter, lorsqu'il s'agit d'introduire des opinions nouvelles.

Nous n'avons pu nous dispenser de dire un mot de ces hypothèses; mais nous revenons avec plaisir à des sujets plus dignes de fixer l'attention des lecteurs, parce qu'ils sont plus du ressort de la critique. Le v.e chapitre de Sanang reprend l'histoire des princes mongols à la mort de Tchingkis, et la conduit jusqu'à l'expulsion des Youan ou Mongols de la Chine. Averti par les observations dont les dates des événemens du règne de Tchingkis étaient devenues l'objet, le traducteur a assujetti celles des règnes suivans à un contrôle, en les comparant à celles que les historiens de la Chine ont rapportées, et dont l'autorité ne peut être contestée. On sait que Sanang place la conquête de la Corée 27 ans trop tôt; la bataille contre le sultan de Boukharie, en 1195, au lieu de 1218; la mort de Djelal-eddin en 1195, au lieu de 1231; la soumission des Naïmans en 1200, au lieu de 1206 (1). Une trève de 19 ans, tout-à-fait imaginaire, est in-

(1) *Journ. asiat.* tom. II, pag. 195.

diquée entre 1208 et 1226. L'historien mongol se trompe encore en faisant mourir Ougetaï en 1233, au lieu de 1241, et Gouyouk en 1233, au lieu de 1248. Il place entre Gouyouk et Mœngge un prince nommé Godan, qui n'a pas régné, mais dont la mémoire est chère aux bouddhistes, parce qu'il concourut à la conversion des Mongols, et dont les trois ans de règne sont pris sur celui de Gouyouk, qu'on fait régner six mois au lieu de trois ans. Khoubilaï, chez Sanang, meurt en 1296, deux ans après l'époque où les historiens placent la fin de son règne. Il y a encore, dans la série des dix empereurs de la dynastie Youan, quelques légères différences qu'on ne remarquerait pas s'il s'agissait d'une histoire moins connue; mais toutes ces discordances doivent être comptées dans l'appréciation de la véracité et de l'exactitude du nouvel historien.

Un autre genre d'anachronisme qu'il ne faut pas non plus perdre de vue, c'est que, malgré la tradition formelle qui place au règne prétendu de Godan ou sous Gouyouk, en 1247, la conversion des Mongols au bouddhisme par Saskya-pandita, le règne de Tchingkis est, dès l'an 1192, rempli d'allusions bouddhiques que l'on peut considérer comme autant d'interpolations postérieures, introduites dans le texte primitif des chroniques. Le nom du dieu Khormousda ou Indra paraît à l'occasion d'un prodige qui mit le prince des Tartares en possession d'un sceau de jaspe. Lui-même parle des ordres de ce dieu, son père, en vertu desquels il a soumis les douze grands rois de la terre

à sa domination. La conquête du Tangut est racontée avec des circonstances fabuleuses qui, bien qu'elles ne soient, dans le sens même de l'auteur, qu'une suite d'hyperboles oratoires, n'en sont pas moins étrangères à l'époque à laquelle on les rapporte. Le roi du Tangut se change en lion, et Tchingkis prend la forme du phénix indien; le premier revêt le corps d'un enfant, et le second devient le roi des dieux *Khormousda.* Or, tout le monde sait que le conquérant tartare, s'il avait une religion, n'en professait pas d'autre que l'ancien culte des esprits et du ciel, et que les noms des dieux de l'Inde sont demeurés inconnus à sa nation, plus de vingt ans encore après sa mort.

Sur onze règnes dont se compose l'histoire de la dynastie Youan, il en est neuf au sujet desquels Sanang n'entre dans aucun détail : il se borne à faire connaître le nom du prince, son âge, l'époque de sa naissance, son avénement et sa mort. Le règne mémorable de Khoubilaï occupe trois pages; mais il ne faut pas y chercher des renseignemens nouveaux sur cette époque, où la grandeur mongole était à son apogée, où l'Asie presque entière reconnaissait l'autorité du souverain de Khan-balikh, et où des rapports nouveaux ou plus étendus que jamais s'étaient établis entre des peuples jusque-là presque inconnus les uns aux autres. L'éternelle répétition des idées bouddhiques, conçues dans le cercle le plus étroit; la consécration donnée à l'empereur par un lama, neveu du célèbre Saskya pandita, et célèbre lui-même sous le nom de Pagspa; les titres honorables accordés en retour à

celui-ci ; un entretien languissant à ce sujet entre Khoubilaï et l'impératrice sa femme : voilà tout ce que Sanang a trouvé à recueillir sur le fondateur de la dynastie des Youan. Il lui donne néanmoins le titre de *Tchakravarti*, qu'assurément aucun des monarques qui l'ont porté n'avait aussi bien mérité que lui, par l'immensité de sa puissance. Mais le peu de faits qu'il rapporte ne justifient guère cette pompeuse dénomination. Il semblerait, à en croire les historiens mongols, que les princes de leur nation n'ont jamais eu de plus dignes occupations que de faire venir des images ou des reliques de l'Inde, d'inaugurer des lamas et de recevoir d'eux une puissance surnaturelle (*riti khoubilgan*). Les récits des auteurs chinois sont plus substantiels et plus conformes à la vérité historique. Rien n'y est plus opposé que la manière dont Sanang raconte les événemens qui amenèrent la chute de Togontemour et l'expulsion des Mongols de la Chine. Si l'on s'en rapportait à lui, le fondateur des *Ming* aurait été désigné, dès son enfance, comme devant un jour renverser la puissance tartare. Le khagan l'aurait épargné, contre l'avis de son conseil, et nommé même plus tard au commandement des provinces orientales de son empire. Ce serait dans l'exercice de ces fonctions que Tchou-youan-tchang, nommé *Djœge* par Sanang, aurait trouvé l'occasion et les moyens de fomenter la révolte qui devait le faire monter lui-même sur le trône. Plusieurs songes expliqués par des lamas, contribuent encore à donner à ces événemens une couleur romanesque qui ne répond nullement au carac-

tère de cette grande révolution, dans laquelle une nation secoua, sous un prince faible, le joug que lui avaient imposé les dévastateurs de l'Asie. Le traducteur de Sanang convient que si nous n'avions, pour toute cette portion de l'histoire, le secours des écrivains chinois, nous serions condamnés à l'ignorer entièrement. Ils peuvent, en effet, en ce qui touche à celle des dynasties tartares qui s'étaient établies chez eux, suppléer abondamment à l'insuffisance et à l'inexactitude des récits de Sanang : mais on en peut tirer une conséquence fâcheuse ; c'est que là où les récits de Sanang ne sont pas accompagnés d'un aussi bon correctif, ils nous laissent dans l'ignorance et l'incertitude où nous serions à l'égard des Mongols de la Chine, si nous étions réduits à son seul secours et privés de tout moyen de contrôler son témoignage.

C'est à-peu-près ce qui a lieu dans les cinq derniers chapitres de l'histoire mongole ; heureusement l'auteur arrive à des temps plus rapprochés de celui où il écrivait, et il se borne à parler des événemens dont le théâtre est le pays même où il a vécu, la Tartarie moyenne. Le sixième, qui renferme le récit de ce qui s'est passé depuis la cessation du règne des Youan jusqu'au milieu du XV.e siècle, s'ouvre par un morceau dans lequel Sanang a déployé toute son éloquence, pour peindre les regrets de l'empereur fugitif, et son indignation contre l'ingratitude prétendue du perfide Djoege. Le prince, rentré dans la contrée d'où ses ancêtres étaient sortis moins de deux siècles auparavant, bâtit, sur les bords du *Keroulen*, une ville nommée

Bars-khotan. Il mourut en 1370, et eut, dans l'espace de vingt-deux ans, trois successeurs dont on ne rapporte que les noms. Le quatrième, qui commença à régner en 1393, augmenta, par sa mauvaise conduite, les désordres qui, depuis l'expulsion des Mongols de la Chine et leur retour en Tartarie, régnaient entre leurs différens princes. Il périt dans une querelle qu'il avait suscitée à l'un d'eux, et sa mort fut suivie d'une anarchie au milieu de laquelle on compte encore quelques princes revêtus du titre de khagan, quoiqu'ils fussent loin d'exercer une souveraineté reconnue parmi les Tartares. C'est à cette époque qu'on peut placer la destruction complète de la dynastie principale des Mongols, dont les princes furent soumis pour un temps à la domination des souverains des Oïrad (Œlet). M. Schmidt suppose qu'à partir de la fin du XIVe siècle, les relations chinoises deviennent, en ce qui concerne les Mongols, de plus en plus rares et incertaines: c'est ce qu'il n'est pas permis de décider d'après les traductions. Pour être en droit de parler ainsi, il faut de toute nécessité avoir appris la langue et fait une longue étude des historiens et des géographes. *Je n'ai*, dit-il quelquefois, *rien vu à ce sujet dans les relations chinoises. Je n'ai trouvé tel prince nommé nulle part dans les auteurs chinois*. Mais il ne paraît pas qu'il ait dépouillé ou fait dépouiller ceux de ces auteurs qui n'ont pas été traduits. La collection que nous avons déjà citée pour l'histoire tibétaine, contient seule deux livres et demi, et cent neuf articles, sur les Mongols et les Oïrad, pour le

temps qui s'est écoulé entre 1403 et 1572. Si donc M. Schmidt eût pu consulter les originaux, il y aurait recueilli des points de comparaison qui ne sont pas à dédaigner au milieu de la confusion qui règne dans cette partie de l'histoire mongole. Nous n'entreprendrons pas ici une discussion qui demanderoit plusieurs mémoires, et nous abrégerons même une analyse qui, pour ne pas être embrouillée, devrait finir par devenir trop étendue, et qui ne pourrait offrir qu'une longue liste de noms propres, que ne viendrait animer le récit d'aucun événement de quelque importance. Un tableau généalogique donnerait un aperçu plus exact de la descendance et de la succession de tous ces princes. On regrette de ne pas trouver des tableaux de cette espèce dans l'ouvrage de M. Schmidt. L'absence d'un tel secours rend très-difficile à suivre toute la dernière partie du sixième chapitre de Sanang, et le septième chapitre entier, qui sont exclusivement remplis de ces détails arides; le peu de soin de l'auteur à marquer les lieux des événemens, expose à confondre à chaque instant les uns avec les autres tous les princes dont on ne connaît pas l'habitation, tous ces petits états dont on ignore l'étendue et la situation respective. On ne sait le plus souvent où l'on est, ni de quelle tribu il est question. Par malheur, le traducteur n'a pas trouvé dans ses lectures le moyen d'éclaircir la partie géographique du texte; et le petit nombre de notes qu'il a réunies dans cette intention, tombent sur quelques points déjà connus, et ne dissipent nullement l'obscurité qui couvre tous les autres.

Le huitième chapitre reprend l'histoire depuis l'an 1512, et la continue jusqu'en 1576, où le bouddhisme, que l'anarchie mongole avait comme étouffé dans les contrées du nord, commença à renaître, par les soins d'Altan khagan, après qu'il eut battu les Oïrad et repris Karakoroum. Ce prince étoit âgé de soixante-sept ans, lorsque, en 1573, il fit une expédition contre le *Khara Tibet*, soumit les deux divisions inférieure et supérieure des Schira Ouïgours, et fit prisonniers les trois princes de la division inférieure. Il emmena aussi Arik lama et un autre dignitaire tibétain, avec un grand nombre de leurs compatriotes. Le lama apprit au khagan à connaître le malheur des vicissitudes perpétuelles de la naissance dans les trois natures imparfaites, ainsi que le bonheur suprême de la délivrance, et de l'entrée dans l'Aganishtha; alors le prince sentit naître quelque piété dans son cœur, et il commença à réciter la prière des *six syllabes* (1). Son neveu, Khoutouktaï Setsen Khoungtaïdji, fit une nouvelle expédition dans le Tibet, et y trouva l'occasion de se lier avec quelques-uns des principaux lamas. Il y a, dans le récit de ces expéditions contre diverses tribus mongoles et oïrad, des circonstances qui se rapportent avec celles que Pallas a recueillies au sujet de l'histoire des Calmuques (2); et malgré la discordance de quelques parties, M. Schmidt est porté à croire que les deux narrations doivent avoir eu un fond commun.

(1) *Voyez* le numéro de janvier, pag. 34.

(2) *Sammlungen*, u. s. w., tom. I, pag. 37 ff.

Sanang, parlant de l'un des chefs que Setsen Khoungtaïdji avait mis en fuite, dit que sa troupe erra pendant trois mois, et que ceux qui la composaient furent réduits, pour prolonger leur vie, à manger une sorte de pierre nommée *barkilda*. M. Schmidt dit qu'il ignore ce que c'est que cette pierre ; mais il remarque qu'il y a, dans les plaines de l'Amérique du Sud, une sorte de terre que les habitans prennent souvent comme nourriture. Il n'est point invraisemblable, ajoute-t-il, que la même espèce de terre comestible ne se trouve également dans les steppes asiatiques, puisque le platine, qu'on avait jusqu'ici cru particulier à l'Amérique méridionale, ne se trouve pas en moins grande quantité dans les monts Ourals. M. Schmidt n'eût peut-être pas proposé cet aperçu géologique, s'il eût su qu'il existe des *géophages* dans toutes les parties du monde; que l'introduction de la terre dans l'estomac n'a pas pour objet de sustenter l'individu, mais de le garantir des atteintes de la faim; qu'il n'y a pas d'espèce particulière de terre qui ait des propriétés nutritives, et qu'on mange indifféremment, suivant les lieux, des glaises grasses et onctueuses, du tuf, de la terre ollaire friable, des lithomarges, &c.; de sorte qu'il n'y a absolument rien à conclure sur la nature des terrains d'Asie et d'Amérique, de ce qu'on y trouve également de l'argile comestible.

Les rapports que Setsen Khoungtaïdji avait eus avec les lamas, ne tardèrent pas à produire leurs fruits, comme on le voit dans le neuvième chapitre. En 1576, ce prince proposa à son oncle, à l'imitation de ce qu'a-

vait fait leur aïeul Khoubilaï pour le Khoutouktou Pagspa, d'inviter le très-éclairé bogda (suprême) *Sodnam rgyamtso Khoutouktou* (le dalaï-lama), lequel n'était autre que le Bodhisatoua Khongchim en propre personne (1), à venir s'établir dans leur pays. Altan khagan goûta cette idée, et envoya une ambassade au dalaï-lama. M. Schmidt fait, à cette occasion, la remarque suivante : « Il est clair, d'après ce passage, » que le dalaï-lama passe pour une émanation d'*Ava-* » *lokita Isvara* ou *Khongschim Bodhisatva* (2). » Cependant, quatre pages plus loin, un personnage dont Sanang rapporte le discours, dit, en parlant du même dalaï-lama, ces propres mots : « A présent que » le mouvement de la roue des temps nous montre au » milieu de sa splendeur Shakya-mouni dans la per- » sonne du bogda-lama, et le seigneur de la terre » Khormousda (Indra) dans la personne du très-puis- » sant khagan, &c. (3). » M. Schmidt n'ayant mis aucune note à ce second passage, on est embarrassé d'expliquer comment le même lama peut être regardé comme étant à-la-fois l'incarnation du Bodhisatoua Avalokiteshouara et du Bouddha Shakya-mouni. Il

---

(1) *Der machtvollkommene Schauende und grosse Erbarmer* Chongschim Bodhissatwa *in eigener Person.*

(2) *Aus dieser Stelle erhellet deutlich, dass der Dalailama für eine Emanation des* Avalokita Iswara *oder* Chongschim Bodhissatwa *gehalten wird.*

(3) *Nun von diesem Tage an, an welchem der veränderte Umschwung des Rades der Zeiten uns im Lichtglanze Sâkjamuni in der Person des Bogda* Lama, u. s. f.

faut peut-être chercher ailleurs que dans les livres mongols la clef de cette contradiction.

Quoi qu'il en soit, le dalaï-lama considéra qu'il restait encore chez les Mongols quelque chose de leur ancienne foi (1); ce qui, pour le dire en passant, fait voir que le bouddhisme n'avait pas été aussi complètement déraciné parmi les Tartares, que semble l'avoir supposé M. Schmidt; le lama, dis-je, consentit à se rendre auprès d'eux. Ce voyage, indiqué dans d'autres écrits (2), est ici raconté beaucoup plus en détail. Dès que la résolution du saint personnage fut connue, on construisit un temple dans une contrée voisine du Kœke-noor, et nommée *Tsabtchiyal*, et, en 1577, on alla recevoir le lama avec de grandes démonstrations de respect. Son voyage fut accompagné de circonstances merveilleuses que l'auteur raconte avec la même assurance que s'il s'agissait d'un événement de la plus haute antiquité. Chacun de ces prodiges, selon lui, servit efficacement à affermir la foi dans tous les cœurs. Quand le lama fut arrivé sur le *Fleuve rouge* (*Oulagan Mœran*), il envoya par *Pantcha Mahâkâla*, l'exécuteur de ses ordres, des présens et la promesse de prendre sous sa protection la religion, et de se saisir de tous les mauvais génies et dragons qui pourraient se trouver dans la terre des Mongols : c'est de cette

(1) *Weil bei den Monghol noch Ueberbleibsel des frühern religiösen Vertrauens verhanden sind*, u. s. f.

(2) Pallas, *Samml.* u. s. w. tom. II, pag. 424. — *Taï thsing yi toung-tchi*, extrait par M. Klaproth, *Magasin asiatique*, tom. II, pag. 213.

manière que traduit M. Schmidt. Mais *Pantcha Mahâkâla* ne saurait être le nom d'un homme, et ce n'est pas non plus un homme qui put être chargé de la commission dont on parle ici. *Pantcha* signifie en sanscrit *cinq*, et *Mahâkâla*, qui n'est point expliqué dans cet endroit, l'est dans un autre passage où il est question de *huit Mahâkâla*. M. Schmidt avertit que la mission de ces divinités est de protéger la religion de Bouddha, et il ajoute que leur nom veut dire *les grands noirs*. Cette dernière assertion doit être inexacte. Le mot *kâla* signifie effectivement *noir* en sanscrit; mais c'est *kala* qu'on doit lire; et ce terme, signifiant proprement *partie*, s'applique aux facultés de l'être tout-puissant, individualisées et conçues dans une existence distincte. Cette notion est commune au brahmanisme (1) et au bouddhisme. Pour s'apercevoir que *Mahâkala* ne devait pas être traduit par les *grands noirs*, il eût suffi à M. Schmidt de remarquer que le premier de ces dieux a l'épithète de *blanc*, *Tchagan Mahâkala* en mongol, *mGon-dKar* en tibétain (2), ce que, d'après l'interprétation de M. Schmidt, il faudrait traduire par le *Noir-Blanc*; et que presque tous les autres sont représentés avec des visages de couleur différente; que l'un d'eux est doré, qu'un autre est

(1) Cf. Stenzler, *Brahma vaivarta purani specimen*, pag. 48, shlog. 85, 86.

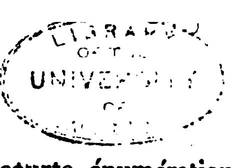
(2) *Ming haï, Dictionnaire tibétain-mongol*, liv. III, pag. 13. Le mot *Mahâkala* a pour équivalent en tibétain *mGon-po*, qui signifie *supérieur, suprême, chef, patron*. Voyez Schrœter, *Dict.* h. v. — *Alphab. tibet.* pag. 588.

peint en rouge, &c. Les *protecteurs de la religion* firent si bien, qu'ils se rendirent maîtres de tous les mauvais esprits, dragons, larves et autres êtres malfaisans, à tête de chameau, de cheval, de taureau, de mouton, de chat, de loup et d'épervier, et qu'ils les présentèrent au lama, quand il fut parvenu à la contrée de *Gun-ergi*. M. Schmidt considère ce lieu comme étant *très-vraisemblablement* (*hochstwarscheinlich*, pag. 414), ou même *sans aucun doute* (*wohl ohne Zweifel*, pag. 372) la vallée d'*Irgene-khoun*, si célèbre dans les traditions tartares. Il est permis de dire que cette conjecture est contraire à toute vraisemblance historique, et qu'elle n'a pour elle qu'une très-faible analogie de sons, obtenue encore par la transposition des syllabes. Ce rapport n'existe même pas dans la signification. *Gun-ergi* est en mongol le nom d'une rivière, et veut dire *bords escarpés* (1); *Irgene-koun* est, en turc, le nom d'une vallée, et il est composé de deux mots qui sont interprétés, par Aboul-ghazi, dans le sens d'une *ceinture de montagnes fortes et pointues* (2). Ce n'est d'ailleurs pas dans les environs du Koke-noor qu'on peut chercher avec quelque probabilité la fameuse plaine d'*Irgene-koun*; mais la situation bien connue du *Gœn-ergi* donne lieu de relever, dans le texte, une autre difficulté à laquelle le traducteur ne paraît pas avoir fait attention. Le dalaï-lama se rendoit du Tibet au campement du

(1) *Gœn*, profond; *ergi*, bords, rive.

(2) Éd. de Casan, pag. 21.

prince des Ordos, dans les environs du lac Kœke-noor; il se dirigeait par conséquent du sud au nord. Il fit son premier miracle sur les bords du *Fleuve rouge* (*Oulagan mœran*), l'un des affluens du *Hoang-ho*, au nord du lac, latitude 38°. Comment se fait-il que le second prodige opéré dans la suite du voyage ait eu lieu près du *Gœn-ergi*, autre affluent du *Hoang-ho*, qui coule au midi du *Kœke-noor*, à 55 lieues en-deçà du premier, lat. 35° 40'? Le lama reculait donc au lieu d'avancer? Si M. Schmidt eût pris la peine de tracer son itinéraire sur une carte, il se serait aisément aperçu de cette incohérence. Au reste, quand le khagan et le lama se furent vus, ils se reconnurent pour s'être autrefois rencontrés dans des existences antérieures. Altan-khagan avait jadis vécu sous le nom de Khoubilaï, et il avait rendu de grands honneurs au même pontife, alors connu par le nom de Pagspa, le neveu de Saskya-pandita. L'interprète qui servait à leur entretien avait aussi parcouru, conjointement avec eux, le cercle de la transmigration. Le lama fut installé dans le temple qu'on avait nouvellement construit; et Setsen, Khoungtaidji des Ordos, prononça, pour célébrer cet heureux événement, un discours qui résonna dans les oreilles de la multitude assemblée, aussi harmonieusement que la voix des coucous au premier mois de l'été. Cette multitude se composait, dit Ssanang, de Chinois, de Tibétains, de Mongols et d'Ouïgours. Il va sans dire, selon le traducteur, que, par ce dernier nom, on doit entendre les Tangutains. Ainsi les Tibétains, qui sont le même peuple, se trouvent



nommés deux fois dans cette courte énumération. Raschid-eddin avait, précisément comme Sanang, parlé, dans une même phrase, des langues *des Chinois, des Tibétains, des Tangutains et des Ouïgours* (1). M. Schmidt remarqua que cet auteur ne s'était exprimé ainsi que parce qu'il ignorait que le tibétain et le tangutain étaient *un seul et même idiome* (2); qu'on n'oserait attribuer une telle ignorance (*Unkenntniss*) à un prince mongol; et que, dans cette espèce de calcul, provenant du défaut de connaissance en fait d'histoire critique et de langues, Raschid-eddin n'avait encore ajouté l'ouïgour que pour compléter une sorte de triade littéraire, de manière qu'*un seul* interprète devait suffire pour les *trois* langues (3). Maintenant voilà un écrivain qui tombe justement dans la même erreur de calcul que l'écrivain persan, et qui nomme concurremment les *Tibétains* et les *Ouïgours*, et, ce qu'il y a de pis, c'est *un prince mongol*; osera-t-on le taxer d'ignorance, et lui refuser la connaissance des langues et de l'histoire critique? ou

(1) M. Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, tom. II, pag. 275.

(2) *Wenn Raschid-eddin sagt, dass* Mœngkæ-Chaghan *besondere Schreiber für das Tibetische und Tangutische gehalten habe*, *so hat er nicht gewusst, dass beider Vœlker Sprache und Schrift eine und dieselbe ist.* Forschungen, *u. s. w.* pag. 112.

(3) *Wir kœnnen in diesem Falle auf Rechnung von* Raschid-eddins *Mangel an kritischer Geschichts-und Sprach-Kenntniss zur Vollendung des litterarischen Kleeblatts noch das* Uigurische *hinzufügen, vollkommen überzeugt, dass Mœngkæ-khagan nur Schreiber aus einem dieser genannten Vœlker bedurfte, um seine Befehle* allen dreien *kund zu thun.* Id. ib.

supposera-t-on qu'il a simplement voulu compléter la *feuille de trèfle* des nations, en désignant deux fois la même sous des dénominations différentes? faut-il réformer le jugement sur Raschid-eddin, ou le confirmer et l'étendre à Sanang-Setsen? Les notes de M. Schmidt nous laissent dans l'incertitude à cet égard.

L'un des résultats les plus importans du séjour du dalaï-lama dans la Mongolie, c'est l'établissement de règles qu'il concerta avec Altan khagan pour les cérémonies des funérailles, les fêtes religieuses, la hiérarchie ecclésiastique. On abolit la coutume d'enterrer avec les morts un certain nombre de chevaux et de chameaux qui leur avaient appartenu, et l'on statua que ces animaux seraient donnés aux lamas. Le clergé fut distribué en quatre classes. L'injure faite à un *tsordji* par un homme du commun fut assimilée à celle qui aurait été faite à un *khoungtaïdji*. Les *rabtchimba* et les *gabtchou* furent mis à l'égal des *taïdji*; les *gilboung* eurent rang avec les *tabounang*; les *taïchi* et les *djaïsang*; et enfin les *tchibagantsa*, les *oubachi*, et les *oubasantsa*, avec les *ogniyod*. On ne trouve ici aucune note qui fasse connaître ces divers degrés tant ecclésiastiques que civils; mais il y en a quelques-uns d'expliqués dans l'ouvrage de Pallas (1). Tous les réglemens dont il s'agit, et ceux qui avaient été insérés dans les livres composés au temps des trois *tchakravartis* (monarques) du Tibet et de Khoubilaï, furent réunis et mis en vigueur sous le titre de *Code de la*

(1) *Samml.* u. s. f. tom. II, pag. 119, 435.

doctrine des dix œuvres méritoires. Ce fut à la même époque que le khagan donna au lama le titre de *vadjradhara dalaï-lama*, le suprême et immense porteur de sceptre, et qu'en retour celui-ci lui conféra le titre de Tchakravarti Setsen-khagan. On fait ainsi commencer de ce temps le titre mongol de dalaï-lama; mais ce titre n'est qu'une traduction du titre tibétain de *gyamdzo*, qui était en usage auparavant. Beaucoup d'autres dénominations honorifiques furent distribuées à cette occasion. Altan khagan, le véritable restaurateur du culte lamaïque parmi les Mongols, vécut encore plusieurs années. Il mourut en 1583. Ses successeurs directs au titre de khagan occupent peu d'espace dans le récit de Sanang. Après les grands lamas, dont les actions et la renaissance ont la première place, il accorde toute son attention aux Kheungtaïdji des Ordos, dont il était lui-même le descendant et le successeur, puisqu'il était fils de Batou, fils d'Oldjéi-ildoutchi, fils de Khoutouktaï-Setsen, neveu d'Altan khagan. Arrivé à parler de lui-même, il raconte qu'il était né en 1604; que le titre de *Sanang Setsen Khoungtaïdji* lui fut donné en considération de ce qu'il était issu de ce *Setsen-Khoungtaïdji* qui avait pris une part si active au renouvellement de la religion. A dix-sept ans, il fut pourvu par le khagan régnant, *Bouchouktoudjinong*, d'un des emplois les plus élevés. Ce prince mourut en 1624, après avoir fait bénir un exemplaire du *Kâgyour* (Gandjour), écrit en lettres d'or, et avoir envoyé chercher dans les contrées du sud, ou le Tibet, le *Dan-gyour*, autre collection des plus cé-

lèbres, et qui contient, en 222 gros volumes, la traduction *des doctrines et des préceptes*. Le *Kâ-gyour* a été traduit en mongol entre 1604 et 1634, et depuis imprimé par les soins d'un empereur mandchou : on ne peut dire précisément lequel, parce que M. Schmidt donne deux noms qui ne se rapportent pas, celui de *Engke amogolang* en mongol (*Khang-hi*, 1662-1722), et celui de *Young-tching* en chinois (1723-35), dont la traduction mongole est *Naïral-toub* (1). Cette légère méprise est répétée en deux autres endroits (2); et dans le second, *Naïral-toub* (*Young-tching*) est donné pour l'équivalent de *Khang-hi*, ce qui est une seconde erreur inverse de la précédente.

Tout le reste du neuvième chapitre est rempli par des histoires de lamas et des légendes qui se reportent dans l'Inde au temps *du plus puissant des tout-puissans* (*des Mächtigsten der Machtvollkommenen*), c'est-à-dire, de Shakya-mouni. Sanang ne tarit pas sur ces sujets si intéressans pour sa nation. Enfin le dixième chapitre commence par le récit de l'établissement de la dynastie des Mandchous, issue, comme le dit l'auteur, *des Altan-khagan des anciens Mandchous*, c'est-à-dire, de la nation des Kin. A cette occasion, Sanang récapitule les règnes des empereurs de la dynastie

---

(1) ....*auf Befehl des mandshuischen Kaisers* Jungtsching, *den die Mongolen* Engke amugholang *nennen* (1723-1735), u. s. w. pag. 418.

(2) Pag. 411 et 423.

Ming, depuis Houng-wou, mais en mêlant à son résumé beaucoup d'erreurs de noms et de dates; circonstance bien remarquable pour un empire si voisin de son pays, et dont il se flatte d'avoir consulté les annales; circonstance qui ne contribue pas à augmenter la confiance qui lui est due pour les époques et les dynasties dont il est l'unique historien. Il pousse son récit jusqu'à la soumission des Mongols par *Eyebar Sasaktchi khagan* (Chun-tchi). L'auteur termine ensuite par ces mots : « Il est imposible de raconter tout au long comment, au commencement, le monde s'est formé, et comment s'y sont développés différens êtres qui en constituent l'organisation intérieure; comment, parmi ces êtres, depuis le souverain indien, élu de l'*univers*, jusqu'à notre temps, de puissans rois sont nés et ont introduit l'ordre sur la terre; comment ont paru des Bodhisatouas pleins de vertus, représentans des êtres vivans; comment les peuples ont été réjouis par la religion de Bouddha et la puissance des souverains. C'est pourquoi, moi *Sanang Setsen Khoung-taïdji*, arrière-petit-fils de l'illustre *Khoutouktaï Setsen Koung-taïdji*, pour satisfaire aux desirs et à l'attente de plusieurs personnes amies de l'instruction, j'ai, selon mes faibles moyens, raconté tout cela en abrégé, en me servant principalement des sept *soudours* (histoires) suivans. » Il rapporte les titres de ces livres, parmi lesquels il se trouve une chronique chinoise; puis il ajoute : « J'ai fondu le contenu de ces sept histoires, et j'ai fini et accompli cet ouvrage en 1662, étant

» parvenu à ma 59.e année. » Il termine par une phrase modeste, telle que l'aurait écrite un auteur européen, et réclame l'indulgence pour les fautes qui pourront se trouver dans son livre : « Celui qui lira cet » ouvrage sans préjugés, ajoute-t-il, et qui y trouvera » à recueillir quelque peu d'instruction, verra s'épa- » nouir, comme dans un miroir, le lotus de la sagesse » éternelle, comme ceux qui, par le moyen du céleste » *Tchintâmani*, s'efforcent d'approfondir ce qui est » caché à tous les yeux. »

Le texte de Sanang occupe 149 pages d'une écriture serrée. L'analyse en a exigé trois longs articles : que serait-ce si nous voulions entreprendre un examen détaillé des notes que le traducteur a réunies dans 123 pages, et qui sont, pour la plupart, remplies de notions curieuses et de renseignemens intéressans? Pour que notre critique eût toute l'utilité possible, il faudrait que nous eussions à notre disposition les nombreux matériaux que M. Schmidt possède, avec les secours qui lui ont permis d'en tirer parti, l'assistance des Mongols et les lexiques qu'il tient d'eux. Privés de ces ressources précieuses, nous n'avons pu proposer sur son travail qu'un bien petit nombre d'observations, en comparaison de celles auxquelles une étude approfondie des textes aurait pu fournir matière. Nous résumerons en peu de mots le jugement que nous croyons pouvoir porter sur cet ouvrage d'un genre si neuf et si curieux, aussi bien que sur le degré et le genre de mérite qu'on doit reconnaître à son interprète.

Sanang Setsen n'est pas un historien ; c'est un com-

pilateur de légendes et de généalogies, dont les idées, par l'effet de l'influence indienne, semblent avoir quelque chose de vague et d'indéterminé. Il ne faut chercher dans son livre, ni une chronologie régulière, ni de l'exactitude dans les dates, ni la moindre précision dans les indications géographiques ; encore moins doit-on lui demander une série de faits enchaînés les uns aux autres, de vives lumières sur la haute antiquité, le tableau complet de l'état d'une seule des nations dont il parle, celui des divisions des tribus mongoles ou des branches de la famille de Tchingkis-khagan, le rapport des événemens et de leurs causes, le récit des expéditions militaires, des entreprises commerciales, des relations diplomatiques entre plusieurs peuples, ou des aperçus politiques, moraux, philosophiques ou littéraires. Son *histoire* est une chronique aride, semée de fables. Quelques successions de princes, dans lesquelles on a lieu de croire que la masse des faits est vraie, bien que les particularités en soient souvent erronées; une généalogie assez complète de quelques branches de Tchingkiskhanides qui ont régné dans la Mongolie orientale, d'utiles renseignemens sur l'origine des institutions lamaïques; pour le reste, des souvenirs confus, mais précieux à recueillir, et par-dessus tout une grande quantité de traditions religieuses, des anecdotes incroyables, mais intéressantes par leur absurdité même; une multitude de traits qui nous montrent à découvert le caractère mongol tel que les lamas l'ont façonné depuis trois siècles : voilà ce qui assure une grande valeur à l'ouvrage de Sanang.

Tout ce qu'il contient n'est pas aussi nouveau qu'on le penserait, pour l'homme instruit qui a bien lu les livres des écrivains chinois et persans et même certains livres européens peu connus; mais comme l'auteur a puisé à des sources qui ne sont pas accessibles, il représente pour nous toute une branche de littérature dont nous ne savions presque rien, et il doit occuper une place après Chao-youan ping, Raschid-eddin, Aboulghazi : il faut le mettre hors de rang pour la connaissance des légendes bouddhiques, et il sera consulté plus utilement encore pour l'histoire de la religion samanéenne que pour celle des Mongols. A tout prendre, son livre est une véritable acquisition pour la littérature orientale, et une des plus importantes qu'elle ait faites en ces dernières années. Les Chinois, qui l'ont traduit de leur côté, en ont porté le même jugement : « Les huit livres (1) de l'origine des Mon-» gols, dit un bibliographe chinois, ont été rédigés » par un Mongol, le petit *Tche-tchin Sanang Tai-» ki* (2). La 42.e année Khian-loung (1777), l'em-» pereur en a ordonné la traduction. Dans ce livre, la » religion de Fo est comme le filet (la partie la plus » importante), au travers duquel on voit les généalo-» gies et la succession des Mongols, leurs commence-

(1) Le traducteur chinois a vraisemblablement réduit l'ouvrage à huit livres, en supprimant les deux premiers, qui n'ont aucun rapport aux Mongols.

(2) On l'appelle le *petit* pour le distinguer de Setsen Khoung-taïdji, neveu d'Altan khagan, et restaurateur du bouddhisme. *Voy.* ci-dessus, pag. 152.

» mens et leur ruine, leur prospérité et leur décadence, leur gouvernement et leurs troubles. Il ressemble beaucoup au petit abrégé de l'histoire secrète de la dynastie Youan, qui a été composé à la glorieuse époque de Young-lo; mais les origines et la suite des événemens y sont racontés avec beaucoup plus de soin (1). »

Le travail de M. Schmidt peut être loué avec moins de restrictions. Comme éditeur, il a fait imprimer avec beaucoup de soin le premier texte mongol, le seul que nous possédions encore en Europe. Un petit nombre de fautes d'impression que nous avons remarquées, n'empêchent pas que l'ouvrage ne soit en général exécuté avec beaucoup de correction. Comme traducteur, M. Schmidt est le seul homme connu qui, dans l'état actuel de nos connaissances, ait le moyen d'interpréter un ouvrage aussi étendu; et si, dans sa version, il est possible de noter des mots oubliés ou qui sont seulement transcrits, et un certain nombre de passages qu'on voudrait rendre autrement, cela n'empêche pas qu'elle ne soit généralement très-fidèle, et qu'elle ne puisse servir utilement à ceux qui voudront apprendre la langue mongole. Les notes sont une addition très-recommandable, et les extraits nombreux qu'on y trouve d'autres écrivains tartares renferment toute sorte de renseignemens intéressans. Peut-être le génie mongol a-t-il agi quelque peu sur le commentateur, qui ne

(1) *Sse-kou-thsiouan-chou kian ming-mou-lou*, ou *Catalogue de la bibliothèque de Khian-loung*, liv. v, pag. 22.

montre, non plus que son original, aucun goût pour les discussions chronologiques et géographiques. Peut-être, avec plus de propension aux habitudes de la critique européenne, aurait-il été moins porté à croire qu'un seul livre mongol peut tenir lieu de tous les autres livres. Son attention, distraite jusqu'ici (1) des hautes spéculations de la philosophie samanéenne, s'est exclusivement concentrée sur les écrits mythologiques; mais ce n'est pas, dans l'histoire du bouddhisme, un côté qu'il soit permis de négliger. Enfin, il y a dans ses notes une partie polémique dont nous ne dirons rien, si ce n'est que des observations souvent judicieuses, toujours vives, et parfois acerbes, ne seront pas demeurées sans résultat.

M. Schmidt a placé, à la suite de l'Histoire de Sanang-Setsen, une longue légende (pag. 425-488), extraite de la traduction mongole d'un ouvrage tibétain intitulé *Norwou-prengua*, et relative à l'incarnation d'Aryâ-Palo (plus exactement Aryâ-Avalokiteshwara), dans la personne du prince Erdeni-kharalik, fils d'un roi imaginaire qui régnait dans la Mongolie à une époque inconnue. C'est encore un de ces récits où les lamas du Tibet et de la Tartarie se plaisent à rassembler des noms d'hommes et de dieux empruntés à la fabuleuse histoire de l'Inde, et à accumuler les images

(1) Depuis que cette analyse est écrite, M. Schmidt a montré, par deux mémoires présentés à l'académie de Pétersbourg, qu'il ne s'était pas occupé avec moins de soin et de succès de la partie métaphysique du bouddhisme. On fera connaître ce nouveau travail dans une autre occasion.

d'un merveilleux gigantesque, les palais magiques, les montagnes de diamant, les parcs enchantés par centaines, les nymphes éclatantes de lumière par milliers de millions. Les conceptions de la bibliothèque bleue pâlissent et s'effacent à côté de ces prodiges. Nous connaissions déjà le genre par les légendes que nous ont données Pallas et Bergmann : assurément M. Schmidt eût joint un supplément plus convenable à son histoire, s'il l'eût terminée par une traduction du *Bœdhimer*, dont Pallas nous avait déjà fait connaître des passages curieux (1), et dont, dans ces articles mêmes, nous avons eu occasion de signaler des citations très-intéressantes. Son volume est enrichi d'un bon index. Le caractère mongol qu'on y a employé est beau, quoique un peu serré et difficile à lire ; c'est celui qui est destiné à l'impression de la Bible. Le gouvernement russe a fait les frais de l'édition ; on ne saurait trop louer une telle munificence, ni trop desirer qu'il se présente souvent d'aussi dignes occasions de l'exercer.

Mémoire sur les Kabir Pantis, *secte de déistes de l'Hindoustan, par M. John Staples* HARRIOT, *colonel du 23.e régiment d'infanterie du gouvernement du Bengale, membre des Sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres et de Paris.*

La meilleure notice que je puisse donner sur la secte nommée *Kabir Pantis*, est un extrait de leur

(1) Samml. u. s. f. tom. I, pag. 17 et suiv., tom. II, pag. 9, &c.

Bizhak ou livre sacré; je le ferai précéder de quelques remarques.

Les Kabir Pantis forment une secte religieuse de déistes, qui se conforment à la doctrine écrite par leur fondateur ou *Gourou Kabir;* c'était un tisserand qui vivait il y a environ 150 ans. On savait si peu de chose sur son compte, à l'époque de son décès, que, suivant la tradition, les Hindous et les Musulmans réclamèrent également son corps, les sectateurs de chacune de ces religions prétendant qu'il lui avait appartenu. Le tombeau de Kabir, à Aoude, est visité par ses prosélytes. Ils honorent ainsi la mémoire de ce philosophe grossier, mais libéral et éclairé, sur lequel un dicton populaire s'exprimait de cette manière :

Kasi mare Kabira, Rame kvaen nihora.

« Si Kabir mouroit à Kasi (Bénarès), quel devoir aurait-on » alors à remplir envers *Râm*? »

Le docteur J. B. Gilchrist, dans sa *Grammaire hindoustâni*, cite ce vers, et ajoute ensuite : « Ce » célèbre sage indien, qui vécut dans l'humble condi- » tion d'un tisserand, exprima des sentimens et fit » des actions qui auraient honoré les noms les plus » illustres. »

Kabir était regardé avec une telle vénération, que les Hindous et les Musulmans se disputèrent l'avantage de le compter parmi les adhérens de leurs religions respectives; ils affirment également que son corps ne fut ni brûlé ni enterré, mais disparut de lui-même, en laissant deux fleurs à sa place : les Musulmans en enterrèrent une; les Hindous livrèrent la seconde aux

flammes. En conséquence, Kabir est considéré par les Musulmans comme un soufi (c'est-à-dire un philosophe ou déiste) du premier rang et de la plus haute distinction, à cause de sa sagesse, sa véritable piété, et son hospitalité sans bornes, puisque souvent il aimait mieux souffrir lui-même le besoin, plutôt que de ne pas donner à manger à un étranger.

La doctrine de Kabir est si fortement empreinte du système de philosophie des Védas, qu'elle leur a été évidemment empruntée, pour être adaptée à l'intelligence des gens du commun, quoique Kabir se moque également, et sans réserve, des sectateurs de Brahmâ et de ceux de Mahomet, des Védas, du Shaster et du Coran. Voici comme, dans sa poésie grossière, il juge ces livres :

Bin dek'e voh des ke *Bât hahen so koâr*
Apna kâri k'hat hain *Bechat p'iren kapur*

« C'est sottise de parler d'un pays sans l'avoir vu ;
Ils mangent du sel amer, et vendent du camphre. »

Pour prouver que la doctrine des Kabir Pantis ressemble à la philosophie des Védas, je vais citer la singulière explication qu'elle donne du *S'abd* शब्द, et la présenter dans la langue originale, ainsi que dans une traduction littérale.

Ce *S'abd*, ou *verbe*, ressemble au *logos* de Platon : une étude de trente ans fut nécessaire pour le comprendre ; et lorsque je montrai cette interprétation à feu mon ami le docteur A. Nicol, professeur d'arabe au collége de Christ-Church, à Oxford, il eut de la

peine à croire qu'elle vînt d'une secte aussi illettrée que le sont les Kabir Pantis de l'Hindoustan.

S'ABD (CHABD), le *logos* ou *verbe*.

Le *logos* est l'éther, le *logos* est l'enfer.
Le chaos a été façonné par le *logos*.
Le *logos* habite dans la bouche, le *logos* loge dans l'oreille.
Les créatures ont été formées par le *fiat* du *logos*.
Le *logos* est la parole, le *logos* est l'écriture.
Le *logos*, ô mon frère, est le corps et l'esprit.
Le *logos* est le talisman, le *logos* est la divination.
Le *logos* est l'instituteur, le maître des étudians.
Le *logos* est mâle, le *logos* est femelle.
Le *logos* embellit la trinité.
Le *logos* est la vue, l'invisible, le tout-puissant.
Le *logos* gouverne l'univers.
Kabir dit : Cherches-tu le *logos* ?
Le créateur, ô mon frère, est le *logos*.

Voici l'original pris de la partie du *Bizhak* de Kabir (1) nommée *Rek'ta*.

S'abd akâshai, s'abd patal hai — *S'abtè pind Brâhmanda tchâya;*
S'abd bâena base, s'abd sarvan base — *S'abdke s'aadl murat banâyâ;*

(1) Étymologie du nom de Kabir, donnée par quelques-uns de ses sectateurs à Danaput, dans la province de Magadh ou Behar: *kâya*, corps, et *bir*, esprit.

S'abdahi nâd hai, s'abdahi bed hai; *S'abdahi akâr, nirakâr b'âi;*
S'abdahi djantar hai, s'abdahi mantar hai; *S'abdahi guru sik'he sunâya.*
S'abdahi puruk'hai, s'abdahi nari hai *S'abdahi tre deva t'a pâi.*
S'abdahi d'ris't, ad'ris't, oankâr hai *S'abdahi yeh Brahmând radjâya*
Kahen Kabir, to s'abd ko kodjle *S'abdahi âp kartâr b'âi.*

Le caractère dans lequel le *Bizhak* de Kabir est écrit, est le *kaïti nâgari* (1).

Une remarque tirée des écrits du docteur Priestley, sur un sujet qui semble avoir de l'affinité avec celui-ci, c'est-à-dire sur le *nous* νȣς ou *logos* des Grecs, peut servir à expliquer ces idées.

« Platon parle de l'esprit divin comme existant de » toute éternité, mais ayant en lui-même les idées » de tout ce qui devait exister sans lui; il dit que » le siége immédiat de nos idées, ou l'intelligence » qu'il nomme νȣς, et que Philon a appelée *logos*, » était ce qui avait créé le monde visible. Ce fut à » ce principe chez l'esprit divin, ou à cet être qui » en dérivait, que Platon, suivant Lactance, donna » le nom de *second dieu;* le seigneur et maître de » l'univers, Dieu, fit un second dieu, visible et sen-

(1) L'auteur donne, comme *specimen* de ce caractère, le premier vers du texte cité ci-dessus. Ce caractère ne diffère que très-peu du *dévanâgari;* seulement il est moins régulier, et n'emploie jamais le *virâma*, ce qui jette quelquefois de l'incertitude sur la lecture. Aucune imprimerie, sur le continent, ne possède cette variété du *dévanâgari.* (*Note du Red.*).

» sible, ou, en d'autres termes, cet attribut personnifié
» de Dieu dans son πρωτογονία et l'image de Dieu (1). »

Les dogmes principaux des Kabir Pantis sont les suivans :

1.° Il y a un esprit ou une ame pénétrant tout ce qui doit gouverner le corps dans toutes ses actions. L'esprit de l'homme est différent de celui des animaux, et, à sa dissolution supposée ou apparente, il retourne au lieu d'où il est émané.

2.° Nous devons maîtriser nos cinq passions ou affections :

Kam, Krod', Lob, Moh, Ahankâr,

c'est-à-dire,

Le desir, la colère, l'avarice, l'amour, l'orgueil,

au lieu de les abandonner à l'influence de *mann*, ou les sens qui sont dérivés des organes de la vue, et de *mâyâ*, ou l'illusion qui est produite par l'ouïe, et qui sont unis ensemble comme homme et femme pour nous subjuguer.

3.° Mais il ne faut pas seulement rendre ces affections de l'esprit soumises à notre volonté, nous devons de plus planter en nous ou recevoir les cinq vertus, qui sont :

Dayâ,	*Dihta,*	*Tchinha,*	*Sil,*	*Santok'.*
La piété,	la tendresse,	la science,	la bienveillance,	la patience.

4.° Nos efforts doivent se borner à parvenir à cet

(1) Voyez *la Chrétienté du Dr Priestley*, pag. 29 et 30.

heureux état dans lequel l'esprit, l'intelligence ou l'ame placée en nous n'a rien à espérer, à desirer ou à craindre, dans lequel nous n'avons rien à demander ou à implorer, et par conséquent où les prières, les hommages, les cérémonies, les pélerinages et les offrandes sont inutiles et superflues.

5.° Quant à l'esprit ou à l'ame, cette secte paraît avoir adopté l'opinion suivante : le corps et l'esprit nommés *Kabir* étant formés de cinq élémens (*Pandj-tat'*), chaque élément, lorsque l'une des parties est détruite ou plutôt tombe en dissolution, retourne à celle dont elle émane. Par exemple, *akâs* ou l'éther étant l'origine de l'air, l'air l'étant du feu, le feu l'étant de l'eau, l'eau l'étant de la terre ; par une réaction ou réversion semblable, la terre se change en eau, l'eau en feu, le feu en air, l'air en éther ou *akâs*, et ce dernier remplit tout l'univers.

Cette dernière maxime est exprimée dans le *Bizhak* de la manière suivante :

AKAS TAT' KA UT PAT BAI BAI TAT' KA UT PAT TEDJ
TEDJ TAT' KA UT PAT TOA TO KA UT PAT D'ARTI.

Chaque élément, savoir, *d'arti*, la terre, *tou*, l'eau, *tedj*, le feu, *bâï*, l'air, retourne à sa source.

Akâs, dans cette traduction, est rendu par *éther*, faute d'un meilleur terme; M. H. T. Colebrooke le définit, « un fluide éthéré (*akâsha*), expansif, qui » occupe l'espace (1). »

---

(1) Comparez la philosophie des Hindous, dans les *Transactions* de la Société asiatique de Londres, tom. I, pag. 3, 29 et 39.

Selon le sage Vyâsa, « à la création, les élémens » primitifs furent produits sous la forme d'atomes, » la première chose créée ayant été le vide, duquel naquit le vent, du vent, le feu, du feu, l'eau et la terre (1). Cette citation fait connaître l'autorité d'où Kabir dériva son dogme populaire, qui cependant a une grande affinité avec la philosophie sânkhya (et celle-ci est analogue au système des pythagoriciens), suivant laquelle les cinq élémens, savoir, 1.° l'*akâs* ou l'éther, 2.° l'air, 3.° le feu, 4.° l'eau, 5.° la terre, composent les trois mondes, et, à la destruction de toutes choses, sont absorbés dans un ordre inverse de celui d'après lequel ils sont émanés de leurs principes primitifs.

J'ai remarqué précédemment que la doctrine de Kabir paraît avoir été tirée du *Vedânta sâra* ou de la philosophie de *Vedavyâsa,* ainsi nommé par prééminence, parce qu'il a rédigé les Védas il y a plus de trois mille ans, et qu'il a constitué les institutions indiennes, qui sont restées dans un état d'intégrité suffisant pour donner les moyens de les juger. Tandis que celles des Assyriens, des Perses, des Étrusques, des Égyptiens, des Crétois, des Spartiates, des Hébreux, des Ibériens et des Celtes, sont toutes disparues de la surface de la terre, le code des Hindous est le seul qui ait résisté également à l'effort de la puissance des Grecs, des Tartares et des Musulmans. Mais ne nous

---

(1) Ward, *View of the literature of the Hindoos*, tom. II, pag. 321.

écartons pas trop de notre sujet. *Vedavyâsa* dit : « L'u-
» nivers a été formé du vide, de l'air, du feu, de l'eau,
» de la terre ; » ce qui, ainsi qu'il a été observé plus
haut, ressemble à *AKAS' TAT' KÂ UT PAT BAI*. L'é-
ther est, selon Kabir, l'origine de l'air : or Anaximènes
enseignait également que l'éther subtil était le pre-
mier principe matériel existant dans la nature.

Quant au *S'abd*, qui signifie littéralement le *logos*
ou le verbe, il y a une connexion ou ressemblance
singulière entre la doctrine des Védas des Hindous,
relativement au pouvoir de la divinité, de créer, de
conserver et de détruire, et celle des Grecs et des
Romains, et peut-être des mystères de Samothrace,
puisque Cicéron convient « que le Dieu suprême ne fit
» pas toutes choses immédiatement et par lui-même,
» mais qu'il assigna certaines parties et départemens
» à des dieux inférieurs ; » car, dans les temps anciens
comme dans les temps modernes, aucun lieu n'est sans
un dieu ou sans un saint.

Suivant les Kabir Pantis,

1.° Les vices sont transmis par les organes de la
vue, ordinairement appelés *mann*, et par ceux de
l'ouïe, généralement appelés *mâyâ* ou illusion.

2.° Il n'y a pas d'autre enfer que celui que l'homme
crée lui-même dans son imagination, ni d'autre mi-
sère que celle qu'il s'attire.

3.° Il n'y a ni commencement ni fin, ni vie, ni
mort.

4.° Les élémens desquels l'homme et chaque chose
sont composés, naissent les uns des autres. Ce senti-

ment ressemble à la doctrine de Kanada, l'un des anciens sages de l'Hindoustan, suivant lequel « le corps » est composé de terre, d'eau, de lumière, d'air et » d'éther. »

5.° L'homme forma les lettres de l'alphabet, donna des noms aux différens objets qu'il vit, fixa un commencement et une fin, et commença à adorer un être sous des formes et des dénominations diverses, qui ont été transmises de génération en génération.

6.° La réflexion ou l'examen que chacun fait de lui-même est recommandé pour toutes les actions.

7.° Il est défendu de tuer aucun animal; par conséquent, manger de la viande est interdit.

8.° Des temples sont élevés pour le culte, par exemple à Bénarès et à Malwa : ils sont simples; la principale pratique semble consister à réciter le *Bizhak*, ou le livre écrit par Kabir.

Cudworth observe, dans sa traduction de Virgile, que « les païens n'adoraient pas les différentes parties du monde comme autant de dieux réels, mais qu'ils les honoraient comme les parties et les membres d'un dieu suprême, le grand animal univers, ou l'ensemble du monde animé, pris dans sa totalité comme une seule chose. »

Ces expressions offrent la meilleure explication du *Brahmânda* ou de l'Œuf du monde, de Kabir et du sage Vyâsa, ainsi que des Grecs; car en remontant jusqu'à Orphée, on voit que « Dieu, de toute éternité, contenait en lui-même les principes informes du monde matériel. »

Suivant la théogonie du Siva-pourâna, Brahmâ, voulant créer le monde, produisit deux êtres, l'un mâle, l'autre femelle, *Pouroucha* et *Prakriti*, nommés *Nârâyana* et *Nârâyanî :* de Nàrâyana sortirent les cinq élémens, la terre, l'air, l'eau, le feu et l'*akâs* (l'éther) (1).

Conformément à la doctrine des Védas, « Dieu est l'ame du monde. » Elle dit de plus : « Dieu est par-tout, et chaque chose est en Dieu. » Cette opinion domine dans les écrits de Kabir, des soufis de la Perse et de l'Inde, ainsi que dans ceux des auteurs classiques de la Grèce et de Rome. Molvi Djami dit :

تو جزوی او کُل است گر روز چند اندیشه کُل پیشه
کنی کُل باشی

« Tu n'es qu'une partie, il est l'agrégation ; si pendant quelque temps tu médites sur le tout, tu seras le tout. »

Afin d'étendre cette croyance un peu plus loin, Platon affirmait que « Dieu, en passant à travers toutes choses, les pénétrait. » Épictète et Marc-Aurèle ont dit que « l'ame, dégagée du corps, retournait à l'ame du monde ; » opinion conforme à ce vers de Lucain :

Jupiter est quodcumque vides, quocumqué moveris (2).

---

(1) Moore, *Hindoo Pantheon*, p. 78.

(2) Ce sentiment est bien exprimé par Pope, dans son *Essai sur l'homme :*

All are but parts of one stupendous whole,
Whose body Nature is and God the soul.

Je puis conclure ces extraits par ces vers de l'Énéide de Virgile :

> Principio cœlum ac terras, camposque liquentes,
> Lucentemque globum lunæ, Titaniaque astra,
> Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
> Mens agitat molem et magno se corpore miscet.

Les deux sectes d'unitaires ou de déistes de l'Inde les plus répandues, et que l'on peut distinguer comme telles, sont les Seïkhs du Pendjab et les Kabir Pantis. Les premiers se rapprochent davantage de l'islamisme, puisqu'ils permettent quelquefois les pélerinages ou *jatri* et l'adoration de Dourgâ, qu'ils mangent de la viande, et se conforment à d'autres observances. Cela suffit pour établir une différence entre eux et les Kabir Pantis, qui s'abstiennent de chair, n'ôtent la vie à aucun animal, n'adorent nulle espèce d'emblème ou d'image, et vivent d'une manière qui ne peut offenser les préjugés religieux des membres de leur propre famille qui n'ont pas embrassé leurs opinions hérétiques. En effet, il est très-singulier qu'un brahmane, un tchatri, un vaisia, un shoudra peut avoir été converti à la foi de Kabir, et cependant continuer à vivre et même se marier dans sa caste, privilége qui n'est pas accordé aux Seïkhs, ni à aucune autre secte dissidente de l'antique culte de Brahmâ, de Vichnou ou de Shiva.

Le principal objet de Nanek et de Kabir, dans leurs réformes religieuses, paraît avoir été d'exclure toute adoration d'idole, tout culte rendu à des lieux particuliers, à des rivières et à des emblèmes, et, en sim-

plifiant la doctrine et les cérémonies pour le peuple, de lui faire comprendre plus aisément les vérités physiques et morales, peu nombreuses et simples, qui sont répandues dans toutes les religions. Les succès obtenus par Nanek ont été exposés par sir John Malcolm, dans son ouvrage sur les Seikhs (1). Je soumets à la Société asiatique cet essai très-superficiel sur les Kabir Pantis, secte répandue dans les provinces du Bengale, Behar, Aoude et Malwa, et j'y joins la copie du *Bizhak*, leur livre sacré, espérant que l'attention de quelqu'un plus capable que je ne le suis d'éclaircir ce sujet, sera appelée sur des sectaires qui, de même que les quakers, sont remarquables par la simplicité de leurs mœurs et leur bonne conduite; mais que personne ne semble bien connaître.

Je dois faire observer que c'est feu M. H. Carter, major du 30.e régiment d'infanterie cipaye, qui, en 1814, attira mon attention sur les Kabir Pantis. Depuis cette époque, j'ai eu de fréquens entretiens avec eux, dans le Behar et le Malwa. La connaissance que j'avais de leur *Bizhak* m'a semblé être, dans toutes les occasions, une excellente recommandation pour obtenir leur bienveillance et leurs égards; car ils sont également francs et affectueux; ils aiment à raisonner, sont toujours prêts à écouter les vers de leur gourou ou instituteur Kabir, et à les citer à leur tour.

Je vais maintenant rapporter quelques vers pris dans les différens livres. L'exorde ordinaire, en ouvrant le

(1) *Account of the Sikhs.*

Bizhak ou livre sacré, écrit par Kabir, est *Dayâ Gourouki*, ou *S'ari dayâ Gourouki*, hommage au gourou.

La première section ou le premier chapitre est intitulé *Saki*, littéralement, un confident, un ami : il contient 365 stances. Les extraits suivans suffiront pour en faire connaître la teneur en général.

1. *Pantch tat' kâ putra* *Manuk' d'aria nâm*
Le produit des cinq élémens, dont le nom est *homme*.

2. *Pantch tat' kâ b'itri* *Gopt basto astân*
Birla mhrham keu paya hai *Gur ke S'abd parman*

Les cinq élémens intérieurement sont cachés chacun à leur place, et rarement quelqu'un peut trouver leur pouvoir latent, pour attester le mystérieux *S'abd* ou verbe.

4. *Pantch tat' kâ putra* *Djugti rantch mi kio*
Mai tohi putcho panditâ *S'abd bara kidjiô*

Le produit des cinq élémens, étudié avec un art quelconque, je l'implore de toi, ô Pandit! est le monde, ou la vie, le plus important.

5. *Pantch tat'kâ k'el hai* *Tâ kar karho bitchâr*
Kah he Kabir, yeh tat' kâ budje *Djio kâ hove adâr*

Les cinq élémens sont en mouvement, afin qu'on puisse les examiner; Kabir dit, comprends-tu le premier, puisque la vie est sans rempart?

9. *S'abd hamara âda kâ* *Pal pal karo djo yâd*
Ut phalaga mâholi *Uper ke sab bâd.*

Mon verbe est dès le commencement, et chaque moment sera mis en souvenir; il fleurit, et toute autre chose est comme du vent.

11. *S'abd hamâra to s'abd kâ* *S'uni mat djao sarak*
Djo tchâho nij tat' ko *To s'abdahi leho parak*

Ma voix et celle de l'homme est la même. Écoute, ne mar-

che pas de travers. Si l'homme desire de se souvenir de son origine, qu'il réfléchisse aux paroles proférées.

15. *Parvat upur har bahe*

Sa charrue gravit sur le coteau.

16. *Kabir kâ g'har sik'harpar* *Tâ salâh ly gael*
Pâo ne tike piple ko *Tâ tchalkan lâdo bael.*

La maison de Kabir est le sommet d'un coteau, où le chemin est si étroit que la fourmi ne peut y placer son pied, et que le Pandit a encombré de Shastras.

21. *Tchandan sarf lapetiya* *Tchandan kâ karai,*

L'ame, entourée de desirs mondains, que peut-elle effectuer?

43. *Man kahen kabdjâyân* *Tchit kahen kahân djâun*
Tcha mâs ke hednâ . *Ad'kos basâi gaun.*

L'esprit dit: quand irai-je? l'ame demande: où irai-je? le village, que je cherche depuis six mois, n'est qu'à un mille de moi.

83. *Dje mârag sanga dik gaye* *Brimha, Bishan, Mahes*
So mârag ab t'haki ân *main kakin kahung up des.*

La route que *Sankedik* a parcourue avec *Brimha, Bichan, Mahès,* ils sont maintenant fatigués de cette route; que peut-on en dire?

84. *Bin dek'é voh des ki* *Bât kahen so kur*
Apnâ khâri k'hât hai *Beehat p'hiren kapur*

Si l'on n'a pas vu un pays, en parler est aveuglement; ils mangent eux-mêmes du sel amer, et ils vont vendre du camphre.

119. *Adi sak'hi sir-khaure* *Djo nirvâra djâi*
Kia pandit, kia pothiâ *Djo râti devas mori gâi.*

La moitié d'un vers est suffisante, si l'on y réfléchit convenablement; que sont les écrits des Pandits, qui sont chantés nuit et jour?

133. *B'hali hâri uoh Dud'h ke* *Djâme nikole ghiun*
Ad'he sak'i Kabir ki *Tchar bed ke djuin*

Car de même que le lait est bon, qui donne le beurre, de même la moitié d'un des vers de Kabir égale les quatre Védas.

274. *Sing akelâ ban rave* *Palak palak kare daur*
Djaisa ban hai apne *Taisa ban hia aur*

Seul le lion voyage dans le désert, courant à chaque moment; comme votre forêt peut être, de même est celle d'autrui.

Ou, suivant la traduction de ce vers par le major Carter,

La licorne voyage seule dans le désert, et court de tous les côtés. Fais à autrui tout ce que tu voudrais qu'il te fût fait.

La seconde partie est intitulée *S'abd*, et consiste en 113 petites sections ou chapitres, chacun de huit à quatorze lignes.

1. *Purab des Hari kâ bâsa* *Patcham vâlâ maqâma*
Dil men k'hodj dek'h dil men *yihi karima Râma.*

Le village de *Har* est à l'est, celui d'*Allah* est vers l'ouest; examine ton cœur soigneusement, tu y trouveras toute chose.

2. *Abe abe mudji harko nâm* *Aur s'akal tudji ko nakâm*

Venez, chantons au nom de *Har*.

3. *Bhaire, do djagdas, kahân se âyan.*

O mon frère, d'où sont sorties ces deux tribus? (les Musulmans et les Hindous).

6. *Shech sayad kiteb nirchen* *Sumrit sahas bechâr*
Sat guru ke ubdes bin *Todjân kedjiu mâr*
Karo bechâr bekar pariharo *Târan târan sui*
Kahen Kabir b'hagvant bajo nala *Dutiya aur nakui.*

Les Cheik et les Sayad étudient le Coran, les Hindous, le Shaster. Sans l'instruction donnée par un maître, vous détruisez sciemment la vie. Réfléchissant, et mettant de côté ce qui est inutile, il est un vrai philosophe. Je dis : quitte ce *mâyâ* (1), et il n'y a pas d'autre obstacle.

---

(1) *Mâyâ*, illusion.

15. *Pandit met'heya karon be- chára*   *Na voh sis'ht na sirdjan hárâ*
Thul, ast'hul, Pávan na- hin pávak   *Rabi, Sasi, D'harni, na nira.*
Djoti sarup kâl nahin vahân   *Batchan na ahi sarira.*

O Pandit, s'il n'existait pas des êtres, il n'y aurait pas de créateur, ni substance, ni vide, ni air, ni feu, ni soleil, ni lune, ni terre, ni eau, ni lumière, ni ferme, ni souci, ni monde, ni corps.

16. *Bina gopâl t'hor nahin kat'hon*

Il n'y a point de lieu où ne soit le créateur.

20. Quand ces hommes ignorans écouteront-ils la sagesse? Sans ailes il est impossible de monter aux nues, et l'ame ne meurt jamais.

26. Le fou égaré dit: ceci est mon corps; ce corps avec lequel tu te meus, n'est pas le tien.

28. Câzi, quel est le livre que tu lis depuis le matin jusqu'au soir, et dont tu marmottes perpétuellement le contenu, sans en comprendre le sens?

52. Pandit, réfléchis, et bois de l'eau; cette enveloppe terrestre que tu habites, a été occupée par plusieurs.

100. O! mon ami, où voyages-tu seul?

112. *Nod'a ved, Kateb hai, djhuta kâ banâ.*

Les Védas et les Katebs (1) sont faux.

La troisième partie, intitulée *Ramaïna*, contient 84 petites sections ou chapitres:

1. La vie, le son et la lumière sont reçus dans un canal. *Har* et *Brahma* sont les trois têtes de ce *mâyâ*.

14. Cent brahmanes ont voyagé sur cette route.

19. Le souci est le jouet du genre humain, et l'inquiétude le chasseur.

---

(1) *Kateb*, en arabe, le livre ou la sainte écriture, comme le *Véda* est celle des Hindous.

Le chevalier D'ERCO.
ZAY.

Le secrétaire annonce qu'une députation du conseil a présenté au Roi, à l'occasion du nouvel an, les respectueuses félicitations de la société. Le Roi a reçu la députation avec sa bienveillance accoutumée; et en exprimant au conseil l'intérêt qu'il ne cessait de prendre à des travaux justement appréciés par l'Europe savante, le Roi a daigné lui renouveler l'assurance de sa constante protection.

M. Cahen écrit au conseil pour réclamer contre la décision prise dans la séance du 5 septembre 1831, relativement à sa traduction de la Bible, et demander qu'il soit fait, dans le Journal asiatique, un examen approfondi de cet ouvrage. Sur la première demande, le conseil maintient la décision du 5 septembre, et arrête qu'il en sera donné avis à M. Cahen. La seconde demande est renvoyée à la commission du journal.

M. Stahl est chargé de faire un rapport verbal sur la nouvelle édition de la Grammaire arabe de M. S. de Sacy, et sur l'Algèbre de Mohammed ben Mousa, traduite par M. Rosen.

M. de Paravey présente des observations sur un vase javanais et sur des monumens babyloniens qu'il a fait mouler à Londres; il annonce qu'il serait facile de se procurer des plâtres de plusieurs monumens importans conservés au *British museum*, et fait hommage à la société du vase javanais, sur lequel sont tracés les signes du zodiaque. M. de Paravey reçoit les remerciemens du conseil.

M. Jacquet lit des observations sur l'origine du nom de *Fo-lin*, donné par les Chinois à l'empire romain.

Avis de la Commission du Journal.

M. Pauthier a adressé à la commission du journal une nouvelle lettre, en réponse aux dernières observations de

M. Klaproth. La commission, en ayant pris connaissance, a arrêté qu'elle s'en tiendrait à sa première décision, et qu'elle ne donnerait pas suite, dans son recueil, à une discussion qui semblait se prolonger sans profit pour la science.

Observations sur la Notice des ouvrages arabes, persans et turcs imprimés en Égypte, par M. Reinaud. (Journal asiatique, mois d'octobre 1831.)

Page 337, ligne 4, au lieu de *par Duriktá*, lisez *intitulé Durri-yekta* ou *la Perle unique*.

Ibid. ligne 20, ajoutez ces mots : L'ouvrage imprimé à Boulak est cité dans le dictionnaire bibliographique de Hadji-khalfa, sous le titre de مشارع الصدور في المواعظ *les Routes de la méthode dans les prédications*. L'auteur se nommait Bedr-eddin Mahmoud, fils d'Ahmed Alayny, et il mourut l'an 855 de l'hégire (1451 de J. C.). Il déclare dans sa préface avoir eu pour objet principal de réveiller chez les Musulmans le zèle de la guerre sacrée, qui, dit-il, s'était sensiblement refroidi. C'était pourtant l'époque où les armées othomanes faisaient sans cesse de nouveaux progrès en Europe, et où Mahomet II se disposait à subjuguer Constantinople. Hadji-khalfa ajoute que cet ouvrage a été traduit en turc par Baki-efendi.

Page 339, vers la fin. Au sujet du traité des opérations chirurgicales par Schani-zadé, remarquez que ce livre est indépendant des trois premiers livres imprimés à Constantinople et dont M. Bianchi a donné l'analyse. Le traité des opérations chirurgicales est le quatrième en ordre, et il devait, avec le cinquième et dernier livre, former un nouveau volume.

Reinaud.

Observations sur le système suivi par la Compagnie des Indes dans le gouvernement de ce pays.

On a souvent agité la question de savoir si la soumission de l'Inde au pouvoir de la Grande-Bretagne avait été essentiellement favorable au bonheur de la nation indienne: on a insisté sur-tout sur l'administration égale et impartiale de la justice, depuis la réforme introduite par lord Cornwallis; sur la cessation totale des guerres intestines dans toute l'étendue du territoire anglais, dont le souvenir est renouvelé tout au plus par la résistance infructueuse de quelque *zemindar* obstiné, dont le château-fort est généralement enlevé à la baïonnette, après quelques jours de blocus ou de siége; sur la non-intervention dans les opinions religieuses des habitans, et dans leurs habitudes dans les rapports sociaux qui en sont la suite. D'un autre côté, nous voyons *Rammohun-Roy* (1) s'énoncer, quant à ce sujet, avec une mesure et une réserve qui semblent indiquer que sa conviction n'est pas encore bien fixée; peut-être qu'il envisage le système des conquérans d'un autre œil qu'eux-mêmes. Quelques vices de ce système ont été franchement exposés dans un rapport du lieutenant général *Cradock*, commandant en chef de l'armée de Madras; ces remarques se trouvent placées à la suite d'un récit sur le massacre de *Vellore* (10 juillet 1806), qui avait pour but de remettre sur le trône du Maïssour la famille de Tippou Sahib, plan qui fut déjoué par l'arrivée fortuite d'un régiment de cavalerie sous les ordres du colonel *Gillespie*, qui, par son courage et sa présence d'esprit, dissipa les conspirateurs et parvint à rétablir l'ordre.

(1) *Ancient Rights of females*, p. 2, Calc. 1822, et *Asiatic Journ.* XVI, 447.

« La croyance générale, qui peut-être n'est pas parvenue jusqu'au gouvernement, est que le sort du peuple n'est plus aussi heureux qu'il l'était; que leurs propres arrangemens, leurs propres institutions, leur plaisaient mieux que nos ordonnances. C'est avec vigueur que l'on raisonne contre nous, qu'étant esclaves, comme ils le sont en effet, de leurs propres coutumes et habitudes dans l'incident le moins important de la vie, l'introduction de tous nos systèmes qu'en vain on essaiera de leur faire comprendre, les alarme et les fâche, et on ne les envisage que comme précurseurs de plus grandes innovations, qui pourraient bien s'étendre à tout ce qui les entoure. On répète qu'au lieu de dépenser les trésors de l'état en établissemens judiciaires, sans distinction, dans des contrées où, de temps à autre, la force armée même ne peut assurer la sujétion, il vaudrait mieux faire des enquêtes sur l'état de la population, et pourvoir aux moyens de sa subsistance, de sorte que les nombreux employés des pouvoirs précédens, la foule des Maures dans différentes provinces, dépourvus d'emploi, ne restent pas dans l'embarras, et ne continuent pas à provoquer le mécontentement.

« Les habitans de cette contrée ne comprennent rien à la convulsion qui est devant leurs regards. Il n'y a pas bien long-temps que les établissemens et le contrôle militaire occupaient toute leur attention; ils comprenaient et sentaient son origine, qui s'adaptait bien à l'idée qu'ils avaient de l'autorité: maintenant ils voient un autre ordre de choses; et à la place d'un vieil officier expérimenté, qu'ils ont long-temps regardé avec respect, dont le pouvoir et l'ascendant ont passé, ils voient un juge jeune et sans expérience, ou un receveur presque enfant. En Angleterre, ces institutions sont bonnes, et s'appliquent au bonheur et à la civilisation de ce pays incomparable; mais dans l'Inde, où rien ne se ressemble, il paraît illusoire d'ordonner que toutes choses soient de même, et il est à craindre qu'on n'y voie rien que la bonne intention.

« Il faut laisser au peuple indien le soin de chercher le bonheur comme il l'entend; et l'attention doit plutôt se porter sur la sûreté de notre propre situation singulière, et sur les progrès de l'état en grand.

« Il est naturel de supposer que, parmi les améliorations desirées, quelques personnes souhaitent aussi l'extension du christianisme; mais que cette ardeur est dangereuse! Des terreurs vagues de ce dessein sont très-répandues, quoiqu'il soit difficile de remonter à leur source; si l'on continue dans ces espérances, ou si les soupçons acquièrent de l'extension, nous risquons notre existence politique dans l'Inde. »

Nous ajouterons à ces réflexions les paroles énergiques de sir *Thomas Turton*, dans la séance du parlement, le 21 février 1811 : « L'Inde, que bien du monde regarde » comme un joyau de la couronne, me paraît un fardeau » inutile; ce pays a été acquis par nos crimes, est main- » tenu par notre injustice, et sera perdu par notre folie. »

S.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Documens originaux sur les relations diplomatiques de la Géorgie avec la France vers la fin du règne de Louis XIV, recueillis par M. BROSSET jeune.

I. Lettre du roi Wakhtang V, tirée de la collection d'autographes de M. de Monmerqué, conseiller à la cour royale.

Chah-Nawaz II fut roi de Karthli, après la mort de Chah-Nawaz, premier du nom, en 1676 (1). Brave, et doué d'un généreux caractère, il comprit que, si la faiblesse de ses prédécesseurs les avait livrés aux rois de Perse, l'ascendant du courage devait l'affranchir, à son tour, du joug d'un indigne suzerain. Il pratiqua donc des intelligences, leva des troupes, et se déclara indépendant (2). Mais la fortune le trahit; il eut le chagrin de voir, en 1678, son autorité méconnue, la défection de ses amis, tous ses biens et les apanages de sa couronne passer entre les mains de son heureux

(1) *Chron. géorg.* p. 97 et suiv.

(2) *Hist. des révol. de Perse.* Paris, 1742, in-12, t. I, p. 159 et suiv.

rival Nazar-Ali-khan (1). Chah-Nawaz ne perdit pas espoir; et s'il jugea prudent de céder à la tempête en cherchant un asile momentané chez les Osses, ce ne fut que pour y rassembler de nouvelles ressources. Il ne cessa, durant vingt-cinq années, de lutter contre Nazar-Ali-khan avec des succès divers : obligé de se retirer à la cour de Perse, près de son frère le diwan-beg, réconcilié avec le chah, il reparut de nouveau (2), en 1703, à la tête de ses troupes.

Soit que, cette fois encore, le sort jaloux des grandes ames eût fait échouer ses entreprises, soit que plutôt la faible cour de Chah-Souléiman eût pris ombrage de ses hautes qualités, car, sous un mauvais prince, le mérite est toujours haï, il dut accepter l'honorable exil de Qandahar, avec le titre de beglarbeg de cette province et du Kirman, prince de Girichki et de Haïlath (3).

On eût dit que le despotisme des eunuques, le pire de tous, se plaisait alors à avilir l'autorité souveraine dans la personne de ses délégués. Non contens de faire le malheur des peuples par les continuelles mutations des khans, auxquels le sage Abas confiait sans crainte un pouvoir viager, ces insolens conseillers de Chah-Houséin commençaient à ne plus respecter les droits héréditaires des princes de la Géorgie (4). Ils

(1) *Chron. géorg.* p. 100.

(2) *Ibid.* p. 101.

(3) *Code géorg.* mss. Préface de la 7.e part. — Haïlat ou Kélat est dans le Béloutchistân.

(4) *Hist. des révol. de Perse*, t. I, p. 73 et suiv.

enlevaient à ces descendans de Thamar leur sceptre, leur fortune, leur foi. Wakhtang IV, en embrassant l'islamisme, était devenu Chah-Nawaz; Giorgi, son fils, Gourghin-khan, ou Chah-Nawaz II; Artchil, frère de ce dernier, Chah-Nazar; le petit-fils du grand Théimouraz, que toutes les promesses du *Buveur de sang* Mourad (1) n'avaient point séduit, et de Kéthéwan (2), morte martyre de son honneur et de sa religion, Éréclé, avec le nom de Nazar-Ali-khan, avait repris, moins la jouissance, ses droits à l'autorité souveraine dans le Cakheth (3) : tout, jusqu'à leurs noms, était disputé à ces nobles princes.

Giorgi avait pour mère Rodam, princesse orbéliane, de la famille Qaplan Baratha-chwili, morte en 1676, et avait épousé une fille de Kaplan-Oglou (4), seigneur du village de Tanzaï dans le Somkheth; cette princesse, nommée Thamar, mourut à Tiflis en 1703, le 4 de décembre, de la *maladie rouge* (5).

Par-là, Soulkan-Saba, prince orbélian dont il sera question plus tard, se trouvait être l'oncle du roi Wakhtang V, mais par alliance seulement.

Dans son exil, Giorgi se montra, suivant les uns, administrateur sage et clairvoyant (6); suivant d'autres

---

(1) *Chron. géorg.* p. 56.

(2) *Ibid.* p. 49.

(3) *Ibid.* p. 100.

(4) Peyssonnel, *Troubles de la Géorgie, &c.* p. 53.

(5) *Chron. géorg.* p. 101.

(6) *Hist. des révol. de Perse*, t. I, p. 162 et suiv.

auteurs, ce fut un tyran cruel (1) et impolitique, qui ne sut ni prévenir ni éviter les piéges de l'astucieux Mirweiss, dont il fut la malheureuse victime en 1709. Lorsqu'il était parti pour le lieu de sa disgrace, il avait eu pour lieutenant désigné, à défaut de postérité vivante, son neveu Khosrow-khan (2), autre apostat; car l'histoire en est pleine à cette époque. Khosrow, fils aîné de Léwan, porta deux années, sans en exercer l'emploi, le titre de wali de Géorgie, jusqu'en 1705. Envoyé en 1709 pour venger l'assassinat de son oncle, il périt lui-même dans la première expédition contre les Afghans, en 1711, après s'être vu abandonné des Persans : il se proposait, si la mort ne l'eût prévenu, de revenir au culte de ses pères (3).

Ainsi, d'une part, on voyait dans cette guerre tout ce que le ressentiment et l'ambition peuvent inspirer d'hypocrisie, d'astuce, d'audace, et le développement d'une seule idée bouleversant un trône : de l'autre, ce que peuvent la soif de dominer, quand elle possède une ame avilie, la mollesse d'un roi, la cupidité de ceux qui l'entourent; et leurs basses intrigues amener les plus fâcheuses catastrophes. Tel est le récit combiné d'Eugénius (4) et de Kruzinski.

Pressé de se faire mahométan pour être admis à recueillir l'héritage de son oncle et de son frère, que

(1) Peyssonnel, *ibid.* p. 51 et suiv.

(2) *Hist. des révol. de Perse*, t. I, p. 162.

(3) *Ibid.* p. 238 et suiv.

(4) Eugen. *Georgien, oder historisches Gemaelde von Grusien*, p. 56.

dédaignait Chah-Kouli-khan, ou Léwan, son père, Vakhtang V ne pensa pas alors qu'un trône valût une injustice, encore moins un parjure. Il avait déclaré à ceux qui lui en faisaient la proposition, que Khosrow devait régner; que, si le Très-Haut eût voulu lui donner le trône avant son frère, il l'eût fait naître avant lui (1).

Après la mort de Khosrow, c'était son tour d'être roi; il ne s'en soucia pas pour lui, à ce qu'il paraît, et refusa, comme précédemment, de s'asseoir infidèle sur le trône. En effet, Bakar prit la place que son père laissait vacante, et il gouvernait encore en 1714 (2).

A cette époque, Doment, frère cadet de Wakhtang, osa prétendre au trône; et quoique patriarche, il osa le mendier à un prix que son frère, simple laïque, refusait d'y mettre : il l'eût payé de ses vœux de célibat et de l'apostasie. Déjà il avait pris le turban et reçu l'investiture, et se disposait à entrer dans la citadelle de Tiflis, lorsque les Géorgiens s'aperçurent de son projet et le chassèrent honteusement (3).

Selon un autre auteur, qui le désigne assez clairement, quoique sans le nommer, Doment vint à Ispahan se mêler à cet effet aux intrigues de la cour; mais Léwan son père, musulman lui-même, et premier magistrat de la Perse, trouva si basse cette démarche, qu'il fit saisir son indigne fils, et, par une bastonnade

(1) *Hist. des révol. de Perse*, t. I, p. 72.

(2) Docum. man. des archiv. du minist. des aff. étrang. — *Hist. des révol.* t. II, p. 350. — Eugen. *Georgien &c. ibid.*

(3) Docum. man.

sévère, le dégoûta du trône et du parjure (1).

Désespérant de vaincre la résistance de Wakhtang, mais s'y opiniâtrant par estime, ou par jalousie de pouvoir, Houséin eut recours à un artifice digne de Julien. Ali-Qouli-khan, un autre de ses frères, plus jeune que Doment, et musulman depuis plus de quatre années, fut désigné pour administrer le Karthli. Il devait employer soixante jours, au lieu de ving-sept, pour se rendre d'Ispahan à Tauriz, et jouir d'un tain journalier de 600 piastres ou 60 écus. Cependant Wakhtang était privé de ses domestiques, sa pension réduite, et les plus vives instances employées pour le séduire; tout fut inutile (2).

Je reviens maintenant sur mes traces, pour ex-

---

(1) *Hist. des révol. de Perse*, t. I, p. 72.

(2) La chronologie de ces événemens n'est pas sans difficultés. L'envoi de Giorgi X à Qandahar ne peut être plus ancien que 1703, époque où il lutte encore dans le Karthli contre Éréclé. L'autorité, à son départ, revenait de droit à son père Léwan, que les sollicitations de sa sœur, épouse de Chah-Houséin, décidèrent à l'accepter. S'il n'y a pas faute de typographie dans Eugénius, 1703 pour 1713, il faudrait dire que le faible Léwan laissa gouverner sous son nom Wakhtang, son quatrième fils, qui n'était pas encore musulman; et en effet, nous le voyons en 1707, à Tiflis, où il reçoit Marie Petit et lui donne une lettre de recommandation.

Quant à ce qui est dit par Kruzinski, que Khosrow, neveu de Giorgi, eut la lieutenance du royaume en sa place, cette lieutenance ne put être qu'un titre dont il ne jouit pas long-temps, étant parti en 1709 pour venger l'assassinat de son oncle, et ayant péri lui-même dans la première retraite des Persans, en 1711.

L'intervalle entre 1703 et 1711 se trouverait donc rempli, 1.° par Léwan; 2.° par Éréclé de Cakheth, qui sut le déposséder et le faire fuir en Iméreth; 3.° enfin par Léwan (Peyssonnel, pag. 50), que sa

poser un fait nouveau et plein de conséquences. Mal affermi comme il l'était, au commencement du dix-huitième siècle, dans la jouissance de ses droits les plus sacrés, Wakhtang saisit avec ardeur l'occasion de se mettre en rapport avec le roi de France. Un prince qui, de si loin, obtenait le châtiment de ses ennemis, assurait justice et protection à ses sujets, à ses co-religionnaires, dont le représentant avait pu braver les susceptibilités et la puissance des despotes de l'Orient, devait être assez fort pour l'aider à monter sur son trône et à s'y maintenir. La suite des faits prouve

---

sœur avait eu le talent et le pouvoir de faire réintégrer, et par son fils Wakhtang, pendant que Khosrow avait le titre.

(Je trouve dans un recueil ms. de sommaires écrits en arménien, et relatifs à l'histoire de Géorgie, que Lévan ou Léon partit pour Ispahan en 1704, et qu'il laissa l'administration du pays à son fils Wakhtang. Il paraîtrait, par les mêmes sommaires, que Wakhtang aurait pris le titre de roi en 1709, après la mort de son père, arrivée à cette époque à Ispahan. *Addit. du Rédact.*)

Mais par qui furent remplies les trois années jusqu'en 1714, où nous voyons Ali-Qouli-khan, frère cadet de Wakhtang, déclaré roi par Chah-Houséin?

La nouvelle de ce dernier événement se trouve dans une lettre de 1715, et il a dû s'accomplir en octobre 1714 : or, à cette époque, c'était Bakar, fils de Wakhtang, qui régnait en Géorgie, puisqu'il fut dépossédé par Ali-Qouli-khan son oncle : on peut donc croire qu'il y régnait depuis 1711, au nom de son père; qu'Ali-Qouli-khan vint en 1714, régna jusqu'en 1716; que Bakar réussit à le chasser, et régna jusqu'en 1719, lorsque Wakhtang se décida à se faire musulman. Cette dernière époque étant précisée par tous les auteurs, il n'était donc pas encore apostat en 1707, lors de l'arrivée de Marie Petit. Ainsi cette expression d'une lettre de M. Pidou, évêque de Babylone, de septembre 1707, « Le khan de Géorgie, qui est » musulman depuis long-temps, lui a donné des lettres de recom» mandation », est fausse.

qu'il a pu avoir cette intention (1). Voici de quoi il s'agit: A l'époque où le marquis de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople, s'acquérait une fâcheuse célébrité par les scandales de sa vie et par ses bizarres prétentions, préludant à cette folie complète qui lui valut son rappel, une autre actrice vint jouer un autre rôle non moins bruyant, non moins bizarre dans la diplomatie française au Levant. Marie Petit de Moulins, fille et petite-fille d'avocats, partit en 1705 de Marseille avec J. B. Fabre, envoyé de Louis XIV près de Chah-Housém, roi de Perse. Tandis que Mme Fabre vivait dans le palais de France à Péra, sous l'intime patronage de l'ambassadeur, Marie Petit se dévouait à accompagner son époux jusqu'au centre de l'Asie, pour y toucher, un mois après son arrivée dans la capitale des sophis, la faible somme de 8000 fr. dont elle lui avait fait les avances. Jusque-là, elle devait le suivre, sans prétendre de son débiteur ni salaire, ni traitement, ni retour; elle s'y était engagée par écrit. (*Corresp.* pièce 72.)

Après diverses aventures que lui suscitèrent et sa conduite incohérente, et les ombrageuses jalousies du pacha d'Alep, Fabre arriva furtivement à Erzeroum. De là, il atteint Érivan, en juin 1706, et meurt du soir au matin, à la suite d'une grande chasse, empoisonné, à ce qu'il paraît, par le pacha. Les lettres et relations de ses ennemis le représentent, en style de

---

(1) Je dois à M. Saint-Martin les indications qui m'ont mis sur la trace des faits suivans, dont la connaissance était indispensable pour l'intelligence de la lettre du roi Wakhtang.

l'époque, comme un débauché, un athée, qui n'observait point les abstinences, et qui mourut sans sacremens.

Alors entra en scène Marie Petit, dont la conduite équivoque laissera toujours douter, à une si grande distance des temps et des lieux, si elle est plus digne de pitié que de blâme. Marie Petit s'arroge la succession diplomatique de Fabre, se donne pour l'envoyée des princesses de France vers la reine de Perse, obtient du khan d'Érivan la somme nécessaire pour faire parvenir au lieu où elle se trouve les présens destinés au sophi, laissés en dépôt à Samos; et par l'éclat de son caractère, pique à un tel point la curiosité d'Houséin, que celui-ci envoie des ordres pour qu'elle soit dirigée vers sa capitale.

Cependant, à la nouvelle du décès de Fabre, M. de Ferriol dépêchait en toute hâte, pour le remplacer, une espèce d'intrigant nommé *Michel*, fils d'un menuisier de Paris, formé dans ses bureaux et sur les champs de bataille de la Hongrie. Cet homme, sans lettres de créance nominatives, fort seulement de son audace et de sa mission non authentique, exige que les effets de Fabre lui soient remis, et qu'on le reconnaisse pour envoyé extraordinaire du roi de France; mais il avait affaire à forte partie.

Les présens allaient arriver à Érivan, avant qu'il y fût encore question de Michel; Marie Petit, qui ne mettait plus de bornes à ses prétentions, piquée de ce que, dans un repas, le domestique, par ordre de Fabre, fils du défunt, desservait une corbeille de fruits

sans lui en offrir, saisit une grenade, la lance à la tête de Justiniani, c'était le nom du domestique; celui-ci riposte. Des injures on en vient aux voies de fait. Justiniani court chercher un pistolet, et veut tuer son adversaire; enfin, le tumulte fut si grand, que, le lendemain, la justice du pays voulut intervenir, et fit emprisonner le valet: les faits sont présentés un peu différemment dans une relation extraite des registres de la chancellerie de Constantinople. (*Corresp.* pièce 23.)

Les Français qui accompagnaient les ballots de Fabre arrivent sur ses entrefaites, délivrent de force le prisonnier, et le mènent à la maison de France. Le khan d'envoyer 500 hommes armés pour le reprendre: on fait feu, deux Persans tombent. Cette échauffourée ne se fût pas apaisée sitôt, sans un jésuite qui s'y trouva mêlé. Le P. Monnier fait crier aux Persans que le captif sera rendu: ceux-ci ne s'en contentent point; ils veulent sang pour sang; on s'anime, on s'échauffe, enfin deux Arméniens sont sacrifiés, Sufer et Cordoulou, en novembre 1706. Le jésuite allait lui-même expier par une mort ignominieuse son intervention dans ces sales débats, si Marie Petit, se jetant aux genoux du khan et se montrant résolue à mourir elle-même si l'on refusait sa prière, n'eût fléchi le gouverneur, et obtenu la vie du religieux et la délivrance de tous les Français.

Cette affaire assoupie, Michel et sa rivale luttent de vitesse pour arriver à Ispahan; mais celle-ci le prévient. Elle fut reçue à la cour de Perse, admise à l'audience de la bégoum, et ne songea au retour

qu'après avoir joui pendant quelque temps de sa célébrité.

Long-temps retardé, mais non arrêté dans sa course par les chicanes des khans d'Érivan et de Thauriz, Michel, après d'ennuyeux séjours sur les routes d'Ispahan, réussit enfin à atteindre la cour sur celle de Metched. Dénué de lettres de créance, il ne put obtenir l'audience du sophi, revint à Érivan; et après mille ballottemens divers, désigné enfin successeur officiel de Fabre par des lettres de mai 1708, il se présenta vainqueur de tous les obstacles, et conclut, la même année, un traité de commerce entre les deux peuples.

Cependant, pour se défaire d'une rivale qui lui suscitait tant de traverses, promesses, présens, lettres de recommandation pour la Géorgie, pour l'ambassadeur de France à Constantinople, pour les ministres, rien ne fut épargné de tous les stratagèmes de la diplomatie.

Deux Français accompagnèrent Marie Petit à Tiflis, où elle arriva en août 1707, auprès de Wakhtang V, d'illustre et malheureuse mémoire. Là, après avoir mené, selon les uns, une conduite irréprochable, comme le prouve une attestation du 31 août 1707, signée de ses deux guides, d'un capucin, et de Nersès, drogman du roi; après avoir scandalisé le pays et la ville par l'audace de ses mœurs, selon les autres, elle obtint de Wakhtang une lettre pour le marquis de Ferriol.

De Tiflis, d'où elle partit en septembre 1707, elle

vint à Akhaltzikhé, où la femme du pacha, s'intéressant à son sort, lui fournit une escorte jusqu'à Trébisonde, arriva le premier avril 1708 à Constantinople, où elle resta huit mois, attendant, au dire de l'ambassadeur, une occasion favorable pour rentrer en France. Elle ne revit enfin les côtes de sa patrie, au mois de février 1709, que pour entrer au Refuge de Marseille, à la sortie du lazaret, par suite d'une lettre de cachet lancée contre elle. . . . .

Cependant elle réclamait le paiement d'une obligation souscrite par Fabre, reconnue et avérée lors de son inventaire par la justice d'Érivan, et renouvelée par Michel. Il avait été plus facile de lui faire quitter l'Asie, que de refuser l'acquit d'une obligation si bien en règle. Alors, on essaya de décrier sa personne; Marie répondit au factum de son adversaire. Celui-ci répliqua; elle répondit à la réplique. On eut recours des deux côtés aux personnalités les plus dégoûtantes, à la mauvaise foi dans le déni et l'interprétation des pièces. Quelle fut l'issue du procès? on l'ignore. Et quiconque parcourra la volumineuse correspondance relative à cette affaire, les lettres toutes contradictoires de prêtres et de laïques sur le compte de Marie Petit, sera choqué des sales outrages que lui prodiguèrent, après son départ, ceux qui précédemment la traitaient de madame, et ne tarissaient point en éloges. Aussi, Lesage, dans une lettre adressée probablement à M. de Pontchartrain, en 1715, qu'a publiée par l'autographie M. Audiffret, refusa-t-il de mettre en récit ces aventures. . . .

J'ai dû, pour moi, resserrer ces faits, et je me contente de renvoyer les curieux à l'excellent et intéressant travail du savant que je viens de nommer, consacré à la biographie de Marie Petit (*Biogr. un.*): il était impossible de mieux faire.

La lettre de recommandation du roi de Géorgie en faveur de Marie Petit, fut, aux débats, l'objet des dénégations les plus formelles de son adversaire, qui la traita de faussaire exécrable, parce qu'elle n'en put représenter l'original, mais une simple copie, formulée au reste d'une manière bien bizarre.

La voici, telle qu'elle existe manuscrite, avec les absurdes variantes de l'imprimé.

Traduction de la lettre du prince de Géorgie, écrite au roi de France (1).

« Appelé du ciel, soutien du monde, sur la mer
» sans prix, répandant le sang pour le christianisme;
» votre nom fait le tour de tout le monde : il ne s'est
» jamais vu un roi comme vous, ni il n'y en aura point
» dans aucun endroit; plein de science, aidé par le bon
» Dieu, connaisseur de la sainte trinité, connaisseur
» de Dieu seul et de trois lumières (2), celui qui em-
» brasse la sainte trinité, nommant Dieu Père (3),

(1) *Mémoire pour Marie Petit*, p. 12 et suiv. Indépendamment de cette lettre, ou compris cette lettre, Marie Petit, dans une des siennes à M. le comte de Pontchartrain, affirme qu'elle a à remettre au Roi des recommandations du prince de Géorgie, qu'elle a jusqu'ici tenues soigneusement cachées.

(2) Et de tout l'univers; *imprimé*.

(3) Et fils.

» Fils et Saint-Esprit, estimé par le bon Dieu la
» science; le bon Dieu vous a reconnu, il vous a créé:
» vous êtes le seul digne de juger le monde; aimé du
» monde chrétien; avec votre science vous êtes connu
» des quatre parties du monde; clef du saint sépul-
» cre (1), soutien du saint sépulcre, lampe conti-
» nuelle du sépulcre de tous les chrétiens, et de tous
» ceux qui croient à la sainte croix. Vous êtes l'espé-
» rance de tout ennemi (2) de vos ennemis; votre
» courroux fait trembler tout le monde; aimant vos
» amis; vous avez autant de guerriers, comme il y a
» de grains de sable à la mer, tenant la mer et la terre,
» grand et puissant roi de France, notre père, notre
» maître, qui aimez (3) Dieu et la sainte Trinité. Votre
» cœur est enflammé de la catholicité. Vous êtes pro-
» tégé par la sainte Vierge Marie; la sainte Vierge prie
» toujours J. C. en votre faveur: nous voulons nous (4)
» faire connaître à vous. Notre ville est appelée Tour,
» la plus grande des villes, bâtie (5) par la grâce de
» Dieu. L'église où l'on nous ensevelit est nommée
» Screta (6), descendant de la race du grand prophète
» David, et son fils Salomon, Vactan (7) Gorgacelie,

(1) Chef du saint sépulcre de tous les chrétiens, et de tous ceux qui croyaient.

(2) De tous ennemis.

(3) Qui aime.

(4) Vous faire connaître à vous.

(5) Bâties.

(6) Skreta.

(7) Vaitan gorgacélis.

» et du roi Chamas (1). Depuis ces gens-là, Dieu nous
» a donné la science : notre maison s'appelle Pàn-
» cretony; fils de roi de G. Vactan (2), votre fils
» avec humilité si je suis capable; et en vous deman-
» dant pardon, je salue V. M. avec estime, avec joie
» et alégresse. Je supplie V. M. de me pardonner la
» liberté que je prends de lui envoyer cette lettre,
» étant inconnu d'elle; nous prenons la liberté de lui
» écrire comme un enfant fait à son père, pour mériter
» son amitié continuellement. Nous avons une amitié,
» que quand nous voyons quelque Français, nous lui
» rendons tout le service possible (3), à la considéra-
» tion de V. M. Cette dame étant sortie de France,
» c'est une dame de votre royaume, et voulant s'en
» retourner à votre cour, elle n'a pas trouvé le passage
» libre (4) : elle est venue en notre pays, nous a prié
» de lui faciliter son retour, et elle nous a conté (5)
» les nouvelles de France. Quand nous avons su qu'elle
» était sujette de V. M., nous avons été fort réjouis
» de voir une dame (6) dans des pays barbares, si
» éloignés de France; de voir qu'elle est restée aussi
» ferme dans la religion catholique, et avec son hon-
» neur; elle est sortie avec honneur. Nous en (7) avons

(1) Thamar.

(2) *Ajout.* cousin du roi de Géorgie. *Signé* Vaitan.

(3) Les services possibles.

(4) Les passages libres.

(5) Raconté.

(6) *Ajout.* de France, et fort étonnés de voir passer une dame.

(7) Omis.

» reçu le témoignage des autres, et nous avons vu de
» nos propres yeux qu'elle n'avait aucune (1) mau-
» vaise intention. Nous lui avons facilité le passage
» pour la renvoyer à V. M. Si quelqu'un par malice
» faisait entendre à V. M. quelque autre chose de cette
» dame, je prie V. M. (2) que cette dame ne tombe
» point dans sa disgrace (3). C'est une dame fort sage,
» qui a de l'esprit, bonne chrétienne, catholique et
» bonne dame. Nous avons su que les Persans ont
» voulu faire mourir un P. jésuite, avec plusieurs
» Français, qu'à la prière de cette dame ils ont été
» délivrés, à l'honneur de V. M. Je supplie V. M. de
» ne point écouter les faux rapports que l'on pourrait
» faire contre cette dame. » (*Corresp.* pièce 70.)

Voici au contraire la lettre que nous croyons avoir servi d'original et de modèle à Marie Petit, avec sa traduction, et son histoire.

ქ. Ⴖმერთისა ერთარსებისა (4), დ~
სამებისა წმინდისა მო-სავნი და
მადიდებელნი, და ფებიწო-დ მშო-

(1) *Ajout.* malice, ni aucune.

(2) *Ajout.* de ne les point écouter par mes prières.

(3) En disgrace.

(4) La fin de ce mot et le commencement de l'autre sont emportés dans l'original. Quant à la lettre, elle est sur papier de très-grand format, d'une écriture belle et bien soignée : il y a deux points entre chaque mot. (Voyez le beau *fac-simile* qu'en a fait M. H. Jouy.)

ქ: [illegible]

[illegible]: ქ[illegible]

ქ[illegible]

ბლისა მისისა, ქალწულისა მა-
რიამის საკუთარნი, და წილ-ხდო-
მილნი, და მის- მიერ ძლევა შე-
მო-სილი. უფლისა და მეუფისა ჩვე-
ნისა იესო-ს ქრისტეს კუართსა, და
სუეფსა ღთივ აღმართებულსა ზე-
დან აღმჳნებულს, დედა - ქალა-
ქსა შინა, აღმაღლებულის მცხე-
თის ეკლესის (1) მქო-ნებელი, და სა-
მარო-ვნო-დ მჭირავი, დიდისა წი-
ნასწარმეტყუელის დავითისა, და
ძისა მისისა სო-ლო-მო-ნის ტო-მნი,
და რტო-ნი ბაგრატო-ანი, ძე ქარ-
თველთა მეფისა, და აწცა ბი-
ძისა ქართველთა მეფისა მაგიერ
გამგებელი (2), ბატო-ნი-შვილი ვახ-
ტანგ, მო-გიწერ შენ, დიდისა
და აღმაღლებულისა ხელ-მწიფისა-

(1) Il faut ეკლესიის.

(2) Ce mot est presque rongé en entier.

ვან ღირსებით ცნობილსა, და სა-
მართლად შეყუარებულსა, კაცსა
მის-მიერ გამორჩეულსა, დამის-
ნდოდ ხვამიადთა შემნახავსა, ყო-
ველთა სიბრძნეთა შინა აღზრდილ-
სა, და სამღთო საეროს ზნეობის
მქონებელსა, დიდისა, და ძლიერის
ფრანქსისსა ჴელ-მწიფის ელჩსა,
ბატონს მარკეზ დე ფირიოლეს,
მოვითხვას, მშვიდობას, და სიყვა-
რულს ყოველისა ვერძობისათსა (1):
ჵერმე, ეს მოახსენეთ (2), ეს თქვე-
ნის ჴელ-მწიფის საბატონოდამ წა-
მოსული ქრისტიანი დედა - ვა-
ცი აქ ჩვენს საბატონოში მოვი-
და, და მანდ წამოსასვლელის გზის
მოვნას შემოგვეხვეწა . აქ რომ

(1) La forme de ce mot ne paraît pas régulière; il faudrait, ce semble, ვერძობისათა.

(2) *Conj.* მოვახსენეთ *nous dirons*.

ბედნიერს ყეენ-თან (1), თქვენი ყორ-
ჩი არის, იმასაც წიგნი მო-ეწერა,
« გზა ჰუმო-ვნეთო-; და სცამო-ლა-
» მდინა (2) თქვენი ვაცი გაატანე-
» თო- »: ჩვენ ამ დედა-ვაცის საქმე
მო-ვითხოვლი ვქენით. ქრისტიანი,
და ვერგი ნამოესიანი დედა-ვაცი
ყო-ფილა. ერთი ჯიზვიტი პადრი;
და სხვა მრავალი ქრისტიანი ფრა-
გები (3) ქრის-ვაცნი სიკვდილს მო-
ურჩენია : შის-თანას ვაის და-
და-ვაცო-ბით ყევლია. და ახლა
მანდ გვიახლეზის : ეგე ვისმე მა-
ცერო-ბით ამისი ყრიგო- ამბავი
მო-ეხსენიო-ს ვისმე, ნუ დაუჯე-

(1) Dans la *Chron. géorg.* p. 4 et 81, ce mot s'écrit toujours ყაენი, ou ყეენი.

(2) Probablement pour სცამბო-ლამდინა; il y a eu un regrattage.

(3) Il y a un regrattage; il faut ფრანგები.

რებით : ჩა ერთი წიგნი ამაღ-ლებულის ფრანგსისის (1) ჴელ-მწი-ფესაც აახელით, რო-მე, ჩუენის გულისა -თვის ნუ-რას უწყრო-მებენ : ჩვენი ერთ-გული, და მო-სანდო- ყმა ჩერსესა გვიახლებია. და, მანდ რო-მ გიახლო-ს, მერმე ისრევ ადრე გამო-ისტუმრეთ.

Monogramme ვახტანგ.

Sur l'adresse, on lit : ქ. ფრანქსისის ჴელ-მწიფის ელჩსა მარქესდე ფიოროლეს, ქბლაქსა შინა ჴო-სტანდიპო-ლის, მივიდეს, ტრისტეს აქათ ბთას-შვიდ-ას-და-შეიდსა.

Sur le sceau ჭტო-დ ვარ ჩბვითძ . . . ისოლო-მა ჩავითძ. ვახტანგ ვამტ-ვიცებ მეფის. . . .

---

(1) Nous ne sommes point responsables de ces variations dans l'écriture du même mot ; plus haut, ფრანქსისის.

M. de Monmerqué, à qui appartient cette lettre, en fit demander l'interprétation à un jeune Géorgien venu en France avec M. Gamba en 1826, qui la traduisit ainsi (1) : *M. marquis de Fériol, je vous fais mes amitiés. Ensuite je vous annonce que cette damme chrétienne qui est partie de vôtre royaume, est arivé à notre royaume. Et elle m'as prié de l'enseigner le chemin pour venir chez vous, et votre embassadeur qui se trouve chez l'honorable roi de Perse m'avait écrit aussi de trouver le chemin, et de la faire accompagner d'un de mes sujets jusqu'à Constantinople et nous nous sommes informés de l'affère de cette damme. C'et une damme très-bonne chrétienne, et d'un très-bon mœurs elle as sauvé la vie d'un jésuite et d'autres plusieurs chrétiens, et elle s'est conduite de cette manière admirable, et maintenant nous l'envoyons chez vous. Si quelqu'un par méchanceté vous ait dit contre, n'en croyez rien, et écrivez une lettre au roi de France que pour l'amour de nous on ne se fachet point. Nous vous envoyons notre fidel serviteur Nersès et lorsqu'il y arrivera, aussitôt vous le renverrez.* VAKHTANG.

Voici la traduction complète :

« J. C. Nous qui espérons en la trinité sainte du
» Dieu un en nature, objet de nos adorations ; les pro-
» tégés et spéciaux serviteurs de Marie son immaculée
» mère ; revêtus par lui de la victoire ; possesseurs de
» la glorieuse église de la ville mère, qui repose sur la

(1) Je transcris cette traduction avec ses fautes d'orthographe.

» robe de notre seigneur et roi le Christ, et sur la co-
» lonne élevée par le Très-haut, de Mtzkhétha, où
» dormira notre cendre; issus du grand prophète Da-
» vid et de son fils Salomon; rameaux de la tige
» Bagratide; fils du roi des Karthles, et maintenant
» administrateur de ce pays à la place de notre oncle
» qui en est le roi, prince royal (1) Wakhtang. Je t'é-
» cris à toi, dont le glorieux souverain a reconnu le
» mérite, à toi qu'il aime à juste titre, et qu'il a choisi
» selon son bon plaisir pour gardien de la bonne re-
» nommée; nourri dans la sagesse universelle, doué
» de toutes les qualités religieuses et civiles, ambassa-
» deur du grand et puissant empereur de France,
» prince marquis de Ferriol, salut, paix et amour sans
» bornes. Sachez donc que cette femme chrétienne,
» venue des états de votre maître dans les nôtres,
» nous a supplié de lui faciliter le retour. En outre,
» notre ambassadeur près de l'heureux qaen, nous a
» lui-même écrit de l'aider à partir, et de lui fournir
» un guide jusqu'à Stambol. Nous étant informés de la
» conduite de cette femme, elle s'est trouvée chré-
» tienne et de bonne réputation. Elle a sauvé la vie à un
» P. Jésuite, ainsi qu'à plusieurs autres laïques francs:
» telles sont les bonnes qualités dont cette femme nous
» a fait preuve. Si quelque ennemi cherchait à la dé-
» nigrer par de mauvais propos, n'en croyez rien.
» Faites aussi tenir une lettre au glorieux empereur de
» France, afin que, pour l'amour de nous, il n'éprouve

(1) Ou *fils de prince*.

» pas de mécontentement. Notre bon et fidèle servi-
» teur Nersès ira vous trouver, et vous nous le ren-
» verrez promptement. »

Signé en monogramme *Wakhtang*.

Sur l'adresse :

Cette lettre arrivera à l'ambassadeur de l'empereur de France, marquis de Ferriol, en 1707 de J. C.

Tout en reconnaissant l'utilité que nous avons retirée du premier travail pour l'intelligence de la fin de la lettre du roi Wakhtang, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer avec quelle légèreté il fut fait, puisque l'auteur a ajouté, ou plutôt l'on a ajouté d'après lui, au bas de la version :

« Tout le reste, ce sont des invocations à la sainte
» Vierge, pour lui demander son intercession, afin de
» favoriser le voyage de la dame. »

Telle qu'elle est, la lettre du roi Wakhtang fournit les remarques suivantes.

I. *L'unité d'essence* de la sainte Trinité est rendue en géorgien par *ertharseba*, mot composé de *un* et *être* ; l'idée corrélative par *sam-thwitheba* (1), où l'on peut voir un dérivé de *sami thawi, trois têtes*. Cependant, dans la mauvaise traduction de Marie Petit, on lit *connaisseur* de Dieu seul et *trois lumières*, qui paraît répondre aussi à *sam-thwitheba*, en dérivant ce mot de *thwali* (*œil*).

---

(1) Préf. génér. du *Cod. géorg.* man.

II. On voit dans la chronologie des rois géorgiens de Deguignes, que la robe sans couture de J. C. fut portée dans la Géorgie sous Aderk, 10.e roi de ce pays, vers l'an 39. Au 3.e siècle, Mirian, 24.e roi de Géorgie, fit construire à Mtzkhétha, la métropole du Karthli, une église en bois où fut déposée la robe sans couture de J. C.; et plus tard, Mirdat, vingt-sixième roi, fit entourer de pierre les colonnes de bois de l'église, qui dès-lors prit le nom de *sweti-tzkhoweli*, ou colonne vivante (1). Quant à la robe de J. C., on lit dans Chardin (*in-8.°* I, 215), que Chah-abaz en trouva une dans le trésor d'Etchmiadzin, et la fit porter à Ispahan. Trèves, au dire de Brower cité par D. Calmet (2), se glorifiait d'en posséder une troisième. Je ne sais quel miracle eut lieu à *Sweti-tzkhoweli*, mais on en voit la fête indiquée dans le calendrier géorgien, sous la rubrique du 1.er octobre (3).

(1) *Nouv. Journ. asiat.* septembre 1828, p. 227 et suiv.

(2) Calmet, *Dictionn. de la Bible*, au mot *Vêtement*.

(3) Dans un manuscrit envoyé tout récemment de Pétersbourg par le prince Théimouraz, petit-fils du roi Iracli, pour la Société asiatique dont il est membre, on lit cette note :

« La robe de N. S. J. C., enterrée dans l'église de Mtzkhétha, apparut au temps de Mirian, roi de toute l'Iwérie, au commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne, par la croissance spontanée d'un cyprès au-dessus du lieu. La sainte vierge Nina, qui convertit toute l'Iwérie, fit d'abord de cet arbre une colonne pour l'église de Mtzkhétha. En effet, bien qu'après la résurrection et l'ascension de J. C., le saint et illustre apôtre Andria eût prêché dans notre pays, ce fut sainte Nina, de la tribu de Zabulon, l'égale des apôtres, qui accomplit son œuvre. Cette colonne, née spontanément sur la robe du Sauveur, et élevée par sainte Nina, a opéré et opère continuellement encore des prodiges. » THÉIMOURAZ.

L'église de Mtzkhétha servait de sépulture aux rois de Géorgie : de là l'expression *samarounod* employée dans la lettre, qui ne me présentait pas un sens clair, et dont la signification est fixée par un passage de la traduction de Marie Petit (1).

III. Voici une difficulté plus grave : quatre rois géorgiens ont porté le nom de Wakhtàng, avant le signataire de cette lettre, les 33.ᵉ, 67.ᵉ, 69.ᵉ et 90.ᵉ de la liste de M. Klaproth ; ainsi, le Wakhtang de notre autographe est le cinquième du nom. Est-ce donc bévue ou erreur volontaire qui fait que, dans un des documens qui seront publiés après celui-ci, Soulkhan-saba nomme son neveu Wakhtang IV ?

IV. Le roi Wakhtang donne au marquis de Ferriol le titre de ხოჯაჩიადის შემნახავი *Khôua-chiadis Chemnakhawi*, gardien de. . . .

Le premier mot n'est pas géorgien, bien qu'il se trouve à plusieurs reprises dans le roman de Tariel, vers 629, 656, 4627, 4699. Le sens m'en était inconnu ; le voici cependant dans cette lettre, et dans la 3.ᵉ du prince Soulkhan : un savant orientaliste, M. Bianchi, nous a dit que les deux mots persans

(1) *Voyez* ce qu'a écrit, sur les antiquités de Mtzkhétha, M. Saint-Martin, dans les notes relatives à l'histoire des Orpélians. (*Mém. histor. et géogr. sur l'Arménie*, t. II.)

L'auteur, avec cette judicieuse critique qui le caractérise, y a analysé tout ce qui existe sur cette ville dans les anciens. C'est aux lumières de M. Saint-Martin que je suis redevable des premières données qui m'ont servi à l'explication de la lettre du roi Wakhtang.

khoch iadi, véritable représentation du mot *khouachi iadi*, signifiaient *bonne renommée*; nous lui devons l'intelligence de ce passage, et par-là de tous ceux où ce mot est employé.

V. Je n'ajouterai plus qu'une remarque sur les titres donnés au roi de France. Il est constamment nommé *Khel-mitsiphe*, titre plus élevé que celui de *Mephe*, et qui ne s'applique qu'aux souverains de l'ordre le plus haut, comme le chah de Perse, le grand-seigneur, et l'empereur de Russie. Dans les protocoles de la chancellerie persane, selon des documens manuscrits déjà cités, le roi de France a toujours aussi le titre d'*empereur, roi de Picardie, Saintonge, Provence, Aquitaine, Bordeaux, Dunkerque*, &c. Quant aux attributs dont se décorent les rois de Géorgie, on les voit, dans Chardin (*in-8.°* I, 199), prendre ceux de *roi des Listamériens, Lictimériens, Litiens, Mésiulctiens, Cheuiens, Chevouratiens, Osi, Suaniens, Bualtiens, Fidisciens, Jabilouziens, Psianétiens, Tusciens, Circassiens; seigneur des trois tribuns, du saint siége de Chette, de Moucranie, de Sabatian, de Thrialeth, de Tachir, de Somette, de Chianchie, de Chanwande*, noms équivalant à ceux de roi des nations qui habitent les monts Likht, et la Likht-Iméreth, le Mthiouleth, le Khewi, le Khewzoureth, l'Oseth, le Souaneth, le Thoucheth; seigneur suzerain des Eristhaws du Ksan, de l'Aragwi, de Mtzkhétha, de Moukhran, du Sabaratho, de Thrialeth, de Tachir, de Somkheth, tous pays connus; mais il m'a été impossible de préciser les localités de

Bualtiens, Psjanet, Fidisciens, Chiancha et Chawand, ainsi que le troisième des Eristhaw. Seulement, en changeant une lettre, les Bualtiens seraient les habitans de Dwaleth.

Si la lettre que nous publions n'est point l'original de celle dont Marie Petit a donné la traduction dans son factum, il faut supposer de deux choses l'une : ou le roi de Géorgie aura écrit à celui de France une lettre qui se sera perdue ; et dans ce cas, elle aurait été semblable pour le fond à celle adressée au marquis de Ferriol, ou plutôt, Marie Petit aura jugé qu'elle pourrait faire plus d'impression en disant que celle dont elle était porteur s'adressait au roi de France. Mais elle en aura outré le style en la traduisant de souvenir, et d'après des explications verbales, comme on a pu le voir. Comment croire, en effet, que Wakhtang, parlant de son pays, le traite de *contrée barbare?*

Marie Petit était arrivée à Tiflis avec Castelini et Beauregard au mois de juillet 1707; elle y était encore à la fin d'août, lorsque l'attestation signée de ces deux personnes, du P. capucin Joseph Marie, et de Nersès, lui fut délivrée; elle en partit avant la fin de septembre : donc la date de cette lettre remonte à cette époque ; et le mauvais état où se trouve l'original s'explique par le long temps qu'elle a dû le porter avec elle, depuis cette époque jusqu'au premier avril 1708 qu'elle arriva à Constantinople.

Les renseignemens que j'ai reçus de M. de Monmerqué, depuis la rédaction de ces notes, sur la ma-

nière dont il est devenu possesseur de ce bel autographe, se réduisent à ceci.

Il y a quelques années, Mme de Vimeux se défit, en faveur de M. de Monmerqué, d'une nombreuse correspondance où se trouvent, entre autres pièces, plusieurs lettres du marquis d'Argental à Voltaire et ses réponses. Ces lettres furent sauvées d'une conflagration générale par Mme de Vimeux, amie intime du marquis, lorsque, à la mort de Voltaire, Mme Denys les avait renvoyées à la partie intéressée, et que M. d'Argental, ne se souciant pas de les garder, les jeta toutes au feu. Son amie en sauva une liasse, celle qu'elle a cédée à M. de Monmerqué, et lui donna, par-dessus le compte, la lettre de Wakhtang. Or, M. Ferriol d'Argental était le propre neveu du marquis de Ferriol l'ambassadeur, et de Mmes de Tencin et de Ferriol, ses sœurs.

Comme aucun fait n'est isolé dans les sciences, les recherches auxquelles on a dû se livrer pour acquérir l'intelligence complète de la pièce en question, ont amené un autre résultat, la connaissance d'un Français arrière-petit-fils du roi Wakhtang, appartenant par les femmes à cette royale famille de Géorgie, et par les hommes à l'illustre famille diplomatique des comtes de Saint-Priest : le pair de France actuel de ce nom, fils du comte de Saint-Priest si connu par son ambassade à Constantinople vers la fin du dix-huitième siècle, émigra en Russie à l'époque de notre première révolution, et épousa une princesse Galitzin, arrière-petite-fille de Wakhtang V.

Lorsque ce prince se réfugia sous le patronage de la Russie en 1724, de grands biens lui avaient été donnés dans cet empire, et la princesse Anna, fille de son fils Giorgi, fut mariée à un prince Gallitzin. Ainsi, entre M. le comte Alexis de Saint-Priest, actuellement envoyé du Roi des Français à la cour de Parme, et le roi Wakhtang, il n'y a que quatre générations.

Nous ne nous flattons point d'avoir parfaitement compris la légende du sceau de la lettre de Wakhtang, qui porte :

რტო-დ ვარ დავითის. [მე ისად-ღმა] დავითის. ვახტანგ ვამტკი-ცებ მეფის (ძესა).

« Je suis une branche de Dawith, un *rejeton* de » Dawith. J'affirme le (fils) de roi Wakhtang. »

Le quatrième mot n'en est pas sûr ; le cinquième est coupé en deux.

Les quatre premières lettres ისად finissent la ligne, et les trois autres commencent la suivante. Je suis obligé de supposer que c'est le persan [illegible] *guirlande*. Le dernier mot du sceau est brisé. On peut supposer ძესა *fils*.

MÉLANGES MALAYS, JAVANAIS ET POLYNÉSIENS.

N.° II.

Bibliothèque malaye.

(Suite.)

SUPPLÉMENT.

J'ai cru devoir faire précéder cette liste supplémentaire de quelques observations sur l'ordre que j'ai suivi dans le classement des mss. malays dont Werndly n'a pas eu connaissance, et dont les titres m'ont été fournis, soit par des ouvrages de date récente, soit par les obligeantes communications de la Société royale asiatique de Londres. Cette revue même de documens que j'ai consultés, servira d'explication et peut-être d'excuse à mon travail.

La littérature malaye, qui a trouvé le moyen d'être originale en compilant, dérive, comme l'a déjà observé Leyden, de trois grandes sources, les littératures arabe, javanaise et keling (1). Les ouvrages d'ori-

(1) « Plusieurs de ces compositions se trouvent également en » vers et en prose; il en est d'autres dont il paraît exister deux » éditions : l'une immédiatement dérivée de la langue javanaise, et » qui conserve ordinairement un nombre considérable de mots ja- » vanais; l'autre dérivée du *keling*, et qui présente le plus souvent, » dans une forte proportion, des mots originairement sanscrits et » télinga. Les langues javanaise, keling et arabe sont donc les trois » grandes sources de la littérature malaye : mais dans les composi-

gine arabe sont ceux qui présentent le moins de difficultés, comme aussi le moins d'intérêt; aussi cette partie de la littérature a-t-elle été négligée par les Européens, qui peuvent puiser à des sources plus pures. Les ouvrages d'origine keling n'offrent de difficultés que lorsqu'ils arrivent à la littérature malaye par la voie de la littérature javanaise : dans ce passage, ils changent parfois de mœurs, de patrie et de nom, et se confondent avec les compositions d'origine javanaise, qui nous sont encore presque toutes inconnues, et dont les titres sont, par cela même, peu intelligibles; car les ouvrages se résument presque toujours dans le titre, sous le rapport du style. Le mémoire de Leyden et la liste de la collection Raffles présentent un grand nombre de ces ouvrages encore à moitié javanais : il est bien peu de ces titres que j'aie pu expliquer à l'aide de l'histoire javanaise compilée par Raffles; j'ai dû faire une simple mention des autres. Dans le nombre de ceux que j'ai essayé de deviner, il en est que j'ai dû restituer comme des inscriptions mal conservées; j'ai signé d'un astérisque ceux dont le sens complété me laissait quelques doutes.

Les titres que j'ai pu rétablir en caractères originaux, observent le même ordre alphabétique que ceux qui ont été réunis par Werndly dans son *Boek'zaal :* je les ai fait suivre de quelques titres traduits

---

» tions de date récente, les caractères et les événemens se trouvent » mêlés si confusément, qu'il n'est pas toujours facile de déterminer » à laquelle de ces sources ont puisé les auteurs. » (*Essay on the Indo-chinese nations; Asiat. Research.* tom. X.)

que je n'ai pas osé retraduire en malay, puis des titres transcrits que m'ont fournis le mémoire de Leyden et la liste des mss. de Raffles, mais que je n'entendais pas assez bien pour essayer de les retranscrire en caractères originaux. J'ai mis à part quelques titres que je crois altérés ou tronqués, et j'ai terminé ce supplément par la liste des manuscrits malays de la collection de M. W. Marsden qui n'ont pas reçu de titre spécial dans la *Bibliotheca Marsdeniana.*

De quelque précaution que j'aie usé, avec quelque défiance que j'aie examiné tous ces titres, pour donner à chacun son rang, je ne doute pas que je n'aie commis de nombreuses erreurs et quelques doubles emplois. Mais il est inévitable de se tromper souvent, lorsqu'on ignore beaucoup; et les littératures polynésiennes sont encore un grand *desideratum* de la science orientale.

J'appelle sur ce travail les observations des malaystes, et en particulier celles de M. W. Marsden, qui peut faire à ce supplément d'importantes additions.

78. اوندڠ اونداڠ *Statuts légaux.*

Collection Raffles, n.os 32, 33, 34, 74, 75, 77. S. Raffles, dans son excellent Mémoire *on the Malayu nation, with a translation of its maritime institutions* (*Asiat. Res.* t. XII), a donné une notice si complète et si savante de cette partie de la littérature malaye, que je ne puis mieux faire que d'en présenter ici un extrait.

« Indépendamment des lois fondées sur le texte du Koran,
» les divers états malays possèdent des recueils de lois na-
» tionales nommés اوندڠ ٢ *Institutions.* Ces lois, d'antiquité
» et d'autorité différentes, ont été compilées par les souve-

» rains, et chaque état de quelque étendue possède ses » *Oundang Oundâng* particuliers. On remarque, entre toutes » ces *Institutions*, une concordance générale; et quand elles » diffèrent entre elles, ce n'est presque toujours qu'autant » que l'exigent les localités ou la supériorité d'avantages et » d'autorité politique. Plusieurs de ces *Oundang Oundâng* » ne contiennent que de simples réglemens de port et de » commerce, tandis que d'autres s'élèvent à la hauteur des » plus importantes lois civiles et criminelles. » [Le droit musulman s'appelle حكم اسلام, et le droit national استعادة حكم اوندغ ٢.]

» Je me suis occupé, pendant long-temps, de recueillir » des manuscrits malays de tout genre, et en particulier » des copies des *Oundang Oundâng malayou*, qui, avec les » diverses collections de عادة ou coutumes immémoriales, » et les faits que l'on peut extraire utilement du *Shedjereh* » *malayou* et de l'*Akal malayou*, constituent une législation » originale, s'étendant au gouvernement, à la propriété, à » l'esclavage, à l'hérédité et au commerce.

» Sur la côte orientale de Sumatra, les états malays » d'*Atjih*, de *Siak* et de *Palembang*, peuvent être considérés » comme les plus puissans : je me suis procuré une copie » des اوندغ ٢ اچه, avec une notice succincte des اوندغ ٢ » سياك. J'espère pouvoir me procurer bientôt d'autres exemplaires de ces *coutumes* et quelque copie des اوندغ ٢ ڤلمبڠ. »

[A ces *Institutions*, je dois ajouter les *Oundang Oundâng* de *Benkoulin*, imprimés à Londres sous le titre de *a Code of laws, as established by the Pangeran's court at Fort Marlborough, collected by H. R. Lewis*; London, 1821, *in-4.°* (texte malay), et la rédaction des *Coutumes* de la *résidence* de *Laye* (Redjangs) et de celles de la contrée de *Passoumah*, nommées عادة مانق. (Hist. de Sumatra par M. Marsden, pp. 218 et 230).]

» Les principaux royaumes de la péninsule malaye sont,

» sur la côte occidentale, ceux de *Kedah*, de *Malâka* et de » *Djohor;* sur la côte orientale, ceux de *Tringano*, de » *Patani* et de *Pahang*. J'ai obtenu et recueilli quelques » copies des اوندڠ ٢ كده, des اوندڠ ٢ ملاك et des » اوندڠ ٢ جوهر. »

» Le code de *Malâka* paraît avoir été compilé pendant » le règne du sultan Mohammed-shah, que les annales » malayes représentent comme le premier souverain de » Malâka qui ait embrassé l'islamisme. Ce fait doit avoir eu » lieu vers l'an 1276 de l'ère chrétienne. Le code de *Ma-* » *lâka* doit donc être considéré comme presque contem- » porain des premiers progrès de l'islamisme dans les con- » trées malayes : &c. »

[Suivant le *Shedjereh malayou*, le sultan de Malâka, Moudhafer-shah, fit compiler le livre des Instituts ou *Kitâb Oundang Oundâng*, pour empêcher ses *mantris* d'altérer les lois traditionnelles.

M. Angelbeek, dans son *Essai sur l'île Linga* (XI.e vol. des *Mémoires de la Société de Batavia*), nous apprend que les *Oundang Oundâng Djohor* sont adoptés depuis long-temps par les Malays de *Linga*. *Hij handhaaft de wetten en aloude instellingen des lands, welke onder den naam van* ondang ondang djohor *bekend zijne.*]

« Les états malays de l'île de Bornéo ont chacun en » propre des réglemens et des institutions qui ne diffèrent » pas essentiellement de ceux de la péninsule malaye : j'ai » déjà reçu plusieurs de ces *Oundang Oundâng*, les uns » en entier, les autres en partie seulement (1).

» Quant aux nations *Boughi* et *Makasar* de *Tana Gosa* » et de *Tana Ougi* (Célèbes), j'ai reçu quelques parties » détachées de leurs *Oundang Oundâng*; mais les copies » qui me sont venues entre les mains sont si incomplètes,

---

(1) Leyden dit (*Sketch of Borneo*): « La loi du pays est le » اوندڠ ٢ بروني, qu'on dit être de quelque antiquité. »

» si peu soignées et portent si évidemment le caractère de
» transcriptions imparfaites d'un code mieux élaboré et
» plus régulier, qu'elles excitent plus qu'elles ne satisfont
» le zèle de mes recherches. J'ai, depuis peu, pris des me-
» sures pour obtenir, sinon les originaux, du moins des
» copies plus correctes de ces *Institutions*, et j'ai quelque
» espérance de succès. Les deux principaux codes de
» Célèbes sont ceux de *Makasar* et de *Boni :* ils se sont
» conservés dans plusieurs livres; mais ce n'est que vers
» les parties intérieures de l'île qu'on les trouve dans toute
» leur pureté et leur *génuineté*.

» Je possède, sinon un code régulier, du moins une no-
» tice succincte des lois et usages des îles *Soulou*. »

S. Raffles s'était proposé de publier une collection des ملايو ٢ اوندڠ : mais il voulait réunir toutes les meilleures autorités écrites, et, s'il était possible, visiter les cours de justice des naturels. Après avoir long-temps différé, dans cette intention, l'exécution de son *Corpus juris malaïci*, il se détermina à publier comme essai, dans les *Asiatic Researches*, une traduction des lois maritimes des Malays (*the maritime Institutions of the Malays, translated from duplicata copies*) : cette traduction, revue sur les manuscrits les plus authentiques et les plus corrects du texte malay, enrichie de notes correspondant au plan général de l'entreprise, devait former l'une des six parties du Corps de lois malayes.

Dans son travail sur ces *coutumes maritimes*, S. Raffles a pris pour texte le code de Malâka, tant à cause de la supériorité reconnue de ce royaume autrefois si florissant, qu'eu égard à la circonstance que ce code a été, avec de légères modifications, adopté par plusieurs des anciens et puissans états de l'île de Célèbes, et qu'il continue d'être en vigueur parmi les navigateurs *boughis* et *makasars*. Ces peuples, qui diffèrent radicalement des Malays, possèdent un code maritime d'une bien plus haute antiquité; mais ils paraissent avoir, dans ces derniers temps,

adopté en plusieurs cas les lois maritimes de Malâka. S. Raffles a donné, dans sa traduction, les variantes de deux manuscrits reçus de *Malâka* et d'un troisième reçu des états *makasars*.

79.* بديع الزمان *la Merveille du temps.*

C'est ainsi que je restitue les mots *Badiul zeman,* qui se lisent sous le n.° 56 de la liste des manuscrits Raffles : j'ignore d'ailleurs quel est le sujet de cette composition littéraire.

80. بستان عارڤين *le Jardin des sages.*

Collection Raffles, n.° 70 (*Bustan aripin*), عارڤين est ici pour عارفين. Les Malays ont horreur de l'*f*, et la remplacent presque toujours, dans la prononciation des mots arabes, par le *p*, l'une des lettres qui conviennent le mieux à leur organe vocal (1).

عارف a, dans l'acception ordinaire, le sens de *sage*, et, dans les ouvrages religieux et mystiques, celui de *gnostique*. Si cette composition est, comme on peut le croire, un traité de la secte des *soûfis*, il faut traduire : *Jardin des illuminés.*

81. بوڠ رمڤى *le Mélange de fleurs odorantes.*

M. Roorda van Eysinga cite cet ouvrage comme autorité dans son *Dictionnaire malay*. بوڠ رمڤى signifie proprement la fleur du *pandanus odoriférant*, et, par extension, des débris de fleurs semés dans les cheveux ou roulés dans les plis de l'étoffe qui les couvre : cette expression me paraît désigner ici un mélange de *fleurs* littéraires, une anthologie malaye.

82. حكاية ابليس *Histoire du diable.*

---

(1) Cette règle de prononciation ne souffre qu'une seule exception, depuis les Philippines jusqu'à la pointe d'Atjih : les insulaires de *Poulô-nias* affectent la lettre *f*, qu'ils substituent constamment à la lettre *p* dans les mots malays ; ainsi ils prononcent *fouloh* pour *pouloh* ; *foukoul* pour *poukoul*, &c. Le malachassa paraît posséder ces deux lettres.

Mentionné par Leyden comme imitation d'un ouvrage arabe.

83. حكاية احمد محمد *Histoire d'Ahmed Mohammed.*

M. Roorda van Eysinga cite cet ouvrage comme autorité dans son *Dictionnaire malay*. Cet *Ahmed Mohammed* est sans doute le dernier sultan de Malâka, celui qui fut vaincu et privé de ses états par Alphonse d'Albuquerque.

84.* حكاية احوال بسنو *Histoire des aventures de Vichnou.*

C'est ainsi que je restitue les mots *Hikayat ahamul* (*sic*) *bisnu* qui se lisent sous le n.° 54 de la liste des manuscrits de Raffles. احوال désigne vraisemblablement les *avatâras* de ce dieu; l'auteur se sera complu dans un sujet où l'imagination extravagante des Malays doit se trouver à l'aise.

85. حكاية اڠكس ديو *Histoire d'Angkasa Dewa.*

Collection Raffles, n.° 53. Le mot malay *Angkasa* étant une altération du sanscrit आकाश, il se présente la difficulté de savoir s'il faut traduire ou transcrire اڠكس ديو. Les mots *Indra Sakti, Indra Poutra, Indra Laksana*, reconnus comme noms propres par les Malays, m'ont décidé à transcrire dans le même sens les mots *Angkasa Dewa.* Je dois observer que ces noms ou titres, empruntés à la langue sanscrite, ne s'appliquent d'ordinaire qu'à des personnages héroïques.

86. حكاية انق حمزه *Histoire des fils de Hamza.*

C'est ainsi que je complète le titre *Anak hamza* qui se lit sous le n.° 56 de la liste des mss. Raffles : cf. *Hakayat Hamza* (n.° 25 du *Boekzaal* de Werndly), dont celle-ci ne me paraît être qu'un extrait.

87. حكاية انق راج اڠكڠ دڠن انق راج فيقسبت

Histoire du prince des oiseaux-rhinocéros et de la princesse des moineaux.

J'extrais ce titre du *Dictionnaire malay* de M. Marsden (ڤيڤت). Ce conte fait sans doute partie d'un des manuscrits malays de sa collection qui n'ont pas reçu de titre spécial dans la *Biblioth. Marsden. L'Anggang* ou مورغ تاهن est l'oiseau que nous nommons calao.

88. حكاية اندر جاى *Histoire d'Indra djaya.*

Collection Raffles n.° 60. Il a été publié de ce conte un extrait dans l'*Indo-chinese Gleaner,* n.° II, sous le titre de *Malay idea of the creation, transl. from a malay tale, called the* حكاية اندرا جاى *or History of* (prince) *Indra-jia:* ce fragment prouve assez qu'il n'y a d'indien dans cette *Hakayat* que le nom d'*Indra djaya* (1).

---

(1) Voici cet extrait : La princesse adressa cette prière à *Indra djaya :* « Veuillez instruire votre esclave de la manière dont fut » créée la terre. » Le prince lui dit : « Le puissant Jéhovah répandit » une lumière sur les élémens encore informes de la terre ; cette lu- » mière se fondit et devint un abîme d'eaux, la mer vaste et sans » bornes. Puis il répandit son souffle sur l'étendue des eaux, et il s'en » éleva de l'écume et de la vapeur. La mer fut créée avec ses sept » étages, tous éloignés l'un de l'autre d'une distance de 500 ans de » marche. La terre fut également formée de sept étages. Il déploya » alors la terre sur l'océan, des lieux où se lève le soleil à ceux où » il se couche ; mais le centre de la terre était encore vacillant, agité » par les secousses de la profonde et large mer. Le puissant Jého- » vah créa la montagne *Kaf* (قف) pour consolider la terre, l'en- » tourer et la préserver des coups de vagues du vaste abîme. Des » veines primitives du mont *Kaf* jaillirent alors une multitude » d'autres montagnes hautes et larges qui rendirent la terre immo- » bile. Par delà les limites du *Kaf,* est un vaste espace soixante-dix » fois aussi grand que le monde : là, le sable et la poussière sont » du musc; l'herbe et les végétaux, du safran; les pierres, des » rubis et des émeraudes. — Oui ma sœur (ادندا), c'est ainsi. »

La princesse répondit : « Ton esclave reçoit tes paroles et les

89. اندرا لايڠن حكاية *Histoire d'Indra Layangan.* Collection Raffles, n.° 57. Les mots *Indra Layangan* ne peuvent former qu'un nom propre. M. W. Marsden a donné, dans la *Praxis* qui suit sa grammaire malaye, des extraits

---

» place sur la pierre de son front. Oui mon frère! — Ton esclave
» desire encore savoir de quelle manière furent créés les sphères
» empyrées et cristallines, les anges et les amis (du prophète); de
» quelle substance ils furent formés. »

Indra djaya répondit : « Voici quelles furent ces créations. Au
» commencement, le puissant Jéhovah répandit une glorieuse lu-
» mière, une figure vivante de Mahomet. Cette figure illuminée,
» frappée du souffle du souverain maître de tous les mondes, fut
» agitée comme l'eau dans le chaudron bouillant. De la sueur qui
» couvrait la tête de cette figure, il forma tous les anges; de la
» sueur qui en couvrait la face, il forma les sphères empyrées et
» cristallines, la tablette de comptes, la plume qui va toute seule,
» le soleil, la lune, les étoiles et tout ce qui est dans la mer; de la
» sueur qui en couvrait la poitrine, il forma tous les prophètes ins-
» pirés et tous les fidèles apôtres de la religion; de la sueur qui en
» couvrait les sourcils, il forma tous les croyans des deux sexes; de
» la sueur qui en couvrait les oreilles, il forma tous les juifs et les
» chrétiens; et de la sueur qui en couvrait les pieds, il forma la
» terre de l'orient à l'occident avec tout ce quelle contient. Alors le
» puissant Jéhovah adressa cet ordre à la figure vivante, illuminée
» du prophète : Regarde derrière toi, devant toi, à ta droite et à ta
» gauche. La figure illuminée, en regardant autour d'elle, aperçut
» une autre lumière éclatante qui représentait Abou-bekr, Omar,
» Othman et Ali, les divins amis du prophète. — Ce fut ainsi, ma
» sœur. »

La princesse répondit : « Une nouvelle lumière a répandu ses
» rayons sur le cœur de votre esclave! »

Le traducteur observe que les personnes qui ont lu les commentateurs de l'Alcoran, retrouveront ici leurs rêveries, et que, bien qu'extrait d'un conte, cet exposé de la création est conforme aux opinions reçues chez les Malays musulmans de Malacca. Ils croient à l'existence de 18000 mondes qui se sont succédés, et dont celui-ci est le dernier; il sera suivi du grand jugement.

d'un *Roman contenant les aventures d'Indra Laksana* اندر لقسان, *d'Indra Mahadewa* اندر مهديو et de *Dewa Indra* ديو اندر.

90. حكاية جارن تمس *Histoire de Djarana tamasa :* aventures amoureuses d'un chef de Madjapahit (Java). Composé par *Andika.*

Histoire d'origine javanaise mentionnée par Leyden.

91.* حكاية دالغ اندر كسوم *Histoire du dâlang Indra Kesouma.*

Collection Raffles, n.os 27 et 28 (*sic*) اين حيكايت..... دالغ اندر كسوما.

92.* حكاية دالغ ڤغود اسمن *Histoire du dâlang Pangouda Asmana.*

Collection Raffles, n.os 19 et 20 (*Dalang panguda asmana*).

93.* حكاية دالغ ڤودق اسمن *Histoire du dâlang Poudak Asmana.*

Collection Raffles, n.o 57 (*Hikayat dalang pudak asmana*). Je ne comprends pas bien quel peut être le sujet de ces trois *Hakayat* : les *dâlang* sont des monomimes ambulans qui improvisent des drames et prêtent leur parole aux ombres ou aux marionnettes que leurs mains font mouvoir sur la scène : mais il ne me paraît pas probable que les aventures de personnages aussi vulgaires aient fourni le sujet de ces trois histoires. C'est dans la lecture de ces manuscrits qu'il faut chercher l'explication de leurs titres.

94. حايكة دامر ولن *Histoire de Damar Woulan.*

Collection Raffles, n.os 5 et 11. Cette histoire est vraisemblablement une traduction de l'ouvrage javanais indiqué sous le n.o 34 des manuscrits javanais de la collection Raffles.

95. سكاية درمر راج *Histoire de Dharma râdja.*

Mentionné par Leyden comme une des histoires *Souçou-poun.* Ce *Dharma râdjah* est-il le même qu'*Angling* (اغكليغ l'Indien ?) *Dharma ?* Cf. n.° 152.

96. حكاية ديو مندو *Histoire de Dewa Mandoû.*

Collection Raffles, n.° 46 (ايني سورة ديوا مَنْدُو). Mentionné par Leyden sous le titre de *Dewa mandû cheritra.* Cf. App. 1, n.° 24 des manuscrits javanais de la collection Raffles.

97*. حكاية ديوى مغيندر لقسان *Histoire de Dêwî Mengîndra Laksâna.*

Cité comme autorité dans le *Dictionnaire malay* de M. Roorda van Eysinga (*Dewie Mengindra Lakhsâna*). Je ne sais quel est le sujet de cette composition.

98*. حكاية راج اولر نغكوغ *Histoire du roi des serpens Nenggawong.*

Mentionné par Leyden (*Rajah ular Ninggawong*). Je pense qu'il s'agit ici du serpent *Shecha.* نغكوغ n'appartient pas à la langue malaye : serait-ce une altération de نكوغس नागवंश ?

99.* حكاية راج بالى *Histoire du roi de Bali.*

C'est ainsi que je restitue les mots *Hikayat râdja Babi*, qui se lisent sous le n.° 52 de la liste des manuscrits Raffles : *Babi* (pourceau) ne pouvant présenter aucun sens admissible, je lis *Bali* بالى ; cette correction me semble satisfaire à toutes les conditions de probabilité. Je ne puis deviner de quel roi de Bali il s'agit dans cette *Hakayat.*

100. حكايـــة راج بغس *Histoire des familles royales.*

Mentionné par Leyden (*Hikaiat Rajah bangsa*). Le savant anglais dit qu'il n'a jamais vu ce livre, mais qu'on

le lui a représenté comme une histoire généalogique des radjas malays. بقس est la transcription de बंग्श.

101.* حكاية راج بودق *Histoire du jeune roi.*

Mentionné par Leyden (*Hikaiat Rajah Boodá'k*).

102. حكاية راج جنجمه *Histoire du roi Djendjemah.*

Une traduction de ce conte pieux a été publiée dans l'*Asiatic Journal* (mars 1823), sous le titre de *the History of rajah Junjumah, translated from the malay, and originally communicated to the Asiatic Journal*; la traduction est anonyme. Je donnerai un extrait de cette légende curieuse dans un mémoire sur les superstitions des Malays.

103. حكاية راج خيبر *Histoire du roi de Khaiber* (le chef de la tribu juive de Kheiber en Arabie).

Mentionné par Leyden. Il est parlé de cette tribu dans le Coran. On trouve des détails curieux sur Kaïber (כֵּיבַּר) dans la relation de Benjamin de Tudèle; cette tribu juive était alors indépendante des musulmans. Je présume que cette *Hakayat* est une histoire romanesque, dont les principaux traits sont empruntés à la littérature des Arabes.

104. حكاية راج شاه جهان *Histoire du roi Shah Djehan.*

Collection Raffles, n.° 58. Je pense que ce شاه جهان est l'empereur des Mongols de l'Inde, qui portait ce nom et le titre de *second maître des conjonctions.*

105.* حكاية راج شاه مدين *Histoire du roi Shah Moudîn.*

Collection Raffles, n.° 66.

106.* حكاية راج شاه مردان *Histoire du roi Shah Mardan.*

Mentionné par Leyden: le savant anglais dit que cette *Hakayat* a de nombreux rapports avec l'ouvrage siamois

intitulé *Lin-tóng*; malheureusement il n'indique pas même le sujet de cette composition dans la notice consacrée à la langue *thay*. J'observe que ces rapports ne doivent s'entendre que des principaux traits des deux ouvrages.

107. حكاية راج عادل *Histoire du roi juste et équitable.*

Collection Raffles, n.° 63. C'est vraisemblablement une imitation de quelque légende arabe sur le roi Nouschirvan.

108. حكاية راج ڤاسي *Histoire du roi de Pasé.*

Collection Raffles, n.° 67, (*Hikayat Raja Pasai*). Pasé était autrefois une ville considérable située sur la côte septentrionale de Sumatra. Il n'est pas facile de deviner quel roi de Pasé est le héros de ce roman.

109.* حكاية ردين ميس لرا كسوم *Histoire de Radin Misa Lara Kesouma.*

Collection Raffles, n.° 40. Je ne sais s'il faut lire, sur la liste bibliographique qui m'a été communiquée, *Lara* ou *Sura*. C'est évidemment une histoire javanaise.

110. حكاية سري رام *Histoire de Srî Râma.* Traduction malaye abrégée du célèbre poëme le *Râmâyana.*

Leyden dit que cet ouvrage est considéré comme appartenant à la classe des *Histoires Sousoupoun*, à laquelle il rapporte aussi le حكاية كسوم اندر, le حكاية شاه قباد, le حكاية بيدا سري, le حكاية راج بكرمداتي, le حكاية درم راج, et, ce qui est remarquable, le حكاية كليله و دمنه. Mais l'explication qu'il donne du mot *Sousoupoun* est peu satisfaisante : *There is also one class of stories which the learned Malays term* susupun, *I imagine from an ancient dynasty of javanese princes to whom they relate.* Ce mot ne me paraît pas être d'origine malaye ; je pense que la distinction de genres qu'il représente, corres-

pond à celle que reconnaissent les Javanais entre les *Wayang pourwa* et les *Wayang gédog*. M. Marsden possède un exemplaire du *Srî Râma*, et en a donné des extraits fort étendus dans la *Praxis* qui suit sa grammaire malaye. Il s'en trouve une autre copie dans la collection Raffles, sous le n.° 22, mss. malays. Cf. App. I, n.° 22 des manuscrits javanais de la collection Raffles.

111. حكاية سلطان ابراهيم *Histoire du sultan Ibrâhîm.*

M. Roorda van Eysinga cite cet ouvrage comme autorité dans son *Dictionnaire malay*. Je pense qu'il y a identité entre cette composition et celle que Leyden mentionne sous le titre de *Hikaiat sultan Ibrahim ibn adhem*, parmi les ouvrages dont le sujet est emprunté à la littérature arabe.

112. حكاية سلطان حشرف (sic) د نكرى عجم *Histoire d'Haschraf sultan de la Perse.*

Un extrait de cette composition a été publié par M. Roorda van Eysinga dans les *Uittreksels uit Mal. G. &c.*, qui terminent son *Dictionnaire malay*.

113. حكاية سلطان محمود د نكرى بدار *Histoire de Mahmoud sultan de la contrée de Badâr.*

Un extrait de cet ouvrage a été publié par M. Roorda van Eysinga dans les *Uittreksels uit Mal. G. &c.* qui accompagnent son *Dictionnaire malay* (چرتر در قــــد &c. حكاية).

114.* حكاية شاه سقنــدى *Histoire de Shah Sepandya* (un radja des *Kelings*).

Mentionné par Leyden (*Sah-Sipundia*, le ش étant presque toujours prononcé et souvent écrit س). Ce savant orientaliste pense que cet ouvrage est une traduction du *keling*.

115.* حكاية شاه قباة *Histoire de Shah Kobata.*

Mentionné par Leyden (Sah K'obut, *or History of the war with the apes*). Il se trouve un manuscrit de cet ouvrage dans la collection Raffles, sous le n.° 31. Je présume que cette *Hakayat* est la même composition que le چرتر قباة ليل اندر de Werndly : n'ayant à ma disposition aucun des renseignemens qui pourraient prêter secours à cette conjecture, j'ai admis l'*Hakayat Shah Kobata* dans le présent supplément, comme une composition distincte de la première.

116. حكاية كسوم اندر *Histoire de Kesouma Indra.*

Mentionné par Leyden (Kusoma Indra, *or History of Indra*). Il se trouve dans la collection Raffles, sous le n.° 47, un ouvrage désigné par le titre de *Mas Indra Dewa Kesouma*: il y a lieu de croire que cet ouvrage est le même que le précédent. *Mas* (or) et *kesouma* (chose précieuse) me paraissent avoir, dans les noms propres javanais, la valeur de श्री ; les Barmans emploient dans le même sens le mot *shué* (or).

117. حكاية ملاك *Histoire de Malâka.* Cette histoire rapporte la fondation de *Malâka* par un aventurier javanais, l'arrivée des Portugais, et les combats soutenus par les Malays contre Albuquerque et les autres commandans portugais. (Cette notice est de Leyden.)

Cette histoire de *Malâka* paraît avoir été rédigée sur d'autres traditions que celles qui ont été recueillies dans le شجرة ملايو : ce dernier ouvrage donne pour fondateur à *Malâka*, un roi de *Singhapoura* détroné par les Javanais.

« Ces récits historiques, dit Leyden, sont très nombreux, » et l'on peut croire qu'il existe une chronique de chaque » petite tribu. Bien que souvent embellies par la fiction, » ces chroniques sont les seuls documens qui présentent

» des données historiques sur la nation malaye et sur les » progrès de sa civilisation. »

S. Raffles, dans son Mémoire *on the Malayu nation* (*A. R.*, t. XII), cite la traduction d'un manuscrit malay intitulé : *Histoire des temps anciens, présentant le récit de la première arrivée des Portugais à Malâca.* Cf. ڤرڠ ملايو.

118.* حكاية مهاراج بوم *Histoire du Maharadja Bouma.* Récit de la dispute de Brahma et de Vichnou : considéré comme la traduction d'un original *keling* composé par le poëte dramatique *Mangakarta Nigára.*

Cette notice est de Leyden : (*Hikaiat Maha Raja Buma of Purichu Nikassan*, or Account of the &c.). Je pense qu'il faut reconnaître un exemplaire de ce roman dans l'*Hikayat Buma* mentionnée sous le n.° 15 de la collection Raffles.

119. حكاية چابت تڠڬول *Histoire de Tchabout Tonggoul.*

Collection Raffles, n.° 44 (*Hikayat chabut tunggul*). Les mots *Tchâbout tonggoul* signifient, en malay, *déraciner des troncs d'arbres :* c'est vraisemblablement le nom de quelque héros malay ou javanais.

120.* حكاية چيكل وانڠ ڤاتي *Histoire de Tchikil Waning Pati.*

Collection Raffles, n.os 23 et 45. *Tchêkel Wdning Pâti* est le nom que les Malays donnent à *Pandji* dans leurs romans. S. Raffles interprète ces mots par *when young brave to death :* cette étymologie est ridicule. Conf. n.° 13 des manuscrits javanais de la collection Raffles.

121. حكاية ڤندداو مرجوال كاڤور *Histoire des Pandâwas vendant de la chaux.*

Mentionné par Leyden.

122. حکاية ڤنداو برجودي *Histoire des jeux des Pandâwas.*

Mentionné par Leyden.

123. حکاية ڤنداو جاي *Histoire de la victoire des Pandâwas.*

Mentionné par Leyden : il se trouve un manuscrit de cette *Hakayat* dans la collection Raffles, sous le n.° 2 et sous le titre altéré *Pandawan jawa.*

124. حکاية ڤنداو ليم *Histoire des cinq Pandâwas.*

Mentionné par Leyden : il se trouve un manuscrit de cette *Hakayat* dans la collection Raffles, sous le n.° 21.

125. حکاية ڤنداو ڤينجم بالي *Histoire des Pandâwas empruntant un palais.*

Mentionné par Leyden. Il considère ces *Hakayat* comme formant une classe comprise sous le titre général de حکاية ڤنداو. Ces compositions lui paraissent être des versions populaires et abrégées de différentes parties du *Mahâbhârata*, versions esquissant ce grand poëme tout aussi fidèlement que les traductions abrégées en langue mahrate, tamoule et telinga qu'il a eu occasion d'examiner. Il ajoute cette réflexion : « Lorsque les plus célèbres » personnages de la mythologie sanscrite sont introduits » dans les légendes malayes, la scène de leurs aventures » est presque toujours transportée dans l'intérieur de *Jawa*. » On a même vu des personnages arabes déportés par » l'auteur dans quelque contrée malaye. » Cf. n.° 52 du *Boekzaal* de Werndly.

126. حکاية ڤڠيرن کسوم اݢوڠ *Histoire du Pangeran Kesouma Agoung.*

Collection Raffles, n.° 43 (ڤڠيران کسوما اݢوڠ). Il me paraît probable que ce *Pangeran Kesouma Agoung* est le

célèbre *sultan Agoung*, qui succéda à son frère, le *Panambahan* de *Merta poura*, en 1541, et reporta les limites de l'empire de Java jusqu'au royaume de *Landak* dans l'île de Bornéo.

127. دار المظلوم *le Refuge de l'opprimé.*

Cet ouvrage, qui appartient à la doctrine des *soûfis*, fut composé en langue arabe par le docteur musulman Moulana Abou Ishak (que les Malays nomment néanmoins *Pandita*). Il se compose de trois discours : le premier sur le *Zât* ou nature divine, le second sur le *Sifat* ou attributs divins, et le troisième sur le *Faêl* ou conduite. Ce livre fut porté à Malâka par un des disciples de l'auteur, nommé Moulana Abou-beker. Mansour, sultan de Malâka, envoya l'ouvrage à *Pasé*, où il le fit traduire en malay par *Moukhdam Panakan*; cette traduction fut hautement approuvée par Moulana Abou-bèker. L'histoire de ce livre est rapportée avec plus de détails dans la traduction du *Shedjereh malayou* par Leyden, p. 209. M. W. Marsden possède un traité *soûfi* copié à *Pasé* : conf. n.° 9 des mss. malays de la collection de M. W. Marsden qui n'ont pas reçu de titre spécial dans la *Biblioth. Marsden*.

128. سريب مثال *les Mille énigmes* : rédigé par demandes et réponses.

J'extrais des *Amhonsches Zaaken* de Werndly le titre et la notice de ce manuscrit (*Saribo mataal of de duizend daarzels bestaande in vragen &c. in-4.°*). Le mot arabe مثل a des sens assez nombreux; ceux de parabole, adage, sentence, allégorie, apologue; mais je pense qu'il faut s'en tenir à la traduction de Werndly, qui avait le manuscrit sous les yeux.

129. سلسله راج ٢ د تانه جاو *Histoire généalogique des rois de Jawa.*

Collection Raffles, n.os 24 et 25. Conf. سجاراه بڠكل

مسمهون n.° 36 et كرد ترونغو n.° 67 du *Boekzaal* de Werndly.

130. شعر اجرانق *Poëme destiné à l'éducation des enfans.*

Collection Raffles, n.° 53. Ces mots signifient littéralement *Poemation docens pueros*, et doivent désigner un petit poëme d'une lecture facile et instructive, du même genre que le *Livre des mille mots*, le *King* de l'instruction primaire à la Chine.

131. شعر اغكري *Poëme d'Angréné.*

Collection Raffles, n.° 65. Ce poëme est sans doute une imitation du grand poëme javanais sur les amours de Pandji et d'Angréné. Conf. n.° 13 des manuscrits javanais de la collection Raffles.

132. شعر ايكن *Poëme du poisson.*

Collection Raffles, n.° 53.

133.* شعر بيدا سري *Poëme de Bidâ Seri.*

Collection Raffles, n.os 7 et 36. (ابن شعير بيدا (*sic.*) ساري). Cité comme autorité dans le *Dictionnaire malay* de M. Roorda van Eysinga.

Une rédaction en prose est mentionnée par Leyden, sous le titre de *Hikaiat Bida Sari*. Ces deux derniers mots, qui n'appartiennent pas à la langue malaye, ne peuvent s'expliquer, je pense, qu'en lisant *Bîdâ srî :* je ne considère point comme une objection que l'un des manuscrits Raffles porte ساري ; on sait que l'orthographe de presque tous les manuscrits malays de Java est très-défectueuse. Si l'on adopte la correction que je propose, les mots بيدا سري représenteront assez bien विद्या *Dourga* et श्री *Lakshmî*. Le premier se trouve déjà transcrit par بديا dans le mot بدياداري विद्याधरी ; le second conserve

dans la langue malaye deux des sens qu'il possède en sanscrit. Je pense donc que شعر بيدا سرى est la traduction de quelque titre sanscrit analogue à celui de विद्याश्रीगीतं.

134. شعر ردين منترى دان كن تمبوهن *Poëme de Radîn Mantri et Kena Tambouhan.*

M. Roorda van Eysinga cite ce poëme comme autorité dans son *Dictionnaire malay*. M. W. Marsden en a publié deux extraits dans les *Exercices* qui suivent sa grammaire: il est vraisemblable qu'une copie de ce roman poétique se trouve comprise au nombre des manuscrits malays de sa collection qui n'ont pas reçu de titre spécial dans la *Bibl. Marsden.*

Leyden cite une composition siamoise intitulée *Radîn*, comme traduction d'un roman javanais : s'agit-il ici de quelque imitation javanaise du شعر ردين منترى? Le mot *Radîn* n'est pas un titre bien explicite.

135. چريتر در قد سورغ برنام حاتم طائى *Aventures d'un homme nommé Hatim Taï.*

Traduction ou imitation d'un roman persan dont on doit une traduction anglaise à M. Atkinson (Calcutta), et une autre à M. D. Forbes (Londres). M. Roorda van Eysinga a publié trois extraits de ce *Tcheritra* dans les *Uittreksels uit M. G. &c.* qui suivent son *Dictionnaire malay.*

136. شعر كراقن بنتن *Poëme sur la fondation de Bantan.*

Collection Raffles, n.° 49. *Bantan* est une ville située à l'extrémité occidentale de Jawa.

137. عادة كده *Coutumes* (lois traditionnelles) *du royaume de Kedah.*

Mentionné par Leyden : ces coutumes furent compilées

par le radjah *Shah-alem* en l'année de l'hégire 1151. S. Raffles possédait plusieurs copies des *Oundang Oundang Kedeh.*

138. عادة ملايو *Coutumes* (lois traditionnelles) *des Malays.*

Mentionné par Leyden ; ce savant orientaliste pense que les plus anciens de ces statuts ont été empruntés aux Javanais et aux Boughis. L'*Adat Malayou* me paraît, à raison de son titre, devoir être une ancienne rédaction antérieure à tous les *Oundang* des différens royaumes de la polynésie ; car le mot ملايو *malayou*, dont je déterminerai le véritable sens dans un mémoire particulier, est pour ainsi dire un titre d'honneur auquel prétendent toutes les tribus littorales de la polynésie depuis Sumatra jusqu'à Bornéo, et il est inexact de dire que ce titre désigne plus particulièrement les tribus qui habitent la presqu'île de Malâka.

139. عقل كفد اورغ بسر ٢ *le Sage aux grands.*

Collection Raffles, n.° 69. C'est, il me semble le sens le plus probable que présentent les mots, *Akal kepada orang besar besar.* J'observe que le traducteur du dictionnaire de M. Marsden, ne se rappelant pas le sens spécial des mots anglais *great men*, a méconnu celui de اورغ بسر.

140. كتاب الرسول *le Livre de l'envoyé* (du *prophète*).

Collection Raffles, n.° 72.

141. كتاب القيامة *Livre de la résurrection ou du jugement dernier.*

Le manuscrit auquel je crois devoir donner ce titre appartenait à Valentyn, qui le désigne ainsi : *De geschiedenis van den dag des Oordeels.*

142. كتاب رمل *Livre de géomancie* ou de divination par le sable. Composé en l'année de l'*hed-*

jrah 1175 (1761), à *Palambani* (Palembang?); précédé d'un traité astrologique décrivant les révolutions de quelques-unes des planètes, et présentant une table des jours auxquels le soleil entre dans chaque signe du zodiaque pour cette année (lunaire). Un *memorandum* en javanais porte la date de ١١٨٧ 1187 (1773).

Ce manuscrit appartient à M. W. Marsden, et la notice en est extraite de la *Bibl. Marsd.* Il doit exister des traités sur cette matière en langue *batta*. Flacourt (Hist. de Madagascar) nous fait connaître le titre d'un traité de géomancie écrit en langue *malacassa*. Cf. append. III.

143. كتيك ليمر *les Cinq instans.*

Le كتيك ليمر est la traduction malaye d'un traité en langue *batta*, qui porte le même titre. (Cf. Append. II, note sur la litt. *batta*.) S. Raffles annonce (*on the Malayan nation &c.*) qu'il possède un exemplaire de la version malaye : ce traité ne se trouve cependant pas indiqué sur la liste des manuscrits de la collection donnée à l'*Asiatic Society*.

Cf. n.° 13 des manuscrits malays de la collection de M. W. Marsden qui n'ont pas reçu de titre spécial dans la *Biblioth. Marsden.*

C'est sans doute par allusion à ces cinq instans que les Malays et les Javanais nomment l'astrologie *pantcha lima* (पञ्च ليمر cinq-cinq).

144.* وهن جاو دڤنده ڤد بهاس ملايو . . . . . . *traduit en langue malaye.*

Collection Raffles, n.° 41 (*Wuhon Jawa di pindah pada basa Malaya*). Je n'ai point traduit les deux premiers mots, qui constituent réellement le titre, parce que j'ignore le sens de *Wuhon* : je conjecture que c'est une altération

javanaise du malay ڤوهن *arbre*; les Javanais préférant le *w* au *b* et au *p*. ڤوهن serait-il employé comme synonyme du mot arabe شجره (شجره جاو) ? Je n'ose le croire. Quel que soit le sens de *Wuhon*, ce titre me paraît devoir désigner une histoire de Jawa.

C'était vraisemblablement d'ouvrages de ce genre que parlait S. Raffles, quand il annonçait à la Société de Batavia (*Discours d'ouverture de la séance générale de 1813*) qu'il avait en sa possession trois histoires de Jawa, extraites des *chroniques originales*, mais auxquelles il n'osait cependant accorder une entière confiance, parce qu'elles n'étaient arrivées jusqu'à lui qu'à travers une ou deux traductions.

145. چرتر راتو بدر كسن *Histoire du prince Bader Kisna.*

Mentionné par Leyden : histoire d'origine javanaise ; il faut lire *Bhadra Krishna*.

146. چرتر ميس كيامڠ *Histoire de Mîsa Kiamong*, princesse de *Daha* (Java), enlevée par *Temoûngoûng Bapang Tchakar Bima*, et délivrée par *Bitara Kala*.

C'est Leyden qui me fournit ce titre et la notice qui l'accompagne.

[Il se trouve, sous les n.os 18 et 76 de la liste des manuscrits Raffles, deux titres ainsi conçus: *Chaita rajaraja* et *Cherita selasila*. Ces titres sont évidemment altérés et mutilés (...... چرتر راج ٢ et ...... چرتر سلسله); je ne puis les classer.]

147. ڤرجنجين كرايڠ ݢوا دڠن كمڤني بولندو *Traité entre le Kraying de Goua et la Compagnie hollandaise.*

Collection Raffles, n.° 10 (*Perjanjian keraying Gua dangan kumpni bulandan*). Je pense que c'est de ce traité

que parle Raffles (*Hist. of Java*, append. F), lorsqu'il dit : « Dans un traité conclu entre le peuple de *Goua* et l'amiral » Speelman, nous trouvons que les Makassars promirent » de payer telle masse de métaux précieux ou mille es- » claves. » Conf. قنتن اسقلمن, n.° ٧٧ et Append. ii, mss. boughis de M. W. Marsden. Le *keraying* ou *krain* est un gouverneur de province.

---

148. *Le Modèle de la consolation du cœur :* recueil de quelques vieilles histoires malayes.

J'emprunte cette notice à Valentyn, qui possédait le manuscrit auquel elle se rapporte : (*Het voorbeeld van de vertroosting van 't herte*).

149. *Mémoires autobiographiques d'une famille malaye* (celle de ك دمڠ ; rédigés par *Intchi La' oûdîn*, le plus jeune des fils de *Keî Damang*).

Traduit par le savant Marsden et publié par le comité des traductions orientales, sous le titre de *Memoirs of a malayan family, written by themselves ; 1830 in-8.°* M. Marsden en avait déjà publié un fragment dans la *Praxis* qui termine sa *Grammaire malaye*.

Le manuscrit original et qui paraît être unique appartient à la collection du traducteur ; il contient quelques autres traités.

150. *Relation d'une ambassade envoyée par les Malays à la Mecque et à Constantinople, pour demander des secours contre les Portugais.*

Mentionné par Leyden.

---

151. *Akal Malayou.*

Cité par Raffles dans son *Mémoire sur la nation malaye et son droit maritime.* [Voyez la note sur les اوندڠ٢.]

152. *Angling Dermavi Raja cheritra.*

Mentionné par Leyden. Voy. *Hist. de Java*, t. II, p. 75.

153. *Balinta sena.*

Mentionné par Leyden comme une histoire du genre de celles que les Malays nomment *Sousoupoun.*

154. *Gambar Sri Ratu Anum-ani malayu*, ou *Histoire de Gambar Sri princesse de Daha et de Radjah Aném de Malayu.*

Mentionné par Leyden comme une histoire d'origine javanaise.

155. *Gambar Wira putra.*

Mentionné par Leyden.

156. *Hikaiat Bian.*

Mentionné par Leyden comme une histoire d'origine javanaise.

157. *Hikaiat Khajeh Maimûm.*

Mentionné par Leyden comme une imitation de l'arabe.

158. *Hikaiat Naga Bisaru*, ou *Histoire d'une princesse de Daha qui fut métamorphosée en serpent et reléguée dans un lac.*

Mentionné par Leyden comme une histoire d'origine javanaise. On en trouve un manuscrit dans la collection Raffles, sous le n.° 29 et sous le titre : *Hikaiat Naga Bersru.* Serait-ce ناك برسرو ?

159. *Hikaiat parang puting*, ou *Histoire de la hache sans manche.*

Mentionné par Leyden comme une histoire d'origine javanaise.

160.* *Hikaiat Pitrajaya-putti*, ou *Histoire d'un radjah de Malâka.*

Mentionné par Leyden. Une lecture attentive du جز

ملايو m'autorise à croire qu'il n'a jamais existé de roi de Malâka du nom de *Pitradjaya*. Cette *Hakayat* me paraît appartenir à la classe de ces prolégomènes fabuleux dont chaque nation fait précéder son histoire, quand elle ne la trouve pas assez ancienne.

161. *Hikaiat Rajah Hinduk.*

Mentionné par Leyden comme une imitation de l'arabe.

162. *Jaran Kilinang cheritra.*

Mentionné par Leyden.

163. *Kilana Jayang Sittru,* ou *Histoire de Radîn Djarana Tenanglou.*

Mentionné par Leyden.

164. *Kilána Perbujaya cheritra : Histoire d'un prince de Kerripouin* (*Kouripan*).

Mentionné par Leyden. *Klána Praboudjaya* était un prince de *Nousa antara* (Ile de Madoura). Voyez *Histoire de Java*, t. II. Les romanciers malays font de tous les anciens princes de Java des rois de Kouripan.

165. *Kinta-Buhin,* ou *Histoire d'un chef de Bandjarkelin* (*Java*).

Mentionné par Leyden. *Bandjarkelin* est-il une altération de بندر كلنغ ?

166. *Misa Perbujaya cheritra.*

Mentionné par Leyden.

167. *Panja Witin,* ou *Histoire d'Inou Kertapatti.*

Mentionné par Leyden. *Ino Kerta pati* est le nom du célèbre *Pandji.*

168. *Putti Kola Bisnu,* ou *Histoire de Vischnou.*

Mentionné par Leyden. Conf. n.° 84.

169. *Rangga Aria Kuda nastapa.*

Collection Raffles, n.° 3. Je ne comprends pas bien ce titre, qui semble cependant avoir été transcrit correctement. Les trois premiers mots me paraissent former un nom propre; le dernier, نستاق, signifie imprécation, état d'humiliation et de pénitence, auquel se trouve réduit celui qui est frappé de la malédiction d'une divinité.

170. *Sayer* (شعر) *Sri Batin.*

Mentionné par Leyden.

171. *Selimbari.* Roman en vers.

Mentionné par Leyden, qui a cité un fragment de ce poëme comme specimen du شعر. Je ne sais ce que signifie le titre de cette composition; il ne me paraît pas être d'origine malaye.

Leyden dit que le *Selimbari* a de nombreux rapports avec le *Khún-p'hen* siamois : mais il ne fait connaître de cette dernière composition que le titre, dont il ne donne pas même la traduction.

172. *Shair* (شعر) *Rang Batawi.*

Collection Raffles, n.° 78. Je n'ai point donné l'interprétation de ce titre, parce j'ignore le sens du mot *Rang*, qui me paraît être javanais et qui ne se trouve point dans le vocabulaire de S. Raffles. بتاوي est évidemment Batavia.

J'ai déjà observé que les plus actives recherches m'avaient encore laissé beaucoup à desirer, soit que la liste bibliographique qui m'a été communiquée présentât des mots altérés, des titres tronqués ou trop peu développés, soit que, dépourvu des moyens ordinaires de critique, je n'aie pas osé me livrer à de hasardeuses conjectures sur des noms qui m'étaient inconnus; je crois trouver une excuse dans cette réserve même et dans le peu de développement qu'a encore reçu l'étude des littératures polynésiennes.

Pour compléter les notices précédentes, je transcris ici, sous les numéros qu'ils portent dans la liste précitée, les

titres de mss. (collection Raffles) que je ne puis restituer ou expliquer, savoir : n.° 6, *Sha aml kamar* (قمر) ; n.° 12, *Maharaja Brama shahedan* (titre tronqué) ; n.° 13, *Enkang wealat resmi* ; n.° 30, *Salasela* (سلسلة) *chirchon* (ou *chinchon*) ; n.° 50, *Hikaiat Tamin Aledri* ; n.° 61, *Hikaiat Shums Buriat* ; n.° 62, *Aobi berahukor* (برجوكر).

A ces mss. peu connus je dois en ajouter un autre (F. mal. de la Bibl. royale), dont je me propose de donner une analyse spéciale et peut-être une traduction dans le *Journal asiatique*. La première et les dernières pages de ce manuscrit sont perdues. Ce qu'il y a peut-être de plus curieux, c'est l'histoire littéraire que lui ont faite les savans des deux derniers siècles, en couvrant de leurs notes le feuillet qui sert de couverture intérieure. On a successivement fait passer ce petit volume du tartare au zend, à l'indien, au tibétain, au chinois, et si la terre n'eût manqué...... Je transcris ces notes.

Ce volume était parmi les mss. de M. Thévenot.

A communiquer au R. P. ...... Il l'a veu et ne connoist point les caractères de ce livre.

Je ne scais ce que c'est que ce livre.

Ces deux lignes sont de la main de feu M. l'abbé Renaudot.

Je crois que ce livre est écrit en langue tartare.

Ces trois lignes sont de M. Barout, interprète à la bibliothèque du Roi pour la langue arabe.

M. Fourmont l'aisné a veu aussi ce livre ; il faut le prier de l'examiner de nouveau.

(*Notes jointes.*)

Ms. Thev. *Scriptus in chartâ sericâ, caracteribus persicis veteribus, ut aliqui opinantur et conjiciunt. Quale sit voluminis argumentum, resve illo contenta, hactenus explorari non potuit.*

« Au P. du Halde.

» M. R. P., pendant mon séjour dans les Indes, j'ai appris les » langues tamoul et talanga, qui ont des caractères bien différens » de ceux que vous m'avez envoyés, et je ne me souviens pas d'y » avoir vu aucuns caractères qui aient de la ressemblance avec » ceux-ci. Si vous consultiez quelque Moscovite, peut-être nous

» donnerait-il quelques lumières là-dessus. Ne s'en trouverait-il pas
» quelqu'un qui eust voyagé en Tartarie parmi ceux qui sont à la
» suitte de l'ambassadeur de Moscovie auprès du Roi? Je soupçonne
» fort que ces caractères ne soient propres à quelque nation tartare.
» J'ai l'honneur d'être &c.

» PETIT, S. J. »

Il est certain que les lettres de ce livre ne sont ni chinoises ni tartares. Faisant réflexion aux différentes écritures que j'ai vues, je crois pouvoir assurer que cette écriture est une écriture des Indes. J'en ai vu de semblable à la Chine, qu'on disait être écriture du Tibet, mais apparemment qu'on la disait venir du Tibet, parce qu'elle venait de quelques endroits des Indes voisins du Tibet.

[Le titre de la reliure est LIVRE DE LA CHINE.]

Je mentionne ici, sans leur assigner d'autre ordre que celui des matières, ceux des manuscrits malays de la bibliothèque de M. W. Marsden que je n'ai pu classer dans le précédent supplément, parce qu'ils ne portent pas dans la *Bibliotheca Marsdeniana* de titres ou de désignations spéciales qui puissent prévenir un double emploi.

1. Traités malays: le plus étendu est une traduction de cette partie du *Hedaya* arabe qui traite des cérémonies, des ablutions, &c. Pet. *in-4.°* (1).

2. Traité pieux sur les règles à observer dans la prière. Pet. *in-4.°*

3. Instruction religieuse en malay établie sur des textes arabes. *In-4.°*

4. Traité sur des sujets religieux, en malay. *In-8.°*

5. Opuscules pieux en arabe, avec une traduction en malay. *In-4.°*

6. Traité sur les attributs de Dieu, en malay, avec une traduction javanaise. (*Voy.* Append.)

---

(1) C'est à ces traités de religion que M. Marsden a emprunté les *Extracts from legal and theological works*, publiés à la suite de sa grammaire.

7. Traité sur les observances religieuses, en malay mêlé d'arabe.

8. Ouvrage arabe sur la religion mystique, avec une traduction malaye interlinéaire. *In-4.°*

9. Exposition de la doctrine des *soûfis*, en malay : écrit à *Pasé* près d'*Atchin*; l'écriture est d'un style fort remarquable. *In-12.*

10. Traduction malaye des histoires arabes, commençant au khalifat d'Omar. *In-4.°*

11. Traités historiques et religieux, en arabe et en malay. (Récits des actions de Moïse et de Mahomet, défigurés par d'absurdes fictions et de fréquens anachronismes.)

12. Discussion entre les oiseaux qui entourent le trône du roi Salomon, sur cette question : De qui parle et de qui se tait, quel est le plus sage? (Imitation des مقامات de Hariri.)

13. Ouvrage astronomique et astrologique, en malay. Grand *in-4.°*

14. Introduction à l'art de la divination, en malay. *In-4.°* (1).

15. Roman malay fondé sur la mythologie indienne. *In-fol.*

16. Histoire romanesque en malay. *In-4.°*

17. Histoire romanesque en malay. *In-4.°* oblong.

18. Conte romanesque, en malay. Grand *in-4.°*

19. Aventures plaisantes, en malay. *In-8.°*

20. Conte romanesque, en vers malays. *In-4.°*

21. Collection de *pantoûns* ou sonnets malays (2).

22. Collection d'opuscules (dont quelques poésies) en malay et en redjang. *In-fol.* (Voy. Append.) (3).

---

(1) Voyez, sur les *Traités divinatoires,* la note concernant la littérature *batta* qui accompagne l'Appendix n.° II.

(2) M. W. Marsden en a publié quelques-uns dans les exercices qui terminent sa grammaire.

(3) Les *Extracts from a moral and satirical poem*, aussi publiés dans ces *Exercices,* appartiennent sans doute à ce recueil.

23. Collection de traités malays. Grand *in-4.°*

24. Correspondance malaye, consistant spécialement en lettres de radjas ou de marchands malays de la péninsule et des îles voisines, adressées aux cap. Fr. Light et J. Scott de *Poulo Pinang*. Plusieurs porte-feuilles (1).

APPENDIX.

I.

Copie de la liste des manuscrits javanais donnés à la Société royale asiatique de Londres par lady Raffles.

1. *Urut kanda* (2).
2. *Jaya langkara Mendang kamulan* (3).
3. *Watugunung* and *Paja-jaran* (4).
4. *Babad Mataram and Kurta sura* (5).

---

(1) C'est de cette correspondance que M. W. Marsden a extrait les lettres publiées en forme de *Praxis* à la fin de sa grammaire malaye.

(2) Voy. *Hist. of Java*, tom. I, pag. 373.

(3) Voy. *Hist. of Java*, tom. I, pag. 393 et 394. Je ne sais s'il faut entendre par ce titre le traité judiciaire qu'on a placé sous l'autorité du nom de *Djaya Langkara*, souverain de *Méndang Kamoulan* *, ou le roman moral et allégorique qui porte le même titre, et qui le doit, je pense, au même personnage.

(4) Voy. *Hist. of Java*, tom. I, pag. 376. Quel que soit le sujet de la composition désignée sous le titre de *Padjadjaran*, ce titre est évidemment tronqué. S'agit-il de l'ancien royaume de *Padjadjaran* (*Babad Padjadjaran*), ou ce mot est-il l'équivalent javanais de ..... فرنجارن ?

(5) *Histoire de Mataram. Histoire de Kérta soura.*

* C'est par archaïsme ; car la rédaction du *Djaya Langkara* est attribuée par les Javanais au souverain musulman *Pangéran Tranggana*.

35. *Mendang kumulan* (1).
36. *Jugul muda* and *Raja kapakapa* (2).
38. Below.
40. *Repen Bramara* (3).
41, 42, 44. Below.
46. *Sajara Sumenap* (4).

VOCABULARIES.

Sumenap and *bugis*.
Malay-english and *javanese*.
Javanese and *sunda*.
Bali.
Mangcasar and *bujis* (5).
Malay and *madurese*.

OBSERVATIONS.

Les titres qu'on vient de lire sont sans doute ceux que sir Raffles avait attachés lui-même à ses manuscrits; il est fâcheux que les orientalistes anglais ne se soient pas encore occupés d'examiner si le contenu de ces manuscrits répond exactement à ces indications sommaires. J'ai quelques raisons de douter que tous les ouvrages réunis par sir Raffles, soient représentés dans cette série de titres : il est très-probable que l'*Anraka Soura*, le *Parakisit*, l'*Asta Pradja*,

---

chef de *Balembángan* révolté (1250-1300), obtint la main d'une princesse de Madjapahit, est de tous les héros javanais celui dont le souvenir est encore le plus populaire. Ses aventures forment un des sujets les plus féconds de *Wayang-wayang;* mais je pense qu'il s'agit ici d'un *Tcheritra* et non d'un drame.

(1) Ces mots me paraissent être le titre tronqué de l'ouvrage classé sous le n.° 2.

(2) Voy. *Hist. of Java*, tom. I, pag. 394.

(3) *Repen*, en javanais, signifie *chanson d'amour*. *Bramára* (كمبڠ des Malays) est une espèce d'abeille qui térèbre les arbres pour s'y loger.

(4) *Histoire de Soumenap*.

(5) S. Raffles annonce, dans le discours d'ouverture prononcé à la séance générale de la Société de Batavia en 1813, qu'il doit aux communications du capitaine Phillips, résident dans l'île de Célèbes, un vocabulaire boughi d'une étendue considérable.

le *Youdha Nagara*, le *Kamandaka* et le *Djowar Manikam* sont entrés dans cette collection ; sir Raffles dit lui-même (1) qu'il a reçu de Bali quelques volumes kawis, entre lesquels se trouve une version des Instituts de Manou. Comme je ne les trouve pas indiqués dans ce relevé de titres, je présume que plusieurs de ces ouvrages ayant été réunis sous une même couverture ou dans un même carton, sir Raffles se sera contenté d'écrire le titre d'un d'entre eux comme représentant le genre de composition de tous les autres.

La collection de M. Marsden renferme deux manuscrits javanais (*Bibl. Marsden.*) :

A legendary Tale in the javanese language and character, written on the peculiar paper of the country. In-4.°

A work in the javanese language, written with the stylus on palmyra leaves, 7 1/2 inches.

Cf. catalogue de la collection M'Kenzie : *Javanese mss.* (t. II, p. CCXIX).

Le plus curieux de ces manuscrits me paraît être le suivant, qui est classé, par erreur sans doute, parmi les mss. persans : AMBIA (*f.° niskh*), *a work described as extracts*

(1) But my stay (at Bali) was too short to obtain any very detailed information on this interesting particular, further than a collection of their different manuscripts, which have been brought to this country, and already adverted to under the head of javan literature.

Several works have been recently discovered in *Báli*, called *Agáma*, *Ádigáma*, *Púrwa Digáma*, *Súrcha*, *Muschdyagáma*, *Kantára* or *Sástra Menáwa*, *Dewagáma*, *Maiswári*, *Tatwa*, *Wiya Wasáha*, *Dásta Kalabáya*, *Slákan Taragáma*, *Satmagáma*, *Gamíga Gamána*. Of many of these copies have been procured, and the *Sástra Menáwa*, or Institutions of Menu, have been partially translated into english. The *Rama táli* (the third part of the *Rama kawi*) has been recently obtained from Bali. — *History of Java.*

from the Koran translated into javanese (coll. M'Kensie, tom. II, pag. 143) (1).

II.

C'est donner un complément nécessaire à la bibliographie malaye qui précède, que de recueillir ici tous les titres ou toutes les indications moins spéciales de manuscrits en langues sumatranes ou javanaises, autres que le malay ou le javanais purs. Ces manuscrits étant très-rares en Europe et même en très-petit nombre à Sumatra et à Java, méritent une attention toute particulière. Quand même les dialectes lampoung, redjang, d'Atchi et de Palembang n'appelleraient pas une haute curiosité philologique, leurs petites littératures, dont la masse ne s'élève peut-être pas à 2,000 feuilles de palmier, seraient encore dignes d'être recueillies comme de précieux *cimelia*.

Mss. Batta.

Il existe au *British Museum* un manuscrit *batta* qui n'est pas un des moins curieux de cette collection. Ayscough (2) en donne cette description :

Title : *Ompoo Ree ha ee doo punn harryeh jeoero nya* (3).

Punnampoo Hee wrote this, witness Raja Muntaggar.

This is a book written in the character of the Batta, a people inhabiting a great part of the island of Sumatra,

(1) Les ouvrages javanais écrits en caractères arabes (ce qui est assez rare) sont nommés *pegou*. Sir Raffles nous apprend que le Koran a été traduit en vers javanais par un savant musulman de Pranaraga, connu sous le nom de *Kiai Pranaraga*. Il évalue le nombre des traités arabes répandus dans l'île de Java à deux cents environ.

(2) *Catal. of the British Museum, Orient. mss.* 4726.

(3) Je ne reconnais dans cette transcription du titre que deux mots malays, l'enclitique نون et l'affixe ڽ.

on a long piece of bark folded up so as to resemble a book.

J'extrais de la *Bibliotheca Marsdeniana* (section des manuscrits) les notices suivantes :

« Livre *batta* ou *batak* (1) de grande dimension, formé

---

(1) Je rassemble dans cette note quelques notions sur la littérature de ce peuple singulier, le seul, je pense, qui mange des hommes et fasse des madrigaux.

Radermacher, dans sa *Beschryving van het eiland Sumatra*, donne les détails suivans :

« Les *Battas* n'ont pas de livres d'une vieille conservation, parce » qu'ils n'écrivent que sur de l'écorce d'arbre et des tiges de bambou * : ils ont néanmoins conservé sur écorce quelques vieilles » fables qui sont de vrais contes de nourrice.

» Lorsqu'ils veulent mettre quelque chose par écrit, ils prennent » de l'écorce d'un certain arbre qu'ils nomment *alim*, la polissent » jusqu'à ce qu'elle ait acquis la ténuité et la consistance du papier, » puis l'enduisent d'eau de riz : quant à l'encre dont ils se servent » pour écrire sur ces feuilles, ils la font de résine de *dammar*, » mixtionnée avec le suc de la canne à sucre et celui du poivre es- » pagnol.

« M. Siberg, gouverneur de Java, a offert à la société un de » leurs livres sacrés ; ce volume, long de trois pouces environ, peu » large et épais, garni d'une reliure en cuir, est écrit en carac- » tères *battas* : c'est le livre qu'ils consultent avec empressement » dans tous les événemens de la vie, au moyen d'un petit bâton de » bambou qui est aussi couvert de caractères, et qu'ils *collationnent* » avec le livre divinatoire. Mais le *Batta* qui a fait présent de ce vo- » lume à M. Siberg, ne lui a pas donné une explication suffisante de » cette pratique : on n'épargnera aucun moyen de se la procurer. » [*These books they are known to consult in all the transactions of life, and the event is predicted by the application of certain characters marked on a slip of bamboo to the lines of the sacred book with which a comparison is made.* — Hist. of Sumatra, p. 383.]

M. Marsden ajoute à ces renseignemens, qu'on choisit, pour former un volume, l'écorce intérieure d'un certain arbre découpée en

* Conf. *Hist. of Sumatra*, p. 201 (*Writing on bark of trees or scratching on bamboo*), et pag. 383.

» d'un large pièce d'écorce grossière, pliée dans toute sa
» longueur en pages de 11 pouces sur 7 1/2.

« Livre *batta* sur écorce, 7 p. 1/2 sur 5.

« Six autres livres *batta*, 5 p. sur 4 1/2 ; 5 p. sur 3 1/2 ;

---

longues bandes et pliée en *carrés*, laissant à chaque extrémité une partie du bois pour servir de couverture extérieure : le calam *batta* est un rejeton ou une fibre de feuille.

« Le contenu des livres battas est encore peu connu. L'écriture » de la plupart de ceux que je possède est mêlée de grossières re» présentations de scolopendres et d'autres animaux nuisibles, ainsi » que de nombreux *diagrammes* qui me font supposer que ces livres » sont des traités d'astrologie et de divination. Je dois cependant » ajouter qu'outre ces livres de nécromancie, ils en possèdent d'au» tres présentant des contes légendaires et mythologiques, dont je » donnerai un exemple dans la section des *Croyances religieuses.* » (*History of Sumatra*, p. 383.)

[Voyez l'analyse d'un traité de nécromancie *batta*, donnée par M. Marsden dans ses *Travels of Marco Polo*, Comment. n.º 1223.]

Leyden prétend que la langue *batta* a été cultivée depuis les plus anciens temps et que sa littérature est très-riche ; mais il n'a pu se procurer d'autres titres d'ouvrages que les suivans : 1. *Siva Marangadja.* 2. *Siva Djarang Mendoupa.* 3. *Radja Isiri.* 4. *Malamdeva.* (*As. Res.* tom. X.)

Les notions les plus neuves que nous possédions sur la littérature *batta*, sont celles que MM. Burton et Ward ont consignées dans leur *Journey into the Batak country* (*).

« Leurs livres traitent principalement de la guerre (ils contien» nent l'exposé des combinaisons et des circonstances les plus heu» reuses, soit pour attaquer les ennemis avec succès, soit pour re» pousser un assaut ou faire une retraite) ; de la religion (ils con» sistent en formules de prières à réciter dans des occasions parti» culières, décrivent les objets destinés à composer l'ensemble d'un » sacrifice et la manière de les apprêter) ; des différens rites à ob-

(*) Sir Raffles parle ainsi, dans une de ses lettres, du R. Burton M. B. établi à *Tappanouli* : *This gentleman has already made himself in a great measure master of the batta tongue, and after translating several tracts into it, was engaged, at the period of my leaving Sumatra, in a plan, with the Miss of Bencooleen, for translating the gospel of S. John.*

» 4 p. sur 3 1/2 ; 4 p. sur 2 1/2 : 3 1/2 sur 2 1/4 ; 3 p.
» sur 2.

Mss. Lampoung.

« Livre en langue et en caractère *lampoung*. *In-4.°* (1).

» server dans les fêtes, &c.; de la médecine (ils décrivent les
» maladies, leurs causes et les remèdes qu'il convient d'y apporter).
» Il ne faut pas cependant supposer que ces livres présentent des
» traités réguliers sur ces différens sujets : tous ceux que nous avons
» examinés ne sont remplis que de fables, de pronostics, de pré-
» dictions, de prescriptions de charmes, &c., sans indice de con-
» naissances utiles, sans une seule idée morale. Ils possèdent, dit-
» on, une histoire de la création et une notice sur l'origine de leur
» propre contrée; mais nous n'avons pu rencontrer un seul exem-
» plaire de ces ouvrages. »

MM. Burton et Ward mentionnent, dans un autre passage de leur relation, un de ces livres *divinatoires* ou plutôt *décisoires* dont parle Radermacher : *To these instruments of his dark art we may add a book called* ATI SIPORHAS, *and a cord named* ROMBU SIPORHAS *.

Enfin sir Raffles, dans son précieux Mémoire *on the Malayan nation with a translation of its maritime institutions*, nomme un autre ouvrage de ce genre : « Dans le *Ketika lima* ** (*les Cinq*
» *instans*) des Battas, adopté ensuite par les Malays, et dont je
» possède un exemplaire, les divisions des jours heureux et mal-
» heureux, considérés par rapport à toute entreprise d'affaires, sont
» désignées et représentées par les mots *Mesewara*, *Bisnu*, *Breh-*
» *ma*, *Sri*, *Càla.* » On reconnaît facilement dans ces noms :
महेश्वर विष्णु ब्रह्मा श्री et काल.

(1) M. W. Marsden possède un exemplaire du *Vocabulaire comparatif birman-malay-siamois* de Leyden, chargé d'additions lexicographiques manuscrites en *lampoung*. (*Bibl. Marsd.*)

* Je reconnais dans ce titre les mots malays هات et ڤركاس ; je crois que le sens est, *le cœur du brave* : mais je ne sais ce que signifie la syllabe *si*; c'est probablement une particule *batta*.

** En malay كتيك ليم ou كتيك ليم (*five times*).

Mss. Redjang.

« Livre en langue et en caractère redjang sur écorce :
» 7 pouces sur 6.

« Collection de traités poétiques en langue redjang (et
» en malay). *In-fol.*

Mss. Atchin.

« Traités en dialecte d'Atchin (avec quelques fragmens malays).

Mss. Palembang.

« Traité arabe, accompagné d'une traduction interli-
» néaire dans un dialecte qui a quelque ressemblance avec
» le malay, et qui n'est autre probablement que le javanais
» de Palembang. *In-4.°* (1).

Mss. Sunda.

« Traité de religion, en arabe, accompagné d'une version
» interlinéaire en dialecte javanais de Sunda et en carac-
» tères malays. Gr. *in-8.°* ou petit *in-fol.* (2).

Mss. Boughis.

Je transcris ici la notice de quelques mss. boughis qui se trouvent dans la même collection. (*Biblioth. Marsden.*)

Journal de 1184 à 1190 (1770-1776), en langue et en

---

(1) Les habitans du royaume de Palembang n'ont, à vrai dire, d'autres manuscrits que l'Alcoran de Mahomet; ils ne possèdent ni annales ni mémoires particuliers. Le premier ministre du roi conserve les archives, les lettres envoyées ou reçues par le prince, &c. (*Beschryving van het Eiland Sumatra door M. Radermacher,* IIIe vol. des Mémoires de la Société de Batavia.)

(2) M. Marsden possède aussi dans son riche cabinet, des planches de cuivre gravées contenant les réglemens établis pour le port de Krohi à Sumatra par le gouvernement de Bantam (Java), écrits en dialecte javanais de Sunda et en caractères malays, datés de l'année 1108 de l'hégire (1696). Form. *in-fol.*

caractères boughis : les noms des mois sont européens et écrits en caractères arabes. *In-fol.*

Original d'un traité entre le gouvernement hollandais des Indes et quelques chefs de l'île de Célèbes (portant la date de 1781) en langues boughie et hollandaise.

Divers papiers en langue boughie (reçus du C. Owen).

Cartes de l'archipel oriental, avec les noms des lieux écrits en caractères boughis. (Reçu du C. Th. Forrest) (1).

Mss. Maghindano.

C'est ici le lieu de mentionner la chronique originale (*original records*) du royaume de Maghindano, écrite en langue *maghindano* et en caractères arabes, dont Fakkymoulana فقي مولان, frère du roi Pahareddin, dicta en malay des extraits au capitaine Forrest. Il est bien à regretter que le célèbre voyageur n'ait pas pris une copie de cette chronique précieuse à plus d'un titre. Le prince Fakkymoulana fit présent au capitaine de plusieurs cartes de navigation écrites en maghindano.

III.

J'ai pensé qu'il n'était pas sans utilité de reproduire ici la bibliographie maléoasse donnée par Flacourt dans son *Histoire de Madagascar* (2). Je me suis proposé en plaçant cet inventaire des manuscrits malécasses alors connus à la suite d'une liste assez complète des manuscrits malays, de faire remarquer comment deux littératures très-différentes étaient sorties de deux dialectes de même origine ; comment les littératures malaye et javanaise, en copiant celles

(1) M. W. Marsden a récemment fait présent de ces cartes originales à la bibliothèque de la Société asiatique de Londres, qui possède plusieurs autres manuscrits boughis.

(2) Cet ouvrage, plein de recherches curieuses, est ce que nous avons encore de plus complet sur cette île, bien digne de trouver un Raffles ou un Marsden.

de l'Inde, avaient à peine conservé de primitif le caractère et les mœurs de la langue; comment la littérature malécasse n'ayant reçu d'autre secours que l'alphabet arabe, s'était faite elle-même, et représentait fidelement la civilisation des insulaires : car quelque dépourvue d'utilité scientifique, quelque misérable et ridicule que soit cette littérature, elle est originale, elle répond aux besoins moraux des Malécasses, et, sous ce rapport, elle est aussi curieuse à examiner que les littératures les plus riches et les plus savantes.

La liste qui suit, transcrite avec exactitude, est divisée en deux parties qui me paraissent représenter deux genres littéraires. La première, si l'on en excepte le dictionnaire arabe-malacassà, ne présente que des traités nosologiques dont les titres sont quelques-uns en arabe, quelques autres en malacassa : on peut croire que ces traités sont des rituels de toutes les cérémonies superstitieuses usitées en cas de maladie, et ne contiennent pas une seule notion de thérapeutique. La seconde partie présente l'ensemble des connaissances cosmographiques des Malécasses : mais l'introduction de deux livres de géomancie dans cette espèce d'encyclopédie permet de juger quelle est la valeur scientifique de tous ces traités.

J'ai ajouté quelques notes explicatives à cette double liste; elles ne sont pas aussi complètes et aussi satisfaisantes que je le desirerais. Par le petit nombre de mots qu'il m'a été possible de restituer ou d'expliquer, on peut juger de l'altération qu'ont subie, dans la transcription, tous ces titres et spécialement ceux qui sont écrits en arabe.

NOMS DE QUELQUES LIVRES QUI SONT ENTRE LES MAINS DES OMBIASSES DE MATATANE.

1. *Fassiri,* qui signifie dictionnaire de la langue arabe et malacassa (1).

---

(1) C'est le mot arabe مفسر *l'explicateur.* Deux fragmens de

2. *Alimarini*, livre des maladies.
3. *Aliuouazeo*, livre des plaies.
4. *Sadeo*, des maladies de tête (1).
5. *Lohamahé*, de la fièvre chaude (2).
6. *Hourou*, du frisson ou *maricoulits* (3).
7. *Ramaudoüin*, des maladies des yeux (4).
8. *Sacaleo*, *lalaits* (5), de la toux.
9. *Sacaleo saboussi*, du crachement.
10. *Sacaleo*, *lacalé*, de la toux sèche.
11. *Dague alibatane* (6), mal de cœur.
12. *Maneueh mangoussouc*, douleur de membres.
13. *Vauca alibatane* (7), hydropisie.
14. *Azaratsi maneueh*, douleur de reins.
15. *Domou vaha* ou *baha*, abcès, apostème.
16. *Dauca amilou*, furoncles ou clous.
17. *Roarami*, gale.
18. *Nahacassi aten*, gratelle (8).

---

vocabulaire malacassa-arabe seront prochainement publiés dans le *Journal asiatique*.

(1) A. (كتاب على) صداع (الرأس)

(2) (كتاب) على (ال) حقّ (?). Flacourt, dans son vocabulaire malacassa, donne le mot *aretenpane*, fièvre chaude (m. قانس).

(3) Mal. (كتاب على) هُرَ (أمّا) مَرِكُلِةِ

(4) A. (كتاب على) رمد (ال) عينين

(5) *Milalaits*, suivant Flacourt, signifie *rhume*.

(6) Il est facile de reconnaître ici les mots arabes على بطن.

(7) Les mots على بطن reparaissent encore dans ce titre.

(8) Je ne reconnais dans cette expression composée que le mot malacassa *ate*, foie.

19. *Boabou tendromets*, démangeaison.
20. *Zalicait, amboamainthi* (1), grosse vérole.
21. *Alizazamou*, fièvre pestilentielle.
22. *Hehetsamou voatanou*, gonorrhée aux hommes.
23. *Vahaniou*, gonorrhée aux femmes (2).
24. *Malailatsi manghillihilli*, démangeaison (3).
25. *Bouradan manare*, froid.
26. *Houmahe*, chaud, en sueur, *mafane* (4).
27. *Zara* (5), plaie. *Voafero*, blessure sanglante.
28. *Zouzihouvou*, plaie ou blessure.

NOMS DE QUELQUES AUTRES LIVRES (7).

1. *Alibihar*, livre de la mer, (كتاب) على (ال) بحر A.
2. *Larouui*, livre de la terre (كتاب) على (ال) ارض (?) A.
3. *Samai*, livre du ciel, (كتاب على ال) سما A.
4. *Samoussi*, livre du soleil, (كتاب على ال) شمس A.
5. *Alacamari*, livre de la lune, (كتاب) على (ال) قمر A.

---

(1) Ce mot est malacassa : *Amboa* signifie *chien*, et مُيطٌ, *noir*.

(2) *Vaha*, abcès, et *niou*, noix de coco. Il ne peut y avoir entre ces mots d'autre rapport que l'idée de *sécrétions lactescentes*.

(3) Ce mot malacassa répond au mot malay كلي ou كيلي *ghili*, démanger, chatouiller.

(4) Ce mot est malacassa; c'est le malay ڤانس *chaud*, précédé de l'augment *ma*, que j'essaierai d'expliquer ailleurs.

(5) Ce mot est arabe : جرح

(6) Flacourt, dans la 2e édition de son *Histoire de Madagascar*, a donné la traduction de deux de ces traités.

6. *Nozouma*, livre des signes du ciel (كتاب على ال) نجوم A.

7. *Zoma*, livre du jour (1), يوم (كتاب على ال) A.

Les Malécasses, en adoptant l'alphabet arabe pour écrire leur propre langue, ont donné au *ya* la valeur de *z*, et la lui conservent même dans la prononciation des mots arabes).

8. *Alimatari*, livre de la pluie (ال) على (كتاب) مطر A.

9. *Rehon*, livre des vents, ريحون (كتاب على ال) (faute pour رياح) A.

10. *Sihabi*, livre des nuées, صياب (كتاب على ال) A.

11. *Sarisari*, livre du vent, صرصر (كتاب على ال) A.

12. *Lahachimou*, livre de géomancie à la plume, حكمة (ال) على (كتاب) (2) A.

13. *Sarabo* ou *langoubourou*, livre de géomancie avec le sable (الرمل) ضرب (كتاب على ال) A.

---

(1) C'est-à-dire, portion du temps.

(2) Meninski n'attribue pas au mot حكمة le sens de *talisman*, *magie*, que les Malays lui donnent fréquemment.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Roman de Mahomet, en vers du XIIIe *siècle, par Alexandre Dupont, et Livre de la loi au Sarrazin, en prose du* XIVe *siècle, par Raymond Lulle, publiés pour la première fois et accompagnés de notes, par* MM. REINAUD, *premier employé aux manuscrits de la Bibliothèque royale, membre des Sociétés asiatiques de Paris et de Londres, &c. et Francisque* MICHEL. Paris, chez Silvestre, grand *in-8.°*, xxiij, 140.

La plupart des gens du monde ne connaissent guère Mahomet que par la tragédie de Voltaire, où le prophète arabe est représenté sous le jour le plus faux. Son caractère y est entièrement méconnu; le fait même sur lequel repose l'intrigue de la pièce est absolument controuvé, et le nom historique d'un des principaux personnages y est même altéré; car, au lieu de *Séide*, qui a passé dans notre langue, il fallait écrire *Zéid*. Néanmoins, on est si persuadé que cette tragédie représente dignement Mahomet, qu'on ne manque pas de la jouer devant les ambassadeurs des cours orientales ou les musulmans de distinction qui viennent de temps en temps à Paris, dans la persuasion qu'on ne saurait leur faire plus de plaisir. Heureusement ils ne savent pas le français; car s'ils l'entendaient seu-

lement assez pour comprendre l'ensemble de la pièce, ils penseraient, avec juste raison, que c'est une mystification qu'on leur avait préparée. D'ailleurs, les musulmans voient avec peine mettre des prophètes sur la scène; ils pensent que c'est les traiter avec trop peu de respect; et de même qu'on ne souffrirait pas, dans les pays chrétiens, que Jésus-Christ fût montré sur le théâtre, de même ils ne veulent pas y voir leur prophète, ni ceux même de l'Ancien Testament. Nous nous souvenons, à ce sujet, qu'on engagea un jour devant nous un notable Turc à assister à une représentation de l'opéra de Moïse, et qu'il refusa nettement d'y assister, en disant qu'il ne voulait pas autoriser, par sa présence, une semblable profanation du caractère sacré de cet envoyé de Dieu. Probablement les Juifs de Paris ne sont pas si scrupuleux. On sait du reste que c'est par haine contre les religions positives, que Voltaire a représenté Mahomet sous les traits d'un ambitieux imposteur. Ne pouvant mettre en scène le divin auteur de notre religion, il choisit le législateur dont la doctrine se rapproche le plus de la sienne. En effet, les deux grands principes du christianisme, la rémission des péchés ou la justification par la foi, et le besoin d'un médiateur, sont clairement enseignés dans le Coran. Dans le livre sacré des musulmans, comme dans celui des chrétiens, c'est la foi seule qui vivifie les œuvres; qui donne quelque prix à la vertu; comme, dans le Nouveau Testament, une médiation est offerte aux hommes qui croiront en Dieu et au prophète qu'il a envoyé.

Ce n'est donc pas dans la tragédie de Voltaire qu'il faut chercher le véritable portrait de Mahomet : ce n'est pas même dans les ouvrages qu'on a consacrés, avant notre siècle, à l'histoire de cet homme célèbre; car Prideaux, Boulainvilliers, et Gagnier même, quoiqu'il ait écrit d'après les auteurs musulmans, ont surchargé leurs écrits de fables, les unes inventées par la haine des chrétiens, les autres par l'enthousiasme des musulmans. Dès l'année 1143, on avait mis au jour, en Espagne, la traduction latine du Coran, publiée plus tard par Bibliander. On aurait donc pu, dès ce temps, tracer, d'après les sources originales, une vie du prophète, tandis que, jusqu'à Bayle et Reland, des faits controuvés remplissent toutes ses histoires. Reland a même classé les absurdités qu'on débitait encore de son temps sur Mahomet et sur sa doctrine, et les a relevées une à une avec les preuves à l'appui. En bon protestant, il a vu le catholicisme dans l'islamisme, parce qu'en effet la plupart des pratiques extérieures des catholiques sont aussi suivies par les musulmans : le carême, les pélerinages, la dévotion aux saints et à leurs reliques, le chapelet, les prières pour les morts, &c.

Les ouvrages connus de controverse sur la religion musulmane, tant ceux qui ont été écrits dans l'Orient que ceux qu'on a rédigés en Europe, sont généralement d'une faiblesse qui va jusqu'au ridicule; car on y réfute des croyances que les musulmans n'ont pas, et l'on y méconnaît tout-à-fait les vraies doctrines de cette religion, qui, pendant long-temps, menaça

d'asservir toute l'Europe. Le jeune missionnaire anglais Henri Martyn, célèbre par son savoir et surtout par son zèle pour la religion, auteur d'une traduction du Nouveau Testament en persan et d'une autre en hindoustani, est, nous croyons, le dernier controversiste qui se soit occupé spécialement de la religion musulmane. Il a écrit en persan, il y a environ vingt ans, des répliques convenables à deux traités en faveur de la religion musulmane : on lui répondit ; et la mort qui l'enleva de très-bonne heure, l'empêcha de réfuter son nouvel adversaire. Le savant M. Samuel Lee, professeur d'hébreu à l'université de Cambridge, a eu soin de faire connaître ces traités, et nous avons signalé, il y a quelques années, cette publication aux lecteurs du Journal asiatique.

Deux ouvrages du genre de ceux dont nous parlons gisaient inconnus dans la nombreuse collection des manuscrits du moyen âge de la bibliothèque du Roi, savoir, une ancienne *Histoire de Mahomet*, écrite en vers dans le XIII.e siècle, et un traité sur la croyance des musulmans, écrit en prose, en 1307, sous le titre de *Livre de la loi au* (c'est-à-dire, *du*) *Sarrazin*. MM. Reinaud et Francisque Michel, fort avantageusement connus, le premier par différens travaux relatifs à l'histoire de l'Orient, le second par la publication de plusieurs livres écrits dans le moyen âge, ont voulu, en tirant ces ouvrages de l'oubli, faire savoir quelles étaient les idées qu'on avait, à l'époque où ils ont été écrits, sur Mahomet et sur la religion qu'il a établie. Le premier de ces ouvrages est dû à un certain

Alexandre Dupont ; et les éditeurs pensent que le second, qui ne porte pas de nom d'auteur dans l'original, est de la plume du célèbre Raymond Lulle, sur la vie et les travaux duquel ils donnent des détails intéressans, p. x et 91-94

Ces ouvrages, comme on le pense bien, n'apprennent rien de nouveau, ni sur Mahomet, ni sur la religion musulmane. Toutefois ce dernier se fait remarquer par une grande exactitude, Raymond Lulle ayant pu consulter les auteurs arabes, attendu qu'il possédait à fond leur langue. Il n'en est pas de même du premier : on y trouve la plupart des erreurs répandues en Europe, jusqu'au dernier siècle, sur le compte de Mahomet. Ainsi, selon l'auteur de ce livre, le prophète arabe était épileptique : or nous ignorons si c'est simplement par méchanceté que plusieurs auteurs chrétiens ont prétendu que Mahomet était sujet à cette horrible maladie, ou bien si, dans ses momens d'enthousiasme religieux, il tombait en une sorte d'extase, ce qui pouvait être considéré comme de l'épilepsie par ceux qui le traitaient d'imposteur ; témoin le nom de *mal de S. Jean*, qui est resté à cette maladie, et qui peut faire supposer que le peuple prenait pour des attaques d'épilepsie les instans où S. Jean avait ses révélations que nous connaissons sous le nom grec d'*Apocalypse*. Ce qu'il y a de certain, c'est que les écrivains musulmans ne disent pas un mot qui donne à penser que Mahomet était sujet à cette infirmité. Le conte du *coffre de fer* contenant le corps du prophète, et soutenu en l'air par le moyen d'une pierre

d'aimant, ne pouvait manquer de se trouver répété ici. C'est une des absurdités inventées à plaisir pour faire croire à la stupidité des sectateurs du Coran ; il faut la joindre à celle de la colombe dressée à s'approcher de l'oreille de Mahomet, au puits mystérieux où un de ses disciples fut lapidé pour prix de sa complaisance, &c.

Les éditeurs ont fait précéder leur publication d'une préface où ils parlent des principaux travaux analogues à ceux qu'ils font connaître au public, et ils ont placé des avertissemens spéciaux en tête de chaque ouvrage. Ils ont développé dans les notes ce qui méritait explication, et relevé les erreurs qui défigurent le *Roman de Mahomet*. Ils ont donné les équivalens des mots qui ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire de la langue romane*, par M. de Roquefort, lexique auquel feront bien d'avoir recours ceux qui ne connaissent pas la langue romane. Du reste, MM. Reinaud et Michel n'ont pas destiné leur publication à un grand nombre de lecteurs ; ils ne l'ont fait tirer qu'à 200 exemplaires numérotés, remarquables par la beauté de l'impression et d'élégans *fac simile* des deux manuscrits qui ont servi à l'édition.

G. T.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 6 février 1832.

M. Gr. Ch. Haughton écrit pour remercier le conseil de l'envoi d'un certain nombre de numéros du *Journal asiatique* offerts par la société à la Société royale asiatique de Londres.

M. le baron Silvestre de Sacy, président honoraire du conseil, écrit en envoyant un exemplaire de la nouvelle édition de sa Grammaire arabe. M. le président se charge d'adresser à M. de Sacy les remerciemens du conseil.

M. Brosset communique au conseil la traduction d'une lettre qui lui a été adressée par le prince géorgien Théimouraz. Après avoir remercié de son admission comme membre de la société, le prince continue en ces termes : ...... « Je vous fais passer les ouvrages dont je vous ai » parlé; deux sont spécialement pour vous. Le premier est » une grande grammaire scolastique complète, composée » par le catholicos patriarche Antoni, la première qui ait » paru; j'espère que, comme elle est écrite en géorgien, » elle vous servira beaucoup pour vos études. L'autre est un » petit manuscrit dans lequel j'ai relevé les inexactitudes de » votre deuxième lettre, et où se trouve la réponse à plusieurs » de vos questions. Les deux autres ouvrages, que je des- » tine à la Société asiatique, sont, l'un une grammaire » composée par mon fère aîné, le prince royal Dawith, » par demandes et réponses, dans le genre philosophique; » l'autre, un précis des actions les plus dignes de mémoire » de mon frère Dawith. Voici à quelle occasion ce dernier

» fut composé. Indépendamment des liens du sang, défunt
» mon béni frère ayant été mon maître et mon instituteur,
» et m'ayant témoigné entre tous mes frères une affection
» spéciale, pour que le souvenir d'un si grand héros ne fût
» pas perdu pour la postérité, j'ai recueilli les traits de bra-
» voure de sa jeunesse, avec l'intention de déposer ce récit
» en un lieu où pût se conserver sa mémoire et celle des
» héros ses contemporains. J'ai donc cru ne pouvoir mieux
» faire que de choisir votre Société asiatique, dont la re-
» nommée de sagesse s'étend par tout l'univers, et je le lui
» offre pour qu'elle le dépose dans sa bibliothèque, espérant
» qu'elle aura pour agréable le don que je lui en fais (1).

» Je travaille en ce moment et depuis longues années à
» une histoire détaillée de mon pays depuis les temps an-
» ciens jusqu'à nos jours, dont je vous enverrai la première
» partie avec ma prochaine lettre, voulant que vous con-
» naissiez à fond les antiquités aussi bien que l'état moderne
» de notre peuple.

« Vous me dites, dans votre lettre du 1.er mai 1831, de
» relever les erreurs qui peuvent se trouver dans la *Chro-*
» *nique géorgienne* imprimée à Paris que vous m'avez en-
» voyée ; mais je vous avoue franchement et sans flatterie
» qu'elle est fort bien faite, et de nature à plaire à tous ceux
» qui savent le géorgien. Tous les événemens historiques
» qu'elle contient sont vrais et incontestables ; il n'y manque
» qu'un fait, le récit du martyre de notre arrière-grand-
» mère, la sainte reine *Kéthéwan*, sous Chah Abaz I,
» dans la ville de Chiraz, avec beaucoup d'autres et après
» de cruelles tortures. Cette reine Kéthéwan, la mère du
» grand roi Théimouraz I, sacrifia pour la foi son sang et
» sa couronne ; et plus courageuse que bien des hommes,
» elle conserva son honneur et resta unie à son peuple. Sa

(1) Il sera prochainement rendu compte de ces deux précieux ouvrages.

» fête se célèbre chaque année dans toutes les églises géorgiennes (1).

« Il y a quelque temps que j'ai trouvé les œuvres de deux » de nos plus célèbres auteurs de poésies : l'un, *Abdoul-Messia Chawtheli*, compositeur de vers (2), secrétaire » d'état de notre grande et illustre *Thamar*, digne d'une » éternelle mémoire, roi et autocrate de toute l'Iwérie, qui » depuis se fit moine sous le nom de *Joane*; l'autre poëte se » nomme *Tchakhroukhadze*. Ces poésies sont si belles, que » je veux vous les faire connaître.

« Croyez bien que je desire très-vivement vous faire » connaître et vous envoyer tout ce que je pourrai trouver » de plus remarquable dans nos écrivains, afin que vous » puissiez vous familiariser avec nos anciens sages et » avec nos personnages les plus dignes de mémoire par » leurs vertus..... »

Avis des membres composant le bureau.

Les membres composant le bureau ont l'honneur de prévenir, au nom du conseil, ceux des membres de la société qui desireraient faire des lectures à la séance générale annuelle du mois d'avril, que ces lectures devront être présentées au conseil dans sa séance du premier lundi d'avril, ou, au plus tard, dans la première semaine du même mois.

Lettre au rédacteur du Journal asiatique.

MONSIEUR,

Un jeune Français qui a séjourné pendant quelque temps parmi les Seikhs, dans l'Hindostan, et qui se trou-

---

(1) Le 13 octobre, calendrier géorgien à la suite de la Bible; ce fait a été relevé dans une note de la *Chronique*, p. 49.

(2) Ceci est une citation du roman de Tariel.

vait ici il y a peu de mois, m'a donné quelques détails sur l'état militaire des Seikhs et sur des recherches archéologiques faites dans les limites de leurs provinces. Si vous pensez que ces détails soient susceptibles d'intéresser les lecteurs du *Journal asiatique*, je vous autorise à leur en faire part.

En 1815, lorsque les armées rassemblées par Napoléon furent obligées de se dissoudre, le capitaine Ventura, d'origine italienne, et le capitaine Allard, né à Saint-Tropès, se rendirent en Perse, d'où ils passèrent dans la province de Lahore, chez les Seikhs. Les Seikhs avaient alors pour chef un homme ambitieux et ardent, devenu fameux sous le nom de Randjit-singh ou de *lion de la plaine* (1). Ils n'avaient encore aucune idée de la tactique européenne; d'ailleurs un préjugé religieux les empêchait de faire usage de peaux d'animaux, et l'on sait que la buffleterie occupe une grande place dans l'équipement de nos troupes. Les capitaines Ventura et Allard, s'attirant la confiance du Mahâradja, parvinrent à vaincre tous les scrupules religieux et tous les obstacles suscités par l'esprit de routine. Le premier fut mis à la tête de l'infanterie, le second de la cavalerie, et maintenant les guerriers seikhs manœuvrent comme des soldats français.

Le général Ventura, profitant de la position où il se trouve, a eu l'idée d'examiner les monumens qui existent encore dans le pays, et dont quelques-uns sont

(1) Au lieu de *Randjit*, les notes qui m'ont été remises portent *Randjin*; c'est sans doute une erreur.

peut-être l'ouvrage du grand Alexandre. Dans le cours de l'année 1830, il fit ouvrir une espèce de coupole, située à Manikyala, à l'ouest de la rivière de Djelim. Cette coupole avait déjà été signalée par Elphinstone et par d'autres voyageurs, et elle a été décrite par M. Walter Hamilton dans son *East-India Gazetteer:* mais on manquait de données positives. Voici ce que portent quelques notes rédigées par le général Ventura lui-même.

« La coupole est située au milieu de ruines considérables; et comme le Djelim répond à l'ancien Hydaspe (du moins c'est l'opinion du baron de Sainte-Croix), M. Ventura est porté à croire que c'est ici ou dans le voisinage que s'élevait la ville de Bucephalia bâtie par Alexandre.

« Quoi qu'il en soit, la coupole est massive et est construite en pierres de taille. Sa hauteur est de 75 pieds, et sa circonférence de 375; mais l'architecture en est grossière.

Le général Ventura, desirant recueillir quelques renseignemens sur l'origine de ce monument, fit enlever le sommet de la coupole. A la profondeur de trois pieds, il découvrit six médailles de cuivre; plus bas se trouvèrent d'autres médailles en cuivre, en or et en argent, ainsi qu'une boîte de fer, dans laquelle on remarquait, entre autres objets, une bague d'or garnie d'une pierre gravée, un morceau de grenat et un clou de girofle. Il y avait au même endroit une pierre semblable à de l'ambre et taillée en forme de cœur, ainsi qu'un linge blanc renfermant un morceau de cristal, une bague en

cuivre argenté, un petit cylindre en or, une bague en fer, et un kharmohré ou pucelage, c'est-à-dire, un de ces coquillages qui servent de monnaie et de talismans dans certaines contrées de l'Orient.

A une plus grande profondeur, le général Ventura découvrit un bassin en pierre d'un pied carré, et renfermant, entre autres objets, une boîte en bronze surmontée d'une pyramide couverte d'une inscription. Cette boîte contenait un liquide et cinq médailles en cuivre. Une autre boîte en or offrait un liquide mélangé d'ambre, avec une ficelle nouée.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai remarqué de plus caractéristique dans les objets signalés par M. Ventura. Je ne sais si cela suffira pour mettre sur la voie relativement à la construction et à la destination de l'édifice. Une circonstance que je ne dois pas négliger, c'est qu'on m'a remis des moules en platre de quelques-unes des médailles trouvées dans la coupole : ces médailles portent, les unes une tête avec une légende grecque, les autres des caractères sanscrits. Les premières, offrant d'ailleurs le type du pays, n'ont pu être frappées que par les princes établis dans la contrée, à la suite de l'invasion d'Alexandre, et prouvent évidemment que la coupole est postérieure à ce conquérant.

Veuillez bien, Monsieur, agréer &c.

REINAUD.

P. S. J'apprends en ce moment qu'il a déjà été question de la découverte du général Ventura, d'après des lettres de Calcutta, dans le *Galignani's Messenger* du 24 janvier dernier.

Note sur les médailles gréco-indiennes mentionnées dans la lettre précédente.

Les médailles dont il est question dans cette lettre, et dont on m'a communiqué les empreintes, sont du même genre que celles qui ont été publiées par M. le major Tod, dans le I.er volume des *Transactions* de la Société asiatique de Londres, tom. I.er, pl. XII, et qui ont donné matière à un mémoire de M. Guillaume de Schlégel, inséré dans notre Recueil, nouvelle série, tome II, p. 321—349. Les types reproduits par les empreintes dont il s'agit diffèrent des médailles de M. Tod, et ils sont tout aussi peu explicables. Il faudrait des originaux mieux frappés et mieux conservés, ou un plus grand nombre d'exemplaires, pour en essayer l'explication, ou pour tenter de donner la lecture des inscriptions grecques et indiennes que ces médailles présentent. Parmi ces empreintes, on remarque cependant celle d'une monnaie en or, représentant un roi à gauche, coiffé d'une tiare avec bandelettes flottantes; il semble tenir un épi dans sa main droite; il est vêtu d'un costume à manches assez semblable à celui que portent actuellement les Persans. Cette monnaie a pour légende les lettres inexplicables..... NANOBAΘOΥ... PKIKOΥ...

Au revers, une figure en pied d'assez bon style, tournée à droite, assise sur un trône garni d'un coussin et avec supports en pieds d'animaux; les jambes écartées, le bras gauche appuyé sur la hanche, tenant de la main droite une couronne; au dessous est un signe qui se trouve sur presque toutes ces médailles gréco-indiennes : ce signe ou symbole est formé par une fourche à quatre dents, terminée par un cercle au côté opposé; la barre qui les unit est coupée par une ligne transversale. Dans plusieurs des médailles données par M. Tod, ce signe se termine en trident, ainsi : [symbole]

La tête du personnage tournée à droite est surmontée d'un casque : derrière est un grand croissant, tel que celui qu'on voit sur les représentations du dieu Lunus. Autour l'inscription en partie illisible MANAOBA... ΓΟ...

Ces médailles, aussi bien que celles qui ont été données au public par M. Tod, sont sans doute du même genre que ces monnaies grecques qui au II.e siècle de notre ère, selon le témoignage du périple de la Mer Érythrée, étaient employées dans les affaires commerciales à Barygaza, dans le Guzarate actuel. Elles appartiennent sans doute aussi aux princes grecs ou orientaux héritiers de la puissance des successeurs d'Alexandre, dans les régions arrosées par l'Indus. Ces souverains nous sont totalement inconnus. Il faudrait, pour en donner quelques notions, des monumens mieux conservés ou moins barbares, et il n'est guère à espérer qu'un heureux hasard puisse jamais nous fournir les moyens de dissiper les nuages qui environnent toute cette partie de l'ancienne histoire de l'Asie.

J. Saint-Martin.

Observations sur la liberté du commerce avec la Chine (1).

A une époque où les affaires de la compagnie des Indes excitent une si grande attention, on ne jugera pas qu'il y ait de l'inopportunité, de la part de quelqu'un qui a eu des moyens de se former une opinion exacte sur la question relative à la liberté du commerce avec la Chine, à présenter quelques remarques sur ce sujet. Quoique je ne prétende pas jeter beaucoup de lumières nouvelles sur l'objet en discussion entre la compagnie des Indes orientales et

(1) Extrait de l'*Asiatic Journal*, décembre 1831.

les adversaires du monopole, je pense néanmoins qu'il n'est pas impossible que les considérations que je vais présenter ne produisent quelque bien, quand elles ne feraient qu'engager les défenseurs du *commerce libre* à modérer leurs espérances concernant le bénéfice qu'ils se flattent de retirer de la suppression du monopole de la compagnie avec la Chine.

Je ne suis nullement l'avocat des priviléges exclusifs en général, et je suis persuadé que, dans la plupart des cas, plus le commerce est libre, plus il est florissant et avantageux à tout le monde; mais je regarde le commerce avec la Chine comme une exception à cette règle, et j'en déduirai les raisons.

Par exemple, il n'est guère douteux que si le commerce du blé devenait libre par l'abolition du droit, protecteur des intérêts de l'agriculture, une très-grande portion du grain étranger ne dût être achetée en argent, et que la balance ne fût, dans la même proportion, contre notre pays. Mais cet argent aurait été obtenu préalablement en échange des productions du sol ou de l'industrie de la Grande-Bretagne; car si l'on perd dans une branche de négoce, on gagne dans une autre; et il paraît évident que le grain pris sur les marchés du continent et apporté sur les nôtres, dût contribuer à le renchérir sur les premiers, et à diminuer son prix sur les derniers, jusqu'à ce que sa valeur sur chacun soit à-peu-près pareille; et alors les fabricans les plus habiles et les plus actifs commanderont sur tous les marchés où leurs marchandises sont demandées.

Toutefois ceci est une discussion un peu étrangère à l'objet de cette lettre, excepté que les trois quarts des thés et des marchandises de la Chine ont toujours été et doivent encore être achetés par les négocians anglais, soit compagnie des Indes ou particuliers, avec du numéraire ou des lettres de change sur l'Inde ou sur l'Angleterre, et qu'aucun pays ne peut espérer que chaque branche de son commerce lui procure une balance en sa faveur.

Quiconque a été habitué à voir les édits ou à connaître les usages de la Chine, sait que tout le système de la législation chinoise est basé sur des antécédens, et l'empereur ou un mandarin de ce pays songerait autant à changer une des coutumes ou des lois du céleste empire, qu'à essayer d'entamer une controverse avec Confucius même. Il ne faut pas considérer les Chinois comme un peuple sur lequel il est probable qu'il puisse éclater une nouvelle lumière qui les engage à corriger ou à modifier un usage qui a existé pendant des siècles; et ce serait en vain que la nation anglaise attendrait d'eux qu'ils accordassent quelque chose qui se rapprocherait d'un commerce libre à Canton, ou qu'ils permissent aux navires européens de visiter un autre port de cet empire.

Depuis que les Européens ont commencé à trafiquer avec la Chine, tout leur commerce s'est fait avec le Hong ou les Hanistes; c'est une compagnie de négocians autorisés par le gouvernement à commercer avec les *barbares*, tel est le nom qu'on y donne aux étrangers : elle est obligée de payer un droit considérable au gouvernement pour ce privilége, indépendamment des cadeaux qu'exigent de temps en temps les mandarins et le hoppo. Par conséquent, le commerce, de la part des Chinois, est un monopole strict, et, dans mon opinion, ne peut être entrepris et suivi avec avantage par la nation anglaise que par l'intermédiaire d'un monopole de sa part.

On dira peut-être que le commerce des Américains du nord se fait par des particuliers ; mais les personnes auxquelles leur séjour à la Chine a donné la possibilité de se former une idée exacte sur ce sujet, savent que ce commerce a constamment tiré un avantage et des facilités considérables de l'existence du comptoir de la compagnie anglaise des Indes à Canton ; c'est par son influence et son crédit auprès des Hanistes, et par eux auprès du gouvernement, que le commerce des étrangers en Chine a dû la conservation des règles et de la surveillance qui le protégent.

Il ne faut pas oublier que les Hanistes regardent le comptoir anglais à Canton comme le seul de leurs chalans dont les affaires soient d'une conséquence essentielle pour eux et auquel ils puissent s'adresser pour en obtenir du secours et du soutien dans toutes les crises commerciales. Le commerce de ce comptoir est d'une importance suffisante pour engager les Hanistes à se conduire, dans leurs relations, d'une manière qui se rapproche de l'équité et de la probité : mais que l'on enlève ce frein salutaire, et le poids que la dépense annuelle de deux à trois millions sterling, indépendamment du prêt ou de l'avance d'autant de millions de piastres, doit toujours donner, et que l'on abandonne cette dépense aux mains d'une centaine de particuliers, chacun s'efforçant à l'envi de l'emporter sur l'autre, et l'on reconnaîtra bientôt, à leurs dépens, que le monopole du Hong, soutenu, comme il l'est toujours, par les mandarins et le hoppo, auxquels seuls il y a appel sur le lieu, accablera les petits capitalistes commerçant avec un fonds de 40 à 50,000 livres sterling, et les livrera entièrement à la discrétion d'une douzaine de vampires qui alors régleront le commerce d'après leur bon plaisir et leur volonté.

Le comptoir de la compagnie, par les sommes considérables qu'il dépense chaque année avec les Hanistes pour les achats de thé, et par les avances qu'il leur fait quelquefois d'un ou de deux millions de piastres, a la possibilité de conduire son commerce d'une manière passablement sûre ; et la même base ou le même système que les Chinois suivent relativement au commerce de la compagnie, est nécessairement étendu aux autres branches du commerce étranger à Canton : et par-là les avantages de l'influence du comptoir se font sentir indirectement à notre commerce national ou de l'Inde, aussi bien qu'à celui des autres nations étrangères qui ont des relations avec la Chine, quoiqu'il arrive assez fréquemment que quelques-unes des parties dont je viens de parler soient obligées de réclamer les

bons offices et l'intercession du comptoir. Si donc il n'y avait pas à Canton une sorte de puissance d'un poids suffisant pour opposer un frein salutaire à l'action du monopole des Hanistes (et il n'est pas au pouvoir des particuliers d'en établir une), tout le commerce serait bientôt à la merci de ces hommes, et ne tarderait pas à être réduit à rien; ou bien, les personnes qui le feraient seraient obligées d'accepter et d'accorder les prix que les Hanistes jugeraient à propos de donner et d'exiger à leur fantaisie; car les Chinois savent bien que nous sommes forcés d'acheter leurs thés, à quelque prix que ce soit, tandis qu'eux peuvent très-bien se passer de toutes les marchandises que l'on porte ordinairement d'Europe à Canton.

On trouvera que, même avec les facilités dont le commerce des Américains a long-temps joui en Chine (et celui des autres nations ne vaut pas la peine qu'on en parle), il a été sur le déclin depuis plusieurs années; et c'est un fait singulier, que tous les négocians américains qui ont entrepris en grand le commerce avec la Chine, ont, à peine à l'exception d'un seul, fait banqueroute en un petit nombre d'années, les agens résidant en Chine étant les seuls qui aient réalisé de la fortune. Quand on a sous les yeux cet exemple, au milieu de circonstances si favorables, comment les négocians anglais peuvent-ils espérer de faire ce commerce avec succès, lorsque le comptoir de la compagnie des Indes orientales aura été supprimé; et il est clair qu'elle ne peut continuer à soutenir la dépense de cet établissement, si le monopole du thé lui est entièrement retiré. Quelques niais pourront bien s'écrier : « Faites comme les » autres nations ont fait; ayez là un consul pour protéger » votre commerce et vos intérêts en général! » Mais ceux qui ont acquis sur les lieux une connaissance pratique de la Chine, leur diront que l'on n'y fait pas le moindre cas d'un consul, et que celui que l'on y enverra aura beau menacer, tempêter ou cajoler tant qu'il voudra, il n'obtiendra pas plus de poids ni d'influence que tout autre parti-

culier ; et dans ce cas, il deviendrait nécessaire que le gouvernement britannique se décidât à appuyer ses remontrances par un armement et à faire valoir son commerce à la pointe de la baïonnette.

Mais quoique je sois l'avocat bien prononcé du maintien, à Canton, d'un comptoir jouissant de l'influence de celui qui existe maintenant, néanmoins je ne suis pas disposé à soutenir que le commerce du thé doive continuer à être un strict monopole dans les mains de la compagnie des Indes. Je pense, au contraire, qu'on pourrait adopter un terme moyen qui remplirait les vœux des partisans de l'abolition du privilége et laisserait à la compagnie un motif suffisant pour conserver son comptoir et ne pas abandonner le commerce du thé aux négocians particuliers.

Le nombre des navires employés actuellement au commerce national ou de l'Inde avec la Chine, se monte à une trentaine de grande dimension, dont l'ensemble forme une masse de 19,000 à 20,000 tonneaux, indépendamment de ceux des Portugais, qui composent en tout 4,000 tonneaux. Ces navires, qui font un voyage par an, reviennent de la Chine aux ports de l'Inde, au moins à moitié vides; et les propriétaires seraient très-contens de prendre, en revenant, comme cargaison de retour, des thés et d'autres productions de la Chine, à un fret très-modéré; et si le commerce avec Canton était ainsi ouvert indirectement à tous les ports de l'Inde, non-seulement les souhaits des partisans de l'abolition du privilége seraient à-peu-près remplis, mais plusieurs autres points desirables seraient également obtenus.

La dépense additionnelle causée au commerce particulier par les commissions, le fret, l'assurance, &c., en obtenant ainsi d'une manière indirecte, dans les ports de l'Inde, les thés de la Chine, l'empêcherait de vendre à un meilleur marché que la compagnie des Indes, et assurerait un bénéfice suffisant à celle-ci ; d'un autre côté, les frais occasionnés par le maintien du comptoir à Canton, qu'il est de

l'intérêt de cette société de conserver aussi long-temps qu'elle gardera le monopole du commerce direct, l'empêcherait de vendre à meilleur marché que les négocians particuliers : tous deux tireraient ainsi avantage d'un pouvoir assez fort pour tenir en respect les Hanistes, et les intérêts de la navigation nationale ou de l'Inde, qui est présentement dans un état déplorable, obtiendraient un profit essentiel, en trouvant des cargaisons en retour pour les bâtimens qui actuellement reviennent à vide. La concurrence qui serait par-là créée avec sûreté entre la compagnie des Indes et les négocians particuliers, produirait un très-grand bien en s'opposant à la hausse des prix en Angleterre, sans livrer exclusivement le commerce à l'une des deux parties ; or, c'est ce qui arriverait infailliblement si le commerce de la Chine devenait entièrement libre.

Cette manière de faire le commerce servirait aussi à atteindre un autre point auquel on a attaché une très-grande importance ; c'est d'empêcher les navires dont l'équipage est composé de matelots européens, d'aller à la Chine, à l'exception de ceux qui sont sous le contrôle immédiat du comptoir de la compagnie. Quoique les personnes qui n'ont pas une connaissance locale des mœurs et des préjugés des habitans du pays, traitent ce point assez légèrement, il sera suffisamment apprécié par tous ceux qui ont visité le céleste empire, et qui ont eu des preuves sensibles de la propension des Chinois à chercher querelle aux Européens.

Les adversaires de la compagnie ont beaucoup parlé et écrit sur ce qu'elle nolise les navires à un prix beaucoup plus élevé que celui qu'un particulier pourrait donner pour un petit bâtiment destiné à de semblables voyages ; mais les censeurs ont l'air d'ignorer que la compagnie assure elle-même ses navires, et que si d'autres circonstances ne la forçaient pas à employer une espèce de vaisseaux aussi admirablement armés, équipés et montés que le sont ceux de 1200 tonneaux qui lui appartiennent, il serait beaucoup plus avantageux pour elle de continuer à se servir de tels

bâtimens que de noliser des navires plus petits que ceux-là, et qui leur sont inférieurs sous tous les rapports, puisque la différence qu'elle paie en fret ne se monte qu'à une très-petite somme, si on la compare aux frais qu'elle ferait en primes d'assurances dans le cas où elle ne s'assurerait pas elle-même. Je pense donc que la sécurité additionnelle qu'elle en retire est achetée à bon marché par cette augmentation de dépense.

Si le commerce devenait entièrement libre, et si les particuliers avaient la permission de le faire directement en concurrence avec la compagnie, il serait naturel et équitable d'exempter celle-ci des conditions qui l'obligent, d'après la teneur de sa charte, d'avoir toujours dans ses magasins, en Angleterre, une provision considérable de thé, et de lui accorder pour son commerce une liberté égale à celle de ses compétiteurs. S'il en était ainsi, il pourrait se trouver à-la-fois sur le marché une quantité surabondante de thé, ce qui ruinerait ceux qui les premiers auraient profité de la liberté du commerce, puisque la compagnie a sous la main une provision de deux ou trois ans, et que le marché serait toujours sujet aux variations de prix que produisent communément la trop grande quantité d'une marchandise dans un temps et sa rareté dans un autre.

Je souhaite que ces observations rapides soient utiles à ceux qui doivent décider sur l'objet dont il est question.

Correction pour le numéro de janvier.

Pag. 83, dans le titre, au lieu de *les Alains*, lisez *les Tauriens*.

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Mémoire historique sur la vie d'Abd-allah ben-Zobaïr, par M. Quatremère, membre de l'Institut.

De tous les Arabes qui, dans le premier siècle de l'hégire, aspirèrent à la dignité de khalife, aucun, à l'exception d'Ali, ne se présenta avec des titres plus imposans qu'Abd-allah fils de Zobaïr, et n'avait, à un plus haut point, les qualités qui devaient réunir les suffrages de tous les Musulmans (1). Personne ne pouvait faire valoir une origine plus illustre. De tout côté, sa famille était unie par de nombreux liens de parenté avec celle de Mahomet ou des principaux compagnons du prophète. En effet, Zobaïr, père d'Abd-allah, était un des apôtres de Mahomet, et l'un des dix auxquels il avait promis formellement l'entrée du paradis. Après la mort du prophète, il fut du nombre des électeurs qui nommèrent le premier khalife. L'aïeule maternelle d'Abd-allah était Safiah, fille d'Abd-almotaleb et tante de Mahomet. Sa mère Asmâ, surnommée *Dzat-alnitakeïn* ذات النطاقين, c'est-à-

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, ms. arab. 675, fol. 140 et suiv.

dire, *celle qui a deux ceintures*, était fille d'Aboubekr le Juste. Il paraît qu'au nombre des ancêtres d'Abd-allah se trouvait une femme appelée ou surnommée *Kâheliah*, sans doute parce qu'elle appartenait à une tribu de Kâhel. Cette femme, sur laquelle je n'ai pu obtenir aucun renseignement, s'était fait connaître par un caractère peu honorable; car un ennemi d'Abd-allah lui ayant donné le surnom d'Ebn-Kâheliah (*fils de Kâheliah*), il se regarda comme vivement insulté (1).

Il avait pour prénom *Abou-bekr* ou *Abou-bokaïr:* mais la première forme est le plus communément employée. Lorsqu'on voulait le piquer, on lui donnait le prénom d'Abou-Khobaïb, qu'il devait à un fils aîné peu distingué par ses qualités personnelles (2).

Il avait pour tante maternelle Aïschah, épouse chérie de Mahomet. La tante paternelle de son père était Khadidjah, fille de Khowaïled, la première femme qu'eût épousée le prophète.

Asmâ, mère d'Abd-allah, émigra de la Mecque à Médine, étant enceinte de cet enfant, dont elle accoucha la première année de l'hégire; suivant un autre récit, il vint au monde dans la seconde année de l'hégire, vingt mois après le commencement de cette ère.

Abd-allah fut le premier enfant qui naquit, à Médine, de parens *mohadjirs* (émigrans). Il était le fils

(1) Méidani, proverbe 634.

(2) Makrizi, *loc. laud.* Zamakhschari, *Kaschschaf*, ms. de Ducauroy, tom. III, fol. 69 *verso*.

aîné de Zobaïr, et vint au monde dans le lieu nommé *Kâba* (1). Asmâ, sa mère, le porta à Mahomet et le lui mit sur les genoux. Le prophète se fit apporter une datte, la mâcha; puis il cracha dans la bouche de l'enfant, qui, disent les historiens, reçut ainsi pour premier aliment la salive de l'apôtre de Dieu. Celui-ci frotta ensuite avec la datte le palais du nouveau-né, lui donna sa bénédiction, et implora sur lui les grâces de Dieu.

La naissance d'Abd-allah combla de joie les *mohadjirs*, parceque, suivant un bruit qui s'était répandu parmi eux, les Juifs, par leurs enchantemens, avaient jeté sur eux un sort qui les condamnait à mourir sans postérité. Mahomet donna au nouveau-né le nom d'Abd-allah, et pour surnom le nom de son aïeul maternel Abou-bekr. Le premier mot qu'Abd-allah put prononcer distinctement fut celui de *séif* سيف (épée), et il ne cessait de le répéter. Zobaïr, entendant cette expression sortir de la bouche de son fils, s'écria que cet enfant serait un jour un guerrier qui se signalerait par de nombreux exploits (2).

Abd-allah n'était âgé que de huit ans lorsqu'il se déclara pour le prétendu prophète, qui lui témoigna son approbation par un sourire gracieux et fit hautement son éloge. Abd-allah était chéri d'Aïschah, qui

(1) *Voyez* aussi Zamakhschari, *Rebi-alabrar*, fol. 268 *recto*. Mirkhond, III.e part. fol. 130 *recto*.

(2) Taki-eldin-fâsi, *Hist. de la Mecque*, tom. III, ms. 721, fol. 60 *recto*.

se regardait comme sa mère et prit soin de son éducation. Après Mahomet et son père Abou-bekr, nul n'avait plus de part à son affection, et, au moment de sa mort, elle le désigna pour son héritier. Abd-allah résida dans la ville de Médine, durant la vie de Mahomet et le khalifat d'Abou-bekr et d'Omar. Sous le khalifat d'Abou-bekr (1), Abd-allah pria un jour ce prince de lui concéder le lieu appelé *Sil* السلع (le Rocher) situé près de Médine. Abou-bekr lui ayant demandé ce qu'il en voulait faire, il répondit : « Ma famille possède, près de la Mecque, une montagne appelée Khouwaïled ; je desire que nous ayons une propriété semblable aux environs de Médine. » Abou-bekr lui ayant concédé ce rocher, Abd-allah y fit élever deux monticules.

Un jour qu'Abd-allah était à jouer avec d'autres enfans de son âge (2), un Arabe, passant près de là, se mit à crier après ces jeunes gens, qui prirent aussitôt la fuite. Abd-allah, se reculant avec lenteur, dit à ses compagnons : « Choisissez-moi pour votre chef, et fondons tous ensemble sur cet homme. » Celui-ci, qui était le khalife Omar, s'approchant d'Abd-allah, lui dit : « Pourquoi n'as-tu pas fui comme tes camarades ? » — « Prince des fidèles, répondit l'enfant, je n'avais commis aucune faute ; par conséquent, je n'avais aucun sujet de crainte ; et le chemin n'était pas assez étroit pour m'obliger à vous faire place. »

---

(1) *Ibid.* fol. 58 *verso.*

(2) *Ibid.* fol. 58 *recto* et *verso.*

Il se trouva avec son père au combat d'Iarmouk, dans lequel les Grecs furent complètement défaits.

Lorsque les Arabes entrèrent en Égypte sous la conduite d'Amrou ben-Alas, Abd-allah se trouvait dans l'armée musulmane, avec son père et son frère Mohammed. Tous trois signèrent, comme témoins, le traité conclu avec les Coptes, et par lequel ce peuple se soumettait à payer aux vainqueurs une capitulation annuelle (1).

Il présida par l'ordre d'Othman à la rédaction et à la transcription de l'Alcoran; et eut pour collaborateurs Zéid ben-Thabet, Saïd ben-Asy, Abd-alrahman ben-Hareth. L'an 29 de l'hégire, Abd-allah s'empara de la ville d'Istakhar (2).

Bientôt après, le khalife Othman envoya, pour faire la conquête de l'Afrique, un corps de troupes sous les ordres d'Abd-allah ben-Saad, gouverneur de l'Égypte.

Cet officier rencontra sur son passage le patrice Grégoire, prince d'Afrique, qui était à la tête de 120,000 hommes, et qui livra aux Musulmans de nombreux combats. Othman, inquiet de ne recevoir aucune nouvelle de ses troupes, fit partir Abd-allah ben-Zobaïr, à la tête d'un corps nombreux, et le

---

(1) Abou'lmahâsen, ms. arabe 659, fol. 9 *verso*.

(2) Le même fait est attesté par l'auteur du *Kitab-alfehrest* (ms. arabe 874, fol. 30 *recto*, et par Fâsi, *Hist. de la Mecque*, tom. III, fol. 57 *verso*.

(3) Abou'lmahâsen, ms. 659, fol. 30 *recto*.

chargea de lui rapporter des détails précis sur la position de l'armée.

Abd-allah partit aussitôt pour remplir sa mission, s'avança à marches forcées, traversa l'Égypte, et atteignit le camp. À son arrivée, les Arabes poussèrent des cris de joie, et répétèrent avec enthousiasme la formule : *Dieu est grand.* Grégoire s'étant informé de la cause de ces clameurs, apprit que les Musulmans avaient reçu un renfort, et cette nouvelle le jeta dans le découragement.

Les Musulmans, avant l'arrivée d'Abd-allah, commençaient le combat dès la pointe du jour, et le continuaient jusqu'à midi ; aussitôt qu'on entendait le cri qui annonce la prière de cette heure, les deux partis regagnaient leurs tentes et se reposaient jusqu'au lendemain. Abd-allah ayant assisté à une de ces actions, et s'apercevant que le général Ebn-Abi-Serah n'était point à la tête des Musulmans, il s'informa des motifs de cette absence, et reçut à cet égard les détails suivans (1). Grégoire avait fait proclamer dans son armée que, si quelqu'un de ses soldats tuait Abd-allah ben-Saad, il lui donnerait pour récompense une somme de 100,000 pièces d'or et sa fille en mariage ; le général musulman, craignant pour sa vie, se tenait à l'écart. Abd-allah se rendit auprès de cet officier, et lui dit :

---

(1) Le même fait est rapporté par l'auteur du ms. arabe 703, fol. 115 *verso*, 116 *recto* ; Taki-eldin-fâsi, *Hist. de la Mecque*, tom. III, fol. 58 *verso* ; par Nowaïri, ms. arabe 702, fol. 2 et 3, et l'auteur du *Kitab alagâni*, tom. II, fol. 33 *recto*.

« Si tu veux déjouer les projets de ton ennemi, fais
» annoncer par un crieur que quiconque tuera Gré-
» goire, recevra une somme de 100,000 pièces d'or,
» aura sa fille en mariage, et sera nommé gouverneur
» des provinces qui sont sous la dépendance de ce gé-
» néral. » La chose fut exécutée ; et Grégoire, dès ce
moment, éprouva une crainte plus vive que celle qui
tourmentait Ebn-Abi-Serah.

Cependant Ebn-Zobaïr dit au général musulman :
« Les choses traînent en longueur, et nous ne pouvons
» nous flatter d'obtenir un succès décisif sur les chré-
» tiens, qui combattent chez eux et reçoivent conti-
» nuellement des renforts, tandis que nous sommes
» séparés par une grande distance des Musulmans et de
» leur pays. Si tu m'en crois, nous laisserons demain
» dans notre camp un bon corps des plus braves Mu-
» sulmans, tandis que nous, à la tête du reste de l'ar-
» mée, nous tiendrons tête aux Grecs, jusqu'à ce que
» la fatigue les oblige d'abandonner le champ de ba-
» taille. Dès qu'ils seront rentrés dans leurs tentes et
» que les Musulmans en auront fait autant de leur
» côté, alors les soldats que nous aurons laissés dans
» nos lignes, et qui n'auront point pris part au com-
» bat, monteront aussitôt à cheval. A la tête de ces
» troupes fraîches, nous fondrons à l'improviste sur
» l'ennemi, et je me flatte qu'avec l'aide de Dieu
» nous remporterons la victoire. » Ebn-Abi-Serah ayant
convoqué plusieurs des compagnons du prophète,
leur fit part de l'avis qui venait de lui être donné, et
qui obtint l'assentiment général. En conséquence, dès

le lendemain, il se mit en devoir d'exécuter cette résolution. Il laissa dans le camp l'élite des Musulmans, dont chacun avait auprès de soi son cheval tout sellé; et avec le reste de l'armée, il marcha contre les Grecs, et engagea le combat, qui fut vivement disputé jusqu'à l'heure de midi. Au moment où l'on entendit le cri qui appelait à la prière, les Grecs se disposèrent à se retirer suivant leur usage; mais Ebn-Zobaïr, devinant leur projet, continua l'attaque avec une nouvelle vigueur, jusqu'à ce qu'il les vit accablés de fatigue. Alors il fit sonner la retraite. Les soldats des deux partis quittèrent leurs armes, et se jetèrent à terre, pour prendre quelque repos. Cependant Ebn-Zobaïr, se faisant accompagner des troupes fraîches qui étaient demeurées dans le camp, marcha à leur tête sur les Grecs, qui ne s'attendaient point à soutenir un second combat. Les Musulmans, poussant tous à-la-fois le cri *Dieu est grand*, fondirent sur l'ennemi avec une impétuosité sans égale. Les Grecs, surpris et n'ayant pas le tems de prendre leurs armes, furent mis dans une déroute complète, et l'on en fit un carnage affreux. Grégoire périt sous les coups d'Ebn-Zobaïr. La fille du général grec se trouva au nombre des prisonniers et fut donnée par Ebn-Abi-Serah à Ebn-Zobaïr, qui la prit pour sa concubine. Les Musulmans firent un butin immense; en sorte que chaque cavalier eut pour sa part 3,000 et chaque fantassin 1,000 pièces d'or.

Suivant une autre narration, Ebn-Zobaïr racontait en ces termes les événemens de cette bataille. « Gré-

» goire, dit-il, attaqua les Musulmans réunis sous
» nos drapeaux et qui étaient au nombre de 20,000
» hommes. Tout le monde accourait pour prendre les
» ordres d'Ebn-Abi-Serah; mais celui-ci s'était retiré
» dans sa tente, et s'y tenait renfermé, sans laisser en-
» trer personne. Cependant j'aperçus Grégoire, qui,
» dans une pleine sécurité, s'avançait derrière ses
» troupes, monté sur une mule grise, et accompagné
» de deux jeunes filles, qui lui procuraient de l'ombre
» en tenant au-dessus de sa tête des plumes de paon.
» Ce général avait laissé entre lui et son armée un
» espace considérable, et dans lequel on ne voyait pas
» un seul soldat. Je courus en hâte pour chercher
» Ebn-Abi-Serah, et lui rendre compte des observa-
» tions que je venais de faire. J'appris que cet officier
» était renfermé seul dans sa tente; je m'adressai à son
» chambellan, qui refusa de m'introduire : alors, fai-
» sant un détour, je levai le bas de la tente, et me
» présentai inopinément devant le général, que je
» trouvai étendu sur le dos.

» Effrayé de me voir, il se releva et s'assit. Je lui
» dis alors : *Tout homme poilu est poltron.* Fils de Zo-
» baïr, me dit-il, quel motif t'amène ici? Je lui répon-
» dis que j'avais observé une occasion favorable pour
» surprendre l'ennemi, et qu'il fallait se hâter de con-
» voquer les Musulmans. Après qu'il m'eut demandé
» des détails et que je lui eus exposé ce que j'avais vu,
» il sortit précipitamment avec moi, et ordonna aux
» soldats de marcher sous mes ordres. Je choisis trente
» cavaliers d'élite, et j'enjoignis au reste de l'armée de

» garder ses rangs. Je me dirigeai avec impétuosité du
» côté où j'avais aperçu Grégoire. Et après avoir re-
» commandé à mes compagnons de veiller à ce que
» je ne fusse pas attaqué par derrière, je perçai en un
» moment la ligne des ennemis, et je courus rapide-
» ment vers leur général. Lui et ses soldats se persua-
» dèrent d'abord que j'étais chargé d'un message. Mais
» lorsque je fus près de lui, il reconnut son erreur, et
» tourna la bride de sa mule pour prendre la fuite. Je
» l'atteignis, et d'un coup de lance je le renversai à
» terre. Les deux jeunes filles se précipitèrent alors
» sur lui. Sans perdre un moment, je sautai à bas de
» mon cheval, et, armé de mon épée, je fondis sur
» mon ennemi et le frappai avec vigueur. J'atteignis
» une des jeunes filles, et lui coupai la main.

« Ensuite je tranchai la tête de Grégoire, et la pla-
» çant au bout de ma lance, je m'écriai : *Dieu est*
» *grand.* A cette vue, les Musulmans, animés d'un
» nouveau courage, se précipitèrent sur l'ennemi, qui,
» rompu de tout côté, fut mis dans une déroute com-
» plète. Ebn-Abi-Serah, voulant envoyer au khalife
» Othman un courrier pour lui annoncer cette victoire,
» me déclara que personne dans l'armée n'était plus
» digne que moi de remplir une pareille mission, et
» m'enjoignit de partir sur-le-champ pour annoncer au
» prince des croyans ces brillantes nouvelles. »

Ebn-Zobaïr partit aussitôt de la ville d'Afrikiiah, et, sans changer de cheval, il se rendit en vingt jours à Médine. Arrivé en présence du khalife, il lui raconta tous les détails du combat et les exploits des Mu-

sulmans. Le prince, charmé de ce récit, demanda au messager s'il se sentait en état de réitérer sa narration en présence de l'assemblée générale des Musulmans. Abd-allah ayant répondu affirmativement, le khalife le prit par la main, le conduisit dans le *menber* (la chaire), et l'invita à répéter, en présence des Musulmans, les détails des succès glorieux qu'avaient obtenus leurs armes.

Cependant Zobaïr, père d'Abd-allah, instruit de ce qui se passait, se rendit à la mosquée, blâma la conduite d'Othman, et dit avec amertume (1) : « Hé quoi ! » le fils de Zobaïr en est venu au point de monter » dans le lieu qu'ont foulé les pieds de l'apôtre de Dieu. » Certes, j'aimerais mieux être mort avant d'avoir vu » un pareil spectacle. » Suivant un autre récit, Abd-allah ne monta point dans le *menber*, mais il se tint vis-à-vis, pour faire la *khotbah*, tandis que le khalife était assis dans la chaire.

A son arrivée auprès du khalife Othman, Abd-allah apprit la naissance de son fils aîné Khobaïb et de son frère Arwah, qui tous deux étaient venus au monde dans le courant de cette année (2).

Abd-allah ben-Zobaïr (3) se trouvait avec les deux fils d'Ali, Hasan et Hosaïn, Abd-allah ben-Abbas et autres Musulmans de distinction, dans l'armée de Saïd

(1) Nowaïri, ap. manuscr. ar. 638, fol. 214 *verso*.

(2) *Agâni*, tom. II, fol. 33 *recto*. — Taki-eldin-fâsi, *Hist. de la Mecque*, tom. III, ms. 721, fol. 59 *recto*.

(3) *Akhbâr-alddjilad*, ms. ar. 638, fol. 160 *recto*.

ben-Alas, lorsque ce général alla faire la conquête du Djordjan et du Tabarestan.

Après la mort tragique du khalife Othman, Ali monta sur le trône, où l'appelaient depuis long-temps et sa naissance et ses qualités brillantes. Mais ce prince généreux et si digne d'un meilleur sort ne put jouir d'un seul instant de tranquillité.

Une conspiration dangereuse, ourdie par la haine d'une femme artificieuse, d'Aïschah, l'épouse chérie de Mahomet, et ensuite la révolte d'un rival audacieux, créèrent pour Ali une longue série de troubles et empoisonnèrent ses jours. En vain ce guerrier intrépide, toujours les armes à la main, opposait aux efforts de ses ennemis une résistance invincible; ses triomphes ne faisaient qu'augmenter l'exaspération des esprits et affaiblissaient les forces de l'empire musulman.

Dans la première guerre civile, qui eut pour prétexte la vengeance du meurtre d'Othman, et à laquelle Aïschah prit une part si active, Zobaïr se montra l'ennemi le plus acharné d'Ali, et mit tout en œuvre pour soulever contre ce prince la totalité des Arabes.

Lorsque Talhah et Zobaïr, de concert avec Aïschah, eurent résolu de prendre les armes contre Ali, ils s'efforcèrent d'attirer dans leur parti Omm-Selmah, l'une des épouses de Mahomet. Mais cette femme, dans un discours plein de sagesse et de raison, leur représenta la témérité de leur entreprise, et mit tout en œuvre pour les engager à se désister d'un projet qui n'aboutirait qu'à faire couler en pure perte des flots de

sang musulman (1). Abd-allah, qui se tenait à la porte de la salle, piqué de rencontrer une opposition à laquelle il ne s'attendait pas, prit la parole, et, d'un ton plein d'aigreur, reprocha à cette femme vénérable qu'elle avait toujours témoigné peu de bienveillance pour la famille de Zobaïr. Omm-Selmah, sans répondre directement à cette inculpation, ajouta de nouveaux argumens à ceux qu'elle venait d'employer, et acheva de démontrer, par l'autorité de Mahomet et par tout ce que peuvent inspirer l'expérience et la sagesse, qu'une guerre civile allumée pour satisfaire des ambitions et des haines particulières, était tout-à-la-fois un grand malheur et un grand crime. Ses conseils ne produisirent aucun effet; les conjurés persistèrent dans leur entreprise, partirent de la Mecque et se dirigèrent vers la ville de Basrah (2). Aïschah, qui se trouvait à l'avant-garde, étant arrivée auprès d'une source, des chiens se mirent à aboyer devant elle; aussitôt elle demanda quel était le nom de cette fontaine. Ayant appris qu'elle s'appelait *Haoub* (3) الحوب, elle manifesta l'intention de rebrousser chemin, et en donna l'ordre, qu'elle répéta deux fois de la manière la plus

---

(1) *Kitabi-fotouh*, tom. II, ms. pers. 98, fol. 14 *recto*.

(2) *Ibid.* fol. 16 *recto* et *verso*.

(3) C'est ainsi qu'on lit dans l'ouvrage de Masoudi, tom. I, fol. 316 *verso* et 317 *recto*, et dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah*, pag. 435. J'ai cru devoir préférer cette leçon à celle de جواب que présente l'écrivain persan. Abou'lféda (*Annales*, t. I, pag. 290), et l'auteur du *Marâsid-alitla*, pag. 210, lisent *Hawab* حواب.

formelle. Les conjurés, surpris et consternés de ce changement de résolution, desiraient vivement en connaître le motif. « L'apôtre de Dieu, dit Aïschah, m'apprit un » jour qu'une de ses femmes se trouverait près d'une » source appelée *Haoub*, et verrait des chiens hurler » à son aspect; il m'engagea à prendre bien garde que » je ne fusse l'objet de cette prédiction. Maintenant, » ajouta-t-elle, aucun motif ne saurait me déterminer » à vous accompagner plus loin, et je veux sur-le-champ » retourner sur mes pas. »

Abd-allah, à son arrivée, ayant appris ce qu'avait dit Aïschah, et l'intention expresse qu'elle avait manifestée, imagina, pour la tromper, un artifice bien condamnable. Il choisit, parmi les habitans du lieu, une cinquantaine d'hommes qui certifièrent unanimement que cette fontaine ne s'appelait point *Haoub*, que l'armée avait passé durant la nuit devant la source de ce nom et l'avait laissée bien loin derrière. Aïschah ne pouvant soupçonner de mauvaise foi cinquante Musulmans, consentit à poursuivre sa route. Les historiens remarquent expressément que ce fut là le premier faux témoignage dont les annales de l'islamisme offrent la mention (1).

Lorsque les conjurés furent arrivés à Basrah, Aïschah choisit Abd-allah ben-Zobaïr et Mohammed ben-Talhah pour remplir les fonctions d'imam, et ce fut Abd-allah qui, le premier, fit la prière (2). Bientôt l'ar-

---

(1) *Kitabi-fotouh*, fol. 17 *recto*.

(2) *Ib.* fol. 19 *recto*.

mée se rangea en bataille et ce fut Abd-allah qui prit le commandement de l'infanterie.

Ali (1) essaya encore de prévenir l'effusion du sang, en écrivant à Aïschah et aux deux chefs de ses ennemis des lettres pressantes, dans lesquelles il leur rappelait les sermens solennels par lesquels ils l'avaient assuré de leur soumission, et les conjurait de mettre fin à une guerre impie et sans motifs. Des réponses laconiques et insignifiantes furent le seul résultat que le khalife obtint de sa démarche. Abd-allah ben-Zobaïr se leva au milieu de l'armée, accusa hautement Ali du meurtre d'Othman, et exhorta les soldats à venger le sang de leur khalife et à combattre en gens de cœur pour la défense de leurs femmes, de leurs enfans et de leur honneur. Ali (2), qui avait entendu les reproches que lui adressait Abd-allah, et craignant sans doute qu'ils ne fissent impression sur l'esprit des Musulmans, chargea son fils Hasan de réfuter, en présence de l'armée, ces inculpations calomnieuses.

Bientôt les deux partis en vinrent aux mains et engagèrent cette bataille si célèbre dans l'histoire des Arabes, sous le nom de *combat du chameau* (3). Zobaïr, attendri par les discours que lui adressa Ali, au milieu de la mêlée, se repentait de son entreprise et voulait abandonner le combat. Son fils Abd-allah osa alors lui adresser des reproches injurieux, le taxa de

---

(1) *Kitabi-fotouh*, fol. 22 *verso*.

(2) *Ib.* fol. 23 *recto*.

(3) *Ib.* fol. 26 *recto*. — Masoudi, tom. I, fol. 319 *verso*.

lâcheté, et l'accusa d'imprimer sur sa famille un déshonneur ineffaçable. Zobaïr, ému de ces discours piquans, se précipita au milieu des rangs ennemis et y trouva la mort. Talhah, qui partageait avec lui le commandement de l'armée, périt également dans l'action, et Ali remporta une victoire complète.

Abd-allah ben-Zobaïr (1), ayant voulu se mesurer en combat singulier avec Aschter-Nakhaï, un des principaux officiers et des plus braves champions de l'armée d'Ali, lui porta d'abord un coup, reçut lui-même six ou sept coups de flèche et fut renversé de son cheval. Les deux rivaux se prenant corps à corps luttèrent quelque temps sans avantage décisif; enfin, Aschter, saisissant d'un bras nerveux le pied d'Abd-allah, le précipite dans un fossé et monte sur sa poitrine : Abd-allah, pressé sous le poids de son redoutable ennemi, criait à ses compagnons, « Tuez-moi avec Mâlek, tuez » Mâlek avec moi. » C'était ainsi qu'il désignait Aschter. Celui-ci lui déclara dédaigneusement que, s'il ne respectait en lui le parent du prophète, il lui mettrait tous les membres en pièces. Enfin, Abd-allah protesta lui-même qu'il n'avait dû son salut qu'à son agilité, sa jeunesse, et à l'état de faiblesse où un jeûne de trois jours avait réduit son adversaire.

Aïschah, abandonnée de ses défenseurs, tomba au pouvoir d'Ali, et obtint sans peine de ce guerrier géné-

(1) *Kitabi-fotouh*, fol. 31 *verso*. — *Voyez aussi* Ebn-Khilkan, ms. ar. 730, fol. 502 *verso*. — Masoudi, *Mouroudj*, tom. I, fol. 321 *verso*. — Abou'lmâhasen, ms. 659, fol. 37 *recto*.

reux la capitulation la plus honorable (1). Dès qu'elle fut assurée de n'avoir rien à craindre, elle montra une vive inquiétude pour Ebn-Zobaïr, et promit une somme de dix mille pièces d'argent à celui qui lui apprendrait que son neveu n'avait pas succombé dans le combat. Ayant reçu à cet égard des renseignemens qui la tranquillisèrent, elle pressa son frère Mohammed, fils d'Abou-bekr, de demander une amnistie pour Abd-allah ben-Zobaïr. Mohammed lui représénta qu'elle avait tort de s'intéresser si vivement à un homme qui seul avait attiré sur elle les dangers qu'elle avait courus et les embarras dans lesquels elle se trouvait. « Mon frère, dit Aïschah, garde-toi d'aigrir le senti-» ment de mes maux. Va chercher Abd-allah: c'est » le fils de ta sœur, et il faut absolument que je le » voie. » Mohammed étant retourné sur le champ de bataille, trouva Abd-allah blessé et très-souffrant. « Abd-allah, lui dit-il, descends de cheval, et venons » trouver nos parens. » Abd-allah se jeta à terre; Mohammed monta sur son cheval, et conduisant Abd-allah devant lui, il l'amena en présence d'Aïschah, qui se mit à fondre en larmes, et pressa Mohammed d'aller aussitôt implorer en faveur d'Abd-allah la clémence d'Ali. Mohammed courut auprès du khalife et intercéda pour obtenir la grâce d'Abd-allah; mais le généreux prince déclara que l'amnistie qu'il venait d'accorder comprenait tous ses adversaires, sans aucune exception.

Au reste Abd-allah conserva toute sa vie les traces

---

(1) *Kitabi-fotouh*, fol. 32 *recto*.

de la lutte terrible qu'il avait eue à soutenir au *combat du chameau*. Zedjer ben-Kaïs racontait (1) qu'étant un jour au bain au moment où s'y trouvait Ebn-Zobaïr, il vit sur la tête de celui-ci une ouverture si grande, qu'elle aurait pu tenir une bouteille d'huile; « Sais-tu, lui dit Abd-allah, quel est l'homme qui m'a » porté un coup si violent? c'est ton cousin Aschter-» Nakhaï. »

Après la longue série de combats qui ensanglantèrent les plaines de Siffin, Ali, pressé par les murmures de ses soldats, eut la faiblesse de consentir à une transaction qui remettait à deux arbitres le droit de prononcer sur les droits des deux prétendans au rang suprême. Moawiah écrivit à Abd-allah ben-Zobaïr, ainsi qu'à Abd-allah fils du khalife Omar, pour les inviter à assister à cette conférence. (2). Ils obéirent avec répugnance; probablement aucun des deux n'était bien convaincu de la légitimité des droits de Moawiah et ne prenait à son triomphe un grand intérêt. Mécontens d'ailleurs de la morgue insolente d'Amrou ben-Alas, qui était chargé des intérêts de Moawiah, ou ils ne parurent point aux conférences, ou ils n'y jouèrent qu'un rôle entièrement passif.

Lorsque le poignard d'un fanatique forcené eut tranché les jours d'Ali, et que Moawiah, délivré d'un rival si redoutable, eut été universellement reconnu

---

(1) Ebn-Khilkan, *loc. laud.*

(2) Makrizi, *Vie d'Abd-allah ben-Omar*. (*Moukaffâ*, ms. 675, fol. 252 *recto* et *verso*).

pour maître de l'empire musulman, Abd-allah, forcé de déguiser la haine qu'il portait à l'usurpateur, et d'ajourner pour long-temps les projets de son ambition, se condamna à une inaction complète, dont il ne sortit par intervalles que pour aller combattre les ennemis de l'islamisme.

L'Afrique, qui avait été le théâtre des premiers exploits d'Abd-allah, le vit encore, par de nouveaux succès, se couvrir de gloire, étendre la puissance des Musulmans. Moawiah ben-Khodaïdj (1), ayant été nommé par le khalife pour commander en chef les forces des Arabes dans cette partie du monde, avait auprès de lui Abd-allah ben-Zobaïr. Il fit partir cet officier à la tête d'un corps nombreux, et lui enjoignit de se diriger vers la ville de Sousah, parce qu'il avait appris qu'un patrice grec, nommé Nicéphore, envoyé par l'empereur de Constantinople, était débarqué dans ce port, ayant sous ses ordres une armée de 30,000 hommes. Abd-allah vint camper sur une colline élevée d'où l'on apercevait la mer, et qui était à 12,000 pas de la ville. A cette nouvelle, Nicéphore se rembarqua et abandonna cette côte. Abd-allah, ayant continué sa marche, atteignit le rivage de la mer et se plaça tout près de la porte de Sousah. Étant alors descendu de cheval, il fit la prière du soir, lui et toute son armée. Les Grecs, frappés de ce spectacle, et surpris de la sécurité que montraient les Mu-

(1) Manuscr. ar. 580, pag. 99, 100. — Nowaïri, *Hist. d'Afrique*, ms. 702, fol. 3 *verso*.

sulmans, firent sortir de leurs murs un corps nombreux composé d'infanterie et de cavalerie. Abd-allah, absorbé tout entier dans l'acte religieux auquel il se livrait, ne paraissait pas s'apercevoir de l'approche de l'ennemi, et continuait tranquillement sa prière. Dès qu'elle fut terminée, il s'élança sur son cheval et fondit sur les Grecs, qui, ne pouvant soutenir ce choc, se débandèrent, prirent ouvertement la fuite, et allèrent se cacher derrière leurs remparts. Abd-allah, content de ce succès, alla rejoindre l'armée des Musulmans.

Quatre ans après (1), Moawiah ayant envoyé son fils Iezid pour faire une incursion sur les terres de l'empire grec, Abd-allah, suivant quelques historiens, se trouvait dans l'armée qui fut chargée de cette expédition.

On peut supposer que le khalife, de son côté, n'était nullement fâché, lorsqu'il trouvait quelque occasion d'éloigner un homme dont il redoutait l'ambition. Abd-allah, au retour de cette expédition, alla fixer son séjour à Médine.

Cependant Moawiah, à qui l'assassinat d'Ali et l'abdication du faible Hasan avaient livré le khalifat, songeait à maintenir dans sa famille cette dignité éminente. Il avait formé le projet de faire couronner de son vivant son fils Iezid, et de le faire reconnaître pour héritier du trône. Les conseils de Ziad, qu'il avait adopté pour son frère, l'engagèrent à différer de

(1) Mirkhond, 3.e partie, fol. 33 *recto*.

quelques années. Ziad étant mort l'an 53 de l'hégire (1), trois ans après, Moawiah reprit son premier dessein, et ordonna à tous ses sujets de prêter serment de fidélité à Iezid. Tout le monde obéit, à l'exception de cinq hommes, qui étaient également distingués par leur mérite et leur naissance, savoir, Hosaïn fils d'Alï, Abd-allah fils d'Abbas, Abd-allah fils de Zobaïr, Abd-allah fils du khalife Omar, et Abd-alrahman fils d'Abou-bekr. Moawiah (2) ayant appris de Merwan ben-Hakam, gouverneur de Médine, l'opposition qu'il venait d'éprouver de la part de ces personnages éminens, résolut de vaincre par lui-même cette résistance. Il entreprit le pélerinage de la Mecque, et eut soin de passer par Médine. Hosaïn, Abd-allah ben-Zobaïr, Abd-allah ben-Omar et Abd-alrahman sortirent à la rencontre du khalife, avec le reste des habitans. Suivant le récit de Tabari, Moawiah les ayant invités à reconnaître leur futur souverain, et n'ayant obtenu qu'un refus formel, ne répondit rien et continua sa route. Après avoir accompli son pélerinage, il repassa par Médine; mais il ne crut pas que la prudence lui permît de recourir à des mesures violentes.

Suivant une autre narration (3), lorsque les quatre personnages susdits sortirent de Médine pour aller à la rencontre de Moawiah, ce prince les reçut avec

(1) Tabari, traduct. persane, ms. de Ducauroy, fol. 406 *recto*. — *Kitabi-fotouh*, tom. II, ms. persan 98, fol. 274, *verso*.

(2) *Ibid.* fol. 276 *recto*.

(3) *Kitabi-fotouh*, tom. II, fol. 276 *verso*.

un visage sévère et leur adressa des reproches menaçans. Lorsqu'il fut entré dans la ville, ces mêmes hommes se présentèrent à son palais pour saluer le khalife; mais on leur refusa l'entrée. Irrités de cette conduite, ils sortirent de Médine, et prirent le chemin de la Mecque. Moawiah, étant monté dans le *menber* (la chaire), se permit des invectives violentes contre ces hommes respectables.

A cette occasion, Aïschah lui adressa les reproches les plus vifs (1); elle l'exhorta (2), s'il ne voulait pas abandonner son projet, à n'employer auprès de ces hommes que des procédés pleins de douceur et de bienveillance, pour les engager à se prêter à ses vues. Moawiah promit, et manda Hosaïn, les deux Abd-allah et Abd-alrahman; mais on lui apprit qu'ils avaient quitté Médine. Ce prince étant parti pour la Mecque (3), Abd-allah ben-Zobaïr, Abd-allah ben-Omar et Abd-alrahman sortirent à sa rencontre. Il les reçut avec honneur, leur adressa des paroles gracieuses, et leur envoya de magnifiques présens.

Il fit venir Abd-allah ben-Zobaïr (4), et le pressa de reconnaître Iezid pour khalife. Abd-allah l'engagea à ne rien précipiter, puisqu'il s'agissait d'une dignité aussi éminente que le khalifat, et à réfléchir mûrement sur cette affaire, attendu que, s'il excitait des troubles

(1) *Ibid.* fol. 276 *verso*.
(2) *Ibid.* fol. 277 *recto*.
(3) *Ibid.* fol. 278 *recto*.
(4) *Ibid.* fol. 279 *verso*.

sérieux, il aurait à répondre un jour de sa conduite au tribunal de Dieu. Moawiah lui conseilla de ne point tenir un pareil langage devant les habitans de la Syrie ; car ils ne l'écouteraient pas patiemment.

Ce prince (1), avant de quitter la Mecque, manda les deux Abd-allah, Abd-alrahman et Hosaïn. Il leur représenta les bienfaits qu'il leur avait accordés, leur en promit de plus considérables encore, et leur dit : « Iezid est votre frère et votre cousin. Je desire le faire reconnaître pour khalife, et la chose dépend de vous ; faites maintenant ce que vous jugerez convenable. » Abd-allah ben-Zobaïr répondit : « Vous avez, ô Moa- » wiah, à choisir entre trois partis. L'apôtre de Dieu » mourut, sans avoir désigné son successeur : conti- » nuez à remplir avec bonheur les fonctions du kha- » lifat ; et après votre mort, les Musulmans décideront » qui ils doivent élever à ce rang honorable. » Moawiah répondit : « Je ne puis accepter cette condition ; » car je ne vois point parmi vous un second Abou- » bekr, et j'ai peu à compter sur vos dispositions » bienveillantes. » — « Eh bien ! dit Abd-allah, suivez » l'exemple d'Abou-bekr, qui, bien qu'il eût des fils et » des parens, tous dignes du khalifat, ne choisit point » parmi eux son successeur, mais désigna un des plus » illustres d'entre les Koraïschs, Omar ben-Khattab. » Si ce parti ne vous convient pas, imitez Omar, qui » remit aux chances d'une élection le choix du khalife. » Il nomma pour cet effet six des principaux compa-

(1) *Ibid.* fol. 280 *recto* et *verso*.

» gnons du prophète; et ces hommes vénérables, après
» une mûre délibération, remirent les rênes du gou-
» vernement entre les mains d'Othman. Et cependant
» Omar avait des fils et des proches qui n'étaient
» nullement indignes du khalifat; mais il ne crut pas
» devoir fixer son choix sur aucun d'eux. » Moawiah
répondit « qu'il connaissait très-bien ces trois partis,
» et demanda s'il n'en existait pas un quatrième qui
» méritât la préférence. » — « Non, dit Abd-allah, c'est
» entre ces trois manières d'agir qu'il faut nécessaire-
» ment choisir. »

Ce fut probablement durant le séjour de Moawiah à la Mecque qu'arriva une anecdote qui prouve combien Abd-allah mettait peu de soin à rechercher la bienveillance du khalife usurpateur. Un jour, dans une réunion qui avait lieu en présence de ce prince (1), Abd-allah eut avec Atabah, frère de Moawiah, une altercation pleine d'aigreur; et dans la chaleur de la dispute, non content d'attaquer son adversaire, il se permit quantité d'allusions mordantes et injurieuses, qui avaient évidemment pour but de blesser le khalife lui-même. Ce prince, fidèle à son système de modération, ne parut point irrité d'une pareille audace; mais se tournant vers Abd-allah, il cita ces vers d'un ancien poëte :

« Combien d'hommes lancent des paroles inconsi-
» dérées, semblables à ces troupeaux timides qui fuient

---

(1) *Kitab-alagâni*, tom. I, fol. 161, *recto*.

» au lever de l'aurore, effrayés par la seule vue des
» pâturages.

« Souvent l'homme perfide prodigue l'injure, et
» l'homme généreux succombe sous la ruse et l'ar-
» tifice. »

Moawiah (1), constamment occupé du soin d'apla-
nir les obstacles que devait rencontrer l'élection de
son fils, crut avoir trouvé un moyen efficace de dé-
sarmer l'ambition d'un rival redoutable, en concluant
le mariage d'Iezid avec Omm-Hakim, la fille chérie
d'Abd-allah; mais celui-ci, ayant connu ce projet, ré-
solut de donner sa fille à son neveu Abd-allah fils
d'Arwah. Il en fit la proposition à ce jeune homme,
qui était loin, aussi bien que son père, de prétendre à
cette alliance; il refusa même une somme de 20,000
pièces d'argent, provenant de la succession de son
père et que son frère voulait assigner pour la dot de
la jeune épouse. Lorsque le courrier de Moawiah ar-
riva auprès d'Ebn-Zobaïr, et lui remit la lettre qui
contenait la demande de la main d'Omm-Hakim, Abd-
allah, qui s'était hâté de faire célébrer les noces, dit
à l'envoyé de retourner immédiatement auprès du
khalife, et de lui annoncer le mariage dont il venait
d'être témoin.

Un trait achevera de démontrer quels égards, réels
ou affectés, Moawiah témoignait à Abd-allah (2). Ce

---

(1) Zamakhschari, *Rebi-alabrar*, ms. de S. Germain 90, fol.
346 *verso*.

(2) Ms. arabe 703, fol. 82 *recto* et *verso*. — Khalil-Dâheri,

dernier possédait une terre située près de la Mecque, et contiguë à une propriété appartenant à Moawiah, et où ce prince avait établi des esclaves chargés de la culture. Ces hommes ayant pénétré sur le terrain d'Abd-allah, celui-ci adressa au khalife une lettre aussi altière que concise, qui était conçue en ces termes : « Veuillez, ô Moawiah, interdire à vos laboureurs » l'entrée de ma terre ; car la chose me déplaît com- » plètement. » Moawiah, ayant pris connaissance de cette lettre, la remit à son fils Iezid, en lui recommandant de la lire, et de lui dire quelle réponse il jugeoit que l'on dût y faire. Iezid déclara qu'il fallait envoyer un nombreux corps de troupes, et le charger d'apporter la tête de l'audacieux qui avait osé adresser au khalife un pareil message.

Moawiah, bien loin d'adopter ce conseil violent, protesta qu'il saurait prendre un moyen plus doux. En effet, s'étant fait apporter une écritoire et une feuille de papier, il écrivit en ces termes : « J'ai lu la » lettre du fils du disciple de l'apôtre de Dieu (sur qui » reposent la paix et la bénédiction !). Ce qui l'a choqué » me choque également ; et pour le satisfaire, je sa- » crifierais sans peine le monde entier. Je lui adresse » un acte authentique, signé par des témoins, et qui » lui donne en toute propriété ma terre avec ceux » qui la cultivent. Il peut donc réunir à son domaine

---

ms. 695, fol. 174, *verso* et suiv. — Kemal-eldin, ms. 890, fol. 69 *recto*. — Abou-Bekr ben-Hodjdjah, ms. 1595, fol. 131 *recto* et *verso*.

» ce fonds de terre et mes esclaves. Adieu. » Abd-allah fit réponse en ces termes : « J'ai lu la lettre du chef » des croyans, à qui je souhaite que Dieu accorde de » longs jours; et j'y ai reconnu cette prudence con» sommée qui a porté ce prince au rang suprême. » Adieu. » Moawiah, après avoir lu ce billet, le jeta à son fils Iezid, dont le visage se couvrit d'une extrême pâleur. « Mon fils, lui dit alors Moawiah, si » jamais tu éprouves une pareille maladie, emploie, » pour la guérir, un semblable remède. »

Au surplus, Abd-allah, malgré l'éloignement qu'il montrait pour le khalife Ommiade, ne négligeait nullement de faire valoir auprès de ce prince ses réclamations personnelles, et ne manquait pas d'employer tous les moyens quelconques, dès qu'ils pouvaient contribuer à faciliter le succès de ses demandes. Moawiah (1) avait une affranchie, nommée Maïah, qui se chargeait de lui transmettre les requêtes des particuliers. Un jour, Abd-allah se présenta pour être admis chez cette femme. Quelqu'un lui ayant témoigné son étonnement de voir un homme tel que lui attendre à la porte de Maïah, il répondit : « Quand on ne peut » pas atteindre la tête des affaires, il faut en saisir la » queue. »

J'ignore à quelle époque on doit rapporter une anecdote vraie ou fausse, mais qui est racontée par un historien respectable (2), d'après un chroniqueur nommé

(1) *Rebi-alabrar*, fol. 156 *recto*.

(2) Makrizi, *Moukaffa*, fol. 149 *recto* et *verso*. *Voyez* aussi Zamakhschari, *Rebi-alabrar*, fol. 293 *verso*.

Schabi, qui assurait avoir été témoin du fait. « Je me
» trouvais, disait-il, dans le parvis de la kabah, avec
» Abd-allah ben-Omar, Abd-allah ben-Zobaïr, Mosab
» son frère et Abd-almelik ben-Merwan. Après une
» assez longue conversation, les interlocuteurs se
» dirent les uns aux autres : Que chacun de nous se
» lève, qu'il embrasse le pilier de Yemani الركن اليماني
» et adresse à Dieu une prière ; il sera infailliblement
» exaucé. Fils de Zobaïr, ajoutèrent-ils, leve-toi avant
» nous tous ; car tu es le premier enfant qui soit né de-
» puis l'hégire. » Abd-allah s'avança aussitôt, embrassa
» le pilier et dit : « O mon Dieu, tu es grand ; c'est de
» toi que l'on peut espérer tout ce qu'il y a de grand.
» Je te demande, au nom de ton visage sacré, de ton
» trône et de ton temple, ne me laisse point mourir
» jusqu'à ce que tu m'aies donné l'empire du Hedjaz,
» et que j'aie été salué du titre de khalife. » Après cette
» prière, il se rassit. Alors, Mosab son frère, saisissant le
» pilier, parla en ces termes : « O mon Dieu, tu es le
» maître de toutes choses, et tout doit aboutir à toi.
» Je te prie, au nom de ta toute-puissance, de ne pas
» souffrir que je meure avant que je sois gouverneur
» de l'Irak et époux de Sokaïnah, fille de Hosaïn. »
» Abd-almelik, à son tour, parla en ces termes : « O
» Dieu, seigneur des sept cieux, maître de cette terre
» qui se couvre de plantes après avoir été inculte, je
» t'implore comme le font tes serviteurs les plus sou-
» mis à ta volonté. Je te prie, au nom de ton visage
» sacré, au nom de l'autorité que tu exerces avec rai-
» son sur toutes tes créatures, par les droits de ceux

» qui font le tour de la maison sainte, ne me laisse
» point mourir jusqu'à ce que tu m'aies donné l'em-
» pire sur les contrées orientales et occidentales de la
» terre : que tous ceux qui se déclareront mes rivaux,
» périssent dans leurs entreprises, et que leurs têtes
» soient apportées en ma présence. » Après quoi il s'as-
» sit. Abd-allah ben-Omar, invité par ses compagnons
» à faire à son tour sa prière, s'exprima en ces termes :
« Dieu clément et miséricordieux, je te conjure, au
» nom de ta miséricorde qui a précédé ta colère, je
» te conjure, au nom de la puissance que tu exerces
» sur toutes les créatures, ne me laisse pas mourir
» jusqu'à ce que tu m'aies rendu digne du paradis. »
Schabi ajoutait : « J'ai assez vécu pour voir chacun de
» ces personnages obtenir l'effet de ses demandes, et
» Abd-allah ben-Omar recevoir, dans une vision, l'as-
» surance formelle qu'il entrerait dans le ciel. »

Cependant Moawiah voyait la mort s'approcher. Ce prince, toujours tourmenté du desir de transmettre le khalifat à sa famille, avait réalisé ce rêve de son ambition, en désignant pour son successeur son fils Iezid. Mais quoique ses ordres, à cet égard, n'eussent éprouvé aucune opposition apparente, il était bien éloigné d'être sans inquiétude pour l'avenir. Il ne pouvait se dissimuler à lui-même la nullité de ses droits, et il sentait bien qu'aux yeux de la plus saine partie des Musulmans, il n'était qu'un usurpateur heureux. Il n'ignorait pas que la famille d'Ali n'avait nullement perdu l'espoir ni l'intention de revendiquer le rang suprême ; que, d'un autre côté, au défaut des

Alidés, Abd-allah ben-Zobaïr réunissait les titres les plus imposans et les plus propres à éblouir les dévots Musulmans; et que, si son cœur s'ouvrait à des idées d'ambition, il aurait, pour parvenir au khalifat, des chances de succès peu équivoques.

Arrivé au terme de sa carrière, Moawiah, se voyant près de descendre dans le tombeau, fit approcher son fils Iezid, et lui donna des conseils judicieux sur la conduite qu'il devait tenir, lors de son avénement au khalifat, pour déjouer les desseins de ses rivaux et affermir une domination encore chancelante. Il lui recommanda (1), par-dessus toutes choses, de ménager et de gagner par ses bienfaits Hosaïn fils d'Ali, dans lequel il devait voir le plus dangereux des concurrens, puisque ce descendant du prophète pouvait compter, plus qu'aucun autre, sur l'affection de la meilleure partie des Musulmans.

Il engagea fortement son fils à avoir les yeux ouverts sur les démarches d'Abd-allah ben-Zobaïr (2). Il lui représenta que cet homme, avec un esprit médiocre, un langage peu éloquent, des projets gigantesques, peu de constance et de ténacité dans la conduite des affaires, se distinguait par un caractère plein de perfidie et d'artifices; que tantôt il déployait l'audace d'un lion affamé, et tantôt mettait en œuvre toutes les ruses d'un renard. Mon fils, ajouta-t-il, règle ta manière d'agir envers cet homme, sur celle qu'il tiendra

(1) Ms. arabe 703, fol. 33 *recto* et *verso*.

(2) Ms. persan 98, fol. 286 *verso*.

à ton égard. Si, par hasard, il annonce des dispositions pacifiques et consent à te reconnaître pour khalife, traite-le avec une extrême bienveillance.

A peine Moawiah avait-il fermé les yeux, que Iezid, après s'être fait reconnaître comme khalife par les habitans de Damas et de toute la Syrie (1), nomma au gouvernement de Médine son cousin Walid ben-Atabah, à la place de Merwan ben-Hakam, qui avait jusqu'alors exercé ces fonctions. Il donna le commandement de la Mecque à Amrou ben-Saïd.

Walid ne fut pas plutôt en possession de son importante dignité, qu'il reçut d'Iezid l'ordre formel d'exiger des habitans de la ville le serment de fidélité au nouveau khalife. On lui enjoint particulièrement de mander auprès de lui Hosaïn, Abd-alrahman, Abd-allah ben-Zobaïr, Abd-allah ben-Omar, et d'obtenir leur adhésion de gré ou de force (2). Si quelqu'un d'entre eux, ajoutait Iezid, refuse de me reconnaître, fais-lui couper la tête, et envoie-la-moi immédiatement. Walid, effrayé d'une pareille commission, appela son prédécesseur Merwan ben-Hakam, et lui demanda ce qu'il avait à faire. Merwan lui conseilla de faire venir sur-le-champ les quatre personnages susdits

---

(1) Tabari, trad. pers. ms. de Ducauroy, fol. 411 *recto*.

(2) Ms. persan 98, fol. 290 *recto*. — Tabari, trad. pers. fol. 411 *recto*, 407 *recto* et suiv. — Abulfeda, *Annales*, tom. I, pag. 382. — Elmacin, *Historia* pag. 50. — Mirkhond, III.e part. ms. pers. 114, fol. 51 et suiv. — Khondemir, *Habib-alseir*, tom. I, fol. 20 *verso* et suiv. — Nikbi ben-Masoud, ms. pers. 61, fol. 290 *verso* et suiv. — Ms. ar. 703, fol. 33 *recto* et *verso*.

avant qu'ils fussent instruits de la mort de Moawiah, et de les inviter à prêter serment de foi et hommage à Iezid. Il ajouta que, s'ils refusaient, il fallait à l'instant leur faire trancher la tête; que ce moyen expéditif était le seul parti à prendre, pour prévenir des troubles interminables. Walid resta consterné, versa des larmes et déplora la triste nécessité que lui imposait l'ordre de son souverain. Merwan lui représenta l'inimitié de la maison d'Ali contre celle d'Ommaïah, et les guerres civiles qu'une conduite peu énergique ne manquerait pas de faire naître parmi les Musulmans. Il ajouta qu'il fallait également tout craindre de l'ambition d'Abd-allah ben-Zobaïr.

Walid envoya aussitôt un de ses officiers, pour mander Hosaïn, Abd-alrahman, Abd-allah ben-Zobaïr et Abd-allah ben-Omar. Ils ne se trouvaient pas chez eux, et étaient alors réunis dans la mosquée près du tombeau de Mahomet, et s'occupaient à converser ensemble. Le messager, après les avoir salués, leur annonça que Walid desirait leur parler. Hosaïn répondit que, dès qu'ils seraient de retour chez eux, ils s'empresseraient de se rendre aux ordres de l'émir. L'envoyé se hâta de partir, et d'aller rendre compte à son maître du succès de sa mission. A peine était-il éloigné, qu'Abd-allah ben-Zobaïr dit à Hosaïn : « Ce n'est pas le » moment où d'ordinaire l'émir donne ses audiences. » Que peut-il avoir à nous dire? Tout ceci m'embar» rasse et m'inquiète. » Hosaïn répondit : « Je pense » que Moawiah est mort : en effet, la nuit dernière, » pendant mon sommeil, j'ai vu le *menber* de ce

» prince renversé, et son palais livré aux flammes. A
» mon réveil, je me suis dit qu'un pareil songe m'an-
» nonçait la mort de Moawiah. S'il est ainsi, dit Abd-
» allah, l'émir nous mande pour nous enjoindre de
» prêter serment de fidélité à Iezid. Quel parti vas-tu
» prendre? » Hosaïn protesta que jamais il ne consentirait à reconnaître Iezid pour son souverain. « En
» effet, ajouta-t-il, c'est un homme passionné pour le
» vin, la débauche et la chasse. D'ailleurs, son père a
» juré à mon frère Hasan que, lorsqu'il viendrait à
» mourir, il me transmettrait le khalifat et ne le lais-
» serait à aucun de ses fils. »

Cependant, l'envoyé de Walid revint, et annonça aux quatre amis que le gouverneur les attendait et était prêt à les recevoir. Hosaïn, élevant la voix, déclara qu'il allait se rendre à cette invitation. Ensuite il annonça à ses compagnons qu'il était décidé à aller trouver Walid, pour apprendre de lui ce qu'il avait à leur dire. Abd-allah ben-Zobaïr s'écria : « Fils d'Ali,
» nous sommes tous prêts à nous sacrifier pour toi;
» car j'appréhende que si Walid te tient en son pou-
» voir, il ne te fasse incarcérer ou mettre à mort. »
Hosaïn déclara que son intention n'était pas de se présenter seul à l'audience de l'émir; qu'il menerait avec lui un nombre d'amis qui porteraient des épées cachées sous leurs robes, et qui, au premier signal, voleraient à sa défense, en sorte qu'il pourrait du moins vendre sa vie bien cher. En effet, Hosaïn, rentré chez lui, après s'être lavé et paré de ses plus beaux habits, rassembla ses esclaves et ses affranchis, au nombre de

cinquante, leur recommandant de s'armer d'épées nues cachées sous leurs robes, et de se tenir à la porte de la maison du gouverneur. « Si, leur dit-il, vous » m'entendez élever la voix et appeler au secours, en» trez sur le champ, et arrachez ma vie au fer des » assassins. »

Il se rendit ensuite auprès de Walid, qui avait à ses côtés Merwan ben-Hakam. L'émir lui ayant appris la mort de Moawiah, l'invita a reconnaître Iezid pour légitime khalife. Hosaïn allégua qu'une affaire aussi importante ne devait pas être traitée à huis clos. « Demain matin, dit-il, que l'émir, après avoir notifié » publiquement la mort de Moawiah et avoir reçu le » serment des habitans de Médine, me mande à mon » tour ainsi que mes trois amis, de manière que tout » se termine à-la-fois. » Walid déclara qu'il accédait à cette proposition.

Merwan essaya vainement de l'engager à ne pas laisser échapper une occasion qui, probablement ne se représenterait plus, mais à faire arrêter Hosaïn, et, dans le cas où il refuserait de se soumettre, à lui faire trancher la tête. Walid exprima vivement la répugnance qu'il éprouverait à user de violences envers le parent du prophète, et invita Hosaïn à se retirer, lui annonçant qu'il l'attendrait le lendemain matin. Hosaïn, qui avait entendu le discours de Merwan, lui adressa les reproches les plus énergiques. Comme la colère lui faisait élever la voix, les affidés qu'il avait laissés dehors se préparaient à entrer de vive force, lorsqu'il sortit et les engagea à s'éloigner avec lui.

Cependant, Abd-allah ben-Zobaïr, mandé par Walid, avait promis de venir, mais ne se pressait nullement. Plusieurs messages lui furent envoyés successivement, et n'eurent pas plus de succès. Enfin, les satellites du gouverneur se présentèrent chez Abd-allah, et lui signifièrent que, s'il refusait d'obéir, ils avaient ordre de l'amener mort ou vif. Il envoya alors son frère auprès de Walid, pour lui demander un délai jusqu'au lendemain matin; ce qui fut accordé sans difficulté. Tel est le récit que nous offrent plusieurs historiens orientaux.

Suivant une autre tradition qui paraît appuyée sur le témoignage d'Abd-allah lui-même (1), celui-ci avait des raisons meilleures qu'un songe pour supposer la mort de Moawiah. Passant dans les rues de Médine après la prière du soir, il rencontra Abd-allah ben-Saad, sous les ordres duquel il avait servi en Afrique, et qui avait le visage complètement enveloppé, en sorte qu'on ne lui voyait que les yeux. L'ayant toutefois reconnu, il l'aborda, lui demanda ce qu'il avait fait depuis l'époque de leur séparation, et en quel état il avait laissé le khalife; ne recevant aucune réponse, il ajouta : « Hé quoi! le prince des croyans serait-il » mort? » Cette question n'ayant été accueillie que par un froid silence, Abd-allah s'était hâté de venir trouver Hosaïn, lui avait communiqué sa conjecture, l'engageant à réfléchir promptement sur le parti qu'il

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 141 *recto*. — Taki-eldin-fâsi, *Hist. de la Mecque*, tom. III, ms. 721, fol. 59 *recto* et *verso*.

voudrait prendre. Il ajouta qu'il avait fait disposer des chevaux dans sa maison, et qu'il fallait convenir d'un rendez-vous dans le cas où ils parviendraient à endormir la vigilance de leurs ennemis.

Suivant la même tradition (1), Abd-allah avait à peine quitté Hosaïn, qu'il reçut un message qui l'invitait à se rendre auprès du gouverneur Walid ben-Atabah. Il obéit, et trouva chez cet officier Hosaïn et Merwan. On lui annonça officiellement la mort de Moawiah; il répondit en prononçant la formule: « Nous devons tous retourner auprès de Dieu. » Invité par Walid à reconnaître Iezid en qualité de khalife, il répondit : « Je n'ignore pas que ce prince a conservé » contre moi quelque ressentiment de ce que, du- » rant la vie de son père, j'ai refusé de le reconnaître » pour héritier du trône. Si donc je fais aujourd'hui » la démarche que l'on me demande, Iezid ne man- » quera pas de supposer que j'ai agi par contrainte, et » cette soumission ne le flattera pas autant que je le » desire. Mais attendons le matin, et réunissons la » multitude, afin que la prestation du serment ait lieu » avec toute la solennité possible. » Merwan, regardant Abd-allah, dit à Walid : « C'est bien là ce que » j'avais annoncé; si cet homme-là sort d'ici, on ne le » verra plus. » Abd-allah voulant, à quelque prix que ce fût, détourner l'attention de cet homme clairvoyant, s'approcha de lui et lui adressa un reproche plein d'aigreur. Une querelle s'engagea, et tous deux finirent

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, *loc. laud.*

par se prendre aux cheveux. Walid se leva pour les séparer : « Hé quoi! lui dit Merwan, au lieu de te » rendre médiateur entre nous, que ne donnes-tu un » ordre à tes gardes? » Walid répondit : « Je sais ce » que tu veux dire; mais je me garderai bien de suivre » ton conseil. » Puis, s'adressant à Abdhallah, « Tu es » libre, lui dit-il, de te retirer où il te plaira. » Abd-allah prit la main de Hosaïn; tous deux sortirent ensemble et se rendirent à la mosquée. Abd-allah prononçait ce vers : « O passant, ne me juge pas semblable » à un morceau de graisse qu'un homme affamé a retiré » précipitamment de la chaudière. » A leur arrivée dans la mosquée, ils se séparèrent, et chacun alla de son côté faire sa prière. Les émissaires du gouverneur venaient les épier, et le bruit qu'ils faisaient en marchant sur les cailloux, trahissait leur approche, jusqu'au moment où la voix des deux amis cessa de se faire entendre. Tous deux reprirent alors le chemin de leurs demeures. Abd-allah, qui avait tout disposé pour sa fuite, monta à cheval, sortit de sa maison par une porte de derrière, trouva Hosaïn à l'endroit qu'il lui avait assigné comme rendez-vous. Tous deux, cette nuit même, quittèrent la ville et prirent le chemin de *For* فرع. En passant par le lieu nommé *Djethdjathah*, ils trouvèrent Djafar ben-Zobaïr qui avait mis ce terrain en culture. Il leur demanda si Moawiah était mort; Abd-allah lui répondit affirmativement, puis il ajouta : « Viens avec nous et donne-nous un de tes chameaux. » Car Djafar avait deux de ces animaux qui lui servaient

à transporter l'eau pour l'arrosement de la terre. Il récita aussitôt ce vers :

« O mes frères, ne vous éloignez jamais de moi. » Mais déjà ils sont partis. »

Abd-allah, pour qui ce vers paraissait d'un mauvais présage, répondit : « Puisse ta bouche se remplir de » terre. » Ils partirent tous ensemble et se rendirent à la Mecque. Cette ville avait alors pour gouverneur Amrou ben-Saïd, surnommé Aschdak. Abd-allah, en arrivant, déclara qu'il venait chercher un asile dans la kabah; il prit le surnom du Réfugié : il ajouta qu'il fixerait son séjour dans ce lieu, qu'il défendrait la kabah et s'y tiendrait à couvert jusqu'à ce qu'il vît quelle tournure prendraient les événemens. Du reste, il refusa de prêter serment de fidélité à Iezid. Lui et ses compagnons ne faisaient point la prière avec les autres Musulmans et n'accomplissaient pas la course du mont Arafah, mais ils se tenaient toujours à part.

Le départ d'Abd-allah et de Hosaïn (1) n'avait pas tardé à être connu de Walid, qui, furieux de se voir pris pour dupe, dépêcha à la poursuite des fugitifs trente hommes montés sur des dromadaires. Mais comme Abd-allah et ses amis avaient pris une route détournée, les émissaires de Walid se fatiguèrent inutilement et reprirent le chemin de Médine.

Le gouverneur donna l'ordre d'arrêter les partisans d'Abd-allah ben-Zobaïr, parmi lesquels on distinguait

---

(1) Mirkhond, III.e partie, fol. 52 *verso*, 53 *recto*.

Abd-allah ben-Moti, parent du khalife Omar; mais quelques-uns de leurs amis eurent l'audace de forcer les portes de la prison et de mettre en liberté les captifs. Abd-allah, comme je l'ai dit, était arrivé à la Mecque. Amrou-Aschdak, qui commandait dans cette ville, ne témoigna à l'illustre fugitif aucune intention hostile (1). Cette conduite pacifique inspira des soupçons au khalife Iezid, qui destitua Amrou et lui donna pour successeur Walid ben-Atabah. Celui-ci, qui, comme on l'a vu, avait déjà le gouvernement de Médine, préférant le séjour de cette dernière ville, se choisit un lieutenant qui devait, en son nom, surveiller l'administration de la Mecque.

Abd-allah ben-Zobaïr, qui, dans ses vues ambitieuses (2), aspirait à se faire proclamer khalife, ne voyait qu'avec un extrême déplaisir le séjour de Hosaïn à la Mecque; il craignait, avec toute raison, la concurrence d'un rival aussi redoutable, qui, par sa naissance et ses qualités personnelles, devait réunir en sa faveur les suffrages des véritables Musulmans. Cependant il dissimulait avec le plus grand soin : il se rendait chaque jour auprès de Hosaïn, le comblait d'égards et de marques de déférence, lui laissait le soin de faire la prière, et écoutait attentivement ses discours et ses conseils. Mais ces respects affectés n'avaient rien

---

(1) Tabari, ms. de Ducauroy, fol. 411 *recto*.

(2) Ms. pers. 96, fol. 298 *recto* et *verso*. — Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 142 *recto* et *verso*. — Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 381 *recto*. — Mirkhond, III.e partie, fol. 55 *verso* et suiv. — *Habib-alseïr*, fol. 21 *verso*, &c.

de sincère ; du reste, voulant éloigner de soi tout soupçon d'une ambition exagérée, il affichait un entier détachement des choses du monde. Établi près de la kabah, il passait la journée entière à prier et à faire le tour de l'édifice sacré.

Cependant Hosaïn avait reçu des lettres des habitans de Koufah qui le pressaient vivement de venir se mettre à leur tête, promettant de le reconnaître pour khalife et de faire déclarer en sa faveur toute la population de l'Irak. Hosaïn, ébranlé par ces offres séduisantes, songea sérieusement à tenter l'entreprise. Sur ces entrefaites, Abd-allah ben-Zobaïr vint un jour rendre visite à Hosaïn, et, après quelques momens d'une conversation indifférente, il lui dit : « J'ignore quel motif » nous engage à laisser des usurpateurs jouir tranquille- » ment du fruit de leurs intrigues, tandis que nous, » fils de ceux qui ont accompagné le prophète dans sa » fuite, nous avons au pouvoir suprême des droits in- » contestables. Pour toi, que prétends-tu faire ? » Hosaïn répondit qu'il avait dessein de partir pour Koufah et de se rendre aux vœux de ses partisans et des hommes distingués qui l'appelaient dans cette ville. Abd-allah se hâta de répondre : « Si je comptais, comme toi, à » Koufah, un nombre de sectateurs zélés, je ne serais » jamais sorti de cette importante cité. » Mais aussitôt, craignant que Hosaïn ne soupçonnât ses intentions secrètes, il ajouta avec un empressement hypocrite : « Si tu te décides à rester dans le Hedjaz et à reven- » diquer le rang suprême, bien loin de rencontrer en » moi un rival, tu y trouveras un auxiliaire plein de

» zèle et de dévouement. » Hosaïn répondit : « J'ai en-
» tendu dire à mon père qu'il doit paraître ici un bé-
» lier qui causera la violation des priviléges dont jouit
» cette ville sainte ; or, je ne voudrais pas être ce bé-
» lier. — Hé bien, dit Abd-allah, si tu le veux, reste
» ici et mets-moi à la tête des affaires ; je te promets
» une soumission entière. » Hosaïn témoigna qu'il
n'approuvait pas cette idée ; ensuite ils se mirent tous
deux à parler à voix basse.

Cependant Hosaïn dit à ceux qui se trouvaient auprès de lui : « Savez-vous ce que cet homme me pro-
» pose ? » Tous ayant répondu qu'ils l'ignoraient : « Eh
» bien, dit-il, il me presse de fixer mon séjour dans
» cette mosquée, s'engageant à réunir autour de moi
» tous les Musulmans. » Puis il ajouta : « Par Dieu !
» j'aime mieux, si je dois être égorgé, que ce soit à
» un palme de cet édifice que dans son intérieur, et
» j'aime mieux que ce soit à la distance de deux palmes
» que d'un. Certes, quand j'entrerais dans le trou d'un
» de ces reptiles, mes ennemis sauraient m'en tirer
» pour accomplir sur moi leurs desseins sanguinaires. »

Abd-allah s'étant levé et ayant pris congé de Hosaïn, celui-ci dit à ceux qui l'entouraient : « Voilà un homme
» qui ne desire rien tant au monde que de me voir
» quitter le Hedjaz ; car il sait fort bien qu'il ne pour-
» rait lutter contre moi dans l'opinion publique, et il
» espère que mon départ lui laissera le champ libre. »

Cependant Abd-allah ben-Abbas vint trouver Hosaïn et le conjura de ne point entreprendre le voyage de Koufah, lui représentant les périls que devait

entraîner une entreprise aussi audacieuse. Mais voyant qu'il ne pouvait le faire changer de résolution, il ajouta : « Si tu quittes le Hedjaz, tu vas combler de joie le fils » de Zobaïr; car, tandis que tu es ici, personne ne le » regarde. » Abd-allah, ayant pris congé de Hosaïn, et passant auprès d'Ebn-Zobaïr, lui dit : « Sois tran» quille et satisfait, ô fils de Zobaïr. » Puis il récita ce vers : « O alouette de Moammer, l'air est libre pour » toi; ponds, gazouille et béquette tant que tu vou» dras. Voilà Hosaïn qui part pour l'Irak et qui t'a» bandonne le Hedjaz. »

A peine Hosaïn avait-il quitté la Mecque, que le fils de Zobaïr commença à disposer tout pour l'exécution de ses desseins ambitieux. Il revêtit le manteau appelé *maâferi*, معافرى. Il mesura son ventre en disant : « Il a aujourd'hui la largeur d'un palme, et bientôt peut-être il n'aura pas tant d'étendue. » Il se mit à injurier les enfans d'Ommaïah, et à prêcher la révolte contre ces princes, demandant quels étaient ceux qui voulaient combattre pour Dieu, pour la kabah et pour la ville sainte.

La ville de la Mecque (1) se divisa en deux factions, dont l'une tenait pour Iezid et l'autre pour Abd-allah. Celui-ci faisait la prière à la tête de ses partisans, tandis que le délégué de Walid la faisait d'un autre côté. Enfin Abd-allah réussit à contraindre cet officier de quitter la ville.

Mais bientôt (l'an 61) arriva la nouvelle de la

---

(1) Tabari, fol. 411 *verso*.

mort tragique de Hosaïn (1), qui, comme on sait, périt misérablement dans les plaines de Kerbela. A l'instant, Abd-allah se leva au milieu de la multitude; et après avoir loué Dieu et appelé sa bénédiction sur Mahomet, il déplora, en termes pathétiques, la catastrophe du fils d'Ali, chargea d'imprécations les habitans de l'Irak en général et ceux de Koufah en particulier. « La po-» pulation de cette province, dit-il, est, à quelques » exceptions près, composée d'homme fourbes et per-» fides, et les habitans de Koufah l'emportent en mé-» chanceté sur tous ceux de l'Irak. Ils ont appelé » Hosaïn, promettant de s'armer en sa faveur et de le » reconnaître pour leur chef; mais à peine était-il ar-» rivé, qu'ils se sont déclarés contre lui et lui ont dit : » Nous te laissons le choix entre deux partis seulement, » ou soumets-toi à nous, et nous t'enverrons à Ebn-» Ziad, qui prononcera sur ton sort ainsi qu'il le jugera » à propos, ou prépare-toi à combattre. Hosaïn voyait » bien qu'à la tête du petit nombre de ses compagnons, » il n'était point en état de résister à une si grande » multitude; et sans avoir besoin qu'une révélation » divine lui annonçât l'avenir, il sentait qu'il allait in-» failliblement périr : toutefois, il n'hésita pas à pré-» férer une mort honorable à une existence ignomi-» nieuse. Puisse le Très-haut combler de ses miséri-» cordes Hosaïn, et couvrir d'opprobres son meurtrier. » Certes, la perfidie des habitans de Koufah à l'égard » de Hosaïn, leur révolte contre lui, auraient dû être

---

(1) Makrizi, *Moukaffa*, fol. 142 *verso*.

» pour un si grand homme un avertissement efficace
» et le détourner de se fier à des êtres de ce caractère:
» mais il fallait que la destinée s'accomplît; et lorsque
» Dieu a manifesté sa volonté, rien ne saurait en arrê-
» ter l'exécution. Après une catastrophe si tragique,
» devons-nous accorder à ces hommes fourbes une
» confiance aveugle, ajouter foi à leurs paroles et re-
» cevoir leurs sermens. Non, certes, non, ils ne sont
» pas dignes d'un pareil témoignage d'estime. Celui
» qu'ils ont lâchement égorgé, prolongeait ses veilles
» pendant la nuit et consacrait fréquemment les jours
» au jeûne. Cet homme, à coup sûr, par son zèle pour
» la religion et ses éminentes qualités, méritait bien
» mieux qu'eux le rang qu'ils ont usurpé. Par Dieu!
» on ne le vit jamais préférer la musique à la lecture
» du Coran, des chants efféminés à la componction
» produite par la crainte de Dieu, la débauche du vin
» au jeûne, les plaisirs de la chasse aux conférences des-
» tinées à de pieux entretiens. Bientôt ces hommes
» recueilleront le fruit de leur conduite perverse. »

Aussitôt tous les amis d'Abd-allah se pressèrent autour de lui et l'exhortèrent à se faire ouvertement reconnaître comme khalife. « En effet, lui dirent-ils,
» depuis la mort de Hosaïn, il ne reste plus personne
» dont tu puisses craindre la rivalité. » Déjà Abd-allah avait pris secrètement ce titre; mais à l'extérieur il se donnait seulement le nom du Réfugié de la maison sainte. Il disait qu'un mot de son père l'engageait à préférer ce surnom. Lorsque Zobaïr allait partir pour Basrah, se tournant vers la kabah, il dit à son fils:

« Je ne vois point un autre édifice qui offre un séjour » aussi favorable pour celui qui veut obtenir des grâces » du ciel ou qui a des dangers à craindre (1). » Abd-allah répondait aux instances de ses amis qu'il ne fallait rien précipiter.

Cette même année (2), Walid ben-Atabah, gouverneur de Médine, se rendit à la Mecque pour faire le pélerinage. Il accomplit les cérémonies de cet acte religieux à la tête de ses partisans, tandis qu'Abd-allah, suivi des siens, se tenait constamment à part. Cependant le khalife Iezid était instruit des intrigues et des démarches secrètes d'Abd-allah ben-Zobaïr : après avoir patienté quelque temps (3), il jura, dans sa fureur, qu'il ne recevrait plus le serment de fidélité de ce rebelle, qu'il ne fût amené en sa présence avec le cou et les mains chargés de chaînes. Il fit fondre, pour cet effet, un joug et une chaîne d'argent.

Voulant toutefois essayer (4) s'il pourrait, sans employer la force des armes, réaliser son serment, il envoya vers son rival une députation composée de dix habitans de la Syrie, à la tête desquels se trouvait Noman ben-Beschir l'*Ansari*. Ses compagnons de voyage étaient Abd-allah ben-Adhah, Rouh ben-Zenba, Saad ben-Hamzah, Mâlek ben-Hobaïrah, Abou-Kebschah,

---

(1) *Hist. de la Mecque*, tom. III, ms. 721, fol. 59 *recto*.

(2) Tabari, ms. pers. 63, p. 537, ms. de Ducauroy, fol. 411 *recto*.

(3) Tabari, *loc. laud.* — Mirkhond, III.e partie, fol. 55 *recto*.

(4) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 143 *recto*. — *Kitab-alagâni*, tom. I, fol. 5 *verso*.

Ziml ben-Amrou, Abd-allah ben-Mosadah et son frère Abd-alrahaman, Scherik ben-Abd-allah et Abd-allah ben-Amar. Cette députation porte, chez les historiens, le nom de *rekb* ركب (cavalcade), attendu que les Syriens désignent par ce mot une réunion de dix personnes. Iezid avait remis à Abd-allah ben-Adhah une chaîne d'argent, afin d'en lier Abd-allah ben-Zobaïr. Il donna également au même envoyé un *bornous* de soie, dont il devait revêtir le rebelle, par-dessus la chaîne, afin de la dérober à tous les regards.

Les députés s'étant mis en marche et étant arrivés à Médine, Abd-allah ben-Adhah rencontra Merwan ben-Hakam, auquel il rendit compte de la mission dont il était chargé. Il ajouta que le khalife avait écrit en ces termes à Abd-allah ben-Zobaïr : « Je t'envoie une » chaîne d'argent, un joug du même métal et une » bride d'or, et j'ai juré que tu serais amené en ma » présence ainsi garotté. » Merwan fit partir, avec les députés, son fils Abd-alaziz et le frère de celui-ci. Il recommanda au premier, lorsque les envoyés se seraient acquittés de leur commission, de se présenter devant Abd-allah ben-Zobaïr, et de lui réciter ces vers composés par lui :

« Prends cela. Sans doute il n'y a rien là qui soit » digne d'un homme élevé, et l'homme accoutumé à » l'humiliation y trouverait même un sujet de plainte.

» O Amer! on a exigé de toi une chose pénible, » que tu t'avilisses au milieu de tes voisins en filant au » fuseau.

» Il me semble voir en toi un chameau destiné à

» l'irrigation des terres, et auquel on dit, avance ou
» recule avec le seau que tu conduis (1). »

La députation étant arrivée à la Mecque et ayant accompli le message dont elle était chargée, Abd-alaziz dit à Abd-allah : « Mon père m'a envoyé près de » toi, par zèle pour tes intérêts et dans la crainte qu'il » ne te soit fait quelque insulte. » Puis il répéta les vers susdits.

« Fils de Merwan, répondit Abd-allah, j'ai entendu » ce que vous venez de dire ; mais déclarez à votre » père,

» Que je suis fait d'un bois dont les souches restent » inébranlables au milieu du choc des vents et de la » tempête.

» Jamais je ne ploierai le doigt sous l'effort des » orages de l'atmosphère, jusqu'à ce qu'on voie la » pierre broyée sous la dent. »

Puis il ajouta : « O mon Dieu, je suis venu comme » suppliant chercher un asile dans ta maison sainte. » Et, depuis ce moment, on lui donna le surnom de عائذ *Réfugié*.

Noman ben-Beschir se trouvait souvent seul avec Abd-allah, dans la partie de la mosquée appelée *Hodjr* حجر. Abd-allah ben-Adhah dit un jour à Ebn-Zobaïr : « Cet *Ansari* n'a reçu aucune mission que nous n'ayons » reçue comme lui ; seulement il a été établi notre

---

(1) Le premier et le troisième de ces vers se trouvent, avec une légère variante, dans le recueil intitulé *Hamasah* (éd. Freytag, pag. 215).

» chef. Pour moi, je ne sais pas quelle différence peut
» exister entre les *Mohadjir* et les *Ansaris.* » Abd-
allah répondit : « Qu'avons-nous de commun toi et moi?
» Je suis ici comme une des colombes de la Mecque;
» oserais-tu tuer un de ces oiseaux? — Certes, dit
» Abd-allah ben-Adhah, quel privilége spécial ferait
» respecter les colombes de la Mecque? Jeune esclave,
» continue-t-il, apporte-moi mon arc et mes flèches; »
ce qui fut exécuté. Alors prenant une flèche et la
posant au milieu de l'arc, il la dirigea vers une des co-
lombes de la mosquée et se mit à dire : « Colombe,
» est-il vrai que le khalife Iezid est adonné au vin?
» Réponds affirmativement, et dans ce cas, par Dieu,
» je te percerai de cette flèche. Colombe, prétends-tu
» dépouiller de la dignité de khalife, Iezid, fils de
» Moawiah, te séparer du peuple de Mohammed, et
» rester dans la maison sainte jusqu'à ce que tu sois
» livrée à l'insulte et à l'outrage? Si tu le fais, par Dieu,
» je vais te percer de ce trait aigu. — Malheureux, lui
» dit Ebn-Zobaïr, crois-tu qu'un oiseau puisse parler?
» — Non, dit Abd-allah, mais toi, tu peux répondre;
» je jure, au nom de Dieu, que tu prêteras serment à
» Iezid, soit de gré, soit de force, ou que tu verras les
» drapeaux des Ascharis flotter dans cette vallée; et
» alors, je ne reconnaîtrai guère les grands priviléges
» que tu réclames pour ce lieu. — Quoi! dit Ebn-
» Zobaïr, le territoire sacré sera donc livré à la pro-
» fanation? » Ebn-Adhah répondit : « Le profanateur de
» ce lieu est l'homme qui y professe des maximes hé-
» rétiques. » Abd-allah, après avoir retenu les députés

en prison l'espace d'un mois, les renvoya vers Iezid sans les charger d'aucune réponse.

Cependant Abd-allah ben-Zobaïr alla trouver Safiah, fille d'Abou-Obaïd et épouse d'Abd-allah, fils du khalife Omar. Il lui déclara que sa révolte avait pour motif l'indignation qu'il éprouvait, comme zélé pour les intérêts de Dieu, du prophète, des Mohadjirs et des Ansaris, en voyant Moawiah et Iezid son fils s'arroger en totalité les dépouilles de l'ennemi. Il la pria d'inviter son mari à reconnaître pour khalife le fils de Zobaïr. En effet, lorsque Safiah fit servir le souper d'Abd-allah ben-Omar, elle lui parla d'Ebn-Zobaïr, vanta son zèle, ses grandes qualités, et ajouta qu'il ne prêchait uniquement que la soumission aux ordres de Dieu. Comme elle se répandait en éloges sur cette conduite, Abd-allah lui dit froidement : « N'as-tu pas vu ces mules blanches » sur lesquelles était monté Moawiah lorsqu'il fit son » pélerinage? Eh bien! le desir de se les approprier est » le véritable motif qui met les armes à la main d'Ebn-» Zobaïr. »

On disait à Abd-allah : « La paix est préférable à la » guerre. » Il répondit : « Certes, un coup d'épée reçu » au sein d'une position brillante vaut mieux, à mon » gré, qu'un coup de fouet qu'accompagne l'avilisse-» ment. »

L'année suivante, Walid tenta de s'emparer de la personne d'Abd-allah ben-Zobaïr (1) : celui-ci en ayant

(1) Tabari, ms. pers. 63, pag. 538. — Ms. de Ducauroy, fol. 411.

été informé, écrivit à Iezid une lettre dans laquelle il lui disait : « Walid est un insensé qui, par sa folie, » perdra tout ; envoie à sa place un autre gouverneur » qui répare les torts de cet homme. » Iezid reçut cette dépêche avec un vif plaisir ; il rendit grâces à Dieu, se flattant qu'Abd-allah ne tarderait pas à se soumettre à son autorité. Il se hâta de destituer Walid, et nomma, pour le remplacer, son cousin Othman ben-Mohammed. Le nouveau gouverneur fixa son séjour à Médine. C'était un jeune homme sans expérience, qui ne s'occupait nullement des soins de l'administration et consacrait tout son temps au jeu et à la débauche. Iezid, informé de sa conduite, ne tarda pas à lui donner pour successeur Amrou ben-Saïd, surnommé *Aschdak*, qui, comme je l'ai dit plus haut, avait déjà rempli les fonctions de gouverneur de la Mecque.

A peine cet officier avait-il pris possession de sa nouvelle dignité, que le khalife lui écrivit pour lui recommander expressément de commencer les hostilités contre Abd-allah ben-Zobaïr (1). Amrou leva aussitôt un corps d'environ 2,000 hommes dont il donna le commandement à Amrou, fils de Zobaïr, qui était ennemi juré de son frère Abd-allah. Ce général s'étant mis en marche, partagea sa troupe en deux bandes : l'une, sous les ordres d'Onaïs ben-Amrou, prit les devans et se porta au lieu nommé *Dzou-Towâ*, tandis

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 142 *recto*. — Masoudi, *Moroudj*, tom. 1, fol. 392 *verso*. — Mirkhond, III.e partie, fol. 55 *recto* et *verso*. — Taki-eldin-fâsi, *Hist. de la Mecque*, tom. III, ms. 721, fol. 54 *verso*.

qu'Amrou, à la tête du gros de ses forces, vint camper dans la vallée d'Abtah. De cet endroit, il envoya un message vers son frère, et lui fit dire : « Accomplis » le serment du khalife ; ce prince a juré qu'il ne recevrait point ton hommage, à moins que tu ne lui fusses » amené avec une chaîne d'argent attachée à ton cou. » Garde-toi de mettre les Musulmans aux prises les uns » avec les autres, car tu es sur un territoire sacré. »

(*La suite dans un prochain numéro.*)

Documens originaux sur les relations diplomatiques de la Géorgie avec la France vers la fin du règne de Louis XIV, recueillis par M. BROSSET jeune.

(Suite.)

II. Réponse du roi Wakhtang à une lettre de Louis XIV.

(*Sans texte géorgien.*)

Les rapports qu'avait établis entre la France et la Géorgie le passage de tant de Français et la lettre de Wakhtang à notre ambassadeur, se continuèrent dans les années suivantes. Une lettre du P. Richard, datée de Marseille, en 1710, nous apprend qu'il a quitté Rome (1) plutôt qu'il ne s'y attendait, pour venir en France, sur la même felouque qui avait porté

(1) *Correspondance de Perse*, pièce 22.

précédemment à Rome le prince Soulkhan Saba (1). Cependant, cet oncle de Wakhtang ne se montre à Paris qu'en 1714. Il faut donc, 1.° que cet envoyé ait fait un long séjour dans l'Italie, et 2.° que, dans l'intervalle, le gouvernement français se soit mis en communication avec Wakhtang; car Soulkhan Saba apporta la réponse suivante aux lettres du roi :

« *Au très-grand, très-haut, très-belliqueux roi,*
» *qui, par la force de ses armes, soumet tous les*
» *autres à sa puissance.*

» Le plus élevé, très-louable, et admiré de tout » l'univers, soleil qui, par vos lumières (2), éclairez » les autres princes, puisque vous êtes sur eux ce qu'est » le soleil sur les astres, et qui ne pouvez trouver aucun » semblable; vous tenez en bride vos ennemis, sans » qu'aucun puisse vous résister.

« Nous Vaktank, roi de Géorgie, qui recherchons » avec ardeur l'occasion de servir votre majesté, venons » lui présenter nos très-humbles respects, et, autant » que nous sommes dignes, prenons la liberté de lui » écrire avec toute la vénération possible.

« La lettre dont votre majesté nous a honoré nous » fut rendue le 25 avril. Nous en avons eu une si » grande joie, que nous ne pouvons exprimer par

---

(1) Cette indication, combinée avec les termes de Wakhtang, dans la lettre suivante, où il parle de sa captivité, et avec la date du *Raqam*, cité plus bas, prouve que le roi Wakhtang fut retiré de Géorgie à la fin de 1708, ou en 1709, mais pas plus tard.

(2) Le manuscrit porte : *qui, par ses lumières éclairés.*

» lettres. Elle redoubla lorsque nous apprîmes ses
» grandes victoires, et la gloire qui environne son trône
» très-élevé. Nous n'avons pas manqué d'en rendre
» grâces au très-haut évêque (1) de Galiczon, qui a
» écrit favorablement de nous; et votre majesté n'a
» pas désapprouvé, dans nos états, ce que nous dé-
» sirons faire et ferons toutes les fois que nous en
» aurons l'occasion, pour marquer à votre majesté
» nos très-humbles reconnaissances. Nous souhaitons
» qu'elle en soit bien persuadée; et quoique nous
» soyons tombés entre les mains des infidèles, qui ont
» trompé nos prédécesseurs; et que nous soyons ici
» sans secours, comme les Israélites chez un peuple
» étranger, pour les péchés de nos pères, mes enfans
» et mes frères, qui dans ma place gouvernent mes
» états, feront exactement, et avec un cœur plein d'af-
» fection, tout ce que nous leur ordonnerons pour le
» service de votre majesté, lorsqu'elle nous le fera
» connaître.

VAKTANK.

Au dos est écrit : *Traduction de la lettre du roi de Géorgie au Roi, mars 1714.* (Cette date est celle de la réception.)

On ne peut dire précisément en quelle année fut écrite cette lettre, mais on peut en approcher.

La missive du roi de France à celui de Géorgie fut remise à ce dernier le 25 avril. Louis XIV, lorsqu'il l'écrivit, venait de remporter de grandes victoires en

---

(1) Mss. : *l'évêque.*

Allemagne, par Villars, en Italie et en Espagne, par Vendôme : 1702—1706.

Un *raqam* adressé à Vaqtan Mirza (le roi Wakhtang), vice-roi de Géorgie, le 6 octobre 1708, prouve que ce prince, comme il a été dit dans l'introduction historique, régna à Tiflis, avant que Bakar son fils y régnât en son nom (1).

Quelle que soit au juste l'époque où le prince Soulkhan quitta Rome, et celle où il arriva à Paris, voici sa première lettre à M. le comte de Pontchartrain :

III. Lettre de Soulkhan Saba.

ბარათი.

ქ. ღრმრთო და მეცნიერო : ჩთნ დიდი მეფე ლიცჳესს, და მენ დლოფი კეთილნი მ~გცჳს : მე სულხან საბა ორბელიანი ამ წიგნს გწერ, და ამას გაცნობებ რომ, თქუენს მადლის მეფის ბრძანებითა, წყალობითა, და ნიჭითა, აქ დიდს ქალაქს პარიზს მ~ვედით, და მოთხე ჳასხაზნე ტარ-

(1) *Relation de l'ambassade de Michel*; man. de la bibl. du Roi, 5; 9 suppl. p. 167.

თველთ მეფის ჭაბუხები დიდებულ-
-თანაცა, და თქუენ-თანაცა მ-ვი-
ფანე: ქო-დესაც გინდათ, თქუენ-
თან მ-ვალ, და მადლსაც გარდვი-
ხდი, რო-მ ო-რნი ჭაფიო-სანი თქუე-
ენი მ-სამსახურე მ-გვეგებებინათ,
ჯ ალერსები და მ-ვითხუ მემ-გეთ-
ვალათ, და წამ-გვიძღვრ, და და-
გუასდგურეს:

ჩემ-თან თუვალთა მუხუ ქიშარ
მოზდელთა არძს, რო-მ ქართლი-
დამ [2] ძმან მ-მიყუანა. რა ჩანხვანგ ჱს
მეძს წავლოს, დიალ გაეწყო-. ძმსთვის
ეთქუა თავს ჭასუხები: ქადგან
ძმან ყიზილბაშური-თათრული [2]

---

(1) Je pense qu'il faut lire ქართლიდამან *ex Georgiâ*, au lieu de QUI *ex Georgiâ* ILLE *nos adduxit*.

(2) Comme il n'y a pas და *et* entre les deux mots *persane turque*, on peut croire que ce langage que parlait le prince était un mélange des deux idiomes.

ვარგად იცის, ამის სიტყუის უვ-ეთ (1) შევიტყო-ბ, და ჩემსა ეს შე-ტყუებს. და ჩემი საქმე, და სანდო-მი-რაც არის, ამან ყვალავა (2) იცის. და, თუ უბძანებთ, ყუალავს ეს მო-გახსნებს, და გაგცინჯვებს :

ჴატო-ნი ითანდან დიდებული ჟარციელის რო-მ არის, მისი დიდად მადრიელი ვართ, რო-მ საქართვე-ლო-ს საქმეები მეუსუ ქრიმარით და-გვაწერინა, და გაახლო-თ : Ⴙუ ანგლის რამე, მზა ვართ, და გავა-ვეთებთ : Ⴙმ ჴატო-სნის ჭემარისი დიდად მადრიელი ვართ, მრავალი გვამ- ბზა-ზედა : Ⴙვე გუმართებს რო-მ თქუენ შემ-გავედრო-თ :

მარტს : 23 (3) :

---

(1) Abrégé de უვეთესად.

(2) Ce mot s'écrit d'ordinaire ყველავაი. Voy. *Maggi*.

(3) Les chiffres arabes se retrouvent ainsi dans l'original.

(Plus bas, la signature de Soulkhan Saba en monogramme.)

La ponctuation de cette lettre consiste en un point simple pour le repos, double pour la fin de la phrase, et la virgule employée une seule fois. Nous avons employé, nous, la virgule pour le même usage que chez nous, le point simple pour les repos plus marqués, et le double point pour la fin de la phrase; trois signes employés dans tous les manuscrits géorgiens.

Voici la traduction qui accompagne cette lettre:

« Très-sage et éclairé seigneur,

» Que Dieu conserve le très-grand empereur votre
» maître et vous donne d'heureux jours. Moi, Solkhan
» Saba d'Horbelo (1), vous envoie cette lettre pour
» vous faire savoir que, par les ordres et la faveur de
» votre empereur, je suis arrivé dans la capitale Paris,
» et que j'ai eu l'honneur d'apporter les réponses de
» Vaktank, roi de Géorgie, pour sa majesté, et pour
» vous. Lorsque vous le jugerez à propos, j'irai vous
» trouver, et vous remercier des bontés que vous m'a-

(1) Traduction littérale.

Princeps sapiens et docte. Deus magnum regem servet, tibique dies bonos det. Ego Soulkhan Saba Orbeliani tibi hanc epistolam scribo, et notum facio me vestri excelsi regis imperato, gratiâ, donoque, in hanc magnam venisse civitatem Parisios; et Wakhtang quarti, *Karthlorum regis responsa ad Exbelsum et ad te detulisse. Cùm libuerit ad te venie, gratiam relatutus quòd duo magnates tui præfecti mihi obviam venerint, salutem mihi et urbana officia precati sint, exceptumque domum deduxerint.*

Mecum est dominus Richard, qui ex Georgiâ adduxit me. Id ut rescivit Wakhtang, valdè confisus responsa sua fecit. Cùm ille

» vez marqué avoir pour moi par deux de vos officiers,
» qui, par vos ordres, m'ont conduit dans la maison
» où je suis.

» J'ai avec moi M. Richard, missionnaire, qui m'a
» accompagné de Géorgie jusqu'ici. Vaktank l'ayant
» connu avec toute la confiance en lui; comme il sait
» bien la langue turque-persane que je parle, je me
» fais entendre à lui et le comprends fort bien. Il est
» si instruit de mes intentions et de ce qui me regarde,
» qu'il vous en peut parfaitement informer.

» Je sais que M. l'intendant de votre empereur, à
» Marseille, vous a envoyé plusieurs mémoires que
» j'ai dictés à M. Richard, touchant la Géorgie; s'ils
» ne suffisent pas, je satisferai avec plaisir à tout ce
» que vous desirerez de moi.

» Quoique je ne souhaite rien tant que d'avoir
» l'honneur de voir sa majesté, j'attendrai cependant
» le temps que vous voudrez bien marquer pour me
» procurer ce bonheur. Je suis si content des bons

---

persicam-turcicam linguam calleat, ejus ego loquelam intelligo, ille verò meam. Res meas et placita omnia is novit, cunctaque, si jusseris, enuntiabit explicabitque.

Principi intendant *Massiliensi magnam habemus gratiam, quòd nostro ex ore ibericas res, per dominum Richard scribi curavit, tibique mandabimus. Si quid desit, ad supplendum parati sumus.*

(Rien dans le texte qui réponde au commencement du 4.e paragraphe de la traduction française.)

Magnam domino Demars *gratiam habemus, qui optimam è nobis in viâ navavit operam; ideòque æquum est hunc ut tibi commendemus.*

Martis 23a.

SOULKHAN-SABA.

» offices du sieur Desmarais, que je me crois obligé
» de vous le recommander.

» L'an de J. C. 1714, le 23 mars.

» SOLKHAN SABA. »

Cette traduction, ainsi que les suivantes, donne plutôt l'esprit que le sens littéral du texte, comme il convient, au reste, à une lettre de ce genre, où, pour le style, il faut se conformer au génie de chaque langue. Elle est écrite de la main du P. Richard.

Quant au prince Soulkhan, un bref de Clément XI à Louis XIV, du 26 juillet 1714, nous apprend qu'il était moine de Saint-Basile, et Eugénius, dans son ouvrage sur la Géorgie (pag. 125), confirme ce fait, et rappelle l'histoire de ses voyages en France et en Europe. On voit dans le même auteur que Soulkhan avait composé un dictionnaire complet de la langue géorgienne. C'est à M. Saint-Martin que je dois la connaissance de ce fait.

Voici le mémoire relatif à la Géorgie, annoncé par le prince Soulkhan à la fin de sa lettre :

25 mars 1714.

Mémoire de Solkan Saba d'Orbelo, présenté à M. le C. de Pontchartrain, ministre d'état du très-grand empereur de France, pour remettre à sa majesté impériale.

« Si Vactank, roi de Géorgie, reste à Ispahan, la
» Géorgie est dans un danger évident de se faire toute
» mahométane.

» S'il retourne dans ses états, non-seulement les
» Géorgiens conserveront la religion chrétienne; mais
» aussi se réuniront à la catholique, à l'exemple de leur
» roi, qui est dans les dispositions de le faire, et qui,
» attribuant son malheur au retardement qu'il y a
» apporté, a fait vœu de ne plus différer, sitôt qu'il
» sera rentré dans son royaume. Le dessein de ce
» prince est même plus vaste; il desire procurer aux
» missionnaires les moyens efficaces de convertir la
» Circassie, qui confine à la Géorgie, et dont il a
» épousé une princesse.

» Sachant donc que le très-grand empereur de
» France n'a point d'autres motifs, en protégeant les
» princes persécutés pour la religion, sinon d'étendre
» par tout le monde celle qu'il professe avec tant de
» piété, il ne prend aussi la liberté que de lui repré-
» senter la conversion, je puis dire universelle, de
» près de vingt-quatre provinces bien peuplées et de
» plusieurs états voisins qui sont plongés dans l'ido-
» lâtrie.

» C'est uniquement pour le salut de ces peuples
» que j'ai entrepris ce grand voyage, et que je suis
» venu me prosterner aux pieds du fils aîné de l'église,
» espérant que cette lettre fournira aux seigneurs per-
» sans, excités d'ailleurs par les promesses qui leur au-
» ront été faites, l'occasion d'intimer au Sophi qu'il est
» nécessaire pour cela de renvoyer Vactank en Géor-
» gie, comme le plus propre à y faire exécuter ses
» ordres.

» Ce moyen met parfaitement à couvert les secours

» qui seront confiés à la personne que sa majesté im-
» périale aura choisie ; parce que c'est un usage établi
» en Perse, que, pour faire réussir une affaire, on
» commence par des promesses par écrit, et que l'on
» ne donne rien que l'affaire n'ait eu effectivement le
» succès qu'on s'est proposé ; et par conséquent, les
» grands ne toucheraient rien avant le retour de Vac-
» tank sain et sauf dans son royaume.

» Il reste à parler de la nature de ces secours :
» 300,000 écus sont nécessaires et ils suffisent. Mais
» par quel endroit le roi de Géorgie peut-il mériter
» cette grâce? C'est un prince chrétien et un prince
» malheureux, qui cite en sa faveur tant d'autres rois
» et princes que sa majesté très-chrétienne a secourus
» et continue de secourir avec tant de gloire, dans
» leurs différentes disgraces. C'est de plus un prince
» qui desire sincèrement imiter, pour le salut de son
» peuple, le zèle qu'il admire dans le très-auguste et
» très-généreux (1) monarque auquel il a recours ; ce
» qu'il ne peut faire sans sa puissante protection.

» Après cette grâce que j'ose demander pour Vac-
» tank au très-puissant empereur de France, j'ai en-
» core à lui présenter la très-humble requête du pa-
» triarche de la Mingrelie. Ce prélat, que je connais
» depuis très-long-temps pour un homme de bien, m'a
» très-instamment prié, lorsque j'ai passé par sa pro-
» vince, de demander huit ou dix missionnaires à sa
» majesté, laquelle est reconnue dans tout le Levant

(1) Au-dessous est raturé le mot *puissant*.

» pour le protecteur et le soutien de toutes les missions.

» Le dessein de ce patriarche est de se réunir au » saint-siége, et de travailler avec ces missionnaires à » la conversion des Abazas; et pour gage de la sincérité de sa parole, il m'a donné un religieux nommé » David, en qui il a une entière confiance, et qui doit » lui conduire les missionnaires qu'il espère que sa » majesté aura la bonté de lui accorder..........

(Ici il paraît y avoir une lacune; ce qui précède se termine au milieu d'une page, et la suivante commence ainsi) :

» voudra bien jeter un regard favorable sur tant de » provinces affligées, dont il peut facilement amener » les unes à la connaissance du vrai Dieu, et réunir » les autres à l'obéissance de l'église.

» Or, le moyen le plus naturel, et l'on peut dire » l'unique, pour y parvenir, est de procurer le retour » de Vactank dans ses états ; et comme ce sont les » grands de Perse qui le retiennent à Ispahan, en inspirant au Sofi, qu'ils gouvernent, qu'il est de son intérêt de ne le pas laisser retourner, il ne s'agit que » de les gagner, ce qui ne se peut que par des présens » que ce prince n'est pas maintenant en état de faire, » tant à cause qu'il règne depuis fort peu de temps, » que parce qu'il lui a déjà fallu faire de grandes dé» penses.

» Puis donc que sa majesté très-chrétienne, pous» sée par les seuls mouvemens de son zèle et de sa » piété, veut bien secourir ce prince, la manière la » plus efficace pour y réussir est de vouloir bien lui

» envoyer une personne (1) dont le très-grand mo-
» narque soit sûr, avec les secours nécessaires pour
» mettre Vactank en état de gagner les seigneurs per-
» sans, et avec une lettre au Sofi de Perse, par laquelle
» sa majesté le prie d'ordonner à ceux qui commandent
» dans la Géorgie, de faire en sorte que les Français
» qui y feront passer leurs marchandises pour la Perse,
» le fassent en toute sûreté. »

(Ce mémoire est de la main du P. Richard, et forme un petit manuscrit de huit pages, ayant chacune une croix en haut.)

La lettre et le mémoire de Soulkhan lui firent obtenir une première audience du roi; après quoi, au mois de mai 1714, le P. Richard présenta, au nom du prince géorgien, un autre mémoire.

« Monseigneur,

» Le seigneur Solkan Saba étant venu en France
» pour demander au roi sa protection, n'a point eu
» dessein de faire aucun traité, et ne s'était pas mis
» en peine d'avoir pour cela des lettres de créance de
» Vactank, roi de Géorgie, son neveu; et quoiqu'il
» soit assuré que tout ce qu'il pourrait faire en son
» nom serait volontiers approuvé par ce prince, il ne
» veut pourtant rien conclure de lui-même.

» Voici cependant les articles sur lesquels on peut
» fonder de la part de Vactank :

---

(1) Ici tout est souligné au crayon, depuis le mot *personne* jusqu'à *la Géorgie*.

» Le 1.er, que ce prince donnera une maison con-
» venable au consul de France dans sa capitale Tiflis.

» Le 2.e, qu'il entretiendra à ses dépens le consul
» et tous les sujets de sa majesté qui auront à passer
» par la Géorgie, ou à y séjourner.

» Le 3.e, qu'il garantira de tous dangers les mar-
» chandises que les Français apporteront de France
» et qu'ils feront passer par la Géorgie dans la Perse,
» et celles qu'ils apporteront de la Perse, par la
» Géorgie, en France.

» Le 4.e, qu'il fera même porter, à ses dépens,
» toutes les marchandises, de Perse jusque sur la Mer
» Noire, et de la Mer Noire jusque sur les frontières
» de Perse.

« Le 5.e, qu'il fournira tous les magasins néces-
» saires, tant proche la Mer Noire, dans la Mingrelie,
» que dans ses états.

» Le 6.e, qu'il procurera aux négocians français les
» moyens de trafiquer avec les Circassiens, ses voisins,
» et qu'il leur procurera ceux de faire un commerce
» avantageux avec ses sujets et les Mingreliens, en
» soie, laine, cire et autres marchandises.

» De plus, Solkan Saba assure que si on trouve
» quelque chose de plus avantageux pour le commerce
» et pour la France, qui dépende du roi de Géorgie,
» il le fera.

» Il supplie seulement M. de Pontchartrain de vou-
» loir bien écrire présentement, de la part du roi,
» à ce prince, et de lui marquer que sa majesté est
» dans la disposition de le soulager dans tout ce qu'elle

» pourra, et que, pour cela, elle fait conduire le
» seigneur Solkan Saba à Rome, auprès du sou-
» verain pontife, pour voir avec lui ce qui convient
» le mieux, parce qu'il a marqué qu'il s'agissait, dans
» son affaire, de la propagation de la foi.

» On pourra donner la lettre de M. de Pontchar-
» train à un missionnaire français qui doit partir in-
» cessamment pour la Perse.

» Il supplie de plus ce ministre de charger M. Ri-
» chard, missionnaire, en qui Vactank et lui ont
» confiance, de traiter avec ce prince, et de lui
» donner pour cela les pouvoirs nécessaires, afin
» qu'après avoir consulté le pape, selon les ordres de
» sa majesté, il puisse se rendre incessamment en
» Perse, auprès du roi de Géorgie.

» M. Richard étant de retour dans sa patrie, où il
» était allé pour régler les affaires de sa famille, le
» seigneur Solkan Saba n'attend de M. de Pont-
» chartrain qu'une réponse favorable, afin de partir
» pour Rome, lui demandant en grâce de vouloir
» bien mander à M. d'Arnoux d'avoir pour lui les
» mêmes égards qu'il a eus déjà, de lui procurer les
» moyens faciles de se rendre sûrement en Italie, où
» il espère que sa majesté voudra bien écrire en sa
» faveur. » *Signé* J. RICHARD, miss.

(La lettre n'est pas de la même main que la signature.)

A la suite de cette lettre, le prince Soulkhan eut, au mois de mai, une deuxième audience du roi, dans laquelle il lui adressa le compliment suivant :

(En haut est écrit, d'une main récente : *Compliment du seigneur Solkan Saba au Roi,* mai 1714.)

« Grand roi,

» Nous avons l'honneur de présenter à votre majesté
» un bref que N. S. P. le pape a bien voulu nous
» envoyer en faveur de Vactank, roi de Géorgie.

» C'est une occasion précieuse que S. S. nous fournit
» de venir une deuxième fois aux pieds de votre ma-
» jesté, avec la permission qu'elle nous en donne.

» Cette faveur réitérée suffit pour nous engager à
» ne nous souvenir jamais qu'avec une extrême joie
» du voyage que nous avons entrepris, quand même
» la providence permettrait qu'il n'eût point eu d'autre
» succès.

» Quel bonheur pour nous de pouvoir publier que
» nous avons eu l'avantage d'être les témoins oculaires
» de ce que les autres ne peuvent admirer que de loin,
» et d'avoir vu de nos yeux, en la personne auguste
» de votre majesté, non-seulement la sagesse et la
» magnificence de Salomon, mais aussi la foi et la
» piété de David.

» C'est particulièrement par cette piété, grand mo-
» narque, que votre majesté deviendra, jusque dans
» un pays aussi éloigné que le nôtre, l'appui des rois
» et le protecteur de la religion.

(Cette pièce, sans signature, et d'une autre main que celle du P. Richard, paraît n'être autre chose que le compliment fait au roi, dans sa deuxième audience, par le prince Soulkhan, et traduit sur-le-champ par l'interprète.)

Le prince Soulkhan partit ensuite de France, et écrivit de Rome la lettre suivante :

IV. Lettre du prince Soulkhan.

ქ. ზიდისა და მაღლის მეფის სა-ყუარელო, და გულითადო, მი-სანდობელო. და ხუაშიადის შემნა-ხაო, უფროსო ვეზირო, ბატონო-ნო-მუსუ პო-ნშანტრან, სულხან საბა ორბელიანი, გიხარო-დე:

ღთს (1) მადლითა და მაღლის მეფის ბედნიერო-ბითა, მეფის კა-ტარღით, ცხრის ივლის, მშვიდო-ბით ქო-მს მ-ველით თქუენი ჯა-ფიო-სანი წიგნები კარდნელს მი-სინო-რ ჟაფრიმულის, და კარდ-ნელს მძინო-რ სავრიჯანფის მივარ-თვით:

ქო-მელიც თქვენი ვედრება ეწე-

---

(1) Le nom de Dieu s'écrit rarement en entier, et, abrégé ou non, il est toujours surmonté d'un signe qui a tantôt la forme d'un Ω, tantôt, comme ici, celle d'une espèce de petit 2 cursif.

რა, ნამეტნავად გაძაჴნენ, და სი-
კეთე მოიჭირვეს, და კარგა და-
გვხვდენ. ერთს კაძ ადგილს, კაძ
ჴელი-მეწყო-ბით დაგუაყენეს :

ჯად-გან მტვიცე ქრისტიანის მე-
ფის გამ-გზანილი (1) ვიყავით წმინდა
ჯაჯამ მამა შვილოურის თუალით
და გულით შეგვიტკბო : ჭუსუ ჯი-
შარის რაც დაამბარა, თავის შვილს
მეფეს-თან ჩვენის საქმისა ეს მოახ-
სენებს : ჭუსუ ჯიშარც მეფის
ბძანებითა, და წმიდის ჯაჯის ბძანე-
ბით მანდეთ წამო-ვიდა ;

ჩუენც ძმის მო-იმედნე ვართ,
რო-გო-რათათ (2) თქუენის მარ-
თლის ჯირის-გან ჩუენის საქმის გა-
რიგების ჯირო-ბა გვიბძანეთ, ძსიები

(1) Pour გამ-გზავნილი : le w disparaît presque dans la prononciation.

(2) Vulg. რო-გო-რათაც.

ძსე გაგვითაოთ : ჩუენც დღე და ღამე

თქუენი მლოცავი ვართ, და თქუენის შვილისა რომ ღთნ დიდი დღე მოგცესთ

33 : ივლის დაიწერა :

სულხან საბა (1) :

Voici la traduction qui accompagne cette pièce de la main du P. Richard. En haut est écrit, *août 1714,* qui est la date de la réception de la lettre.

---

(1) Traduction littérale.

J. C. Magni et excelsi regis dilecte, grate et jucunde, et gloriæ conservator, summe minister, princeps domine Pontchartrain : Soulkhan Saba Orbeliani, salutem.

Dei gratiâ, et excelsi regis favore, regiâ navi, 9â die julii incolumes Romam venimus. Vestras honore dignas litteras cardinali D. Latrimouille, *et card. domino Sacripanti detulimus.*

Quod scripto petebatis, ampliùs fecerunt, et humanitatem exhibuerunt; benignèque exceptos in pulchro loco, perhumanè tractatos, collocaverunt.

Cùm verè à christiano rege missi simus, sanctus pater papa, paterno ore cordeque nobis indulsit. Quidquid de nostris rebus domino Richard mandavit, suo filio regi notum facit. Ipse verò D. Richard, regis jussu et sancti papæ imperio, hinc profectus est.

Id porrò speramus, sicut ex tuo pretioso ore audivimus, negotiorum nostrorum confectionis promissionem te esse impleturum.

Nos verò diu noctuque assiduè pro vobis oramus, vestroque filio, Deus ut vobis magnos dies det.

26ª julii scripta est.

« Si fidèle que son empereur lui confie les plus
» grands secrets de son cœur, très-éclairé, très-sage
» *Atemadolvet* de l'empire de France, M. de Ponchar-
» train.

» Moi, *Solkan Saba Orbelo*, vous présente ses
» respects. Par la grâce de Dieu, et jouissant des fa-
» veurs de votre empereur, je suis arrivé sur la felouque
» royale, le 9 juillet, à Rome. J'ai remis vos deux lettres,
» l'une à M. le cardinal de la Trémouille, l'autre à M. le
» cardinal Sacripati. Ils ont eu la bonté de faire en
» ma faveur ce que vous avez bien voulu leur mander;
» ils nous ont placé dans un appartement très-propre.

» Le saint père nous voyant venir de la part du
» roi très-chrétien, il nous a donné des marques d'une
» tendresse toute paternelle. M. Richard, qui s'en re-
» tourne par vos ordres et avec les lettres de sa
» sainteté, aura l'honneur de vous dire tout ce qui re-
» garde nos affaires. Comme vous avez eu la bonté de
» prendre si fort à cœur tout ce qui nous regarde, que
» je ressens tous les jours les effets de votre puissante
» protection, j'espère de votre grand cœur que, comme
» vous me l'avez promis plusieurs fois, vous ne laisse-
» rez pas imparfaite une affaire vraiment digne de votre
» piété et de votre zèle pour la religion. Nous ne faisons
» et ne ferons autre chose, sinon de demander au
» seigneur, pour vous et pour votre illustre famille,
» d'heureux jours.

» SOLKAN SABA ORBÉLO. »

V. Troisième lettre de Soulkhan Saba.

Le prince Soulkhan ne fit pas un long séjour à Rome. Arrivé au mois de juillet 1714, il visita Florence, Livourne, alla en Sicile, et de là écrivit sa troisième lettre à M. le comte de Pontchartrain.

(En haut est écrit : *1714, 26 octobre.*)

დიდად ბრძენო, და პატიოსანო, უფროსო ვეზირო ფრანცისის მეფისაო:

მუსუ პონშანტრან:

ქ: ვიცი რომ დავაკელი, თქუენ რომ მიბძანეთ, « სადაც მიხვიდე, » შენი ამბავი მომწერეო »: რომიდამ მოგწერე რომელიც წმიდამ პაპამ ჩუენზედ წყალობა ქნა: რომელიც დიდმა მეფემ მისწერა ჩუენის გულისათვის, კიდევ ნამეტნავი წყალობა გვიყო.

რომიდამ წამოსვლას უკან, წმიდის პაპის ხარჯით ის ქვეყნები

გამოვიარეთ, და ფრორიცხს მოვე-
დით: ყა ვრანდუვამ ჩუენი ჯაჭივი
დიდის მეფისა-გან, და წმიდა ყო-
მის (1) ჯაჯისა-გან შეიჭყო, მაშინვე
კარგად დაგვაყენა, კაი ჯაჭივითა,
კარგა დაგვხვდა, იქ ყოფა-შიაც,
და გზა-ზე მძს მძმულშიაც, სუ-
ლობით მისი ხარჯი იყო, კაის
კელის-შეწყობით მოგვეჯყრა.

Ⴊივორნას თქვენი კუნსულო-
მოსე Ⴃემანიანი დაგვხვდა. იმან
მოინდომა რომ სახლო-ში დამდგარ-
ვიყავით. მაგრამ კრანდუვასა-გან
ბძანება იყო ჩვენ რომ მონასტერ-
ში უნდა დამდგარ-ვიყავით, და მის-
თვის ვერ დავდეგით: Ⴉუნსულო-
მალ-მალ მოვიდის, გვიალერსის:
Ⴃა Ⴊჯამის ქვეყნის ამბები ჩა-

(1) Ms., ყომ.

მოვარდა. ასე იცოდა სპარსეთის
საქმე, მე იქ გაზდილი მეგონა.
დიალ მიამა მისი ისეთი ცოდნა.
იმ ქვეყანას ვაი გასაგზანია, პირ-
ველად ეს კუნძულო, და იმ ქვეყ-
ნის სავდარისი. (1)

ჰე მაგას არ მოგახსენებ რომ
თქუენს დიდს ჭკუას დავეცილო-
საქმეს. მაგ-რამ მე, რაც მოხსე-
ნება მართებს, მოგახსენებ, რომ
ფრანცასები ჩემ-თვის დიდად საყ-
ვარელნი არიან.

ლივორნიდამ წამოსული, პა-
ლერმოს მოვედით: აქ თქუენი
კუნძულო მრავალის გაისაჯა, სხვა
არა-ვინ გვინახავს: აქიდამ, ჰასი-
ნას მოვედით: იქაური კუნძულო-
თუ არ დაგვხვდომოდა, არ ვიცი

(1) La phrase ne paraît pas complète.

სად უნდა დამდგარ-ვიყავით: რომან
თვითონ წამიყვანა წმიდის ბასი-
ლის ჩუენს მონასტერ-ში დამაყენა.
ყოვლ-დღეს თავის ეტლს გამოგზა-
ნიდის. სანახავებსა, და მონასტერს
გვიჩვენებდის: ყოვლ-დღე მოვი-
დის, გვნახის, გვიალერსის: ის ბა-
ტონები ყველას, თქუენის გულისა-
თვის, ვარგა გვეპყრობოდენ. ამის-
თვის მოგწერ რომ იმათ წყალობა
უყოთ ::

გეხვეწები რომ (1) მოციქულები
მალე გამოგზავნოთ, რომ კოს-
ტანტინეპოლეს მოვიყვანო, ამ ზა-
მთარ აქ მოვასვენო: ვიცი ჩვენის
საქმისა-თვის დიდად მომჭირნე ბძა-
ნდებით, და ამას მოგელი უფრო-
თავს-გამოიდვოთ, რომ ჩემი მეფე

(1) Ce mot est répété deux fois.

და ჩუენი ქვეყანა შენი ძ-ვალე შეი-
ქნენ : ზა მე ნიადაგ შენი მლო-ცვე-
ლი ვიყო :

დაიწერა ო-ვდო-მბერს : 26 :
სულხან საბა Oრბელიანი ძ-გასხს-
ენებ (1).

Et le monogramme.

Traduction libre jointe à cette lettre.

(En haut est écrit, *1714, août et octobre.*)

« Très-éclairé et très-digne ministre du très-grand
» empereur de France, M. de Pontchartrain,

» J'ai eu l'honneur de vous écrire de Rome et vous
» informer de la bonne réception que nous a *fait* sa

---

(1) *Sapientissime, honoratissime, summe gallici regis minister, domine Pontchartrain.*

J. C. Scio quòd à te sic imperatum acceperim, « quocumque ieris, » nuntium de te ad me mittito. » Româ ad te scripsi quam nobis præstiterit humanitatem sanctus papa. Quemadmodum scripsit magnus rex, ampliorem adhuc humanitatem exhibuit.

Roma profecti, sancti papæ impensis has regiones percurrimus, Florentiamque venimus.

Ut rescivit magnus dux (crandouca) *nostros à magno rege sanctoque papa honores, tunc optimè nos habuit, magno honore optimè excepit; dumque ibi moraremur, et in viâ per ipsius regiones, omninò suis impensis perhumanè nos tractavit.*

Ligurni, vester D. Demaillet nos excepit. Volebat ille ut in ejus domo maneremus; imperavit autem dux magnus, ut in monasterio poneremus sedem, nec ideò apud illum mansimus. Assiduè venit

» sainteté, en considération de sa majesté et des re-
» commandations que vous me fîtes la grâce de m'ac-
» corder. Étant parti de Rome, le pape me fit défrayer
» dans tous les lieux de son obéissance, en me faisant
» voir, par le moyen de ses officiers, tous les lieux
» saints et les beautés qui sont dans son pays.

» Étant arrivé à Florence, S. A. R. le grand-duc,
» ayant égard aux honneurs que j'avais reçus de sa
» majesté, voulut en user de même avec moi, en me
» traitant magnifiquement pendant tout le temps que j'ai
» resté dans sa capitale et à Livourne, où M. Demaillet
» me fit beaucoup d'honnêtetés, m'ayant offert tout ce

---

consul, et comiter nos habet. De rebus adjamicis (persicis) *fit sermo, quas ille sic novit, ut ibi educatum putem. Quæ ejus scientia nos valdè delectat. Imprimis mittendus est ille consul in has regiones.*

Id autem non dico quasi de vestrâ excelsâ doctrinâ dubitem, sed, ut decet, notum facio, quod gallicis hominibus valdè delector.

Ligurno profecti, Palermam venimus. Vester hic consul multam nobis navavit operam; alium vidimus neminem. Hinc Messanam delati sumus, ubi, nisi nos excepisset consul, ubinam mansissemus nescio. Ipse nos in Basilii collocavit monasterio; quoquo die suum carrum mittit; digna visu, monasteriumque ostentat; quoquo die venit, nos invisit, nos comiter habet. Hos dominos à quibus propter te bene sumus habiti, ut tibi commendem, ideò scribo.

Rogo vos ut missionarios citò mittatis quos Constantinopolim deducam, et hieme hic collocem.

Scio quod nostra negotia vehementer vobis cordi sint, idque à vobis expecto ut ampliùs curetis, ut meum regem, nostramque regionem vobis obnoxiam faciatis beneficio.

Ego imprimis pro te orabo.

Scriptum octobris 26.

Ego Soulkhan Saba Orbeliani notum vobis facio.

» qui dépendait de lui, et même sa maison, que j'aurais
» acceptée si S. A. R. ne m'eût assigné un logement. J'ai
» eu un très-grand plaisir de m'entretenir avec ce consul
» des affaires de Perse, et il m'a donné toute la satisfac-
» tion possible, étant très-bien informé des mœurs,
» maximes et manières des habitans de cet empire-là.
» J'ai trouvé en lui un sujet propre pour y négocier de
» la part de sa majesté; c'est pourquoi je prends la
» liberté de vous en donner avis. Je ne prétends point
» prévenir votre choix; mais j'ai cru être de mon de-
» voir de vous témoigner mes sentimens sur tout ce
» qui concerne les intérêts de sa majesté et l'avantage
» de la France, laissant à votre considération qu'il se-
» rait à propos d'envoyer dans la Perse un sujet qui
» sût se bien ménager avec le souverain et les habitans
» du pays.

» Je suis parti de Livourne sur un vaisseau fran-
» çais, et nous fûmes obligés de relâcher à Palerme,
» où je n'ai point reçu d'autres honnêtetés de personne
» que celles que me fit le sieur Olivier, vice-consul;
» et continuant notre route, nous arrivâmes en ce
» port le 20 de ce mois, où je débarquai du vaisseau,
» parce qu'il passe en Morée. Sans le secours de M. de
» Lespinard, consul de cette échelle, je ne savais où
» aller loger dans cette ville. Il eut la bonté de me
» trouver place dans le monastère des Pères de Saint-
» Basile, et il m'envoie son carrosse toutes les fois
» que je veux sortir, en me faisant connaître par ses
» empressemens la grande envie qu'il a de me rendre
» service. Je vous écris toutes ces circonstances, parce

» que je suis persuadé que tous ces consuls n'ont eu
» en vue que de seconder les bontés que vous avez
» eues pour moi ; c'est pourquoi je vous prie, mon-
» sieur, de leur en marquer notre satisfaction, dans
» les occasions qui se présenteront de leur faire plaisir.

» Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien en-
» voyer au plutôt des missionnaires pour me joindre
» à Constantinople, afin que je puisse les y établir
» moi-même, ce qui serait fort avantageux pour eux.
» Quoique je ne doute point que vous n'ayez toujours
» à cœur nos affaires, je ne laisse pas que de vous
» prier de nouveau de ne les point abandonner; et
» vous obligerez beaucoup mon roi, tous ses sujets,
» et moi en particulier, qui prierai Dieu continuelle-
» ment pour votre santé et prospérité, et suis,

Monsieur,

Votre serviteur,

Signé Solkam Saba Orbeliani.

Messine, ce 26 octobre 1714.

(*La suite au prochain numéro.*)

Mémoire sur la grande fête des Indiens nommée Poungal, *par* Terouvercadou Moutyah (1).

1. Avant d'expliquer l'origine du *Poungal*, fête annuelle des Indiens, curieuse à connaître, il paraît

---

(1) La fête à laquelle est consacré ce mémoire a déjà été décrite par Sonnerat, tom. I, pag. 240. La plupart des mots sanscrits cités

convenable d'entrer dans quelques détails sur leur computation des temps.

2. Un clin-d'œil est nommé par eux *nimicha* (nimecha); quinze nimichas font un *kasta* (kâchtha); trente kasta, un *kalâ*; quinze kalâ, un *nadeca* (nâdikâ); deux nadeca, un *mouhoûrta*; trente mouhoûrta, un *ahorâtra* (vingt-quatre heures); quinze ahorâtra, un *patcha* (pakcha); deux patcha, un *mâsa*; deux mâsa, un *ritou*; trois ritou, un *ayana*; deux ayana, un *varcha*, ou une année des hommes. Voyez *Vichnou Pourâna*, liv. II, chap. 4; liv. VI, chap. 3 (1).

3. Une année des hommes est un jour et une nuit des *devas* ou dieux; trois cent soixante années humaines font un *devavarcha*, une année divine, et douze mille années divines forment un *tchatouryouga*, comprenant la durée des quatre âges nommés *kouta* (krita), *treta*, *dvâpara* et *kali*, l'âge d'or,

---

dans le mémoire de Terouvercadou sont altérés par la prononciation tamoule; nous avons rétabli entre parenthèses la véritable orthographe. Nous ferons, en outre, remarquer que le brahmane auquel on doit cette note est sans doute le même qui a rédigé la notice relative aux divers Râmâyanas, que Langlès a empruntée à l'*Oriental Repertory*, pour la reproduire dans la *Notice des manuscrits sanscrits de la Bibliothèque du Roi*, pag. 14. (*Note du Réd.*)

(1) Nous avons vérifié ces citations dans le manuscrit du *Vichnou Pourâna* que possède la Bibliothèque du Roi. Dans ce manuscrit, c'est au chapitre 8, et non 4, du livre II, que se trouve le passage cité. Comparez *Mânava dharma shâstra*, I, 64 et sqq; et *Asiat. Res.* tom. V, un mémoire de Colebrooke sur les poids et mesures des Hindous. (*Note du Réd.*)

d'argent, d'airain et de fer. Voyez *Vedaramya Mahâtmya*, dans le *Skanda Pourâna.*

4. Les premiers six mois d'une année humaine, commençant au mois de *puchyou* (paocha) ou *ty* (janvier) et finissant à celui de *iyasta* (djyechtha) ou *anne* (juin), se nomment *outtarâyana*, ce qui forme un jour des dieux; les six derniers mois, commençant à celui d'*achâdha* ou *adi* (juillet), et finissant à celui de *mârgashira* ou *margali* (décembre), se nomment *dachenayana* (dakchinâyana), ce qui forme une nuit des dieux.

5. *Outtarâyana* est ainsi nommé, parce que le soleil passe à travers 180° de l'écliptique, dans les six premiers mois de l'année, en commençant sa course vers le nord; et *dakchinâyana*, parce que le soleil fait le même chemin dans les six derniers mois de l'année, en commençant sa course méridionale : ou, en d'autres termes, outtarâyana commence au solstice d'hiver, et dakchinâyana à celui d'été ; la fin de l'outtarâyana coïncide avec le commencement du dakchinâyana. Voyez *Goloskandha*, dans *Arayabhatta Siddhânta.*

6. Il est à remarquer que la station du soleil dans le sagittaire est la pointe du jour des dieux; dans le capricorne, le matin des dieux; dans le verseau et les poissons, neuf heures; dans le bélier, leur midi; dans le taureau et les gémeaux, trois heures; dans l'écrevisse et le lion, leur soir ; dans la vierge, la balance et le scorpion, leur nuit.

7. On remarquera encore que l'on prétend que le onzième jour lunaire (tithi) du mois indien de mai ou

de juin, le dieu Vichnou repose couché sur le serpent *Adhishecha*, dans l'océan de lait, ce qui est appelé *shayanaykâdashi;* qu'au onzième jour lunaire de juillet ou d'août, le dieu, dormant, se tourne sur le côté, ce qui est appelé *parivartanaykâdashi;* qu'au onzième jour lunaire d'octobre ou de novembre, Vichnou se lève, ce qui se nomme *outthânaykâdashi;* et le onzième jour lunaire de décembre ou de janvier, on ouvre les portes du *Svargaloca*, de la demeure céleste d'Indra, chef des esprits vertueux, pour recevoir les ames trépassées des individus vertueux, morts dans le monde ici bas; ce qui est appelé *svargadvâraykâdashi.*

8. C'est pourquoi *Bhîchma*, chef des Pândavas, ayant été renversé de son char et étendu sur un lit de flèches par l'héroïque Ardjouna, durant le dakchinâyana, retint d'une manière miraculeuse son ame jusqu'au onzième jour lunaire du mois de janvier indien, époque du commencement de l'outtarâyana, et expira alors avec joie. D'après cela il est évident que l'outtarâyana donne le bonheur et le dakchinâyana le malheur. Voyez *Siddhânta Sârâvali*, dans *Agamus* (sic), *Bhîchma Parva* et *Shânti Parva*, dans le *Mahâbhârata*, poëme épique de *Vyâsa Mahâmouni.*

9. Le jour auquel le soleil entre dans le capricorne, le septième signe du zodiaque, est nommé *makarasankrânti;* ce qui, d'après la structure grammaticale de la langue sanscrite, désigne l'entrée du soleil dans le signe du capricorne. Ce makarasânkrânti, étant le matin des dieux, est compté comme un *tekupha*, où

les brahmanes et les autres classes des Indiens doivent faire leurs ablutions et offrir le *trapana* (tarpana), des libations d'eau mêlée de *tela* et de *kousa* (graine de rave et herbe longue), aux manes de leurs ancêtres décédés, que l'on appelle *petrou* (pitri), et où les Indiens doivent également faire des oblations de riz cru et de lait, cuits ensemble dans un vase neuf, avec des bananes et du sucre (comme encens) au soleil, emblème visible de ce Dieu que nous adorons. Voyez les *Pourâna*, les *Dharma Shâstra* et *Siddhântâgama.*

Les causes pour lesquelles le soleil est révéré par des oblations d'alimens préparés avec du lait et des fruits sucrés le jour de makaraṣankrânti, sont, 1.° parce qu'on dit qu'un rayon de Dieu réside dans l'orbite du soleil, qui par-là devient lumineux et capable d'éclairer le monde, et par sa présence donne naissance au jour; de sorte que les adhérens des religions de Shiva et de Vichnou rendent hommage au soleil comme à une forme visible de leurs dieux respectifs, en l'appelant indifféremment *Shiva Soûrya* ou *Soûrya Nârâyana,* quoique les souras (1) adorent le soleil comme un dieu ayant une existence en lui-même; 2.° parce que le soleil est la cause physique de la chaleur, qui contribue à produire le riz, le principal aliment des Indiens, de même que les autres végétaux, de sorte qu'ils ont l'obligation d'offrir du riz (cuit dans du lait) au soleil, le

(1) Par ce mot, Terouverkadou désigne les *saura*, ou adorateurs du soleil, sur lesquels il faut consulter le savant mémoire de Wilson, relatif aux sectes indiennes. *Asiat. Res.* t. XVI, p. 15.
(*Note du Réd.*)

jour de makarasankrânti; 3.° parce que ce sankrânti est le commencement de l'outtarâyana, l'espace de six mois, commençant au passage du soleil par le premier degré du capricorne, après qu'il a parcouru le dernier degré des gémeaux, période heureuse, le jour des dieux, durant lequel les meilleures espèces de grains, tels que *samba, pasanam,* &c., croissent; durant lequel les fruits les plus délicieux et les fleurs les plus odoriférantes sont cueillis; durant lequel le soleil alonge graduellement les jours; où le dieu Vichnou, s'étant éveillé de son sommeil, veille sur l'univers; durant lequel on doit faire les *yâgas* ou offrandes, telles que *agnistoma,* &c., de même que les noces, les purifications, &c.: tandis que dakchinâyana, l'espace de six mois, commençant avec l'entrée du soleil dans le cancer, est une période malheureuse, faisant une nuit des dieux, durant laquelle croissent les espèces inférieures des grains, tels que *natchini,* &c.; durant laquelle le soleil raccourcit les jours, où le dieu Vichnou dort, à ce que l'on dit; durant laquelle les noces, &c. sont défendues. Voyez les *Pourâna, Smriti* (*Smriti*) et *Agama;* voyez aussi *Shakountalâ nâtaka,* poëme dramatique de l'ancien poëte Câlidâsa.

Il est à remarquer que les mythologistes indiens commencent l'année avec le mois *pauchu* ou janvier, quand le soleil est dans le capricorne; les astronomes indiens commencent l'année avec *tchaitra* ou avril, quand le soleil est dans le bélier; et les poëtes la commencent avec *achâdha* ou août, quand le soleil est dans le lion: mais tous donnent la préférence à l'out-

tarâyana sur le dakchinâyana, et tiennent en grande vénération le makarasankrânti, comme un heureux *tekupha*. Voyez *Moûla Pounâna*, *Djyotishâstra* et *Tulcappiam*.

C'est par les autorités mentionnées ci-dessus qu'est établie la fête annuelle du *Poungal* qui, littéralement, signifie du riz cru bouilli, et métaphoriquement, prospérité ou réjouissance. D'après cela, le mot sanscrit makarasankrânti, ou, par ellipse, sankrânti, et le mot tamoul *Poungal*, ou proprement, *Peroum Poungal*, désignant le premier jour du mois de janvier indien, sont synonymes. C'est à ce jour que les Indiens font cuire du riz dans du lait; et quand ils le voient bouillir, ils crient à haute voix, *Poungal*, *Poungal!* voulant dire par-là, que le monde soit heureux et qu'il se réjouisse. Le riz au lait ainsi cuit, mêlé avec d'autres alimens du règne végétal, est offert au soleil comme à une forme de la divinité; on invoque cette dernière pour le bien-être public, de même que pour une moisson abondante. On offre encore, durant ce jour, des libations aux manes, prescrites dans les *Shâstra* ci-dessus mentionnés.

Le lendemain de grand matin, les laboureurs répandent de l'eau sur le blé dans les champs, en criant à haute voix, *Poungal*, *Poungal!* voulant dire par-là, que le blé croisse en abondance par l'influence du soleil glorieux qui a commencé sa course septentrionale, outtarâyana, qui est le jour des dieux. Vers midi, on fait cuire ensemble du riz et du lait que l'on offre en l'honneur d'Indra, un des huit gardiens du

monde, en lui adressant des prières pour qu'il bénisse la terre avec des pluies tombant à propos; qu'il multiplie la race des bestiaux et qu'il augmente leur pâture. Dans l'après-midi, on lave les vaches et les taureaux, on les nourrit avec une partie de l'oblation à Indra, on les peint et on les orne de guirlandes: alors on les réunit en troupeaux accompagnés d'une bande de musiciens; on les conduit à une place publique de la contrée ou du village, où les vachers préparent de la nourriture, des parfums et des fleurs en l'honneur des vaches; ils les aspergent d'eau de safran avec des feuilles de manguier, pour les préserver de mal, en criant à haute voix, *Poungal, Poungal!* c'est-à-dire, puisse le bétail être favorisé et multiplié par la grâce d'Indra, aussi bien que de Krichna, incarnation de Vichnou, qui a fait des miracles et a mené une vie pastorale. Après cela, les Indiens, en se donnant la main, font le tour des vaches et des taureaux, et sur-tout les Brahmanes se prosternent devant elles; alors les vachers, avec leurs troupeaux, s'en retournent chez eux. C'est pour cela que ce jour est nommé *Madou Poungal*, la fête des bestiaux.

Ainsi, le jour de makarasankrânti ou *Peroum Poungal* est consacré au soleil, et celui de *Madou Poungal* à Indra; *Peroum Poungal* et *Madou Poungal* sont appelés collectivement *Poungal*, qui est un anniversaire durant une semaine, commençant avec le jour de *Peroum Poungal*: pendant cette semaine, les Indiens se font des visites et des complimens, en souhaitant un heureux *Poungal*, ou une série subséquente de cette fête; les fils et les filles se prosternent

devant leurs parens, de même que les serviteurs devant leurs maîtres et les disciples devant les instituteurs; les derniers donnent des bénédictions aux premiers. Quelques-uns donnent des aumônes aux pauvres, d'autres font des présens à leurs amis, d'autres enfin jouent et s'amusent de différentes manières.

On prétend que cette cérémonie est d'une date très-reculée, et que ce sont les anciens rois de Madura, portant le titre de *pândya* (célèbres pour avoir accordé leur protection aux *sangattar*, poëtes inspirés, versés dans la partie orale de la langue tamoule), qui l'ont introduite d'après l'autorité des *Shâstra* et des *Pourâna* mentionnés ci-dessus.

Les causes pour lesquelles Indra est révéré par des oblations d'alimens cuits dans du lait, le jour qui suit le makarasankrânti, sont : 1.° que les *Shâstra* ordonnent aux Indiens de faire ainsi, comme une obligation qu'ils lui doivent en tant que souverain des vents et des pluies, et lieutenant de Vichnou, qui conserve l'univers; 2.° que l'ancien sage *Agastya Mahâmouni*, l'auteur réputé de la langue tamoule, dit, dans sa grammaire volumineuse intitulée *Agastyam*, que la terre est divisée en cinq parties, *moully*, pays boisé, *kouroundchi*, pays montueux, *mouroudam*, champs de blé, *neydal*, rivages, et *pâli*, déserts, et que les dieux qui président à ces cinq divisions, sont respectivement *Vichnou*, *Soubrahmanya*, *Indra*, *Varouna* et *Kâli*, auxquels, en conséquence, on doit offrir des oblations; 3.° qu'on dit que le jour de *Madou Poungal* est le jour du couronnement d'Indra dans sa

résidence céleste *Amaravati*, sur le sommet de la montagne d'or *Mahâmerou*. Voyez *Vidhyanadkiyam*, *Ilcapiam* et *Devakandam*, dans le *Skanda Pourâna*.

La cause pour laquelle les vaches sont adorées le jour de l'*indrapoudcha* (indrapoûdjâ), est un événement remarquable qui arriva durant l'incarnation de Krichna, qui, en arrêtant son *Poudcha*, provoqua Indra et l'obligea de soulever des tempêtes et de verser de fortes pluies; Krichna déracina miraculeusement et souleva la montagne *Goverdana* (Govardhana) et la tint du bout des doigts, ce qui fit fonction d'une ombrelle sous laquelle les vachers se mirent à couvert et célébrèrent des fêtes en l'honneur de leurs vaches. Étonné de ce miracle, Indra demanda pardon à Krichna, qui alors permit de continuer le *Poudcha*. Voyez *Vichnou Pourâna*, *Bhâgavata* (1), *Harivansha* et *Pourânasârasangraha*.

Plusieurs font aux manes des libations provenant des oblations au soleil, lorsqu'il entre dans un nouveau signe, ce qui s'appelle aussi *sankrânti*, mais ne forme pas un jour de réjouissance comme celui du makarasankrânti.

Le septième jour de la brillante (première) moitié du mois de janvier indien est nommé *radha saptami* (composé de *radha* [ratha], chariot, et de *saptami*, le septième jour lunaire), lorsque le soleil, dirigeant sa marche directement vers le pôle arctique, est poéti-

(1) Cette histoire est en effet racontée dans le x.e livre, chap. 24 et sqq., du *Bhâgavata Pourâna*, et dans le v.e livre du *Vichnou Pourâna*, p. 248-251 du ms. de la Bibl. du Roi. (*Note du Réd.*)

quement décrit comme montant dans un char radieux tiré par sept chevaux verts, gouvernés par le conducteur *Arouna,* l'Aurore, déesse (ou dieu, selon les *Pourâna*) qui ouvre les portes du jour, appelé allégoriquement le matin : d'après cela, les Indiens adorent le soleil sous l'image d'un char sur un plancher, le jour de *radhasaptamî,* et lui offrent des mets, des fruits et des parfums; mais ce jour n'est pas tenu aussi sacré que le jour de makarasankrânti.

Huit jours après le makarasankrânti, a lieu la fête de *mayelar,* ainsi nommée, parce que les vierges indiennes adorent la divinité à six têtes, *Soubrahmanya,* sous l'image de son oiseau *mayel* (1), perroquet au plumage varié, en offrant des gâteaux, du lait et des mets, en souvenir de l'adoration faite par la déesse *Valléammy* avant qu'elle épousât ce dieu ; mais ce jour de *mayelar* n'est pas aussi sacré que le makarasankrânti appelé communément *Poungal.*

Telle est l'origine de la fête annuelle du *Poungal.*

A cause de cela, le très-honorable gouverneur, en son conseil (Bentinck), voulut bien ordonner la clôture de tous les établissemens publics, excepté du trésor, durant les trois premiers jours de la fête du *Poungal,* et la décharge de salves d'artillerie du fort Saint-George, le premier matin de la fête. En agissant ainsi, le gouvernement a rendu de grands honneurs à tous les Indiens de la péninsule, à quoi jamais un des prédéces-

(1) Ce mot est sans doute une altération du sanscrit *Mayoûra.* (*Note du Réd.*)

seurs du gouverneur actuel n'a songé. Il est donc palpable que sa seigneurie est bien instruite de toutes les habitudes et des usages des Indiens, et montre de l'inclination à les protéger sous tous les rapports; de sorte qu'ils s'en réjouissent extrêmement et que leurs bouchés sont remplies de louanges, priant que le Dieu tout-puissant accorde prospérité et longue vie au noble lord, dont le gouvernement, dans leurs humbles conceptions, est une bénédiction pour eux-mêmes, ainsi que pour les autres habitans de cette contrée.

Que les bénédictions de la divinité existant par elle-même, du divin créateur du merveilleux automate, du macroscome et microscome, soient répandues toujours sur votre santé, sur tous les vôtres, de même que sur le gouvernement; tel est, seigneur, le desir cordial de votre humble et cordial sujet, qui desire votre bonheur.

TEROUVERCADOU MOUTYAH.

Madras, ce 8 février 1806.

(Tiré de l'*Asiatic annual Register,* tom. IX. La fête de *sankaratri*, célébrée au mois de janvier dans la ville d'Amravati au sud de la Kistna, telle qu'elle est décrite dans l'*Asiatic Journal,* tom. XV, pag. 473, paraît être la même, quoiqu'il y ait variation dans les détails.)

NOTE.

L'auteur cite, page 368, le traité d'astronomie d'*Aryabhatta;* il est à présumer qu'il s'en est servi pour la rédaction du présent article. Si cela est, on a la certitude qu'un des plus précieux ouvrages de l'ancienne littérature indienne n'a pas été perdu, comme Colebrooke même le

croyait, après s'être donné des peines inutiles durant son séjour dans l'Inde pour se le procurer. Il ne paraît pas que, depuis Aryabhatta, l'astronomie des Indiens, de même que leurs connaissances mathématiques, aient fait des progrès considérables, si peut-être elles n'ont pas rétrogradé. Nous saisissons cette occasion de rectifier un passage qui regarde les découvertes de l'astronome indien, et qui, par des corrections dont nous ignorons l'auteur, a été complètement défiguré (1). Le passage en question se trouve au tome XI de l'*Ancien Journal*, pag. 363; on prie de lire à la ligne 4 et suiv. : « Il enseigna que le rapport du diamètre à » la périphérie était comme 1 à la racine carrée de 10, » donna, à très-peu de chose près, la circonférence de la » terre, ce qui, d'après notre opinion, suppose la mesure » d'un arc du méridien. »

STAHL.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ABULFEDÆ HISTORIA ANTEISLAMICA, ou *Partie de la Chronique arabe d'Aboulféda qui précède Mahomet, en arabe, en latin, et avec des notes, par* M. FLEISCHER, professeur à l'université de Dresde. — Leipzig, 1831, 1 vol. in-4.°

La Chronique universelle d'Aboulféda passe, avec raison, pour un des ouvrages les plus utiles que nous ait légués la littérature arabe. Commençant à la création du monde, ainsi que la plupart des chroniques latines

(1) L'erreur contre laquelle on réclame n'est le résultat d'aucune correction; c'est une faute d'impression, dont il faudrait tout au plus rendre responsable l'imprimerie à laquelle était, à cette époque, confié le *Journal asiatique*. (*Note du Réd.*)

du moyen âge, et ne se terminant qu'au temps où écrivait l'auteur, dans la première moitié du XIV.e siècle de notre ère; elle offre année par année, et dans un cadre à la vérité rétréci, la série des principaux événemens qui ont figuré dans l'histoire et qui étaient parvenus à la connaissance de l'auteur.

La partie qui traite de Mahomet et des événemens qui suivirent l'établissement de l'islamisme, fut mise en état d'être publiée par le célèbre Reiske, et parut après sa mort à Copenhague, en cinq volumes in-4.°, par les soins de M. Adler, de 1789 à 1794. Celle qui précède le prophète était restée inédite, et l'on n'en connaissait que les chapitres relatifs à l'ancienne Arabie et aux Berbers, chapitres qui ont été insérés par M. Silvestre de Sacy dans la nouvelle édition du *Specimen historiæ Arabum* de Pococke.

Il est certain que la chronique d'Aboulféda, à partir du septième siècle de notre ère, est beaucoup plus détaillée et par conséquent plus importante que pour les temps antérieurs. Cela ne doit pas étonner; l'auteur, en sa qualité de musulman, devait mettre plus d'intérêt à des faits où sa religion était mêlée, qu'au récit d'aventures concernant en général des peuples idolâtres, et appartenant en conséquence à l'époque appelée par les disciples de Mahomet *les siècles d'ignorance*; d'ailleurs les événemens postérieurs au VII.e siècle lui étaient plus ou moins bien connus, puisque, avec la prédication de l'islamisme, commença une suite d'écrivains qui ne s'est plus interrompue jusqu'à nos jours; au lieu qu'auparavant les Arabes manquaient de

chroniqueurs, et que ce fut seulement dans le IX.e siècle que quelques auteurs s'occupèrent sérieusement de recueillir le peu de traditions qui s'étaient conservées et qu'ils rattachèrent aux notions fournies par les historiens grecs, latins, persans, &c. La seule contrée sur laquelle les Arabes aient fourni des détails vraiment originaux, c'est l'Arabie.

Il était pourtant à regretter que personne n'eût encore songé à publier en entier la première partie de la Chronique d'Aboulféda. Cette partie se divise en cinq sections. La première section traite du peuple juif, en commençant à Adam et aux premiers patriarches, et se termine à la prise de Jérusalem par Titus, et à la dispersion des Israélites sur toute la surface de la terre. C'est un précis de nos livres saints, entremêlé de beaucoup de détails romanesques empruntés en général aux écrits des rabbins. La seconde section est consacrée aux rois de Perse, et la troisième aux dynasties égyptiennes, aux rois grecs et aux empereurs romains. La quatrième, toute entière, est destinée à l'ancienne Arabie. Dans la cinquième est le tableau des divers peuples de l'antiquité, classés par nations et par religions. Sans doute le précis historique où il est question des Juifs et le tableau des divers peuples de l'univers laissent beaucoup à desirer, sous le rapport de la critique et de l'exactitude des détails. Il est encore vrai que les chapitres de la Perse, de l'Égypte, de la Grèce et de l'empire romain, se bornent en général à des listes de noms de souverains. Un autre inconvénient, c'est que plusieurs de ces noms sont altérés, et que

sans le secours des relations grecques, romaines et égyptiennes, ils seraient méconnaissables. Cela ne doit pas surprendre : dans l'écriture arabe, on est dans l'usage de ne marquer que les consonnes ; et plusieurs de ces consonnes se ressemblent tellement, qu'il serait impossible de les distinguer sans l'aide de petits points placés au-dessus ou au-dessous. Or, quelquefois les points diacritiques manquent dans les manuscrits ou sont déplacés ; et comme les noms propres n'ont pas de sens en arabe, les nouveaux copistes achèvent de les défigurer. Mais ces motifs n'étaient pas suffisans pour nous priver plus long-temps de ce morceau, et nous pouvons en donner pour preuve l'édition même que vient de publier M. Fleischer. Les notices et les listes fournies par Aboulféda nous fixent sur divers points historiques. Les erreurs mêmes qui lui ont échappé ne sont pas sans utilité, car ces erreurs tiennent en général à un ordre d'idées qui sont particulières aux musulmans, et elles fournissent l'intelligence de diverses allusions disséminées dans les écrits des Arabes, des Persans et des Turcs, et qui sans elles deviendraient inexplicables. Les seuls ouvrages orientaux qui traitent de ces temps reculés d'une manière aussi générale, et qui aient été imprimés, sont les chroniques arabes d'Eutychius et d'Aboulfarage, et l'un et l'autre étaient chrétiens.

On ne peut que louer l'éditeur sur la manière dont il s'est acquitté de sa tâche. Le texte a été copié par lui-même à Paris, sur deux manuscrits de la bibliothèque du Roi ; et l'un de ces manuscrits est autographe, ou

du moins une partie a été écrite, soit par Aboulféda lui-même, soit par un de ses secrétaires, et corrigée par lui. Aussi ce manuscrit, bien que défectueux sous quelques rapports, doit donner plus d'autorité à l'édition. La traduction latine est exacte, et les notes suffisent en général pour résoudre les difficultés. M. Fleischer s'excuse du petit nombre des notes, sur les occupations dont il a été surchargé dans ces dernières années, et sur le temps précieux que lui ont ravi le service de la garde nationale et les patrouilles, qui, à Dresde comme ailleurs, contrastent singulièrement avec les goûts des amis des muses. Il témoigne même la crainte que sa traduction, ayant été presque faite au fur et à mesure de l'impression, ne se ressente d'une telle promptitude et ne présente de nombreuses imperfections. Il nous a paru que M. Fleischer, comme tous les hommes qui joignent la modestie à la véritable instruction, s'était exagéré les défauts de son travail. Seulement comme il n'a rien dit au sujet de certains peuples du nord de l'Europe et de l'Asie cités par Aboulféda, nous prendrons la liberté de le renvoyer à l'ouvrage publié à Paris en 1828, par M. d'Ohsson, sous ce titre, *Des peuples du Caucase* ou *Voyage d'Abou el-Cassim*. D'un autre côté, nous signalerons une note intéressante de M. Fleischer sur les variantes fournies par les ouvrages de Masoudi et de Makrizi, relativement aux dynasties égyptiennes, et dont il est redevable à M. Hamaker.

En ce moment, M. Fleischer publie un catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque royale de

Dresde. Ce catalogue ne pourra qu'être fort exact, l'auteur possédant les connaissances nécessaires pour une entreprise aussi difficile, et ayant d'ailleurs l'avantage d'être en rapport journalier avec M. Flügel, qui, par le grand travail dont il s'occupe depuis plusieurs années sur la bibliographie arabe, persane et turque de Hadji-Khalfa, s'est mis parfaitement au courant de la littérature orientale. REINAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 5 mars 1832.

M. Carr, consul général des États-Unis à Maroc, remercie de sa nomination comme membre de la société.

M. Cahen envoie au conseil le deuxième volume de sa traduction de la Bible; les remerciemens du conseil seront adressés à M. Cahen.

M. de Hammer écrit en envoyant un exemplaire de sa traduction des *Pensées de Marc-Aurèle*, en persan, et demande qu'une commission nommée par le conseil examine cet ouvrage. Conformément à cette demande, le conseil renvoie cet ouvrage à l'examen de MM. Kieffer et Jouannin.

M. Brosset annonce qu'il a reçu plusieurs volumes offerts par le prince Théimouraz à la société; M. Brosset se charge en même temps d'en faire connaître le contenu dans un rapport spécial.

Un membre soumet au conseil des observations sur une seconde édition de la traduction de *Sacountalâ*, par M. Chézy : une discussion s'élève à ce sujet, et M. de Las-

teyrie se charge de présenter au conseil, dans sa prochaine séance, les renseignemens qu'il aura pu se procurer.

M. Marcel fait un rapport verbal sur l'*Itinéraire* de M. Rifaud, voyageur en Égypte, et présente des observations détaillées sur plusieurs points de la géographie moderne de l'Égypte, indiqués dans cet ouvrage.

M. Stahl fait son rapport sur la seconde édition de la *Grammaire arabe* de M. le baron Silvestre de Sacy.

M. Stahl fait un second rapport relatif à l'*Algèbre de Mohammed ben-Mousa.*

M. Klaproth fait son rapport sur la proposition de publier, aux frais de la société, le *Vocabulaire pentaglotte,* avec un commentaire rédigé par deux membres de la société. Le rapporteur pense que cette publication ne peut qu'être très-utile pour la connaissance de la philosophie bouddhique, et conclut à ce que la société se charge de cette publication. Les conclusions de ce rapport sont renvoyées à la commission des fonds, qui examinera, de concert avec la commission littéraire, les divers procédés proposés pour l'impression du texte.

M. Reinaud fait un rapport sur l'*Historia anteislamica* de M. Fleischer.

M. Jacquet lit un extrait d'un manuscrit sur la *Religion des Malabares,* relatif à la fête du Pongol (1).

M. Brosset communique au conseil une série de réponses qui lui ont été adressées par le prince géorgien Théimouraz, sur diverses questions de chronologie géorgienne.

---

(1) Un mémoire de Terouvercadou Moutyah, relatif à cette fête, a été inséré pag. 366 de ce volume.

(MAI 1832.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Mémoire historique sur la vie d'Abd-allah ben-Zobaïr, par M. QUATREMÈRE, membre de l'Institut.

(Suite.)

Abd-allah, au lieu de répondre, détacha tous les partisans qu'il comptait parmi les habitans de la Mecque et les étrangers, sous la conduite d'Abd-allah ben-Safouan. Cet officier attaqua Onaïs ben-Amrou dans son campement de Dzou-Towà, et le battit complètement; Onaïs lui-même périt dans le combat. Le vainqueur poussa la cruauté jusqu'à faire achever les soldats ennemis qui étaient restés blessés sur le champ de bataille. Mosab ben-Abd-alrahman se rendit auprès d'Amrou ben-Zobaïr, et l'assura de sa protection. Ensuite il alla trouver Abd-allah, auquel il rendit compte de ce qu'il venait de faire. « Eh quoi! dit Abd-allah, tu prétends » donc pouvoir défendre un homme contre les justes » réclamations de ceux qu'il a offensés? Non, un pa» reil abus ne saurait être toléré, et je ne t'ai nullement » chargé de protéger un scélérat qui profane ce que la

» religion a de plus sacré. » Abd-allah fit aussitôt arrêter son frère, le livra aux coups de tous ceux qui voulurent le frapper, et l'enferma dans la prison d'Arem عارم, qui reçut ce nom, soit d'un esclave d'Amrou qui partageait sa captivité, et que l'on appelait Zéid-Arem, ou d'un affranchi d'Abd-alrahman ben-Auf. Tous ceux qui avaient reçu d'Amrou quelques mauvais traitemens, furent autorisés à demander vengeance ou à l'exercer par leurs mains. Deux seuls hommes, Mondzar ben-Zobaïr et son fils Mohammed, refusèrent de réclamer cet odieux privilége. Parmi ceux qui déchargèrent leur fureur sur Amrou, était un Arabe de la tribu de Kârah, qui le frappa à coups de tête; et Amrou assura que personne ne lui avait fait éprouver un supplice plus pénible. Un Arabe, parlant un jour de ceux de la tribu de Kârah, disait : « J'avais bien » entendu dire que ceux de Kârah résistaient vigou» reusement aux ennemis qui se mesuraient avec eux; » mais j'ignorais qu'ils joignissent à l'art de lancer les » flèches, le talent de combattre à coups de tête. » Un homme efféminé مخنث s'étant présenté pour se faire justice, Abd-allah lui dit de frapper Amrou sur les testicules. Cet homme répondit : « Pour cette partie-là, » je n'ai rien à venger sur elle; la chose vous regarde. »

En effet, Amrou était soupçonné d'entretenir une intrigue de galanterie avec une des femmes d'Abdallah. Celui-ci donna ordre d'enterrer le corps de son frère dans le cimetière destiné aux infidèles; ce qui fut exécuté. Toutefois, il fit lui-même l'éloge funèbre de cet infortuné.

Au commencement de l'année suivante (an 63), une révolution violente éclata dans la ville de Médine (1). Othman, tandis qu'il était encore gouverneur de cette place importante, avait envoyé au khalife Iezid dix députés choisis parmi les *Mohadjirs* (les émigrans), les *Ansaris* (auxiliaires de Mahomet) et les principaux habitans de la ville, parmi lesquels on distinguait Mondzar et Abd-allah ben-Handalah. Iézid reçut parfaitement ces ambassadeurs, et fit présent à chacun d'eux d'une somme de 10,000 pièces d'argent.

Mais ces hommes zélés pour le musulmanisme ne furent pas plutôt de retour à Médine, qu'ils déclarèrent hautement, en présence de leurs compatriotes, l'impression pénible qu'avait produite sur eux la conduite scandaleuse du khalife.

Un jour (2), Abd-allah ben-Moti et Abd-allah ben-Handalah, accompagnés des habitans de Médine, se rendirent à la mosquée de cette ville, montèrent dans la tribune (منبر) et proclamèrent la déchéance de Iézid. Abd-allah, fils d'Abou-Amrou, s'écria : « Je rejette » Iézid ainsi que je rejette maintenant mon turban; » et en disant ces mots, il ôta sa coiffure. Puis il ajouta : « L'homme contre lequel je me déclare ici m'a comblé » de bienfaits et de présens; mais c'est un ennemi de » Dieu, un être adonné au vin et à l'intempérance. » Un autre s'exprima en ces termes : « Je rejette Iézid

(1) Tabari, ms. pers. 63, pag. 538; ms. de Ducauroy, fol. 411 *verso*.

(2) *Kitâb-alagâni*, tom. I, fol. 5 *verso*, 6.

» comme je rejette ma sandale; » un autre, « Je le re-
» jette comme mon habit; » un autre, « Je le rejette
» comme ma botte. » D'autres personnes imitèrent ces orateurs; et l'on vit bientôt dans la mosquée un amas de turbans, de sandales et de bottines. Tous les assistans, d'un commun accord, protestèrent qu'ils se regardaient désormais comme entièrement étrangers à Iézid. Deux hommes seulement, Abd-allah, fils du khalife Omar, et Mohammed, fils d'Ali, refusèrent de partager l'ivresse générale. Mohammed, en particulier, eut avec les partisans d'Ebn-Zobaïr une contestation fort animée. On voulait le contraindre à souscrire à ce qui avait été fait; mais il s'échappa et prit la route de la Mecque. Telle fut l'origine de la dissension qui éclata entre Mohammed et Abd-allah ben-Zobaïr.

Cependant, au rapport de Médaïni, les habitans de Médine se réunirent pour expulser les membres de la famille d'Ommaïah. Ils exigèrent d'eux un serment par lequel ils s'engagèrent à ne jamais aider les troupes qui marcheraient contre la ville, mais plutôt à les repousser; et dans le cas où la chose se trouverait au-dessus de leurs forces, à ne point rentrer dans la ville sous la bannière des Ommiades. Othman ben-Mohammed essaya inutilement d'obtenir un traitement plus doux. « Je vous conjure, dit-il aux révoltés, d'épargner
» votre sang et de conserver la fidélité que vous devez
» à votre maître. Bientôt une armée va entrer sur
» votre territoire et vous attaquer avec vigueur; et
» vous agirez avec plus de prudence en ne chassant
» point votre émir. En effet, si vous êtes victorieux,

» tandis que je serai au milieu de vous, vous pourrez » facilement disposer de moi et m'éloigner de vos » murs. Si je vous parle ainsi, c'est uniquement par » zèle pour vos intérêts, et dans la vue d'empêcher » l'effusion de votre sang. » Les révoltés, au lieu de se rendre à ces raisonnemens, le chargèrent d'imprécations aussi bien que Iézid. « C'est par toi, lui dirent» ils, que nous allons commencer, et l'expulsion de tes » parens suivra de près la tienne. » Merwan se rendit alors auprès d'Abd-allah ben-Omar, et lui dit : « Tu » vois de quelle manière ces hommes-là nous traitent : » consens à recevoir chez toi nos familles. » Abd-allah répondit : « Je veux rester parfaitement étranger à votre » cause comme à celle de vos rivaux. » Merwan se leva en disant : « Que Dieu couvre cet homme d'opprobre, » sous le rapport des intérêts temporels et sous celui » de la religion ! » Il alla ensuite trouver Ali, fils de Hosaïn, et le pria de donner asile à sa famille et à ses meubles. Ali accepta de bonne grâce et fit partir le tout pour Taïef, avec Omm-Aban, fille d'Othman et épouse de Merwan, sous l'escorte de ses deux fils Abdallah et Mohammed. A Médine se trouvait un nommé Horaïth, affranchi des Benous-Behez, et qui avait reçu le surnom de *Rakkâsah*, attendu qu'ayant eu un pied coupé, il marchait comme en sautant. Cet homme voulut arrêter les bagages de Merwan. Omm-Asem, fille d'Asem et arrière-petite-fille du khalife Omar, qui faisait partie de cette caravane, saisissant un bâton, en frappa si rudement Horaïth, qu'elle faillit lui briser le cou, et le força à revenir précipitamment sur ses pas. La troupe arriva sans accident à Taïef.

Cependant les membres de la famille d'Ommaïah furent contraints de quitter Médine sous la surveillance de Soléiman, fils d'Abou Djehem, et de Horaïth-Rakkâsah. Merwan ayant voulu faire la prière avec ses compagnons d'infortune, les deux gardiens s'y opposèrent formellement, lui permettant toutefois de prier avec sa famille. Merwan se soumit à cette condition. Ayant rencontré Abd-alrahman ben-Azhar, celui-ci lui dit obligeamment : « Viens chez moi, et il ne t'arrivera » aucun mal, tant qu'il restera un homme de la famille » de Zehrah. » Merwan lui répondit : « Puisses-tu » être comblé des miséricordes de Dieu ! Notre famille » est en ce moment en proie à une destinée cruelle » que je craindrais de te faire partager. »

Abd-allah ben-Omar voyant l'expulsion des Ommiades, se repentit de la manière dure dont il avait parlé à Merwan, et dit hautement : « Si je pouvais trouver » un moyen de rendre service aux membres de cette » famille, je le saisirais avec empressement ; car ils sont » les victimes de l'injustice et de l'oppression. » — « Eh » bien ! lui dit son fils Sâlem, que ne parles-tu au » peuple ? » — « Mon fils, dit Abd-allah, il est impossible » d'arracher ces hommes à la destinée sous laquelle ils » gémissent ; mais ils sont sous les yeux du Très-haut, » et lui seul peut changer leur sort, s'il le juge à propos. » Les exilés se rendirent au lieu nommé Dzou-Khoschb. Avec eux se trouvaient Othman ben-Mohammed et Walid ben-Atabah. Ils furent poursuivis, dans leur marche, par les esclaves, les enfans et la populace, qui leur jetaient des pierres. Horaïth-Rakkâsah et ses compagnons reprirent le chemin de Médine.

Profitant de la négligence de leurs ennemis, qui auraient pu les arrêter et les envoyer à Abd-allah ben-Zobaïr, les Ommiades restèrent à Dzou-Khoschb l'espace de dix jours. Ils députèrent vers le khalife Iézid un émissaire nommé Habib ben-Kerah, avec une lettre dans laquelle ils racontaient au prince leur infortune et imploraient son secours. Les habitans de Médine ayant appris le départ de cet envoyé, détachèrent en hâte Mohammed ben-Amrou, un homme de la tribu de Solaïm, et Horaïth-Rakkâsah, à la tête de cinquante cavaliers, pour chasser de leur retraite les membres de la famille d'Ommaïah. Horaïth piquait Merwan d'un aiguillon avec tant de rigueur, qu'il faillit tomber de son chameau. Merwan prit donc le parti de rester en arrière, et d'exciter l'animal en lui disant : « Monte et » mets-toi en sûreté. » Les fugitifs étant arrivés à Sbuaïda, un affranchi de Merwan vint à sa rencontre et lui dit : « Viens chez moi prendre du repos et de la » nourriture, car un repas copieux est préparé pour » toi. » Merwan lui dit : « Horaïth et ses dignes com- » pagnons ne me permettront pas de m'arrêter. Peut- » être un jour pourrai-je tenir cet homme en mon » pouvoir, et lui faire couper la main. » Merwan examina les biens qu'il possédait à Dzou-Khoschb, et dit : « Il n'y a pas d'autres richesses que celles qui sont déjà » déposées dans les greniers. » Les exilés continuèrent leur route, et s'arrêtèrent à Hakil, ou, suivant un autre récit, à Wadi-alkorâ. Le poëte Ahwas fit à cette occasion les vers qui suivent :

« Ne t'appitoie point sur le malheur d'un membre

» de la famille de Hazem, quand tu le verrois tomber
» dans le feu.

» Ce sont eux qui, à Dzou-Khoschb, ont piqué
» Merwan à coups d'aiguillon, et qui ont assassiné
» Othman dans sa maison. »

Ali, fils de Hosaïn, surnommé *Sadjdjadj* (celui qui se prosterne), se trouvait alors à Médine (1). Les habitans allèrent le trouver et lui offrirent de le reconnaître pour imam : mais il refusa formellement; il déclara que la mort tragique de son père l'avait entièrement détaché des grandeurs du monde, et qu'il n'avait plus d'autre but que de vouer le reste de ses jours à la retraite et au service de Dieu. En effet, il quitta la ville, et se retira dans un village.

Habib ben-Kerah arriva auprès du khalife Iézid (2), et se présenta chez ce prince au moment où, par suite d'une affection douloureuse, il avait la jambe dans un bassin. Il lui présenta la lettre des Ommiades, et lui rendit compte des événemens dont il avait été témoin. « Eh quoi! dit Iézid, les membres de la fa-» mille d'Ommaïah, en rassemblant leurs affranchis, » ne pouvaient-ils réunir un millier d'hommes? » L'envoyé répondit que leur nombre pouvait aller à 3000 hommes. « Comment, dit le prince, n'ont-ils pas com-» battu au moins une heure? » Habib répondit qu'ils avaient été accablés par le nombre, et que toute résistance eût été impraticable. Iézid ordonna aussitôt

(1) Tabari, *loc. laud.*
(2) *Agâni*, *loc. laud.*

l'envoi d'un corps de troupes, dont il confia le commandement à Sakhr ben-Abi-Djehem ; mais ce général étant mort avant le départ de l'armée, le khalife lui donna pour successeur Moslem ben-Okbah, surnommé *Mousrif* (le Prodigue). Cet homme dit hardiment à Iézid : « Tout homme que vous enverriez » contre Médine échouerait complètement : moi seul » je puis vaincre. En effet, je vis en songe un arbre » de Garkad غرقد, d'où sortait ce cri : Par la main de » Moslem. Je m'approchai du lieu d'où venait la voix, » et j'entendis un homme qui disait : Habitans de Mé» dine, meurtriers d'Othman, vous allez recevoir la » punition de votre crime. »

Cependant Iézid, voulant encore tenter la voie de la douceur, fit venir Noman ben-Beschir, et lui dit (1) : « Pars pour Médine ; donne aux habitans de sages » conseils ; déclare-leur que j'aurais une extrême ré» pugnance à faire marcher contre eux une armée, et » à voir leurs femmes rester veuves et leurs enfans de» meurer orphelins. » Noman, montant sur un dromadaire, arriva à Médine, et s'efforça, par ses avis, de ramener les habitans. Mais il n'éprouva qu'un refus formel, et retourna auprès de Iézid, auquel il rendit compte du mauvais succès de sa mission. Le khalife manda aussitôt Moslem ben-Okbah. C'était un vieillard fort expérimenté dans tout ce qui concernait la guerre. Iézid, après lui avoir exposé les évenemens qui ve-

(1) Tabari, *loc. laud.*

naient de se passer, lui ordonna de marcher vers Médine, à la tête d'un corps de 12,000 hommes.

Moslem eut soin de choisir des soldats d'élite. Le khalife, après avoir passé cette troupe en revue, dit à Moslem : « Autant que tu le pourras, emploie les » voies de la douceur, et traite avec la plus grande » bonté Ali, fils de Hosaïn (1). » Il recommanda à son général, dès qu'il aurait soumis la ville de Médine, de marcher aussitôt vers la Mecque, afin de réduire Abd-allah ben-Zobaïr. On assure que, dans le moment où il passait ses troupes en revue, se flattant de l'espoir d'un triomphe assuré, il prononça ces vers :

« Va trouver Abou-Bekr (c'est-à-dire Abd-allah » ben-Zobaïr), au moment où la guerre sera déclarée, » et où mes troupes s'approcheront de Wadi-alkora.

« Demande-lui si l'ivrogne a rassemblé une armée » de femmes. »

C'était lui-même qu'il désignait ironiquement par le mot d'ivrogne, attendu que ses ennemis lui avaient donné le surnom d'*ivrogne Himiari*. Puis il écrivit à Abd-allah, et lui envoya ces deux vers :

« J'invoque ton Dieu qui habite dans le ciel ; j'ap-

---

(1) On peut voir, sur cette expédition, outre Tabari, Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 388 *verso*, 389 *recto* et *verso*, 390 *recto*; Mirkond, III.e part. fol. 91 et suiv.; Khondemir, *Habib-alseïr*, fol. 66 *recto*; Abulfedæ *Annales*, tom. I, pag. 394 et 396; Elmacini *Historia*, pag. 53 et 54; *Histoire de la Mecque*, tom. III, ms. 721, fol. 54 *verso*; *id.* ms. 722, fol. 219 *recto*; Fakhr-eldin-Râzi, ms. ar. 895, fol. 112 *recto* et *verso*; Abou'lmahâsen, ms. 659, fol. 54 *recto et verso*.

» pelle contre toi les guerriers des tribus d'Ak et d'Asar.

» Comment, ô Abou-Khobaïb, pourras-tu échapper » à leurs coups ? Songe aux moyens de sauver ta vie, » avant que mon armée arrive. »

Comme Moslem était attaqué d'une hydropisie, Iézid lui recommanda, dans le cas où sa maladie deviendrait plus grave, de se faire remplacer dans le commandement par Hasin ben-Nomaïr. Moslem partit aussitôt à la tête de ses troupes.

Le même jour, Iézid écrivit à Obaïd-allah ben-Ziad, qui commandait dans l'Irak, lui enjoignant de se mettre en campagne avec les troupes qui étaient sous ses ordres, et de marcher vers la Mecque, pour attaquer Abd-allah ben-Zobaïr. Obaïd-allah, en recevant cette lettre, s'écria : « Quel sort m'est donc échu » en partage ! j'ai égorgé les enfans du prophète, et » maintenant j'irais porter la guerre contre la maison » de Dieu ! » Il répondit au khalife qu'il était gravement malade; que, dès qu'il serait en convalescence, si les circonstances l'exigeaient, il se mettrait en marche.

Moslem étant arrivé avec son armée sous les murs de Médine, se reposa l'espace de trois jours. Il envoya un exprès aux habitans, pour les exhorter à la soumission; mais cette démarche resta sans succès. Les habitans, loin de céder, s'occupèrent à creuser de toute part, dans la vallée de Harrah, des fossés profonds, et à élever des retranchemens. Moslem, les voyant résolus à la guerre, rangea son armée en bataille. Comme il était malade, il se coucha sur un lit dans sa

tente. Il remit son drapeau à un de ses pages, en lui recommandant de garder l'entrée de cette tente.

Abd-allah ben-Handalah, qui commandait en chef les troupes de Médine, confia le commandement de l'avant-garde et de toute la cavalerie à Fadhl ben-Abbas, qui était le plus brave de tous les descendans d'Abd-Almotâleb. Abd-allah ben-Moti commandait les Koraïschs (1). Ce général attaqua l'armée de Syrie, et la mit en déroute. En poursuivant les fuyards, Fadhl arriva à la porte de la tente où était renfermé Moslem. Prenant pour ce général le jeune page qui portait l'étendard, il lui asséna un coup d'épée qui lui fendit le corps en deux. Fadhl, persuadé qu'il avait tué le chef de l'armée de Syrie, rejoignit ses troupes, en proclamant son triomphe. Moslem, entendant la voix de son ennemi, et surmontant sa faiblesse, s'écria d'une voix forte : « Je suis vivant, et j'espère bientôt verser » ton sang. » En même temps il s'élança de sa tente, revêtit sa cuirasse, monta à cheval, et dit à ses troupes : « Me voici ; fondons tous ensemble sur l'ennemi. » Dès que Fadhl se fut convaincu qu'il n'avait pas tué Moslem, et que celui-ci se trouvait dans la mêlée, il se précipita pour le combattre. Mais Moslem le prévenant, lui perça le côté de sa lance, et le renversa sans vie sur le champ de bataille. Les troupes syriennes, encouragées par ce succès, retournèrent à la charge avec une nouvelle ardeur. Les soldats de Médine, pressés vivement, lâchèrent pied ; une grande partie

(1) Fâsi, *Histoire de la Mecque*, t. III, ms. 721, fol. 94 *recto*.

demeura sur la place, et le reste rentra en désordre dans la ville.

Abd-allah ben-Handalah, voyant la défaite des siens, se précipita hors des murs, sans se donner le temps de monter à cheval. Moslem cria aux troupes syriennes de mettre pied à terre. Les soldats de Hèmes, qui étoient sous les ordres de Hasin ben-Nomaïr, et qui se composaient d'archers, sautèrent de leurs chevaux, et firent pleuvoir sur l'ennemi une grêle de traits. Abd-allah avait trois fils, qui tombèrent tous percés de flèches. Ne voulant point survivre à ses enfans, il se jeta au milieu de la mêlée, à la tête de ce qui lui restait de soldats. Les troupes de Syrie les ayant enveloppés de toute part, les taillèrent en pièces, sans qu'il en échappât un seul. Moslem entra dans Médine à la tête de son armée victorieuse, et livra, durant trois jours, cette ville importante à toutes les horreurs du pillage. Le sang des habitans coula à grands flots. Ceux qui purent se dérober au carnage allèrent chercher un asile sur les montagnes. On porta à 4,000 le nombre des Arabes qui périrent dans cette horrible catastrophe, sans compter ceux dont la mort ne fut point remarquée. Plus de 90 Koraïschs et autant d'*Ansaris* (auxiliaires de Mahomet) perdirent également la vie; et ce qui augmenta le deuil des vrais musulmans, ils eurent à pleurer un petit-fils et deux neveux d'Ali. Deux membres de la famille de Mahomet, Ali, fils de Hosaïn, et Ali, fils d'Abd-allah ben-Abbas, échappèrent seuls au courroux du vainqueur. Ali, fils de Hosaïn, s'était réfugié auprès du tombeau du prophète, et se livrait

tranquillement à la prière, lorsqu'on le somma de paraître devant Moslem. Ce général, en le voyant approcher, s'abandonna à sa colère, et se répandit en paroles injurieuses contre la famille de son captif. Mais dès que celui-ci parut devant lui, saisi d'un respect involontaire, il se leva tout tremblant, fit asseoir ce jeune homme à ses côtés, et l'invita à lui demander les grâces qu'il aurait à cœur d'obtenir. Ali réclama le pardon de plusieurs personnes condamnées à mort, et ses requêtes furent accueillies sans aucune objection. Quant à Ali ben-Abd-allah, des parens qu'il avait dans la tribu de Kendah, et plusieurs personnes de la tribu de Rebiah, le prirent sous leur protection et lui sauvèrent la vie.

Moslem se hâta d'écrire à Iézid, pour lui annoncer le succès important qu'il venait d'obtenir. Le quatrième jour qui suivit l'occupation de Médine, ce général, étant entré dans la mosquée principale, fit proclamer que le carnage et le pillage avaient cessé; que les habitans n'avaient qu'à se montrer, et à prêter serment à Iézid, en se reconnaissant esclaves de ce prince. Il ajouta que si quelqu'un refusait de souscrire à cette condition, son sang et ses biens seraient abandonnés à qui voudrait les prendre.

Le farouche Moslem reçut, dans cette occasion, un triste surnom, celui de *Mousrif* (Prodigue), qui indiquait avec quelle fureur il avait prodigué le sang des musulmans. Tel est le récit du funeste combat de Harrah, dont les historiens orientaux ne parlent qu'avec une profonde horreur.

Le combat de Harrah وقعة الحرة (1) avait été livré le mercredi 28[e] jour du mois de dzou'lhidjdjah, l'an 63 de l'hégire; la nouvelle en parvint à la Mecque le 1.[er] jour du mois de moharram de l'année suivante, et elle y fut apportée par Mosawar ben-Mokhremah. Cet échec frappa comme d'un coup de foudre Abd-allah et ses partisans, qui se préparèrent aussitôt à la guerre, s'attendant à voir arriver d'un jour à l'autre leur ennemi Moslem ben-Okbah. En effet, celui-ci, immédiatement après le combat de Harrah, avait pris le chemin de la Mecque; mais il mourut sur la route. Avant d'expirer, il désigna, pour conduire l'expédition, Hasin ben-Nomaïr, qui continua sa marche, et vint camper devant la Mecque le 27.[e] jour du mois de Moharram. Abd-allah avait, à cette époque (2), été reconnu par les habitans de cette ville et ceux de tout le Hedjaz. Il vit également accourir auprès de lui ceux qui s'étaient enfuis de Médine, et à la tête desquels était Abd-allah ben-Moti, ainsi que les Kharedjis, les Schiites, et des hommes de toutes les sectes. Abd-allah avait auprès de lui Mokhtar ben-Abi-Obaïd, qui lui obéissait avec une soumission parfaite (3). Tous venaient défendre le territoire sacré. Parmi les Kharedjis, on distinguait Nedjdah ben-Amer, *le Harawri* (4);

---

(1) *Voyez*, outre les auteurs cités, Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 143 *recto*.

(2) *Ibid.* fol. 144 *recto*.

(3) Masoudi, *Moroudj.* t. I, fol, 390 *recto*. — *Histoire de la Mecque*, t. III, fol. 55 *recto*.

(4) Les *Harawris* الحرورية, ainsi nommés de *Harawrâ* حروراء,

Abd-allah, Obaïd-allah et Zobaïr, tous trois fils de Mahouz; Abou-Rasched-Nafi ben-Azrak, Hasan ben-Bahdadj, Karraz ben-Rebiah, Aïas ben-Modâreb, Kasem ben-Tharmolah, Abou-Fadik-Abd-allah ben-Thaur, Absi, Selmah-Hodjaïm, Bordj ben-Anan, Saïd ben-Masrouh. Tous ces hommes étaient les chefs des Kharedjis. Abd-allah fut charmé de leur arrivée, et leur déclara qu'il adoptait, sans discussion, leurs idées. Ensuite, s'étant rendu dans la mosquée *Haram*, il adressa la parole aux assistans, et leur fit connaître que Iézid envoyait une armée pour fouler aux pieds les priviléges du temple saint et de ceux qui y cherchaient un asile. « Or, ajouta-t-il, c'est nous » et vous qui sommes ces supplians. » Ensuite il appliqua son ventre sur le mur, entre le *rokn* (l'angle) ركن et la porte, en disant : « Voilà la place de celui qui vient » ici chercher un refuge contre l'injustice. » Tous ceux qui étaient présens protestèrent qu'ils étaient disposés

---

lieu situé dans le voisinage de Koufah, étaient des sectaires qui, après avoir abandonné les drapeaux d'Ali, rejetaient ce khalife, aussi bien que Moawiah, et professaient, sur plusieurs points, des principes hétérodoxes. *Voy.* Masoudi, *Moroudj*. t. I, p. 334 *verso*, 335 *recto*, 427 *recto*. — Théophanes, dans plusieurs passages de sa *Chronique* (pag. 353, 356, 369), fait mention de ces sectaires sous le nom de Ἀρουρῆται, qui, suivant lui, doit se traduire par ζηλωταί. J'ai admis la leçon *Harawrâ* حَرَوْرَآ, sur l'autorité du *Marâsid-alitla*. Suivant le témoignage d'un ouvrage de Soïouti (ms. de S.-Germain, 152, fol. 381 *recto*), on peut lire *Harawrâ* حَرُوْرَآ ou *Hariwrâ* حَرِوْرَآ.

à défendre Abd-allah, à soutenir ses droits, et à maintenir la sûreté du territoire consacré à Dieu.

Tous à l'instant se fournirent d'armes et de chevaux, et se préparèrent à repousser l'ennemi. Abd-allah prit pour son cri de guerre ces mots : *Il n'y a point d'autre autorité que celle de Dieu.* Il ne se donnait point lui-même le titre de khalife, se contentant du nom de *réfugié* العايذ. Il se mit en marche pour aller attaquer Hasin. Mondzar ben-Zobaïr défia en combat singulier un habitant de la Syrie, et chanta ce vers : « Les apôtres ne desirent que le combat ; » celui qui périra aujourd'hui, recueillera une moisson » de gloire. » Il ajouta : « Il ne me reste que ma » naissance, ma religion, et le glaive que ma main » droite se plaît à brandir. » La lutte se prolongea jusqu'au moment où les deux adversaires se percèrent mutuellement d'un coup mortel. Cependant les troupes de Syrie fondirent sur les soldats d'Ebn-Zobaïr et les mirent en déroute. La mule qui portait Abd-allah ayant fait un faux pas, il dit que c'était un mauvais augure : il descendit de l'animal, et appela à grands cris ses compagnons. Mosawar ben-Mokhremah et Mosab ben-Abd-alrahman vinrent se ranger autour de lui, à la tête d'un détachement qui combattit avec courage et fut entièrement exterminé. Abd-allah ben-Zobaïr tint bon jusqu'à la nuit, et repoussa les ennemis.

Cependant les troupes de Syrie continuèrent leurs attaques pendant le reste de moharram et le mois de safar tout entier. Le troisième jour de rébi 1er,

ils battirent *la Kabah* avec des machines de guerre, et lancèrent le feu sur cet édifice. Mosawar fut atteint d'une pierre, au moment où il faisait sa prière, dans l'enceinte nommée *Hidjr* حجر, et mourut de cette blessure cinq jours après. Voici le motif qui porta l'ennemi à incendier *la Kabah*. Ebn-Zobaïr avait établi sa tente dans l'enceinte de la mosquée, attendu qu'il avait choisi ce lieu pour son habitation, et ses compagnons étaient placés autour de lui, également sous des tentes. Les femmes s'occupaient à donner à boire aux blessés, à soigner leurs plaies, et à présenter des alimens à ceux qui avaient faim.

Hasin (1) avait fait placer sur la montagne d'Abou-Kobaïs plusieurs balistes, d'où partaient des pierres énormes qui allaient tomber sur *la Kabah* et en écrasaient les colonnes. Ces machines étaient dirigées par un soldat abyssinien idolâtre; cet homme faisait pleuvoir sur l'édifice sacré des vases pleins de bitume, des toiles enduites de la même matière, des touffes de lin et d'autres combustibles. Le feu prit aux voiles qui enveloppaient *la Kabah*, et les consuma; en sorte que ce bâtiment resta entièrement à nu. Si l'on en croit un historien, ce fut dans cette circonstance que furent brûlées les cornes du bélier, immolé, suivant les traditions musulmanes, à la place d'Ismaël, et qui étaient conservées dans *la Kabah*. Un jour que

(1) Tabari, fol. 412 *recto*. — *Id.* pag. 540. — Masoudi, *Moroudj*. tom. I, fol. 390 *recto*. — Khondemir, *Habib*, tom. I, fol. 67 *recto*. — *Histoire de la Mecque*, tom. III, fol. 55 *recto*.

le soldat était occupé à lancer du bitume, un vent violent étant venu à souffler, la flamme se communiqua à la machine, et dévora l'Abyssinien, avec dix hommes qui l'accompagnaient. En vain ils essayèrent de fuir; le feu les poursuivit, et les consuma sans qu'il en échappât un seul. A la vue de l'incendie, les Syriens se dirent l'un à l'autre : « Gardons-nous d'attaquer la mai- » son de Dieu. » Le lendemain, les attaques furent suspendues, et les Syriens députèrent vers Iézid pour lui rendre compte de l'état des affaires.

Suivant un autre récit (1), tandis que la Mecque était bloquée par les Syriens, pendant une nuit excessivement sombre, où un vent violent se joignait au tonnerre et aux éclairs, Abd-allah ben-Zobaïr entendit sur la montagne des voix très-fortes. Craignant que ce ne fussent les troupes de Syrie qui venaient fondre sur lui, il fit élever un feu au haut d'une lance, afin de servir de signal à ses soldats; mais ce fanal, emporté par le vent, alla tomber sur les voiles de *la Kabah* et les embrasa : les habitans essayèrent vainement d'arrêter la flamme. L'édifice resta sur pied, mais menaçant ruine. Une femme d'un Koraïsch étant venue à mourir dans cette circonstance, tout le monde sortit pour accompagner ses funérailles, dans la crainte de voir tomber sur toute la population un châtiment de Dieu. Abd-allah, se prosternant, adressa au ciel cette prière : « Vous savez, ô mon Dieu, que cet accident » funeste n'est point l'effet de ma volonté. Ne faites

(1) *Kitab-alagâni*, tom. I, fol. 194 *recto*.

» pas périr vos serviteurs, en punition de ma faute.
» Me voilà devant vous, faites de moi ce qu'il vous
» plaira. » Lorsque le matin parut, les habitans, plus tranquilles, regagnèrent leurs maisons.

Au rapport d'un historien (1), Hasin disait à ses soldats : « Cette tente où se trouve renfermé le fils de
» Zobaïr, est un antre d'où un lion s'élance continuel-
» lement sur nous. Qui me délivrera d'un pareil em-
» barras ? »

Un soldat de Syrie protesta qu'il se chargeait de cette mission. Dès que la nuit fut venue, il attacha à l'extrémité de sa lance une bougie allumée ; ensuite piquant son cheval, il perça les parois de la tente qui s'embrasa à l'instant. La Kabah, à cette époque, était revêtue de tapisseries, et le faîte était couvert d'une étoffe du Yémen حبرة : la flamme, poussée par le vent, se communiqua à cet édifice, qui fut entièrement consumé. Suivant un autre récit, les compagnons d'Ebn-Zobaïr allumant du feu autour de la Kabah, des étincelles chassées par le vent embrasèrent les voiles qui enveloppaient l'édifice, et la flamme dévora les charpentes. Parmi les hommes distingués à qui cette guerre coûta la vie, on nomme Mosawar ben-Mokhremah et Mosab ben-Abd-alrahman.

Abd-allah, bloqué dans la Mecque, se trouvait réduit, ainsi que ses compagnons, à une grande détresse, lorsqu'il reçut la nouvelle que Iézid était mort le 15.e jour de rébi 1er. Instruit de cet événement, avant

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, loc. laud.

même qu'il fût connu de Hasin, il ordonna de crier aux troupes ennemies : « Pourquoi donc combattez-» vous, puisque votre souverain طاغيتكم n'existe » plus. »

Hasin refusa d'abord d'ajouter foi à cette nouvelle; mais ayant reçu le matin des renseignemens positifs, il perdit courage et députa vers Ebn-Zobaïr, pour l'inviter à s'aboucher avec lui la nuit suivante dans le lieu nommé *Abtah* (1). Ebn-Zobaïr s'étant trouvé à cette conférence, les deux généraux eurent ensemble un long entretien. Hasin dit à Abd-allah : « C'est toi qui es réellement digne du khalifat : nous » allons te prêter serment de fidélité; ensuite prends » avec moi la route de la Syrie. Les troupes qui m'ac-» compagnent se composent de l'élite des guerriers de » cette province; tu es assuré de ne rencontrer au-» cune opposition sérieuse : seulement il faut que tu » t'engages à proclamer une amnistie générale et à ne » tirer aucune vengeance du sang répandu pendant le » siége de la Mecque, ainsi qu'à la journée de Harrah. »

Ebn-Zobaïr refusa de souscrire à cette condition. « Non, dit-il, je ne serais point encore satisfait, si je » tuais dix ennemis pour chacun de mes compagnons. » Pendant cette discussion, Hasin parlait bas, tandis qu'Abd-allah protestait à haute voix qu'il n'acceptait pas la proposition. Hasin lui dit alors : « Maudit soit » celui qui te regardera desormais comme un homme » d'esprit ou un homme sensé. J'avais cru jusqu'à pré-

(1) *Voyez* Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 397.

pris le titre de khalife, se réunirent et se dirent entre eux (1) : « Nous avons fait dernièrement un acte » bien imprudent; nous avons combattu sous les dra- » peaux d'un homme qui ne partage peut-être pas » nos sentimens, et qui, hier encore, nous faisait la » guerre ainsi que son père, et s'annonçait comme » le vengeur d'Othman. Allons le trouver et interro- » geons-le relativement à Othman : s'il déclare ne » prendre à ce dernier aucun intérêt, regardons-le » comme notre ami; sinon voyons en lui un ennemi. » S'étant rendus auprès d'Ebn-Zobaïr, ils lui adres- sèrent les questions dont ils étaient convenus entre eux. Abd-allah, ne voyant autour de lui qu'un petit nombre de ses partisans, dit aux Kharedjis : « Vous » arrivez au moment où je me dispose à sortir; re- » venez ce soir et je vous ferai connaître ma ré- » ponse. » Les Kharedjis s'éloignèrent aussitôt. Abd-allah, sans perdre un moment, fit avertir ses affidés et leur enjoignit de se réunir en armes autour de lui. Lorsque les Kharedjis revinrent, ils trouvèrent Abd-allah environné d'une troupe d'hommes armés, dont plusieurs, tenant de longues piques, étaient rangés près de sa tête. Nafi ben-Azrak dit à ses compagnons : « Cet homme-là n'a pour nous que des intentions » peu bienveillantes. » Les Kharedjis s'avancèrent vers Abd-allah. Obaïdah ben-Helal, après avoir proclamé les louanges de Dieu, continua en ces termes : « Dieu » a envoyé Mohammed (sur qui puisse reposer la bé-

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 145 *verso*.

» nédiction du ciel !) pour inviter les hommes à servir
» Dieu et à lui rendre un culte sincère. Les musul-
» mans se soumirent à ses paroles; et lui, de son côté,
» mit en pratique à leur égard les préceptes du livre
» divin, jusqu'au moment où Dieu le retira du monde.
» Après lui, on choisit pour khalife Abou-Bekr, lequel
» désigna Omar pour son successeur. Tous deux con-
» formèrent leur conduite aux règles tracées par le
» Coran et la Sunnah. Othman, promu au rang de
» khalife, accorda des priviléges حمى الاحما, montra
» une prédilection pour ses parens, tenait toujours le
» fouet levé et le bâton prêt à frapper, mit en pièces
» le livre divin, maltraita des hommes qui se distin-
» guaient par leur munificence, donna un asile à celui
» qu'avait exilé le prophète; chassa les hommes d'un
» mérite éminent, les frustra de leurs droits, leur en-
» leva la portion de butin que Dieu leur avait accor-
» dée, et la partagea entre des Koraïschs impies et des
» Arabes libertins. Des hommes zélés se soulevèrent
» contre Othman et le mirent à mort. Nous nous fai-
» sons gloire d'être les amis de ses meurtriers, et dé-
» clarons n'avoir rien de commun avec le fils d'Affan
» et ses partisans. Que dis-tu à ce sujet, ô fils de Zo-
» baïr ? » Abd-allah, après avoir chanté les louanges de
Dieu, ajouta : « J'ai entendu en quels termes tu as
» parlé de l'apôtre de Dieu; et certes, il est au-dessus
» de tes paroles et de tes éloges. J'ai entendu de quelle
» manière tu as parlé d'Abou-Bekr et d'Omar; et
» certes, tu n'as, à cet égard, rien dit que de juste et
» de vrai. J'ai entendu ce que tu as dit d'Othman; et

» à coup sûr, aucun homme aujourd'hui ne connaît
» mieux que moi ce qui concerne le fils d'Affan.
» J'étais auprès de lui lorsqu'il se vit en butte au mé-
» contentement de quelques hommes qui lui présen-
» tèrent leurs griefs, sur chacun desquels il les satisfit
» complètement. Ensuite, ils lui mirent sous les yeux
» une lettre qu'ils prétendaient avoir été écrite par lui,
» et qui ordonnait de mettre à mort les réclamans : le
» khalife protesta que cet acte n'était point émané de
» lui. Si vous avez, ajouta-t-il, quelque preuve qui
» dépose contre moi, produisez-la; sinon contentez-
» vous du serment que je vous offre.

» Loin d'accepter cette proposition, ils se jetèrent
» sur lui et l'égorgèrent. J'ai entendu les reproches
» que tu as adressés à sa mémoire : aucun n'est con-
» forme à la vérité; au contraire, ce prince méritait de
» jouir de toute sorte de biens. Je vous prends à té-
» moin, vous et tous ceux qui m'écoutent, que je suis
» l'ami du fils d'Affan et l'ennemi de ses ennemis. »
Les Kharedjis s'écrièrent : « Que Dieu abandonne ta
» cause! » — « Non, dit Abd-allah, mais puisse-t-il vous
» délaisser! » L'assemblée se dispersa aussitôt. Nafi ben-Azrak, Abd-allah ben-Saffar, Abd-allah ben-Abâd, Handalah ben-Baïhas et les fils de Mahouz, prirent la route de Basrah; Abou-Talout, Abou-Fadik, Abd-allah ben-Thaur, Atiiah ben-Aswad, se dirigèrent vers le Yémâmah, et furent bientôt rejoints par Nadjdah ben-Amer.

Abd-allah, se voyant paisible possesseur de la Mecque, résolut de rebâtir la Kabah, qui avait été ébran-

lée et presque démolie par l'effet de l'incendie et le choc des pierres que l'ennemi avait, durant si long-temps, fait pleuvoir sur l'édifice sacré (1). Toutefois, voulant appeler sur ses adversaires la haine et l'indignation des pieux musulmans, il laissa d'abord ce temple dans l'état de dégradation où l'avait mis une guerre sacrilége. Quand il eut rempli, à cet égard, l'objet qu'il se proposait, et qu'il vit ses affaires dans une position florissante, il songea sérieusement à reconstruire la Kabah : mais, comme la partie de l'édifice qui se trouvait encore sur pied avait été ébranlée trop violemment pour offrir aucune chance de solidité, Abd-allah résolut de démolir le reste du bâtiment, afin de le reconstruire en entier, de manière à en assurer la conservation.

Mais cette proposition éprouva de la part des musulmans un refus formel. Abd-allah ben-Abbas montra beaucoup d'opposition à ce projet. Ces hommes pieux craignaient, s'ils portaient la main à l'édifice sacré, de voir tomber sur eux un châtiment sévère (2). Ils se rendirent à Mina, et y restèrent trois jours dans l'attente du fléau qu'ils supposaient devoir arriver. Abd-allah était monté en personne sur la muraille de la Kabah, et commençait la destruction de l'édifice. Lorsqu'on vit qu'il n'éprouvait rien de fâcheux, tous ceux qui s'étaient retirés à Mina rentrèrent dans la ville, et prirent à la démolition une part active.

(1) Makrizi, *Opuscules*, fol. 107 *recto*.

(2) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 146 *recto* et *verso*. — Fâsi, *Histoire de la Mecque*, ms. 722, fol. 36 *verso*.

Abd-allah avait, dit-on, choisi des Abyssiniens pour commencer la démolition, espérant que parmi eux se trouverait l'Éthiopien qui, suivant une parole de Mahomet, devait détruire la Kabah (1).

Lorsqu'on eut renversé les murailles, on trouva un massif ربض bien compacte, et qu'Abd-allah laissa à découvert pendant trois jours, afin qu'il pût être vu de tout le monde. Il députa vers sa tante Aïschah soixante-dix hommes choisis parmi les koraïschs les plus notables; elle leur apprit que Mahomet lui avait dit un jour : « Si tes compatriotes n'étaient pas trop » récemment sortis de l'idolâtrie, j'aurais bâti la Kabah » sur les fondations posées par Abraham. » Abd-allah fit reconstruire l'édifice sur le massif dont je viens de parler. Il éleva les palissades, en sorte que l'on passait derrière pour faire le tour du bâtiment نصب الستر فكان الناس يطوفون من وراء الستر.

Abd-allah ben-Abbas (2) lui ayant conseillé de faire en sorte de conserver la *Keblah* telle qu'elle était auparavant, il fit élever autour des fondations une enceinte de planches, sur lesquelles on plaça des voiles, afin d'indiquer d'une manière précise le lieu de la *Keblah*. Il fit venir de Sanâ, capitale du Yémen, du plâtre et de la chaux. Il s'informa de l'emplacement de l'ancienne carrière, et en tira tous les matériaux qui lui étaient nécessaires. Les clefs et les lames qui couvraient les portes étaient en or.

---

(1) Fâsi, *Histoire de la Mecque*, ms. 722 fol. 36 *verso*.

(2) Ebn-Khaldoun, *Prolégomènes*, ms. fol. 131 *recto*.

Il ouvrit dans l'épaisseur des murs deux portes qui touchaient la terre. Il augmenta de six coudées la portion qui avoisine le *Hidjr* الحجر, et ajouta 9 ou, suivant d'autres, 10 coudées à la longueur de la maison sainte. Il plaça dans l'intérieur trois colonnes, rangées sur une seule ligne, tandis qu'auparavant il s'en trouvait six qui formaient deux files. Il établit près du *rokn* de Syrie الركن الشامى l'escalier qui conduisait sur le toit. Il garnit ce faîte d'une gouttière et perça des fenêtres pour donner du jour à l'édifice. Il replaça de sa propre main la pierre noire, qu'il avait eu soin de conserver chez lui.

Suivant une autre tradition (1), ce fut Abbâd fils d'Abd-allah qui, conjointement avec Djobaïr ben-Schaïbah, fut chargé de remettre en place la pierre noire. Ils avaient eu soin de l'envelopper dans une pièce d'étoffe, afin de la soustraire aux regards du public. Abd-allah choisit, pour cette opération, un jour où la chaleur était excessive, et prit soin de réunir les musulmans pour faire sous sa direction la prière de midi; car il craignait, s'il laissait entrevoir son dessein, que le desir de replacer la pierre n'excitât parmi ses compagnons des rivalités dangereuses. Il fit couvrir la Kabah de voiles de soie (2), tandis qu'auparavant elle était revêtue d'étoffes de laine et de cuirs. Par son ordre, on parfumait ces rideaux, en sorte que l'odeur

(1) Fâsi, *Histoire de la Mecque*, ms. 722 fol. 37 *recto*.

(2) *Rebi-alabrar*, fol. 92 *recto*.

se rendit auprès d'Abd-allah ben-Zobaïr, dont il devint un des plus zélés partisans. De cette manière il ne restait plus aucun membre de la famille de Harb qui pût prétendre au rang suprême.

Les Syriens élurent pour khalife Merwan ben-Hakam, le même qui avait été gouverneur de Médine, et que les habitans de cette ville avaient chassé de la manière la plus ignominieuse. On peut bien croire que le nouveau khalife conservait contre Abd-allah ben-Zobaïr un vif ressentiment; mais comme la nécessité impose souvent silence à toutes les affections, Merwan (1), à qui son âge avancé devait faire désirer le repos, et qui voyait l'empire musulman dechiré par une guerre civile dont l'issue était au moins fort douteuse, fut tenté un moment de céder aux circonstances et de faire sa soumission à son puissant compétiteur.

Mais un homme audacieux, Obaïd-allah ben-Ziad, gouverneur de Basrah, et qui se trouvait alors à Damas, releva le courage de Merwan, et le décida à tenter le sort des armes. Au reste, il est bien surprenant qu'Abd-allah ben-Zobaïr, qui ne manquait pas de courage personnel et qui se voyait reconnu pour khalife par la plus grande partie de la domination arabe, soit resté tant d'années à la Mecque dans une inaction peu compatible avec la gravité des circonstances, et se soit contenté de faire la guerre par ses généraux, tandis qu'une expédition hardie aurait

(1) Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 398 *verso*.

pu détruire en Syrie la puissance des Ommiades, terminer la guerre, et réunir sous un seul maître les vastes provinces conquises par les armes des musulmans.

Dahâk ben-Kaïs-fehri (1), qui avait quitté le parti de Merwan, et qui, après avoir tenté de surprendre Damas, s'était établi dans la contrée de Hauran, se déclara ouvertement pour Abd-allah ben-Zobair.

Il réunit sous ses étendards les Arabes de Kaïs, ceux de Modar, de Nezar, et la plus grande partie de la tribu de Kodaah, qui avait pour chef Wathel ben-Amrou. Parmi les guerriers qui secondaient Dahâk, on distinguait Zofar ben-Hareth. Celui-ci s'était rendu à la Mecque (2), accompagné de Hatem ben-Noman : lorsqu'ils furent entrés dans la mosquée sainte, et qu'ils eurent fait le tour de la Kabah, Abd-allah ben-Zobaïr sortit à leur rencontre, et les invita à le reconnaître pour khalife. Zofar prêta à l'instant serment de fidélité; pour Hatem, il protesta qu'il ne serait ni ami ni ennemi d'Abd-allah.

Si l'on en croit une tradition (3), Merwan ben-Hakam, au moment où, ébranlé par la crainte d'une guerre civile, il paraissait déterminé à se désister de

(1) Tebrizi, *ad Hamasah*, p. 70, 71, 317, 318, 657, 658, 659. — *Schol. sur Ebn-Abdoun*, ms. 1487, fol. 75 *recto en verso*. — Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 399 *recto* et *verso*. — Tabari, ms. pers. 63, p. 543, ms. de Ducauroy, fol. 412 *verso*. — Mirkhond, III.e part. fol. 97 *verso*, 98 *recto*.

(2) Tebrizi, *ad Hamasah*, p. 319.

(3) Tebrizi, *loc. laud.* p. 317, 318.

ses droits et à reconnaître ceux du fils de Zobaïr, avait résolu d'envoyer vers celui-ci l'Arabe Dahâk, pour lui porter sa soumission.

Son fils Abd-almelik et Amrou ben-Saïd relevèrent son courage, en lui représentant qu'il était le chef des Koraïschs, et qu'il ne pouvait, sans faiblesse, céder ses droits à un rival audacieux. Ils lui firent en termes pompeux l'éloge de la famille d'Ommaïah, et s'attachèrent à rabaisser Abd-allah ben-Zobaïr. Dahâk, qui était présent à cette conversation, tint le même langage et parut avoir abandonné la cause d'Abd-allah. Il écrivit à Hâsan ben-Mâlek, que son neveu Moawiah ben-Iézid avait, au lit de la mort, désigné pour occuper le khalifat, jusqu'à ce que l'on fût d'accord sur le choix d'un souverain. Hasan avait mandé à Dahâk de venir le trouver, afin de choisir un khalife dans la famille d'Abou-Sofiân. Ces deux hommes se mirent en marche, chacun de son côté, afin de se réunir pour conférer sur la situation des affaires. Au moment où leurs drapeaux se trouvaient en présence, les Arabes de Kaïs et du Yémen, qui s'étaient déclarés pour Abd-allah, dirent à Dahâk : « Tu nous as appelés à reconnaître pour » khalife le fils de Zobaïr, dont tu connais la noblesse » et le mérite; et maintenant, tu vas embrasser les » intérêts de cet Arabe. » Dahâk fit à l'instant tourner ses drapeaux et prit la route de Merdj-Râhet, en proclamant les droits d'Abd-allah. D'un autre côté, une partie des Arabes de Kaïs demanda à Dahâk pourquoi il ne prenait pas lui-même le titre de khalife, puisqu'il n'était inférieur ni à Abd-allah, ni à Hasan. Dahâk,

ouvrant son cœur à l'ambition, invita ses partisans à lui prêter serment de fidélité.

Il faisait porter devant lui un drapeau que son père avait reçu de Mahomet. Merwan marcha en personne contre Dahâk. Celui-ci avait, dit-on, sous ses ordres, 60,000 hommes, presque tous cavaliers; l'armée de Merwan n'était que de 13,000 hommes, qui pour la plupart étaient fantassins.

Les deux partis se rencontrèrent à Merdj-Râhet, lieu situé à quelques milles de Damas (1). Après une lutte acharnée et des combats qui se prolongèrent l'espace de vingt jours, les troupes de Merwan remportèrent une victoire complète, et firent un carnage affreux des soldats de Dahâk. Si l'on en croit un historien, Merwan ne dut son succès qu'à la perfidie. Obaïd-allah ben-Ziad, qui se trouvait dans son armée, lui représenta que Dahâk, ayant sous ses drapeaux une armée aussi nombreuse qu'aguerrie, ne pouvait être vaincu que par la ruse; qu'il fallait lui proposer un traité, et, lorsqu'on aurait endormi par de fausses espérances un ennemi trop crédule, tomber sur lui à l'improviste. Merwan, approuvant ce conseil, députa vers son rival pour l'inviter à une conférence.

Dahâc et les Arabes de Kaïs supposèrent que Merwan allait reconnaître pour khalife Abd-allah ben-Zobaïr. Dès que Merwan les vit sans défiance, il tomba sur eux et les tailla en pièces; le général lui-même fut tué par un Arabe de la tribu de Taïm-allat. Vers

(1) Ms. 1487, fol. 75 *verso*.

le même temps, Noman ben-Beschir, qui commandait dans Hamat et qui soutenait la cause d'Abd-allah ben-Zobaïr, fut massacré par la populace de cette ville (1).

Encouragé par ce brillant succès, Merwan (2), qui avait déjà envoyé son fils Abd-alaziz, à la tête d'un corps de troupes, avec ordre de se rendre à Aïlah, pour entrer de là en Égypte, se mit lui-même en marche, avec toutes ses forces, pour conquérir cette province importante. Abd-alrahman ben-Djahdam, qui, comme je l'ai dit, gouvernait cette contrée au nom d'Abd-allah ben-Zobaïr, ayant appris l'arrivée prochaine de son ennemi, se disposa à repousser cette invasion, et fit creuser, dans l'espace d'un mois, un fossé profond, qui environnait la ville de Fostat. Merwan vint camper près d'Aïn-schems; Abd-alrahman, de son côté, sortit pour le combattre. Les deux partis en vinrent aux mains, et luttèrent un jour ou deux avec un grand carnage et sans aucun succès décisif; mais tandis que les armées étaient aux prises, Amrou-ben-Saïd, à la tête d'un détachement des troupes de Merwan, ayant tourné le camp ennemi, arriva devant Fostat, et se rendit maître de cette ville. Abd-alrahman chercha alors son salut dans la fuite. Merwan, étant entré dans la capitale de l'Égypte, donna le gouvernement de cette province à son fils Abd-alaziz, après avoir destitué Abd-alrahman. Il s'empara du

---

(1). Mirkhond, III.e part. fol. 98 *recto*.

(2) Masoudi, tom. I, fol. 400 *verso*. — Abou'lmahâsen, ms. ar. 659, fol. 55 *verso*.

trésor, et supprima les distributions d'argent qui s'étaient faites jusqu'alors. Il reçut le serment de fidélité de tous les habitans. Des Arabes de la tribu de Maâfer, au nombre de 80, ayant refusé de se soumettre et de méconnaître l'autorité d'Abd-allah ben-Zobaïr, le vainqueur leur fit trancher la tête. Abd-allah fils d'Amrou ben-Alâs, qui habitait Fostat, étant venu à mourir le jour de la conquête, les troubles qui agitaient la ville ne permirent pas de porter son corps au cimetière, et il fut enterré dans sa propre maison. Merwan fit trancher la tête à Okaïdar ben-Hamman, le principal chef de la tribu de Lakhm, qui avait été un des meurtriers du khalife Othman. Après avoir installé son fils Abd-alaziz comme gouverneur de l'Égypte, et lui avoir conféré tout-à-la-fois l'autorité civile et financière, il reprit le chemin de la Syrie. Avant son départ, il donna à son fils les avis les plus sages, et lui recommanda de traiter les Égyptiens avec une extrême douceur.

Bientôt après (1), Merwan fit marcher vers Médine un corps de 4,000 hommes, sous les ordres de Habisch ben-Waldjeh, recommandant à ce général d'exécuter les plans qui avaient été tracés précédemment à Moslem ben-Okbah. Dans cette armée se trouvaient Obaïd-allah, frère de Merwan, Iousouf, frère de Hadjdjadj, et ce dernier, qui était alors extrêmement jeune. Obaïd-allah-Taïmi, qui commandait à Basrah au nom d'Ebn-Zobaïr, ayant appris cette

(1) Abou'lmahâsen, *loc. laud.* fol. 56 *recto.*

expédition, envoya en diligence des forces pour repousser l'ennemi. Les deux partis en étant venus aux mains, Habisch périt dans le combat, aussi bien qu'Obaïd-allah, frère du khalife. La plus grande partie de l'armée de Merwan demeura sur la place, et le reste chercha son salut dans la fuite. Iousouf et son fils Hadjdjadj furent au nombre des fuyards.

La guerre continua entre les partisans de Merwan et d'Abd-allah ben-Zobaïr, avec des succès variés.

Cependant, le khalife Merwan mourut presque subitement, et son fils Abd-almelik fut reconnu pour son successeur par les habitans de la Syrie, de l'Égypte et des autres provinces qui étaient soumises à l'autorité des Ommiades.

Cette même année (65), Abd-allah destitua son frère Obaïd-allah, qu'il avait nommé gouverneur de Médine, et lui donna pour successeur son autre frère Mosab ben-Zobaïr (1).

Abd-allah ben-Zobaïr, se voyant possesseur de la province du Hedjaz (2), rechercha avec un soin actif tous les partisans de la famille de Merwan qui se trouvaient à la Mecque et à Médine, et les chassa sans exception de ces deux villes. Il apprit que le poëte Abou'labbas, l'aveugle, correspondait avec les princes fils de Merwan, leur envoyait des avis utiles, louait Abd-almelik et en recevait des présens. L'ayant fait venir, il lui adressa de vifs reproches, et voulait le

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, *loc. laud.*

(2) *Agâni*, tom. III, fol. 438 *verso*, 439 *recto*.

punir sévèrement; mais on lui représenta que cet homme était privé de l'usage de ses yeux. Il lui pardonna donc, et se contenta de le reléguer à Taïef.

Le poëte fit, à cette occasion, contre Ebn-Zobaïr et toute la famille d'Asad, une satire violente conçue en ces termes :

« Fils d'Asad, ne parlez point de la faiblesse; car » lorsque vous en parlez, vous mentez, ou vous êtes » fous.

« Le bien que vous faites à votre ami est extrême» ment rare; et votre malveillance tombe sur les » hommes, sans interruption.

« Lorsque l'on vous demande un bienfait, vous » reculez, et montrez une avarice sordide; et vos feux » sont toujours allumés pour faire le mal.

« Lorsque les Koraïschs se disputent le prix, vous » sortez aussitôt. O fils d'Asad, tenez-vous en repos. » C'est l'homme généreux qui obtient la palme.

« Vous suivez les autres hommes, montrant vos » visages noirs : tandis que les Koraïschs veillent avec » soin sur leurs alliés.

« La bassesse a imprimé sur vous son sceau, dont » les caractères sont ineffaçables. »

N'ayant point dessein d'écrire une histoire complète de ces temps fertiles en événemens extraordinaires ou tragiques, je me contenterai de rapporter ceux qui se rattachent d'une manière plus ou moins directe au règne d'Abd-allah ben-Zobaïr. Mais il faut que je m'arrête ici pour faire connaître un homme qui joua, dans ces circonstances, un rôle fort important.

Mokhtar (1), natif de la ville de Taïef en Arabie, était fils d'Abou-Obaïdah, qui, sous le règne du khalife Omar, avait commandé l'armée arabe dans l'Irak, et avait péri sous les pieds d'un éléphant, dans un des combats livrés aux Perses. Mokhtar, homme fourbe et adroit, qui mérita le surnom de *Kadzdzâb*, c'est-à-dire, *l'Imposteur*, après avoir montré d'abord une haine acharnée contre la famille d'Ali, changea soudain de conduite. S'étant rendu dans la ville de Koufah, il s'attacha à gagner la confiance des schiites, en affichant pour leur cause le zèle le plus ardent. Ses liaisons ayant été découvertes par Obaïd-allah ben-Ziad, qui gouvernait l'Irak au nom du khalife Iézid, il fit arrêter Mokhtar, voulut d'abord le condamner à mort, mais il se borna à l'enfermer dans une étroite prison. Mokhtar, pour échapper à cette position fâcheuse, employa le crédit de sa sœur Safiah, qui avait épousé Abd-allah, fils du khalife Omar : cette femme engagea son mari à écrire à Iézid en faveur de son frère. Le khalife, ne pouvant résister aux sollicitations d'un personnage aussi respectable, envoya à Obaïd-allah un ordre formel de délivrer Mokhtar de captivité. Le gouverneur ayant fait venir son prisonnier, lui annonça qu'il était libre; mais, en même temps, il lui donna un délai de trois jours pour quitter Koufah, lui signifiant que si, après ce terme, il se trouvait dans la ville, il lui ferait tran-

---

(1) Tabari, ms. pers. 63, p. 545, 546. — Mirkhond, III.e part., fol. 103 *verso*, 104 *recto* et *verso*, 105. — Khondemir, *Habib-alseïr*, tom. I, fol. 70 et suiv.

cher la tête. Cependant Mokhtar, après avoir osé braver en face Obaïd-allah, et avoir essuyé une nouvelle captivité d'où il ne sortit encore que par le crédit de son beau-frère, prit la route du Hedjaz. Sur la route, il rencontra Mosab ben-Zobaïr, auquel il demanda ce que faisait son frère. Apprenant qu'Abd-allah travaillait secrètement à se faire reconnaître par les musulmans, il assura Mosab qu'il se préparait à lever l'étendard pour venger la famille d'Ali, et qu'il ferait un affreux carnage des partisans de Moawiah et de Iézid.

Arrivé à la Mecque, l'an 61, il se présenta devant Abd-allah ben-Zobaïr, qui le reçut avec les plus grands honneurs et l'invita à reconnaître en lui son légitime souverain. « J'y consens, dit Mokhtar, sous la condition » que tu m'investiras d'une autorité sans bornes, afin que » je puisse soumettre à tes lois la totalité de l'Irak et de » la Syrie. » Abd-allah ayant déclaré que la chose méritait de sérieuses réflexions, Mokhtar voyant qu'on ne voulait point s'ouvrir avec lui, se leva tout en colère, quitta la Mecque et se retira à Taïef, où il passa une année dans le sein de sa famille. Abd-allah ne cessait de s'informer de ce qu'il était devenu, sans pouvoir en apprendre aucune nouvelle. Cependant Mokhtar s'était rendu à la Mecque pour accomplir les cérémonies du pélerinage; comme il se trouvait dans la mosquée, Abd-allah, qui l'aperçut, dit à ses amis : « Voilà » un homme dont j'aurais fort à cœur de recevoir le » serment de fidélité; mais je crains qu'il n'y veuille » pas consentir. » Abbas ben-Sahl ayant offert de se

charger de cette mission, alla trouver Mokhtar et lui demanda s'il ne voulait pas faire hommage à Abd-allah. Mokhtar répondit qu'il avait offert une fois de remplir cet acte de soumission; mais qu'Abd-allah lui avait témoigné de la défiance, et n'avait pas voulu lui confier ses secrets. « J'ai donc résolu, ajouta » Mokhtar, de ne plus me présenter devant lui, afin » de lui faire sentir qu'il a plus besoin de moi que moi » de lui. » Abbas lui représenta que, dans la circonstance qu'il rappelait, l'entrevue avait eu lieu en présence d'un grand nombre de personnes; qu'Abd-allah avait donc cru convenable de ne rien dire, attendu que des affaires d'une si haute importance ne devaient être traitées qu'à huis clos et sans témoins. Il le fit alors consentir à se trouver la nuit suivante à une conférence qui amenerait des explications franches et ouvertes. Mokhtar, ayant accepté, fut introduit auprès d'Abd-allah, qui le reçut de la manière la plus distinguée, lui adressa des excuses sur ce qu'il avait montré avec lui une réserve que la circonstance exigeait, et l'invita à expliquer sans détour ses prétentions. Mokhtar déclara qu'il était disposé à prêter le serment qu'on lui demandait. « Mais, ajouta-t-il, je mets pour condition » que je serai le premier qui aie droit d'entrer auprès de » toi, et que j'en sortirai le dernier; que si tu obtiens » sur Iézid une victoire complète, tu ne décideras au- » cune affaire sans prendre mes conseils. » Après quelques contestations, on tomba d'accord de tout, et Mokhtar prêta le serment de fidélité à Abd-allah et se fixa auprès de lui.

Lorsque Amrou ben-Zobaïr, à la tête des troupes de Syrie, marcha pour combattre son frère, Mokhtar déploya dans cette guerre autant de bravoure que de zèle, et contribua puissamment à la victoire. Quand Hasin ben-Nomaïr vint mettre le siége devant la Mecque, Mokhtar montra, dans cette circonstance, un courage infatigable, et rendit à Abd-allah des services signalés.

Abd-allah ben-Zobaïr parlait un jour de Mokhtar, qui se trouvait alors à la Mecque et qui n'avait point encore fait le voyage de l'Irak. Au moment où il en demandait des nouvelles, Mokhtar entra, et Abd-allah dit à ceux qui l'environnaient : « Parlez d'un absent, » vous le verrez arriver (1). »

Après la retraite des troupes de Syrie, Abd-allah, fier de ses succès et se voyant reconnu pour souverain dans l'Égypte, le Yémen, l'Afrique, le Hedjaz, et dans les villes de Basrah et de Koufah, commença à témoigner à Mokhtar moins de considération, et se montra moins exact à remplir les promesses qu'il lui avait faites. Mokhtar espérait être nommé gouverneur de Koufah; mais il apprit que cette place importante avait été donnée à Abd-allah ben-Iézid. Cette conduite indisposa Mokhtar et lui inspira l'idée de renoncer à ses premiers engagemens. Sur ces entrefaites, ayant appris que les Schiites de Koufah s'armaient pour venger le meurtre de Hosaïn, il quitta la Mecque à la faveur de la nuit et se dirigea vers l'Irak. Arrivé à Koufah,

(1) Méidani, proverbe 1794.

il se présenta chez les Schiites et s'annonça comme ayant à remplir une mission de la plus haute importance (1). Si l'on en croit quelques historiens, il avait apporté de la Mecque quarante lettres qui étaient censées écrites par Mohammed ben-Hanefiiah aux principaux habitans de la ville, et dans lesquelles ce fils d'Ali leur disait : « J'ai choisi Mokhtar pour être mon repré-» sentant auprès de vous ; marchez sous ses drapeaux » pour venger le meurtre de mon frère Hosaïn, et » exécutez ses ordres avec une fidélité scrupuleuse. » Ses intrigues secrètes ayant attiré l'attention des autorités, Abd-allah ben-Iézid le fit mettre en prison ; mais dans cette circonstance, Mokhtar dut encore sa liberté à l'intervention active de son beau-frère Abd-allah ben-Omar.

Cependant (2) quelques-uns des principaux habitans de Basrah prirent les armes, se déclarèrent en état de révolte, et se donnèrent à eux-mêmes le nom d'*Azrakis* ازرقة, du nom de leur chef Nafi ben-Azrak. Ils rejetaient à-la-fois Ali et Moawiah avec tous ses adhérens. Ces sectaires, pendant quelque temps, en vinrent plusieurs fois aux mains avec les troupes de Basrah et le gouverneur de cette ville. Lorsque la mort de Iézid eut amené la retraite d'Obaïd-allah ben-Ziad, qui se réfugia en Syrie, les habitans de Basrah, ayant éprouvé de la part des Azrakis plusieurs défaites sanglantes, députèrent vers Abd-allah ben-Zobaïr, le priant de leur

---

(1) Mirkhond, fol. 106 *verso.*

(2) *Id.*, fol. 107 *recto* et *verso.* — Tabari, pag. 548, 549.

donner un chef qui fût en état de réprimer les entreprises de ces factieux. Abd-allah, prenant leur demande en considération, choisit pour gouverneur de la ville Hareth ben-Abd-allah, et donna le commandement des troupes à Abd-allah ben-Moslem. Cet officier ayant réuni sous ses drapeaux un grand nombre d'habitans de Basrah, suivit les rebelles dans la province d'Ahwaz, et les attaqua près d'un bourg nommé Doulab. Le combat s'engagea et fut vivement disputé; il périt beaucoup de monde des deux côtés. Nafi, chef des Azrakis, fut du nombre des morts. Les rebelles choisirent pour leur chef Abd-allah ben-Madjour. A la suite d'actions meurtrières et sans résultat décisif, les troupes de Basrah prirent le parti de la retraite et rentrèrent dans la ville. Les Azrakis, maîtres de la campagne, étendirent au loin leurs ravages. Mohalleb ben-Abi-Safrah était alors de retour du Khorasan, où il avait remporté sur les Kharedjis des avantages signalés, et venait d'être nommé gouverneur de Koufah. Les habitans de Basrah, persuadés que c'était le seul homme qui pût lutter victorieusement contre les rebelles, écrivirent à ce général, au nom d'Abd-allah ben-Zobaïr, pour l'inviter à prendre la conduite de cette guerre. Mohalleb, étant arrivé à Basrah, déclara au gouverneur et aux habitans qu'il ne se chargerait d'une pareille expédition que si on lui accordait plusieurs conditions essentielles : 1° qu'il aurait un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait convenable; 2° qu'il choisirait parmi toutes les tribus qui peuplaient Koufah, un corps de 10,000 hommes qui resteraient dans la ville et se-

raient à tout moment prêts à voler au secours de l'armée principale; 3° qu'on lui remettrait des sommes d'argent considérables, afin qu'il pût à-la-fois frapper les rebelles par l'épée ou les gagner par ses largesses; 4° enfin, que toutes les villes qu'il enleverait aux révoltés seraient soumises à son autorité. Les habitans déclarèrent qu'ils adhéraient pour leur part à ces diverses propositions; mais ils invitèrent Mohalleb à écrire à Abd-allah ben-Zobaïr et à attendre sa réponse. De leur côté, ils adressèrent à ce prince une lettre détaillée, dans laquelle ils lui exposaient les ravages des Azrakis et l'impossibilité de repousser des ennemis si redoutables sans le concours d'un chef expérimenté. Abd-allah répondit qu'il souscrivait sans restriction aux demandes de Mohalleb. Celui-ci, après avoir achevé ses préparatifs, marcha aux ennemis qui étaient campés près d'un bourg de la province d'Ahwaz, au nombre d'environ 30,000 hommes. Les deux partis ne tardèrent pas à en venir aux mains; le combat dura depuis le lever du soleil jusqu'à midi avec un acharnement dont on n'avait point encore vu d'exemple. Enfin les Azrakis, par une attaque impétueuse, forcèrent les troupes de Basrah à tourner le dos, et Abd-allah ben-Madjour se mit à leur poursuite à la tête d'une moitié de son armée. Mohalleb, toujours intrépide au milieu du danger, restait à son poste, et rappelait à grands cris ses soldats : les uns furent sourds à ses prières; d'autres vinrent se ranger autour de lui. Cependant Abd-allah ben-Madjour était rentré dans son camp à la tête de ses troupes triomphantes, et ne croyait avoir rien à

craindre d'un ennemi vaincu. Dès que Mohalleb eut réuni 3000 hommes, rebroussant chemin, il vint tomber à l'improviste sur les Azrakis, dont une partie était déjà descendue de cheval. Il les attaqua, en fit un carnage affreux, et força le reste à chercher son salut dans la fuite et à se retirer vers Isfahan. Sur ces entrefaites (1), Abd-allah ben-Zobaïr destitua Abd-allah ben-Iézid, gouverneur de Koufah, et lui donna pour successeur Abd-allah ben-Moti : voici quel fut le motif de cette disgrâce. Abd-allah ben-Iézid aimait à faire en personne la *khotbah* (le prône); un jour, au milieu de son discours, il dit aux assistans : « Savez-vous pour » quel crime, pour quelle faute, Dieu fit périr jadis » les compatriotes du prophète Sâleh? » Tout le monde l'ayant invité à expliquer lui-même la chose, il continua en ces termes : « Neuf êtres turbulens, s'étant concertés ensemble, égorgèrent le chameau de Sâleh. » Les hommes honnêtes, témoins de cette action, ne » songèrent point à s'y opposer. Dieu, irrité de cette » connivence coupable, fit périr à-la-fois les bons et » les méchans. Ainsi une foule d'hommes succomba » sous les coups de la colère divine, et cela pour » venger le meurtre d'une femelle de chameau qui ne » valait pas plus de 500 pièces d'argent. » Les habitans de Koufah, entendant cet étrange discours, se mirent à rire et donnèrent à leur gouverneur le surnom de مقوّم الناقة (l'estimateur de la femelle de

(1) Mirkhond, *loc. laud.* fol. 108 *verso*.

chameau). Abd-allah ben-Zobaïr ayant appris que cet officier avait perdu toute considération dans la ville où il commandait, le destitua, et nomma à sa place Abd-allah ben-Moti. Ce général, à peine installé dans son gouvernement, ne tarda pas à apprendre que Mokhtar (1) entretenait avec les Schiites de Koufah des intelligences très-actives, et était reconnu par eux pour chef du parti. Il manda aussitôt cet homme, sous prétexte de le consulter sur une affaire importante, mais, dans le fait, avec l'intention de le faire arrêter et conduire en prison. Mokhtar se préparait à obéir, lorsque l'un des deux agens chargés de s'assurer de sa personne, lui fit entendre, d'une manière détournée, par la citation d'une sentence de l'Alcoran, que sa liberté était menacée. Mokhtar, comprenant parfaitement l'allusion, déclara aux commissaires qu'il était attaqué d'une fièvre brûlante qui allait l'obliger de garder le lit et ne lui permettrait pas de se rendre auprès de l'émir. Mais comme il sentait bien que sa ruse ne pourrait le dérober long-temps à la vigilance d'Abd-allah, il convoqua à l'instant les Schiites et les exhorta à prendre les armes dès le matin, afin d'égorger Abd-allah ben Moti et de s'emparer de la ville de Koufah. Un des principaux Schiites, Saad ben-Abi-Saad, déclara, au nom de ses partisans, qu'ils étaient tous disposés à obéir; mais qu'ils demandaient un délai d'une semaine: ajoutant que si, dans cet intervalle, Mokhtar venait

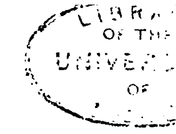
(1) Tabari, ms. de Ducauroy, fol. 416 *recto* et *verso*. — Mirkhond, fol. 109 *recto* et *verso*.

à être arrêté, ils se hâteraient de rompre ses fers. Son intention, ainsi qu'il en fit la confidence à ses amis, n'était pas tant de compléter des préparatifs déjà faits, que de s'assurer si Mokhtar était réellement accrédité par Mohammed ben-Hanefiiah. Il dépêcha en effet quatre hommes de confiance, qui se rendirent à Médine auprès de Mohammed pour lui demander s'il était vrai qu'il eût remis à Mokhtar le soin de poursuivre la vengeance du meurtre de Hosaïn. Mohammed répondit : « Venger le petit-fils du prophète est un acte » obligatoire pour tous les bons musulmans. » Du reste, il ne s'expliqua en aucune manière concernant Mokhtar, et ne dit pas s'il l'avait ou non chargé de cette mission importante. Mokhtar, qui appréhendait vivement de voir son imposture dévoilée, tirant parti du silence de Mohammed et le faisant envisager comme une confirmation des assertions qu'il avait mises en avant, rassembla les Schiites, qui consentirent unanimement à suivre ses ordres. Ibrahim ben-Malek-Aschtar, sollicité d'entrer dans le complot, demanda pour condition d'être reconnu comme chef de l'entreprise. On lui répondit que la chose était impossible; que l'imam Mohammed avait choisi pour son lieutenant Mokhtar, qui avait été reconnu universellement en cette qualité. Ibrahim demanda un délai pour se consulter. Mokhtar, ayant appris ce qui venait de se passer, prit avec lui quinze personnes, se rendit auprès d'Ibrahim et lui montra une lettre qui était censée écrite à ce général par Mohammed, et dans laquelle l'imam lui recommandait de se soumettre aux ordres

de Mokhtar. « Du reste, ajouta-t-il, si le succès cou-
» ronne les efforts de mes partisans, tu seras nommé
» gouverneur de toutes les provinces conquises, jusqu'à
» la Syrie exclusivement. »

Les quinze personnes qui accompagnaient Mokhtar se rendirent garans de la vérité de cette promesse. Ibrahim déclara qu'il ferait tout ce qu'on demandait de lui, et reconnut Mokhtar pour son chef. Celui-ci indiqua, pour le commencement des hostilités, le jeudi 15.e jour du mois de rebi premier de l'an 66.

Abd-allah ben-Moti, informé qu'un complot allait éclater, prit des mesures pour en empêcher l'exécution. La ville étant divisée en sept quartiers, il plaçait la nuit dans chaque quartier un général accompagné de 500 hommes, avec ordre de tailler en pièces quiconque sortirait de sa maison, et, si le tumulte se manifestait dans un quartier d'une manière plus alarmante, d'y porter à l'instant toutes les forces. La nuit fixée pour la révolte, plusieurs hommes bien armés s'étaient réunis à la porte de la maison d'Ibrahim: ce général, sortant de chez lui, vit Aïas qui lui barrait le passage à la tête de 500 hommes; il lui décocha une flèche qui lui traversa le ventre et sortit par le dos. Les soldats d'Aïas prirent aussitôt la fuite et regagnèrent le palais d'Abd-allah ben-Moti, qui avait déjà pris ses armes. Cependant les Schiites s'étaient réunis auprès de Mokhtar: Ibrahim, étant arrivé, déclara que des rassemblemens partiels seraient le comble de l'imprudence, puisque les officiers placés dans chacun des quartiers de la ville avaient ordre de tuer tous les hommes



isolés qu'ils rencontreraient. Il s'offrit de parcourir les différens quartiers, afin de rassembler successivement les Schiites qui devaient prendre part à l'entreprise. Après quelques engagemens peu décisifs, Abd-allah, qui avait rassemblé sous ses drapeaux un corps de 20,000 hommes, se préparait à accabler les rebelles : Mokhtar, qui n'avait autour de lui que 1600 hommes, se décida à sortir de la ville. Trois corps d'armée envoyés contre lui furent complètement battus et leurs commandans restèrent sur le champ de bataille. Un secours de deux mille hommes détachés par Abd-allah fut mis également en déroute. Mokhtar rentra dans la ville et Abd-allah se retira dans le palais et s'y fortifia. Mokhtar vint aussitôt camper devant ce château et le tint bloqué l'espace de trois jours.

Comme les assiégés manquaient de vivres, Abd-allah ayant consulté ses généraux, tous furent d'avis qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, celui de demander une capitulation et de livrer la ville aux rebelles. Au point du jour, Abd-allah ayant dit adieu à ses compagnons d'armes, se laissa glisser en bas du toit du palais, prit la fuite et se retira dans la maison d'Abou-Mousâ-Aschari. Les assiégés se hâtèrent de se rendre, et ouvrirent les portes du palais. Mokhtar y fit aussitôt son entrée : il tira du trésor 9,000,000 de pièces d'argent, et les distribua aux 10,000 hommes qui l'accompagnaient. Le lendemain, Mokhtar exigea de tout le monde le serment de fidélité ; tous les soldats lui jurèrent de combattre sous ses ordres pour venger le sang de Hosaïn. Mokhtar, informé du lieu

où s'était retiré Abd-allah ben-Moti, se souvenant de l'amitié qui les avait unis, lui envoya secrètement un émissaire pour lui faire savoir qu'il avait tout à craindre pour sa vie s'il était découvert, et l'engager à prendre secrètement la fuite. Abd-allah ayant demandé un délai de trois jours, afin de pouvoir rassembler l'argent nécessaire pour le voyage, Mokhtar lui envoya une somme de 100,000 pièces d'argent. Abd-allah, n'osant pas retourner à la Mecque, prit la route de Basrah. Mokhtar, se voyant sans compétiteur, nomma des gouverneurs pour commander dans diverses contrées de l'empire musulman. Il envoya à Médine Abd-allah ben-Malek-Aschtar; dans l'Aderbaïdjan, Mohammed ben-Altâ; à Mausel, Abd-alrahman ben-Saïd; et Ishak à Madaïn. Tous avaient ordre de faire prêter par les habitans un serment de fidélité. Mokhtar prit le titre de *vicaire du Mahdi* خليفة المهدي, et fit la prière au nom de Mohammed ben-Hânefiiah.

Mais cet homme, dont la fourberie égalait l'audace (1), ne se vit pas plutôt paisible possesseur de la ville de Koufah, qu'il s'attacha à endormir, par des protestations insidieuses, Abd-allah ben-Zobaïr, et lui écrivit en ces termes : « Tu connais mon attachement » sincère pour toi et le zèle que j'ai mis à combattre tes » adversaires; tu m'avais fait de magnifiques promesses » que tu n'as point remplies, tandis que moi j'ai satisfait » scrupuleusement à mes engagemens: si tu veux que » je te serve avec une nouvelle fidélité, j'y consens.

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 146 *verso*.

» Adieu. » Il n'avait d'autre but, en faisant cette démarche, que de suspendre les entreprises d'Ebn-Zobaïr, afin de pouvoir réaliser complètement ses desseins.

(*La suite dans un prochain numéro.*)

Documens originaux sur les relations diplomatiques de la Géorgie avec la France vers la fin du règne de Louis XIV, recueillis par M. **Brosset** jeune.

(Suite.)

De Sicile, le prince Soulkhan vint à Constantinople, d'où il écrivit la lettre suivante :

VI. Lettre de Soulkhan Saba.

ტორსი მონსენიორსა :

ქ. ტადლოის მეფის გულითადო-ვეზირო, და საყუარელო: მისან-დობელო.

ტერმე ღუთის მადლითა, და თქუ-ენის ბძანების შეწევნითა, რა : იან-ვარს : კოსტანტინოპოლეს მშვი-დობით მოვედით, ტალოთადამე :

Ⴂადონმა ქლოჩმა ერთს სახლო- ში
დაგვაყენა ვაის ჯაფრივით, ყელის-
მეწყობით, როგორც უწინ მის
ვიყავით, ისრე ახლო გაგვირო-
გა:

Ⴀქ ჳახცანგ მეფისა, და ჩემის
ძმების წიგნები ძმხვდა მონაწერი:
ჳახცანგს ივნისის თვე-ში მოეწერა,
და Ⴀჯამთ, ფოლსეს სარწმუნო-
ებისა-თვის, დიდად შეუწყნარებიათ.
მაგრამ მიხარიან რომ მაგრამ დგას,
და, რამდენიც შეაწუხონ, უფრო
რო გამაგრდება:

Ⴤემთან ეს მოეწერა « ჩემი იმე-
» დი, Ⴖის გარდა, არა არის რამე;
» და შენ იცი ჩემს საქმე-ზე როსაც
» გავიჯერებით, ღმ დიდის მეფის შე-
» წევნასა, და მშვილის მაყურებელი
» ვარო: » Ⴃქუენ ხომ მოსვლის
გაისჯენით, მაგრამ ჩვეს გეხვეწე-

ბი კიდევ უფრო გაისჯოთ, რაც
დიდმა მეფემ თავის უცუფარის ძი-
რით წყალობას მიბძანა, მისი მომ-
ლოდნე ვარ:

თქვენ მიბძანებთ « წადი, ფოს-
» ფანფინეჭოლოეს დაჯდევო. ჩვენც
» ელჩს მივსწერთო, (1) რომ, იქ
» რაც ჟასხფანგს ერგებოდეს ის
» ქნათო: » და აქ ამა ელჩს ბძა-
ნება არ მოსვლია რა:

ჩემს ბმენს ხვეწნა მოუწერ
ჩემი მისვლის. ჩემი ქვეყანა აშლი-
ლია, და ყველას უნდა მალე მივი-
დე. მაგრამ, თუ მეფის წყალობა,
და ან ეგ მოციქულები არ მოვ-
ლიან, მე ვერ წავალ: ჩემი საქმე,
და ჩემის ქვეყნის გამოშვა, და
უწინ უნდა მაგ მოციქულების საქ-

(1) ან მივსწერათო.

მე ვინაღლო, მერმე ჩემს თემს წავიდე ჻

Ⴙემის ქვეყნის აშლას, თქვენ ნუ რას დაიხედავთ. მაგ მოციქუ-ლების საქმე არას დაუმარცხებს : Ⴇუ ეგ Ⴇათრებსა, და ყავს Ⴆღვასა მოვრჩით, იქით ღთით მო-ციქულე-ბის საქმე არ დაშავდება რა : Ⴙემი აქ ყო-ფა გრძლად არ ვარგა, მის-თვის რო-მ ვინ-იცის თუ ჩემი რამ ითქვა, და საჯარო-დ გამო-ვიდა, მრავალი საქმე წაჴდება჻

Ⴙემი საქმე, და ჩემის ქვეყნის ყვალა თქვენს საფარველს ქვეშ შემო-მიგდია, და შენ იცი ჻

Ⴄრთს ამას გეხვეწები. Ⴔალოთი-დამ, რო-მ ხო-მალდმა წამო-გვიყვა-ნა თქუენის ბძანებითა, ან ეს ელჩი რასაც ჩუენ-ზე ირჯება, მე მმარ-თებს რო-მ ამის-თვის Ⴖთს წინაშე

ვილოცუ. სხვა არა შემიძლია რა. ეგება თქვენს წყალობას გარეთ არ დარჩნენ

თქუენი მოსამსახურე სულხან საბა

Le monogramme.

Cette lettre est très-mal écrite.

(Au dos, *18 février 1715.*)

Traduction libre (1) *jointe à la lettre.*

(En haut est écrit, *18 février 1715.*)

» *Au très-digne et très-sage ministre du grand*
» *empereur de France, M. de Pontchartrain.*

« Par la grâce de Dieu, et par votre moyen, nous
» sommes arrivés à Constantinople, où nous avons

---

(1) *Domine Ponchartrain,*

J. C. Excelsi regis placite minister, et dilecte, et jucunde.

Post ea, Dei gratiâ, vestrique imperii auxilio, 19ª januarii Constantinopolim venimus. Princeps legatus in domo quâdam nos collocavit, magno honore, magnâ humanitate habitos; et, sicut priùs, ita nunc nos tractavit.

Ibi Wakhtang regis meorumque fratrum litteras inveni. Junio mense scribebat Wakhtang, et Adjami (Persæ), propter christianam fidem hunc valde angebant: gaudeo verò quod firmiter stat, et quantumvis angant eò firmior stabit.

Hoc mihi scribebat: « Præter Deum, spes nulla mihi est. Tu verò » quid meî causâ curaveris novisti, et magni regis auxilium opem- » que expecto. » Vos quidem impensam navastis operam, at verò

» été reçus de M. l'ambassadeur avec le même accueil
» que nous avons été reçus la première fois que nous
» y arrivâmes, nous logeant dans son palais, et nous
» pourvoyant de tout ce que nous pouvons avoir de
» besoin. J'ai trouvé ici des lettres de mon neveu
» Vactanc et de mes frères, qui me mandent qu'ils se
» trouvent dans un pitoyable état. Après Dieu, vous
» êtes, Monsieur, mon refuge, et je vous prie qu'avec
» votre prudence ordinaire, vous fassiez ressouvenir
» sa Majesté de ce qu'elle m'a bien voulu promettre
» de vive voix. Vous m'avez aussi promis, Monsieur,
» que, quand je serais à Constantinople, vous écririez
» à M. l'ambassadeur pour convenir avec lui des me-
» sures qu'on doit prendre pour délivrer Vactanc.

---

ut ampliorem adhuc navetis precor. Quidquid ineffabili suo ore pollicitus est magnus rex, hoc expecto.

Jussistis vos : « I Constantinopolim, ibi mane, nostro legato scribemus : quidquid regi Wakhtang prodesse poterit facite. » Legato verò imperium nullum advenit.

Scripto flagitant fratres mei ut redeam : regio nostra misera est, et necesse est ut citò veniam. Nisi verò regis gratia, hique missionarii veniant, non abibo. Res meas meæque regionis omitto; missionariis autem navabo operam antequam proficiscar.

Meæ regionis miserias vos ne negligatis, missionariorumque res succedet feliciter. Si Tartarorum subditi manserimus, tenuerimusque Mare Nigrum, de missionariorum rebus nihil, Deo favente, improsperum evadet. Hic diutiùs morari non possum, ne fortè rumor de me fiat, et grassetur in vulgus; inde magna pernicies.

Res meæ meæque regionis omninò à vestrâ gratiâ pendent.

Id unum peto. Mehitâ quod navis nos abduxit imperio vestro, quodque vester nobis ita studeat legatus, decet ut ad Deum preces profundam, quod unum possum.

Vestro favore ne unquàm decidam.

Vester famulus SOULKHAN SABA.

» J'attends que vous m'écriviez là-dessus, et que les
» missionnaires pour la Mingrelie et autres provinces
» soient ici. Cette affaire me tient à cœur autant que
» les miennes propres, parce qu'il ne convient pas que
» je reste long-temps en ce pays, afin de n'être pas
» connu des Turcs ; c'est pourquoi je vous prie de
» m'envoyer incessamment les missionnaires dont il
» s'agit, car sans moi il est impossible qu'ils puissent
» s'établir dans les pays dont vous êtes informé. Quoi-
» que les affaires de Géorgie aient changé en quelque
» façon de face, comme vous verrez par la relation
» que je me donne l'honneur de vous envoyer, cela
» ne doit pas empêcher les missionnaires de venir en
» toute sûreté.

» Je vous remercie très-particulièrement de m'avoir
» envoyé un vaisseau à Malte pour me porter ici,
» comme aussi des lettres de recommandation que vous
» avez écrites à mon sujet à M. l'ambassadeur. Toutes
» ces grâces, aussi bien que celles que j'espère que
» vous aurez la bonté de m'accorder dans la suite,
» m'obligent indispensablement de prier Dieu pour la
» prospérité de sa Majesté et pour la vôtre, afin que
» vous acheviez pour la gloire de Dieu ce que vous
» avez commencé. Je vous recommande ces pauvres
» peuples qui gémissent sous un joug étranger.

» Je finis en me disant avec estime et respect,

Votre très-humble et très-obligé serviteur,

SOLKAM SABA ORBELIANI.

A Péra lez Constantinople, ce 18 février 1715.

VII. Cinquième lettre du prince Soulkhan.

Soulkhan Saba resta à Constantinople jusqu'en septembre 1715, époque où les lettres de M. Desalleurs fournissent les derniers renseignemens à son sujet. Il y vivait dans un état voisin de la misère, défrayé de tout par notre ambassadeur, chez les capucins de cette ville, où il s'était retiré. Sa correspondance avec la France se termine par la lettre que l'on va lire.

(En haut est écrit, *7 avril 1715;* par M. Lambert).

ჭალლის მეფის გოლიათადო- ვე-
ზირო-,

მოუსმო ჟო-ნმანფრან ;

ქ. ჵქვენი გოლის სიყვაროლე-
ბი ასეთები ასე ვიცი. ჩვენი ამბა-
ვი გინდათ : ღმის წინათაც მო-გწე-
რეთ ჩოენი ამბავი, და ჩოენ დი-
დის მეფის წყალო-ბითა, და თქვე-
ნის საქმითა ჭალოთო-დამ წამო-ვე-
დით. ზღვა-ში ავი დარები დაგვი-
დგა : ჳმირისმ-ვედით : ჭე სო-მალო-

დიდამ არ გავსთულ-ვარ , მაგ-რამ , იმ ხო-მალდ-ში ჶართრები ო-ცდოთა-მდი (1) შემ-ვიდეჲ მგზავრად : ჴემი სახელი შეიტყვეს, უნდო-დათ ჴო-ს-ტანტინეპო-ლეს ერთი რო-მ ჩხჳბი ექნათ : ვთ : იანვარს ჴო-სტანტინე-პო-ლეს მ-ვედით :

ჴვეჲნი მ-სვლარა (2) ელჩის შეეტყო-, წინ ნავი მ-ეგებებინა, ხო-მალდი-დამ მო-გვიყვანეს : ჶუ ის ნავი არ მ-გვსვლო-და, არ ვიცი ჶართრები რას იქმ-დეჲ : ჲს რო-მ ნახეს ჶა-თრებმა, ვეზირს მ-ახსჳნეს. მაგ-რამ, ელჩის საქმით, მ-ვრჩით. რო-გო-რც (3) უწინ, ისევ დიდის პატივ-ით დაგვაუჳნა, ვაძ კელის-შეწყო-

(1) Il faut lire ო-ცთამდი.

(2) Ms. ერა.

(3) Ms. რო-გრცწ.

ბითა ჩვენ-ზე მრავალს ირჯება :

ჩვენს ქვეყნიდამაც წიგნი მ-მი-
ვიდა, და ვატხანგის- განაცა,
რო-მ ვახტანგ ქრისტიანო-ბისა-
თვის აღ-არ გამ- უშვიათ : აქ ერთი
მისი უმცრო-სი ძმა იყო- თათრად,
ის გამ-უგზავნიათ : ქართველნი შუა
გაყო-ფილან. ზო-გი იმას-თან მ-სუ-
ლან, ზო-გი ბაქარ-თან მ-სულან,
ვახტანგის შვილ-თანა. და კავკასის
მთის ძირს დამდგარან. მაგ-რა, და
ამა-ში დიდს აშლას გავს .

მე დიაღ გულით დაუბარები
ვარ, ჩემს ძმებსაცა, და სხვა დიდს
კაცებსაცა, რო-მ ჩემი თავი ეჭი-
რებათ. მაგ-რამ ვერ წავსულ-ვარ
რო-მ თქუენსა, და მეფის ბძანებას
ველი : მანდ რო-მ გვიბძანეთ
« კო-სტანტინეპო-ლეს მიდით, იქ
» ელჩ-თანაო-, და ჩვენც კაცს გამ-ვ-

» გზბნითო ». ამ ძმბების მ-მლოდნე ვარ, და მისით-ნარებისა. არცად მისით-ნარები გამ-ჩნდენ. ამ საქმემ დიალ გამალო-ნა.

ჴანჲანგძს მვეღლის ლორო- ეს არის, თუ დიდს მეფეს ეჭრიანება : Ⴗიზილ-ბაშნი ერთს ჭირ-ზე არ დადგებიან, მუსუ ჟიშარც კარგა იცის : ჵა, თუ მისი შვეღლა გინდათ, მალუე უჯო-ბს. თუ არა ეს ახალი მ-სვლა ბაცო-ნი ვათო-ლოვებისა-თვის კარგი არ არის. თვარამც, თქვენც მეიც-ყო-ბთ :

Ⴄს მუსუ Ⴂეზო- ჭკვიანნი ვაცია, ჲ ელჩიც ამას არჩევს Ⴃჯამ-ში გა-გზავნასა. Ⴃჯამის ქვეყნის საქმე კარ-გად იციან : ჵა

თუ სხვა ამბავი რო-მ მ-ვიდა, თქვენი მ-სახსენებელი, იმასაც მ-გ-ახსენებთ :

ჭულამ თქვენი მლოო-ცავი ვართ,
რო-მ ჩთნ ლავიფარო-სთ ჻

1715, აპრილს: 7 ჻

Traduction libre jointe à la lettre.

« ***Très-digne ministre du grand empereur de***
» ***France, M. de Ponchartrain*** (1).

« Je me suis déjà donné l'honneur de vous écrire
» d'ici, en vous apprenant mon arrivée à Constanti-
» nople, et le danger que j'ai couru de tomber
» entre les mains des Turcs, si M. Desalleurs, am-
» bassadeur ici, ne m'eût secouru, en envoyant un

---

(1) *Excelsi regis placite minister, et jucunde, domine Ponchartrain.*

Vestrum in nos studium tale novi, de nobis nuntium vultis. Nostras res antehàc tibi scripsimus, nosque, magni regis favore, vestrâque operâ, Melitâ profecti sumus, malâque, in mari, tempestate usi sumus. Venimus Smirnam, nec è navi egressus sum. In navi porrò viginti Tartari erant viatores. Hi nomen meum intellexerunt, volebantque Constantinopoli litem mihi facere. Vigesimâ nonâ Byzantium venimus.

Nostrum ut rescivit adventum legatus, navim misit obviam, quæ nisi venisset, quid fecissent Turcæ nescio. Id ut noverunt Turcæ, vezirum certiorem fecerunt: at legati operâ stetimus. Qui nos, ut priùs, ita magno honore magnâque humanitate prosecutus est.

È regione nostrâ litteræ venerunt, et à Wakhtang ipso, qui christianam fidem nondùm reliquit. Hic junior quidam frater ejus, dudum musulmanus, missus est. Iberi in duas partes divisi sunt: una pro illo, altera pro Bakar, Wakhtang filio, stat, et ad montis Caucasi radices moratur. At verò in hoc quidem magna difficultas est.

Vehementer mihi despondet animus, meique fratres, ceteri-

» bateau me prendre avant que le vaisseau entrât dans
» le port. Je suis toujours ici, où je jouis de toutes
» les aménités et bienveillances dont M. l'ambassa-
» deur m'accable tous les jours.

« Je vous mandai par la lettre que je vous écrivis,
» que le roi Vaktank, pour conserver la religion
» chrétienne, est toujours détenu à Ispahan, et qu'on
» a envoyé en sa place un de ses frères, Turc depuis
» plus de quatre ans; qu'à son arrivée les Géorgiens se
» sont divisés. Les uns ont pris le parti du prince
» Bakar, fils de Vaktank, et se sont retirés sur le mont
» Caucase, où est ce prince, et les autres se sont
» jetés du côté d'Ali-qouli-khan, nouveau régnant. Il

---

que magnates me præsentem cupiunt : at verò vestra regisque imperia expectans, non proficiscar. Etenim vos mihi imperastis : « i Constantinopolim, ad nostrum hìc legatum; nos quoque virum » mittemus. » Horum nuntiorum et missionariorum expectatione detineor, qui nondum advenere. Ego verò in desperationem adducor.

Wakhtang regi opitulandi tempus est, si magno regi placeat : Persarum incerta voluntas, ut scit D. Richard. Huic si opem ferre vultis, citò facite. Nisi verò, hæc res catholicis principibus bene non vertet : vos autem videritis.

D. Bizi cordatus vir est, optatque legatus illum in Persidem mittere, persicas res optimè callentem.

Si quid novi advenerit, memoratu dignum, id nuntiabo vobis. Assiduè pro vobis oro, vos ut Deus protegat.

1715, 7 aprilis.

La traduction française ci-jointe est celle qui diffère le plus du texte. Ici, par exemple, il est dit que M. Bizi connaît très-bien les affaires de Turquie, tandis que le texte parle de celles de la Perse, *Adjam*. Quant au sens de ce mot, il n'est pas douteux dans la troisième lettre de Soulkhan. Il y a donc ici un contre-sens dans la traduction française.

» arrivera de là, suivant les apparences, de grandes
» discussions.

« Ceux qui ont pris le parti du prince Bakar, me
» font de grandes instances sur mon retour, ce que je
» ne puis faire, si je ne sais auparavant la détermina-
» tion pour les missionnaires de la Mingrelie.

« Selon que nous sommes restés d'accord, je vous
» prie de vouloir bien me donner avis, savoir si ces
» missionnaires ne viendront pas, afin que je puisse
» poursuivre mon voyage.

« Je crois être obligé de vous informer que le sus-
» dit Ali-qouli-khan, nouveau prince de Géorgie,
» ayant déjà été dans plusieurs autres gouvernemens,
» le Persan a été obligé de le retirer à cause de ses
» tyrannies. Si sa Majesté veut avoir la bonté d'ac-
» corder à Vaktank le secours dont je l'ai supplié, il
» est encore temps, et le changement qui s'est fait
» en Géorgie n'est pas suffisant pour l'empêcher,
» d'autant plus que les Persans sont fort changeans
» et qu'on les gagne très-facilement. Ce nouveau
» prince ne laissera pas de faire beaucoup de tort aux
» catholiques et aux autres chrétiens de Géorgie,
» comme vous l'apprendrez dans peu. Pour remédier
» à ce mal, et à d'autres qui pourraient par la suite
» arriver dans la Perse, le sieur de Bizy serait un
» homme fort capable, et a beaucoup d'expérience
» des affaires du Levant. M. l'ambassadeur, qui le
» connaît à fond et qui est plus éclairé que moi
» des affaires de la Turquie, vous l'envoie pour vous
» rendre compte de tout. Je recommande à votre

» bonté l'assistance de ce peuple de la Géorgie; et je
» prie journellement le Seigneur pour la conservation
» de sa Majesté et votre prospérité, en me disant

» Votre très-humble et obligé serviteur,

» SOLKAN SABA ORBELIANI. »

« A Constantinople, ce 17 avril 1715. »

(En haut est écrit) :

Nouvelles de Géorgie jointes à la lettre du seigneur Solkan Saba du 18 février 1715 (1).

« Le patriarche de Géorgie ayant écrit au roi de
» Perse qu'il était dans la disposition de se faire Turc,
» pourvu qu'il le mît en possession du royaume de
» Géorgie, et ayant obtenu ce qu'il demandait; dans
» le temps qu'il allait à la forteresse pour s'y faire pro-
» clamer roi, les Géorgiens, ayant découvert son dessein,
» le prirent et l'envoyèrent en exil. Les Persiens ayant
» su ce qu'il était arrivé au dernier patriarche, prièrent
» de nouveau le roi Vactank de se faire Turc, pour
» l'envoyer dans ses états (2) et y professer la reli-
» gion qui lui plairait. Sur ces entrefaites, il se
» consulta avec des pères missionnaires pour savoir si
» cela se pouvait : ils lui répondirent que la religion
» chrétienne ne se pouvait ni pallier (3), ni feindre;

(1) Cette pièce se rattache au contraire à la lettre qu'on vient de lire.

(2) Après ceci, le ms. place cette phrase insignifiante : *et l'ayant trouvé dans ce pays.*

(3) Ms., *pailler.*

» ce qui ne servit pas peu à l'affermir dans sa religion,
» protestant depuis ce temps-là qu'il était prêt de
» donner sa vie pour sa religion. Ce qui fit connaître
» aux Persiens qu'il n'était pas homme à acquiescer
» à leurs desirs. C'est pourquoi ils feignirent d'envoyer
» en Géorgie un de ses frères appelé *Ali-qouli-khan*,
» qui était Turc depuis environ quatre ans, lequel
» avait toujours demeuré à Ispahan. Ils retournèrent
» de nouveau à Vactank, pour lui proposer que, s'il
» voulait se faire Turc, ils l'enverraient, non pas
» son frère. Il leur répondit que cela ne lui faisait
» aucune peine, et qu'il était content que son frère y
» allât en sa place. Quand ils virent qu'ils n'en pou-
» vaient rien obtenir, ils le privèrent de ses domes-
» tiques, qui étaient au nombre de 400 Géorgiens,
» et leur ordonnèrent de se retirer en Géorgie, ne lui
» laissant que sept personnes. Depuis ce temps-là, le
» prince Vactank resta dans son palais, sans de-
» mander la paie de 200 piastres par jour qu'il avait
» reçue jusqu'alors des Persans. Le sofi lui fit demander
» pour quelle raison il n'envoyait plus chercher la
» paie, et pourquoi il ne sortait plus à son ordinaire.
» A quoi il répondit que, lui restant peu de gens, peu
» de chose lui suffisait, et qu'il ne sortait point pour
» la même raison, mais qu'au contraire il restait avec
» beaucoup de satisfaction dans sa maison pour vaquer
» avec plus de tranquilité à l'oraison et au service de
» Dieu. Le sofi, ayant cherché tous les moyens
» possibles pour l'attirer à sa religion, et voyant qu'il
» ne pouvait rien gagner, prit la résolution d'envoyer

» en sa place le susnommé *Ali-qouli-khan*, lui or-
» donnant d'aller d'Ispahan à Thauriz en soixante jours,
» chemin qu'on peut ordinairement faire en vingt-sept,
» lui donnant 600 piastres par jour, et cela dans l'in-
» tention d'engager son frère à se faire Turc. Il donna
» encore au même la surintendance de huit provinces
» contiguës au royaume de Géorgie, l'une (1) desquelles
» s'appelle Lori, l'autre Casakke (Qazakhi), et la der-
» nière (2) Cham Sadilou (Chamchadilou). Dans le
» temps qu'Ali-qouli-khan était en route, le sofi en-
» voyait souvent chez le roi Vactank, lui faisant tou-
» jours offrir le royaume de Géorgie, avec tous les
» honneurs qu'il faisait à son frère, et encore plus, s'il
» voulait se faire Turc; mais ayant toujours reçu les
» mêmes réponses, le sofi se détermina à la fin de
» donner ordre à Ali-qouli-khan de passer en Géorgie.

« Vers le commencement d'octobre 1714, ce
» prince arriva à Tiflis; et à son arrivée, Bakar fils
» du roi Vactank, accompagné de la reine sa mère
» et de plusieurs principaux de Géorgie, entre lesquels
» se trouvait Wakhoucht (3), gendre du roi Vactank,
» Dimitri, maître d'hôtel du roi et frère du prince
» Soulkhan Saba, Théimouraz, ministre de la reine,

(1) Ms., *l'un.*

(2) Ms., *et le dernier.*

(3) Il y a sur les tables un autre Wakhoucht fils de Wakhtang et d'une concubine. Ce prince vint à Rome, où il composa une histoire de son pays, formant un manuscrit volumineux, accompagné de cartes. Celle dont on a donné l'analyse (*Journ. asiat.* octob. 1830) est la réduction de la principale.

» George Amilakhor, cousin de Vactank et gendre
» du roi Giorgi, avec un grand nombre de populace,
» se retirèrent sur les montagnes du Caucase. Les
» autres qui ne voulurent pas les suivre, allèrent au
» devant du nouveau prince, qui, ayant appris qu'une
» grande partie de Géorgiens s'était retirée avec son
» neveu, envoya le diwan-beg, ou son premier mi-
» nistre, lequel est frère du même prince Soulkhan
» Saba, pour aller trouver Bakar son neveu, et lui
» demander de sa part, aussi bien qu'à ceux qui
» l'avaient suivi, pour quel sujet ils ne venaient pas
» à l'obéissance, et pourquoi ils se privaient de leur
» bien, dont ils pouvaient jouir en paix : mais le
» diwan-beg, au lieu de se porter où les autres étaient,
» alla dans d'autres endroits, quoiqu'il sût fort bien le
» lieu où ils étaient; et ainsi, ayant cheminé quelques
» jours, il se retira, disant qu'ils ne se trouvaient pas,
» et qu'il avait ouï dire qu'ils étaient allés en Tcher-
» chezi. »

« Tout ceci est tiré des lettres de Vactank, du
» diwan-beg, de quelques religieux basiliens de Géorgie,
» écrites au prince Soulkhan Saba, et confirmé d'une
» personne d'Akhal-tzikhé (1) qui est arrivée ici, laquelle
» a fait le chemin d'Ispahan à Tiflis avec le prince
» Ali-qouli-khan. »

C'est un heureux hasard qui a fait découvrir cette correspondance. L'auteur ayant obtenu la permission

(1) Ms., *Alkitchke*. Dans les relations de Marie Petit et de Michel, on trouve *Kalisch* et *Kalschie*.

de compulser, aux archives du ministère des affaires étrangères, la correspondance relative à Marie Petit et au roi Wakhtang, le savant orientaliste attaché à ce riche dépot, M. Bianchi, lui donna connaissance des lettres de Soulkhan Saba, et l'aida de ses lumières pour ce qui concerne la partie diplomatique. L'auteur, et avec lui les amis des lettres orientales, lui offrent leur vifs remerciemens. Quant aux autres éclaircissemens tirés des correspondances de Turquie et de Perse, c'est M. Jorrel, employé supérieur au même département, que nous prierons d'accepter le juste hommage de notre reconnaissance.

Je n'ajouterai plus qu'une seule remarque sur la manière dont les noms propres ou de dignités sont représentés en géorgien; on y verra l'analogie de nos lettres avec celles de cet alphabet.

Noms d'hommes, de pays et de dignités, avec leur transcription géorgienne.

Consul,	*Coundzoulo.*
Monsieur,	*Mousou.*
Marquis,	*Markez, Marcez.*
Intendant.	*Ithandan.*
Grand-duc,	*Crandouca.*
Marseille,	*Martzilia.*
Paris,	*Pharis.*
France,	*Phrangsisi, Phranksisi, Phrantzia.*
Livourne,	*Alicorna.*
Malte,	*Maltho.*
Palerme,	*Palermo.*
Florence,	*Phrorentza.*
Pontchartrain,	*Ponchantran, Phonchantran.*
Desmarais,	*Demara.*
Bizi,	*Beso.*

Demaillet, *Demaliai.*
Richard, *Richar.*

J'ai eu l'occasion de faire transcrire en lettres géorgiennes beaucoup de mots français, aux deux princes qui vinrent cette année à Paris; jamais ils n'ont pu représenter les syllabes nasales, ni le *l* mouillé. Par exemple : *fauteuil*, *photholio*, ჶო-თო-ლიო. *Comment*, *coma*, კო-მა.

Toutes les lettres que nous venons de publier ne sont pas, hors la première, remarquables par le style de l'écriture. Celle du roi Wakhtang a été autographiée par un artiste habile, M. Jouy, avec l'autorisation de M. de Monmerqué. Les deux premières du prince Soulkhan sont passablement bien écrites : mais la quatrième et la cinquième sont d'une très-mauvaise main ; il semble que l'on y voie le dépit d'un homme qui n'obtient pas de ses démarches le fruit qu'il en espérait.

Origine de l'un des noms sous lesquels l'Empire romain a été connu à la Chine.

Qu'un mot grec à l'état de flexion se soit conservé entier, inaltéré, dans les ouvrages des historiens chinois, c'est un fait inattendu qu'on est d'abord tenté de déclarer impossible ; car des souvenirs et des préjugés ne nous permettent pas de croire qu'un rapprochement puisse être tenté entre les Grecs et les Chinois, ou que les noms de ces deux peuples puissent même

se rencontrer dans une même phrase. Dès que l'on a observé les rapports de la Chine avec l'Occident, les fréquentes communications qui ont eu lieu entre les deux empires de *Tsin*, on n'est plus étonné que d'une chose, c'est qu'il ne se soit pas conservé un plus grand nombre de ces mots dans les annales chinoises. Ce n'est pas que les mots grecs, persans, indiens, dont elles présentent des transcriptions si fidèles, aient été recueillis avec l'intention de former une suite de spécimens philologiques : les mots ne s'y trouvent que comme une garantie de l'exactitude des faits; ils ne sont plus aujourd'hui, pour les Chinois, que de simples prononciations auxquelles ils n'attachent de sens qu'autant que ces annales en ont conservé la traduction.

Il me paraît même possible que les Chinois aient introduit quelques-uns de ces mots dans leurs livres, sans en avoir jamais bien compris le sens. Cette opinion ne paraîtra peut-être pas si étrange, si l'on réfléchit combien de causes d'altération interviennent dans les communications verbales de deux peuples dont les langues ont été destinées à représenter des mœurs différentes, combien de méprises naissent des synonymies établies par l'usage, des variations dans l'extensibilité et la compréhension des mots, des erreurs mêmes adoptées par la complaisance mutuelle des deux parties, de ce frottement où les deux idiomes effacent leur empreinte primitive, en un mot de ce véritable commerce de langues. Les preuves d'ailleurs ne manquent pas à cette assertion, et je n'en puis présenter

où cet auteur du dixième siècle, qu'on peut nommer le *Ma touàn lin* des Arabes, fait remonter à un temps indéfini l'origine de cette expression.

Voici le passage : « En la troisième année de son » règne, Constantin commença à bâtir la ville de » Constantinople sur le canal qui, sortant du Pont-» Euxin, mer connue aujourd'hui sous le nom de mer » de Khozar, conduit à la mer de Roum, de Syrie et » d'Égypte : il choisit pour cela le lieu nommé *Taila*, » qui faisait partie du territoire de Byzance; il fit » bien fortifier cette ville, la construisit très-solidement » et la choisit pour capitale de son empire : on lui » donna le nom de son fondateur, et depuis ce temps » jusqu'aujourd'hui elle a toujours été le lieu de la » résidence de ses successeurs. Cependant, jusqu'au » moment où j'écris, les Grecs nomment cette ville » *Bôlin* (Πόλιν); et quand ils veulent faire entendre » qu'elle est la capitale de l'empire, à cause de sa gran-» deur, ils disent *Stanbôlin* (εἰς τὴν πόλιν) : ils ne l'ap-» pellent jamais Constantinople (*Kostantiniyya*); il » n'y a que les Arabes qui lui donnent ce nom (1). »

Il y a deux choses à remarquer dans cet extrait : la première est que le nom de Constantinople était

---

composé en l'année 345 de l'hégire : M. Silvestre de Sacy en a donné une notice dans le tom. VIII des *Notices et Extraits des mss.* I.re part., p. 132 sqq.

(1) الروم يسمّونها الى وقتنا هذا المورّخ به كتابنا بولن
وإذا ارادوا العبارة عنها انها دار الملك لعظمها قالوا

presque tombé en désuétude dans la ville impériale et les provinces voisines, tandis que les musulmans l'avaient adopté en sous-entendant la partie même du mot que les Grecs avaient seule conservée (1); la seconde, que Masoudi paraît s'étonner de ce que la dénomination si impropre de πόλις se soit conservée si long-temps et jusqu'à l'époque où il écrit : il était évident, par ces dernières paroles, que cette dénomination était de beaucoup antérieure au dixième siècle ; mais on n'avait pas une date précise à citer.

Cette date nous est fournie par les annales chinoises, qui semblent destinées à suppléer ou à compléter l'histoire des autres peuples.

L'empire romain ne commença à être connu des Chinois qu'au temps où les empereurs de *Han* établirent des communications régulières avec la puissante

---

سْتَنِ بُولِن ولايدعونها القسطنطينية وانما العرب تعبر عنها بقسطنطينية

Tout est indiqué dans ce passage remarquable, le dialecte (سْتَن) et même l'accent (بُولِن πόλιν).

(1) C'est ce qui devait arriver selon toute probabilité : les Arabes avaient d'abord saisi la partie caractéristique de ce nom; chez les Byzantins, au contraire, l'usage, c'est-à-dire la langue parlée, qui est toujours moins complète que la langue écrite, parce qu'elle est plus indicative de sa nature, retrancha de ce nom la partie distinctive, et n'en laissa que la partie générique avec le sens spécial attaché à l'ensemble. Ce ne fut que lorsque cē sens spécial de la nouvelle dénomination fut constaté, de manière à prévenir toute erreur, que les musulmans l'adoptèrent avec l'addition d'une particule qui représente leur position à l'égard de Constantinople.

nation des Asi ou Parthes : c'était l'époque de la plus grande domination des Romains dans l'Asie ; leur nom, leur puissance, leur haute civilisation, ne pouvaient rester inconnus aux généraux chinois qui commandaient dans la Sogdiane ; ils partagèrent le respect de tous les peuples de l'Asie pour l'*imperium romanum*, et ils ne surent mieux l'exprimer qu'en donnant à cet empire le nom de *Ta thsin, la grande Thsin* 大秦國 (1). Les relations commerciales des deux peuples, long-temps interceptées par les *Asi*, ayant trouvé la voie de la mer, n'éprouvèrent point d'interruption jusqu'au temps de la dynastie des Tsin ; et pendant plus de deux siècles, l'empire romain continua à être connu, dans l'Asie orientale, sous le nom honorifique qu'il avait d'abord reçu. Dans les trois siècles qui suivirent, les deux nations furent trop occupées à repousser les invasions étrangères et à reconstituer leur puissance, pour tenter des expéditions lointaines ; elles n'essayèrent de se rapprocher que sous la dynastie des Thang : une ambassade romaine arriva en Chine la onzième des années *Tchîng kouân* de *Thaï tsoung*

(1) L'empire romain leur était encore connu sous les noms de *Li kian* 犂靬國 et de *Royaume à l'occident de la mer* 海西國 : les auteurs Chinois identifient du moins toutes ces dénominations ; mais j'ai quelque peine à croire que le *Li kian* répondît exactement au *Ta thsin*.

(638 de J. C.). L'empire romain portait alors le nom de *FO LIN*

至唐時改名拂菻 (1).

Ce nom n'est évidemment qu'une transcription, aussi exacte que pouvaient la faire des Chinois, du mot grec ΠΟΛΙΝ. Il n'est pas bien étonnant que les Chinois aient pris le nom de la résidence impériale pour celui de l'empire; on peut même croire que les ambassadeurs, choisis parmi les hommes que leur condition sociale ou leur habileté appelait et retenait à la cour byzantine, entretenaient cette erreur par leurs discours, en faisant de pompeuses descriptions de la seule ville de l'empire grec qu'ils connussent bien. Constantinople était d'ailleurs aussi à cette époque la seule ville qui méritât d'être citée : elle avait recueilli dans ses murs tous les débris de la gloire romaine; elle y avait centralisé tout le luxe de la nouvelle civilisation grecque; l'empire, c'était Constantinople.

La dénomination de πόλις était donc antérieure au règne d'Héraclius; et nous voyons, en effet, les historiens byzantins de tous les siècles désigner presque constamment par ce nom seul la capitale de l'empire; les exemples de cette antonomase sont trop nombreux dans ces auteurs, pour qu'il soit nécessaire de les citer.

Il est de plus constaté qu'un mot grec s'est conservé sans altération dans les livres chinois; mais il est

---

(2) *Tai thsing i toung tchi*, dernier vol.

permis de douter que les *Thang* connussent le sens primitif du mot *Folin* (1), et il reste encore à rechercher par quel motif ils ont pris le mot ΠΟΛΙΣ à l'accusatif plutôt qu'à tout autre cas.

---

(1) Deguignes, dans son *Mémoire sur les chrétiens établis en Chine dans le septième siècle*, avait déja tenté d'expliquer ce mot. « Le nom de *Foulin*, dit-il, qui est une altération de *Franc*, » indique ici la partie de l'Asie possédée par les Francs dans le » temps des croisades. » Mais il n'a pas remarqué que, dans les années 638 et 720 de J. C., les Francs étaient bien loin de l'Asie. Ce n'est point d'ailleurs par les mots *Fo lin*, mais par les mots *Fou lang* (dans le treizième siècle) et *Fo lang* (plus récemment) *ki*, que les Chinois ont transcrit *Franc* ou *Franghi*. Ils ont encore donné ce dernier nom aux pièces d'artillerie européenne *.

L'opinion du P. Visdelou sur *Folin* (*Monument du christianisme en Chine*, note 14) n'est pas moins étrange que celle de M. Deguignes. Il regarde comme incontestable que *Folin* 拂菻 (du *Thang chou*) est le même pays que *Hoa lin* 華菻 (de l'inscription de *Si ngan fou*), placé à l'occident du *Tathsin* : *Hoa lin* aurait été substitué à *Fo lin*, parce que le premier mot présente une allusion très-spirituelle à une dénomination de la Chine, *Toung hoa*, tandis que le second ne fait aucun sens. L'évêque de Claudiopolis n'est cependant pas éloigné de croire que *Hoa lin* est le nom primitif et *Fo lin* l'altération : ce qui lui paraît autoriser cette opinion, c'est que *Hoa lin* est presque le même mot que Ἑλλην, qui, selon lui, désignerait assez bien l'empire grec. Il y a autant d'erreurs que de mots dans cette note sur l'inscription de *Singan fou*, monument d'une haute importance, sur lequel on a beaucoup discuté, bien qu'on n'en possède pas encore une traduction passable. E. JACQUET.

* Les peuples de l'Inde méridionale ont aussi donné aux pièces d'artillerie le nom de PIRINGUI [*piragnki*] (*piringuykârenn*, canonnier, *piringuykounndou*, bombe).

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 2 avril 1832.

M. Rifaud écrit au conseil pour demander communication du rapport verbal de M. Marcel sur son ouvrage intitulé *Tableau de l'Égypte.* Le conseil arrête que les conclusions de ce rapport, insérées au procès-verbal de la dernière séance, seront transmises à M. Rifaud.

M. Jouy écrit pour soumettre de nouveau à la société ses propositions relativement à la publication lithographique du texte du *Vocabulaire bouddhique* en cinq langues. On arrête que la lettre de M. Jouy sera renvoyée à la commission des fonds et à la commission littéraire réunies, pour choisir entre les divers moyens de publication de cet ouvrage.

M. J. Avdall, de Calcutta, adresse au conseil un exemplaire de son *History of Armenia*, traduite de l'arménien. Les remerciemens de la société seront adressés à M. Avdall.

M. le lieutenant-colonel Tod vient de faire paraître le second volume de son grand et bel ouvrage, *Annals and Antiquities of Râjasthân.* Ce volume, qui comprend l'histoire des états radjpoutes de Marvar, Bikanir, Djesselmer, Amber, Hâravâti, avec le récit des voyages de l'auteur dans cette portion encore si peu connue de l'Indoustan, termine dignement une publication qui a été accueillie avec une juste estime par tous ceux qui s'intéressent aux antiquités et à l'histoire de l'Inde. La curiosité qu'a excitée le premier volume trouvera de quoi se satisfaire dans celui que nous avons sous les yeux : on y verra la même richesse

de faits et de détails de mœurs, et dans l'auteur, le même enthousiasme pour le peuple célèbre auquel il a voué son talent. Ce volume, magnifiquement exécuté, se distingue encore par un grand nombre de planches, qui représentent des monumens d'architecture faits pour donner la plus haute idée de l'art chez les Indiens. Nous nous proposons d'en rendre un compte détaillé dans un des prochains numéros du Journal asiatique.

On annonce la publication prochaine d'un ouvrage qui doit paraître à Londres, en 6 volumes *in-8°*, sous le titre de *History of India*, et qui résumera ce que l'on connaît jusqu'ici de l'histoire de cette contrée. L'auteur est M. Marsh, qui a long-temps séjourné dans l'Inde.

Il doit paraître prochainement à Paris une traduction française de l'*Histoire des Assassins*, par M. de Hammer.

Guerre des Russes dans le Daghestan.

Il paraît que les montagnards de l'ancien pays du Chamkhal de Tarkou étaient, l'année dernière, en pleine insurrection contre les Russes. Nous ne savons pas si la tranquillité y est totalement rétablie, et si les Russes sont parvenus à exterminer *Kazi mollah*, qui paraît avoir fanatisé le peuple contre eux. Les deux lettres suivantes, écrites par M. A. M., officier du corps stationné dans le Daghestan, donnent des détails intéressans sur la destruction de l'ancienne ville de Tarkou.

Tarkou, 11 juin 1831.

Le fort de Bournaïa, qui s'élève sur un rocher au dessus de Tarkou, fut assiégé à l'improviste le 26 mai, au point du

jour, par les troupes du perfide Kazi mollah. Les habitans de Tarkou nous ont trahis; la veille encore ils juraient de tenir le parti des Russes, et avaient prié qu'on leur permît de se réfugier sous le canon du fort. Cependant ils conduisirent les rebelles jusqu'au pied des murs, de sorte que, dès le commencement, ceux-ci s'emparèrent des embrasures du côté de la ville, et tirèrent sur la garnison. Le soir, les assiégeans se rendirent maîtres de la seule source qui, hors des murs de Tarkou, protége le chemin qui y mène, et la détruisirent. Ensuite ils se jetèrent sur le magasin à poudre qui en est voisin, et pénétrèrent en foule dans la partie où étaient les cartouches; tout-à-coup une grenade partie du fort fit sauter le bâtiment en l'air. Plus de trois cents montagnards périrent dans cette circonstance, et les autres se découragèrent. Néanmoins la garnison était dans une position critique. L'ennemi posté sur les hauteurs battait la place à son gré, et plusieurs fois essaya de l'emporter d'assaut. D'ailleurs il n'y restait plus qu'une petite quantité de cartouches; on souffrait du manque d'eau, et l'on n'avait aucun moyen de pouvoir faire parvenir des avis au général Kokhanov, qui commandait le détachement. Deux téméraires qui tentèrent l'entreprise furent tués; mais l'esprit de la garnison était excellent. Des deux côtés on faisait feu nuit et jour; les assaillans furent plusieurs fois repoussés. Les Russes étaient décidés à mourir plutôt que de se rendre, quoique fatigués et tourmentés par la soif. Sur ces entrefaites, nous brûlames, sans rien savoir de l'aventure, les villages des Daghestanis rebelles, qui nous avaient coupé toutes les communications avec les environs. Une nuit, nous fûmes éveillés par le bruit du tambour qui battait une marche dans le village de Moustalim-aoul. Nous sortîmes à la hâte. Le général avait reçu de Bournaïa, dans le canon d'un fusil, un billet qui l'instruisait de la position désespérée de la place. Nous courûmes au secours de nos compagnons, en descendant la montagne, le long des rochers, faisant disparaître les abattis

d'arbres de l'ennemi : le bagage seul retarda notre marche. Alors le général, voyant qu'il ne pouvait, avec son détachement, atteindre Tarkou avant la nuit, résolut, au risque d'être tourné, d'aller secourir la forteresse avec deux pelotons d'infanterie et trois de cavalerie musulmane sur les ailes, afin que son apparition inattendue relevât le courage de la garnison et forçât l'ennemi à s'éloigner des remparts ; car, suivant les avis les plus récens, il se préparait à donner, le lendemain matin, l'assaut à Bournaïa.

Le jour ne faisait que de poindre : nous descendîmes la montagne au pas de course; nous nous ouvrîmes une route à travers les jardins, et nous commençâmes à canonner vivement les maisons occupées par l'ennemi. On nous répondit de la place par des cris de joie et des coups de fusil. Au même instant les rebelles se précipitèrent du haut des rocs escarpés et nous accablèrent d'une grêle de balles. Le général, sans se laisser induire en erreur, nous commanda de marcher en avant et s'avança avec nous sur le chemin. Du point où les routes se croisaient, nous jetâmes encore deux grenades dans la ville; puis, prenant à droite, nous parvînmes heureusement au lieu de la réunion sur le bord de la mer, entourés par l'ennemi, qui était surpris de tant d'audace. Le détachement arriva pendant la nuit, accueilli par une canonnade venant de l'abattis de l'ennemi.

Il est bon de remarquer que Tarkou occupe en longueur un verst et demi et en largeur un demi-verst sur l'escarpement d'une pente rocailleuse qui se prolonge depuis Bournaïa jusqu'à la mer. On ne peut y arriver qu'en traversant des jardins séparés par des fossés et des haies, et garnis de gabions faits de roseaux ou de broussailles. De plus, on avait pratiqué des meurtrières dans les murs de quelques maisons, et barré les rues avec des barricades. C'était cette ville, défendue par une troupe bien supérieure en nombre à notre détachement et se battant en désespérée, que notre général entreprit d'emporter d'assaut, parce que le salut de la forteresse en dépendait. Au point du jour, après

avoir laissé deux compagnies à la garde du bagage, nous marchâmes à l'ennemi.

Il nous reçut avec une canonnade meurtrière. Le premier peloton des tirailleurs chassa l'ennemi de l'enceinte dans l'intérieur de la ville, le poursuivit de barricade en barricade, pénétra dans les maisons et commença à les prendre d'assaut l'une après l'autre. La compagnie destinée à débloquer la forteresse à droite se fraya un chemin avec la baïonnette sur le sommet de la montagne et repoussa l'ennemi dans le village de Kiakhoulaï-Torkali. La garnison du fort vint au devant de ses libérateurs, les embrassa les larmes aux yeux, et courut se désaltérer aux fontaines. L'arrivée de cette compagnie avait été si soudaine, que les Koumuks n'eurent pas le temps d'ôter du feu le pillav qui y cuisait. Après que le commandant de la compagnie eut distribué les tirailleurs pour purger d'ennemis les maisons voisines, il ordonna à ses soldats d'emporter le repas de ceux-ci, pendant qu'en même temps il couvrait le chemin du puits; et après qu'on eut puisé une provision d'eau suffisante pour la forteresse, il redescendit dans la vallée pour aller à la rencontre des compagnies qui montaient.

Sur ces entrefaites, le combat continuait chaudement. Plus de dix fois les Koumuks et les Tchetchentses nous attaquèrent avec un acharnement que l'on ne peut attendre que de gens qui ont fait le vœu de mourir. L'intrépidité était égale des deux côtés. Sans reculer d'un pas, nos ennemis, garnis de leurs cuirasses, succombèrent sous les coups de nos baïonnettes : nos soldats se précipitèrent par groupes de sept à dix dans les abattis défendus par vingt à trente ennemis qu'ils hachèrent.

Mais c'était au centre que l'on se battait avec le plus de fureur. L'artillerie dirigée contre les murs des maisons abattait les meurtrières de l'ennemi, et aussitôt des fusils mis à découvert et bien ajustés répandaient la mort dans nos rangs. Le lieutenant colonel de Dusterloh II, commandant du régiment de Koura, envoyé par le général à l'aile

tagnes. Le village fut nettoyé et l'affaire finie. Il n'y eut plus que la ligne extrême des tirailleurs qui échangea des coups de fusil avec l'ennemi caché dans les buissons. Il était midi; le général, au retour du combat, invita les officiers à dîner. Du haut de la hauteur au pied de laquelle le village est situé, nous jouissions d'un coup d'œil magnifique : les mouvemens des troupes, les armes éparpillées, et, dans le lointain, l'ennemi qui s'enfuyait, poursuivi par nos cosaques du Don et la cavalerie musulmane, animaient le tableau. Des verres de vin de Champagne furent vidés en l'honneur de notre monarque : au même moment, l'ennemi sortit des ravins et des buissons qui l'avaient couvert jusqu'alors, et se dirigea vers le monts; alors le général ordonna que, pour la salve de salut, on leur lançât quelques grenades. Cette scène est propre à faire oublier bien des peines et des fatigues.

A. M.

Notice sur la secte Thsîng tchhâ *ou* du Thé pur.

Il s'est formé en Chine, dans le siècle dernier, une secte religieuse, sur laquelle nous n'avons d'autres renseignemens que ceux qui sont consignés dans des actes officiels du gouvernement chinois, dont la traduction a été insérée dans le Journal anglais de Malacca, l'*Indo-chinese Gleaner* (1). L'existence de cette secte a été, de même que toutes les dissidences religieuses, considérée comme rebellion et poursuivie par les peines les plus sévères. Le directeur et les dignitaires de la secte, ont été arrêtés, punis de mort ou de bannissement; et il ne paraît pas que, depuis 1816, elle ait fait des progrès dans le peuple. Elle semble avoir dirigé ses efforts plutôt à se constituer en congrégation et en famille privilégiée, qu'à répandre un dogme d'égalité reli-

(1) Mai 1817. (Traduit de la *Gazette de Péking*).

gieuse conforme à l'esprit du bouddhisme, dont la *Thsîng tchhâ mên* n'est qu'une des nombreuses hérésies. En effet, les membres influens de cette association religieuse appartiennent tous à la famille ou tribu *Wang*, pour laquelle ils prétendent une grande prédestination religieuse. Voici ce que le gouverneur militaire de la ville de *Ching*, *Thsing tchang*, de la famille impériale, nous apprend des cérémonies de cette association, dans son rapport reproduit dans un rescrit de l'empereur daté du vingt-septième jour de la cinquième lune de la 21e année *Kia king* (juin 1816).

« La secte est connue sous le titre de *Thsîng tchhâ mên kiáo* 清茶門教 c'est-à-dire, la *Secte du Thé* » *pur :* elle doit ce titre à la nature de ses offrandes. Le chef des » sectaires est *Wang youny tai*, autrement nommé *Wang* » *san kou*, descendant de *Wang tao sang*, né dans le village » *Chi fo kou*, district de *Lan*, province de *Tchi li* (il s'est » retiré depuis au village *'An kia lou* du district de *Lou* » *Loung*). Ses ancêtres ont enseigné les dogmes de la » secte *Thsîng tchhâ mên*. Le premier et le quinzième jour » de chaque lune, ces sectaires brûlent de l'encens, font » des offrandes de thé choisi et mondé, se prosternent et » adorent le ciel, la terre, le soleil, la lune, le feu, l'eau et » leurs parens défunts. Ils adorent encore *Fo* et le fondateur de leur propre secte. Dans la réception de leurs » affiliés, ils font usage de baguettes de bambou (*tchou* » *hoeï*) dont ils touchent aux yeux, aux oreilles, à la bouche » et au nez les personnes qui adoptent leurs principes, » en leur recommandant d'observer les trois retours (*to* » *observe the three revertings*) (1) et les cinq préceptes. » Ils ne se font pas scrupule d'affirmer que le premier

---

(1) Le texte chinois porte évidemment 三歸依 : le traducteur anglais commet une erreur en expliquant *Sân koûeï î*,

» auteur de la famille *Wang* réside dans le ciel. Suivant » eux, le monde est successivement gouverné par trois » *Fo* : le règne de *Yin tang fo*, autrement appelé *A mi to* » *fo*, est passé; *Che kia fo* règne présentement, et le règne » de *Mi le fo* est à venir. Ces sectaires prétendent que » *Mi le fo* (1) descendra et prendra naissance dans leur » famille : tous ceux qui entrent dans leur congrégation, » seront transportés, après leur mort, dans les régions de » l'*occident*, au palais des *immortels Siân* (2), où ils seront » préservés des dangers de la *guerre*, de l'*eau* et du *feu*. » Ces sectaires donnent à ceux qui adoptent leurs opinions » religieuses, le titre honorifique de *Yé* (3). C'est avec toutes

---

par *three conditions to be observed by those who join the sect.* J'avais d'abord pensé que ces mots pouvaient signifier, les trois soumissions aux *San pao;* mais M. Abel-Rémusat a démontré que cette expression devait se rapporter à la triade bouddhique elle-même, et se traduire, *les trois êtres auxquels toutes choses retournent.* E. J.

(1) 佛勒彌 *Fo the compassionate. Mi le* est la transcription très-incomplète du mot *Fan* मैत्रेय *maîtreya*, et probablement la contraction de la transcription primitive *Mi te le.* La traduction que les Chinois donnent de ce mot sanskrit (*sse chi, de la race compatissante*) est si littérale, qu'elle est presque inexacte. *Sse* répond au mot मित्र *mitra* (ami, favorable); *Chi* 氏 (famille) doit être considéré comme le représentant de l'affixe sanskrit de descendance et de parenté, comme le complément de la traduction. E. J.

(2) Il s'agit évidemment ici des *Chîn siân* 仙神 ou *Saints pénitens.* E. J.

(3) 爺 *Pere*, qui entre dans plusieurs formules de civilité? E. J.

» ces paroles, continue le rapport, qu'ils séduisent le
» pauvre peuple, l'engagent à se faire admettre dans la
» secte et lui escroquent son argent. *Wang young tai* avait
» deux frères, aujourd'hui décédés, qui dirigèrent d'abord
» la secte dans le *Hou pe* et dans le *Chen si*. C'est la sixième
» lune de la quinzième année *Kia king* que *Wang young*
» *tai*, gêné dans ses moyens de subsistance, vint à *Han keu*
» dans la province de *Hou pe*, où il séjourna quelque temps,
» endoctrinant le peuple, faisant des prosélytes et de l'argent.
» Les dépositions ont appris que ces nouveaux initiés
» l'honoraient comme leur directeur et recevaient les doc-
» trines de ses ancêtres : ils lui payaient chacun une taxe
» variable de dix à plus de dix mille *wan*, monnaie cou-
» rante (1). »

La suite du rapport contient les détails de la fuite et de l'arrestation de *Wang young tai*, de l'instruction dirigée contre lui, des interrogatoires, des enquêtes ordonnées dans la province, et le résumé des charges.

Ce rapport est suivi de l'édit impérial de condamnation :
« Que *Wang young tai* soit exécuté et son corps mis en
» pièces. Que *Wang tchu eul*, *Wang king tsiang* et *Wang*
» *tso pi* soient traités conformément aux lois sur les *adjonc-*
» *tions pénales* (2). Recevez et publiez cet édit. Respectez
» notre décision. »

Dans le rapport suivant, *Thsing tchang* instruit l'empereur que sa volonté a été exécutée. *Wang young tai* a été mis en pièces et sa tête publiquement exposée sur un pal, pour servir d'avertissement au peuple : son neveu *Wang tchu eul* a été livré aux musulmans comme leur esclave; ses deux parens *Wang king tsiang* et *Wang tso pi* ont été

---

(1) *Wan*, petite monnaie de cuivre, dont 800 valent un dollar espagnol.

(2) *Involved by the crimes of others in consequence of being related to them.*

remis au gouverneur général de *Tchi li*, qui fixera le lieu de leur exil. Les autres membres de cette famille sont déclarés esclaves du gouvernement et les biens de tous les condamnés sont confisqués. E. J.

Twenty four plates illustrative of hindoo and european manners in Bengal, drawn by Colin, *from sketches by Mrs* Belnos. — London, Smith and Elder. — Paris, chez Colin, rue d'Enfer, nº 33.

Depuis que les Anglais possèdent l'Inde, ils ont fait paraître un nombre assez considérable d'ouvrages représentant les costumes, les mœurs et les formes physiques des peuples indigènes. Tout le monde connaît les ouvrages de Solwyns, de Forbes, de Grindlay et d'autres, qui ont reproduit, avec plus ou moins d'exactitude, mais toujours avec élégance, diverses scènes de la vie des Hindous. Mais les usages d'un peuple dont la civilisation diffère si complètement de la nôtre, ne peuvent être facilement épuisés et offrent toujours de nouveaux sujets à la curiosité européenne. Jusqu'à présent, c'étaient des étrangers établis dans l'Inde qui nous offraient le tableau de ce qui les frappait le plus ; aujourd'hui c'est une Indienne qui a choisi, parmi les scènes au milieu desquelles elle a vécu, celles qui lui paraissaient le mieux caractériser les usages de son pays. Elle a apporté en Europe un nombre considérable d'esquisses, et s'est associé pour leur publication un peintre français très-distingué, M. Colin, dont le crayon élégant a reproduit avec une grande fidélité les dessins de Mme Belnos. L'ouvrage se compose de six livraisons, qui contiennent chacune quatre lithographies *in-fol.*, avec un texte explicatif en français et en anglais. La plupart des sujets sont bien choisis, et un assez grand nombre de scènes comprises dans ce recueil sont tout-à-fait nouvelles : nous

appellerons sur-tout l'attention du lecteur sur quelques-unes des planches; et nous ne saurions mieux faire, pour leur donner une idée de cet ouvrage, qu'en insérant la liste des dessins qu'il contient, et en y ajoutant quelques extraits des notices que Mme Belnos y a jointes et qui se recommandent par des détails peu connus sur les coutumes domestiques du peuple au Bengale.

Pl. 1. *Un Hindou revenant du Kali-ghaut, et deux courtisanes.*

Pl. 2. *Femme hindou apportant le dîner de son mari.*

« Une femme hindou ne s'assied jamais pour dîner avec son mari, ni ne mange en sa présence; après l'avoir servi, elle lui apporte son houkah, qu'elle a préparé d'avance, lui donne de l'eau pour se laver la bouche et les mains, et se retire pour manger, avec ses plus jeunes enfans, les restes du repas de son mari. Un Hindou mange de la main droite, jamais de la gauche; il ne se sert jamais de couteau, de cuiller ni de fourchette, et boit dans une coupe de cuivre: ses lèvres n'en touchent jamais le bord, mais il laisse tomber l'eau dans sa bouche, ou la prend dans le creux de sa main; son breuvage, pour son dîner, n'est que de l'eau du Gange. »

Pl. 3. *Femme hindou exposant son enfant mort au bord du Gange.*

« Les Hindous des castes élevées brûlent leurs morts; les pauvres, qui ne peuvent faire la dépense d'un bûcher, se contentent de jeter le corps dans le Gange, après avoir rempli la cérémonie de brûler la bouche avec un bouchon de paille. Lorsqu'une pauvre Hindou a perdu son enfant, elle le prend elle-même dans ses bras, le porte au bord de la rivière, l'étend sur le sable ou sur un morceau de natte neuve; après avoir pleuré sur le cadavre, elle se recule et s'assied en attendant la marée qui doit l'emporter, afin d'empêcher, jusqu'à ce moment, l'approche des oiseaux de

proie et des chiens parias. Pendant cet intervalle, elle remplit l'air de ses lamentations, que l'on entend quelquefois à une grande distance, et s'exprime à-peu-près en ces termes : « O mon enfant! qui est-ce qui t'a emporté, ô mon » enfant? je t'ai nourri et élevé, maintenant où es-tu allé? » O mon enfant! tu jouais autour de moi comme une toupie » d'or; ô mon enfant! je n'ai jamais vu ton semblable; que » le feu dévore les yeux des hommes! O mon enfant! tu » disais toujours: ma mère! ma mère! laisse-moi m'asseoir » sur tes genoux. Jamais, depuis que mon enfant était né, » son père ne restait à la maison; il était toujours à la porte » sur ses bras pour que les hommes l'admirassent. Que le » malheur tombe sur leurs yeux! O ma vie! dis encore une » fois, ma mère! Mes bras et mes genoux sont vides; qui » est-ce qui les remplira? » Après qu'elle s'est ainsi lamentée pendant quelque temps, arrive habituellement une voisine qui, lui mettant ses vêtemens sur la bouche, l'empêche de continuer à crier, et la console. Mais loin de cesser ses lamentations, la mère recommence avec plus de violence, frappant sa tête contre la terre, s'arrachant les cheveux et se roulant par terre, jusqu'à ce qu'enfin ses voisins arrivent et l'emportent par force chez elle. »

Pl. 4. *Un Hindou mourant au bord du Gange.*

Pl. 5. *L'offrande au Gange.*

Pl. 6 et 7. *La fête du Churruk Poojah.*

Pl. 8. *Ablution d'une jeune Hindou de distinction au bord du Gange.*

Pl. 9. *Femme hindou exposant son enfant, qu'elle suppose être sous l'influence d'un esprit malin.*

« Cette coutume inhumaine a lieu principalement dans les districts septentrionaux du Bengale. Si un enfant refuse le sein de sa mère et paraît s'affaiblir, on le croit soumis à l'influence d'un esprit malin contre le pouvoir duquel les remèdes humains seraient impuissans, et l'on prend commu-

nément le parti de l'abandonner à ce mauvais génie. Pour cela on place le petit malheureux dans un panier, qu'on suspend aux branches de quelque arbre où l'on croit que l'esprit demeure; là, il est dévoré par les fourmis, déchiré par les oiseaux de proie ou consumé par la faim; s'il résiste à toutes ces causes de destruction, la mère le rapporte chez elle le troisième jour et le soigne de nouveau. »

Pl. 10. *Le Gourou du village.*

Pl. 11. *La fête du Hoully.*

Pl. 12. *Les commères de village.*

« Il n'y a peut-être pas de pays où l'empire des caquets soit aussi grand que dans les villages de l'Inde. La troupe affairée des commères représentées ici, est composée de femmes musulmanes et soudras. C'est ordinairement dans la saison froide, lorsque la matinée est belle, que les commères se réunissent devant la porte d'une cabane pour se réchauffer au soleil; elles y apportent leur ouvrage, et occupent en même temps leurs mains et leurs langues. Souvent les caquets sont instamment rapportés à la femme qui en a été l'objet; elle sort furieuse de sa cabane, et donne cours à un torrent d'injures, faisant craquer ses doigts, proférant les plus horribles imprécations envers sa calomniatrice; celle-ci les renvoie sur la tête de sa voisine. Pendant quelque temps on les voit parler toutes deux à-la-fois, avec une rapidité incroyable, et en poussant des cris comme le hurlement du chacal. La fatigue enfin les oblige à s'arrêter, et leur colère ne peut plus se manifester que par des regards furibonds: alors elles s'asseyent à une petite distance l'une de l'autre; et ne voulant pas céder la place, la première qui a repris ses forces, s'adresse aux spectateurs, et, dans un récit animé par toute sorte de gestes, leur raconte la vie de son antagoniste. Celle-ci, pendant quelque temps, s'efforce de rester calme et affecte de sourire; puis tout-à-coup, battant des mains et balançant la tête, elle improvise un chant, dans lequel elle

peint sous les couleurs les plus affreuses, et dans les termes les plus orduriers, non-seulement la vie de son ennemie, mais celle de tous ses ancêtres. Bientôt les deux chantent à-la-fois; puis les mots, les gestes et le chant ne suffisant plus à leur fureur, elles se saisissent par les cheveux, s'égratignent, se mordent, jusqu'à ce que les maris ou les parens viennent les séparer. »

Pl. 13. *Marchand de toiles et de soieries.*

Pl. 14. *Intérieur d'une hutte indienne.*

« Les maisons de la classe moyenne sont bâties en forme de cour et contiennent deux ou trois appartemens; une des pièces est destinée à un usage singulier et qui mérite d'être noté. Quand un des membres de la famille est fâché, il va se renfermer dans cette chambre, appelée la chambre de la colère: le chef de la famille va le trouver, tâche de lui persuader d'en sortir et s'informe de ce qu'il desire; si c'est une femme, on tâche de la calmer en promettant de lui donner ce qui pourrait lui faire plaisir; on lui offre un beau vêtement ou quelque bijou précieux qu'elle aura pu voir à sa voisine, ou un palanquin, &c. Le chef lui accorde sa demande, et alors elle quitte la chambre de la colère. »

Pl. 15. *Baïées ou jeunes danseurs.*

Pl. 16. *Trois baïadères de la province d'Hindoustan.*

Pl. 17 et 18. *Un mariage* (*Nautch*).

Pl. 19. *Le corps d'une Indienne flottant sur le Gange.*

Pl. 20. *Un Bunderwallah* (*bateleur qui montre des singes et des boucs savans*).

Pl. 21. *Pykars ou colporteurs.*

Pl. 22. *Mendiant musulman.*

Pl. 23. *Employé anglais allant à ses affaires.*

Pl. 24. *Parias écorchant un bœuf mort.*

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Extraits d'une lettre de M. le baron G. DE HUMBOLDT *à M.* E. JACQUET *sur les alphabets de la Polynésie asiatique.*

AVERTISSEMENT.

M. G. de Humboldt s'est, depuis de longues années, dévoué à de constantes et généreuses études, qui doivent nous faire espérer la publication prochaine d'un grand travail sur la philologie comparée : aucun savant ne réunit à un degré plus éminent la richesse de matériaux, l'étendue d'érudition, la force de critique et la supériorité d'esprit qui peuvent seules donner à des recherches de cette nature la continuité et la direction qui les font parvenir à des résultats philosophiques d'une utilité générale. La philologie, cette admirable science qui commence à chaque mot d'une langue et finit dans l'intuition de l'esprit, doit déjà beaucoup à l'illustre académicien : ses recherches n'ont négligé aucun dialecte, sa critique s'est prise à toutes les difficultés, toutes les questions ont subi son examen; il suffit d'appeler son attention sur quelque partie de la philologie, pour espérer sur ce sujet de plus grands développemens, de plus savantes observations, et toujours une discussion ingénieuse et un progrès de la science. C'est cette érudition toujours présente et toujours égale que l'on a sur-tout admirée dans la *Lettre sur la nature des formes grammaticales*, adressée à un célèbre professeur. Dans une correspon-

dance qui a pris, sous l'influence d'un esprit rapide, l'étendue d'une dissertation, M. G. de Humboldt a déposé les résultats les plus généraux qu'il ait obtenus de ses études sur la constitution des langues; c'est aussi dans une lettre qu'il a déterminé les considérations qui doivent diriger dans la recherche des affinités philologiques; il a encore choisi cette forme pour faire connaître son opinion sur la nature et l'origine des alphabets de la Polynésie asiatique.

M. G. de Humboldt, que ses recherches ont conduit à considérer la tendance vers l'unité comme la méthode d'ethnographie le plus éminemment philosophique, ne pouvait négliger d'examiner quels secours présentait la philologie comparée, pour traiter l'immense question de l'existence de rapports entre l'ancien et le nouveau monde : il a compris que la Polynésie était la seule transition possible entre les deux continens, et cette idée l'a aussitôt appelé à l'étude de toutes les langues polynésiennes. Les secours ne pouvaient manquer au savant philologue : des faits nombreux ont été apportés à sa critique, et la Société asiatique de la Grande-Bretagne s'est empressée de mettre à sa disposition tous les documens que lui fournissent des rapports presque officiels avec les stations maritimes anglaises dans les différentes parties de la Polynésie. Nous pouvons enfin espérer de connaître quelles sont la nature et l'origine de ces nombreux dialectes qui couvrent les mers du Sud, et dont les limites sont si vagues, les voyages si inexplicables. De tous ces dialectes, ceux qui avaient subi l'influence d'une civilisation indienne et qui avaient été depuis long-temps fixés par l'écriture, promettaient des résultats plus importans et méritaient de devenir l'objet d'études plus suivies et pour ainsi dire plus classiques. Les dialectes des Philippines, dernière terre que paraisse avoir touchée la civilisation continentale, appelaient sur-tout des recherches spéciales. C'était aussi pour ces recherches que M. G. de Humboldt était le mieux préparé. La collection qu'il a rassemblée des traités grammaticaux et lexicographiques publiés

à Manille ou à Mexico par les missionnaires espagnols, est une des plus riches et des plus précieuses qui existent, et elle va acquérir, par les travaux du savant philologue, une valeur réelle bien supérieure à son mérite bibliographique.

Riche de tous ces moyens d'étude, M. G. de Humboldt a bien voulu croire que quelques *Observations sur les alphabets des Philippines*, récemment publiées dans le *Nouveau Journal asiatique*, n'étaient pas indignes de son attention; et de cette politesse toute gratuite, il a pris sujet de communiquer à l'auteur de ce fragment des extraits de sa précieuse collection et le développement des idées que lui a présentées l'analyse d'un grand nombre d'ouvrages encore inconnus ou inexplorés. La lettre par laquelle il me fait une si généreuse communication de ses richesses littéraires, introduit de nouvelles autorités, de nouveaux moyens de critique dans les questions précédemment traitées, les rappelle à de nouveaux principes, et les conduit à de nouvelles solutions; elle touche en passant à d'autres questions non moins importantes et qui n'ont pas encore été examinées; de ces analyses partielles elle s'élève enfin à des considérations du plus haut intérêt sur la constitution primitive de tous les alphabets analogues au système graphique que le dévanagari présente dans son état le plus parfait.

M. G. de Humboldt m'a permis de publier cette lettre dans le *Nouveau Journal asiatique*, qui avait déja accueilli la notice à laquelle elle se rapporte, et il a joint à cette invitation un précieux témoignage de sa bienveillance, en m'engageant à accompagner son mémoire des observations auxquelles il me paraîtrait pouvoir donner lieu. J'ai pensé que je ne pouvais mieux lui exprimer ma gratitude qu'en usant de tout le droit qu'il m'accordait, et j'ai la confiance qu'il appréciera cet hommage rendu à la libéralité de ses opinions littéraires.

On remarquera l'heureuse précision et l'élégance toujours soutenue du style dans une discussion qui semble à peine pouvoir les comporter; mais ces qualités n'étonneront

aucune des personnes qui savent jusqu'à quel point M. G. de Humboldt réussit à soumettre la langue française à la direction de ses idées. J'espère qu'il voudra bien excuser l'infidélité que j'ai commise, dans cette publication, en supprimant quelques expressions beaucoup trop obligeantes pour l'éditeur de sa lettre.

E. J.

. . . .

Je commence, Monsieur, par vous envoyer une copie exacte des paragraphes où les PP. Gaspar de S. Augustin et Domingo Ezguerra, dans leurs grammaires *tagala* et *bisaya*, parlent des alphabets de ces langues. Vous verrez par-là que vous avez eu parfaitement raison de supposer que ces deux dialectes et l'*ylog* se servent du même alphabet; car quoique l'alphabet *bisay* offre quelques variétés plus considérables que les deux autres, l'identité n'en est pas moins évidente. Vous trouverez aussi, Monsieur, dans les deux alphabets que j'ai l'honneur de vous transmettre, le *v de corazon* de Totanes et toutes les dix-sept lettres dont se compose l'alphabet des Philippines (1).

Vous attribuez l'expression de *baybayin* aux grammairiens espagnols, et cela m'a paru très-probable. Je vois cependant par le dictionnaire du P. Domingo de los Santos, que ces grammairiens ne reconnaissent pas ce mot pour le leur; il paraît appartenir aux indigènes, et l'étymologie qu'on en donne est assez curieuse. *Baybáyin* est un substantif formé du verbe *baybay*

(1) Voyez ces extraits à la suite de la lettre.

(épeler, nommer une lettre après l'autre). Le méme verbe signifie aussi, marcher sur la côte de la mer et naviguer près de la côte sans vouloir s'exposer aux dangers de la haute mer; c'est de cette métaphore que de los Santos dérive le mot, dans le sens d'épeler. J'ose aussi croire que la lettre *b* serait plutôt nommée *ba* que *bay*. De los Santos dit expressément que les indigènes nomment les consonnes ainsi : *baba, caca, dara, gaga, &c.*

Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur, sur l'alphabet des Bugis. Les consonnes sont à-peu-près les mêmes que dans l'alphabet tagala ; mais la manière d'écrire les voyelles en diffère beaucoup, non pas pour la forme seulement, mais pour le principe même de la méthode. C'est précisément ce point principal dont il est impossible de se former une idée juste d'après Raffles. L'alphabet bugis manque de signes pour les voyelles initiales, à l'exception de l'*a* : mais le fait est que cet *a*, outre sa fonction de voyelle, est en même temps un *fulcrum* pour toutes les autres voyelles, un signe qui, de même que toute autre consonne, leur sert pour ainsi dire de corps. Vous aurez peut-être déja observé, Monsieur, en consultant la grammaire de Low, que la même chose a lieu dans le *thaï*. Dans la dernière série des consonnes thaï, se trouve un *ă* dont Low donne l'explication suivante : *ă, which is rather a vowel than a consonant, and is placed frequently in a word, as a sort of pivot, on which the vowel points are arranged. It forms, as it were, the body of each of*

the simple vowels. C'est ainsi qu'on place en javanais un *h* devant chaque voyelle initiale, mais sans le prononcer; et c'est encore ainsi que les mots malais commençant par *ī* et *ū* sont précédés tantôt d'un [illegible], tantôt d'un [illegible].

M. Thomsen, missionnaire danois, a commencé à imprimer à Sincapore, en types fort élégans, un vocabulaire anglais-bugis, où l'écriture indigène est placée à côté de la transcription anglaise, par exemple: *Earth, Tana* [illegible]. Le manque de fonds nécessaires a fait abandonner l'entreprise; mais je tiens de l'obligeance de M. Neumann la première feuille de ce vocabulaire, qu'il a rapportée de son intéressant voyage à Canton: l'analyse de deux cents mots, qu'elle renferme, m'a fourni ce que je viens de dire sur l'emploi de l'*a* bugis: *noouvae* (*low water*) y est écrit [illegible]; *makounraï* (femme), [illegible]. Vous voyez par ces exemples, Monsieur, que la difficulté que ces alphabets (qui considèrent les voyelles médiales comme de simples appendices de consonnes) éprouvent d'écrire deux voyelles de suite, est levée par le moyen de cet *a*. Le dévanagari, qui, parce que la langue sanscrite ne permet jamais à deux voyelles de se suivre immédiatement dans le même mot, a destiné les voyelles indépendantes à être exclusivement employées au commencement des mots, s'est mis par-là dans l'impossibilité d'écrire le mot bugis *ouwae* (eau). Je trouve dans un seul mot le redoublement d'une voyelle médiale, *lelena* [illegible]:

ce n'est là qu'une abréviation; on répète la voyelle, on néglige d'en faire autant pour la consonne, et le lecteur ne peut pas être induit en erreur; comme une consonne ne peut être accompagnée que d'une seule voyelle, il reconnaît de suite qu'il faut en reproduire le son.

Ce qui m'a frappé dans ce vocabulaire, c'est de trouver transcrit en anglais par *o*, le signe que Raffles rend par *eng*. Cet *o*, que je nommerai nasal, diffère à la vérité, dans l'impression anglaise, de l'autre qui répond à l'*o* bugis placé à la droite de la consonne, en ce que ce dernier est plus grêle et que l'autre est plus arrondi; mais cette différence typographique, très-peu sensible en elle-même, ne nous apprend rien sur la différence du son ou de l'emploi des deux signes bugis. Je crois m'être assuré que l'*o* noté au dessus de la consonne ([illegible]) a en effet un son nasal, tandis que le signe placé à la droite de la consonne ([illegible]) ne s'emploie que là où le son de l'*o* est pur et clair. C'est le mot *sopoulo*, dix, qui m'a mis sur la voie de cette distinction; il s'écrit [illegible]; il renferme donc les deux *o* (1). Or, *sopoulo* est le *sam-póuo* tagala (Totanes, n.° 350), et l'*a* nasal bugis répond ainsi exactement au son nasal du mot tagala. L'*a* nasal est souvent suivi, dans la prononciation, du son nasal *ñg*; mais ce son n'en forme pas une partie nécessaire. Il se détache dans la prononciation, et l'*o*

---

(1) La forme du *p* se rapproche, comme vous voyez, de celle du troisième alphabet de Raffles ([illegible]).

reste nasal dans l'écriture : *oulong*, lune, [Bugis script]; *oulo tepou*, pleine lune, [Bugis script]. L'*o* nasal se trouve aussi dans des mots qui ne se terminent pas par le son *ñg*; *oloe*, air, [Bugis script] : il est même suivi de consonnes autres que *ñg*; *alok* bois [Bugis script]; tandis que cette consonne nasale peut être précédée par un *o* pur, *tandjoñg* [Bugis script]. Il résulte de tout cela que l'*o* nasal est un *anouswara*, qui peut encore être renforcé par la consonne nasale.

L'uniformité avec laquelle les différens alphabets dont j'ai parlé placent l'*e* et l'*i* à la gauche de sa consonne et en sens contraire de la direction de l'écriture, est très-singulière : l'alphabet javanais assigne la même place à l'*e*.

Les quatre lettres composées [Bugis script] *ñgka*, [Bugis script] *mpa*, [Bugis script] *nra*, [Bugis script] *ñtcha*, manquent dans mon vocabulaire; et ce qui est plus singulier encore, c'est qu'au cas échéant, la première des deux consonnes réunies n'est pas exprimée dans l'écriture bugis : elle n'est donc point regardée, ainsi qu'on devait le croire d'après Raffles, comme initiale, mais comme terminant la syllabe précédente ; exemple : *lempok* (inondation) [Bugis script]; *onromalina* (endroit retiré) [Bugis script]. Je ne trouve pas d'exemple des syllabes *ñgka* et *ñtcha*.

Vous supposez, Monsieur, que le *r* initial est remplacé dans la langue tagala par l'*y*; vous m'excuserez si je ne puis partager cette opinion. Les deux lettres

y et *r*, il est vrai, se permutent souvent dans ces dialectes; le pronom tagala *siya*, il, est indubitablement le *sira* javanais ou plutôt káwi : mais le *r* initial est remplacé par le *d*; on dit *ratou* et *datou*, roi, *kadatoan* et *karaton*, palais. Les indigènes des Philippines confondent sans cesse le *d* et le *r*; mais de los Santos donne pour règle que le *d* doit être placé au commencement et le *r* dans le milieu des mots. Cette règle paraît constante pour le tagala; mais elle est aussi observée dans d'autres dialectes : le *danau* (mer) malais est le *ranou* (eau) de Madagascar et le *dano* ou *lano* de l'île de Magindanaõ. L'*y* entre aussi dans ces permutations, mais moins régulièrement, et dans la langue tagala, autant que je sache, jamais comme initiale. Un des exemples les plus frappans est le suivant. Ouir : *dingig* en tagala, *ringue* Madagascar, *rongo* Nouvelle-Zélande, *rao* Tahiti, *'ongo* tonga; Oreille : *tayinga* tagala, *telinga* malais, *talinhe*, *tadigny*, Madagascar, *taringa* Nouvelle-Zélande, *taria* Tahiti.

Vous avez expliqué d'une manière fort ingénieuse, Monsieur, comment on a pu se méprendre sur la direction des signes de l'écriture tagala, et vous avez réfuté en même temps l'opinion de quelques missionnaires espagnols sur l'origine de cet alphabet. Cette opinion est certainement erronée : je ne voudrais cependant pas nier toute influence de l'écriture arabe sur les alphabets de l'archipel indien. Vous observerez, Monsieur, que, dans le § II, page 152, dont je joins la copie à cette lettre, le P. Gaspar de S.

Augustin écrit les mots *gaby* et *gabe* en caractères tagalas, de droite à gauche. Ce n'est là peut-être qu'une méprise du P. Gaspar. Mais ne pourrait-on pas supposer aussi que les indigènes, ou pour flatter leurs nouveaux maîtres, ou pour leur faciliter la lecture de leur écriture, l'ont en certaines occasions assimilée en ce point à l'arabe? Je soumettrai même à votre décision, Monsieur, une autre conjecture plus hasardée, mais plus importante. Vous témoignez avec raison votre étonnement de ce que l'alphabet bugis n'ait adopté que la première des voyelles initiales de l'alphabet tagala, et de ce que ces deux alphabets, d'ailleurs si conformes, diffèrent l'un de l'autre dans un point aussi essentiel. J'avoue ingénument que cette différence ne me paraît pas avoir dû toujours exister. Il est très-naturel de supposer que les Bugis ont eu, de même que les Tagalas, les trois voyelles initiales; mais que, voyant l'écriture malaie faire souvent servir l'*a* de signe introductif de voyelle initiale (*Grammaire* de Marsden, page 19), ils ont inventé une méthode analogue et ont laissé tomber en désuétude leurs deux autres voyelles initiales. Je conviens que le cas n'est pas tout-à-fait le même, puisque le و et le ي arabes font en même temps les fonctions de voyelles et de consonnes, et que leur qualité de voyelles longues entre aussi en considération; mais ces nuances ont pu être négligées. Il est très-remarquable encore que des trois alphabets sumatrans, le *batta* ait les trois voyelles initiales, tandis que le *redjang* et le *lampoung* ont l'*a* seulement. Cette diversité est explicable dans

mon hypothèse, puisque le hasard a pu faire que l'écriture arabe ait exercé une plus grande influence sur différens points de l'archipel. Mais hors de cette hypothèse, elle reste inconcevable dans les alphabets dont le principe est évidemment le même. Marsden ne dit pas, au reste, de quelle manière les Redjangs et les Lampoungs écrivent l'*i* et l'*a* initiaux; mais j'aime à croire qu'ils usent de la même méthode que les Bugis.

J'ai cru ne devoir pas m'éloigner de la supposition que le signe en question est vraiment un *a*, un signe de voyelle. S'il était permis de révoquer ce fait en doute, contre le témoignage des auteurs, toute difficulté serait levée par-là : le prétendu *a* n'aurait rien de commun avec les voyelles sanscrites et tagalas; il serait le signe d'une aspiration infiniment faible, un *h*, un *v* ou un *y*, et pourrait, comme une consonne, s'unir à toutes les voyelles.

L'erreur dans laquelle seraient tombés les auteurs à qui nous devons ces alphabets, serait facile à expliquer. Comme, dans ces langues, toute consonne, lorsqu'elle est indépendante, se prononce liée à un *a*, ceux qui entendaient proférer un *a* avec une aspiration très-faible, pouvaient regarder ce son comme celui d'une voyelle. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que mon vocabulaire bugis ne fournit aucun signe pour le *h*, et que l'*a* thaï ([illegible]) est rangé parmi les consonnes. Le prétendu *a* bugis ([illegible]) ressemble moins à l'*a* ([illegible]) qu'au *h* ([illegible]) tagala, et l'*a* ([illegible]) redjang n'a aucune ressemblance avec le véritable *a* batta ([illegible]); tandis qu'à la position près, il a la même forme que le

pseudo-*a* lampoung (ꦲ). Mais ce qui me paraît presque décider la question, c'est que les signes de l'*a* (ᨕ) et du *w* (ᨓ) bugis sont absolument les mêmes, à l'exception d'un point ajouté au premier : les lettres *h*, *w*, *y* de ces alphabets peuvent être des consonnes plus prononcées. Si donc, Monsieur, vous ne trouvez pas trop hardi de nommer *h* le signe que Low, Marsden et Raffles, d'après le témoignage des indigènes, nomment *a*, j'abandonne l'hypothèse de l'influence arabe sur ce point, en m'en tenant simplement à la supposition que ces peuplades, d'après leur prononciation, ont admis dans leurs alphabets les signes des voyelles initiales, ou adopté à leur place un signe d'aspiration infiniment faible, qui, sans presque rien ajouter au son des voyelles dans la prononciation, peut néanmoins leur servir de consonne dans l'écriture. La consonne *h* qui précède toute voyelle initiale des mots javanais, est entièrement dans ce cas, et ressemble en cela au *spiritus lenis* que nous ne faisons pas entendre non plus en prononçant les mots grecs.

Je ne puis cependant pas quitter cette question sans faire encore mention de l'alphabet *barman*. Il possède dix voyelles initiales et autant de médiales; et cependant il use de cette même méthode de lier à la première les signes médiaux de tous les autres, en écrivant *aou* pour *ou*. Carey (*Gramm. barm.* page 17, n.° 72) prescrit cette manière d'exprimer les voyelles initiales en les liant à un *a* muet, comme règle générale pour la formation des monosyllabes. Judson, dans la préface de son dictionnaire barman (page 12), s'ex-

prime plus généralement. *The symbol* (la forme médiale) *of any vowel,* dit-il, *may be combined with* a (*initial*) *in which case the compound has the power of the vowel which the symbol representes, thus* ai *is equivalent to* i. Aucun de ces grammairiens ne dit à quel usage sont réservés les signes des autres voyelles initiales. Il faut cependant que l'usage en ait réglé l'emploi. Mais le nombre de mots où on les conserve est si peu considérable, que l'article de l'*a* occupe 42 pages dans le dictionnaire, tandis que ceux des autres neuf voyelles en remplissent huit; encore y a-t-il beaucoup de mots palis dans ces derniers. Lorsqu'on réfléchit sur cette circonstance et qu'on y ajoute cette autre, que la méthode de se servir de l'*a* comme d'une consonne est consacrée particulièrement aux monosyllabes, on est tenté de croire que l'alphabet barman se servait anciennement de la même méthode que l'alphabet des Bugis, celle de combiner les voyelles médiales avec l'*a* initial, et que l'usage des autres voyelles initiales n'a été introduit que postérieurement.

Je ne me souviens pas d'avoir rencontré la particularité dont nous parlons ici, dans aucun des alphabets dérivés du dévanagari et usités dans l'Inde même, à l'exception naturellement des cas où, comme dans la langue hindoustanie, on emploie l'alphabet arabe.

Il y a cependant, dans la langue telinga, un cas où l'*a* lié à une voyelle reste muet et conserve à la voyelle sa prononciation ordinaire; mais c'est pour la convertir de voyelle brève en voyelle longue. Camp-

bell dit, en parlant de ces cas dans sa *Teloogoo Grammar* (page 10, n.° 23) : *In such cases, the symbol of the long vowel* a *is to be considered as lengthening the short vowel* i, *rather than as representing the long vowel* a.

Au reste, je ne cite ces cas que parce qu'ils sont autant d'exemples, que l'*a* est chargé d'une fonction étrangère à son emploi primitif. La solution la plus simple du problème qui nous occupe ici, est sans doute de supposer que les peuples de ces îles, ayant à leur disposition des voyelles médiales et initiales, ont trouvé plus simple de se passer de ces dernières, et d'accoler les premières (lorsqu'elles n'étaient point précédées de consonnes) à l'*a*, qui, inhérent de sa nature aux consonnes, était la seule parmi les voyelles dont il n'existât pas de forme médiale. Le procédé n'en est pas moins étrange, et c'est pour cela que j'ai essayé de trouver une circonstance qui ait pu le faire adopter.

Les Tagalas trouvaient d'ailleurs, dans leur langue même, une raison particulière pour marquer bien fortement leurs trois voyelles, comme initiales de syllabes dans l'intérieur des mots. La langue tagala a deux accens, dont l'un prescrit de détacher entièrement la voyelle de la dernière syllabe d'un mot, de la consonne qui la précède immédiatement (*haciendo que la sylaba postrera no sea herida de la consonante que la profiere, sino que suene independente de ella* (Gramm. du P. Gaspar de S. Augustin, pag. 154, n.° 3). Il faut donc lire *pat-ir*, *big-at*, *dag-y*, *tab-a*, et non pas *pa-tir*, &c. Comme, dans ce cas, la voix

glissé légèrement sur la première syllabe, on a coutume de noter cet accent par les lettres *p. c.* (*penultimâ correptâ*); l'accent opposé, noté *p. p.* (*penultimâ productâ*), appuie sur la penultième et laisse tomber la finale. Il est de la plus grande importance de ne pas confondre ces deux accens; car un grand nombre de mots changent entièrement de signification, selon l'accent qu'on leur donne. C'est donc à cet usage que les Tagalas réservaient spécialement leurs voyelles initiales. Ils les employaient aussi au milieu des mots, là où il importait de renvoyer une consonne à une syllabe précédente et de commencer la suivante par une voyelle. C'est ce qui résulte clairement de l'extrait de grammaire que je joins à cette lettre, et le P. Gaspar observe très-judicieusement que c'était là un grand avantage de l'écriture indigène sur la nôtre.

Soulat et *sourat* sont sans aucun doute des mots arabes; Marsden l'observe expressément de *sourat*; on peut y ajouter le *serrat* des Javanais et le *soratse* de Madagascar. Veuillez encore remarquer la conformité grammaticale de ces quatre langues, qui forment de ces mots, *manaunoulat*, *meniourat*, *nyerrat*, *manorats*, en changeant toutes le *s* en un son nasal. Il m'a été fort agréable d'apprendre qu'il existe dans la langue tagala une expression indigène pour l'idée d'écrire. Je ne connaissais pas le mot *titic*, qui ne se trouve pas dans le dictionnaire de de los Santos. Mais y aurait-il assez d'analogie entre *toulis* et *titic* pour dériver l'un de l'autre? Ce dernier ne serait-il pas plutôt le *titik* malais, qui veut dire *goutte*; mais

aussi *tache* (idée qui n'est pas sans rapport à l'écriture)? Quant à *toulis,* qui est le *tohi* de la langue tonga, j'ai toujours cru le retrouver dans le *toulis* tagala, *pointe, aiguiser :* on trace ordinairement les lettres avec un instrument pointu.

Nous venons de voir que les langues malaies font subir aux mots arabes les changemens de lettres de leurs grammaires; la même chose a lieu pour les mots sanscrits qui passent dans le kawi : *boukti* devient *mamoukti ; sabda,* parole, devient *masabda*, dire, et *sinabda,* ce qui a été dit.

On est naturellement porté à regarder l'alphabet indien comme le prototype de tous les alphabets des îles du Grand Océan. Ces peuplades pouvaient, comme vous le dites, Monsieur, l'adapter chacune à la nature de sa langue et à son orthophonie. Cette opinion a été néanmoins contestée : quelques auteurs regardent comme très-probable que les différens alphabets ont été inventés indépendamment l'un de l'autre chez les différentes nations. Je ne puis partager cette opinion. Je ne nie point la possibilité de l'invention simultanée de plusieurs alphabets; mais ceux dont nous parlons ici sont trop évidemment formés, sans parler même de la ressemblance matérielle des caractères, d'après le même système, pour ne pas être rapportés à une source commune. Il n'existe pas de données historiques qui puissent nous guider dans ces recherches; mais il me semble que nous devons les diriger dans une voie différente, mettre un moment de côté tout ce qui est tradition ou conjecture historique, et examiner les

rapports intérieurs qui existent entre ces alphabets, voir si nous pouvons trouver les chaînons qui conduisent de l'un à l'autre : car il semble naturel de supposer aussi, dans le perfectionnement des alphabets, des progrès successifs.

Les alphabets dont nous parlons ici ont cela de commun, qu'ils tracent les syllabes par des groupes de signes, dans lesquels la seule lettre initiale à laquelle on ajoute les autres comme accessoires est regardée comme constitutive. Ces alphabets, lorsqu'ils sont complets, se composent ainsi : 1.° de la série des consonnes et des voyelles initiales; 2.° de la série des voyelles proférées par les consonnes initiales; 3.° des consonnes qui se lient à d'autres consonnes sans voyelles intermédiaires; 4.° de quelques signes de consonnes, qui, en terminant la syllabe, se lient étroitement à sa voyelle, tels que le *repha*, l'*anouswara*, le *visarga*. Si les consonnes finales des mots ne passaient pas ordinairement, dans l'écriture de ces langues, aux lettres initiales des mots suivans, il faudrait encore ajouter à cette dernière classe toutes les consonnes pourvues d'un *virama*. Ces alphabets se distinguent entièrement des syllabaires japonais : les syllabes n'y sont pas considérées comme indivisibles; on en reconnaît les divers élémens; mais cette écriture est pourtant syllabique, parce qu'elle ne détache pas toujours ces élémens l'un de l'autre, et parce qu'elle règle sa méthode de tracer les sons, d'après la valeur qu'ils ont dans la formation des syllabes, tandis qu'une écriture vraiment

alphabétique, isole tous les sons et les traite d'une manière égale.

Dans ce système commun, nous apercevons deux classes d'alphabets très-différens : les uns, tels que le dévanagari et le javanais, possèdent toute l'étendue des signes que je viens d'exposer; les autres, tels que le tagala, le bugis, et à ce qu'il paraît les sumatrans, se bornent aux deux premières classes de ces signes. Si l'on examine de plus près cette différence, on trouve qu'elle consiste en ce que les derniers de ces alphabets ne peuvent point détacher la consonne de sa voyelle, et que les premiers sont en possession de moyens pour réussir dans cette opération. Les alphabets tagala et bugis n'expriment en effet aucune consonne finale d'une syllabe; ils laissent au lecteur le soin de les deviner. La seule adoption du *virama* aurait levé cette difficulté, et l'on est étonné de voir que ces peuples l'aient exclu de leurs alphabets. Mais je crois que nous nous représentons mal la question, en transportant nos idées d'aujourd'hui et de notre prononciation à des époques où les langues étaient encore à se former, et à des idiomes tout-à-fait différens. Si l'invention et le perfectionnement d'un alphabet exercent une influence quelconque sur la langue dont il rend les sons, c'est certainement celle de contribuer au perfectionnement de l'articulation, c'est-à-dire, de l'habitude des organes de la voix de séparer bien distinctement tous les élémens de la prononciation. Si les nations, pour être capables de faire usage d'un alphabet, doivent déjà

posséder cette disposition à un certain degré, elle augmente par cette invention, et l'écriture et la prononciation se perfectionnent mutuellement.

Le premier pas était fait par l'invention des lettres initiales de syllabes, des voyelles qui en forment une à elles seules et des consonnes accompagnées de leurs voyelles Les langues dont nous parlons ici forment presque tous leurs mots de syllabes simples se terminant en voyelles; on pouvait donc, jusqu'à un certain degré, se passer des moyens de marquer aussi les consonnes finales : dans les 200 mots que renferme la première feuille du vocabulaire bugis, je ne trouve de consonnes finales que *m*, *n*, *k*, *h*, *ñg*, les deux premières dans l'intérieur des mots seulement, *m* devant *p*, *n* devant *r*; *h* et *k* ne paraissent qu'à la fin des mots, mais *ñg* occupe les deux places et est employé plus souvent que les autres.

Il n'était cependant pas si aisé d'aller plus loin. On ne pouvait écrire la terminaison des syllabes composées qu'en faisant une double opération. Après avoir privé la consonne finale de sa voyelle inhérente, par laquelle elle aurait formé une nouvelle syllabe, il fallait encore, pour en isoler entièrement le son, la détacher de la voyelle qui la précédait immédiatement; car le son de la consonne et celui de la voyelle se confondaient. Il faut observer en effet que les peuples qui se servaient d'alphabets semblables à ceux des Bugis et des Tagalas, ne croyaient pas représenter leurs syllabes d'une manière incomplète : ils ne voyaient pas, comme nous, dans les signes de leurs voyelles finales, un *i* ou un *u*

seulement, mais, selon les circonstances aussi, un *ik*, un *ing*, &c; ils ne concevaient pas même la possibilité de décomposer encore des sons déjà si simples. Le *virama* privait bien la consonne de sa voyelle inhérente; mais l'opération de détacher la consonne de la voyelle qui la précédait, était plus difficile : car la voyelle qui s'exhale, pour ainsi dire, en consonne, rend naturellement un son plus obscur et moins distinct que la consonne qui commence la syllabe; de même la voyelle qui est coupée par une consonne finale, se trouve arrêtée dans sa formation. Il résulte des deux cas que la voyelle et la consonne des terminaisons de mots se modifient mutuellement.

L'écriture barmane offre un exemple très-curieux de ces modifications; j'observe que cette particularité se trouve dans les monosyllabes, qui constituent le fond primitif de cette langue. Les consonnes, lorsqu'elles viennent à terminer un mot, reçoivent dans presque tous les cas une autre valeur, et altèrent même celle de la voyelle qui les précède. Le monosyllabe écrit *kak*, est prononcé *ket*, un *p* final devient *t*, un *m* final *n*, &c. (Carey, page 19; Judson, p. 13). On se demande naturellement d'où il vient que l'écriture ne suive pas ici la prononciation : si l'on prononce constamment *t*, d'où sait-on que ce *t* est proprement un *k* ou un *p?* L'étymologie du monosyllabe renferme, très-probablement, la réponse à ces questions. Les racines se terminant en une consonne bien prononcée, peuvent être et sont vraisemblablement, pour la plupart, des mots composés; la

combinaison des syllabes japonaises, par exemple, offre des cas où de deux syllabes ainsi réunies, la dernière perd sa voyelle. De *fa-tsou* vient *fat* (*Gramm. japonaise* de Rodriguez, publiée par M. Landresse, p. 27). Or il ne serait pas étonnant qu'une consonne qui, comme initiale, se prononçait *k*, changeât de valeur en devenant finale. Quoi qu'il en soit, cette divergence de l'écriture et de la prononciation des monosyllabes barmans, ne permet pas de méconnaître qu'il existe encore dans la langue une lutte qu'il serait important de faire cesser, entre les deux grands moyens de représenter la pensée.

Les voyelles se terminent souvent aussi, et sur-tout dans les langues dont nous parlons ici, en des sons qui ne s'annoncent pas comme des consonnes très-prononcées, mais seulement comme des aspirations ou des sons nasaux qu'il serait difficile ou même impossible de réduire en articulations. Le sanscrit même a dû encore accorder une place dans son alphabet à deux caractères, le *visarga* et l'*anouswara*, qu'on ne peut considérer comme de véritables lettres, sous le rapport de la clarté et de la précision de leur son. M. Bopp a en effet prouvé, dans son excellente grammaire sanscrite, que l'*anouswara*, bien qu'il ne fasse souvent que remplacer les autres lettres nasales, possède aussi un son à lui, qui n'est représenté par aucune autre lettre.

Il restait donc, sous tous les rapports, beaucoup de chemin à faire pour arriver de l'alphabet tagal au dévanagari.

D'après ce que je viens d'exposer, il me semble évident qu'il existe, dans les deux classes d'alphabets désignées ici, une tendance progressive au perfectionnement de l'écriture. Je ne prétends cependant pas soutenir, sur ces données seules, que telle ait été réellement la marche historique de ce perfectionnement, et bien moins encore que l'alphabet tagala ait nécessairement dû servir d'échelon pour s'élever au dévanagari : je me borne, pour le moment, simplement à prouver, par la nature même de ces alphabets, qu'ils sont réellement du même genre; mais que le dévanagari complète le travail que le tagala et ceux qui lui ressemblent laissent imparfait.

Comme le système de ces alphabets moins parfaits est renfermé, pour ainsi dire, dans le système plus étendu du dévanagari, on peut supposer que les Tagalas n'ont pris de cet alphabet venu à leur connaissance que ce qu'il fallait à leur langue, beaucoup plus simple et moins riche dans son système phonétique. L'alphabet tagala serait, d'après cela, le dévanagari en raccourci. Mais c'est cette supposition sur-tout que je voudrais combattre; elle me semble être dénuée de toute probabilité. Quelque simple que soit l'alphabet tagala, il est complet dans son système; et dès qu'on lui accorde le principe sur lequel il est calqué, de ne noter les syllabes composées que par leurs voyelles seulement, il ne s'y trouve rien de superflu ni de défectueux. Il aurait été vraiment difficile d'abstraire aussi méthodiquement du dévanagari un système qu'il renferme en effet, mais qui ne forme que la moitié

de sa tendance vers l'écriture alphabétique. Les syllabes des mots tagalas sont pourtant assez souvent terminées par des consonnes suffisamment prononcées ; l'inconvénient de ne pas les noter se fait considérablement sentir, comme nous le voyons par le témoignage des missionnaires espagnols : pourquoi donc aurait-on repoussé l'adoption du *virama*, moyen si simple et si facile à adapter à toute écriture? La langue barmane est, sous le rapport de la formation des mots, pour le moins tout aussi simple que la langue *tagala*; elle a cependant adopté, même dans la partie qui lui est entièrement propre, tous les moyens de marquer les sons que le dévanagari lui offrait. Le même cas existe chez les Javanais et les Telougous : l'alphabet tamoul est moins nombreux en signes, mais fait également usage du *virama* et de la réunion des consonnes par ce moyen. Pourquoi, si le dévanagari, dans l'état où nous le connaissons à présent, avait donné origine à leurs alphabets, les Tagalas, les Bugis et les Sumatrans n'auraient-ils pas fait de même? On peut dire que les Hindous avaient des établissemens moins fixes dans ces pays; mais cette circonstance, qui n'est même pas exacte pour Sumatra, change peu à l'état de la question : car il est beaucoup moins croyable qu'on ait pu à la hâte adapter l'alphabet hindou aux langues indigènes, d'une manière à-la-fois aussi méthodique et aussi incomplète.

Mais ce qui tranche la question, c'est qu'un examen plus réfléchi du dévanâgari lui-même prouve qu'il a existé avant lui peut-être plus d'un alphabet dressé sur

le même système, mais moins parfait que lui. Le dévanagari est visiblement sorti d'un système syllabique d'alphabets ; il n'est pas une invention, mais seulement un perfectionnement du système. Le dévanagari ne se distingue d'une écriture vraiment alphabétique que par des choses qu'avec raison l'on peut nommer accessoires. Traiter l'*a* bref de voyelle inhérente aux consonnes, se servir par cette raison du *virama*, placer l'*i* bref avant sa consonne, combiner les signes des consonnes au lieu de les écrire l'une après l'autre, voilà les seules différences entre lui et l'alphabet grec ou toute autre écriture alphabétique. L'isolement des syllabes dans les manuscrits est plutôt une habitude purement calligraphique. Les inventeurs du dévanagari avaient certainement, aussi bien que nous, le principe de l'écriture alphabétique ; ils avaient franchi la grande difficulté qui arrête le progrès de la prononciation à l'écriture ; ils savaient détacher en tout sens les voyelles des consonnes, ils leur assignaient leurs limites et les marquaient avec précision. S'ils n'avaient eu aucun alphabet déja existant sous les yeux, s'ils avaient dû travailler tout à neuf, ils auraient très-probablement formé une écriture alphabétique ; car pourquoi, sachant parfaitement bien détacher les voyelles des consonnes et leur assigner leurs valeurs d'après leurs différentes positions, auraient-ils, par exemple, renfermé une voyelle dans une consonne, pour l'en détacher un moment après par un signe inventé pour cet usage ? Mais ils ont visiblement pris à tâche de perfectionner une écriture syllabique au point qu'elle rendît tous les

services d'une écriture alphabétique ; car voilà ce qu'on peut dire de l'admirable arrangement du dévanagari.

Je ne crois pas que l'écriture alphabétique ait dû être nécessairement précédée de l'écriture syllabique ; une telle supposition me paraît trop systématique : mais toute la structure du dévanagari me semble prouver qu'il n'a pas été fait d'un jet. Tout y est explicable, dès qu'on suppose qu'on a voulu rendre plus parfait un système déjà existant, remplir ses lacunes, corriger ses défauts ; sans cette supposition, il est inconcevable comment, connaissant si bien la nature des sons, étant habitué à les faire passer par toute la série de leurs modifications, sachant parfaitement balancer et contre-balancer leurs valeurs dans la formation des mots, on ait voulu se traîner encore dans la route des écritures syllabiques, tandis que l'écriture alphabétique est évidemment la seule véritable solution du grand problème de peindre la parole aux yeux. Je crois donc que l'alphabet tagala, avec tous ceux qui sont basés sur le même système, appartient à une classe d'alphabets antérieurs au dévanagari, ou du moins qu'il n'en est pas tiré. On pourrait plutôt croire ces alphabets des îles entièrement étrangers à l'alphabet du continent de l'Inde (et, dans ce cas, ils pourraient même lui être postérieurs), si la ressemblance des caractères ne s'opposait pas à une pareille supposition.

Je trouve avec vous, Monsieur, l'alphabet tagala très-remarquable, puisqu'il offre précisément la moitié du travail qu'il fallait faire pour se former une écriture capable de représenter la prononciation toute entière.

Il appartient à la même classe que le dévanagari ; je n'oserais décider si, pour cela, cet alphabet est d'origine indienne. De plus profondes recherches prouveront peut-être que la partie fondamentale du sanscrit a de fréquentes affinités avec les langues à l'est de l'Inde et avec celles des îles ; les Hindous auraient donc bien pu avoir des alphabets d'une nation de ces contrées devant les yeux. Ce qui me paraît certain, c'est que les alphabets syllabiques, ceux sur-tout du genre de l'alphabet tagala, ont des rapports fort intimes avec la structure des langues monosyllabiques de ces contrées, et avec le passage de cet état des langues à un autre plus compliqué. Autant que chaque syllabe forme un mot à elle seule, les syllabes sont simples, mais variées dans les modifications et les accens des voyelles ; on note alors facilement l'articulation principale, et l'on néglige impunément le reste : mais si des nations viennent à réunir plusieurs syllabes dans le même mot ; et qu'elles visent à donner à chaque mot l'unité d'un ensemble, en quoi repose principalement l'artifice grammatical des langues dans le sens le plus étendu ; il arrive des compositions, des contractions, des intercalations. Alors naît la tendance vers l'écriture alphabétique : car on sent, en voulant tracer les mots, la nécessité d'aller aux premiers élémens, pour avoir la liberté de les réunir entièrement à volonté. Le dévanagari et le système grammatical que nous admirons dans le sanscrit datent probablement à-peu-près de la même époque ; une langue tellement organisée supposait une nation à laquelle le dernier perfectionnement

et même l'invention de l'alphabet ne pouvaient pas rester long-temps étrangers. Le tagala était évidemment resté en arrière, avec son alphabet beaucoup trop borné pour la structure grammaticale de la langue.

Rien, au reste, n'empêcherait aussi que les habitans des Philippines fussent redevables de leurs alphabets aux Hindous. L'influence de l'Inde sur l'archipel qui l'avoisine a été exercée de manières et à des époques fort différentes; et l'on reconnaît ces époques, en quelque façon, au genre et à la coupe des mots que les langues de ces contrées ont adoptés du sanscrit. Les communications avec les Philippines m'ont paru, d'après ces considérations, être très-anciennes: le difficile est seulement de trouver une époque où l'on pourrait attribuer à l'Inde un alphabet aussi incomplet. Le sanscrit n'a certainement jamais pu être écrit par son moyen. Il est donc peut-être plus juste de dire que ces alphabets sont d'origine inconnue, que leur prototype doit être d'une haute antiquité, qu'il a servi de base au dévanagari lui-même; mais que c'est toujours de l'Inde que l'alphabet indien a obtenu tous les perfectionnemens de son système. Le dévanagari lui-même a éprouvé des changemens; mais si je nomme cet alphabet, je parle seulement de sa constitution, et plus particulièrement du principe qui tend en lui à réunir, dans l'écriture syllabique, tous les avantages de l'écriture alphabétique.

. . . .

Votre interprétation du passage de Diodore me semble très-juste, Monsieur, et elle a le mérite de

prouver combien ce passage est remarquable. Je n'hésite pas à avancer que c'est le seul, dans tous les auteurs grecs et romains, où une propriété très-particulière d'une langue étrangère ait été saisie avec autant de justesse. Le principe fondamental des alphabets syllabiques de l'Asie orientale y est exposé clairement; mais personne ne l'y avait découvert avant vous. Je prends avec vous, Monsieur, les *γράμματα* pour les groupes syllabiques, et les *χαρακτῆρας* pour les consonnes; non pas que Diodore les ait reconnues comme telles, mais parce que, dans ces alphabets, les consonnes seules s'annoncent par leurs formes comme de véritables lettres. Je crois donc que Diodore parle d'abord du nombre des signes de tout le syllabaire, et qu'il passe de là à celui des consonnes et des voyelles. Ce sont ces nombres seuls que je crois erronés dans le texte de Diodore, et encore ne le sont-ils que pour leur valeur; les rapports dans lesquels ils se trouvent sont parfaitement justes; car le nombre des signes du syllabaire est le plus considérable, et égal au produit de celui des consonnes multipliées par les voyelles. Il ne me paraît pas nécessaire de faire entrer les *vargas* dans le passage; c'est en quoi seulement je voudrais, Monsieur, différer de votre opinion.

Tegel, ce 10 décembre 1831.

G. DE HUMBOLDT.

Ier Extrait.

(*Compendio de la arte de la lengua Tagala, por el Padre* Fr. Gaspar de Sant-Agustin, [año 1703]. Segunda impression. Pueblo de Sampaloc, año de 1787.)

(Pagina 152.)

11. Infinitas palabras se equivocan en nuestro escribir, que en caracteres tagalos se distinguen; y assi se tendrà cuydado con el accento en la penultima, sopena de decir uno por otro. Porque *gaby* assi escrito es equivoco de *noche* y *gabe*; pero pronunciado *noche* sera ᜁᜄ *gab-y*, y *gabe* ᜊᜒᜄ dirà *ga-bi* : *olol* es equivoco, porque ᜂᜎ *o-lol* es *llenar*; y ᜂᜂ *ol-ol* es *loco*.

(Pagina 168.)

§ VI. *De los caracteres y escrituras.*

1. Por ultimo pondré el modo, que tenian de escribir antiguamente, y al presente lo usan en la Comintan y otras partes. Los caracteres son aprendidos de los Malayos y son diez y siete : las tres vocales, que equivalen à las cinco nuestras; las catorce consonantes, cuya forma y valor es este.

II. *Vocales.*

ᜀ	ᜁ	ᜂ
a	e, i	o, u

Las consonantes.

ᜊ	ᜃ	ᜇ	ᜄ	ᜅ	ᜑ	ᜎ	ᜋ	ᜈ	ᜉ	ᜐ	ᜆ
ba	ca	da, ra	ga	ñga	ha	la	ma	na	pa, fa	sa	ta

ᜏ	ᜌ
va	ya

(Pagina 169.)

Poniendo à estos un punto arriba, hieren en *i* ò *e;* v. g.

be	ke	de, re	ge	nge	he	le	me	ne	pe; fe	se	te
ᜊᜒ	ᜃᜒ	ᜇᜒ	ᜄᜒ	ᜅᜒ	ᜑᜒ	ᜎᜒ	ᜋᜒ	ᜈᜒ	ᜉᜒ	ᜐᜒ	ᜆᜒ
bi	ki	di, ri	gi	ngi	hi	li	mi	ni	pi, fi	si	ti

ve	ye
ᜏᜒ	ᜌᜒ
vi	yi

Si tubieren el punto abaxo, hieren en *o* ò *u;* v. g.

bo	co	do, ro	go	ngo	ho	lo	mo	no	po, fo	so
ᜊᜓ (1)	ᜃᜓ	ᜇᜓ	ᜄᜓ	ᜅᜓ	ᜑᜓ	ᜎᜓ	ᜋᜓ	ᜈᜓ	ᜉᜓ	ᜐᜓ
bu	cu	du, ru	gu	ngu	hu	lu	mu	nu	pu, fu	su

to	vo	yo
ᜆᜓ	ᜏᜓ	ᜌᜓ
tu	vu	yu

3. Entre cada diccion ponen esta nota || que es toda su ortografia.

(Pagina 170.)

4. Es escritura tan facil de escribir, como dificil de leer, porque es adivinar; porque estas dos letras ᜎᜒᜎᜒ || se pueden leer de ocho modos, que son *lili, lilim, lilip, lilis, lilit, liling, liclic, liglig;* y con todo esso se entienden. Item ᜊᜆ || se puede leer *bata, batang, bantay, batar, batac, banta, batay*; y con todo yerran pocas veces.

---

(1) Il y a après cette lettre un caractère que je ne reproduis point ici, parce qu'il n'est pas assez nettement tracé dans le manuscrit. E. J.

IIe Extrait.

(*Arte de la lengua Bisaya de la provincia de Leyte, compuesta por el P.* Domingo Ezguerra; reimpressa en Manila [año de 1747], in-4°).

(Pagina 1.)

Del modo de escrivir de estos naturales, y de sus letras.

Solian antes de agora (y aun muchos oy dia) escrivir de abajo hazia arriba, poniendo el primer renglon hazia la mano izquierda. Las letras son diez y siete, de las quales, las tres son vocales, que equivalen à las cinco nuestras vocales : las demas son consonantes. Las letras que tienen, son las que se siguen.

A ᜀ ᜀ B ᜊ C ᜃ D ᜇ ᜇ E ᜁ ᜁ G ᜄ H ᜑ L ᜎ M ᜋ N ᜈ O ᜂ P ᜉ S ᜐ T ᜆ.

Donde advierte que la *e* les sirve de *i*, y la *o* de *u*, indiferentemente, y por esso, solo se han puesto la *e* y la *o*. No tienen las letras F, Q, X ni Z : para la F les sirve la P, para Q la C, y para la X y Z la S bisayas. Fuera de esto, tienen estas letras particulares, que para escrivir *n͠ga* ponen por letra ᜅ, y para pronunciar *va* ponen ᜏ y para *ya* ᜌ : estas pues tres letras y todas las consonantes, si no se les pone coma ò punto, ninguna ay que no se pronuncie con *a* al fin, v. g. ᜋ *ma* ᜈ *na* ᜎ *la;* mas si à la letra se le pone coma ò puntillo arriba, pronunciandola tendrà sentido de *e* ò de *i*, v. g. ᜋᜒ (1) *me* ᜈᜒ *ne* ᜎᜒ *li;* y si la coma ò puntillo se pusiere abajo, tendrà sentido de *o* ò de *u*, v. g. ᜋᜓ *mo* ᜎᜓ *lu*.

---

(1) Le manuscrit présentait ici un caractère de forme étrange, sans rapport avec celle de l'*m*, qui est figurée deux fois très-nettement dans ce specimen. E. J.

Extraits de l'Histoire des Mongols écrite en persan par RACHID-EDDIN.

L'histoire nommée *Djami-et-tewarik*, c'est-à-dire, *Collection d'histoires*, et les manuscrits qui s'en trouvent à la Bibliothèque royale de Paris, sont connus par l'article de *Rachid-eddin* inséré dans la *Biographie universelle*.

Les extraits suivans sont de nature à confirmer tout ce qui a été dit, dans cet article, sur l'intérêt et l'importance de cet ouvrage, pour l'histoire des Turcs, des Tatares et des Mongols. Ces extraits (excepté le dernier) sont accompagnés ici du texte, pour la vérification des noms propres, qu'il est impossible d'écrire sans faute, à moins d'en avoir entendu préalablement la prononciation véritable (1).

On voit par le premier et troisième extrait, que le nom des Turcs est pris par l'auteur dans la plus grande extension, en y comprenant les Mongols; le second extrait confirme l'origine turque (dans le sens le plus pur) des Ouighours; le cinquième contient une notice sur la muraille de la Chine; le sixième enfin est

(1) Nous avons cru devoir supprimer les textes envoyés par M. de Hammer, parce qu'ils sont pris dans un manuscrit qui fourmille de fautes. Nous avons, dans les notes, indiqué une partie de ces fautes, et rectifié en général la traduction de M. de Hammer, laquelle ne pouvait être par-tout exacte, vu l'état du seul manuscrit que ce savant avait à sa disposition. KL.

le récit de la ruine des Ismaéliens, par Houlakou : ce récit complète celui de Mirkhond, traduit par feu Jourdain, dans le IX[e] volume des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.*

J. DE HAMMER.

I. ذكر حدود بعضی مواضع اقوام اتراك وتفاصيل اسمی والقاب هر شعبه ازان اقوام زانچ معلوم شده

Sur les frontières des pays occupés par les nations turques, et détails relatifs aux noms et surnoms de chaque branche de ces peuples, autant qu'ils sont connus.

Il faut savoir d'abord que, dans toutes les régions de la terre, il y a toujours eu des hommes qui ont habité des villes et qui en habitent encore; dans les pays cependant qui abondent en prés et en pâturages et qui sont éloignés des cantons cultivés, il y a plus de scénites, comme, sur les frontières de la Perse, le pays des Arabes, qui est un désert plein de pâturages, mais sans eau : une pareille terre est propre pour le chameau, qui se nourrit d'herbes et boit peu ; c'est par cette raison que les tribus arabes, qui sont en effet innombrables, ont choisi pour séjour les champs et les vallons depuis les premières limites du *Maghreb* jusqu'à l'Océan indien (1). Tels sont aussi les peuples qu'on a nommés depuis les temps les plus anciens et

(1) از بدیت مغرب تا نهایت ساحل دریای هند

qu'on nomme encore aujourd'hui *Turks*, dans les plaines, les monts, les forêts du *Decht-Kibtchâk*, de *Rous*, de *Tcharkas* (1), *Bachghird* (2) *Talas* (3), *Sairam* (4), *Ibir*, *Sibir* (5), de *Boula* (6) et du fleuve *Ankarâ* (7); les frontières des pays connus sous les noms de *Turkistân* et d'*Ighouristân*; les plaines, les rivières et les forêts qui appartiennent aux tribus

---

(1) چارکاس *Tchârkâs*, sont les Tcherkesses. Dans le man. de la bibliothèque du Roi, ce nom est suivi du mot کلار, qu'on peut lire *Kelâr*, *Kolâr* ou *Kelâz*. Kl.

(2) باشغرد *Bâchghird*, est le nom des Baschkirs et du pays qu'ils habitent dans l'Oural méridional. Kl.

(3) تلاس *Talâs* est une rivière de l'Asie centrale, qu'il faut se garder de confondre avec la ville de *Taras*, située sur la rive droite du Syr-daria. La rivière *Talâs* prend sa source dans les montagnes, à l'ouest du lac *Issi-koul*, coule par le nord-ouest, et se perd dans le lac *Sikherlik*. Kl.

(4) صيرم *Saïram*, ou اسفيجاب *Esfidjâb*, ville sur la droite du *Syr-daria*, au-dessous de celle de *Tounkat*. Kl.

(5) Pour ايبير *Ibir*, on lit dans le manuscrit de Paris ابير وسير *Abir* et *Syr*. Ce dernier nom est celui du *Syr-daria*. Le mot سيبير *Sibir* y manque. Kl.

(6) Le man. de Paris lit نوكرد *Naukrad*, pour بولار *Boular*. Le premier de ces noms est celui de *Nowgorod*, et le second désigne le pays et la ville de *Boulghari*, qui existaient autrefois sur les bords du Volga. Voyez *Nouveau Journal asiatique*, tom. VIII, pag. 483 et suiv. Kl.

(7) M. de Hammer avait traduit رودخانه انقرا par le *fleuve d'Angora*; mais il faut lire *roud khanèh Ankarà*, c'est-à-dire, le *fleuve Angarà*. Angarà est, comme on sait, le nom de la branche supérieure du Iéniséi, laquelle sort du lac Baïkal. C'est ce nom qu'on avait mal lu dans le manuscrit d'Aboulghazi *Ikra mouran*, et qui, sous cette forme, a tant intrigué les savans. Kl.

des *Naïman*, le *Kouk Erdych* (Irtyche bleu) et l'*Erdych* (Irtyche); *Karà-koroum* et les monts du *Grand Altaï*, la rivière d'*Orghan* (Orkhon), le pays des *Kirkiz* (*Kirghiz*) et des *Kemkemdjout* (1), et les nombreux quartiers d'été et d'hiver, qui sont connus sous le nom de *Mogholistân*, et qui appartiennent aux peuples *Keraït* (2), comme l'*Onon*

---

(1) M. de Hammer avait traduit : « Tels sont les peuples habitant sur les frontières du *Turkestân* et *Ouïghouristân*, sur le fleuve qui appartient aux Naïmans, à *Kok-ardisch* (?), *Karà-korum*, aux monts *Altaï*, dans la vallée arrosée par l'*Orghon* (?), dans le pays des *Kirguiz* et *Kemkemhayout* (?), » &c. Le texte porte :

وحدود ولايتي كه بتركستان ويغورستان معروفست
و رودخانها كه منسوبست با اقوام نايمان مانند كوك
اُرديش و رودخانه ارديش وقراقروم وكوها بزرك التاى
و رودخانه ء اورغان و ولايت قيرقيز و كم كمجوت

Le *Kouk Irtyche* ou l'*Irtyche bleu*, est la partie supérieure de l'Irtyche avant son entrée dans le lac *Dzaïsang-noor;* cette rivière n'est appelée simplement *Irtyche* par les Mongols, qu'après avoir quitté ce lac. — L'*Orgon*, ou, comme le texte persan écrit, *Orgân*, est la rivière *Orkhon*, qui sort du mont *Khangaï*, coule au nord-est, reçoit le *Toola* par la droite, et tombe dans le *Selengga*.

L'ancien pays des *Kirghiz* et des *Kemkemdjout* était sur le *Iénisséi supérieur*, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Kem*.

KL.

(2) كريت *Keraït* est le nom d'une nation puissante qui habitait alors sur les bords de l'Orkhon et du Toula, ainsi que dans le voisinage des monts de Karà-koroum. Elle se composait des tribus *Tchikir*, *Toungkaït*, *Toumaout*, *Sakiat*, *Eliat* et *Keraït*, auxquelles ce dernier nom était devenu commun depuis leur réunion

Kelourân (1) les plaines de *Baldjious* (2), *Bourkân kaldoun* (3), *Kouka naour*, *Kuleh naour*, *Bouyir naour* (4), *Roukar* (5), *Koyin* (6), *Engete* (7),

---

sous la domination d'un prince Keraït. Cette nation avait été convertie au christianisme, au commencement du XI.e siècle, par des prêtres nestoriens. Kl.

(1) اونن *Onon* est une rivière très-connue de la Mongolie ; elle reçoit en Sibérie le nom de *Chilka*, et forme l'*Amour*, en se réunissant à l'*Argoun*. M. de Hammer avait lu *Ounen*.

كلوران *Kelourân* est le *Keroulen*, mal nommé sur nos cartes, *Kerlon*. Cette rivière a sa source sur le mont *Kente*, coule à l'est, entre dans le lac *Koulun-noor*, et en ressort sous le nom d'*Ergoune* ou *Argoun*. Kl.

(2) Dans l'original, طالان بالجـــوس *Thâlân Baldjous* (ou بالجيوس *Baldjious*). Le mot *Thâlân* est sans doute le terme mongol *Thala* ou *Tala*, qui désigne *un pays plat et de pâturages*. M. de Hammer avait pris *Thalan* et *Baldjious* pour deux noms de pays. Kl.

(3) بوركان قالدون *Bourkân Kâldoun*, ou بـورقان قالدين *Bourkân Kâldîn*, est le nom de la fameuse montagne sainte, sur laquelle était la sépulture de Tchinghiz-khan. M. de Hammer avait séparé ce nom en *Borkan* et *Kaldoun* ; mais ce n'est qu'un seul mot. Kl.

(4) Dans l'original, كوكاناوور وكولاء ناوور و بويرناوور. M. de Hammer avait lu *Kokana*, *Koleï Nadour*, *Boïrana*. — Le *Kouka naour* est le grand lac *Koukou noor*, entre le Tubet septentrional et la province chinoise de *Kan su*. — Le *Kuleh naour* est le *Koulun noor* ou *Dalaï*, qui reçoit les eaux de la rivière Keroulun. — Le *Bouir naour* est le lac *Bouïr noor*, situé au sud du précédent, avec lequel il communique par la rivière *Oursou gol*. Kl.

(5) Dans le man. de la bibl. du Roi, قرقان *Korkân*. Kl.

(6) Dans le même man. كوكين *Koukin*. Kl.

(7) انكته *Engete* est la rivière *Enghide* ou *Ingoda*, qui tombe dans l'Orkhon, par la gauche. Kl.

Kalar (1), *Selenga* (2), *Barkoutchin tokoum* (3), *Kalàndzin-alt* (4) et *Ongou* (5), qui est auprès de la grande muraille du Khataï (ou de la Chine). En un mot, leurs tribus y ont été établies, et elles y résident encore. Elles se sont répandues par la conquête et l'usurpation dans toute la Chine, dans l'Inde et le Kachemir, dans le pays d'Irân, l'Asie mineure (*Roum*), la Syrie et l'Égypte, et se sont rendues maîtresses de la plupart des pays habités du globe. . . .

---

(1) قلار *Kalâr*. C'est ainsi qu'il faut lire avec le man. de Paris, et non قلير *Kâlir*, comme porte celui qui a servi à la traduction de M. de Hammer. C'est la rivière *Kalar* ou *Kaïlar*, qui a son origine dans le pays des *Solon*, coule à l'occident, et tombe dans le *Koulun noor*. Kl.

(2) سلنككه *Selengga* est le nom d'une rivière très-célèbre, qui se jette dans le lac Baïkal, et qui a donné son nom à la ville de *Selenghinsk*, dans la Sibérie méridionale. M. de Hammer avait lu *Selingue*, et ajouté à ce nom, comme à tous les précédens, des signes d'interrogation. Kl.

(3) برقوجين توكوم *Barkoutchin tokoum*, et non pas *Berkotchin* et *Tokoum*, comme avait lu M. de Hammer, est le nom mongol de la plaine de *Bargouzin*, sur le bord oriental du lac Baïkal, où se trouve à présent le bourg russe de *Bargouzinsk*. Kl.

(4) قلانجين الت *Kalândjin alt*, et non pas *Kalalkin* et *Alt*, comme M. de Hammer avait lu, est le nom que les Mongols donnaient au pays situé le long du côté septentrional de la grande muraille. Rachid-eddin l'indique par les mots كه متصل بسد ختاى است *qui est contigu à la muraille de la Chine*. *Kalahan* ou *Kalagan* signifie *muraille* en mongol. Kl.

(5) اونكوه *Ongouh* est le nom d'une tribu turque; *Ongout* est le même mot avec le *t* final, qui en langue mongole est la marque du pluriel. M. de Hammer avait lu *Outkouh*. Kl.

Par le laps de temps, ces peuples ont été divisés en plusieurs tribus dont chacune en a produit d'autres, ayant chacune son nom propre et son surnom; comme les *Ighour* (1), comme cet assemblage de peuples que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de *Turkomans* [et qui sont divisés en différentes branches, telles que les *Kibdjâk*, les *Kalatch*, les *Karlouk* et les autres tribus qui leur appartiennent; de même que les peuples actuellement connus sous le nom de *Moghoul* (2)], comme les *Djelaïr*, les *Tatar*, les *Oïrad*, les *Merkit* et autres. Telles sont aussi d'autres tribus qui sont restées avec les Mongols et forment avec eux un même empire, comme les *Keraït*, les *Naïman*, les *Oungout* et d'autres semblables, ainsi que les tribus qui depuis leur origine jusqu'à présent sont nommées *Telengout*, et celles qu'on appelle toutes *Mogol-Dirlekin;* mais les tribus des *Niroun* sont proprement les Mongols (3),

(1) Le man. de Vienne portait أوغوز *Oghouz;* celui de Paris lit mieux أيغور *Ighour,* car il est question ici des *Ighours.* Kl.

(2) Le passage placé entre deux crochets manquait dans le man. de Vienne; il était essentiel de l'insérer ici, pour ne pas fausser tout-à-fait le sens de ce passage. Je l'ai traduit du man. de Paris; en voici le texte :

ومنشعب شده اند بقبجاق وقلج وقرلوق و دیکر شعب که بدیشان منسوب اند واقوام کی درین زمان بمغول مشهور اند جون جلایر.... Kl.

(3) C'est ainsi que porte le man. de Vienne, که مغول خاص اند. Celui de Paris a که از شعب ملوك اند *qui sont de la famille des rois.*

comme tout cela sera détaillé à la description des peuples susdits. Quoiqu'ils se rapprochent tous par la figure, le port et le langage, ils diffèrent cependant un peu par l'effet de la température et du climat de leurs pays. Chacun de ces peuples a l'apparence des Turcs. Personne n'a donné la liste complète de leurs branches, dont on ne connaît pas même tous les noms, à cause du long espace de temps qui s'est écoulé. Nous parlerons cependant succinctement des tribus turques célèbres de notre temps, d'après ce qu'en rapportent les écrivains les plus estimés dans leurs ouvrages.

II. *Des Ouighour* (1).

Les Ouighour sont des Turcs qui étaient avec Oghouz et alliés avec lui. Quoique au commencement toutes les tribus auxiliaires d'Oghouz portassent le nom d'*Ouighour*, cependant lorsque plus tard, comme il a été dit, quelques-uns de ces peuples prirent des noms propres, le nom d'Ouighour resta aux autres, qui devinrent célèbres sous ce nom. Les fils d'Oghouz donnèrent origine à vingt-quatre tribus, comme on le

(1) Dans un autre passage, Rachid-eddin explique ce nom de la manière suivante :

معنی این نام که لقب ترکی است بپارسی آنست که بما پیوست و مدد و موافقت کرد

« La signification de ce nom, qui est une épithète turque, est » en persan, *que quelqu'un s'est joint à nous, nous aide et est* » *d'accord avec nous.* » Kl.

voit en détail dans la liste ci-jointe; chacune de ces tribus avait son propre nom. Tous les Turkomans qui existent dans le monde, descendent des vingt-quatre fils d'Oghouz. Le mot de *Turkomân* n'existait pas autrefois; on nomme ainsi tous les peuples nomades qui avaient la figure turque; chaque tribu prit un nom particulier. Du temps où les tribus oghouziennes quittèrent leur pays et vinrent dans le Mâwaralnahar et l'Irân et s'y propagèrent, ils commencèrent à ressembler aux Tadjik (*Persans*) par l'effet du climat. Cependant, comme ils n'étaient pas absolument *Tadjik*, ceux-ci les appelèrent *Turkomân*, c'est-à-dire, *ressemblans aux Turcs;* par cette raison ce nom s'étendit à toutes les branches du peuple d'Oghouz (1), qui furent connues sous cette dénomination. Des vingt-quatre tribus descendues des fils d'Oghouz, la moitié appartient à l'aile droite des armées et l'autre moitié à l'aile gauche. Aujourd'hui chacun de ces peuples connaît sa tribu et à quel peuple il appartient; cela s'explique par les six fils d'Oghouz, et les détails en seront donnés ci-après (2).

---

(1) C'est ainsi qu'on lit dans les man. de Paris; dans celui de M. de Hammer, il y avait اويغور *Ouighour.* Kl.

(2) Leurs noms étaient كون خان *Khoun khan*, آى خان *Aï khan*, يويلدوز خان *Yuldouz khan*, كوك خان *Kouk khan*, طاق خان *Thâk khan* et دينككيز خان *Dingghiz khan;* c'est-à-dire, les princes du soleil, de la lune, des étoiles, du ciel, des montagnes et de la mer. Kl.

III. *Des peuples turcs qu'on nomme maintenant Mogols, mais dont chacun anciennement avait un nom particulier* (1).

Ces peuples étaient autrefois fort nombreux et chaque branche avait son prince ou chef. Du temps de Tchinghiz-khan, il existait beaucoup de leurs princes, et il y en a encore aujourd'hui beaucoup dans l'Irân et le Tourân ; le séjour de quelques-uns est dans l'endroit appelé *Oten* (2). On raconte que, dans l'ancien temps, des troupes chinoises en massacrèrent une partie (des Djelaïr), mirent en fuite ceux qui avaient fait résistance et tuèrent موتولون *Moutouloun*, l'épouse de دوتومين *Doutoumin*, comme cela sera raconté dans son histoire. Les autres tribus des *Djelaïr* leur demandèrent compte d'une action aussi coupable, pour laquelle ils en tuèrent une partie et firent les autres prisonniers. Ces tribus devinrent esclaves de *Kaïdou-khan*, fils de *Doutoumin ;* leurs fils et parens se propagèrent de génération en génération et descendirent par héritage de père en fils jusqu'à Tchinghiz-

(1) Il paraît qu'il y a ici une grande lacune dans le ms. de Vienne, le récit suivant se rapporte à la tribu des *Djelaïr* (قوم جلاير). Kl.

(2) Dans les deux man. de Paris, اوين, qu'on pourrait aussi prononcer *Ouïn*. Aboulghasi, qui en partie a traduit en turc la Notice des tribus tatares et mongoles, donnée par Rachid-eddin, dit (selon le manuscrit de Berlin) : مغول يورتنده اوْمان تيـــكان يردا اولتورور ايرديلر ils habitaient dans le pays des Mogols dans le canton nommé *Ouman*. — L'édition de Kazan lit mal ومان *Waman*. Kl.

khan. Ces peuples étaient ses اتكونغول *Atkounghoul* (1). Il s'en trouvait un grand nombre, du temps de Tchinghiz-khan, parmi les chefs et notables des tribus. Ils furent estimés par des raisons qui seront données en temps et lieu. On dit que leurs habitations étaient autrefois à *Karà-koroum*. Ils prétendent avoir donné de l'huile à bruler (بوك روغن) à *Cheirân kourkhan*, qui était le souverain des Ouighour; ce fut l'origine d'un sobriquet qu'on leur attribue (2). Le peuple de Djelaïr est divisé en dix grandes branches, dont chacune forme une peuplade nombreuse.

IV. *Des Tatar.*

Le peuple des Tatar, célèbre dans le monde depuis les temps les plus anciens, fut divisé en branches innombrables. Il comptait (هفتاد هزار خانه) 70,000 familles. Les habitations des Tatar et leurs hordes étaient distinguées l'une de l'autre, nation par nation; ils occupaient principalement un pays situé dans le voisinage des frontières du Khataï, et qu'ils nommaient بوير ناور *Bouïr-naour*; ils étaient pour la plupart tributaires des souverains du Khataï; mais de tout temps il y

---

(1) Je pense que c'est un terme turc oriental, qui désigne *la cavalerie de la main droite*; car dans cette langue, آت *at* signifie *cheval*, et اونككغول *ounggheoul*, la main droite. Dans un des man. de Paris, il y a اوتكونقول, ce qu'on pourrait lire اوتكونقول *Outgounkoul*. Cette version paraît fautive. Kl.

(2) Cette anecdote manque dans les deux man. de Paris. Kl.

eut parmi eux quelques tribus rebelles. Les monarques du Khataï envoyèrent des troupes contre eux et les réduisirent à l'obéissance. Ils étaient aussi très-divisés, et la guerre se perpétuait pendant de longues années parmi eux. On dit que les تاتار *Tatar*, les دوریان *Douriân*, les صالجیوت *Sâldjiout* et les کیغین *Kighin*, réunis ensemble, demeurèrent dans la partie inférieure des rivières qui se réunissent au fleuve *Ankarâ-mourân* (l'Angara), qui est une rivière très-considérable. Sur ses bords habite un peuple mongol, nommé اولستو منکقون *Olistou mangkoun*; ces frontières appartiennent maintenant au *Kâan*. Cette rivière coule près d'une ville nommée قیقاس *Kaïkâs*, et est située au confluent de cette rivière avec celle de کم *Kem* (1), dans le pays des قیرقیز *Kirkiz*. On rapporte que cette rivière coule vers un pays voisin de la mer, et qu'on nomme الاقچین ادتان منککو بلاوزتان *Alak-tchin adtan mengou belâwiztân* (2). On dit que leurs chevaux sont tous gris; chaque cheval est de la grandeur d'un chameau de quatre ans; leurs instrumens et vases sont tous d'argent; il y a beaucoup d'oiseaux. La princesse سیور قوقتنی بیکی *Siour kokteni bibi* (3)

(1) Le *Kem* est le *Iénisei*. Cette ville était donc dans le voisinage de celle du *Iéniseïk* de nos jours.

(2) Ce nom me paroît signifier *les chevaux pommelés et les ustensiles d'argent*. *Alak*, en turc, signifie *pommelé*, et *adu cheval*; l'argent se nomme *menggou* en mongol et dans plusieurs dialectes turcs de l'Asie orientale. Kl.

(3) *Siour koukteni biki* était l'épouse de *Touloui khan*, fils de Tchinghiz-khan, et la mère de *Mangou khan*. Le titre *Biki* ou

y envoya les trois princes *Tounghalik* de la tribu *Koukoukhour*, *Yakdjou* de celle des *Keratout* et *Mongkour djinene* des *Baikhezar*, avec un navire; ils transportèrent une grande quantité d'argent au rivage, mais ne purent l'embarquer. Il ne revint pas 300 hommes de cette expédition; le reste périt par le mauvais air et l'humidité: pour les trois princes, ils revinrent sains et saufs, et vécurent long-temps.

Ces peuples (les Tatar) ont la réputation d'être voleurs: pour de légères paroles, ils se frappent avec des couteaux et des sabres; ils sont impudens comme les كرد *Kurdes*, les شول *Chol*, les فرنج *Franks* et les ساق *Sakas*, qui se trouvent maintenant parmi les Mongols et n'y avaient pas été autrefois. Ils sont sujets à la colère et à l'envie. Comme on sait qu'ils sont en grand nombre, les peuples du Khataï et les autres nations ne sauraient leur résister s'ils étaient d'accord ensemble; malgré les haines qui les divisèrent de tout temps, ils se rendirent pour la plupart maîtres des autres peuples et les surpassèrent en gloire, en considération, en grandeur, en honneur et en magnificence.

Les diverses branches des Turcs se sont rendues célèbres selon leurs différentes classes et noms. On les appela tous Tatar; et ces différentes peuplades se firent une gloire et un point d'honneur qu'on les confondît avec les Tatar et qu'on les appelât par ce nom.

Comme, de nos jours, Tchinghiz-khan et sa famille

Bike, désigne une princesse royale. Dans Aboulghazi, ce nom se trouve écrit سيوركوكتني بيكه *Siourkouktni bikeh*. Kl.

ont illustré les *Mogols* (Mongols); les autres Turcs, tels que les *Djelaïr*, les *Tatar*, les *Ouïrat*, les *Ongout*, les *Keraït*, les *Naïman*, les *Tangkout*, et d'autres qui tous ont leurs noms et surnoms particuliers, se glorifient d'être Mogols, quoique dans les temps anciens ils eussent décliné ce nom.

Leurs fils actuellement vivans s'imaginent qu'ils avaient été connus aussi autrefois sous le nom de *Mogols ;* mais il n'en avait pas été ainsi; car dans les temps anciens, les Mogols n'étaient qu'un peuple nomade de Turcs. La grâce divine ayant exalté le nom et la famille de Tchinghiz-khan, il en sortit plusieurs branches, particulièrement du temps الانقوا d'*Alânkouâ* (il y a 300 ans), de laquelle descendent les *Niroun*. Ils furent tous connus comme Mogols, tandis qu'on ne donnait point ce nom, dans ce temps, à d'autres peuples.

Quoiqu'ils se rapprochent tous par la figure, les formes, la langue, les idiomes, les usages et la manière de vivre, cependant il y avait autrefois de la différence tant dans les usages que dans le langage. Aujourd'hui on nomme Mogols les peuples du *Khataï*, les *Djourdje* (1), les *Nankias* (2), les *Ouighour*, *Kibdjak*, *Turkomans*, *Karlouk*, *Kaladj*, et tous les prisonniers qui vivent parmi les Mogols.

Ces peuples mettent tout leur point d'honneur à passer pour Mogols. Autrefois il en était de même des

---

(1) جورجه *Djourdjeh* est le nom des ancêtres des Mandchous de nos jours. Kl.

(2) Les habitans de la Chine méridionale.

Tatars : c'est par la même raison qu'on appelle *Turcs*, divers peuples au Khataï, dans l'Inde, dans le Tchin, le Matchin, dans le pays des Kirkiz, des Kelat, des Bachkird, des Kibdjak, dans les contrées du nord, chez les Arabes, en Syrie, en Égypte et dans le Maghreb. Les Tatar qui ont eu des armées et des souverains à part, sont les six nations qu'on appelle : 1. *Toutouliouk Tatar*, 2. *Altchi Tatar*, 3. *Tchaghan Tatar*, 4. *Kouis Tatar*, 5. *Terab Tatar*, 6. *Berkoi tatar*.

V. *Des Oungout.*

Du temps de Tchinghis-khan et avant lui, les peuples اونكوت *Oungout* faisaient partie des armées du souverain du Khataï التاى خان *Altaï khan*. C'est une nation libre qui ressemble aux Mogols et qui comptait quatre mille familles (maisons) (1).

Les rois du Khataï, qui portèrent le surnom d'*Altaï khan* (ou princes d'or), avaient tracé, pour se garantir contre les Mogols, les Keraït, les Naïman et les nomades de ces contrées, un (سد) boulevart (la muraille chinoise) que les Mogols nomment اونكو *oungou* (2) et les Turcs بور قورقه *bor kourkeh* (3). Elle

---

(1) وقومى اند على حده بمغول ماننده وجهار هزار خانه بوده اند

(2) C'est ainsi qu'il faut lire, et non اتكو *Atko* avec le manuscrit de Vienne. On voit que c'est ce mot qui a donné lieu à la dénomination d'*Oungou*, que portaient les Turcs desquels il s'agit. Kl.

(3) C'est ainsi que lit le ms. de Vienne. Aboulghazi تورقورقه

s'étend depuis les bords de la mer des Djourdjeh (دريا جورجه) jusqu'à la rive du fleuve قرا موران *Karà-mourân* (1), qui fait la frontière de la Chine septentrionale (*Khataï*) et méridionale (*Tchin* ou *Matchin*). Ses sources se trouvent dans les pays de تنقكوت *Tangkout* et تبت *Tubet;* il ne permet point de passage. Les souverains du Khataï confièrent la garde des passes de cette muraille aux *Oungout,* et leur accordèrent dans ce but des salaires et des traitemens. Le chef des Oungout du temps de Tchinghiz-khân était un homme nommé الا قوس تكين قوری *Alâ kouch Tekin kori; Alâ kouch* (2) était son nom et *Tekin kori* son surnom.

VI. *Marche de Keïtbouka-newian, avec l'avant-garde de Houlakou, contre les châteaux des Ismaéliens, Moulahids (les impies). Assassinat d'Ala-eddin, qui est remplacé par Khour-châh.*

Keïtbouka-newian se mit en marche au djoumady-el-akhir de l'an 650 (1252) vers le pays des *Moulahid:* il passa la rivière (l'Oxus) au commencement de moharrem de la même année, et commenca à ravager le كوهستان *Kouhistân* et à sou-

---

Tourkourkah, dans l'édition de Kazan, et دورقورقه dans le ms. de Berlin. Kl.

(1) Le *Karà mouràn* ou le *Fleuve noir* des Mongols, est le *Houang ho* ou *Fleuve jaune* des Chinois. Kl.

(2) En turc, *l'oiseau tacheté.* — M. de Hammer a mal lu *alakos*. Kl.

mettre une partie de ce pays. De là il arriva, avec 5000 cavaliers et piétons, au pied de كردكوه *Kirdkouh*, au mois de rebi-el-ewel 651. Il ordonna de faire une tranchée autour du château, avec un mur très-solide, derrière lequel il plaça ses troupes; il fit creuser de même un fossé profond et élever un mur très-haut derrière son armée, de sorte qu'elle était en sûreté entre ces deux fossés et deux murs sans pouvoir bouger. De là il se rendit au pied du château de *Mehrineh*, qu'il assiégea. Le 8 djoumady-el-akhir de la même année, il arriva devant *Chahdize*, où il tua du monde et s'en retourna; il se rendit de là à *Tarim* et à *Roudbâr*, qu'il dévasta, et de là au pied de *Mansouriyé* et d'*Olahnichine;* on se battit pendant dix-huit jours. Le 9 chewwal 651, il s'avança de *Kirdkouh* vers *Cheikhoun* et ravagea *Hirke*. L'*émir Touri*, qui conduisait l'avant-garde, n'y resta point, et *Keïthouka newian* ravagea encore le Kouhistân. Ils assaillirent *Cheïzer* et *Zirkouh*, prirent *Mehrineh* au commencement de chaaban, et finirent leur expédition le 8 ramazan. De *Kirdkouh* on avertit le prince des Moulahid *Ala-eddin Mohammed,* que, quoique le château tînt bon et que la garnison fût en partie composée de braves, il serait forcé de se rendre. Ala-eddin envoya alors *Mobariz-eddin ali touran* et *Choudjaa-eddin Hasan* d'Astrabad, avec cent-dix braves au secours de *Kirdkouh;* chaque homme reçut deux *manns* de henna et trois *manns* de sel dont le château manquait. Quoiqu'il ne soit point écrit dans les livres que le henna est un remède contre la peste,

on avait fait l'expérience qu'au mariage de la fille d'un émir, qui s'était teint les mains et les pieds avec du henna, de tous ceux qui (à cause de la disette d'eau) avaient bu de l'eau dans laquelle le henna avait été délayé, pas un n'était mort de la peste : c'est pourquoi on avait demandé du henna. Les cent-dix guerriers arrivèrent heureusement au château, excepté un seul qui tomba dans un fossé ; il se disloqua le pied, et fut porté sur les épaules des autres au château : ainsi *Kirdkouh* fut mis de nouveau en sûreté. Dans la nuit du mercredi, dernier de dsou'lkadah 651 (1), Hasan Mazenderâni, le chambellan d'Ala-eddin, le tua d'intelligence avec Khour-châh fils d'Ala-eddin, lequel prit la place de son père. Quelques personnes furent accusées de l'assassinat d'Ala-eddin. Khour-châh ne pouvant se fier non plus à Hasan Mazenderâni, sur l'avis duquel le meurtre avait été commis, lui adressa une lettre et la fit porter par un *fedawi* (assassin dévoué) qui tua Hasan pendant qu'il lisait la lettre. Khour-châh disait qu'il l'avait fait tuer parce qu'il avait tué son père Ala-eddin : il ordonna que les fils de Hasan brûlassent le corps de leur père sur la place publique, ce qui arriva le dimanche 26 de dsou'lhidjah (2). Le château *Dizekale* fut pris après une défense de deux ou trois jours.

---

(1) Le dernier de dsou'lkadah de l'an 651 répond au 21 janvier 1254, qui était effectivement un mercredi (la lettre solaire étant D); de sorte que le calcul de l'hégire a commencé au 16 juillet, et non pas au 15, et est par-là vérifié. H.

(2) Le 26 de dsou'lhidjeh répond au 16 février 1254, qui était un lundi et non pas un dimanche. H.

Arrivée de Nasir-eddin, le grand commandeur (mouhtechim) *du Kouhistân, au service de Houlakou-khan, avec Melek Chems-eddin kort, qui avait été envoyé vers lui en ambassade.*

Chems-eddin kort fut envoyé par Houlakou-khan en ambassadeur au château de *Sertakht* vers *Nassir-eddin*, qui, étant alors vieux et faible, se soumit.

Nassir-eddin arriva avec des présens, dans la compagnie de *Melek Chems-eddin*, le 17 de djoumady-al-ewwel, au service du *khan*, auquel il eut le bonheur de baiser les pieds. Les présens furent gracieusement reçus et récompensés par un fief. Le Khan lui demanda pourquoi, ayant eu pitié de sa femme et de ses enfans, il n'avait pas amené aussi les autres habitans du château : il répondit qu'ils persistaient à reconnaître Khour-châh pour leur souverain. Houlakou conféra à Nassir-eddin un diplome et un traitement et l'envoya à la ville de *Toun*, où il resta jusqu'au mois de safar 655. Houlakou s'avança de station en station; lorsqu'il fut parvenu aux frontières de *Zawa* et de *Khawaf*, il éprouva un petit échec. Il donna à *Koka, Ilkaï* et *Keïtbouka newian*, et à d'autres émirs, l'ordre de conquérir le reste du pays. Aux frontières du *Kouhistân*, ils rencontrèrent un peu de résistance; mais dans le cours d'une semaine, ils eurent tout pris, jeté en bas les murailles, ravagé le pays, et fait des prisonniers. Le 7 rebi-el-akher ils arrivèrent à la ville de *Toun* et y placèrent les machines de siége. Ils

prirent la ville le 19, firent un carnage général et retournèrent victorieux vers *Thous*, pour présenter leurs hommages à Houlakou-khan.

Arrivée de Houlakou sur les frontières de Kodjân; il marche vers Damaghan, ruine Alamout, Lemsir et le pays de Khour-châh.

Lorsque *Houlakou-khan* fut arrivé à *Thous*, on dressa, dans le jardin d'*Arghoun-aka*, une tente faite d'après le modèle de celle du grand kaân; de là il se rendit au jardin de *Mansouriyé*, qu'Arghoun a fait rétablir après qu'il était tombé en ruine; les dames de l'*émir Arghoun* et *Iz-eddin Tahir* reçurent des titres.

Le jour suivant, on se rendit à la prairie *Dadgan*, où l'on goûta quelques jours les délices de l'endroit; on apporta de *Merw*, de *Yazroud*, du *Dahistân* et d'autres endroits, du vin et des provisions en abondance. De là on se rendit à *Kodjân*. Cette place était restée déserte et négligée depuis l'arrivée des Mogols. Houlakou donna ordre de la rebâtir, et assigna une somme du trésor pour ne pas molester les sujets; il y fit faire des canaux, une fabrique, et planter un jardin auprès de la mosquée. Le vezir *Seif-eddin aka* fut chargé de surveiller ces bâtisses; les émirs reçurent l'ordre d'y construire des maisons; après quoi il (Houlakou) partit de là. *Biktimour kourdji*, *Zahir-eddin sipahsalar bitekdji* et *Châh émir*, qui avaient été envoyés en ambassade vers Khour-châh, revinrent d'après un ordre reçu le 19 de djoumady-el-akhir. L'armée

était arrivée devant les châteaux des *Moulahid* et avait commencé ses ravages. Le 10 de chaaban 654, on arriva à *Haskam* et *Bestam;* le prévôt de Hérat *Merkitai* et *Beï kilmiche* furent envoyés comme ambassadeurs vers *Rokn-eddin Khour-châh,* chargés de promesses et de menaces. Alors le mewlâna *Saïd khodja Nassir-eddin* de Thous, le plus parfait et le plus sage des médecins de la cour de Khour-châh, dont il était le ministre et le directeur, mais qui avec ses fils était tombé malgré lui sous sa domination, voyant la tyrannie de Khour-châh, se détourna de lui et reconnut l'autorité d'Houlakou. Nassir-eddin et ses fils se consultèrent ensemble pour aviser aux moyens d'effectuer la conquête de la principauté, de la manière la plus aisée; un grand nombre de musulmans se joignirent à eux, et ils furent tous d'accord de persuader à Khour-châh de se soumettre. Il y consentit et reçut honorablement les ambassadeurs. Il envoya son frère cadet *Chahin-châh* et le khodja *Asil-eddin Rouzeni,* avec les notables du pays, vers Houlakou, pour lui porter sa soumission. Le khan leur fit un honorable accueil et envoya *Zahir-eddin, Tolek behadir, Yakhchi* et *Borrak* comme envoyés à Khour-châh, pour exiger qu'il détruisît les châteaux, si sa soumission était sincère, et qu'il comparût en personne devant le khan. Il répondit : Si mon père se montra réfractaire, moi je suis prêt à obéir. Il démantela quelques châteaux, tels que *Maimoun, Alamout, Lemsir,* en détruisant les créneaux, les portes et les murs; mais il demanda le terme d'un an pour en sortir tout-à-fait. Houlakou,

qui voyait que le temps prescrit était arrivé, et que des ambassades réitérées n'auraient aucun résultat, s'établit au mois de chaaban l'an 654 à Bestam, et marcha contre les châteaux et le pays de Khour-châh. Il appela à cet effet les armées qui se trouvaient dans l'Irac et aux environs : l'aile droite, commandée par *Koka Ilka* et *Toka timour*, marcha du côté du Mazanderân; l'aile gauche marcha sous l'ordre de *Koudraghoul* et *Keitbouka newian*, par la route de *Khewar* et *Semnan*. Houlakou était au centre, que les Mogols appellent *kol*, avec un *toman* (10,000) de braves (*behadir*). Vers :

> Les fantassins couvrirent la terre,
> Les cavaliers obscurcirent le jour.

Il envoya encore une fois des ambassadeurs pour annoncer que la marche était fixée, et que si Khour-châh voulait venir lui-même, ses délits lui seraient pardonnés. Lorsque les bannières heureuses flottèrent devant *Firouz kouh*, les ambassadeurs retournèrent. Le vezir *Keikobad* vint avec eux, et offrit la destruction des châteaux; mais il demanda encore le terme d'un an pour la sortie de Khour-châh, et pria qu'on épargnât *Alamout* et *Lemsir*, qui étaient leurs anciennes habitations : il ajouta qu'on était prêt à remettre tous les autres châteaux et à obéir aux ordres du khan. Il envoya un ordre de cabinet (*perwaneh*) pour que le grand commandeur (mouhtechim) de *Kirdkouh* et du *Kouhistân* se soumissent, et il se flatta de conjurer l'orage par ces concessions. Lorsque

les bannières conquérantes flottèrent vis-à-vis de *Lar* et de *Demawend*, Houlakou envoya *Chems-eddin Kileki* à *Kirdkouh* pour amener le commandant à l'obéissance; il marcha vers *Kesrân* et s'empara en deux jours du château, qui se trouve sur le passage; de là, d'autres envoyés furent dépêchés pour amener Khour-châh. Il les renvoya, consentit à envoyer son fils avec trois cents hommes de sa suite, et promit de ruiner tous les châteaux. Houlakou s'arrêta alors à *Abbasabâd*, près de Reï. Un garçon de sept à huit ans arriva avec les ambassadeurs et un cortége de notables; le 19 ramazan 654, Houlakou le reçut honorablement et lui permit de retourner, puisqu'il était encore si jeune, et demanda que si *Rokn-eddin* ne pouvait venir lui-même, il envoyât au lieu de son fils un autre de ses frères, pour lui renvoyer *Chahin-châh*, qui était auprès de lui depuis quelque temps. *Rokn-eddin* envoya son frère *Chiran-châh* et le khodja *Asil-eddin*, avec trois cents hommes, le 5 de chawal, pour faire hommage. Ils arrivèrent aux environs de Reï et retournèrent le 9 avec un acte portant qu'en faveur de sa soumission, ses crimes et ceux des siens étaient pardonnés. Houlakou exigea que *Rokn-eddin*, qui, pendant le temps qu'il avait occupé la place de son père, n'avait commis aucun délit, détruisît les châteaux. En même temps le khan ordonna que tous les corps d'armée se missent en marche pour entourer l'ennemi de tout côté. *Bokatimour* et *Koka Ilkan* s'approchèrent du côté d'*Ispidar*. Khour-châh leur envoya ce message : « Puisque nous nous sommes soumis et que nous

» avons détruit les châteaux, quel est le motif de votre » arrivée? » On lui répondit que le chemin était une route battue, et qu'on était venu pour fourrager. Houlakou-khan se mit, le 10 de chawal, en marche de *Bichkele* vers *Talkân*, et y arriva en ravageant le pays. S'il ne fût pas tombé une grosse pluie, Khour-châh eût été pris cette même nuit au pied du château. Le 18 de chawal, on se trouva vis-à-vis de *Meimoundiz*, qu'on reconnut de tout côté; le lendemain le château fut cerné de toute part, et l'armée présenta un air de grandeur qu'il est impossible de décrire. On campa à la distance de six parasangues du château, et l'on tint conseil avec les généraux, pour décider s'il fallait y mettre le siége ou le remettre à l'année prochaine. On mit en avant qu'on se trouvait au cœur de l'hiver, qu'on manquait de fourrage, et qu'il faudrait transporter les provisions des provinces de l'Arménie jusqu'à celles du Kirman. *Bokatimour*, *Seif-eddin-bitekdji* et l'émir *Keithouka*, étoient pour le siége. Houlakou-khan envoya un nouveau message aigre-doux à Khour-châh, portant que, s'il se rendait, il sauverait la vie à beaucoup de pauvres gens; mais, que s'il ne se rendait pas en cinq jours, on était préparé pour le combat. Khour-châh tint conseil avec les principaux du pays, dont chacun disait son avis : il resta stupéfait, lorsqu'il comprit que toute défense était inutile; il envoya son autre frère *Iran-châh* et son fils *Tourkia*, avec le khodja *Nassir-eddin* (dont dieu veuille parfumer le tombeau), avec les notables et les commandans des cavaliers, portant des présens infinis. C'est le vendredi 28

de chawal (1) qu'ils firent leur hommage. Khour-châh lui-même sortit du château, sur l'avis des notables, le premier de dsou'lkadah 654, avec le khodja *Nassir-eddin*, le khodja *Asil-eddin Bouzeni*, le vezir *Mouy-eddin* avec ses ministres, avec *Reïs-eddaulet* et *Mowafik-eddaulet*, et vint baiser les pieds du khan, ce que *Nassir-eddin* a consigné dans le chronogramme suivant :

C'est l'an six cent cinquante et quatre,
Dimanche le premier de dsou'lkadah (2) au matin,
Que Khour-châh, le padichâh des Ismaëliens,
Se leva de son trône devant *Houlakou-khan*.

Rokn-eddin Khour-châh fit à cette occasion le quatrain suivant :

A votre porte je me rends.
De mes délits je me repens,
A cette marche inopportune,
Entraîné par votre fortune.

Houlakou voyant Khour-châh, reconnut que c'était un jeune homme sans expérience et sans jugement; il le flatta par des caresses. Khour-châh envoya Sadr-eddin pour faire remettre tous les châteaux qu'il tenait de ses ancêtres dans le *Kouhistân*, le *Roudbâr* et le *Koumich*, avec toutes les armes et provisions; ils

---

(1) Le 28 chawal 654 répond au 19 novembre 1256, lequel (la lettre solaire A) était un samedi, de sorte qu'il y a erreur.

(2) D'après le calcul des années de l'hégire, à commencer du 16 juillet, le 1er de dsou'lkadah 654 répondait au 20 novembre, qui était un lundi.

étaient au nombre de cent. On en fit amener les commandans et on ruina les châteaux, excepté *Kirdkouh* et *Lemsir*, pour lesquels on accorda le terme d'un an. La peste consuma un grand nombre d'Ismaéliens; les autres sortirent et se réunirent. Ils gardèrent encore le château de *Kirdkouh* environ vingt ans, et le rendirent seulement du temps d'*Abaka-khan*, où ils furent exterminés. Khour-chah sortit avec tous les siens du château de *Maimoundiz*, et remit tous les trésors qu'il avait hérités de ses ancêtres; le padichah ordonna de les distribuer à l'armée. De là, les bannières victorieuses se rendirent à *Alamout*: le khan envoya Rokn-eddin au pied du château pour en faire sortir la garnison; le commandant s'y refusa d'abord, et deux ou trois jours se passèrent en contestations; après quoi on lui accorda le diplome de l'amnistie le 26 de dsou'lkadah 654. Les Mogols y entrèrent, cassèrent les machines, ouvrirent les portes et donnèrent aux habitans trois jours pour transporter leurs biens. Le quatrième jour, les soldats y entrèrent et ravagèrent tout. Houlakou y monta lui-même et fut étonné de la hauteur de la montagne. Il partit de là, et campa à *Lemsir*, où il avait établi ses quartiers d'hiver; il laissa devant le château *Tanbouka* avec un corps d'armée pour en faire le siége. Le 16 de dsou'lhidjé 654 (13 janvier 1258), le khan se trouva à sept parasangues de Kazwin, où il reçut les princes et commandans, et combla d'honneurs et de grâces ceux qui étaient sincères (*rastdili*), tels que *Nassir-eddin* de Thous et les fils des ministres *Reis-eddaulet* et *Mowafik-eddaulet*,

qui étaient deux grands médecins originaires de Hamadân), il leur donna des sauf-conduits pour leurs familles et tous leurs biens, et les attacha à son service et à celui de sa famille. Le 6 moharram 656, on délivra à Khour-châh un diplome, et on lui fiança une princesse mogole; il fut établi à Kazwin. De là il envoya des commissaires en Syrie pour remettre les châteaux lorsque les troupes impériales y arriveraient. Après ce mariage, Houlakou ménagea Khour-châh, pour obtenir par sa parole les châteaux de Syrie qu'il n'aurait pu conquérir en plusieurs années. Il le traita honorablement et l'envoya ensuite au kaân. Il y a différens récits sur sa fin: ce qu'il y a de plus certain, c'est que le kaân, lorsqu'il apprit son approche, ordonna qu'on le fît mourir en chemin; après quoi tous les siens furent massacrés pour qu'il ne restât aucune trace d'eux. La durée du règne des Ismaéliens a été de 177 ans, à commencer de 477 jusqu'en 654; leurs sept souverains étaient: 1. *Hasan ben Ali ben Mohammed es-sabbah al-Homaïri*; 2. *Kia bouzurg-omid*; 3. *Hasan bouzurg-omid*, célèbre sous le nom d'*Al* (Ala-dsikrihi-al-Sélam); 4. *Mohammed*, fils de *Hasan-omid*; 5. *Djelal-eddin Hasan ben-Mohammed*, connu sous le nom de *Hasan le nouveau musulman*; 6. *Ala-eddin Mohammed*, fils de *Hasan ben-Mohammed*, et 7. *Rokn-eddin Khour-châh* fils d'*Ala-eddin*.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Observations on the Musulmauns of India &c. by Mrs Meer Hassan Ali. — Observations sur les Musulmans de l'Inde &c. par Mme Mir Haçan Ali. — 2 vol. in-8°, Londres, 1832.

Tandis que les portions de mon mémoire sur des particularités de la religion musulmane dans l'Inde paraissaient successivement dans ce journal, on imprimait à Londres l'ouvrage dont le titre précède. Pensant que mes propres observations, faites d'après les écrits hindoustanis dont j'avais pu avoir connaissance, s'y trouveraient peut-être confirmées, je le lus avidement, et, je dois dire, avec le plus vif plaisir; car j'y retrouvai reproduites des idées que m'avaient suggérées mes lectures et que j'avais exprimées dans mon travail, et de plus quelques explications que j'avais vainement cherchées. Dans le cadre de cet ouvrage, plus large que celui de mon mémoire, viennent en effet se placer naturellement les questions que j'ai traitées : quelques-unes y sont développées avec plus d'étendue; mais aussi d'autres y sont négligées; ainsi, par exemple, la plupart des renseignemens que j'ai donnés sur les saints musulmans de l'Inde, sont encore ce qu'il y a de plus complet en ce genre.

La dame auteur de l'ouvrage dont il s'agit était à même plus que personne de tracer des observations

exactes sur les Musulmans de l'Inde. Épouse d'un Musulman distingué, elle a résidé pendant douze ans au milieu de la famille de son mari, sans être cependant claquemurée dans son harem, ayant ainsi pu voir de ses propres yeux, mis en garde contre leurs illusions par les leçons instructives de son mari et de son beau-père.

Mir Haçan Ali, époux de l'auteur des *Observations on the Musulmauns of India*, est (1) un Musulman fort instruit, qui a résidé pendant plusieurs années en Angleterre. Il était attaché à l'école militaire de la compagnie des Indes orientales établie à Croydon, et ce fut là qu'il traduisit en hindoustani la portion du *Vicar of Wakefield* publiée dans les *Muntakhabat-i hindi* du savant M. Shakespear. Il épousa en Angleterre la dame qui a écrit ces *Observations*, et la conduisit ensuite dans l'Inde, où elle s'est instruite à fond des croyances et des usages des Musulmans de cette belle partie du monde.

Le beau-père de l'auteur, nommé *Mir Hadji Chah*, est représenté par M[me] H. A. comme un homme très-savant et sur-tout extrêmement religieux. Quoique bonne chrétienne, ainsi qu'elle le donne à entendre à plusieurs reprises, elle n'hésite pas à le comparer (tom. II, p. 422) à l'*Israélite* que J. C. trouva *sans déguisement et sans artifice* (S. Jean, 1, 47), et (tom. I, p. 146) se confiant aux textes de l'évangile

(1) Comme M[me] Haçan Ali, qui parle de la mort de son beau-père, ne dit pas qu'elle ait perdu son mari, je pense que ce dernier est encore vivant.

S. Jean, *J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie* (x, 16). *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père* (xiv, 2), elle dit qu'à sa mort, *son ame pure alla s'unir à son créateur, au service duquel il avait passé sa vie et dont la miséricorde avait été l'objet de ses espérances pour le monde futur* (tom. I, p. 28).

Ces deux personnes sont les autorités de Mme H. A. et inspirent effectivement beaucoup de confiance. Ce qui doit plaire sur-tout au lecteur impartial, c'est que l'auteur de ces observations est loin de partager la prévention qu'on a généralement contre les Musulmans et contre leur culte. On pourrait même peut-être lui faire un reproche tout contraire; mais ce reproche même est un éloge, et pour cette dame, et pour les Musulmans qui, vus de près par elle pendant douze ans, ont mérité d'être l'objet de son enthousiasme.

C'est dans une série de lettres que Mme H. A. passe en revue les mœurs, les usages, les coutumes, les opinions religieuses des Musulmans de l'Inde. La marche qu'elle a suivie n'est pas méthodique; mais les matières y sont si bien liées par des transitions ingénieuses, que, loin d'offrir un assemblage incohérent, elles forment un tout plein d'intérêt et de charme. Je me bornerai à indiquer succinctement les tableaux variés qui s'y déroulent devant les yeux du lecteur, en ayant soin de m'étendre un peu plus sur les articles qui se rapportent aux questions que j'ai traitées dans mon *Mémoire sur des particularités de la religion*

musulmane dans l'Inde, et j'engage même les lecteurs du *Journal asiatique* à considérer ces pages comme une sorte d'appendice à mon travail.

Dans sa première lettre Mme H. A. traite d'abord de la simplicité caractéristique des mœurs chez les Musulmans, de leur bienfaisance, puis des *Saïds*, du jeûne de *Moharram* et de son origine, &c. Au milieu des détails pleins d'intérêt qui abondent dans ce chapitre, on lit, p. 22, un récit que je crois devoir transcrire ici :

« Parmi les malheureux compagnons d'Houçaïn à » la plaine de Karbala, se trouvait un de ses neveux, » fils d'*Haçan*, nommé *Cacim*, qui était fiancé à *Sa-* » *kina koubra*, fille bien-aimée d'Houçaïn. Au jour » même de son martyre, Houçaïn prononça sur eux, » dans la tente des femmes, la formule de la bénédic- » tion nuptiale. »

Cette circonstance m'était inconnue, lorsque je traçai mon mémoire ; aussi ai-je mal rendu un passage très-vague du *Barah maça*, où il y est fait allusion. Ce passage, qui se trouve dans le tom. VIII de ce journal, p. 165, et p. 34 du tirage particulier, doit être lu ainsi qu'il suit :

« On rapporte qu'Houçaïn, au moment de périr, » voulut, conformément aux dernières volontés de son » frère Haçan, unir Cacim, fils de celui-ci, à sa fille » chérie. Il le revêtit donc de vêtemens nuptiaux tels » qu'ils convenaient à son gendre, et prononça la for- » mule usitée dans la célébration du mariage. »

Mme H. A. raconte ensuite que la tête d'Houçaïn

fut tranchée et envoyée au barbare Yézid; mais qu'une de ses femmes le supplia de la lui remettre et qu'elle la rendit aux membres de la famille d'Houçaïn qui étaient retenus prisonniers auprès du khalife, lesquels la firent transporter à Karbala, où elle fut déposée dans le tombeau qui contenait le corps d'Houçaïn, quarante jours après en avoir été coupée. Ce récit explique ce que le célèbre voyageur Chardin raconte d'un prétendu prodige consistant dans la réunion de la tête et du corps d'Houçaïn; miracle, dit-il, que les Persans célèbrent par la fête nommée *Sar o tan* سر وتن *tête et corps*. Mais cette solennité, que j'ai rappelée dans une note de mon mémoire (1), est simplement établie en commémoration de l'événement que je viens de mentionner.

Dans ses 2e, 3e et 4e lettres, Mme H. A. s'étend sur la manière dont est célébrée dans l'Inde la fête de *Moharram*, et fait observer, avec raison qu'elle est contraire à l'esprit du Coran. Elle décrit la forme des *taazia* (ou représentations de la tombe d'Houçaïn); elle parle des matières qui y sont employées, depuis l'argent jusqu'au talc, au bambou et au papier. Le plus beau qu'elle ait vu est celui du roi d'Aoude, qui a été fabriqué en Angleterre. Les *taazia* de prix sont déposés dans les *imam-bara;* ceux qui n'ont pas de valeur sont mis en terre avec appareil dans les cimetières musulmans, qui, ainsi que nous l'apprend

---

(1) *Nouv. Journ. asiat.* tom. VIII, pag. 90, et pag. 12 du tirage à part.

Mme H. A., sont appelés dans l'Inde *karbala,* du nom de la plaine où périrent Houçaïn et ses compagnons et où ils furent inhumés. Ceci doit servir à rectifier un article du *Dictionnaire hindoustani* de Taylor, reproduit par M. Shakespear dans le sien et par M. Smyth dans l'abrégé qu'il a donné du premier, article dont j'ai suivi la rédaction dans mon mémoire (1), et par lequel il semblerait résulter qu'on va déposer quelquefois les *taazia* au *dargah* ou tombeau d'*Houçaïn* à *Karbala*, tandis que c'est simplement des cimetières de la ville qu'il s'agit.

Mme H. A. nous apprend que l'hymne élégiaque nommé *marsia* مرثيه (et non pas *musseah* sans *r*) dont j'ai parlé (2), est une composition poétique de grand mérite, écrite en langue hindoustani, qui roule sur les faits dont la solennité de *Moharram* rappelle le souvenir.

En décrivant les processions de cette fête, elle parle des bannières qu'on y porte, et observe qu'elles sont bleues, pourpres, vertes, jaunes, &c., mais qu'il n'y en a pas de rouges, parce que c'est la couleur des sunnites. Je doute de la justesse de cette observation; car la couleur des sunnites n'est pas le rouge, mais le noir (3), et le rouge est pour les Musulmans de

(1) *Ibid.* pag. 167, et 36 *ibid.*

(2) *Ibid.* pag. 165, et 34 *ibid.*

(3) M. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, tom. I, p. 49, nouvelle édition.

l'Inde, comme dans le culte catholique, l'emblème du martyre (1).

Dans les rangs de la procession, on voit un homme vêtu de deuil portant une perche noire où sont suspendues deux épées nues attachées à un arc renversé : cet homme représente Abbas Ali, porte-drapeau et parent d'Houçaïn, un des martyrs de Karbala. On conserve à Laknau, dans un magnifique édifice, la pomme de la bannière qu'il portait à cette malheureuse journée ; et à l'époque de *Moharram*, on va faire toucher à cette relique les bannières dont je viens de parler. Le *fatiha* de ce saint personnage se trouve dans l'eucologe musulman, arabe, persan et hindoustani, imprimé à Calcutta sous le titre de هداية الاسلام, p. 274.

Le cheval d'Houçaïn, nommé *Duldul* دلدل, est quelquefois représenté, dans la procession de *Moharram*, par un beau cheval blanc caparaçonné selon l'ancien usage arabe. On a soin de le couvrir d'une housse ensanglantée, pour donner une idée des souffrances de l'animal : ses jambes sont teintes en rouge, et des flèches sont placées sur différentes parties de son corps, de telle sorte qu'elles paraissent y être enfoncées ; sur la selle est fixé un turban arabe, avec un arc et des flèches.

Le septième jour de *Moharram*, a lieu, en commémoration du mariage de Cacim, dont il a été parlé plus haut, une cérémonie que je n'ai vue décrite que

(1) *Voyez* mon mémoire, *Nouv. Journ. asiat.* tom. VIII, pag. 214, et 83 du tirage à part.

dans l'ouvrage de M[me] H. A. Elle se nomme *Menhdî* مينهدى, du nom du végétal (*lawsonia inermis*) nommé *hinna* حنا en arabe, dont les feuilles réduites en poudre servent aux Indiens pour se teindre en rouge les mains et les pieds. Il faut savoir qu'il est d'usage dans l'Inde que, la veille d'un mariage, le père de la nouvelle mariée envoie en grande pompe à son futur gendre de la poudre de *menhdi* contenue dans des vases d'argent et placée sur des litières ornées de papier peint et de talc. C'est précisément cette même cerémonie qu'on a l'intention de retracer en ce jour. On porte dans les rues des plateaux de *menhdi* et tout ce qu'on offre en cadeau pour les mariages, comme sucreries, fruits secs, guirlandes de jasmin, fleurs artificielles en talc, qui contiennent de petits artifices qu'on tire ensuite; puis vient la figure du tombeau de Cacim et deux palanquins; le premier représente apparemment celui de Cacim, et l'autre, celui où était montée Sakina koubra, fille d'Houçaïn, et fiancée de Cacim, fils d'Haçan. Des compagnies de musiciens suivent les exhibitions, qu'accompagnent des gens munis de torches. La procession se rend à un *imam-bara*, sorte de chapelle funèbre dont on trouve la description dans mon mémoire (1) Lorsque le cheval qui représente *Duldul* y est arrivé, on lui fait faire le tour du *tazia*; puis on pose les objets dont il a été parlé et on les laisse là jusqu'au dixième jour de la fête, jour où ils

---

(1) *Nouv. Journ. asiat.* tom. VIII, pag. 167, et 36 du tirage à part.

figurent encore à la procession qui se rend au cimetière ou *karbala*, pour inhumer les représentations du cercueil d'Houçaïn. Dans la nuit du *Menhdi*, on place dans les *imam-bara* des cierges rouges et verts devant les *taazia;* les rouges en mémoire du martyre d'Houçaïn, les verts pour rappeler l'empoisonnement d'Haçan.

Dans les *imam-bara* et les autres monumens élevés par les Musulmans de l'Inde, on voit des niches où sont placés des modèles en argent du temple de la Mecque, de la tente d'Houçaïn, du tombeau de Karbala, &c.

Je ne suivrai pas Mme H. A. dans sa cinquième lettre, presque entièrement consacrée à la toilette des dames musulmanes; lettre fort curieuse du reste sous le rapport ethnographique.

Dans les lettres suivantes jusqu'à la onzième, Mme H. A. examine les principes et les devoirs de la religion musulmane et ce qui distingue la secte des sunnites de celle des chiites ou imamiens, la plus nombreuse dans l'Inde. Ces lettres ne contiennent rien de remarquable relativement à l'islamisme en général; car ce sujet a déja formé la matière de bien des ouvrages. On lit cependant avec intérêt ce qui concerne l'imam Mahdi, qui, selon les Musulmans, doit reparaître à la fin des temps avec J. C., lorsque la Mecque sera pleine de chrétiens, c'est-à-dire, lorsque le monde entier sera converti à la foi de J. C., ainsi que le croient les chrétiens. Seulement une erreur s'est glissée dans la narration de Mme H. A. Omar ne succéda pas à

Mahomet, comme elle le dit, mais à Abou-bekr, beau-père du prophète et qui fut son successeur. A Omar succéda Osman, et à celui-ci Ali.

A propos du Coran, M[me] H. A. observe qu'on ne le lit que dans l'original; mais que les personnes qui ne connaissent pas l'arabe, ont des livres où il est commenté en persan passage par passage. Il existe aussi des traductions interlinéaires du Coran en hindoustani; on en a publié une à Calcutta en 1828.

En parlant de la *Kibla*, c'est-à-dire, du point vers lequel les Musulmans se dirigent en priant (la Mecque), elle cite (1) le passage suivant d'un commentateur du Coran, passage qui me paraît mériter d'être reproduit ici :

« La Kibla du monarque est sa brillante couronne;
» celle de l'amant, la maîtresse de son cœur; celle de
» l'avare, ses coffres; celle de l'ambitieux, les honneurs
» et les biens du monde; celle du Musulman vulgaire,
» la maison sainte de la Mecque : mais la Kibla de
» l'homme vraiment religieux, c'est l'amour de Dieu,
» qui devrait embraser tous les cœurs. »

M[me] H. A. explique ce que les Musulmans entendent par l'*évangile*. Ce mot n'indique pas pour eux les quatre évangélistes, ni encore moins le Nouveau Testament, mais simplement les paroles de J. C., le sermon sur la montagne par exemple, et tous les préceptes qu'il a fait entendre de sa bouche. L'évangile, ainsi réduit aux discours de notre divin législateur, se

(1) Tom. I, pag. 159.

trouve dans une Vie des saints prophètes, souvent citée par M[me] H. A. Cet ouvrage, qui porte le titre arabe de حيات القلوب ou la *Vie des cœurs*, équivaut à nos Vies des saints. L'original est écrit en persan; mais il a été traduit en hindoustani.

Beaucoup de Musulmans de l'Inde font, le 15 de *rajab*, une prière surérogatoire de 16 grandes pages, nommée *oraison de la mère de David.* On s'y prépare par un bain et le jeûne. M[me] H. A. ne donne pas la traduction de cette prière; mais elle expose le fait miraculeux qui fit changer le nom d'*aplanissement des difficultés*, qu'elle avait d'abord, en celui qui sert aujourd'hui à la désigner. La narration étant un peu longue, je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M[me] H. A. (1).

Quelques dévots Musulmans font leur carême de quarante jours, au lieu de trente jours; d'autres le font de trois mois, le commençant un mois avant le *ramazan* et le finissant un mois après. Ces mois seraient alors *chaban*, *ramazan* et *chawal*, et non *rajab*, *chaban* et *ramazan*, comme je l'ai dit dans mon mémoire (2). D'autres jeûnent les jeudis de toute l'année.

A la fête nommée dans l'Inde *Bakar-id*, fête des bœufs, c'est-à-dire, des sacrifices, on a soin de conduire dans les *id-gah* عيدگاه (et non *eade-gaurh* avec une *r*), sorte d'abattoir sacré, les animaux destinés à

(1) Tom. I, pag. 165 et suiv.

(2) *Nouv. Journ. asiat.* tom. VIII, 199, et pag. 69 du tirage particulier.

être immolés; puis on s'y rend en procession, et le *mollah* en chef lit la formule de prière usitée en cette occasion, qu'on peut lire dans ma traduction de l'Eucologe musulman, pag. 167 et suivantes. Ensuite il présente le couteau au personnage le plus éminent de la procession, et celui-ci répand lui-même, en invoquant le nom de Dieu, le sang du chameau qu'il veut offrir en sacrifice. Ce moment est annoncé par une salve d'artillerie, qui est le signal des réjouissances de ce jour. A Laknau, la procession dont il s'agit ici n'est autre chose qu'une sorte de cavalcade composée principalement du roi et des militaires tant à pied qu'à cheval qui forment sa suite. Les éléphans qu'on y conduit sont bien lavés, leur peau huilée, leurs têtes peintes de couleurs brillantes, leurs ornemens fort riches, leurs *haudah* (siéges) dorés ou argentés, leurs draperies de velours avec des franges en or. Les chevaux sont également bien enharnachés; des étoiles sont peintes sur leurs poitrines et leurs hanches; leur queue et leur crinière sont teintes de *menhdi*. Les turbans des soldats portent la figure d'un poisson, armes de la maison royale d'Oude. La voiture du roi est traînée par quatre éléphans égaux pour la taille et la corpulence; elle est ouverte de tous les côtés; mais au dessus est placé un baldaquin de velours cramoisi brodé en or. Des éventails (*tchauri* ou *thaunri* چونری) sont agités autour du roi, et l'on tient auprès le parasol royal (*aftabi* افتابی, et non *afthaada*, comme on l'a toujours imprimé dans l'ouvrage de Mme H. A.). Le palanquin royal پالکی vide, un autre

باﻻ et une voiture traînée par huit chevaux noirs, vides aussi, viennent ensuite; puis les *harkara* (messagers), les *tchobdar* (massiers) چوبدار (et non *chobdhaah*, sans *r*), et tous les dignitaires et les notabilités de l'état, sur des éléphans (1). Après que la cérémonie est terminée, la cavalcade reprend le chemin du palais; le roi s'assied alors sur son trône et reçoit les *nazar* (cadeaux) نذر (et non *nazza* sans *r* ر) qui lui sont présentés par les assistans.

L'opinion la plus probable sur le saint personnage nommé *Khizr*, c'est que les Musulmans honorent sous ce nom le prophète Élie. En effet, dans le *fatiha* de ce saint, dont j'ai donné la traduction dans mon mémoire (2), on le nomme Élie الياس; et Mme H. A. donne au *béra* ou bateau mis à flot le jour de sa fête, le nom de *bateau d'Élie* الياس كى كشتى. Une autre considération de Mme H. A. qui vient à l'appui de cette opinion, c'est qu'il paraît qu'Élie avait reçu de Dieu un pouvoir spécial sur l'élément dont Khizr est le patron. Il ferme en effet et ouvre le ciel (3), et son manteau même sert à Élisée, son successeur spirituel, pour se faire un passage à travers les eaux du Jourdain (4).

---

(1) Les éléphans sont si communs à Laknau, que Mme H. A. y a connu un mendiant de profession qui demandait l'aumône monté sur un de ces animaux. *Voyez* tom. I, pag. 276.

(2) *Nouv. Journ. asiat.* tom. VIII, pag. 219, et 89 du tirage à part.

(3) *Voyez* III *Rois*, ch. XVII, v. 1, et ch. XVIII, v. 1 et 43.

(4) IV *Rois*, II, 14.

Les Musulmans religieux de l'Inde observent, à la nouvelle lune, une cérémonie qu'il est bon de faire connaître. D'avance, ils se baignent et changent de vêtement; et lorsque la décharge de l'artillerie annonce la nouvelle lune, ils prennent leur Coran, l'ouvrent au passage où Mahomet loue Dieu pour ce bienfait particulier, y placent dessus un petit miroir, et tiennent le livre de telle sorte qu'ils voient d'abord la lune dans ce miroir. Ensuite ils récitent une prière spéciale pour cette circonstance; puis ils se lèvent: les membres de la famille s'embrassent l'un l'autre; les domestiques présentent leur *salam* à leurs maîtres. Tous se disent l'un à l'autre, *Que cette nouvelle lune soit heureuse!*

La fête des trépassés, nommée *Chab-i barat,* qui a lieu le 14 *chaban,* est d'autant plus importante pour les chiites, que ce jour est l'anniversaire de la naissance de *Mahdi,* le dernier imam. Quelques Musulmans ignorans pensent qu'à cette époque les arbres conversent ensemble.

Dans sa douzième lettre, Mme H. A. donne des détails pleins d'intérêt sur l'intérieur des *zanana* ou gynécées, et décrit les mœurs et les usages des femmes musulmanes de l'Inde. A ce sujet, elle avance, contre l'opinion générale, que les femmes sont très-libres et très-heureuses dans les *zanana*. Mirza-abou-taleb-khan va plus loin; il soutient dans ses *Voyages* (1) qu'elles sont *réellement plus libres et plus maîtresses de leurs actions que les Anglaises.* Mme H. A.

(1) Édit. française, pag. 145.

assure, et son témoignage a quelque poids, puisqu'elle a vécu pendant douze ans au milieu des femmes musulmanes, elle assure, dis-je, que les épouses d'un même mari sont entre elles parfaitement d'accord, qu'elles s'aiment comme des sœurs, et ont presque autant d'affection pour les enfans de leurs compagnes que pour les leurs propres.

Les treizième et quatorzième lettres, qui terminent le premier volume, traitent de tout ce qui concerne le mariage. La description que Mme H. A. donne des cérémonies qui ont lieu pour ce contrat solennel, est d'accord avec celle du feu colonel Mackenzie, insérée dans le tom. III des *Transactions de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et d'Irlande* (1), et avec la peinture poétique qu'en a tracée Haçan dans son poëme hindoustani intitulé *la Magie de l'éloquence* (2).

Dans sa quinzième lettre, il est question de ce qui a rapport à la naissance des enfans et à leur éducation. On y trouve entre autres des détails curieux sur le *jeu des cerfs-volans*, très-usité dans l'Inde. Les enfans les font voler des terrasses des maisons : mais ils ne se contentent pas de les voir planer paisiblement dans l'atmosphère ; ils cherchent à les accrocher à ceux de leurs camarades et à les faire battre ensemble, si l'on

---

(1) *Voyez* l'analyse que j'en ai donnée dans le *Bulletin des sciences historiques* (VIIe section du *Bulletin universel*), tom. XVIII, pag. 292.

(2) Pag. 139 et suiv., édition de Calcutta.

peut s'exprimer ainsi ; afin d'obtenir la victoire sur les autres cerfs-volans, ils ont soin d'enduire la ficelle des leurs d'une pâte nommée *mandjha* مانجها, composée de colle et de verre pilé, et ils viennent ainsi à bout de couper la ficelle des cerfs-volans de leurs camarades et de les faire tomber aux acclamations des désœuvrés et des enfans de la rue qui se disputent comme une proie précieuse le cerf-volant vaincu. On trouve une description poétique de ce jeu favori des jeunes Indiens, dans le poëme hindoustani de Jawan, intitulé *Barah maça* ou les douze mois, p. 82 de l'édition de Calcutta. L'auteur de cet ouvrage dit entre autres que les écoliers déchirent souvent leurs livres pour en faire des cerfs-volans ; que ce jeu ne se borne pas à l'enfance, que les jeunes gens et même les vieillards s'en occupent ; enfin que c'est sur-tout en hiver qu'on se livre à ce passe-temps. Mme H. A. termine ce chapitre par quelques réflexions sur l'administration de la justice à Aoude, et elle remarque qu'on n'y emprisonne pas pour dettes.

La seizième lettre nous fait connaître les professions et les genres de commerce auxquels se livrent les Musulmans de l'Inde. Les pages les plus curieuses sont celles où l'auteur passe en revue les différens cris des marchands ambulans de Laknau, en expliquant quel en est l'objet. Au milieu de cette foule de cris, je distingue les suivans :

Sipi wala سيپی والا, *appliqueur de ventouses.*

Djonk ou *Kirah lagane* (et non *Luggarny* avec

un r) *wali* جونك ou والی لگانی کیڑا, *appliqueuse de sangsues.*

Tel ke atchar wala تیل کی آچار والا, *marchand de fruits marinés à l'huile.*

Mithaï wala مٹھای والا, *marchand de bombons.*

Khilaüne wala کھلونی والا, *marchands de jouets*, tant en bois, qu'en talc, papier, bambou, argile, &c.

Pankha wala پنکھا والا, *marchand d'éventails.*

Tchiria wala چڑیا والا, *marchand d'oiseaux*, tels que perroquets, *bulbul* (sorte de rossignol), *maïna* (coracia indica), &c.

Atach (et non *artush* avec un *r*) *bazi* آتش بازی, *artifices.* Les espèces en sont infinies, et ont toutes en hindoustani des noms différens.

Tchabéni چبینی, *blé grillé* (1).

Dahi khatti دهی کهٹی, *lait caillé aigre.*

Malaï ملاءی, *crême caillée* (sorte de fromage à la crême).

Barf wala برف والا, *marchand de glaces* ou *sorbets.*

Menhdi مینهدی. Il a été déja parlé de cet article de la toilette indienne.

Surmah (et non *sulmah*) سرمه, *sorte de collyre fait d'antimoine.*

En terminant cette nomenclature, je ferai remarquer que l'hindoustani, qui dans plusieurs provinces de l'Inde existe concurremment avec un idiome provincial,

---

(1) On vend de même dans les rues de Marseille des amandes et des féves torréfiées.

est seul parlé dans le royaume d'Aoude, ainsi que dans les provinces de Bahar et d'Ilahabad, de Dehli et d'Agra, et dans la plus grande partie du Décan proprement dit.

Dans sa dix-septième lettre, Mme H. A. revient sur les femmes, leurs plaisirs, leurs jeux. Elle parle de l'esclavage dans l'Inde et de plusieurs autres objets.

Dans sa dix-huitième, elle fait connaître les inconvéniens physiques que doivent se disposer à supporter les Européens qui vont résider dans l'Inde. Dans sa dix-neuvième et sa vingtième lettre, elle décrit un voyage qu'elle fit à Canoje, ancienne capitale de l'Hindoustan, et à Dehli, la moderne capitale. Sa narration offre le plus grand intérêt. A Canoje, elle visita le *dargah* ou tombeau d'un saint musulman nommé *Macdoum*, cité aussi par Hamilton, *East-India Gazetteer*, tom. II, p. 74. A Dehli, elle alla présenter ses hommages à l'empereur nominal, Akbar II, et à la reine son épouse. Leurs majestés lui firent un accueil distingué, à cause qu'elle était la femme d'un Saïd (1). L'aspect d'Akbar, dit Mme H. A., est vénérable ; ses traits sont fort beaux ; il paraît avoir beaucoup d'intelligence : sa conversation est aimable et aisée ; il ne

(1) Les Musulmans font en effet le plus grand cas des descendans de Mahomet, et ont la plus haute idée de leurs prérogatives spirituelles. Wali a dit dans une de ses gazelles : « O Saïd, ne crains » pas le jour du jugement, car la famille du prophète n'a rien à en » redouter. »

نه در روز محشر ستی سیّدا   که آل نبی پر نه آویگا آل

le cède en rien, pour les manières, aux personnages les plus distingués de l'Europe. Sa position fâcheuse lui a fait faire de sérieuses réflexions sur le néant des choses du monde; aussi, loin d'employer son temps à nouer des intrigues pour avoir l'empire de ses pères, il le passe dans les exercices de la plus fervente piété, comme pourrait le faire un vrai derviche, et distribue tous ses revenus aux malheureux, au lieu de chercher à en solder des agens.

Mme H. A. visita aussi à Dehli le tombeau de Nizam-uddin Aulia, saint personnage auquel j'ai consacré un article dans mon mémoire (1). Ce monument a la forme générale des tombeaux musulmans; il est carré, avec une coupole de beau marbre blanc, élevée par le pieux monarque Akbar II, dont il vient d'être parlé; le pavage est aussi en marbre, ainsi que les colonnes. La tombe occupe le centre de l'édifice: elle est de sept pieds de long sur deux de large et à un pied du sol; sur les côtés sont gravés en noir des versets du Coran, et elle est recouverte d'une étoffe d'or ressemblant à un poêle. Ce lieu paisible est considéré par les Musulmans comme sacré. Là, on n'entend pas même le bruit des pas; car on fait quitter aux pélerins leur chaussure. Les gardiens de ce tombeau sont des hommes religieux qui vivent des bontés des pélerins. Ils passent leur temps à des exercices de piété, à lire entre autres le Coran sur la cendre du saint, et ils entretiennent la propreté du monument.

(1) *Nouv. Journ. asiat.* t. VIII, p. 322, et 104 du tirage à part.

tem pour *matem* ou *mâtam* ماتم, *deuil; Ayashur* pour *Ayashu* عايشه, *Aïcha, femme de Mahomet; maivour* pour *maivoua* ميوه, *fruit*, &c. Il est fâcheux que cet ouvrage si intéressant et si utile soit déparé par de telles erreurs, que l'auteur aurait pu éviter bien aisément en soumettant son travail à un orientaliste.

Je dois dire encore que Mme H. A. s'est permis une innovation que je suis loin de désapprouver; c'est d'avoir *anglisé* quelques mots hindoustanis, tels que *salaming* faisant le *salam* سلام, *purdahed* derrière le *parda* پرده, &c. Les gazettes anglaises de l'Inde sont pleines de mots hindoustanis qui n'ont pas d'équivalent propre en anglais; mais je n'y en ai guère remarqué qui soient ainsi habillés à l'anglaise.

On annonce comme devant paraître très-prochainement à Londres, un autre ouvrage sur les Musulmans de l'Inde, traduit par M. le Dr Herklotts, d'un manuscrit hindoustani intitulé قانون اسلام دکهن, *Règles de l'islamisme dans le Décan.* Aussitôt qu'il aura paru, je le ferai connaître aux lecteurs du *Journal asiatique*, avec d'autant plus d'empressement, que je m'honore d'avoir compté l'éditeur parmi mes auditeurs, et que je suis convaincu qu'on trouvera, dans ce travail, des documens précieux et des détails entièrement neufs sur les Musulmans de cette partie de l'Inde.

GARCIN DE TASSY.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 4 juin 1832.

En l'absence de MM. les vice-présidens, M. Eyriès, doyen d'âge, occupe le fauteuil.

M. le président fait connaître au conseil la perte irréparable que vient de faire la société dans la personne de M. Abel-Rémusat, son président, mort à l'âge de 44 ans, après une douloureuse maladie.

M. le docteur Desnoyers est présenté et admis comme membre de la société.

M. le baron Silvestre de Sacy communique l'extrait d'une lettre de M. Weyers, par laquelle ce dernier adresse au conseil un exemplaire de son *Specimen criticum exhibens locos Ibn Khacanis, &c.* On arrête que les remerciemens du conseil seront adressés à M. Weyers.

Le secrétaire, au nom de M. Saint-Martin, propose au conseil de se réunir extraordinairement pour aller faire connaître d'une maniere officielle au Roi, protecteur de la société, la perte qu'elle vient de faire de son président, M. Abel-Rémusat. Il rappelle les témoignages nombreux de bienveillance que le Roi daigna donner à M. Rémusat personnellement, et il exprime l'espoir que le conseil sollicitera de sa Majesté qu'elle veuille bien reporter sur la veuve d'un savant enlevé si jeune à la France, l'intérêt qu'elle lui témoigna si souvent, lorsqu'il était à la tête du conseil. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et le conseil charge le secrétaire d'écrire à M. l'aide-de-camp du Roi, pour obtenir qu'une députation du conseil soit présentée à sa Majesté.

M. Feuillet demande en outre que le conseil assiste en

corps aux obsèques de M. Abel-Rémusat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

MM. les membres de la commission des fonds demandent qu'un membre du conseil soit adjoint à leur commission, qui, par suite de l'absence d'un des trois commissaires, est réduite à deux membres. Ils demandent en même temps que le nouveau commissaire soit chargé spécialement de la librairie. Cette proposition est adoptée, et le conseil nomme provisoirement M. Mohl troisième membre de la commission des fonds. La même commission appelle en outre l'attention du conseil sur la nécessité d'adjoindre au trésorier en exercice, actuellement absent, un membre qui se charge de remplir ses fonctions. On arrête en conséquence que le secrétaire écrira à M. Lajard, pour lui proposer, au nom du conseil, d'accepter le titre de *trésorier adjoint.*

Extrait d'un Manuscrit inédit, intitulé Religion des Malabars.

Tribunal de justice des PP. Jésuites.

Les PP. Jésuites, ne sachant plus qu'inventer pour se rendre recommandables, ont établi depuis quelques années, dans leur maison de Pondichéry, un tribunal de justice. Lorsque les chrétiens malabars tombent dans quelques fautes, ils les font amener chez eux et leur font donner le *chabouc* (1), qui est le supplice ordinaire de justice séculière parmi les Malabars.

MM. de la royale compagnie, qui ont un conseil souverain à Pondichéry, s'impatientant enfin d'entendre tous les jours de nouvelles plaintes sur les cruels châtimens que les

---

(1) On trouve dans les fragmens d'un vocabulaire tamoul (ms. de la Bibl. royale), « *chavoukkou* ou *chapoukkou*, fouet pour le » cheval. » E. J.

PP. exerçaient envers les chrétiens, firent comparaître à leur conseil deux de ces malheureux qui avaient été ainsi fustigés par les PP. On prit leurs dépositions ; et il se trouva pour tous griefs, que l'un était un vieillard de quatre-vingts ans, qui ne vivait pas en bonne intelligence avec son fils ; que l'autre, homme grave et l'un des premiers employés au service de la royale compagnie, avait dit quelques mensonges et parlé avec un peu de hauteur devant les PP. Les membres du conseil souverain, qui ne pouvaient être que très-sensiblement offensés de voir que les Jésuites empiétaient ainsi sur leur autorité souveraine, mais qui l'étaient encore bien plus de ce que notre sainte religion en avait souffert un grand détriment (car la plupart de ceux qui avaient été ainsi *chabouqués*, avaient apostasié par désespoir et étaient rentrés dans la religion des gentils), défendirent aux PP. d'exercer à l'avenir ces voies de fait. Mais les PP. n'ont jamais fait cas de ces défenses et continuent de maintenir leur juridiction. Lorsque M. du Livier eut occupé la place de gouverneur par suite de la mort de M. Martin, ils *chabouquèrent* plusieurs Malabars; ils en suspendirent un par les mains à un arbre et l'étrillèrent vigoureusement : ce fait, qui fit aussitôt grand bruit dans la ville, obligea M. du Livier à réitérer les défenses de son prédécesseur; mais ces défenses n'eurent encore aucun résultat. Depuis que M. le chevalier Hébert, envoyé de S. M., occupe la place de gouverneur, les PP. ont *chabouqué* un pauvre Malabar avec tant de violence, qu'il en est mort quelques jours après ; il est mort sans sacremens, parce que les PP. s'étant présentés à lui pendant sa maladie, il ne voulut point reconnaître le caractère religieux de ceux qui étaient cause de sa mort : aussi les PP. l'abandonnèrent-ils à ses parens gentils, pour qu'ils lui fissent des funérailles à leur manière.

Pour ne point parler de l'apostasie de tant de personnes, quel est celui des gentils qui voudra se faire chrétien, s'il doit craindre d'être *chabouqué* pour la moindre faute (et il faut remarquer qu'il n'y a d'exemption ni pour les per-

sonnes nobles et qualifiées, ni même pour les femmes)? quel est celui des chrétiens qui, ayant fait une faute considérable, la voudra confesser? ne craindra-t-il pas que les PP. ne cherchent quelque prétexte pour châtier sa faute, et que, de secrète qu'elle était, elle ne devienne publique?

Si les PP. ne se mettent point en peine de toutes ces choses, au moins devraient-ils porter respect aux canons apostoliques, qui défendent si sévèrement ces excès..... Au moins la pudeur religieuse devrait-elle empêcher les PP. de maltraiter ainsi les femmes: on en a vu une courir dans les rues de Pondichéry, criant et demandant justice contre les PP., montrant ses épaules toutes déchirées de coups. On a tout lieu d'espérer du zèle de M. le chevalier Hébert, qu'il veillera à empêcher ces violences, et qu'il maintiendra sévèrement la défense qu'il a faite aux PP. de tenir tribunal de justice.

Lettre de M. le chevalier Hébert, envoyé du Roi aux Indes, Gouverneur du Fort-Louis et de la ville de Pondichéry, au P. Tachard, supérieur des Jésuites de Pondichéry (1).

« Mon R. P., vous êtes tellement accoutumé à vous mêler » des affaires de la compagnie, nonobstant la prière que je » vous ai faite et reitérée plusieurs fois de nous laisser en » repos, que je ne suis pas étonné que vous preniez parti » dans l'affaire de *Lazarou* (2), ci-devant courtier et *mo-* » *deliar* (3) de la compagnie.

(1) Un autre ms. de l'ouvrage que j'extrais, présente quelques variantes dans la transcription de cette lettre: mais ces légères différences de style ne peuvent faire suspecter l'authenticité de la lettre. E. J.

(2) Altération tamoule du nom de Lazare.

(3) Le mot *modeliar* me paraît être une altération de *moudaldli* (ou, dans la prononciation vulgaire, *moudelari*, « homem

« Depuis que je suis arrivé à Pondichéry, j'ai été si étonné » qu'on se soit servi de ce *Lazarou* pour *modeliar* (vu » son peu de capacité et le peu de crédit qu'il a dans la ville), » que j'étais dans l'intention de le congédier : mais lorsque » j'ai appris qu'il vous rapportait tout ce qui se passait » dans nos affaires, j'ai cru ne devoir pas le garder » plus long-temps, puisqu'il avait manqué à ce qu'il y a de » plus essentiel, la fidélité et le secret, vous ayant rendu » service dans l'affaire de *Mourougoupan* (1), à notre insu, » contre son devoir et au préjudice de la compagnie. Si » ses parens ont rendu bon service à la compagnie au temps » passé, est-ce une raison qui doive nous engager à garder » un mauvais sujet? ne suis-je pas obligé de veiller aux inté- » rêts de la compagnie et de les soutenir? Je serais respon- » sable de tous les torts que ce *modeliar* pourrait causer » dans la suite, puisque je sais qu'il est indigne et incapable » des fonctions qui lui avaient été confiées. Au reste, pour » vous faire connaître quel est mon respect pour tout ce » qu'a fait M. Martin, je vous ferai observer que je con- » serve ici le fils de feu André, qui est encore fort jeune, et » que je suis dans l'intention, s'il se montre capable, de le » préférer à tout autre, parce qu'il est chrétien de bonne » caste.

« Vous êtes tellement passionné dans vos demandes et » vos discours, qu'il m'a été impossible jusqu'à présent de » les modifier : vous les renouvelez avec plus de véhémence; » je dois donc vous annoncer que je suis résolu à vous » refuser tout ce qui n'est pas raisonnable et à ne point » prendre vos avis dans tout ce qui n'est pas de votre com- » pétence. Vous avez tellement embarrassé les précédens

---

» rico, ou principal, ou capitão, &c. » dit un vocabulaire tamoul-portugais, ms. de la bibl. du Roi. Les *modeliars* étaient vraisemblablement les *chefs* de ses agens commerciaux.

(3) *Mouroukouppam*, c'est-à-dire, village ou aldée de Mourou. E. J.

» gouverneurs par vos importunités et par les menaces que
» vous leur avez faites à tout instant d'écrire au roi, qu'ils
» ont été obligés de vous céder tout et de négliger plusieurs
» affaires intéressant la compagnie ou des particuliers, et
» qui demandaient la plus grande célérité. Vous avez voulu
» vous servir des mêmes discours avec moi; mais vous vous
» êtes découragés, lorsque je vous ai dit que vous étiez
» bien hardis de compromettre dans vos plaintes un nom
» si auguste, que tout sujet ne doit citer que bien à pro-
» pos (1).

« Vous n'avez point obtenu le rétablissement de *Lazarou:*
» sera-t-on étonné, vu vos anciennes intrigues, que vous
» vous soyez jeté sur *Naniapa,* que j'ai fait *modeliar* de la
» compagnie? Il serait le plus parfait et le plus ingénieux
» de tous les hommes, que, ne vous plaisant point ou ne
» venant point de votre main, il est le plus indigne et le
» plus criminel qui existe dans Pondichéry. Vous ne laissez
» pas d'avoir part à ses charités, puisqu'il fournit l'huile
» pour votre église pendant toute l'année, et qu'il n'y a pas
» un chrétien, quel qu'il soit, qui, ayant recours à lui, ne
» soit rempli de ses libéralités; quand je vous en ai fait
» souvenir, vous m'avez répondu qu'il le faisait exprès pour
» mieux cacher son mauvais esprit. Mon dieu! quelle inter-
» prétation vous donnez de ses bonnes actions! Si c'est un
» défaut en lui de n'être pas chrétien, c'est un malheur de
» naissance, qui ne lui ôte ni sa capacité ni sa qualité
» d'honnête homme, d'agent très-fidèle, très-secret, et par-
» dessus tout très-accrédité à Pondichéry, ce qui convient
» à la compagnie : ainsi toute la recherche que vous faites
» de sa vie ne diminue en rien ses bonnes qualités. Faut-il
» donc qu'un religieux fasse preuve de tant de passion! Ne
» pouvant réussir par d'autres moyens, vous avez recours à

(1) Il faut se rappeler que la triste et valétudinaire vieillesse de Louis XIV était alors soumise à l'influence de confesseurs appartenant au même ordre que les missionnaires de Pondichéry. E. J.

» ce qu'il y a de plus noir dans la médisance pour le flétrir; et » cependant, quelque soin que j'aie apporté à l'examen de » toute cette affaire, je n'ai rien pu découvrir des faits dont » cet homme est accusé; ce qui comble de honte et de » confusion ses accusateurs.

« Vous savez qu'il y a deux Malabars à la Chauderie (1), » l'un chrétien, l'autre gentil, qui nous servent d'intreprètes, » chacun traitant avec ceux de sa religion. *Naniapa* était » interprète des gentils, lorsqu'il est devenu courtier de la » compagnie; j'ai nommé en sa place *Ramna* (2), qui est » honnête homme, qui nous sert avec fidélité et qui est » actuellement auprès du nabab *Daoud khan*, où il soutient » nos intérêts contre votre injuste procédé dans l'affaire de » *Mourougoupan* (3). Hélas! c'est son plus grand crime; il » vous est opposé! C'est un fidèle serviteur de la compagnie; » mais n'importe, il faut le châtier, le chasser, parce qu'il » n'est pas de vos adhérens, qu'il n'est pas donné par le » P. Tachard. J'aurais été bien étonné qu'ayant pris parti » pour *Lazarou*, vous étant déchaîné contre *Naniapa*, » vous n'eussiez point inquiété *Ramna*, un homme qui ne » vous a point obligation de son emploi. Vous voudriez » insinuer qu'un *modeliar* chrétien vous est d'un grand » secours pour vos missions dans les terres, et qu'au contraire » un *modeliar* gentil peut y apporter de grands obstacles. » C'est apparemment par la même raison que vous avez » fait les plus grands efforts pour engager tous les Français » qui sont à Pondichéry à se servir des Malabars chrétiens : » on a cependant été obligé de les chasser, à cause de leur » vie scandaleuse et fainéante; on les a trouvés presque

(1) *Chauderie* est la corruption du mot چودهراى *office d'un directeur de comptoir.* Ce mot paraît désigner ici le comptoir même. E. J.

(2) Dans l'autre ms. on lit *Rama* pour *Ramna.*

(3) Le copiste a introduit une erreur dans le second ms. en écrivant, *contre la personne de Mourougoupan.*

» tous adonnés au vol et de plus espions domestiques, c'est-
» à-dire, ennemis de leurs maîtres.

« Si un *modeliar* gentil, comme vous le dites, peut être
» un obstacle aux progrès de la mission dans les terres, il
» faut en conclure qu'elle est bien chancelante et qu'elle
» n'obtient pas plus de succès que celle qui se fait à Pondi-
» chéry. Mais, mon R. P., si vous trouvez tant d'empêche-
» mens, c'est que vous avez mal débuté, et que, voulant
» passer pour Brahames, vos missionnaires ne peuvent
» communiquer avec les autres castes qu'au moyen de
» trompettes parlantes; aussi faites-vous peu de chrétiens
» dans ces castes. En vérité, personne ne pourra croire
» que vous manquiez de moyens pour faire tenir à vos
» missionnaires tout ce dont ils ont besoin, puisqu'il n'y
» a point d'intrigues dont vous ne vous avisiez, pour faire
» réussir vos entreprises et pour n'avoir pas besoin de cher-
» cher un aussi faible appui que celui d'un *modeliar*, soit
» chrétien, soit gentil, d'un homme dont le seul emploi est
» de servir le commerce de la compagnie.

« Je dois vous avouer que je mets tout en usage pour
» exécuter les ordres dont il a plu au roi de m'honorer :
» faites-moi naître l'occasion de faire du bien aux missions
» et aux missionnaires, et vous verrez quel est mon zèle
» pour la gloire de Dieu et pour la propagation de la foi
» catholique; mais je suis obligé de vous dire que, depuis
» que je suis à Pondichéry, je suis fort peu édifié de vos
» conversions, puisque les plus mauvais sujets que nous
» ayons à Pondichéry sont les nouveaux chrétiens. Je ne
» sais à qui je dois en attribuer la faute; est-ce au naturel
» des gentils? est-ce à la mauvaise instruction qu'ils reçoivent?
» il y a, ce me semble, de l'un et de l'autre : ils sont natu-
» rellement paresseux et superstitieux; et comme vous leur
» permettez d'observer presque toutes leurs anciennes céré-
» monies, quant aux mariages, aux enterremens et aux
» autres circonstances de la vie, on ne doit pas s'étonner
» qu'ils ne soient que des demi-chrétiens, retenant toujours

» le souvenir de leurs anciens dieux, *Brahma, Vichnou,*
» *Roudra* et autres en grand nombre. Quelles remon-
» trances ne vous a-t-on pas faites à ce sujet? Ces nouveaux
» chrétiens, aux cérémonies de leurs mariages, de leurs
» enterremens, et sur-tout à ces marques qu'ils portent sur
» le front, ne peuvent passer que pour des superstitieux et
» des idolâtres. Les parias ne sont-ils pas séparés, à l'église,
» des autres chrétiens? ne sont-ils pas enterrés dans un lieu
» à part, comme s'ils n'étaient pas enfans d'une même mère
» et comme s'il y avait pour eux dans le paradis un lieu
» plus bas et éloigné du séjour des autres tribus? Que dire
» de ces tambours et de ces trompettes qui servent aux
» fêtes des idoles et aux enterremens des gentils, précédant
» le convoi de vos chrétiens? Que dire du *taly* (1), du coco,
» des herbes magiques, dont usent les gentils, que votre
» catéchiste fait mettre en sa présence à côté de la Vierge
» et des chandeliers d'argent que vous envoyez dans la
» maison des nouveaux mariés malabars chrétiens? n'en
» font-ils pas le même usage que les gentils? Pouvez-vous,
» après ces cérémonies qui se font aux yeux de tout le
» monde, nous persuader que vous faites grand bien dans
» la mission de Pondichéry? Quoique ces pratiques et plu-
» sieurs autres aient été condamnées par un grand prélat,
» vous ne laissez pas de les continuer; ce qui est un grand
» scandale pour tous les véritables chrétiens, scandale au-
» quel il est nécessaire d'apporter un prompt remède. Ne
» devriez-vous pas vous croire obligés à instruire vos caté-
» chumènes et vos néophytes suivant les lois et l'usage de
» l'église catholique, apostolique et romaine? Nous nous
» croirions responsables devant Dieu, le roi et le public,
» si nous ne demandions pas raison d'un si grand abus; abus
» porté à un tel excès, que vous donneriez tous les sujets du

(1) Le *tâli* est une petite figure de *Ganesh*, faite d'or ou d'autre métal, et suspendue au cou des femmes mariées, en signe de leur état. E. J.

» roi, quels qu'ils soient, pour un de vos nouveaux chré-
» tiens. C'est que vous vous êtes acquis un tel pouvoir sur
» eux, que, sans avoir égard à aucune juridiction, vous les
» jugez en dernier ressort et les faites punir rigoureuse-
» ment: c'est un attentat à la justice qu'il a plu à S. M.
» d'établir à Pondichéry; c'est même constituer une espèce
» de tribunal d'inquisition parmi les nouveaux chrétiens.
» Certes, mon R. P., le roi, après avoir détruit le monstre
» du calvinisme dans son royaume, ne souffrira pas que
» dans une ville qui est sous sa protection, dans une ville
» qui appartient à la royale compagnie de France, on fasse
» une mission aussi nouvelle, on enseigne une doctrine
» aussi erronée.....................................
» Alors, mon R. P., vous connaîtrez ce que nous avons de
» zèle pour la gloire de Dieu, pourvu, encore une fois,
» que vous abandonniez l'autorité insupportable que vous
» vous êtes arrogée à Pondichéry, et que vous nous laissiez
» remplir nos devoirs dans la charge qu'il a plu au roi de
» nous confier.................... *Signé* HÉBERT.

» Au Fort-Louis de Pondichéry, le 20 octobre 1703. »

Remarques sur la lettre du chevalier Hébert.

Ce que les Jésuites ont le plus à cœur, c'est un terrain de 400 toises près des limites de Pondichéry, qu'ils avaient obtenu secrètement du gouverneur de *Gingy* (1), bien qu'ils sussent que *Daoud khan*, général du grand-mogol, avait concédé à la royale compagnie l'aldée dans laquelle était contenu ce terrain, donnant en échange au gouverneur de *Gingy* une autre aldée. Le gouverneur de *Gingy* n'aurait sans doute pas accordé ce terrain aux PP. Jésuites, s'il avait su qu'il était compris dans une aldée dont il n'était

(1) *Ghindji* (ou régulièrement, selon Hamilton, *Djhindji*) est une ville du Carnatic, défendue par une forteresse imprenable et située à 35 milles N. O. de Pondichéry. Le gouverneur de *Ghindji* devait être à cette époque un radjpout prenant le titre de râdja.

déjà plus le maître, lorsque les PP. eurent sa parole. Ils choisirent le temps où M. le chevalier Hébert et son conseil étaient à la messe, et s'en allèrent planter des bornes dans le terrain auquel ils prétendaient; mais ils ne purent faire si secrètement ni si promptement leur affaire que M. le chevalier Hébert n'en fût averti. Il envoya aussitôt son premier conseiller et un officier avec des soldats pour arracher les bornes et y planter le pavillon français. Les PP. firent beaucoup de bruit et de résistance, déclarant même qu'ils s'en plaindraient au gouverneur de *Gingy*. M. Hébert ne manqua pas de faire ses diligences, tant auprès du gouverneur de *Gingy* qu'auprès du genéral *Daoud khan*. Celui-ci répondit qu'il ne voulait absolument pas que les PP. eussent aucune partie de l'aldée qu'il avait donnée à la royale compagnie; l'autre parut aussi fort offensé de ce que ces PP. lui eussent demandé un terrain dans une aldée dont il n'était plus le maître. Sur ces entrefaites, *Daoud khan* fut appelé à l'armée du grand-mogol (ce prince se préparait à marcher contre son frère, qui lui faisait la guerre). Le gouverneur de *Gingy*, voyant deux prétendans se disputer le terrain de *Mourougoupan*, s'est refusé assez long-temps à ratifier aucun contrat, dans le dessein de tirer ce qu'il pourrait des uns et des autres. Mais M. Hébert, qui connaît le caractère des Maures, se gardait également de donner dans ce piégé et de se laisser surprendre par les ruses des PP. Jésuites. D'ailleurs il avait envoyé des présens très-considérables au gouverneur de *Gingy* et au général *Daoud khan*, en sorte que l'aldée lui coûtait le double de ce qu'elle valait. Cependant les PP. Jésuites ne laissaient pas d'envoyer aussi des présens et d'aigrir l'esprit du gouverneur maure : si la prudence de M. Hébert n'eût pas bien ménagé toutes choses, il eût été fort à craindre que les deux nations (1) ne se fissent quelque rude guerre. Autre

---

(1) Le second ms. ajoute, « savoir, les Malabars et les Maures ; » c'est encore une erreur.

grief: M. Hébert et son conseil avaient donné l'ordre de nettoyer les rues de Pondichéry et de relever les maisons qui étaient tombées en ruine. Les gentils prirent de là occasion de relever promptement l'angle d'une muraille formant l'enclos d'une pagode; comme il y avait peu d'ouvrage, ce travail fut bientôt terminé. On en donna avis à M. Hébert, qui se transporta sur les lieux : lorsqu'il vit cette muraille, il dit que son intention n'avait pas été qu'on la relevât; cependant il ne jugea pas à propos de la faire abattre, prévoyant bien que les gentils ne manqueraient pas de se soulever et de faire grand bruit dans la ville. Son conseil lui représenta d'ailleurs que cette muraille était fort éloignée de la pagode, et que les gentils n'avaient pas laissé de faire leurs cérémonies, quoique cette muraille fût abattue. Sur cela, les PP. Jésuites publièrent par-tout que M. Hébert et son conseil étaient de la religion des gentils; ils les avaient déjà, dans le cas précédent, déclarés destructeurs des biens de l'église.

Un dernier sujet de plaintes, c'est que, nonobstant les défenses que M. Martin et M. du Livier avaient faites aux PP. Jésuites d'exercer aucune justice dans leur maison sur les Malabars chrétiens, ils se sont encore permis, depuis que M. Hébert est gouverneur de Pondichéry, de *chabouquer* un Malabar chrétien, d'une manière tout-à-fait déplorable. M. Hébert en a été très-sensiblement touché, et a fait nouvelle défense aux PP. de maltraiter les habitans de la ville de Pondichéry; étant bien informé que plusieurs en étaient sortis, parce qu'ils avaient été maltraités de la sorte. Le pauvre misérable dont il s'agit était ci-devant un gentil de bonne caste, qui s'était fait chrétien, parce que les Jésuites lui avaient promis de lui donner des moyens de subsistance; ils l'ont entretenu pendant quelques mois, puis ne lui ont plus rien donné. Ce pauvre homme, ne sachant que devenir et se trouvant extrêmement pressé de la faim, se détermina malheureusement à dérober une couronne d'argent placée sur la tête de l'image de la Vierge :

les PP. Jésuites s'en aperçurent bientôt; et soupçonnant quel était l'homme qui avait commis ce vol, ils s'en saisirent et lui firent avouer le fait: il rendit la couronne; les PP. le *chabouquèrent* dans toute la rigueur de la justice; après quoi ils lui donnèrent quelque argent et le chassèrent de la ville de Pondichéry. Ce pauvre malheureux, qui était tout déchiré de coups, s'en alla tomber malade dans une aldée près de Pondichéry. Comme il était à ses derniers momens, les PP. Jésuites l'allèrent visiter: il leur dit qu'il ne voulait point reconnaître les PP., qui lui avaient manqué de parole, l'avaient traité si cruellement, et étaient les auteurs de sa mort; qu'au reste, toute son espérance était en la miséricorde de Dieu. Les PP. Jésuites voyant cela, l'abandonnèrent et recommandèrent à sa famille, qui est gentile, de faire les funérailles de cet homme à leur manière. Ces gentils en furent très-contens; ils firent toutes les cérémonies qui sont en usage parmi eux et brûlèrent le corps (1).....

Note sur le précédent extrait du même ouvrage (2).

Dans une notice sur le *Roudracham*, extraite du même manuscrit, on lit que ce chapelet se compose de cent huit grains. Ce nombre paraît être consacré dans toutes les sectes originaires de l'Inde : le chapelet (bouddhique) de cérémonie ou de *cour* (*tchao tchou*), en Chine, compte le même nombre de grains; le chapelet ordinaire n'en a que dix-huit (*chi pa tchou*) : les grains sont ordinairement de quelque matière odorante. — Dans le même extrait, le roi des enfers est plusieurs fois désigné par le nom d'*Emattan maraya;* telle est la leçon de deux manuscrits. Je pense que c'est une transcription fautive de *Yamattanamraya*, ortho-

---

(1) Il est déjà parlé plus haut de ce fait.

(2) *Nouv. Journ. asiat.* décembre 1831.

graphe tamoule du mot *Yamasthânarâdja*, roi des enfers: *Yamarâdja* serait plus régulier. E. J.

Addition à la lettre de M. de Humboldt (1).

La lettre de M. G. de Humboldt doit se compléter par les phrases suivantes, extraites d'une autre lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire très-récemment :

« J'ai oublié de dire dans ma lettre imprimée, que je » regarde les lettres composées de l'alphabet bugis, comme » y ayant été ajoutées postérieurement: les travaux litté- » raires auxquels les Bugis se livraient, pouvaient provo- » quer ces tentatives de perfectionnement. —Mon ouvrage » sur la langue kawi m'occupe toujours; je tâcherai d'y » rendre compte sommairement de la structure grammati- » cale de toutes les langues de la race malaye qui nous sont » connues; mais il ne pourra paraître qu'au commencement » de l'année prochaine. » E. J.

ERRATA pour le mois de mai.

Page 458, ligne 8, inconnus *lisez* déconnus.
Page 464, ligne 12, lisez *Fo lang ki* (plus récemment).
Ibid. ligne 32, lisez [*pirañgki*].

(1) *Nouv. Journ. asiat.* pag. 484 de ce volume.

TABLE GÉNÉRALE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 9e VOLUME.

MÉMOIRES.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.





